



Thesis By
CHOULA, Yves
Alexandre

UNIVERSITE DE
YAOUNDE 11-SOA
THE UNIVERSITY OF
YAOUNDE 11-SOA
FACULTE DES SCIENCES
JURIDIQUES ET
POLITIQUES

L'interétatisme dans le golfe de Guinée :
contribution du champ à la sociologie des
relations internationales

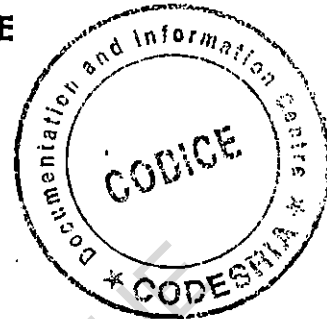
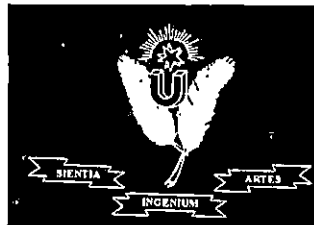
Juillet 2003

19 OCT. 2005

UNIVERSITE DE YAOUNDE II-SOA
THE UNIVERSITY OF YAOUNDE II-SOA

FACULTE DES SCIENCES JURIDIQUES ET POLITIQUES

DEPARTEMENT DE SCIENCE POLITIQUE



**L'INTERETATISME DANS LE GOLFE DE GUINEE :
CONTRIBUTION DU CHAMP A LA SOCIOLOGIE
DES RELATIONS INTERNATIONALES**

Thèse de Doctorat en Science Politique

Par

Yves Alexandre CHOUALA

Sous la direction du

Professeur Luc SINDJOUN

Yaoundé, Juillet 2003

010201
CHO
13173

JURY

- Président : Professeur Bertrand BADIE
Institut d'études politiques de Paris
- Rapporteurs : Professeur Luc SINDJOUN
Université de Yaoundé II - Soa
- Professeur Jean Emmanuel PONDI
Institut des relations internationales du Cameroun
- Membres : Professeur Augustin KONTCHOU KOUOMEGNI
Université de Yaoundé II – Soa
- Professeur Narcisse KOMBI-MOUELLE
Université de Douala

AVERTISSEMENT

L'UNIVERSITE DE YAOUNDE II N'ENTEND DONNER AUCUNE
APPROBATION NI IMPROBATION AUX OPINIONS EMISES DANS LES
THESES : CES OPINIONS DOIVENT ETRE CONSIDEREES COMME
PROPRES A LEURS AUTEURS

A la mémoire de mon père
André ASSIGA

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

REMERCIEMENTS

Je remercie profondément le Professeur Luc SINDJOUN qui a inspiré, dirigé et soutenu ce travail scientifique tout en espérant que celui-ci sera digne des attentes et de la confiance placées en lui.

J'aimerais aussi étendre ma reconnaissance et ma sympathie à tous ceux et à toutes celles qui m'ont apporté leur concours dans l'aboutissement effectif de la présente œuvre.

A toi l'ami(e) et le (la) collègue,
A vous frères, sœurs et parents,
Je dis MERCI

Yves Alexandre CHOUALA

TABLE DES MATIERES

Avertissement.....	I
Dédicace.....	Ii
Remerciements.....	Iii
Table des matières.....	Iv
Abréviations et Sigles.....	Ix
Liste des tableaux.....	Xii
Liste des cartes et figures.....	Xv
INTRODUCTION GENERALE : LE CHAMP, PARADIGME D'ANALYSE DE LA FIGURATION INTERETATIQUE DU GOLFE DE GUINEE.....	
<i>Section 1 : LE CADRE CONCEPTUEL ET OPERATOIRE.....</i>	2
Paragraphe 1 : Eléments pour une caractérisation du champ interétatique.....	2
A. Le contexte original de la construction du champ.....	3
B. Du champ interne au champ interétatique.....	6
Paragraphe 2 : La construction régionale du Golfe de Guinée : le singulier pluriel.....	9
A. La représentation régionale du Golfe de Guinée.....	10
B. Une configuration régionale éclatée.....	13
<i>Section 2 : LA PROBLEMATIQUE ET LE CADRE THEORIQUE.....</i>	18
Paragraphe 1 : La construction d'une problématique du champ interétatique.....	18
A. Les éléments d'une problématique du champ interétatique.....	18
B. Hypothèse(s) de la recherche.....	23
Paragraphe 2 : Le champ comme cadre d'analyse réflexive et opératoire du Golfe de Guinée.....	24
A. La contribution du champ au renouvellement théorique des relations internationales.....	26
1. Le réalisme à l'épreuve du champ : convergences et innovations.....	26
2. Le champ, paradigme de l'analyse transnationaliste.....	29
B. Une analyse réflexive du champ interétatique du Golfe de Guinée.....	31
Première partie : LA CONSTRUCTION D'UN MONDE DES ETATS : LE PRINCIPE DE SOUVERAINETE, MECANISME STRUCTURANT DES RELATIONS INTERETATIQUES DU GOLFE DE GUINEE.....	
<i>Chapitre 1 : LA CONSTRUCTION INTERETATIQUE DU GOLFE DE GUINEE.....</i>	35
<i>Section 1 : SOCIOGENESE DE L'ETATISATION DU GOLFE DE GUINEE.....</i>	36
Paragraphe 1 : La conférence de Berlin et l'internationalisation de la modalité européenne de la répartition étatique du monde.....	37
A. La construction berlinoise d'un « monde des Etats » en Afrique.....	37
1. Berlin et la modernité africaine.....	38
2. L'« Acte général de Berlin » de 1885, répartiteur de l'espace africain ou de la construction berlinoise du Golfe de Guinée.....	42
B. Le principe westphalien de l'accès à l'indépendance dans le Golfe de Guinée.....	46
1. L'étatisation historique du Golfe de Guinée : des Etats à part entière.....	46
2. Des Etats souverains entièrement historique.....	50

Paragraphe 2 : La structure statocentrique de l'espace international du Golfe de Guinée.....	56
A. Un système régional d'Etats.....	56
1. Le monopole/exclusivité étatique du droit d'exister dans le champ.....	57
2. Les cadres communs de référence des Etats.....	60
B. Le marquage présidentiel du cadre interétatique et la patrimonialisation des relations internationales.....	63
1. La figure présidentielle de l'interétatique.....	63
2. La politique interétatique d'affection. Fraternité et amitié dans les relations internationales du Golfe de Guinée.....	65
<i>Section 2 : LES MECANISMES DE STRUCTURATION DU CHAMP INTERETATIQUE : ENTRE CONFLIT ET COOPERATION.....</i>	68
Paragraphe 1 : Le cadre coopératif de la structuration de l'interétatique.....	69
A. Les interactions diplomatico-politiques.....	69
1. Le jeu interétatique de l'échange des représentations diplomatiques et des plénipotentiaires.....	70
2. Le bilatéralisme comme mode principal de structuration des relations diplomatiques.....	73
B. Le Golfe de Guinée, espace économique et commercial.....	76
1. Un ensemble économique hétérogène.....	76
2. Le jeu de la polarisation économique dans le Golfe de Guinée.....	79
Paragraphe 2 : La structuration conflictuelle de l'interétatisme dans le Golfe de Guinée.....	81
A. La structuration de l'interétatique autour des conflits de territoire et de souveraineté.....	82
1. Souveraineté et interétatisme dans le Golfe de Guinée.....	82
2. Territoire, population et interétatisme.....	87
B. La structuration de l'interétatique autour des enjeux de puissance et d'intérêt.....	89
1. Le Golfe de Guinée, espace des luttes de puissance dominé par le Nigeria.....	89
2. Le Golfe de Guinée est une arène interétatique qui se structure autour des luttes d'intérêts nationaux.....	95
 Chapitre 2 : LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES, CADRE DE STRUCTURATION DE L'INTERETATISME DANS LE GOLFE DE GUINEE.....	 97
<i>Section 1 : LA PLURALITE DES LOGIQUES INSTITUTIONNELLES DANS LE GOLFE DE GUINEE.....</i>	99
Paragraphe 1 : Le code multilatéral de la configuration interétatique du Golfe de Guinée....	99
A. Les OIG et le monopole gouvernemental des cadres légitimes d'expression de l'interétatique.....	100
1. La construction et la légitimation de la centralité étatique par les organisations internationales.....	101
2. La promotion d'une configuration des souverainetés par les organisations internationales.....	103
B. Appartenances institutionnelles multiples et fluidité des figures de l'interétatique.....	107
1. La distribution institutionnelle du Golfe de Guinée : des identités régionales multiples.....	108
2. La multipositionnalité institutionnelle des Etats.....	110

Paragraphe 2 : Les institutions interétatiques, acteurs à part entière de la configuration hybride du Golfe de Guinée.....	112
A. L'acteur institutionnel dans le milieu interétatique du Golfe de Guinée.....	113
1. Le rôle international lâche des organisations internationales du Golfe de Guinée.....	114
2. La structure institutionnelle du Golfe de Guinée entre système, ordre et champ.....	116
B. La régulation institutionnelle du Golfe de Guinée.....	119
1. L'émergence d'un pouvoir des institutions.....	120
2. La dialectique politique étrangère des institutions régionales et politique étrangère des Etats dans le Golfe de Guinée.....	122
<i>Section 2 : LA DEMARCATION INSTITUTIONNELLE D'UN ESPACE INTERETATIQUE: LA COMMISSION DU GOLFE DE GUINEE ET SON JEU REGIONAL SPECIFIQUE.....</i>	124
Paragraphe 1 : Des enjeux de leadership et de domination régionale par le Nigeria et le Gabon au cœur de la « Commission ».....	125
A. Le cadre global de la création de la « Commission », la promotion de la vision géostratégique du Nigeria.....	125
1. La représentation géopolitique assignée à la Commission du Golfe de Guinée : paix, coopération et développement.....	126
2. L'enjeu de la gestion et du contrôle des ressources et son renforcement de la valeur de la « Commission ».....	128
B. La concurrence géostratégique dans la configuration relationnelle du Golfe de Guinée : les luttes de détermination de la gravité régionale entre le Nigeria, le Gabon et le Cameroun.....	130
1. Le jeu des positions et des prises de position au sein de la «Commission» : l'expression de la contradiction des intérêts régionaux du Nigeria, du Gabon et du Cameroun.....	130
2. L'action camerounaise contre l'appropriation du capital du porte-parolat de la Commission par le Nigeria et l'Angola.....	131
Paragraphe 2 : L'hégémonie de la position présidentielle dans l'ordre institutionnel de la Commission.....	135
A. La structure hiérarchique des organes de la « Commission » : suprématie présidentielle et déficit communautaire.....	136
1. Le code présidentiel de l'architecture institutionnelle de la Commission.....	136
2. La faible visibilité institutionnelle des peuples et des citoyens.....	139
B. L'ordre régional spécifique de la Commission du Golfe de Guinée.....	140
1. L'émergence d'un agenda politique régional.....	140
2. Vers une politique internationale régionale du Golfe de Guinée.....	141
Deuxième partie : LE CHAMP INTERETATIQUE DU GOLFE DE GUINEE A L'EPREUVE DE LA TRANSNATIONALISATION.....	143
<i>Chapitre 3 : LA RECOMPOSITION TRANSNATIONALE DU CHAMP INTERETATIQUE DU GOLFE DE GUINEE.....</i>	144
<i>Section 1 : LA DYNAMIQUE DE L'INTERETATIQUE DANS LE GOLFE DE GUINEE...</i>	145

Paragraphe 1 : Crise de l'ordre politique et continuité des Etats du Golfe de Guinée.....	146
A. L'ébranlement des fondements de la figuration étatique.....	148
1. La crise du principe de territorialité des Etats.....	148
2. Une crise de pouvoir au sein des Etats.....	155
B. « Transformations d'état » des Etats et recompositions de l'interétatique dans le Golfe de Guinée : la dynamique de la transnationalisation.....	158
1. Les dynamiques intraétatiques de la transnationalisation de la vie internationale des Etats.....	159
2. Les dynamiques externes de la transnationalisation de la vie internationale des Etats.....	163
Paragraphe 2 : L'interétatique transnationalisé et ses dynamiques configurationnelles.....	166
A. Le Golfe de Guinée, un champ interétatique transnationalisé.....	167
1. Une structure relationnelle éclatée.....	168
2. Les enjeux du jeu interétatique transnationalisé.....	173
B. Le champ interétatique du Golfe de Guinée comme configuration d'interdépendances réciproques.....	177
1. La dynamique des interdépendances des Etats du Golfe de Guinée.....	178
2. La redéfinition du jeu de la domination régionale sous le sceau de l'interdépendance.....	181
 <i>Section 2 : CONFIGURATION DES ACTEURS ET HIERARCHIE DES POSITIONS A L'INTERIEUR DE QUELQUES SOUS-CHAMPS DOMINANTS.....</i>	 183
Paragraphe 1 : Le champ des négociants itinérants : la reconfiguration du Golfe de Guinée par l'économie parallèle transétatique.....	184
A. Réseaux marchands transétatiques : les géographies réelles de la circulation.....	185
1. Espaces d'échanges informels et polarisation variable du Golfe de Guinée...	187
2. Une géographie plurielle de la circulation.....	191
B. La configuration des positions multicentrées dans le Golfe de Guinée.....	196
1. Champ des positions transfrontières, nouvelles polarisations.....	197
2. Domination des positions, contrôle des réseaux et hiérarchie des acteurs.....	200
Paragraphe 2 : Champ pétrolier, jeu minier et ordre interétatique dans le Golfe de Guinée : les Etats et leurs compétiteurs.....	209
A. La domination nigériane du monde régional des hydrocarbures.....	210
1. Les positions prépondérantes des multinationales étrangères dans le Golfe de Guinée.....	213
2. Le jeu des positions nationales dominées.....	219
B. Le jeu de la transnationalisation dans le secteur forestier.....	220
1. Le territoire intérieur du Congo, épice de la turbulence minière du Golfe de Guinée.....	221
2. La domination forestière du champ extraverti du Golfe de Guinée.....	224
 Chapitre 4 : LA CONSOLIDATION D'UNE STRUCTURE SOCIALE REGIONALE DANS LE GOLFE DE GUINEE.....	 229
<i>Section 1 : LA MONTEE D'UNE STRUCTURE PUBLIQUE TRANSNATIONALE.....</i>	230
Paragraphe 1 : Dynamiques et figures de la publicité transnationale du Golfe de Guinée.....	231
A. L'espace public comme champ : la construction transétatique de la société régionale.....	232

1. Profondeur du champ public dans l’Afrique du Golfe de Guinée : un espace de luttes.....	233
2. L’espace public comme arène ouverte aux acteurs étatiques et non étatiques.....	234
B. Dynamiques de mobilité et logiques de publicisation.....	236
1. La transnationalisation par le bas du champ interétatique.....	236
2. L’enchevêtrement des citoyennetés, effet de la publicisation transétatique...	239
Paragraphe 2 : Les dynamiques identitaires dans le champ interétatique du Golfe de Guinée.....	241
A. L’enjeu identitaire dans le champ transnational du Golfe de Guinée : la configuration d’un « nous » prestigieux et d’un « eux » barbares.....	242
1. Les constructions de « l’étranger » dans le Golfe de Guinée : la prédominance de la figure du barbare.....	242
2. Les constructions nationales de soi. Phénoménologie des « nous » dans le Golfe de Guinée.....	246
B. La crise de la socialisation national-étatique : la prolifération des espaces de sens transétatiques.....	248
1. Une transnationalité de plus en plus accrue des réseaux identitaires.....	249
2. Les communautés transétatiques de sens ou de l’émergence d’un espace délibératif et critique transnational.....	250
<i>Section 2 : L’EMERGENCE TIMIDE D’UNE SOCIÉTÉ CIVILE TRANSNATIONALE A TRAVERS LES CADRES TRANSETATIQUES D’ACTION COLLECTIVE.....</i>	254
Paragraphe 1 : Economie politique de la construction des sociétés civiles dans le Golfe de Guinée.....	256
A. La poussée de la société civile transnationale dans la région : acteurs et domaines d’intervention.....	257
1. Les acteurs de la société civile transnationale du Golfe de Guinée : l’hégémonie des ONG.....	257
2. Sociologie des domaines d’intervention des ONG dans le Golfe de Guinée..	261
B. La configuration des positions « non gouvernementales » dans la civilité transnationale du Golfe de Guinée.....	268
1. La place forte des réseaux non gouvernementaux occidentaux dans le Golfe de Guinée.....	269
2. Les tendances du jeu non gouvernemental interne du Golfe de Guinée.....	271
Paragraphe 2 : Les ordres étatiques au cœur de la civilité transnationale	274
A. Transnationalisation des réseaux non gouvernementaux, intérêt national et politique étrangère.....	275
1. ONG et désétatisation des intérêts nationaux dans le Golfe de Guinée.....	276
2. Civilité transnationale et désétatisation des politiques étrangères.....	279
B. Les logiques étatiques des acteurs transnationaux : la réaffirmation du lien national-étatique dans la société civile transnationalisée.....	279
1. Le référentiel étatique de l’internationalisation des sociétés civiles.....	280
2. Les ressorts transnationaux de la société civile transnationale.....	282

Conclusion générale : LES APPORTS DU PARADIGME DU CHAMP A L'ANALYSE DES RELATIONS INTERNATIONALES DU GOLFE DE GUINEE.....	290
1) L'enrichissement théorique des relations internationales.....	290
2) La mise en exergue de l'interétatique comme configuration mouvante.....	291
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	292
ANNEXES.....	316

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

.ABREVIATIONS ET SIGLES

A.B.N. :	Autorité du Bassin du Niger
A.C.C.T. :	Agence de Coopération Culturelle et Technique
A.C.P. :	Afrique, Caraïbes et Pacifique
A.I.D. :	Agence Internationale pour le Développement
B.A.D. :	Banque Africaine de Développement
B.D.E.A.C. :	Banque des Etats de l'Afrique Centrale
B.E.R.D. :	Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement
B.I.R.D.:	Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement
B.M. :	Banque Mondiale
C.B.L.T.:	Commission du Bassin du Lac Tchad
C.C.Q.S.-A.C. :	Comité Consultatif Permanent des Nations Unies sur les Questions de Sécurité en Afrique Centrale
C.D.S.R.-A.C. :	Centre de Développement Sous-Régional pour l'Afrique Centrale
C.E.A. :	Commission Economique pour l'Afrique
C.E.D.E.A.O. :	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
C.E.E.A.C. :	Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale
C.E.M.A.C. :	Communauté Economique et Monétaire des Etats de l'Afrique Centrale
C.E.P.G.L. :	Communauté Economique des Pays des Grands Lacs
C.F.A. :	Communauté Financière Africaine
C.G.G. :	Commission du Golfe de Guinée
C.I.J. :	Cour Internationale de Justice
C.I.O. :	Comité International Olympique
C.N.U.C.E.D. :	Commission Bancaire de l'Afrique Centrale
Commonwealth :	Commonwealth of Nations
C.O.P.A.X. :	Conseil de Paix et de Sécurité de l'Afrique Centrale
Cen-Sad:	Communauté des Etats sahélo-sahariens
E.C.O.W.A.S. :	Economic Community of West Africans States

F.A.O.:	Food and Agriculture Organisation
F.I.D.A.:	Fonds International de Développement Agricole
F.M.I. :	Fonds Monétaire International
G.A.T.T. :	General Agreement on Tarif and Trade
H.C.R.:	Haut Commissariat aux Réfugiés
I.A.E.A. :	International Atomic Energy Agency
I.B.R.D.:	International Bank for Reconstruction and Development
I.C.C.:	International Chamber of Commerce
I.C.J.:	International Court of Justice
I.C.A.O. :	International Civil Aviation Organisation
I.C.R.C. :	International Committee of the Red Cross
I.D.A.:	International Development Association
I.F.A.D.:	International Agricultural Development
I.F.R.C.S.:	International Federation of Red Cross and Red Crescent Societies
I.L.O. :	International Labour Organisation
I.O.C.:	International Olympic Committee
I.O.M.:	International Office of Migration
I.T.U. :	International Telecommunications Union
I.M.O. :	International Maritime Organization
I.O.C. :	International Olympic Committee
I.C.F.T.U.:	International Confederation of Free Trade Unions
N.A.M. :	Non Aligned Movement
N.E.P.A.D. :	Nouveau Partenariat pour le Développement
O.A.P.I. :	Organisation Africaine pour la Propriété Intellectuelle
O.C.I.:	Organisation de la Conférence Islamique
O.I.B.T.:	Organisation Internationale des Bois Tropicaux
O.I.C.C.:	Office International du Cacao et du Café
O.I.M.:	Office International des Migrations
O.I.P.C.-Interpol:	Organisation Internationale de la Police Criminelle
O.M.C. :	Organisation Mondiale du Commerce
O.M.P.I. :	Organisation Mondiale pour la Propriété Intellectuelle
O.P.C.W.:	Organization for the Prohibition of Chemical Weapons

O.M.S. :	Organisation Mondiale pour la Santé
O.M.T.:	Office Mondiale du Tourisme
O.N.U. :	Organisation des Nations Unies
O.N.U.D.I. :	Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
O.P.E.P. :	Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole
O.U.A. :	Organisation de l'Unité Africaine
P.I.B. :	Produit Intérieur Brut
P.N.U.D.	Programme des Nations Unies pour le Développement
S.A.D.C.	South African Development Community
S.F.I. :	Société Financière Internationale
U.A. :	Union Africaine
U.D.A.C. :	Union Douanière des Etats de l'Afrique Centrale
U.E. :	Union Européenne
U.E.A.C. :	Union des Etats de l'Afrique Centrale
U.M.A.C. :	Union Monétaire d'Afrique Centrale
U.N.C.T.A.D. :	United Nations Conference on Trade and Development
U.N.E .S.C.O. :	United Nations Education, Scientific and Cultural Organisation
U.N.I.T.A.R.:	United Nations Institute for Training and Research
UNIDO :	United Nations Industrial Development Organization
U.P.U. :	Union Postale Universelle
W.C.L. :	World Confederation of Labor
W.I.P.O. :	World International Property Organisation
W.M.O. :	World Meteorological Organization
W.T.O. :	World Tourism Organization
W.T.O. :	World Trade Organisation

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Aperçu des populations divisées par les frontières étatiques dans le Golfe de Guinée	12
Tableau 2 : Paramètres économiques des Etats du Golfe de Guinée en 2002.....	13
Tableau 3 : La circulation des réfugiés dans le Golfe de Guinée	13
Tableau 4 : Situation socio-politique des Etats du Golfe de Guinée en 2002	14
Tableau 5 : Structure du PIB des économies du Golfe de Guinée en 2001.....	15
Tableau 6 : Le développement humain dans le Golfe de Guinée (2002).....	15
Tableau 7 : L'éclatement identitaire du Golfe de Guinée	16
Tableau 8 : Les superficies des Etats du Golfe de Guinée.....	48
Tableau 9 : La démographie dans le Golfe de Guinée par ordre décroissant (estimation 1999)	49
Tableau 10 : L'étatisation du Golfe de Guinée	49
Tableau 11 : Etablissement des relations diplomatiques entre le Cameroun et les Etats du Golfe de Guinée.....	57
Tableau 12 : Aperçu des représentations diplomatiques dans le Golfe de Guinée.....	59
Tableau 13 : Les représentations diplomatiques entre Etats du Golfe de Guinée en 2002.....	70
Tableau 14 : Le personnel diplomatique du Cameroun dans les Etats du Golfe de Guinée en 2002.....	71
Tableau 15 : Quelques échanges de délégations entre Etats du Golfe de Guinée (1999-2002).....	72
Tableau 16 : Quelques visites présidentielles dans le Golfe de Guinée (1998-2002).....	73
Tableau 17 : Etat des accords entre le Cameroun et les Etats du Golfe de Guinée en 2002.....	74
Tableau 18 : Quelques rencontres au sommet (ad hoc) entre les chefs d'Etat du Golfe de Guinée.....	75
Tableau 19 : La participation des Etats du Golfe de Guinée aux organisations internationales.....	75
Tableau 20 : La distribution des ressources dans le Golfe de Guinée	76
Tableau 21 : Les produits à l'importation et à l'exportation des pays du Golfe de Guinée.....	78
Tableau 22 : Les principaux partenaires extérieurs des Etats du Golfe de Guinée.....	78
Tableau 23 : Les vingt premières entreprises du Golfe de Guinée (2002).....	80
Tableau 24 : L'indicateur du développement humain en tendances (2002)	80
Tableau 25 : La distribution régionale des moyens de communications	81
Tableau 26 : Forces armées et pourcentage du PIB alloué à la défense par les Etats du Golfe de Guinée.....	90
Tableau 27 : Les conflits internes dans les pays du Golfe de Guinée (1967-2002).....	91
Tableau 28 : Le dispositif militaire français en Afrique en 1998	92
Tableau 29 : Les institutions recoupant en partie le Golfe de Guinée	109
Tableau 30 : Les appartenances institutionnelles des Etats du Golfe de Guinée.....	111
Tableau 31 : L'influence institutionnelle	112
Tableau 32 : Les organisations internationales dans le Golfe.....	118
Tableau 33 : Hiérarchie des organes dans quelques OIG du Golfe de Guinée.....	140

Tableau 34 : Etat de la démographie dans le Golfe de Guinée	153
Tableau 35 : Les Ministères qui traitent directement avec l'extérieur.....	160
Tableau 36 : The French African Oil Empire : Elf and Total	218
Tableau 37 : Les exportations diamantifères des pays du Golfe de Guinée	222
Tableau 38 : La distribution des espaces forestiers dans le Golfe de Guinée	225
Tableau 39 : Les agréments à la profession forestière par catégorie en 1999.....	226
Tableau 40 : Les entrées officielles des Equato-guinéens au Cameroun (1997-1998).....	239
Tableau 41 : Détenus tchadiens dans l'Extrême Nord du Cameroun en 2000.....	243
Tableau 42 : Les ONG nationales qui « défrontièrent » leurs domaines d'intervention avec une référence spécifique à la société civile camerounaise	261
Tableau 43 : Quelques associations nationales qui « internationalisent » leur dénomination	261
Tableau 44 : Les domaines d'intervention de quelques ONG du Golfe de Guinée et leur relation avec les biens public mondiaux.....	267
Tableau 45 : Les domaines de la coopération internationale avec l'Afrique suivant les différents partenariats au développement	268
Tableau 46 : Les représentants des ONG internationales au Cameroun	281
Tableau 47 : Quelques communautés camerounaises au Gabon et leurs représentants....	286

LISTE DES CARTES ET FIGURES

I. Cartes

Carte 1 :	Situation géographique du Golfe de Guinée	10
Carte 2 :	Les religions dans le Golfe de Guinée	17
Carte 3 :	Le Golfe de Guinée dans le champ linguistique africain	17
Carte 4 :	La frontière Cameroun-Nigeria du point 1 au point G.....	88
Carte 5 :	Répartition des communautés régionales dans le Golfe de Guinée	110
Carte 6 :	Les zones frontalières grises dans le Golfe de Guinée.....	151
Carte 7 :	La région transétatique Cameroun-Gabon-Guinée Equatoriale, suite de la configuration des lieux du Golfe de Guinée	189
Carte 8 :	Les flux de réexportation vers l'Ouest du Golfe de Guinée	190
Carte 9 :	L'espace frontalier camerouno-gabono-guinéen entre oie maritime et oies terrestres	194
Carte 10 :	Les principaux marchés frontaliers en 1995	199
Carte 11 :	La circulation des drogues en Afrique centrale.....	203
Carte 12 :	L'insécurité en Afrique centrale en 2000.....	206
Carte 13 :	Les attaques des coupeurs de route au Cameroun en 1999	207
Carte 14 :	Les activités pétrolières en Afrique	211
Carte 15 :	Distribution des licences d'exploitation en Angola	212
Carte 16 :	Principaux permis pétroliers au Gabon, au Cameroun et en Angola.....	215
Carte 17 :	Les flux de diamant en Afrique.....	223
Carte 18 :	Espace forestier du Golfe de Guinée.....	228
Carte 19 :	La dispersion des Fang-Ntumu entre Cameroun, Gabon et Guinée Equatoriale	238

II. Figures

Figure 1 :	Hiérarchie des organes de la Commission du Golfe de Guinée.....	136
Figure 2 :	La configuration des positions de puissance dans le Golfe de Guinée	171

INTRODUCTION GENERALE

LE CHAMP, PARADIGME D'ANALYSE DE LA FIGURATION INTERETATIQUE DU GOLFE DE GUINEE

Envisagée dans la perspective classique du système interétatique, la configuration régionale du Golfe de Guinée constitue un "objet" de l'analyse internationaliste même si les études destinées à sa systématisation en tant que région historique relèvent encore de l'ordre des ébauches¹. En fait, en dehors de quelques analyses résiduelles relevant beaucoup plus d'une géographie/géopolitique des hydrocarbures², la configuration régionale du Golfe de Guinée pourrait bien se ranger dans la catégorie des espaces oubliés de l'analyse internationaliste africaine. Pourtant, le Golfe de Guinée est une entité régionale en cours de reclassement géoéconomique du fait de sa confirmation comme « *zone utile* » dans les découpages géopolitiques du XXI^e siècle³. Il s'inscrit dès lors dans le registre des « *espaces convoités* », des « *espaces pivots* » du monde non-occidental⁴. La dimension de « *oil/diamond heartland* » du monde tropical que la région a progressivement acquise en fait l'une des arènes les plus décisives de la compétition géopolitique mondiale.

L'institutionnalisation, au niveau régional, d'un cadre permanent de concertation et de coopération entre les "Etats répartiteurs de [cet] espace"⁵ renforce l'importance de la position internationale d'une région en pleine (re)découverte de sa profondeur et de sa densité géopolitique. C'est donc à une objectivation plus approfondie de la dynamique régionale du Golfe de Guinée que voudrait s'essayer la présente étude. L'entrée à partir de laquelle celle-ci ambitionne de rendre compte de cette configuration régionale est celle étatique, ou plutôt interétatique. Le Golfe de Guinée est en effet un "monde des Etats" ; ou plus exactement une configuration de relations objectives entre unités étatiques.

Toutefois, ainsi constitué en objet de la recherche internationaliste, le Golfe de Guinée est, comme la plupart d'autres configurations interétatiques, affecté par de substantiels changements qui rendent progressivement inopératoires, les dispositifs théorico-paradigmatiques classiques de dissection et d'explicitation des relations internationales. Ce déficit d'opérationalité conduit à des "obstacles épistémologiques" dans la perspective bachelardienne⁶. Afin de contourner les biais épistémologiques inhérents à cette conjoncture de la transformation de l'objet international, une dynamique d'exploration de nouveaux modèles d'intellection et de nouvelles lentilles conceptuelles/paradigmatiques susceptibles de permettre à l'analyse internationaliste de suivre de manière bénéfique les « *mutations internationales* »⁷ est en cours. Cette dynamique tourne autour de la problématique globale

¹ Voir : P. MERCIER, « Guinée centrale et orientale », in H. DESCHAMPS (dir), HISTOIRE GENERALE DE L'AFRIQUE, DE MADAGASCAR ET DES ARCHIPELS, t. 1, DES ORIGINES A 1800, Paris, PUF, 1979 ; A. MBEMBE, « A la lisière du monde. Frontières, territorialité et souveraineté en Afrique », BULLETIN DU CODESRIA, N°3 &4, 1999, pp. 3-18

² C. J. CAMPBELL, « Golfe de Guinée: Situation et perspective énergétique » (dossier), GEOPOLITIQUE, N° 63, pp.140-151 ; D.A. YATES, « Central Africa : Oil and the Franco-American Rivalry », L'AFRIQUE POLITIQUE 1998, pp. 205-226

³ Sur un aperçu, voir G. DUSSOUY, QUELLE GEOPOLITIQUE AU XXI^e SIECLE, Bruxelles, EDITIONS COMPLEXES, 2001

⁴ Sur les *espaces-pivots* du monde en développement dans la pensée géopolitique américaine post-bipolaire, cf. P.R. CHASE, E. HILL et P. KENNEDY, THE PIVOTAL STATES. A NEW FRAMEWORK FOR US. POLICY IN THE DEVELOPING WORLD, New York, W.W. NORTON & COMPANY, 1999

⁵ S. SUR, RELATIONS INTERNATIONALES, Paris, MONTCHRETIEN, 1995

⁶ G. BACHELARD, LA FORMATION DE L'ESPRIT SCIENTIFIQUE, Paris, LIBRAIRIE J. VRIN, 1989.

⁷ CAO-HUY THUAN et A. FENET, MUTATIONS INTERNATIONALES ET EVOLUTION DES NORMES, Paris, PUF, 1994

des défis que la mondialisation pose aux relations internationales⁸ et s'oriente vers la production d'un discours sur « *les nouvelles relations internationales* »⁹ et/ou sur la formulation des « *perspectives analytiques alternatives* »¹⁰. La perspective d'une analyse socio-internationaliste du champ interétatique s'inscrit dans ce courant du renouveau analytique qui marque la discipline des relations internationales¹¹. Une perspective sociologique du champ interétatique nécessite alors de déterminer son cadre conceptuel et épistémique (section 1) de même que les éléments d'une problématique du champ interétatique (section 2).

Section 1 : LE CADRE CONCEPTUEL ET OPERATOIRE

Le travail scientifique est avant tout une entreprise de nettoyage conceptuel. Celui-ci permet une maximisation du sens des mots qui, à son tour, garantit l'intelligibilité du discours scientifique. Il s'agit en fait d'un préalable méthodologique qui évite au chercheur l'écueil d'un emploi doxique et erroné des concepts. Dans la pratique scientifique en effet, la reconduction du sens commun des mots est susceptible de renvoyer à ce qu'on pourrait appeler, dans l'univers des mots durkheimiens, un « *suicide épistémologique* » : « *les mots de la langue usuelle comme les concepts qui les expriment sont toujours ambigus et le savant qui les exploiterait tel qu'il les reçoit de l'usage sans leur faire subir d'autres élaborations s'exposerait aux plus graves confusions* »¹². La précision sémantique des concepts ne constitue pas seulement le gage de l'intelligibilité de l'écriture scientifique ; elle garantit aussi l'opérationnalité des concepts définis.

En fait, dans la perspective bourdieusienne de la *définition contextualisée*, « *les concepts n'ont d'autre définition que systémique et sont conçus pour être mis en œuvre empiriquement de façon systématique* »¹³. C'est donc dire que bien qu'en prenant en compte son lieu ou son territoire scientifique d'élaboration, le champ sera empiriquement défini ; c'est-à-dire dans le cadre de l'analyse des relations internationales (paragraphe 1). La définition empirique et opératoire du champ appellera également celle de la configuration géospatiale à laquelle il tente de s'appliquer ; c'est-à-dire le Golfe de Guinée (paragraphe 2).

Paragraphe 1 : ELEMENTS POUR UNE CARACTERISATION DU CHAMP INTERETATIQUE

En tant que modèle explicatif d'un ordre du réel, une théorie n'est nullement une production ou une construction *ex-nihilo*. Elle renvoie plutôt à un processus historique, à un travail scientifique/social de compréhension du réel construit en objet de savoir. Toute théorie est par conséquent heuristiquement générée et est dotée d'un agenda et d'une spécificité épistémologiques qui lui procurent une identité dans l'univers des savoirs scientifiques. Mais

⁸ I. CLARK, GLOBALIZATION AND INTERNATIONAL RELATIONS THEORY, Oxford, OXFORD UNIVERSITY PRESS, 1999 ; P. DE SERNAECLENS, MONDIALISATION, SOUVERAINETE ET THEORIES DES RELATIONS INTERNATIONALES, Paris, A. COLIN, 1998 ; G. YOUNG, INTERNATIONAL RELATIONS IN GLOBAL AGE, Cambridge, POLITY PRESS, 1999 ; M. SHAW, GLOBAL SOCIETY AND INTERNATIONAL RELATIONS, Cambridge, POLITY PRESS, 1997

⁹ M.C. SMOUTS (dir), LES NOUVELLES RELATIONS INTERNATIONALES. PRATIQUES ET THEORIES, Paris, PRESSES DE LA FONDATION NATIONALE DES SCIENCES POLITIQUES, 1998

¹⁰ P. J. KATZENSTEIN, ed, THE CULTURE OF NATIONAL SECURITY, NORMS AND IDENTITY IN WORLD POLITICS, New-York, COLUMBIA UNIVERSITY PRESS, 1996

¹¹ M. W. DOYLE et G.J. IKENBERRY, eds, NEW THINKING IN INTERNATIONAL RELATIONS THEORY, Boulder, WESTVIEW, 1997 ; W.C. WOHLFORTH, "Reality Check: Revising Theories of International Politics in Response to the End of the Cold War", WORLD POLITICS, 50, 1999, pp. 650-680 ; S. GILL et J. MITTLEMAN, INNOVATION AND TRANSFORMATION IN INTERNATIONAL STUDIES, Cambridge, CAMBRIDGE UNIVERSITY PRESS, 1997 ; J. MACMILLAN et A. LINKATER, BOUNDARIES IN QUESTION. NEW DIRECTIONS IN INTERNATIONAL RELATIONS, Londres, PINTER, 1995

¹² E. DURKHEIM, LE SUICIDE, Paris, PUF, 1930, p. 1

¹³ C'est P. BOURDIEU lui-même qui souligne ; in P. BOURDIEU et J.D.L. WACQUANT, REPONSES. POUR UNE ANTHROPOLOGIE REFLEXIVE, Paris, SEUIL, 1992, p. 71

étant donné qu'une théorie est nécessairement un appareillage paradigmatico-conceptuel transcrivant, de la manière la plus approchée possible, le divers social, il s'ensuit qu'elle a une vie socio-analytique qui varie en fonction de la dynamique de la réalité sociale.

Si une théorie est informée et modelée à partir de la réalité empirique, elle n'apparaît plus, selon une analyse de Raymond ARON, comme une représentation conservatrice du monde ; elle ne s'affirme non plus comme réductrice par essence¹⁴ pour la simple raison qu'elle se construit, se déconstruit et se reconstruit en fonction de la dynamique sociale. La critique aronienne d'une « *Théorie des Relations Internationales* » émane du rapport à la théorie comme à ce que Pierre BOURDIEU appellerait un *transcendantal explicatif* ; c'est-à-dire une norme explicative fondamentale et transhistorique. Cette posture génère « *l'effet de théorie* » qui « *consiste à vouloir tailler la réalité à la mesure du concept ou de la théorie* »¹⁵. Au lieu de plier les « faits sociaux » pour les faire embarquer dans une locomotive théorique quelconque, il convient plutôt de voir comment la réalité reformule et redéfinit la théorie ; si tant est que celle-ci est une transcription conceptuelle de la réalité empirique.

Il est donc possible d'envisager une vie sociale de la théorie du champ ; c'est-à-dire son processus de reconstruction/réinvention en fonction des transformations sociales. La perspective d'une « *biographie sociale* »¹⁶ de la théorie du champ invite par conséquent à accorder une attention soutenue à son « *état civil* » scientifique (A) ainsi qu'à sa dynamique dans l'univers de la gnoséologie politiste ; c'est-à-dire, en d'autres termes, les nouveaux espaces analytiques auxquels elle est susceptible de s'ouvrir (B).

A - LE CONTEXTE ORIGINAL DE LA CONSTRUCTION DU CHAMP

Construction historique de l'analyste, la théorie s'inscrit dans une logique et/ou une pratique d'objectivation sociale. De fait, bien que fonctionnant la plupart du temps comme une *norme explicative transhistorique*, la théorie est d'abord une constitution (scientifique) de la réalité historiquement située¹⁷. Elle est une logique pratique de la compréhension des réalisations historiques des acteurs sociaux¹⁸. Il convient ainsi, pour une meilleure exploitation analytique d'une théorie, de mettre en exergue sa rationalité analytique ; c'est-à-dire les éléments qui forment son processus d'objectivation. C'est la perspective de la réflexivité théorique en tant qu'exigence indispensable de l'explicitation des procédés d'objectivation¹⁹.

Le contexte original de la théorie du champ est celui de la sociologie interne. Elaboré par Pierre BOURDIEU dans la perspective d'une « *économie unifiée des pratiques (...)* capable de souder approche phénoménologique et approche structurale en un mode de recherche intégré épistémologiquement cohérent et de validité universelle »²⁰, la théorie du champ est un modèle d'objectivation sociale qui se démarque nettement de l'héritage organiciste et systémique qui a dominé la recherche en sciences sociales²¹. A partir d'un soubassement théorique qui appréhende le monde social comme renvoyant à ce que Norbert ELIAS nommerait « *une configuration mouvante* » et donc changeante que forment les

¹⁴ Ce sont, entre autres, les griefs que R. ARON adresse à une théorie des relations internationales : Cf. « Qu'est-ce qu'une Théorie des Relations Internationales ? », REVUE FRANÇAISE DE SCIENCE POLITIQUE, Vol. XXVIII, n° 5, octobre 1967, pp. 837-961

¹⁵ L. SINDJOUN, SCIENCE POLITIQUE REFLEXIVE ET SAVOIRS SUR LES PRATIQUES POLITIQUES EN AFRIQUE NOIRE, Dakar, CODESRIA, 1999, p. 7

¹⁶ Voir dans cette direction : A. APPADURAI, ed., THE SOCIAL LIFE OF THINGS. COMMODITIES IN CULTURAL PERSPECTIVE, Cambridge, CAMBRIDGE UNIVERSITY PRESS, 1996; L. SINDJOUN (dir), LA BIOGRAPHIE SOCIALE DU SEXE. GENRE, SOCIETE ET POLITIQUE AU CAMEROUN, Paris, KARTHALA, 1999

¹⁷ Comme le note P. BOURDIEU et al., « C'est des principes de leur construction et non de leur degré de formalisation que les modèles tiennent leur valeur explicative », P. BOURDIEU, J.C. CHAMBOREDON et J.C. PASSERON, LE METIER DE SOCIOLOGUE, Paris, MOUTON EDITEUR, 1968, pp. 77 et s.

¹⁸ Cf. B. LACROIX, « La contribution de Norbert Elias à l'analyse de la construction sociale de l'Etat parlementaire », POLIS, REVUE CAMEROUNAISE DE SCIENCE POLITIQUE, Volume 9, Numéro spécial, 2002, pp. 9-28

¹⁹ P. BOURDIEU et J.D.L. WACQUANT, REPONSES, op. cit.

²⁰ J.D.L. WACQUANT, « Introduction », in P. BOURDIEU et J.D.L. WACQUANT, REPONSES, op. cit., p. 14

²¹ Cf. C. LEVI-STRAUSS, ANTHROPOLOGIE STRUCTURALE, Paris, PLON, 1958

acteurs et les interrelations qui existent entre eux²², le paradigme du champ repose en tant que modèle d'objectivation sociologique en acte²³ sur des formes et des régularités spécifiques.

De fait, dans sa forme analytique globale, « (...) un champ peut être défini comme un réseau, ou une configuration de relations objectives entre positions. Ces configurations sont définies objectivement dans leur existence et dans les déterminations qu'elles imposent à leurs occupants, agents ou institutions, par leur situation (...) actuelle ou potentielle dans la structure de la distribution des différentes espèces de pouvoir (ou de capital) dont la possession commande l'accès aux profits spécifiques qui sont en jeu dans le champ, et du même coup, par leurs relations objectives aux autres positions »²⁴. Plus lapidairement, un champ est un ensemble d'interrelations sociales (ou de « relations objectives ») marqué par des enjeux et des luttes entre agents influencés dans leur agir par tout un ensemble de dispositions structurées mais qui fonctionnent comme des matrices de perception et des normes d'action.

(a) *Le champ est un univers relationnel.* Ce qui est constitutif d'un champ, « ce sont des relations - non des interactions ou des liens intersubjectifs entre des agents, mais des relations objectives qui existent « indépendamment des consciences et des volontés individuelles»... »²⁵. Le primat des relations ou plutôt des interrelations structure le champ comme un cadre d'échanges sociaux ; de telle sorte que c'est la configuration ; c'est-à-dire l'ensemble formé par les interrelations et les échanges entre agents qui forme l'ossature du champ. Les relations objectives sont des processus historiques ; c'est-à-dire des constructions des agents sociaux insérés dans un cadre spatio-temporel précis et ce sont les contraintes relationnelles qui marquent un espace social qui déterminent et orientent les comportements sociaux des acteurs. Au total donc, le champ est «une configuration relationnelle dotée d'une gravité spécifique qu'elle est capable d'imposer à tous les objets et agents qui y pénètrent »²⁶.

(b) *Le champ est un espace de conflits et de concurrence* . La nature ou plutôt la caractéristique principale de la configuration des relations objectives qui constituent la réalité du champ est celle de la lutte et/ou de la concurrence. Dans cette perspective, le champ se manifeste concrètement comme un ensemble de relations de concurrence, de luttes et de complémentarité entre acteurs sociaux articulés autour d'enjeux spécifiques. « Dans un champ, souligne Pierre BOURDIEU, les agents et les institutions luttent, suivant les régularités et les règles constitutives de cet espace de jeu (et, dans certaines conjonctures à propos de ces règles mêmes), avec des degrés divers de force et, par là, des possibilités diverses de succès, pour s'approprier les profits spécifiques qui sont en jeu dans le jeu (...). Dans un champ il y a des luttes, donc de l'histoire »²⁷. Ce sont les luttes entre acteurs sociaux qui sont au fondement de la structuration et de la dynamique du champ étant donné que, par la suite, les contraintes que constituent les luttes et les concurrences entre acteurs déterminent les comportements et la « situation existentielle » des agents sociaux. Somme toute, le champ est « le lieu où s'engendrent dans la concurrence entre les agents qui s'y trouvent engagés [des produits, enjeux et capitaux dont la possession détermine la position sociale des agents] »²⁸.

(c) *Le champ, espace de luttes et de concurrence, est structuré autour d'enjeux/intérêts spécifiques.* En effet, dans un champ donné, les enjeux sont les produits de la compétition entre les joueurs/acteurs. Le champ est ainsi une somme d'enjeux dans lesquels

²² P. BOURDIEU, et J.D.L. WACQUANT, REPONSES, op. cit., pp. 82-83

²³ Suivant une formule de P. ANSART qui parle de « modèle de pensée sociologique en acte », Cf. P. ANSART, LES SOCIOLOGIES CONTEMPORAINES, 3^e édition revue et augmentée, Paris, SEUIL, 1990, p. 7

²⁴ P. BOURDIEU et J.D.L. WACQUANT, REPONSES, op. cit., pp. 72-73

²⁵ Ibid, p. 72

²⁶ J.D.L. WACQUANT, « Introduction », op. cit., p. 25

²⁷ P. BOURDIEU, et J.D.L. WACQUANT, REPONSES, op. cit., p. 78

²⁸ P. BOURDIEU, PROPOS SUR LE CHAMP POLITIQUE (avec une introduction de Philippe Fritsch), Lyon, PRESSES UNIVERSITAIRES DE LYON, 2000, p.15

investissent les joueurs. Investir dans le jeu consiste à la fois placer un capital, occuper une position et charger l'enjeu/intérêt du jeu d'une signification affective prévalente : « *les joueurs sont pris dans le jeu, ils ne s'opposent, parfois féroce, que parce qu'ils ont en commun d'accorder au jeu, et aux enjeux, une croyance (doxa), une reconnaissance qui échappe à la mise en question (...) et cette collusion est au principe de leur compétition et de leurs conflits* ». ²⁹ Dit autrement, les luttes du champ sont des échanges de coups – au sens de Michel DOBRY ³⁰ – entre agents du champ qui visent les mêmes intérêts, de telle sorte que c'est la « *concurrence pour le monopole de la manipulation légitime* » ³¹ des intérêts en jeu dans le champ qui constitue l'arrière-fond de la dynamique du champ : « *l'intérêt est à la fois la condition de fonctionnement du champ (...) en tant qu'il est ce qui « fait courir les gens », ce qui les fait concourir, se concurrencer, lutter et produit de fonctionnement du champ (...) Tout champ, en tant que produit historique, engendre l'intérêt qui est la condition de son fonctionnement* ». ³²

Pour fonctionner, un champ doit donc produire des intérêts dont la possession du « *monopole de la manipulation légitime* » par un acteur dépend des atouts, des cartes maîtresses, bref des capitaux dont il dispose dans la compétition sociale : « *un capital ou une espèce de capital, c'est ce qui est efficient dans un champ déterminé, à la fois en tant qu'arme et en tant qu'enjeu de lutte ; ce qui permet à son détenteur d'exercer un pouvoir, une influence, donc d'exister dans un champ déterminé, au lieu d'être une simple quantité négligeable* ». ³³ La répartition des capitaux entre agents/joueurs configure la « *balance des forces* » et par conséquent l'équilibre des positions.

(d) *Le champ est une configuration de rapports de force entre agents en interrelations.* Dans le cadre des dynamiques d'échanges qui ont cours dans le champ, chaque agent vise soit à asseoir sa domination sur les autres, soit à affirmer son autonomie par rapport aux autres acteurs du champ. Le renforcement, par chaque agent, de ses capacités de négociation sociale est en même temps un processus de neutralisation réciproque des agents engagés dans un travail de renforcement des forces : « *Champ de forces actuelles et potentielles, le champ est aussi un champ de luttes pour la conservation ou la transformation de ces forces* ». ³⁴ C'est l'équilibre du jeu de la transformation des « *rapports de force entre les joueurs [qui] définit la structure du champ.* » ³⁵ Toutefois, il arrive aussi que les contraintes structurelles de la configuration du champ déterminent les rapports de force entre positions comme on l'a historiquement vécu dans l'Europe de 1815 où l'équilibre des puissances avait débouché sur un véritable pouvoir de l'équilibre.

(e) *Le champ est un univers symbolique structuré autour de « cette sorte de transcendantal historique qu'est l'habitus, système socialement constitué de dispositions structurées et structurantes qui est acquis par la pratique et constamment orienté vers des fonctions pratiques ».* ³⁶ L'habitus peut être envisagé comme l'ensemble des dispositions mentales issues du processus de socialisation aux valeurs et mœurs légitimes du champ. La socialisation conduit à la sublimation des valeurs du champ qui vont à leur tour structurer l'habitus qui prendra par conséquent la forme de « *structures structurées prédisposées à agir comme des structures structurantes* ». ³⁷

De façon ramassée, le champ, tel que élaboré par Pierre BOURDIEU dans le cadre de l'analyse sociologique interne, renvoie à un espace au sein duquel des acteurs à la nature, aux

²⁹ P. BOURDIEU et J.D.L. WACQUANT, REPNSES, op. cit., p. 23

³⁰ M. DOBRY, SOCIOLOGIE DES CRISES POLITIQUES, LA DYNAMIQUE DES MOBILISATIONS MULTISECTORIELLES, Paris, PFNSP, 1992.

³¹ P. BOURDIEU, PROPOS SUR LE CHAMP POLITIQUE, op. cit., p. 63

³² P. BOURDIEU, CHOSES DITES, Paris, MINUIT, 1987, p. 125

³³ P. BOURDIEU et J.D.L. WACQUANT, REPNSES, op. cit., p. 74

³⁴ P. BOURDIEU et J.D.L. WACQUANT, REPNSES, op. cit., 77-78

³⁵ Ibid., p. 74

³⁶ Ibid., p. 97

³⁷ P. BOURDIEU, LE SENS PRATIQUE, Paris, MINUIT, 1980, p. 88

ressources et aux positions inégales sont en concurrence ou en luttes pour le monopole des capitaux efficaces qui y sont en jeu ainsi que pour la transformation ou la conservation de la configuration des rapports de force qui structurent le champ. Il renvoie ainsi à une « *configuration mouvante de relations objectives entre positions* » de force, ce qui en fait « *le lieu d'un changement permanent* »³⁸. « *Les relations objectives historiques* »³⁹ qui trament la configuration du champ sont « *déposées* » ; c'est-à-dire symboliquement portées par les agents de manière à déterminer leur sens pratique ou plutôt leur pratique du sens.⁴⁰ L'appréhension du jeu social à partir de la figure du champ a connu un grand succès dans la compréhension des dynamiques sociales et a contribué « *à transcender plusieurs des antinomies pérennes qui minent la science sociale de l'intérieur* ». On peut ainsi, dans la perspective de « *l'irrespect des frontières disciplinaires* » qui caractérise la démarche sociologique bourdieusienne, étendre le paradigme du champ à d'autres territoires scientifiques ; en l'occurrence le terrain interétatique. Cette démarche analytique pourrait parfaitement se légitimer à partir de l'érosion de plus en plus accentuée des frontières entre l'interne et l'externe.⁴² La « *mondialisation du local* »⁴³ et la « *vernacularisation* » du mondial (« *glocalisation* ») sont deux principales tendances qui caractérisent la société mondiale et qui, de ce fait, autorisent de lire le mondial avec les instruments internes et/ou de soumettre l'interne aux modèles cognitifs de l'analyse internationaliste.

B- DU CHAMP INTERNE AU CHAMP INTERETATIQUE

Dans le cadre de la nouvelle perspective de la « *sociologie transdisciplinaire* »⁴⁵ des faits sociaux internationaux qui marque actuellement la recherche en relations internationales⁴⁶, la mobilisation du paradigme bourdieusien du champ est susceptible de permettre une rénovation critique de la compréhension du milieu interétatique. « *Du fait de son profond disrespect pour les frontières disciplinaires [qui le conduit vers l'affirmation de] la possibilité d'une économie unifiée des pratiques* »⁴⁷, il y a dans l'œuvre théorique de Pierre BOURDIEU une ouverture implicite aux autres champs d'analyse. A l'épreuve du milieu interétatique, le paradigme du champ acquiert une nouvelle dimension théorique ; notamment celle de paradigme de l'analyse internationale. L'effet de la globalisation sur les sciences sociales est sans doute le décloisonnement des champs heuristiques. Dans un contexte marqué par « *l'interpénétration du national et de l'international* »²⁹, des outils théoriques élaborés dans le cadre de l'analyse interne peuvent valablement être opérationnalisés sur le terrain interétatique et vice-versa. La nouvelle vie théorico-heuristique du champ tire ainsi sa source de la *fin relative des territoires scientifiques* qui semble l'un des tournants épistémiques majeurs de l'analyse des transformations de la scène internationale dans un contexte de changement de la discipline des relations internationales elle-mêmes⁴⁹ et que les études en

³⁸ P. BOURDIEU et J.D.L. WACQUANT, op. cit., p. 78 et suiv.

³⁹ Ibidem

⁴⁰ P. BOURDIEU, LE SENS PRATIQUE, Paris, MINUIT, 1980 ; du même auteur, ESQUISSE D'UNE THEORIE DE LA PRATIQUE, Genève, DROZ, 1972

⁴² E.O. GZEMPIEL and J. ROSENAU, ALONG THE DOMESTIC-FOREIGN FRONTIER : EXPLORING GOVERNANCE IN A TURBULENCE WORLD, Cambridge, CAMBRIDGE UNIVERSITY PRESS, 1997.

⁴³ B. BADIE, UN MONDE SANS SOUVERAINETE. LES ETATS ENTRE RUSE ET RESPONSABILITE, Paris, FAYARD, 1999

⁴⁵ A. COLONNOS, « La sociologie des relations internationales à la recherche d'une morale », INTERNATIONAL REVIEW OF SOCIOLOGY, Vol. 12, N° 3, 2002

⁴⁶ Voir dans ce sens, B. BADIE et M.C. SMOUTS, LE RETOURNEMENT DU MONDE. SOCIOLOGIE DE LA SCENE INTERNATIONALE, Paris, PFNSP et DALLOZ, 1995 ; P.J. KATZENSTEIN, ed, THE CULTURE OF NATIONAL SECURITY, op. cit. ; M.C. SMOUTS (dir.), LES NOUVELLES RELATIONS INTERNATIONALES. PRATIQUES ET THEORIES, Paris, PFNSP, 1998

⁴⁷ J.D.L. WACQUANT, « Introduction », op. cit., p. 14

²⁹ G. DUSSOUY, op. cit., p. 19

⁴⁹ L. SINDJOUN, "Transformation of International Relations - Between Change and Continuity", INTERNATIONAL POLITICAL SCIENCE REVIEW, Vol. 22, N° 2, 2001, pp. 219- 228

cours sur la mondialisation et les relations internationales semblent ne pas prendre en compte.⁵⁰

L'objectif de l'opérationnalisation de la notion de champ dans la compréhension renouvelée de la dynamique internationale est de voir comment l'interétatique se redéfinit et se renouvelle sous le sceau du paradigme du champ. Paradigme transdisciplinaire et opératoire de par les « *multiples schèmes théoriques différents* »⁵¹ qu'il compulse, le champ, en tant que modèle d'objectivation sociale, peut parfaitement être opérationnelle au niveau de l'analyse internationale. Cette opérationnalité s'avère d'autant plus réalisable que, de par certains de ses éléments fondamentaux – configuration historique, autonomie, agents/joueurs, règles du jeu, luttes et rapports de force, intérêts et capitaux, habitus – le champ est un paradigme qui, *a priori*, appartient au *monde interétatique* qu'il veut analyser. De sorte que, le problème qui se pose ici n'est pas celui du questionnement sur les conditions de la construction théorique du champ interétatique mais plutôt celui de la détermination des modalités et des formes de réalisation pratique d'un champ interétatique. A quoi renvoie donc *concrètement* un champ interétatique ?

(a) *Le champ interétatique est « l'ensemble des microcosmes sociaux relativement autonomes, espaces de relations objectives qui sont le lieu d'une logique et d'une nécessité spécifiques et irréductibles à celles qui régissent les autres champs »*⁵² ; le microcosme des gouvernements est irréductible à celui des organisations internationales gouvernementales et/ou non-gouvernementales ; celui des multinationales n'est pas l'équivalent du monde des réseaux transnationaux qui diffère lui-même des microcosmes que forment les acteurs individuels. Ces différents microcosmes qui composent le monde interétatique sont envisagés par Bertrand BADIE dans la perspective du « *jeu triangulaire* »⁵³ auquel sont parties prenantes les Etats (qui obéissent à des logiques de souveraineté et de citoyenneté), les réseaux transnationaux (qui répondent à des préoccupations d'efficacité et de pragmatisme) et les entrepreneurs identitaires (qui mobilisent et capitalisent la "*ressemblance*" ou plutôt la différence anthropologique)³⁰. Le "*jeu triangulaire*" est lui-même une réévaluation critique du paradigme dualiste envisagé par James ROSENEAU³¹ et certains autres partisans de la thèse du « *dédoublé du monde* »³² en un monde des Etats et en un monde multicentré au lendemain de l'effondrement de l'ordre de Yalta.

(b) *Le champ interétatique est une configuration de relations objectives entre positions*. Celles-ci peuvent être étatiques, transnationales ou individuelles. Les « *relations objectives historiques* » supposent elles-mêmes des joueurs/acteurs (Etats, organisations internationales, multinationales, réseaux, individus) engagés dans des dynamiques de transactions qui sont constitutives des "interrelations". Et c'est la structure des positions des agents qui détermine les prises de position des acteurs ainsi que leurs stratégies d'intervention sociale qui peuvent être des « *stratégies de conservation* » ou alors des « *stratégies de subversion* » des principes et des formes d'organisation du champ. Au demeurant, il n'y a pas

⁵⁰ P. DE SERNAELEN, MONDIALISATION, SOUVERAINETE ET RELATIONS INTERNATIONALES, op. cit. ; I. CLARK, GLOBALIZATION AND INTERNATIONAL RELATIONS THEORY, op. cit. ; M. SHAW, GLOBAL SOCIETY AND INTERNATIONAL RELATIONS, Cambridge, POLITY PRESS, 1997

⁵¹ B. LAHIRE, « Champ, hors-champ, contre champ », in B. LAHIRE (dir.), LE TRAVAIL SOCIOLOGIQUE DE PIERRE BOURDIEU. DETTES ET CRITIQUES, Paris, LA DECOUVERTE, 1999, p. 24

⁵² P. BOURDIEU et J.D.L. WACQUANT, REPONSES, op. cit., p. 73

⁵³ B. BADIE, « Le jeu triangulaire », in P. BIRNBAUM (dir.), SOCIOLOGIE DU NATIONALISME, Paris, PUF, 1998, pp. 447-467

³⁰ « *The New configuration may be shown by a triangle in which would appear three kinds of actors : state, transnational actors and identity entrepreneurs. Each one of them is appealing individuals into the international area. The first one will appeal individuals as citizens, the second will call them as sovereignty-free individuals and the third one as primordial community members. Each kind of actor is thus promoting a special type of commitment to transnational networks, primary commitment to identity entrepreneurs. These commitments may be composed by three ways of representation (state and civic commitment), functional representation (transnational networks and utilitarian and primary commitments)* », B. BADIE, "Realism under Praise or Requiem. The Paradigmatic Debate in International Relations", INTERNATIONAL POLITICAL SCIENCE REVIEW, vol. 22, N° 3, 2001

³¹ J.N. ROSENAU, TURBULENCE IN WORLD POLITICS - A THEORY OF CHANGE AND CONTINUITY, Princeton, PRINCETON UNIVERSITY PRESS, 1990

³² R.J. DUPUY, « Le dédoublement du monde », REVUE GENERALE DE DROIT INTERNATIONAL PUBLIC, T-100-2, 1996, pp. 313-321

de champ en dehors des interactions, des échanges et des transactions qui existent entre agents.

(c) *Le champ interétatique est un espace de conflits, de luttes et de concurrence* ayant pour enjeu l'appropriation ou plutôt la manipulation légitime des différentes espèces de capitaux (ou alors leur définition) qui font « courir » les acteurs de la scène internationale. La volonté de monopole par chaque agent des capitaux les plus efficaces du champ entraîne des luttes et des conflits dont l'issue est fonction de l'état du rapport de force dans le champ. Et c'est à chaque fois la balance des forces qui structure la configuration du champ. Les luttes de puissance sont au cœur de la dynamique interétatique. C'est la recherche de la maximisation et de la sauvegarde par l'Etat de son intérêt national³³ qui constitue sinon l'unique, du moins le principal justificatif de son action internationale étant entendu que l'intérêt national est une (re)construction perpétuelle déterminée par la « logique de situation » que constitue le complexe des interactions sociales³⁴.

(d) *Le champ interétatique est un espace de positions*. Celles-ci sont déterminées par la distribution du capital entre agents. La configuration de la possession des capitaux les plus efficaces du champ est au fondement du principe de la hiérarchisation des agents et/ou des microcosmes. Dans cette perspective, le champ interétatique renvoie à un ordre ; c'est-à-dire à la distribution du pouvoir et/ou de la puissance – en tant que type de capital le plus efficace – entre acteurs (étatiques), à la hiérarchie qui en découle et à la configuration dominants – dominés qui s'en instaure³⁵. Ce sont les *positions réelles* dans la hiérarchie de la possession du pouvoir/puissance qui expliquent les prises de positions en faveur de la conservation ou alors de la subversion révolutionnaire.

(e) *Le champ interétatique est un univers de normes et de symboles qui fonctionnent comme des habitus* ; c'est-à-dire comme des « dispositions incorporées » ; « dispositions durables et transposables » qui orientent l'agir social des acteurs. L'espace interétatique comme univers de sens³⁶ renvoie à un code normatif déterminant le « droit d'entrée » ; les « critères d'appartenance » et les règles du jeu. Patrimoine idéologique et culturel entièrement historique, « l'habitus contribue à constituer le champ [interétatique] comme monde signifiant, doué de sens et de valeurs, dans lequel il vaut la peine d'investir son énergie »³⁷. L'habitus étatique, c'est la reconnaissance, la légitimation et la sublimation de l'Etat comme forme civilisée d'organisation politique³⁸. Les conflits territoriaux, les réactions véhémentes émanant des « atteintes à la souveraineté nationale »³⁹, la « violence symbolique » de la légitimation de l'intérêt national, les rationalisations de légitimation du sentiment nationaliste etc. constituent une marque de la « reconnaissance tacite de la valeur des enjeux engagés dans le jeu [interétatique] »⁴⁰. Il s'agit de comportements et d'attitudes qui découlent du « fait d'être investi, pris dans le jeu et par le jeu »⁴¹ et de lui accorder une valeur. En tout cas, être en désaccord sur le terrain interétatique, c'est être⁴² en accord sur le terrain du désaccord notamment celui de la configuration du champ, de la distribution des capitaux et des positions, de la balance des forces.

³³ C.W. FREEMAN, ARTS OF POWER: STATECRAFT AND DIPLOMACY, Washington D. C., UNITED STATES INSTITUTE OF PEACE PRESS, 1997

³⁴ P.J. KATZENSTEIN, THE CULTURE OF NATIONAL SECURITY, op. cit.

³⁵ M. GIRARD, « Les conceptions de l'ordre dans les relations internationales », in « Ordre et désordre dans le monde », CAHIERS FRANÇAIS, N°263, Oct. – Décembre 1993, pp. 4-11

³⁶ Cf. Z. LAÏDI (dir), GEOPOLITIQUE DU SENS, Paris, DESCLEE DE BROUWER, 1998

³⁷ P. BOURDIEU et J.D.L. WACQUANT, REPONSES, op. cit., p.103

³⁸ Cf. N. ELIAS, THE CIVILIZING PROCESS. THE HISTORY OF MANNERS AND FORMATION AND CIVILIZATION, Oxford, OXFORD UNIVERSITY PRESS, 1996

³⁹ Sur une étude de cas, cf. M.D. EBOLLO, « Nationalisme gouvernemental et pressions extérieures dans le contexte de la démocratisation : le cas du Cameroun », POLIS, RCSP/CPSR, vol. 1, N° spécial, Février 1996, pp. 45-60

⁴⁰ P. BOURDIEU et J.D.L. WACQUANT, REPONSES, op. cit., p. 93

⁴¹ Ibid., p. 92

⁴² P. BOURDIEU, PROPOS SUR LE CHAMP POLITIQUE, op. cit., p. 56

Dans la perspective du champ en somme, l'interétatique apparaît comme une configuration dynamique au sein de laquelle des agents aux dispositions partagées/communes et aux positions et ressources inégales luttent pour « *le monopole de la manipulation légitime des biens [internationaux]* »⁴³. L'enjeu principal des luttes interétatiques, c'est l'affirmation de la puissance dont la possession commande l'accès à la position hégémonique⁴⁴. Sous le sceau du champ, le monde interétatique n'est pas une totalité homogène, mais plutôt une pluralité consensuelle – le consensus vient du fait que les agents du champ ont intérêt à ce que le champ existe et reconnaissent de la valeur, de l'importance aux enjeux qui sont les produits de la compétition entre acteurs⁴⁵. La pluralité structurelle du champ renvoie à « *un ensemble de différents champs, avec des règles relativement autonomes, qui ne peuvent pas être ramenées à une logique unique* »⁴⁶. Il s'agit d'une société étatique structurée mais dont l'ordonnement va au-delà des seules institutions étatiques. Aussi, les Etats sont des agents parmi tant d'autres qui luttent dans le champ même si l'influence de l'agent étatique apparaît plus considérable au regard de sa capacité à concentrer ou à monopoliser les différentes espèces de capital : « *capital de force physique, policière ou militaire (...), capital économique nécessaire entre autres pour assurer le financement de la force physique, capital culturel ou formationnel, et enfin capital symbolique* »⁴⁷.

Paragraphe 2 :

LA CONSTRUCTION REGIONALE DU GOLFE DE GUINEE : LE SINGULIER PLURIEL

La construction géographique du Golfe de Guinée et son appréhension à partir de la lentille paradigmatique du champ pose comme exigence de clarté analytique, la problématisation de cet espace comme entité régionale spécifique/ singulière. En fait la construction régionale du Golfe de Guinée renvoie d'abord à un principe de vision et de distinction géographique de l'espace ; il s'ensuit que l'identité régionale du Golfe de Guinée provient des perceptions et des représentations spatiales des régionalisateurs⁴⁸. Comme cadre analytique, le Golfe de Guinée est une tension entre construction conceptuelle – à partir d'un processus d'abstraction et de génération – et réalité approximative. Plus exactement, si le Golfe de Guinée est un « *construit* » qui découle nécessairement de l'esprit du « *régionalisateur* », cette construction ne se fait pas *ex nihilo* ; elle s'édifie sur « *des éléments constitutifs d'une communauté de vie, de pensée voire d'intérêts fondés sur l'appartenance à un même territoire [et qui] constituent les facteurs décisifs de production des attitudes et des options* »⁴⁹.

⁴³ Ibid., p. 63.

⁴⁴ Voir M. RUPERT, PRODUCING HEGEMONY. THE POLITICS OF MASS PRODUCTION AND AMERICAN GLOBAL POWER, Cambridge, CAMBRIDGE UNIVERSITY PRESS, 1995

⁴⁵ Ce consensus implicite ou plutôt cette « *complicité objective* » qui est au fondement de la structuration du champ permet de s'écarter du modèle anarchiste réaliste ; c'est-à-dire « *l'anarchie immature* ». Le jeu du champ pourrait plutôt renvoyer à l'« *anarchie mature* » dans la perspective de B. BUZAN. Elle désigne celle dans laquelle chaque acteur prend en compte les demandes légitimes des autres et s'engage à ne jouer qu'avec des ressources communément admises au sein du champ. Cf. B. BUZAN, PEOPLE, STATES AND FEAR - AN AGENDA FOR INTERNATIONAL SECURITY STUDIES IN POST COLD WAR ERA, Hemel-Hempstead, HARVESTER-WHEATHEAF, 2^e ed ; 1991, p.31 et suiv.

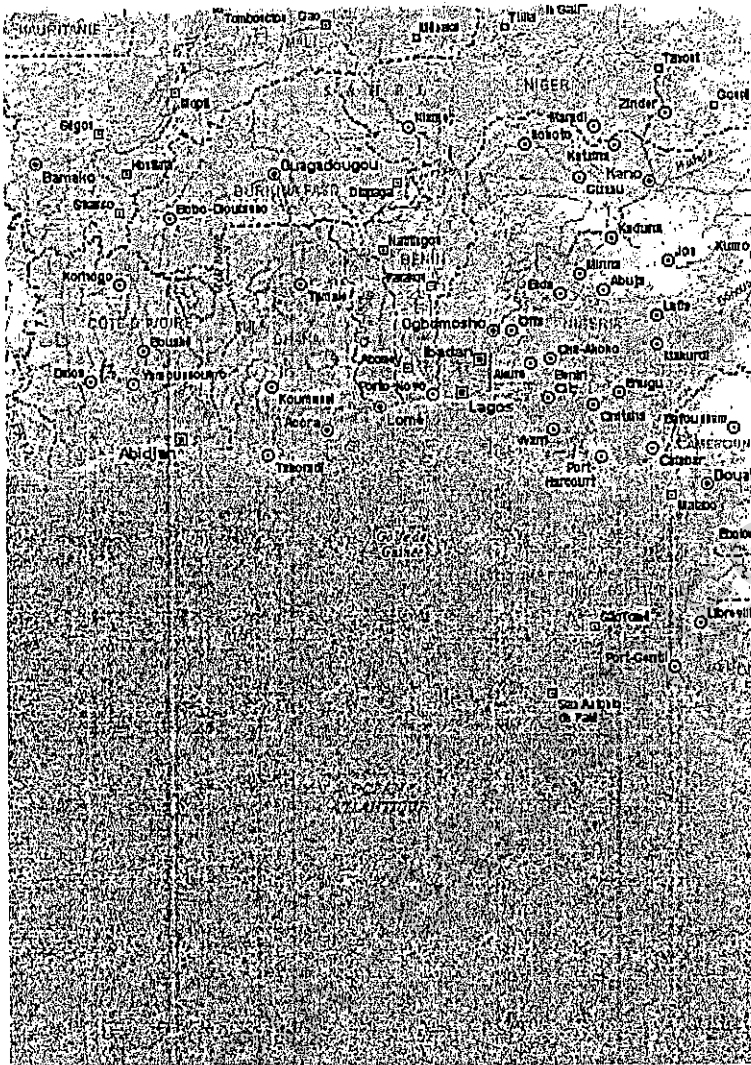
⁴⁶ D. MARTUCELLI, SOCIOLOGIES DE LA MODERNITE, Paris, GALLIMARD, 1999, p.116

⁴⁷ P. BOURDIEU, LES STRUCTURES SOCIALES DE L'ECONOMIE, Paris, SEUIL, 2000, p.13

⁴⁸ P. BOURDIEU, « L'identité et la représentation. Eléments pour une réflexion critique sur l'idée de région », ACTES DE LA RECHERCHE EN SCIENCES SOCIALES, n°35, 1980, pp. 63-72

⁴⁹ E. DUPOIRIER et H.S. SCHAJER, « L'identité régionale : Problèmes théoriques et perspectives politiques », in CURAPP & CRISPA, L'IDENTITE POLITIQUE, Paris, PUF, 1994, pp. 330-344

Cartel : Situation géographique du Golfe de Guinée



Source : Microsoft Encarta 1999

A - LA REPRESENTATION REGIONALE DU GOLFE DE GUINEE

Le Golfe de Guinée renvoie à un processus de régionalisation ; c'est-à-dire un processus de fragmentation, de compartimentation et d'homogénéisation d'une vaste portion de l'espace continental africain. Si, des types de région distingués par la « science régionale »⁵⁰, le Golfe de Guinée ne répond ni aux caractéristiques de la « région homogène »⁵¹, de la « région polarisée »⁵² et encore moins de la « région - plan »⁵³, il convient néanmoins de reconnaître que la distinction et l'isolement de cette région en tant qu'entité

⁵⁰ Le domaine disciplinaire dénommé « science régionale » a été inauguré aux Etats-Unis en 1954 ; sous la couverture scientifique de la fondation « Regional Science Association » ; W-ISARD, en est reconnu comme le fondateur. Dans sa théorisation actuelle, « la science régionale peut être considérée comme l'étude de phénomènes sociaux et économiques ayant une dimension régionale ou spatiale, par l'utilisation de différents concepts, méthodes et modèles d'analyse aussi bien théoriques qu'empiriques », W. COFFEY, « Géographie, économie, science régionale », in A. BAILEY et al., ENCYCLOPEDIE DE GEOGRAPHIE, Paris, ECONOMICA, 1992, pp.159-175, p.166

⁵¹ La région homogène est caractérisée par une relative uniformité par rapport à un certain nombre d'attributs : continuité géophysique, uniformité des peuples, uniformité culturelle etc. La région homogène est une zone contiguë ou encore un territoire possédant des caractéristiques qui la distinguent des aires avoisinantes.

⁵² La région polarisée peut être considérée comme une zone d'interactions asymétriques ou d'influence à partir d'un point de référence choisi ; point auquel sont reliés des points ou des sites secondaires périodiques par le biais d'une relation fonctionnelle spécifique.

⁵³ La région plan découle d'une intervention politique. Ici, la région est le résultat d'un processus d'aménagement économique, industriel, voire touristique.

spatiale spécifique renvoie à une dynamique d'identisation régionale. Dans cette perspective, la labellisation d'un morceau du continent comme Golfe de Guinée ne constitue qu'une forme contextualisée du discours de l'unité géo-anthropologique de l'Afrique⁵⁴. La représentation unitaire de l'Afrique, de par la violence symbolique qui l'a accompagnée, est une réalité désormais objective et qui fait sens dans les relations internationales africaines. Ce sens s'exprime à partir d'au moins trois faits : « - *The gravitation of all the African States around the OAU (Organization of African Unity) which talks in the International Relations on the behalf of "One Africa"*; - *the permanence of the panafricanist perspective as reminded by proposals for an African Common Market, for United States of Africa*; - *the panafrican imaginary which uses slavery, colonialism, neo-colonialism, and physical geography in order to construct an African Community* »⁵⁵. « L'Afrique Une » autant que le Golfe de Guinée s'inscrivent dans un seul et même processus de construction spatiale (« *manufacturing of space* »)⁵⁶.

Le Golfe de Guinée renvoie à un imaginaire géographique ; à un principe objectif de représentation, de division et de distinction d'une large portion du continent africain qui est chronologiquement antérieur aux schémas géopolitiques inspirés par la Conférence de Berlin de 1884-1885. Les explorateurs européens des nouveaux mondes distinguaient déjà, au cours de la période des grandes navigations, le point géographique du Golfe de Guinée dont Sao Tomé et Príncipe constituait le noyau dur⁵⁷. A partir de 1884, « *Quand l'Allemagne pensait le monde* »⁵⁸, le Golfe de Guinée, bien qu'étant un *rimland* ; c'est-à-dire un territoire de bord, émerge dans la géopolitique bismarckienne comme le *heartland* de la « *MittelAfrica* » dont la formalisation constituait l'essentiel du « *projet du 3^e Reich sur le continent africain* »⁵⁹. La pénétration et la domination françaises de la région suite à l'évincement de l'Allemagne perdante de la première guerre mondiale va donner lieu à une rectification géographique du Golfe de Guinée qui va spécifiquement désigner l'ensemble géo-maritime formé par le Cameroun, le Gabon et la Guinée Equatoriale. Actuellement, des élaborations plus complètes de la région du Golfe de Guinée sont en cours et tentent de restituer, autant que faire se peut, toute l'étendue de sa configuration géographique : « *Dans sa version étendue, le Golfe de Guinée recouvre une longue façade maritime qui va du Nigeria jusqu'en Angola. Il est adossé sur un arrière-pays caractérisé par [un] proche intérieur forestier et [des] zones continentales périphériques, dont le Bassin du Lac Tchad constitue le pylône* »⁶⁰.

Quelles que soient les connotations géographiques spécifiques qu'il prend en fonction des auteurs, le Golfe de Guinée repose sur un imaginaire spatial bien spécifique qui s'inscrit essentiellement dans l'effort pour réduire le multiple à l'un, pour ramener le divers au même et pour permettre une « *identification* » permanente au même ; c'est-à-dire une différenciation, une séparation du même (régional) de l'ensemble continental/mondial⁶¹.

(a) *L'institutionnalisation du Golfe de Guinée constitue la modalité la plus éloquente de l'identification régionale.* Sur le plan de la dynamique géopolitique continentale,

⁵⁴ Voir C. ANTA DIOP, L'UNITE CULTURELLE DE L'AFRIQUE NOIRE. DOMAINES DU PATRIARCAT ET DU MATRIARCAT DANS L'ANTIQUITE CLASSIQUE, Paris, PRESENCE AFRICAINE, 1959 ; du même auteur, LES FONDEMENTS ECONOMIQUES ET CULTURELS D'UN ETAT FEDERAL D'AFRIQUE NOIRE, Paris, PRESENCE AFRICAINE, 1960

⁵⁵ L. SINDJOUN "Politics in Central Africa. Central Africa Politics: reflexive introduction to the experience of States and region", AFRICAN JOURNAL OF POLITICAL SCIENCE, special issue "Politics in Central Africa", edited by L. SINDJOUN, N° 2, 1999, pp.1-15

⁵⁶ E.D. MANSFIELD and M.V. MILNER, "The Political Economy of Regionalism. An overview", THE POLITICAL REGIONALISM, New-York, COLUMBIA UNIVERSITY PRESS, 1997, pp.1-9

⁵⁷ P. MERCIER, « Guinée Centrale et Orientale », in H. DESCHAMPS (dir), HISTOIRE GENERALE DE L'AFRIQUE, DE MADAGASCAR ET DES ARCHIPELS ; t.1, DES ORIGINES A 1800, Paris, PUF, 1979, p. 221 ; H. DESCHAMPS, « Les européens sur les côtes atlantiques aux XVIIe et XVIIIe siècle », in H. DESCHAMPS, *ibid.*, p. 231

⁵⁸ M. KORINMAN, QUAND L'ALLEMAGNE PENSAIT LE MONDE. GRANDEUR ET DECADENCE D'UNE GEOPOLITIQUE, Paris, FAYARD, 1990.

⁵⁹ A. NKUM A N'DUMBE III, HITLER VOULAIT L'AFRIQUE. LE PROJET DU 3^{ème} REICH SUR LE CONTINENT AFRICAIN, Paris, L'HARMATTAN, 1980

⁶⁰ A. MBEMBE, « A la lisière du monde ... », *op. cit.* p. 4

⁶¹ P. TAP, IDENTITES COLLECTIVES ET CHANGEMENTS SOCIAUX. PRODUCTION ET AFFIRMATION DE L'IDENTITE, Toulouse, PRIVAT, 1980, p. 12 ; CURAPP & CRISPA, L'IDENTITE POLITIQUE, Paris, PUF, 1994

l'institutionnalisation du Golfe de Guinée répond à l'ordre continental issu des principes d'Addis-Abeba de 1963. La constitution d'un « système d'Etats » du Golfe de Guinée peut à bon droit être prise pour une expression de la « loyauté institutionnelle »⁶² dans les relations internationales africaines. La « loyauté institutionnelle », c'est l'acceptation et la légitimation des regroupements institutionnels comme la forme la plus « civilisée » de mise en œuvre de l'interétatisme. L'institutionnalisation du Golfe de Guinée est une manifestation du projet panafricain de Lagos de 1983 qui engage les gouvernements et les peuples africains « à créer des institutions nationales, sous-régionales et régionales qui faciliteront la réalisation de l'objectif d'autosuffisance dans le cadre d'un développement endogène »⁶³.

(b) *La constitution d'un regroupement des Etats du Golfe de Guinée est une tentative de communautarisation politique qui s'appuie sur la similitude et la proximité géographique.* Dans cette perspective, l'unicité du Golfe de Guinée est un " construit " qui compulse le matériau territorial. Aussi, la région du Golfe de Guinée se construit dans l'interaction socio-politique et est consubstantielle de la venue à forme, puis à visibilité d'un ensemble d'Etats qui peuvent employer un " nous " identifiant⁶⁴. Le Golfe de Guinée est la traduction géographique et politique de la volonté historique d'être ensemble, il se présente en outre comme une mémoire *historique* qui renvoie au marquage institutionnel de la communautarisation que favorise la proximité géographique et la continuité humaine⁶⁵. La continuité géographique structure des liens qui « offrent identité, symboles de communication spontanée, légendes et coutumes, joie sentimentale et sympathie »⁶⁶ et qui ont suscité des tentatives essentialistes et naturalistes à l'instar de l' " Afrique Bantu " ou du CICIBA (Centre International des Civilisations Bantu). Toutefois, bien que se nourrissant d'un noyau de similitudes objectives, le Golfe de Guinée renvoie à un ensemble de groupes socio-politiques au sein desquels les pratiques sont juridiquement et axiologiquement encadrées. Il y a ainsi un droit régional du Golfe de Guinée que constitue le « traité instituant la Commission du Golfe de Guinée ».

(c) *Le Golfe de Guinée est un espace de sens* au sens où l'entend Z. LAÏDI ; c'est-à-dire un espace « aux frontières incertaines mais désireux d'exprimer une identité collective singulière à des fins de différenciation identitaire, de pesée politique, de rationalisation économique, voire même de légitimation politique interne. [C'est un] espace flou qui, par tâtonnement, tente [...] de dégager un « Nous » construit autour de significations régionales communes »⁶⁷. L'espace de sens qui tente de se construire mobilise la ressource de la

⁶² On s'inspire ici d'une tendance analytique de L. SINDJOUN, « La loyauté démocratique dans les relations internationales. Sociologie des normes de la civilité internationale », ETUDES INTERNATIONALES, Vol. XXXII, n° 1, pp. 31-50

⁶³ ORGANISATION DE L'UNITE AFRICAINE, PLAN D'ACTION DE LAGOS POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE L'AFRIQUE 1980-2000, Addis-Abeba, Ethiopie (sans date), p.6

⁶⁴ Sur ces questions de la construction du " nous " et du " eux " ; Cf. N. ELIAS, LA SOCIETE DES INDIVIDUS, Paris, FAYARD, 1991, pp. 207-301

⁶⁵ Tableau 1. *Aperçu des populations divisées par les frontières interétatiques dans le Golfe de Guinée*

	Etats	Populations divisées
1	Angola (Cabinda) – Congo (Brazzaville)	Vili, Bayomba (Bakongo)
2	Angola – Zaïre	(Les sous-groupes Bakongo suivant : Bawoyo, Yombc, Mbata, Bankanu, Songs, Boholo, Bapenda, Bapindi, Bakwese et Ambundu)
3	Cameroun – Congo (Brazzaville)	Bakwele, Njem
4	Cameroun – Gabon	Bakwele, Njem, Fang
5	Cameroun – Nigeria	Kanembu, Shawa Arabs, Mandara, Wakura, Matakaw, Gudé, Veve, Adamawa, Chamba, Sibou, Ekoi, Ododop, Efik
6	Cameroun – Guinée Equatoriale	Fang
7	Congo – Gabon	Maka (Njem), Echira, Teke, Kola
8	Congo – Zaïre (RDC)	Bakongo
9	Gabon – Guinée Equatoriale	Fang

Source : A. I. ASIWAJU, ed., *Partitionned Africans. Ethnic Relations across Africa's International Boundaries 1884-1885*, Lagos, Lagos University Press, 1985, pp. 256-258

⁶⁶ H. SCHMIEGELON « Communauté, société et Ethique en démocratie », REVUE INTERNATIONALE DE POLITIQUE COMPAREE, vol. 2, N°2, 1995, pp.225-273, O. YOUNG, « Système et société dans la conduite des affaires mondiales », REVUE INTERNATIONALE DES SCIENCES SOCIALES, N°144, Juin 1995

⁶⁷ Z. LAÏDI, « La lente émergence d'espaces de sens dans le monde » in Z. LAÏDI, GEOPOLITIQUE DU SENS, Paris, DESCLEE DE BROUWER, 1998, p. 9

transnationalité des ressources minières et halieutiques, de l'interpénétration des économies et des populations.

Au demeurant, le Golfe de Guinée, en tant que construction et institutionnalisation d'une configuration régionale spécifique, s'inscrit dans le principe de vision et de représentation de « l'Afrique Une ». Toutefois, il n'y a pas lieu de fétichiser cette "unicité" de l'Afrique qui ne constitue, au fond, qu'un site d'observation parmi tant d'autres de la configuration régionale. Le Golfe de Guinée est une tension permanente entre un pôle unificateur et/ou homogénéisant et une multicentricité qui renvoie aux multiples "vies" de la région. La "régionalité" du Golfe de Guinée est par conséquent à appréhender à partir de sa diversité/pluralité.

Tableau 2 : Paramètres économiques des Etats du Golfe de Guinée, 2002

Pays	Budget (en milliards de dollars)	PIB (en milliards de dollars)	Croissance annuelle du PIB par habitant	Variation annuelle de l'indice des prix à l'exportation	Dettes extérieures en milliards de dollars
Angola	0,928	8,5	-2,8	286,2	10,8
Cameroun		9,2	-1,5	5,3	10,9
Congo Brazzaville	0,870	2,2	-3,3	5,4	5
Congo République Démocratique	0,269	5,6	-8,1	-	13
Gabon	1,5	4,4	0,6	-	3,9
Guinée Equatoriale	0,47	0,7	6,3	-	0,290
Nigeria	3,4	35,0	-0,5	6,6	-
Sao Tome et Principe	0,58	-	-	-	0,268

Source : Données tirées dans PNUD, Rapport mondial sur le développement humain 2001, p.180 et CIA, THE WORLD FACT BOOK, www.cia.org/

Tableau 3: La circulation des réfugiés dans le Golfe de Guinée en 1999

Etats d'origine	Etats d'accueil	Nombre
Angola	République Démocratique du Congo	15000
Angola	Congo (Brazzaville)	20600
Nigeria	Cameroun	—
Congo (Brazzaville)	Gabon	12200
	Congo (Brazzaville)	11800
République Démocratique du Congo	Angola	12800
	Congo (Brazzaville)	12400

Source : THE STATE OF WORLD'S REFUGEE, OXFORD, UNHCR, 2000, pp.314-315.

B - UNE CONFIGURATION REGIONALE ECLATEE

En dépit de la violence symbolique de l'idéologie panafricaniste, l'Afrique en général et le Golfe de Guinée en particulier ne constituent pas des totalités homogènes. Pris isolément, le Golfe de Guinée est une société régionale différenciée et éclatée en de multiples sphères territoriales et politiques relativement autonomes. Enoncer la *multiplicité structurale* du Golfe de Guinée, c'est mettre en crise les discours méta-géographiques et méta-identitaires qui sont des discours de réduction de la société africaine à l'Un⁶⁸. L'Un comme niveau d'observation, manière de voir et de dire le monde africain renvoie plus à un arbitraire *analytique* qu'à une réalité objective. Non pas que, du Sahara au Limpopo, l'Afrique ne renvoie à une expérience historique commune (esclavage, colonisation et sous-développement)⁶⁹, qu'elle ne connaisse une unification des pratiques politiques (démocratie et gouvernance), économiques

⁶⁸ Voir dans cette direction, K. A. APPIAH, IN MY FATHER'S HOUSE. AFRICA IN THE PHILOSOPHY OF CULTURE, New-York, OXFORD UNIVERSITY PRESS, 1992; W.G. MARTIN et M. O. WEST (eds), OUT OF ONE, MANY AFRICAS, Urbana and Chicago, UNIVERSITY OF ILLINOIS PRESS, 1999; A. MBEMBE, DE LA POSTCOLONIE. ESSAI SUR LES IMAGINAIRES POLITIQUES DE L'AFRIQUE CONTEMPORAINE, Paris, KARTHALA, 2000

⁶⁹ Sur cette affirmation, Cf. M. MAMDANI, CITIZENS AND SUBJECT, Princeton, PRINCETON UNIVERSITY PRESS, 1996

(communauté économique africaine, ajustement structurel et libéralisation des économies), culturelles (Festival Panafricain du Cinéma de Ouagadougou) et sportives (Confédération Africaine de Football) etc. mais que ces politiques et expériences partagées sont entièrement historiques ; c'est-à-dire modulées par les "logiques de situation" propres à chaque Etat.

(a) Le Golfe de Guinée ne présente pas une homogénéité politique en dépit de la montée de la transocialité/transculturalité de la raison démocratique⁷⁰. Région qui renferme des territoires étatiques d'inégales dimensions, le Golfe de Guinée présente une discontinuité de sa géographie politique. Ici on distingue des Etats partageant ce qu'on pourrait nommer, à la suite de Mathias E. OWONA NGUINI, « un noyau néopatrimonial commun »⁷¹ ; qui sont engagés dans des processus historiques de démocratisation dont l'une des caractéristiques principales est l'organisation des élections de reconduction et/ou de légitimation des pouvoirs établis. La région est aussi constituée par des "Etats altérés"⁷² par des guerres civiles qui font cohabiter divers ordres de violence sur le territoire de l'Etat⁷³.

Tableau 4: Situation socio-politique des Etats du Golfe de Guinée en 2002

Pays	Nature de l'Etat	Nature du régime	Chef d'Etat	Mode d'accès et/ou de conservation du pouvoir	Situation socio-politique
Angola	République populaire	Régime mili-taro-civil avec un fort pouvoir présidentiel	Jose Edouardo DOS SANTOS	Elections contestées par la rébellion de l'Unita	Guerre civile depuis 1975
Cameroun	République	Régime présidentiel multipartite	Paul BIYA	Elections boycottées et contestées par l'opposition radicale	Paix sociale
République Démocratique du Congo	République	Régime militaire multipartite	Joseph KABILA	Succession néopatrimoniale et Dialogue avec les rébellions	Guerre civile et agression extérieure
Congo-Brazzaville	République	Régime militaire-civil avec un pouvoir présidentiel très fort	Denis SASSOU NGUESSO	Conquête armée et élections contrôlées	Guerre civile en cours d'extinction
Gabon	République	Régime présidentiel	Omar BONGO	Succession néopatrimoniale et élections contrôlées	Paix sociale
Guinée Equatoriale	République	Régime présidentiel fort	Théodoro OBIANG NGUEMA MBAZOGO	Coup d'Etat et élections contrôlées	Paix sociale relative
Nigeria	République Fédérale	Gouvernement fédéral	Général OLUSAGUM OBASANJO	Elections démocratiques	Affrontements interethniques et interreli-gieux récurrents, velléités secessioniste, paix sociale tendue
Sao Tome & Principe	République Démocratique	Régime présidentiel	Fadrigue De MENEZES BANDEIRA MELO	Elections démocratiques	Paix sociale

Source : Réalisé par l'auteur

(b) *Le Golfe de Guinée est un espace économique hétérogène.* Il s'agit d'un ensemble de sous-espaces économiques interdépendants certes, mais relativement autonomes. La structure des économies régionales est quelque peu éclatée même si fondamentalement celles-ci relèvent de la logique de traite (exportation des matières premières et importation des produits manufacturés).

⁷⁰ L. SINDJOUN, LA FORMATION DU PATRIMOINE CONSTITUTIONNEL COMMUN DES SOCIETES POLITIQUES, Dakar, CODESRIA, 1997

⁷¹ M.E. OWONA NGUINI, « Les rapports Etats-société civile en Afrique centrale. Les montages civilisateurs et décivilisateurs du Pouvoir et du Droit », AFRICAN JOURNAL OF POLITICAL SCIENCE, N° 2, November 1999, pp. 143-180

⁷² K. A. APPIAH, "Etats altérés", LE DEBAT, N° 18, Jan.-Fev. 2002, pp.18-33

⁷³ J. M. BALENCIE et A. DE LA GRANGE, MONDES REBELLES. ACTEURS, CONFLITS ET VIOLENCES POLITIQUES, t. 1, AMERIQUE LATINE, AFRIQUE, Paris, Ed. MICHALON, 1999

Tableau 5 : Structure du PIB des économies du Golfe de Guinée en 2001.

Pays	PIB (en milliards de \$)	Structure
Angola	8,5	- Agriculture : 7% - Industrie : 69% - Services : 24%
Cameroun	9,2	- Agriculture : 40% - Industrie : 22% - Services : 39%
République Démocratique du Congo	5,6	- Agriculture : 10% - Industrie : 34% - Services : 56%
Congo (Brazzaville)	2,2	- Agriculture : 10% - Industrie : 34% - Services : 56%
Gabon	4,4	- Agriculture : 7% - Industrie : 52% - Services : 41%
Guinée Equatoriale	0,7	- Agriculture : 34% - Industrie : 55% - Services : 10%
Nigeria	35,00	- agriculture : 43% - Industrie : 25% - Services : 31%
Sao Tome & Principe	0,44	- Agriculture : 20% - Industrie : 29% - Services : 51%

Source : réalisé par l'auteur à partir des données tirées dans ATLAS MONDIAL MICROSOFT © Edition 09/07/01 et dans ECONOMIA, N° 14-15, Janvier-Décembre 2002.

A la différence structurelle qui marque les économies correspond aussi une discontinuité dans la répartition du PIB par habitant et dans le développement humain.

Tableau 6: Le développement humain dans le Golfe de Guinée, 2001

Etats	Espérance de vie à la naissance	Taux d'alphabétisation des adultes (% de la population de plus de 15 ans (1999))	Indicateur de pauvreté humaine	
			Classement	Valeur
Angola	45,0	42,0	-	-
Cameroun	50,0	74,6	49	31,1
R. D. Congo	51,3	60,3	67	40,0
Congo (Brazzaville)	51,3	79,5	98	30,7
Gabon	52,6	63,0	-	-
Guinée Equatoriale	50,6	82,2	-	-
Nigeria	51,1	62,6	59	36,1

Source : PNUD, RAPPORT MONDIAL SUR LE DEVELOPPEMENT HUMAIN, 2001

Somme toute, le Golfe de Guinée n'est pas un espace économique structuré à l'instar des autres regroupements d'Etats qui sont engagés dans des processus d'institutionnalisation économique. On peut même dire qu'entre "associés naturels", la concurrence est vive sur le terrain économique.

(c) *Le Golfe de Guinée est un espace identitaire pluriel.* La diversité ethnique et étatique des populations en fait un véritable "puzzle" anthropologique. La diversité anthropologique induit une multiplicité des régimes cosmogoniques ainsi qu'une pluralité des pratiques religieuses. En tout cas, le Golfe de Guinée est, malgré le travail d'érosion des codifications traditionnelles et des représentations symboliques des individus mené par les configurations étatiques dans leurs projets d'édification des sociétés nationales, un espace identitaire éclaté et enchevêtré.

Tableau 7: L'éclatement identitaire du Golfe de Guinée

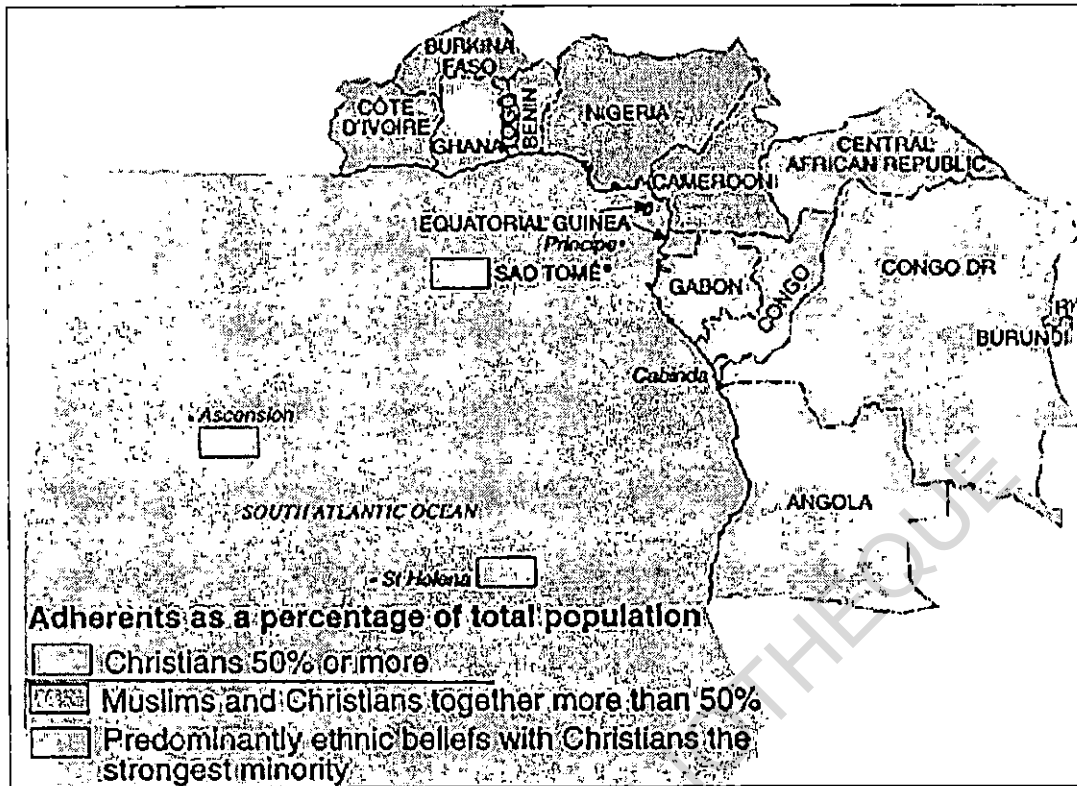
Pays	Composition de la population		Langues		Religion
	Principaux groupes	Nombre d'Ethnies	Officielles	Autres	
Angola	Ovibundus : 37% Kimbundus : 25% Bakongos : 13% Métis : 2% Européens : 1% Autres : 22%		Portugais	Langues bantoues	Animistes 47% Catholiques 38% Protestants 15%
Cameroun	Peuls Bamilékés Fangs Bétis Bassas Sawa Pygmées	250	Anglais Français	Langues soudaniennes (Nord) Langues bantoues (Sud)	-Chrétiens 53% -Animistes 25% -Musulmans 22%
République Démocratique du Congo	Mongos Loubas Kongo Hamites Nilotiques Pygmées	250	Anglais Français	Lingala Kikongo Tchilaba Souahéli	Catholiques 50% Protestants 20% Kimbanguistes 10% Musulmans 10% Autres sectes et croyances traditionnelles 10%
Congo Brazzaville	Bakongos 48% Sanghas 20% Mbochis 12% Batékés 17% Autres 3%		Français	Kikongo Lingala Sangho Toba etc.	Catholiques 50% Animistes 48% Musulmans 2%
Gabon	Fangs : 40% Myénés, Pounous, Echiras 25% Mbedés 15% Bakotas : Bakwelés Batékés 15% Autres 5%		Français	Bateké Fang etc.	Catholiques :5,2% Protestants :18,8% Animistes 15% Musulmans et autres 1%
Guinée Equatoriale	Fangs 80% Bubis 15% Autres 5%		Espagnol	Anglais Pidgin Fang, Bubi, Ibo Creolé Fernandino	Chrétiens romains (essentiellement)
Nigeria	Haoussas Fulanis Yoroubas Ibos Autres 35%	65%	Anglais		Musulmans 50% Chrétiens 40% Croyances indigènes 10%
Sao Tome & Principe	Metis Angolares Forros Tongas Européens		Portugais	Fang	Catholiques Animistes

Source : Réalisé par l'auteur à partir des données recueillies dans ATLAS MONDIAL MICROSOFT © Edition 1999.

La cohabitation des ethnies et des religions n'est pas toujours harmonieuse ; ce qui conduit à des affrontements interethniques comme entre les Arabes Choas et les Kotokosles Peuls et les Gbaya, au Cameroun, les Ibo et les Yorouba au Nigeria. Les conflits inter religieux sont aussi légion (musulmans et chrétiens au Nigeria)⁷⁴.

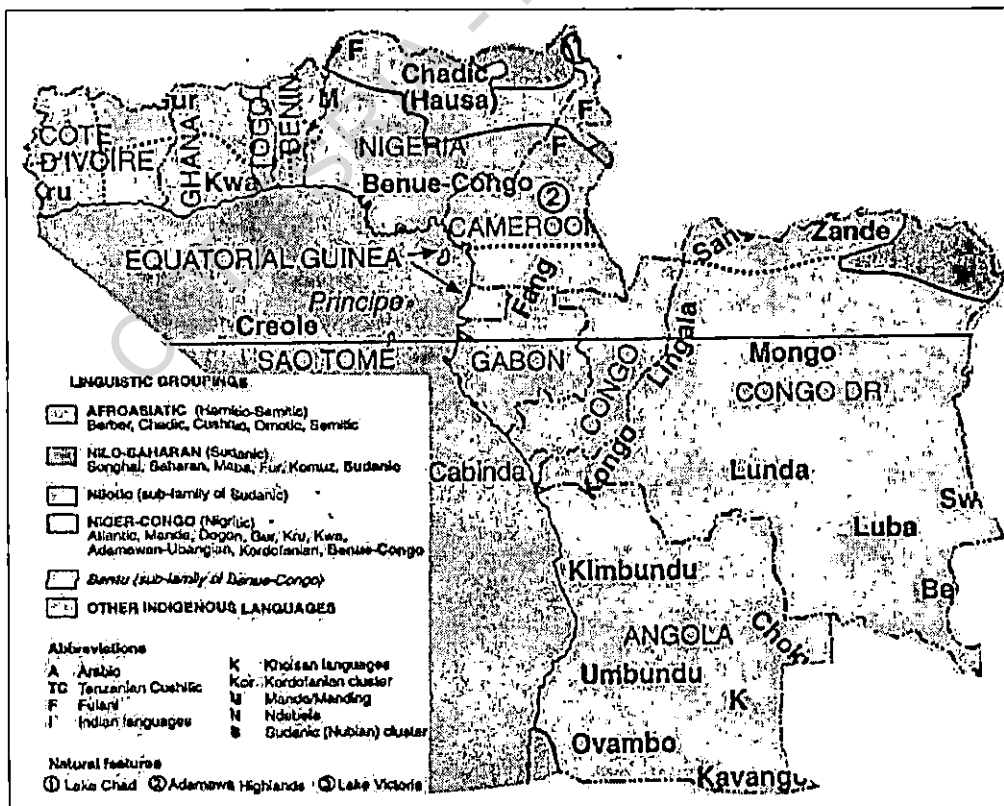
⁷⁴ M. LAST, « La charia dans le Nord-Nigeria », POLITIQUE AFRICAINE, 79, Oct. 2000, pp. 141-152

Carte 2 : Les religions dans le Golfe de Guinée



Source : AFRICA AT A GLANCE : FACTS AND FIGURES 2001/2002, p. 10

Carte 3 : Le Golfe de Guinée dans le champ linguistique africain



Source : Source : AFRICA AT A GLANCE : FACTS AND FIGURES 2001/2002

Section 2 :

LA PROBLEMATIQUE ET LE CADRE THEORIQUE

Le cadre problématique-théorique renvoie, dans une entreprise de recherche, au site de référence du processus d'objectivation. Il renvoie à la « *logique disciplinaire* »¹⁰¹ ; c'est-à-dire au modèle réflexif d'ordonnement, de classement et d'intellection des données construites en objet de connaissance. De manière pratique, énoncer le cadre problématique et théorique d'une analyse du Golfe de Guinée en terme de champ interétatique, c'est indiquer l'orientation des questionnements, la construction des hypothèses et les procédés d'opérationnalisation. Dans le cadre problématique-théorique du champ, la « *logique disciplinaire* » a une orientation sociale et relationnelle forte. Il s'agit, en d'autres termes, d'un cadre théorique-problématique dominé par une vision sociale du monde interétatique du Golfe de Guinée et qui tente de l'appréhender aux confins de la complexité, du mouvement et de l'hétérogénéité. La répercussion théorique de l'orientation sociale et relationnelle de la vision du monde interétatique du Golfe de Guinée est celle de l'inter, mieux de la transdisciplinarité. Celle-ci s'avère en effet le niveau analytique approprié ; c'est-à-dire réflexif (paragraphe 2) pour rendre compte de la scène interétatique du Golfe de Guinée à partir d'une problématique de la structure, de l'acteur et de la conjoncture (paragraphe 1).

Paragraphe 1 :

LA CONSTRUCTION D'UNE PROBLEMATIQUE DU CHAMP INTERETATIQUE

Toute objectivation scientifique s'articule autour d'une problématique et se rattache à un modèle d'intellection/théorique précis : « *un objet de recherche, souligne fort à propos Peter BERGER et Thomas LUCKMANN, ne peut-être défini et construit qu'en fonction d'une problématique théorique permettant de soumettre à une interrogation systématique, les aspects de la réalité mis en relation par la question qui leur est posée* ». ¹⁰⁰ Le couplage de la problématique et de l'objet ou plutôt la détermination de l'objet en fonction d'une problématique renvoie à une *épistémologie de la construction* dans la perspective aussi bien bachelardienne que bourdieusienne. Selon Pierre BOURDIEU, « *le fait social est conquis, construit et constaté* ». ¹⁰¹ Et Gaston BACHELARD ne dit pas autre chose en affirmant que « *la science réalise ses objets sans jamais les trouver tout faits (...) elle ne correspond pas à un monde à décrire, elle correspond à un monde à construire* ». ¹⁰² En construisant un champ interétatique du Golfe de Guinée en tant qu'objet d'investigation, on s'engage à mettre en exergue les éléments de la *problématique* ayant présidé à sa construction si tant est que « (...) *construire l'objet, c'est découvrir derrière le langage commun et les apparences, à l'intérieur de la société globale, les faits sociaux liés par un système de relations propres au secteur étudié* ». ¹⁰³ L'ensemble formé par le « *système de relations* » propre à la configuration interétatique (problématique) (A) est appréhendé à partir de la *macro-hypothèse* du Golfe de Guinée comme « *espace positionnel* » mouvant et différencié (B).

A. LES ELEMENTS D'UNE PROBLEMATIQUE DU CHAMP INTERETATIQUE

Le champ interétatique constitue un cadre épistémique opératoire qui permet de lire sur des bases renouvelées les relations internationales. En effet, la connaissance

¹⁰¹ B. KORANY et col. ANALYSES DES RELATIONS INTERNATIONALES. APPROCHES, CONCEPTS ET DONNEES, Canada, GAETAN MORIN EDITEUR, 1987

¹⁰⁰ P. BERGER et T. LUCKMANN, THE SOCIAL CONSTRUCTION OF REALITY, Londres, Allenbans, PENGUIN PRESS, 1967, p. 203

¹⁰¹ P. BOURDIEU, J.C CHABORDERON et J.C. PASSERON, LE METIER DE SOCIOLOGUE, Paris, MOUTON EDITEUR, 1968

¹⁰² G. BACHELARD, LA FORMATION DE L'ESPRIT SCIENTIFIQUE, Paris, LIBRAIRIE J. VRIN, 1989

¹⁰³ M. GRAWITZ, METHODES EN SCIENCES SOCIALES, 6^e ed, Paris, DALLOZ, 1984, p. 389

internationaliste est en crise : crise de l'objet (« *faits sociaux internationaux* ») suite au mouvement profond d'imbrication du national et de l'international ; crise des théories et paradigmes¹⁰⁴ qui ont longtemps assuré la scientificité de la discipline, crise des modèles analytiques alternatifs du fait de l'ampleur des changements en cours. La remise en cause de l'Etat comme unité de vision et d'action internationale suite à l'émergence de nouvelles arènes du pouvoir et du politique ainsi qu'à la montée de nouveaux acteurs a eu comme principal effet de provoquer un *aggiornamento* de la recherche et de la connaissance internationalistes.¹⁰⁵ C'est le triomphe du paradigme post-westphalien/post-souverainiste/post-territorial¹⁰⁶ qui traduit la déréglementation, ou plutôt le relâchement de l'ordre mondial¹⁰⁷ avec son effet de brouillage du « *centre* » classique, c'est-à-dire « *étatique* » des relations internationales¹⁰⁸.

La nouvelle turbulence internationale est conceptualisée par Arjun APPADURAI en terme de « *flux culturel mondial* ». Celui-ci est constitué de cinq dimensions : le « *technoscape* » (les flux technologiques qui transgressent les frontières) ; le « *mediascape* » (la planétarisation des images, l'instantanéité de l'information) ; le « *finanscape* » (la globalisation des échanges et des transactions financières), « *l'idéoscape* » (l'unification des marchés idéologiques et notamment la monopolisation libérale de l'offre éthique, politique et économique mondiale) ; « *l'ethnoscape* » (la circulation et l'installation transfrontière des individus)¹¹⁰. C'est ce cadre marqué par une *multiplicité structurale* qui est désormais celui de l'objectivation de la configuration internationale. Il constitue en soi un défi à la gnoséologie internationaliste en ceci qu'il pose désormais la question de l'aptitude d'une discipline changeante à produire des connaissances fiables et opératoires sur un objet changeant.

La question se pose en effet de savoir si les relations internationales peuvent analyser « *le retournement du monde* »¹¹¹ sans se retourner elles-mêmes ; si la « *conjoncture de crise* »¹¹² qui affecte le domaine interétatique peut réellement épargner aussi bien les dispositifs théorico-paradigmatiques que les savoirs constitués dans le domaine de l'analyse interétatique. L'appréhension des changements liés à la « *fin des territoires* » et donc à la crise du modèle westphalien de vision et de division de l'international¹¹³ n'induit-elle pas subrepticement une transformation des relations internationales ?¹¹⁴. En somme dans le contexte de la conjoncture et de l'international et de la science des relations internationales, comment analyser de manière opératoire et intelligible les questions internationales ?¹¹⁵. Le

¹⁰⁴ B. BADIE, « Realism under Praise or Requiem ? The Paradigmatic Debate in International Relations », INTERNATIONAL POLITICAL SCIENCE REVIEW, Vol. 22, N° 3, juillet 2001, pp. 253-260.

¹⁰⁵ M.C. SMOUTS (dir.), LES NOUVELLES RELATIONS INTERNATIONALES, op. cit. ; S. SMITH, K. BOOTH and M. ZELEWSKI, eds, INTERNATIONAL THEORY: POSITIVISM AND BEYOND, Cambridge, CAMBRIDGE UNIVERSITY PRESS, 1996 ; M.W. DOLY and G.J. IKENBERRY, eds, NEW THINKING IN INTERNATIONAL RELATIONS THEORY, Boulder, WESTVIEW, 1997 ; F. HALLIDAY, RETHINKING INTERNATIONAL RELATIONS, London, MACMILLAN, 1994

¹⁰⁶ Voir, S. SASSEN, LOSING CONTROL ? SOVEREIGNTY IN THE AGE OF GLOBALISATION, New-York, COLUMBIA UNIVERSITY PRESS, 1996 ; K.T. LITFIN, ed, THE GREENING OF SOVEREIGNTY IN WORLD POLITICS, Cambridge, MA : MIT PRESS, 1998, B. BADIE, UN MONDE SANS SOUVERAINETE, op. cit. ; R. BAKER, "Challenges to traditional concepts of sovereignty", PUBLIC ADMINISTRATION AND DEVELOPMENT, 20, 2000, pp. 1-15

¹⁰⁷ Z. LAIDI, (dir), L'ORDRE MONDIAL RELACHE. SENS ET PUISSANCE APRES LA GUERRE FROIDE, Paris, PFNSP, 1993

¹⁰⁸ R. ARON, MEMOIRE. 50 ANS DE REFLEXION POLITIQUE, Paris, JULLIARD, 1983, p. 452

¹¹⁰ A. APPADURAI, « Disjuncture and difference in the global cultural economy », in B. ROBBINS, ed, THE PHANTOM PUBLIC SPHERE, Minneapolis, UNIVERSITY OF MINNESOTA PRESS, 1993, pp. 269- 295

¹¹¹ B. BADIE et M.C. SMOUTS, LE RETOURNEMENT DU MONDE. SOCIOLOGIE DE LA SCENE INTERNATIONALE, Paris, PFNSP et DALLOZ, 1995

¹¹² Sur cette notion, cf. M. DOBRY, SOCIOLOGIE DES CRISES POLITIQUES, op. cit.

¹¹³ B. BADIE et M.C. SMOUTS (dir.), L'INTERNATIONAL SANS TERRITOIRE, Paris, L'HARMATTAN, 1996 ; B. BADIE, LA FIN DES TERRITOIRES. ESSAI SUR LE DESORDRE INTERNATIONAL ET SUR L'UTILITE SOCIALE DU RESPECT, Paris, FAYARD, 1995

¹¹⁴ W. C. WOHLFORTH, « Reality Check : Revising Theories of International Politics in Response to the End of the Cold War », WORLD POLITICS, 50, 1998, pp. 656-680

¹¹⁵ Cette interrogation renvoie à celle générale sur le problème de la genèse historique des vérités trans-historiques que produit l'activité scientifique : « Comment est-il possible qu'une activité historique, inscrite dans l'histoire, comme l'activité scientifique, produise des vérités trans-historiques, indépendantes de l'histoire, détachées de tous liens et avec le lieu et le moment, donc recevables éternellement ? », P. BOURDIEU, SCIENCE DE LA SCIENCE ET REFLEXIVITE, Paris, EDITIONS RAISONS D'AGIR, 2001, p. 10

recours au paradigme du champ s'explique d'une part par ces « *immenses changements* »¹¹⁶ qui caractérisent la scène internationale et ses modèles d'appréhension et d'autre part il vise un renouvellement de l'analyse interétatique à partir d'une transgression des frontières entre sociologie historique et relations internationales.¹¹⁶ Dans le cadre de cette recherche, le champ est un modèle d'objectivation socio-internationaliste qui tente de réorienter l'analyse des relations internationales vers trois perspectives problématiques ; notamment une problématique du changement et de continuité, une problématique de la globalité et de la particularité, une problématique de la structure, de l'acteur et de la conjoncture.

(a) *Le champ interétatique renvoie à une problématique de la structure, de l'acteur et de la conjoncture.*

- Dans sa version *structurale*, le champ est un cadre d'appréhension de la configuration globale que forment les interrelations objectives entre positions étatiques du Golfe de Guinée. Le Golfe de Guinée est un espace de relations objectives entre une diversité d'agents en concurrence en vue du monopole de la manipulation légitime des biens de domination propre à cette entité spatiale. En fait, il n'y a pas de champ du Golfe de Guinée en dehors de la configuration des interrelations entre divers agents qui s'y positionnent. Le champ permet de dégager la structure positionnelle du Golfe de Guinée ; c'est-à-dire de l'envisager comme un « *espace positionnel ; un système de positions qui organise un espace de coups possibles, une structure qui détermine la forme des interactions* ». ¹¹⁷ Dans cette perspective, les comportements régionaux des agents interétatiques du Golfe de Guinée ne sont pas totalement libres ; ils sont limités par une multiplicité de contraintes relationnelles. Les comportements des acteurs régionaux sont ainsi des stratégies pour se rapprocher ou s'éloigner ; bref pour répondre aux sollicitations des autres. Il s'agit de comportements par rapport aux autres et donc dans une certaine mesure largement hétéronomes. Les contraintes structurelles pèsent sur les positions des agents et déterminent leur participation au jeu interétatique¹¹⁸.
- Suivant la perspective d'*une problématique de l'acteur*, le champ interétatique permet d'aller au-delà de la configuration des interrelations pour accéder aux logiques pratiques ou aux stratégies sociales des acteurs. Réflexives et rationnelles, les logiques des acteurs correspondent à leurs structures de dispositions. Le champ interétatique envisagé comme problématique de l'acteur permet de rendre compte de l'autonomie décisionnelle qui caractérise les comportements des agents de la scène régionale du Golfe de Guinée. Elle est le lieu d'une mise en exergue de la corrélation entre conduites stratégiques et doctrines/logiques pratiques des acteurs.¹¹⁹
- Quant au versant *conjoncturel de la problématique* du champ, il permet de prendre en compte la dynamique du milieu interétatique du Golfe de Guinée en l'appréhendant entre désordre et ordre ; entre subversion/déréglementation et conservation/reconstruction. Situer le Golfe de Guinée entre désordre et ordre c'est traduire le fait que cet espace est profondément traversé par des logiques plurielles, concurrentes et

¹¹⁶ F. CONSTANTIN, « Les relations internationales entre tradition et post-modernité », LE TRIMESTRE DU MONDE, 3^e trimestre 1994, p. 49

¹¹⁶ Sur ce point, cf : S. HELDEN, INTERNATIONAL RELATIONS AND HISTORICAL SOCIOLOGY : BREAKING BOUNDARIES, London, ROUTLEDGE, 1995 ; L. SINDJOUN, SOCIOLOGIE DES RELATIONS INTERNATIONALES AFRICAINES, Paris, KARTHALA, 2002 ; L. SINDJOUN, « Sociology meets International Relations », INTERNATIONAL REVIEW OF SOCIOLOGY, INTERNATIONAL REVIEW OF SOCIOLOGY, Vol. 12, N° 3, 2002 ; G. DEVIN, "Norbert Elias et l'analyse des relations internationales", REVUE FRANÇAISE DE SCIENCE POLITIQUE, Vol. 45, N° 2, 1995, pp 305-326 ; A. MBEMBE, « Ouvrir les sciences sociales », BULETTIN DU CODESRIA, N° 3 & 4, 1999, p. 3

¹¹⁷ J. L. FABIANI, « Les règles du champ », in B LAHIRE (dir.), LE TRAVAIL SOCIOLOGIQUE DE PIERRE BOURDIEU, op. cit. ; pp 75-91, p. 77

¹¹⁸ P. BOURDIEU et J.D.L. WACQUANT, REPONSES, op. cit., pp. 72-73

¹¹⁹ P. BOURDIEU, RAISONS PRATIQUES. SUR LA THEORIE DE L'ACTION, Paris, SEUIL, 1994

conflictuelles qui travaillent à la fois à sa déréglementation (le désordre)¹²⁰ et à sa reconfiguration (l'ordre)¹²¹. C'est donc une scène marquée par la « *turbulence globale* » qui affecte l'ensemble de l'espace mondial. Dit autrement, les acteurs de la scène régionale sont confrontés aux transformations des règles du jeu de sorte que la structure de ces transformations exerce des effets sur les « *situations existentielles* » et les logiques d'action des acteurs.

(b) *Le champ interétatique s'inscrit dans une problématique de la globalité et de la particularité.*

En s'énonçant comme une problématique de la structure, de l'acteur et de la conjoncture, le champ interétatique s'affirme comme une épistémologie du va-et-vient entre le micro et le macro ; entre la particularité et la globalité. « *Avec la notion de champ, note Pierre BOURDIEU, on se donne le moyen de saisir la particularité dans la généralité ; la généralité dans la particularité* »¹²². Le champ permet donc une sociologie internationaliste du *juste milieu* ; une sociologie qui permet une ouverture du macro au micro et une mise en perspective du micro par le macro. Il s'agit donc d'une *problématique relationnelle* qui évite d'« *affirmer la priorité ontologique de la structure ou de l'individu, [mais] proclame le primat des relations* ». ¹²³ En tant que *problématique relationnelle*, le champ permet d'éviter le holisme des concepts de « *structure* » et de « *système* » qui ont dominé le modèle d'analyse réaliste de la scène internationale. Ces concepts, comme le note Luc SINDJOUN, « *sont chargés de sens étatique [et] ont été mobilisés dans le cadre de l'entreprise de l'imposition de l'Etat comme cadre de vision des relations internationales* »¹²⁴. L'épistémologie de la globalité et de la particularité que modèle l'approche du champ évite de ne privilégier, dans les relations internationales africaines, que le cadre formé par les Etats et les interrelations qui existent entre eux (structure) et cela dans une perspective exclusivement diplomatico-stratégique.

Cette posture a très vite conduit, comme on le voit chez Augustin KONTCHOU KOUOMEGNI, à raisonner en terme de « *vassalité prononcée du système diplomatique africain* ». L'Afrique est alors perçue comme « *une grande masse inerte, un glacis diplomatique ou, au plus, un pur théâtre d'action pour les géants étatiques non africains qui (...) sont seuls capables de dégager des ressources d'énergie pour affirmer leurs prérogatives sur la scène mondiale* ». ¹²⁵ Cette analyse, tout comme celle J.C.B. OLATUNDE¹²⁶ est victime de l'effet de structure et de la globalité qui ne permet pas de prendre en compte le niveau micro ; c'est-à-dire les actions, les stratégies propres aux acteurs africains ; lesquelles stratégies conduisent à une modification substantielle de la relation. Au lieu de privilégier uniquement les propriétés structurelles qui présentent l'écueil de faire de l'Afrique un « *hors champ* »¹²⁷ diplomatico-stratégique, la configuration relationnelle du champ permet de rendre

¹²⁰ Le désordre renvoie donc ici à une « *conjoncture critique* » ; c'est-à-dire à un « *état par essence transitoire, correspondant à une situation de crise* » ; c'est un moment de fluidité et de brouillage qui marque le passage d'une configuration des rapports internationaux structurés par des règles de jeu spécifiques à une autre ; c'est, au sens de J. CHEVALLIER, un « *ordre qui se refait* » ; « *enveloppe et couvert d'un ordre différent* ». Cf. J. CHEVALLIER, « *Présentation* », CURAPP, DESORDRES(S), Paris, PUF, 1997

¹²¹ Dans la perspective internationaliste, l'ordre renvoie à la « *distribution du pouvoir à l'échelle internationale, la hiérarchie qui en découle et les relations dominant/dominé entre Etats qu'elle entretient. [Trois paramètres constituent l'essence de cette conception de l'ordre] : la structure globale de la politique mondiale (qui est le macro-paramètre), les structures dirigeantes qui lient les collectivités aux citoyens (qui forment le macro-micro paramètre) et les aptitudes des citoyens (qui forment le micro paramètre* », J.N. ROSENAU, « *The New Global Order : Underpinnings and Outcomes* », ETUDES INTERNATIONALES, Automne 1992, p.13

¹²² P. BOURDIEU, CHOSSES DITES, Paris, MINUIT, 1987, p. 168

¹²³ J.D.L. WACQUANT, « *Introduction* », in P. BOURDIEU et J.D.L. WACQUANT, REPONSES, op cit., p. 23

¹²⁴ L. SINDJOUN, SOCIOLOGIE DES RELATIONS INTERNATIONALES AFRICAINES, op. cit., p. 38

¹²⁵ A. KONTCHOU KOUOMEGNI, LE SYSTEME DIPLOMATIQUE AFRICAIN. BILAN ET TENDANCES DE LA PREMIERE DECENNIE, Paris, PEDONE, 1977

¹²⁶ Celui-ci écrit : « *The superpowers, because of their dominant power position vis-à-vis the African States, are better placed to extract greater advantages from their relationship with the African States* », J.C.B. OLATUNDE et al., AFRICAN INTERNATIONAL RELATIONS, Lagos, LONGMAN, 1985, p 96; voir aussi V. MACKAY, AFRICAN DIPLOMACY, New-York, FREDERIK A. PRAEGER, 1966

¹²⁷ B. LAHIRE, « *Champ, hors-champ, contre champ* », op. cit., p. 23

compte des interrelations objectives qui unissent les joueurs à la nature, aux positions et ressources inégales ; car ce qui fait la réalité sociale, c'est comme le souligne Jean D. Loïc WAQUANT, « *l'habitus tout autant que la structure et leur interaction* ». ¹²⁸ La configuration de la « *totalité* » et des « *parties* », de la globalité et de la particularité exprime la somme des liens et des relations dans lesquelles les acteurs régionaux du Golfe de Guinée sont insérés ; ces liens et relations, bien qu'étant générés par les logiques pratiques des acteurs, influencent et déterminent à leur tour la « *situation existentielle* » de ces derniers.

Au demeurant la problématique de la *globalité* et de la *particularité* permet de procéder à une objectivation du Golfe de Guinée comme renvoyant à « *une société différenciée [qui] ne forme pas une totalité d'une seule pièce intégrée par des fonctions systémiques, une culture commune, des conflits entrecroisés ou une autorité globale, mais consiste en un ensemble de sphères de jeu relativement autonomes qui ne sauraient être ramenées à une logique sociétale unique, que ce soit celle du capitalisme, de la modernité ou de la postmodernité. Si les relations internationales renvoient d'abord à une structure d'interrelations objectives ; à « une configuration relationnelle dotée d'une gravité spécifique qu'elle est capable d'imposer à tous les objets et les agents qui y pénètrent »*¹²⁹, il faut cependant se garder, dans l'optique d'une opérationnalité méthodologique, « *de ne privilégier uniquement [que] le macro comme niveau d'observation, comme domaine de pertinence* ». ¹³⁰

(c) *Le champ interétatique est une problématique du changement et de la continuité des relations internationales dans une « conjoncture fluide »*

En tant que problématique de la structure, de l'acteur et de la conjoncture et donc de la globalité et de la particularité, le champ interétatique permet une intégration opératoire des théories réaliste et transnationaliste. Ainsi, tout en accompagnant les « *immenses changements* »¹³¹ qui affectent la scène internationale, l'approche du champ interétatique permet d'assurer la continuité des relations internationales. Cette posture paradigmatique assure d'autant plus la continuité dans le changement analytique des relations internationales qu'il repose sur une rationalité scientifique spécifique, celle notamment du dépassement et de la conservation ; ou plutôt du dépassement dans la conservation des acquis théoriques. « *Une des particularités des révolutions scientifiques, note Pierre BOURDIEU, c'est qu'elles introduisent une transformation radicale tout en conservant les acquis antérieurs. Ce sont donc des révolutions qui conservent les acquis, sans être des révolutions conservatrices, visant à bouleverser le présent pour restaurer le passé* »¹³². Le champ interétatique du Golfe de Guinée conservera ainsi en les enrichissant quelques acquis de l'analyse réaliste notamment.

- *L'ordre et la puissance*. Le paradigme du champ interétatique envisage le Golfe de Guinée comme un *ordre* régulé par la puissance. Dans cette perspective, le Golfe de Guinée est un espace de positions étatiques déterminées par la structure de la distribution du capital le plus efficient du champ - c'est-à-dire *la puissance* – entre acteurs étatiques, la hiérarchie qui en découle et le système dominant – dominé qui s'en instaure. L'apport de l'approche du champ au schéma d'essence réaliste de l'ordre et de la puissance consiste en la prise en compte du *mouvement* qui caractérise l'ordre de la puissance dans le Golfe de Guinée. L'ordre interétatique est en fait une *configuration mouvante* de la « *balance des forces* » ; il est une figure changeante dû à la fois à la transformation interne de la nature de la puissance ¹³³ ainsi qu'aux modifications récurrentes des configurations de sa possession.

¹²⁸ J.D.L WAQUANT, « Introduction », op. cit., p. 23

¹²⁹ *ibid.*, p. 24

¹³⁰ L. SINDJOUN, SOCIOLOGIE DES RELATIONS INTERNATIONALES AFRICAINES, op., cit.

¹³¹ F. CONSTANTIN, op. cit.

¹³² P. BOURDIEU, SCIENCE DE LA SCIENCE ET REFLEXIVITE, op. cit., pp 126-127

¹³³ Sur ce thème, Cf. J. NYE, LE LEADERSHIP AMERICAIN. QUAND LES REGLES DU JEU CHANGENT, Nancy PRESSES UNIVERSITAIRES DE NANCY, 1992 ; S. SUR, RELATIONS INTERNATIONALES, op. cit., G. PARMENTIER, LE RETOUR DE

- *Le rapport de force et l'intérêt.* Ces deux paradigmes constituent les piliers de l'analyse réaliste qui appréhende la scène internationale comme une jungle régulée par la puissance et où seul l'intérêt de l'Etat justifie son action et légitime le « *recours à la force* » pour la sauvegarde et la conservation des intérêts face « *à la menace que crée l'existence d'autres Etats* »¹³⁴. Le champ modèle le Golfe de Guinée comme un « *[espace] de forces actuelles et potentielles (...) [espace] de luttes pour la conservation ou la transformation de la configuration de ces forces* ».¹³⁵ Mais le champ innove cette perspective en insistant sur le caractère historique des intérêts. Loin d'être des « *invariant[s] anthropologique[s]* » les intérêts sont des « *arbitraires historiques* », des constructions historiques « *qui ne peuvent être connus que par l'analyse historique, exposé.* »¹³⁶. Les intérêts se construisent dans des processus d'interaction sociale et ne sont pas des faits qui font de l'effet en tout temps.¹³⁷ La péninsule de Bakassi en tant qu'enjeu de souveraineté/territorialité et économique qui « *fait courir* » aujourd'hui les acteurs étatiques du Golfe de Guinée est historiquement construit comme tel en 1993 avec l'occupation militaire nigérienne de la région.

Par rapport aux acquis de l'analyse transnationaliste, la perspective du champ interétatique du Golfe de Guinée permet aussi de les dépasser en les conservant.

- *La démultiplication ou plutôt la désétatisation* des acteurs de la scène internationale est un acquis analytique du transnationalisme que le champ intègre parfaitement dans la mesure où il est caractérisé par une pluralité d'agents à la nature, ressources et positions spécifiques. Toutefois, à la différence du transnationalisme classique, le champ permet d'éviter la rupture et la dichotomie entre acteurs étatiques et acteurs multicentrés. La relation est maintenue grâce à la notion d'*habitus* (système de dispositions incorporées au champ) et/ou d'*illusio*, « *reconnaissance tacite de la valeur des enjeux engagés dans le jeu et comme maîtrise pratique des règles qui le régissent* ».¹³⁸ L'*habitus* constitue le ciment aussi bien des transactions et des échanges que des luttes et des concurrences entre acteurs étatiques et non étatiques.

- *L'interdépendance transnationaliste*¹³⁹ est un acquis de l'analyse du champ interétatique du Golfe de Guinée. Toutefois le champ interétatique envisagé comme configuration d'interdépendances se situe en dehors de l'impensé de la recherche de l'harmonie et de la convergence des intérêts qui structure la vision transnationaliste.¹⁴⁰ A l'intérieur du paradigme du champ interétatique, l'interdépendance est une relation de lutte et d'auto-affirmation. Dans l'interdépendance se joue l'affirmation de l'identité des acteurs : être dans une relation de champ, « *c'est, comme le note Pierre BOURDIEU, eo ipso, différer, être différent, affirmer la différence* ».¹⁴¹

B- HYPOTHESE (S) DE LA RECHERCHE

Le champ interétatique, en tant que cadre thérico-paradigmatique permettant d'appréhender l'espace international du Golfe de Guinée à partir de la triple problématique de la structure, de l'acteur et de la conjoncture dans un souci de conservation des acquis théoriques de l'analyse internationaliste qui ne perd pas de vue les « *immenses changements* »

L'HISTOIRE. STRATEGIES ET RELATIONS INTERNATIONALES PENDANT LA GUERRE FROIDE, Bruxelles, EDITIONS COMPLEXES, 1993

¹³⁴ R. ARON, PAIX ET GUERRE ENTRE LES NATIONS, op. cit., p.19. ; H. MORGENTHAU, POLITICS AMONG THE NATIONS, op. cit..

¹³⁵ P. BOURDIEU et J.D.L. WACQUANT, REPONSES, op. cit., pp. 77-78

¹³⁶ *ibid.*, p. 76

¹³⁷ P.J. KATZENSTEIN, THE CULTURE OF NATIONAL SECURITY, op. cit.

¹³⁸ P. BOURDIEU et J.D.L. WACQUANT, REPONSES, op. cit., p. 93

¹³⁹ R. KEOHANE and J. S. NYE, POWER AND INTERDEPENDANCE. WORLD POLITICS IN TRANSITION, Boston, MA: LITTLE BROWN, 1997

¹⁴⁰ D. MITRANY, A WORKING PEACE SYSTEM, Chicago, QUADRANGLE BOOKS, 1966

¹⁴¹ P. BOURDIEU et J.D.L. WACQUANT, REPONSES, op. cit., p. 76

qui y ont cours, pose la question de savoir comment l'interétatique se redéfinit et se renouvelle sous le sceau du paradigme du champ et quelles sont les répercussions de cette approche sur les théorisations classiques des relations internationales de l'Afrique du Golfe de Guinée ? Dit autrement, dans quelle mesure la perspective du champ innove-t-elle par rapport aux modèles classiques d'objectivation des relations internationales régionales ? En quoi se distingue-t-elle du « *système d'Etats* » et/ou « *diplomatique* », de l'ordre régional de tradition statocentriste/réaliste ainsi que des analyses en termes de « *chaos* » et ou de « *désordre* » d'inspiration post-moderniste ? Le champ interétatique ne risque-t-il pas d'être une simple innovation terminologique ou alors un nouvel élément dans le conflit des « *désignations* »/ « *données* » qui marque l'analyse internationaliste ?

L'HYPOTHESE PRINCIPALE de cette recherche est que l'Etat est le cadre organisationnel de l'espace du Golfe de Guinée mais celui-ci va dans sa structuration au-delà des Etats pour intégrer les organisations sociales non étatiques. A l'épreuve du champ, le Golfe de Guinée s'affirme comme une « *configuration mouvante* » d'interrelations objectives entre les Etats, les organisations non territoriales et la nébuleuse de réseaux individuels et collectifs qui entretiennent entre eux des relations de concurrence et de complémentarité articulées autour d'une pluralité d'enjeux ; le plus efficient des enjeux étant celui de la puissance/pouvoir qui commande l'accès aux autres biens qui permettent la *reconnaissance* et la *distinction* dans le champ

Cette hypothèse principale peut être décantée de la manière suivante :

- Le Golfe de Guinée comme champ interétatique renvoie à un « *espace positionnel* » mouvant et différencié qui se situe à l'interface des Etats souverains territoriaux et des réseaux transnationaux sub et supra-étatiques.
- La structuration du champ interétatique régional du Golfe de Guinée en deçà et au-delà des Etats souverains conduit à une désétatisation des relations internationales et de leur paradigme fondateur : la puissance. La puissance dans le Golfe de Guinée est de plus en plus à rechercher ailleurs que dans les Etats ; d'où la montée et l'autonomisation sur le plan régional d'une dimension privée de la puissance.
- Les capitaux autour desquels se déroule le jeu de la domination dans l'espace interétatique du Golfe de Guinée à savoir la puissance (avantage du rapport de force-militaire), la prospérité économique, l'attrait idéologique et culturel sont des constructions qui se font à l'intérieur des processus d'interactions/ interrelations sociales et non des invariants historiques.

La perspective du champ interétatique est au demeurant une problématique universelle qui s'applique à la spécificité régionale du Golfe de Guinée en tant que configuration régionale historique. Il s'affirme comme un modèle de *sociologie des relations internationales en acte* ; c'est-à-dire un modèle d'objectivation historique et alternative de la structure interétatique du Golfe de Guinée aussi bien dans sa consistance que dans sa relativité. Il permet d'envisager le Golfe de Guinée comme une tension permanente entre un *noyau dur* – l'inter gouvernementalisme – et un *espace fluide* – la montée de nouveaux acteurs et l'émergence de nouvelles arènes du pouvoir, du politique et du social qui remettent fondamentalement en cause le « *complexe d'Etat* »⁷⁵ sur la scène régionale.

Paragraphe 2 :

LE CHAMP COMME CADRE D'ANALYSE REFLEXIVE ET OPERATOIRE DU GOLFE DE GUINEE

Parce qu'il permet d'appréhender le cadre interétatique du Golfe de Guinée dans la globalité de sa structure, la pluralité de ses acteurs et le caractère dynamique de la

⁷⁵ P. BOURDIEU, MEDITATIONNS PASCALIENNES, Paris SEUIL, 1997

configuration des positions occupées par ceux-ci, le champ est un paradigme opératoire qui permet d'intégrer dans une combinatoire fructueuse réalisme et transnationalisme. Il permet ainsi de renouveler et d'enrichir l'analyse internationaliste. Le recours au paradigme du champ dans le renouvellement critique de la sociologie de l'interétatique en général et du Golfe de Guinée en particulier s'avère d'autant plus fructueux qu'un champ est un espace social structuré autour de règles de jeu spécifiques et au sein duquel, des agents à la nature, aux positions et ressources inégales luttent pour la conservation ou la transformation de la configuration des forces. Il y a ici une ouverture théorique qui permet de prendre en compte le jeu propre des maillons faibles du « système d'Etats »⁷⁶ mondial exclus de l'analyse réaliste des relations internationales pour cause de vide politique et de puissance⁷⁷. Le champ est un jeu ouvert à toutes les catégories d'acteurs et c'est la somme des comportements – limités par les ressources et les capitaux possédés – qui structurent la configuration et la dynamique du champ. Cadre paradigmatique de l'élaboration d'un discours global sur la configuration du Golfe de Guinée, le champ peut aider à l'abandon du discours relativement provincialiste sur l'Afrique et le tiers-monde et/dans les relations internationales⁷⁸.

L'opérationnalisation du paradigme du champ au niveau de l'analyse internationale permet une reconsidération des « théories normales »⁷⁹ des relations internationales. Le champ permet une compréhension « décentrée » du Golfe de Guinée comme un cadre formé par les Etats, les acteurs extra-étatiques (Non States Actors), les individus et les interrelations qui existent entre eux. Dans un contexte post-westphalien marqué par la montée fulgurante de nouvelles arènes du politique et du pouvoir, la perspective théorico-paradigmatique du champ rend obsolète les rationalisations théoriques qui se nourrissent de l'originalité de la société internationale comme constituée d'Etats juridiquement souverains et égaux⁸⁰; des unités étatiques comme « *centre des relations internationales* »⁸¹. Suivant la logique analytique du champ en effet, l'étatique est pensée non comme la forme finie des relations internationales, mais plutôt comme le cadre *a priori* des flux transnationaux. En effet, l'étatique peut-être interprétée, dans une ligne d'inspiration kantienne comme le cadre *a priori* de toute transaction transétatique⁸². Par ailleurs, selon un argumentaire qui s'inspire de l'analyse éliassienne, les actions et les stratégies pour s'éloigner, contourner ou sortir de l'Etat sont des stratégies et des actions par rapport à l'Etat, donc dans une certaine mesure étatisées. Les comportements des acteurs sub et/ou para-étatiques sont déterminés par les relations passées, présentes ou futures entre ces acteurs et l'Etat⁸³. Il n'y a point de transnational sans Etat.

Le cadre paradigmatique du champ permet ainsi d'appréhender le domaine interétatique du Golfe de Guinée dans sa triple dimension du sub-étatique, de l'étatique et du supra et/ou transétatique. Ces trois instances sont envisagées comme trois niveaux d'un seul et même continuum étatique. Il s'agit d'instances gigognes ; chacune recoupe l'autre : l'infra-étatique est une dimension à part entière de l'étatique ; le mondial et le global sont des productions du local et vice versa tout comme l'Etat est présent dans la sphère transnationale. C'est le dépassement du « *clivage réalisme-transnationalisme* »⁸⁴ et l'option analytique pour l'intégration théorique. Celle-ci s'avère assez opératoire parce qu'elle permet un va-et-vient

⁷⁶ L. BELANGER, RELATIONS INTERNATIONALES ET PARADIGMES POLITIQUES, Québec, CQRI, N° 6, Mars 1992.

⁷⁷ K. WALTZ, THEORY OF INTERNATIONAL POLITICS, Reading, M.A., ADDISON WESLEY, 1979, pp. 72-73

⁷⁸ S. G. NEUMAN, INTERNATIONAL RELATIONS THEORY AND THE THIRD WORLD, London, MACMILAN, 1998; K. C. DUNN and T. M. SHAW, AFRICA'S CHALLENGE TO INTERNATIONAL RELATIONS, New-York, PELGRAVE, 2001; T. C. NKIwane, "Africa and International Relations: Regional Lessons for Global Discourse", INTERNATIONAL POLITICAL SCIENCE REVIEW, Vol. 22, N° 3, Juillet 2001, pp. 279-290; L. SINDJOUN, SOCIOLOGIE DES RELATIONS INTERNATIONALES AFRICAINES, op. cit.

⁷⁹ J. J. ROCHE, THEORIES DES RELATIONS INTERNATIONALES, Paris, MONTCHRETIEN, 1994, p. 21 et suiv.

⁸⁰ C. ZORGBIBE, RELATIONS INTERNATIONALES, Paris, PUF, 1990, p. 17 et suiv.

⁸¹ R. ARON, MEMOIRES. 50 ANS DE REFLEXION POLITIQUE, Paris JULLIARD, 1983

⁸² E. KANT, CRITIQUE DE LA RAISON PURE, Paris, PUF, 1994

⁸³ N. ELIAS, LA SOCIETE DES INDIVIDUS, Paris, FAYARD, 1991

⁸⁴ L. SINDJOUN, SOCIOLOGIE DES RELATIONS INTERNATIONALES AFRICAINES, op. cit., pp. 38-39

simultané entre le "monde statocentré" et le "monde multicentré" généralement appréhendés dans une perspective dichotomique et conflictuelle⁸⁵.

A. LA CONTRIBUTION DU CHAMP AU RENOUVELLEMENT THEORIQUE DES RELATIONS INTERNATIONALES.

Le modèle analytique du champ renouvelle et surtout enrichit les théories classiques qui dominent le domaine de l'analyse internationaliste.

1- Le réalisme à l'épreuve du champ : convergences et innovations

(a) Le champ enrichit le concept réaliste de milieu ou d'espace interétatique. Théorie fondatrice de la science des relations internationales autour des paradigmes de la jungle, de la puissance et de l'intérêt⁸⁶, le réalisme envisage le cadre interétatique comme un « terrain du jeu diplomatique et militaire » pour les Etats souverains. A l'intérieur du modèle d'intellection réaliste, l'espace interétatique est plus un "théâtre" de luttes qu'un espace réglementé: « *considéré comme théâtre, l'espace n'est plus concret, mais pour ainsi dire abstrait, il est simplifié, stylisé, schématisé* » par l'acteur. Dans la vision réaliste, le milieu interétatique est le « *cadre schématique de la politique internationale* »⁸⁷. Il est en outre défini par *les seuls critères territoriaux qui donnent la qualité d' « acteur de la diplomatie internationale »* et autorise la participation au jeu interétatique : « *Tout ordre international, jusqu'à nos jours, a été essentiellement territorial. Il consacre un accord des souverainetés, le compartimentage de l'espace. Aussi le droit international (...) reconnaît les unités politiques comme sujets de droit, et seuls (ou presque) sujets de droit, et, du même coup, il doit ignorer les individus* »⁸⁸. C'est dans cette vision du monde interétatique qu'on analysera la Commission du Golfe de Guinée comme une rencontre des souverainetés. On peut comprendre ainsi pourquoi, dans la théorie réaliste, le milieu ou l'espace est en lui-même le principal enjeu des luttes interétatiques parce que celui-ci détermine la « *survie des Etats face à la menace que crée l'existence d'autres Etats* »⁸⁹.

L'innovation que permet le concept de champ consiste ici en la « désétatisation » de l'espace interétatique par la prise en compte des acteurs non-étatiques ou non-territoriaux. Les positions dans le milieu interétatique sont à la fois étatiques, sub-étatiques et supra-étatiques. C'est la configuration de ces différentes positions qui forment la structure de l'interétatique. Dans cette perspective, l'espace interétatique du Golfe de Guinée sera envisagé comme un milieu *étatiquement* structuré certes, mais dont l'ordonnancement va au-delà des seuls acteurs étatiques. Les Etats de la région constituent de simples acteurs parmi tant d'autres qui jouent sur cette scène interétatique même si l'influence des acteurs étatiques apparaît plus considérable en raison notamment de sa capacité à concentrer et à monopoliser les espèces de capitaux les plus efficaces du champ : le territoire, la force militaire, les ressources économiques etc.⁹⁰ D'ailleurs l'essentiel, dans la logique générale du champ, c'est de participer au jeu et non de le dominer. De plus, les acteurs « hors souveraineté » disposent dans la région comme on le montrera à partir de l'objectivation de la montée d'une structure

⁸⁵ H. SPRUYT, THE SOVEREIGN STATE AND ITS COMPETITORS, Princeton, PRINCETON UNIVERSITY PRESS, 1994; J. ROSENAU, TURBULENCE IN WORLD POLITICS, op. cit.

⁸⁶ H. J. MORGENTHAU, POLITICS AMONG THE NATIONS. THE STRUGGLE FOR POWER AND PEACE, New-York, ALFRED KNOPF, 1985, 6e ed; R. ARON, PAIX ET GUERRE ENTRE LES NATIONS, op. cit.

⁸⁷ R. ARON, *ibid.*, pp. 188-189

⁸⁸ *Ibid.*, p.146

⁸⁹ *Ibid.*, p.119

⁹⁰ P. BOURDIEU, LES STRUCTURES SOCIALES DE L'ECONOMIE, Paris, SEUIL, 2000, p.13

sociale régionale, de plus en plus de pouvoir, de prestige, de force au point de contester ouvertement la position prééminente de l'acteur étatique⁹¹.

Le champ permet une compréhension renouvelée d'un autre concept-clé de l'analyse réaliste des relations internationales : la souveraineté⁹². Autorité suprême de l'Etat se voulant sans précédent ni transcendant⁹³, la souveraineté dure (*hard*) d'inspiration réaliste gagne en opérationnalité en se nourrissant de la posture autonomiste du champ. Dans cette perspective, la souveraineté se conçoit comme un espace de jeu potentiellement ouvert dont les limites sont des frontières dynamiques, qui sont un enjeu de lutte à l'intérieur du champ souverainiste lui-même⁹⁴. Appréhendée à partir de la posture paradigmatique du champ, la souveraineté est une *institution quasi transcendante des relations internationales* certes, mais une institution qui se construit, se déconstruit et s'ajuste dans la dynamique des rapports de force entre acteurs internationaux⁹⁵. Dans cette perspective, la souveraineté des Etats du Golfe de Guinée est une construction socio-politique⁹⁶; elle est un produit des luttes sociales et politiques⁹⁷. En tout cas, dans son mode historique d'assomption, la souveraineté apparaît dans les unités étatiques du Golfe de Guinée comme une marge de manœuvre, d'autonomie et de contrôle que, dans un contexte contraignant et relationnel, l'Etat parvient à se doter dans l'optique de l'inscription de sa domination et de son hégémonie sur un territoire politique. L'appréhension des souverainetés dans le Golfe de Guinée à partir de la posture constructiviste du champ permet de réduire le manque à gagner épistémique qui découle du prisme déformant et spécieux des analyses néo-wéberiennes des configurations souverainistes africaines et qui ont conduit à la catégorie des « *Etats fantômes* »⁹⁸ et/ou des « *Léviathans boiteux* »⁹⁹.

La perspective du champ met en exergue la dimension historique de l'intérêt. L'intérêt constitue, dans la vision du monde réaliste, « l'unique justificatif à l'action internationale » des acteurs étatiques¹⁰⁰. Ce principe de vision de l'intérêt est le même que celui du champ où « *l'intérêt est à la fois la condition de fonctionnement du champ (...) en tant qu'il est ce qui « fait courir les gens », ce qui les fait concourir, se concurrencer, lutter et produit de fonctionnement du champ (...). Tout champ, en tant que produit historique, engendre l'intérêt qui est la condition de son fonctionnement* »¹⁰¹. Un champ doit donc produire de l'« intérêt » pour fonctionner. C'est ici que la perspective de Peter J. KATZENSTEIN qui analyse les intérêts comme les productions des processus d'interactions sociales trouve sa dimension la plus explicative et opératoire¹⁰². L'apport de la perspective bourdieusienne de l'intérêt consiste essentiellement en sa « désétatisation » et en son historicisation. Les champs interne et externe sont des arènes d'expression d'une diversité d'intérêts qui ne doivent pas toujours être ramenés mécaniquement à ceux des Etats. Dans la scène régionale du Golfe de Guinée, les intérêts se construisent de plus en plus en deçà ou au delà des cadres étatiques et se réalisent en échappant ou en s'opposant au contrôle ou à

⁹¹ P. KENNEDY, *PRÉPARER LE XXI^e SIÈCLE*, Paris, ODILE JACOB, 1994 ; A. et H. TOFFLER, *LES NOUVEAUX POUVOIRS. SAVOIR, RICHESSE ET VIOLENCE À LA VEILLE DU XXI^e SIÈCLE*, Paris, FAYARD, 1991

⁹² R. A. KLEIN, *SOVEREIGN EQUALITY AMONG STATES : THE HISTORY OF AN IDEA*, Toronto and Buffalo, UNIVERSITY OF TORONTO PRESS, 1974

⁹³ J. BODIN, *LES SIX LIVRES DE LA RÉPUBLIQUE (1576)*, Paris, FAYARD, 1986

⁹⁴ P. BOURDIEU et J. D. L. WACQUANT, *REPONSES*, op. cit., p.80

⁹⁵ J. BARTELSON, *A GENEALOGY OF SOVEREIGNTY*, Cambridge, CAMBRIDGE UNIVERSITY PRESS, 1995

⁹⁶ T. BIERSTEKER et C. WEBER, *STATE SOVEREIGNTY AS SOCIAL CONSTRUCT*, Cambridge, CAMBRIDGE UNIVERSITY PRESS, 1996

⁹⁷ C. WEBER, *SIMULATING SOVEREIGNTY. INTERVENTION, THE STATE AND SYMBOLIC EXCHANGE*, Cambridge, CAMBRIDGE UNIVERSITY PRESS, 1995

⁹⁸ P. QUANTIN, « L'Afrique centrale dans la guerre : les Etats fantômes ne meurent jamais », *AFRICAN JOURNAL OF POLITICAL SCIENCE*, N° 2, November 1999

⁹⁹ M. I. HANDEL, *WEAK STATES IN INTERNATIONAL SYSTEM*, London, FRANK CASS, 1990

¹⁰⁰ J. J. ROCHE, *THEORIES...*, op. cit., p. 28

¹⁰¹ P. BOURDIEU, *CHOSSES DITES*, op. cit., p.125

¹⁰² P. J. KATZENSTEIN, op. cit., p. 2

l'action médiatrice des souverains Etats¹⁰³. En tout état de cause, l'Etat-nation est de plus en plus contesté dans sa prétention au monopole de la formulation et de la satisfaction de l'intérêt national. La perspective du champ permet donc de prendre en compte, dans le Golfe de Guinée, la spécificité des intérêts des « *Non State Actors* » que les réalistes et leurs épigones ont refusé de prendre au sérieux. Il permet aussi de mettre en exergue la complémentarité des intérêts de ceux-ci et de ceux-là à travers les stratégies de « *transactions collusives* »¹⁰⁴. Ainsi, par exemple, les intérêts de Elf dans le Golfe de Guinée, sans constituer l'intérêt national de l'Etat français – au sens macro –, ne peuvent se défendre et se poursuivre en dehors de l'Etat français. Il en est de même des intérêts des multinationales américaines par rapport à l'Etat américain. Cette dimension permettra de prendre en compte les stratégies de sous-traitance des intérêts nationaux des Etats par les multinationales et les organisations de la société civile.

Enfin la notion de champ renforce par des éléments de convergence avec le concept réaliste du « rapport de force », la nouvelle posture de la sociologie comme un savoir de l'international. L'ordre interétatique réaliste repose sur les rapports de force entre les Etats. C'est le rapport de force qui structure et organise la hiérarchie des positions dans le milieu international. D'où l'appréhension du milieu interétatique dans la perspective de l'ordre qui peut être un ordre de la puissance, de l'équilibre ou de la dissuasion¹⁰⁵. En inscrivant le rapport de force au centre des « *principes d'organisation qui régissent* » les relations internationales, le réalisme est en relative osmose avec la notion de champ en ceci que « *le champ est le lieu de rapports de force (...) et de lutte visant à les transformer et, par conséquent, le lieu d'un changement permanent* »¹⁰⁶. L'analytique du rapport de force au sein du champ permet d'enrichir celle réaliste de deux manières.

Premièrement en envisageant le rapport de force comme une « *configuration mouvante* » et, deuxièmement en déplaçant la focalisation du rapport de force international autour des acteurs puissants/prépondérants qui déterminent, au niveau mondial, les critères de l'opportun et de l'inopportun. L'apport de la perspective du champ consiste à prendre en compte le fait que « *ceux qui dominent le [cadre interétatique] (...) sont en position de le faire fonctionner à leur avantage, mais doivent toujours compter avec la résistance, la contestation, les revendications, les prétentions « politiques » ou non des dominés* »¹⁰⁷. A travers cette posture sera analysée la puissance régionale qu'est le Nigeria à l'épreuve de l'institutionnalisation des relations internationales du Golfe de Guinée ; institutionnalisation relativisée voire même érodée par l'action concurrente des acteurs moins puissants comme le Cameroun en Afrique centrale ; le Burkina-Faso et la Côte d'Ivoire en Afrique de l'Ouest.

(b) La notion de champ est susceptible de contribuer à l'innovation des modèles structurels et systémiques de lecture et de compréhension de l'international en Afrique. Système et structure sont, dans l'analyse réaliste, deux concepts fortement imbriqués : « *la structure est toujours relative à un système* »¹⁰⁸. Et, comme le note Philippe BRAILLARD, « *la structure d'un système est la configuration que manifestent à un moment donné les éléments d'un système à travers leurs interactions* »¹⁰⁹. En envisageant traditionnellement les régions africaines comme des ensembles d'Etats en interactions, constituant une totalité et

¹⁰³ S. STRANGE, THE RETREAT OF THE STATE, op. cit.; du même auteur, STATES AND MARKETS, London, PINTER PUBLISHERS, 1994.

¹⁰⁴ M. DOBRY, SOCIOLOGIE DES CRISES POLITIQUES. LA DYNAMIQUE DES MOBILISATIONS MULTISECTORIELLES, Paris, PFNSP, 1995

¹⁰⁵ M. GIRARD, op. cit., p. 4

¹⁰⁶ P. BOURDIEU et J. D. L. WACQUANT, REPONSES, op. cit., p.79

¹⁰⁷ P. BOURDIEU et J. D. L. WACQUANT, REPONSES, op. cit., p. 78

¹⁰⁸ P. DELATRE, SYSTEME, STRUCTURE, FONCTION, EVOLUTION. ESSAI D'ANALYSE EPISTEMOLOGIQUE, Paris, MALOINE DOIN, 1971, p. 40

¹⁰⁹ Ph. BRAILLARD, LA CONTRIBUTION DU CONCEPT DE SYSTEME A L'ETUDE DES RELATIONS INTERNATIONALES, Bruxelles, EMILE BRUYLANT, 1977, p. 78

manifestant une certaine organisation¹¹⁰; et leurs structures comme les configurations que forment les Etats et les échanges diplomatiques et commerciaux qui existent entre eux, l'analyse systémique et structurale a une dimension largement holiste qui ne permet d'accéder ni aux relations objectives entre ceux-ci ni aux transactions et échanges entre « parties » et « totalité ». Il s'ensuit l'instauration entre le tout et les parties d'une « coupure factice » qui a pour conséquence une large déficience épistémique¹¹¹.

Le paradigme du champ innove ainsi par rapport au concept de système en intégrant dans l'analyse les divers acteurs qui forment la configuration ainsi que leurs « logiques pratiques ». Il s'agit de logiques qui ne découlent pas toujours de choix entièrement rationnels mais qui s'inscrivent plutôt dans un ensemble de pratiques relativement réflexives, voire conjoncturelles mais qui ont cette particularité de structurer, dans leur routinisation, un sens du jeu social grâce auquel la vie quotidienne des acteurs internationaux est « *collectivement orchestrée sans être le produit de l'action organisatrice d'un chef d'orchestre* »¹¹². C'est ce qui soutendra l'hypothèse d'une société civile régionale dans le Golfe de Guinée. Le système international partiel du Golfe de Guinée ne doit donc pas être envisagé dans la perspective organiciste de l'appareil ; c'est-à-dire comme une machine programmée pour atteindre des buts (de stabilité, d'équilibre, de puissance etc). La prise en compte des « positions » et des logiques d'acteurs permet aussi de sortir du holisme systémique où les luttes et les conflits n'opposent que les sous-systèmes. Au demeurant, la perspective du champ permet de sortir de l'illusion et de l'organisation et de la stabilité internes *a priori* du système international pour l'envisager comme une configuration mouvante à l'intérieur de laquelle des agents luttent en vue de la modification des hiérarchies, des positions, des rapports de forces ainsi que de l'appropriation des capitaux efficaces qui constituent les principaux enjeux du système.

La notion de champ permet enfin de rendre compte de la dynamique du cadre interétatique du Golfe de Guinée que les concepts systémiques et structurels de l'« ordre » et de la « stabilité » ont obéré la compréhension. La dynamique du changement est dans l'analyse systémique « *étroitement liée à la capacité d'adaptation des systèmes* »¹¹³. Or l'approche du champ interétatique envisage la dynamique du changement comme un état de la configuration interétatique : « *...dans un champ, il y a des luttes, donc de l'histoire. Champ de forces actuelles et potentielles, le champ est aussi un champ de luttes pour la conservation ou la transformation de la configuration de ces forces* »¹¹⁴.

2- Le champ, paradigme de l'analyse transnationaliste

L'approche du champ interétatique permet aussi d'intégrer dans l'analyse de la configuration internationale du Golfe de Guinée les nouveaux paradigmes qui tentent de saisir aujourd'hui les transformations de la scène internationale notamment celui de la « *turbulence* »¹¹⁵ qui a le plus influencé l'analyse des relations internationales depuis la fin de la bipolarité. Paradigme des deux mondes à la fois en collision et en collusion, la « *turbulence globale* » élaborée par James ROSENAU en 1990 distingue un monde des Etats « *codifié,*

¹¹⁰ A. KONTCHOU KOUOMEGNI, LE SYSTEME DIPLOMATIQUE AFRICAIN, op. cit.

¹¹¹ Champ et système ont pourtant en leur centre des concepts partagés comme l'autonomie, l'autorégulation, le conflit/lutte. « On pourrait facilement, note P. BOURDIEU, retraduire les concepts d'« autoréférencialité » ou d'« autorganisation » par ce que je mets sous la notion d'autonomie, dans les deux cas, il est vrai, le processus de différenciation et d'autonomisation joue un rôle central » (P. BOURDIEU et J. D. L. WACQUANT, REPONSES, op. cit. p. 79). La théorie générale des systèmes postule l'autonomie fonctionnelle de tout système ou socio-système tandis que dans l'analytique du champ, « chaque sous-champ a sa propre logique, ses règles et ses régularités spécifiques » (BOURDIEU et WACQUANT, ibid., p. 79). Mais il ne s'agit que « de ressemblances superficielles ». Et, comme le souligne avec force Pierre BOURDIEU, les « différences entre les deux théories [résumées en deux principaux points] sont radicales. En premier lieu, la notion de champ exclut l'organicisme et le fonctionnalisme : les produits d'un champ donné peuvent être systémiques sans être les produits d'un système (...). Une seconde différence majeure est qu'un champ n'a pas de parties, de composantes », Idem, p. 79

¹¹² P. BOURDIEU, ESQUISSE D'UNE THEORIE DE LA PRATIQUE, Genève, DROZ, 1972, p.175

¹¹³ P. BRAILLARD, op. cit., p. 94

¹¹⁴ P. BOURDIEU et J.D.L. WACQUANT, REPONSES, op.cit., pp. 77-78

¹¹⁵ J. N. ROSENAU, TURBULENCE IN WORLD POLITICS, op. cit.

ritualisé, formé d'un nombre fini d'acteurs connus, et plus ou moins prévisibles » et un monde multicentré « *constitué d'un nombre infini de participants qui visent à élargir leur autonomie par rapport à l'Etat* »¹¹⁶. Le monde de l'Etat est interétatique tandis que celui multicentré est transnational. Le paradigme de la « *turbulence* » apparaît très proche de l'analyse du champ en ce sens que les Etats y apparaissent déjà comme de simples agents sociaux parmi tant d'autres qui luttent sur la scène internationale.

Comme le commentent Bertrand BADIE et Marie-Claude SMOUTS, « *le monde des Etats agit dans le système international en vue de conforter et de légitimer son existence. Le monde multicentré vise quant à lui (...) à banaliser la remise en cause des frontières et des souverainetés étatiques* »¹¹⁷. Le champ permet d'enrichir la turbulence internationale en relativisant la dichotomie entre le monde des Etats et celui multicentré. La « *turbulence* » instaure des « *parties* » et des « *composantes* » dans le milieu interétatique qui, dans l'approche du champ, est une totalité mouvante. Le fond « *structural* » du champ est une prédisposition théorique au va-et-vient entre le macro (monde de l'Etat) et le micro (monde multicentré). Par ailleurs le modèle d'intellection du champ peut aider à la relativisation du caractère interétatique du monde des Etats. Celui-ci entretient des « *relations objectives* » avec les acteurs multicentrés à la fois comme partenaires et comme concurrents. Dit autrement, il y a du multicentré dans l'interétatique tout comme l'interétatique est présent dans le transnational¹¹⁸.

L'analyse du champ peut aussi être un instrument théorique de relativisation du cloisonnement des arènes de jeu fortement promu par le paradigme du « *jeu triangulaire* » que propose Bertrand BADIE¹¹⁹. Le jeu triangulaire distingue trois types d'acteurs socio-politiques aux logiques, représentations et modes d'action spécifiques : 1) les Etats-nations qui obéissent à des logiques de souveraineté et de citoyenneté ; 2) les acteurs transnationaux qui s'inscrivent dans des motivations utilitaristes et dans des logiques d'efficacité ; 3) les entrepreneurs identitaires qui font dans le *primordialisme* et le *revivalisme*. A partir de la perspective du champ, il est possible d'introduire des passerelles dans les trois pôles d'acteurs et d'arènes de jeu qui forment le « *paradigme triangulaire* ». Car il semble ne point y avoir d'espaces de jeu spécifiques et exclusifs à chacun des trois groupes d'acteurs distingués par l'auteur. L'Etat est présent dans le jeu transnational et identitaire du Golfe de Guinée. Les entrepreneurs identitaires et les agents transnationaux « *jouent* » sur le marché politique et/ou de pouvoir. Les agents transnationaux qui circulent entre le Nigeria, le Cameroun le Gabon et la Guinée Equatoriale mobilisent, dans leurs luttes, les capitaux identitaires.¹²⁰

L'analyse des réseaux est celle qui semble avoir le plus de similitudes avec l'approche du champ aussi bien du point de vue de l'élaboration paradigmatique que dans la façon d'appréhender la scène internationale. Le champ, d'après Pierre BOURDIEU lui-même, « *peut être défini comme un réseau ou une configuration de relations objectives entre des positions* »¹²¹. Sur le principe de vision de la scène internationale, champ et réseau convergent pour faire de la diversité des acteurs, des logiques et des enjeux la marque spécifique de la nature de la scène internationale. Champ et réseau seront ainsi simultanément mis en perspective pour rendre compte du jeu de certains acteurs internationaux dans le Golfe de Guinée. Toutefois le bénéfice analytique du champ dans la sociologie des réseaux transnationaux est qu'il permet d'orienter de manière forte l'analyse sur l'objectivation de la

¹¹⁶ B. BADIE et M. C. SMOUTS, LE RETOURNEMENT DU MONDE, op. cit., pp. 70-71

¹¹⁷ Ibid., p.70

¹¹⁸ L. SINDJOUN, « L'Afrique dans la science des relations internationales », REVUE AFRICAINE DE SOCIOLOGIE, 3 (2), 1999, pp. 142-167

¹¹⁹ B. BADIE, « Le jeu triangulaire », op. cit.

¹²⁰ K. BENNAFLA, LE COMMERCE FRONTALIER EN AFRIQUE CENTRALE. ACTEURS, ESPACES, PRATIQUE, Paris, KARTHALA, 2002

¹²¹ P. BOURDIEU et J. D. L. WACQUANT, REPONSES, op. cit., p. 7

configuration des relations et des échanges entre réseaux d'une part et entre réseaux et Etats d'autre part.

B - UNE ANALYSE REFLEXIVE DU CHAMP INTERETATIQUE DU GOLFE DE GUINEE

Comment rendre compte du modèle d'analyse sociologique des relations internationales en général et de la configuration régionale du Golfe de Guinée en particulier? Cet enjeu théorique majeur de l'analyse internationaliste reste faiblement objectivé.

La « *sociologie des relations internationales* » de Marcel MERLE représente relativement un « *modèle de pensée sociologique en acte* »¹²². Bien qu'en s'énonçant à la fois comme « *analyse et synthèse [notamment] analyse de la substance des relations internationales à travers leurs multiples manifestations ; synthèse de leur agencement comme processus spécifique d'aménagement du social* »¹²³, Marcel MERLE n'indique pas en quoi l'analyse et surtout la synthèse sont justiciables du modèle d'approche sociologique. Par ailleurs, en soulignant à grands traits le bénéfique épistémique de « *l'approche des relations internationales par le biais de la sociologie* »¹²⁴, Marcel MERLE semble faire l'économie d'une analyse réflexive de son modèle de lecture sociologique. Il en découle une mise en exergue relative du caractère novateur de la nouvelle relation à l'objet « *international* » que projette la ligne heuristique de l'analyse et de la synthèse de la substance des relations internationales.

Dans une propédeutique pour des « *étudiants avancés* » et qui se donne « *pour ambition de leur donner un fil conducteur à travers le labyrinthe des faits et approches concurrentes qui constituent leur discipline, un cadre d'analyse leur permettant d'ordonner la multitude d'informations les assaillant chaque jour, des éléments de réflexion sur les questions intéressant actuellement praticiens et observateurs* »¹²⁵, Bertrand BADIE et Marie-Claude SMOUTS annoncent une « *sociologie de la scène internationale* » en éludant le nécessaire préalable théorico-méthodologique de sa définition. Cette in-définition des matrices d'une sociologie de la scène internationale ne permet pas la claire spécification de ce champ de connaissance et conduit les auteurs à une application - attendue - des catégories de la sociologie politique interne (anomie, dialectique de l'intégration et de l'exclusion, crise de la domination) à l'analyse des phénomènes internationaux. Toutefois le mouvement général de l'analyse sociologique de Bertrand BADIE et de Marie-Claude SMOUTS s'inscrit dans un effort de synthétisation de la complexité (rencontre avec Marcel MERLE) par le moyen d'une réfaction de l'hétérogénéité dans la conceptualisation. Il s'agit d'une sociologie des processus en cours ; « *une sociologie dynamique qui met au centre de sa réflexion l'étude des changements, des mutations, des mouvements sociaux, du devenir des sociétés* » aux prises avec les dynamiques de la mondialisation¹²⁶.

La sociologie des relations internationales ne gagne toujours pas en visibilité en s'orientant vers la recherche et l'établissement des « *corrélations entre les faits* » à l'intérieur d'une option d'union théorique comme le fait Jean Jacques ROCHE¹²⁷. Chez cet auteur, la sociologie des relations internationales renvoie beaucoup plus à une catégorie paradigmatique qu'à une matrice théorico-analytique. C'est pourquoi, Jean Jacques ROCHE pense que l'option pour une sociologie traduit une vision transnationale des relations internationales marquée par : « *1) la confrontation permanente et non résolue entre un ordre étatique qui*

¹²² P. CHAMPAGNE, et al., INTRODUCTION A LA PRATIQUE SOCIOLOGIQUE, Paris, DUNOD/BORDAS, 1990

¹²³ M. MERLE, SOCIOLOGIE DES RELATIONS INTERNATIONALES, Paris DALLOZ, 1998, pp. 5-6

¹²⁴ Ibid., p. 3

¹²⁵ B. BADIE et M. C. SMOUTS, LE RETOURNEMENT DU MONDE, op. cit., p. 11

¹²⁶ P. ANSART, LES SOCIOLOGIES CONTEMPORAINES, Paris, SEUIL, 1990, p. 7

¹²⁷ J.J. ROCHE, « Les relations internationales... », op. cit., p. 46

perdure et les flux transnationaux échappant au contrôle des Etats, 2) une tendance à la globalisation induisant les réactions de localisation, 3) l'apparition de réseaux caractéristiques du déploiement mondial des activités s'organisant en dehors de la puissance et de la technique territorialisée »¹²⁸

C'est assurément dans le même courant de la catégorie et/ou du paradigme que s'inscrit l'analyse sociologique des réseaux transnationaux envisagée par Ariel COLONNOS et autres. Outre que la sociologie des réseaux transnationaux souffre tout aussi d'un manque de matrice disciplinaire, la sociologie, en tant que modèle d'intellection est mobilisée ici dans la perspective d'un complément épistémique/heuristique : « *la sociologie a inspiré les relations internationales dans leur tentative d'aborder les réseaux en tant qu'objet d'étude (...). Les relations internationales ont mis à profit les travaux de la sociologie de la culture en s'inspirant d'un de ses acquis les plus récents (...), la sociologie des mouvements sociaux a introduit cette idée de plurifonctionnalité (...). La sociologie des organisations a largement inspiré les internationalistes dans certains de leurs travaux sur les organisations internationalistes...* »¹²⁹. On ne voit pas toujours bien ce qu'est un modèle d'analyse sociologique des réseaux.

Somme toute, il y a dans les sociologies des relations internationales constituées comme une conscience malheureuse de l'impossibilité pratique [de] parvenir à une claire délimitation théorico-méthodologique de ce champ de la connaissance internationaliste. En paraphrasant Danilo MARTUCELLI, il convient de reconnaître que « *la récurrence du mot [sociologie] dans les [relations internationales] n'a d'égal que sa profonde labilité théorique. Comment se fait-il qu'une notion aussi employée [dans la science des relations internationales] et par tant d'auteurs tellement soucieux parfois de définitions précises soit restée dans un tel état de porosité [définitionnelle ?]* »¹³⁰. Cette situation paradoxale s'explique sans doute par le manque d'une dimension « *socioanalytique* » ; c'est-à-dire d'une dimension de « *sociologie de la sociologie* » des relations internationales. Et l'introduction de cette dimension oubliée de l'analyse internationaliste est l'apport majeur du paradigme du champ au renouvellement critique des relations internationales. La sociologie du champ interétatique fonde une science des relations internationales réflexives dans laquelle le jeu de l'engagement et de la distanciation ouvre « le pensable » et construit le pensé¹³¹.

En réalité, la sociologie des relations internationales a, en tant que modèle d'intellection, souffert du « *caractère infirme et embryonnaire* » de son statut théorique. Les sociologies des relations internationales historiquement constituées apparaissent faiblement réflexives. Le « *champ scientifique* » de la sociologie des relations internationales ne s'est pas doté d'une dimension critique et réflexive qui lui aurait permise de tourner sur elle-même dans l'optique de son renouvellement permanent. Il en a résulté l'élaboration de la sociologie des relations internationales autour d'une série de pétitions de principes. Dit autrement, l'interétatique a été expliqué par un ensemble de dénominations¹³² qui nécessitaient une objectivation sociologique préalable tandis que le champ disciplinaire des relations internationales a pour sa part fait l'économie d'une « *sociologie de la sociologie* »¹³³

¹²⁸ Ibid., p. 46

¹²⁹ A. COLONNOS, SOCIOLOGIE DES RESEAUX TRANSNATIONAUX, Paris, L'HARMATTAN, 1995, pp. 43-48

¹³⁰ D. MARTUCELLI, SOCIOLOGIE DE LA MODERNITE, Paris, GALLIMARD, 1999

¹³¹ N. ELIAS, ENGAGEMENT ET DISTANCIATION – CONTRIBUTION A LA SOCIOLOGIE DE LA CONNAISSANCE, Paris, FAYARD, 1993

¹³² L'interétatique a été désigné dans la littérature internationaliste par une pluralité d'expressions notamment : système mondial/international, ordre mondial/international, société mondiale, communauté internationale, concert des nations, scène internationale, politique internationale etc.

¹³³ « *Je crois que la sociologie de la sociologie est une dimension fondamentale de l'épistémologie de la sociologie. Loin d'être une spécialité parmi d'autres, elle est le préalable nécessaire de toute pratique sociologique rigoureuse ; à mon avis, une des principales sources d'erreur dans les sciences sociales réside dans une relation incontrôlée à l'objet qui conduit à projeter cette relation non analysée dans l'objet de l'analyse* » P. BOURDIEU et J. D. L. WACQUANT, op. cit, p. 48

susceptible de fonder durablement une relation distanciée ; c'est-à-dire contrôlée à l'objet « *international* ».

L'engagement des analystes des relations internationales a le plus souvent souffert d'un manque de distanciation qui aurait pu permettre de se soustraire de l'écueil des rationalisations de légitimation idéologiques ou de l'habillage factuel des doctrines/théories politiquement et idéologiquement colorées. C'est cet effet pervers des « *cartes mentales* » dans les façons de voir la « *science des relations internationales* » qui a conduit aux divisions non seulement méthodologiques et instrumentales « *touchant le fond des relations internationales et les différents points de départ pour l'appréhender* » que Baghat KORANY tentait déjà de corriger dans une entreprise heuristique remarquable¹³⁴. Au total une épistémologie de la connaissance internationaliste révèle difficilement, en dépit de nombreuses tentatives, une matrice disciplinaire de la sociologie des relations internationales.

La caractéristique principale qui distingue la sociologie bourdieusienne du reste de l'analyse sociale contemporaine est sans doute celle de la « *réflexivité épistémique* ». Celle-ci s'inscrit dans « *une exploration systématique des "catégories de pensées impensées qui délimitent le pensable et prédéterminent le pensé", tout en guidant la réalisation pratique de la recherche sociale. [La réflexivité] englobe la structure organisationnelle et cognitive de la discipline. Ce qui doit être constamment soumis à examen et neutralisé dans l'acte même de construction de l'objet, c'est l'inconscient scientifique collectif inscrit dans les théories, les problèmes, les catégories (...) de l'entendement savant. Il s'ensuit que le sujet de la réflexivité doit, en dernière analyse, être le champ des sciences sociales lui-même* »¹³⁵. L'apport capital du paradigme du champ au renouvellement méthodologique de l'analyse internationale est ainsi celui de la réflexivité. La réflexivité épistémique appliquée à l'analyse internationale induit d'une part un retournement sur elle-même de la sociologie des relations internationales et d'autre part elle permet d'esquisser les matrices principales de ce que pourrait être une sociologie internationale renouvelée sous le sceau du paradigme du champ.

La méthode réflexive et donc critique fonde par conséquent l'analyse sociologique du champ interétatique du Golfe de Guinée. En tant que modèle d'analyse sociologique, le champ interétatique du Golfe de Guinée renvoie à un agenda, mieux à une pratique analytique réflexive qui aborde la réalité à partir des réalisations historiques des acteurs socio-politiques. Il s'agit donc d'envisager une double démarche qui s'inscrit d'une part dans l'objectivation de la construction sociale et politique du Golfe de Guinée, la mise en exergue de ses modalités d'expression et d'affirmation (Partie 1) et d'autre part dans l'appréhension des dynamiques de transformation qui marquent le champ interétatique du Golfe de Guinée dans un contexte caractérisé par la montée du domaine de la transnationalité (Partie 2).

¹³⁴ B. KORANY, *op. cit.*

¹³⁵ P. BOURDIEU et J.D. L. WACQUANT, *REPNSES*, *op. cit.*, p. 35

**LA CONSTRUCTION D'UN MONDE DES ETATS :
LE PRINCIPE DE SOUVERAINETE,
MECANISME STRUCTURANT DES RELATIONS INTERETATIQUES DU GOLFE DE
GUINEE**

Le champ interétatique du Golfe de Guinée est une configuration d'Etats souverains aux dimensions, ressources et positions inégales. Il s'agit d'Etats engagés dans des luttes pour la conquête des capitaux les plus efficaces dans la compétition pour la transcendance régionale. Cela indique un travail récurrent de modification par chaque acteur étatique du rapport de force régional à son avantage. Dans sa construction initiale, le jeu interétatique du Golfe de Guinée n'est accessible qu'à l'Etat, ordre territorial et souverain. La souveraineté est alors le critère historique d'appartenance au champ interétatique, le droit d'entrée sur la scène diplomatique-stratégique. D'où le principe de souveraineté et donc statocentrique qui marquera la construction internationale du Golfe de Guinée (chapitre 1) et qui va se démarquer en tant que sphère spécifique et autonome de jeu interétatique par un processus d'institutionnalisation (chapitre 2).

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

CHAPITRE 1

LA CONSTRUCTION INTERÉTATIQUE DU GOLFE DE GUINÉE

Appréhendé dans la perspective du champ interétatique, le Golfe de Guinée n'est pas une génération spontanée ou une réalité *ex nihilo* : il résulte d'une construction historique dynamique, processuelle et séquentielle. En tant que «*espace de jeu historiquement constitué avec [des] institutions spécifiques et [des] lois de fonctionnement propres*»¹³⁶, le champ interétatique du Golfe de Guinée a une vie socio-politique pouvant faire l'objet d'une biographie envisagée comme la chronique de sa (ou de ses) trajectoire(s) d'édification et de consolidation. Le travail de restitution biographique du Golfe de Guinée revient en quelque sorte à en dresser l'acte d'état civil ; à en faire une sociogénèse. C'est la perspective de l'économie biographique de l'état civil du Golfe de Guinée. L'économie biographique de l'état civil du Golfe de Guinée est d'autant plus appropriée méthodologiquement que, du point de vue théorique, «*il y a une genèse du champ politique, une histoire sociale de la naissance du champ politique*»¹³⁷. L'analyse sociogénétique du champ interétatique du Golfe de Guinée invite alors à «*accorder une considération soutenue aux luttes de définition [du] cadre géographique*»¹³⁸ du Golfe de Guinée.

Sans sacrifier la multitude des autres agents socio-politiques et économiques qui ont participé à la dynamique du modelage du champ du Golfe de Guinée à l'autel du résiduel et du marginal, il est néanmoins à remarquer que ce sont surtout les institutions étatiques qui ont de façon prépondérante travaillé à la parturition et à l'agencement de l'espace de jeu du Golfe de Guinée. Plus précisément, dans «*les multiples genèses*»¹³⁹ qu'on peut distinguer à propos de la structuration du champ interétatique du Golfe de Guinée, les modelations étatiques de celui-ci semblent l'avoir emportées sur celles des entrepreneurs marchands, religieux et des amateurs orientaux et occidentaux de découvertes exotiques tropicales.

Pourtant les «*traversées africaines*» des grands explorateurs européens et asiatiques ainsi que les voies de captation des ressources précieuses africaines, de capture des Africains transformés en biens commerciaux par la traite négrière structuraient déjà, bien avant les prémisses d'étatisation issues du partage de Berlin, l'espace africain en de «*réalités commerciales, religieuses et militaires*» ainsi qu'en un ensemble de «*rapports de force et d'alliances*»¹⁴⁰. Toutefois, la «*course aux clochers*» qui a marqué l'expansionnisme européen vers l'Afrique au cours de la deuxième moitié du XIXe siècle¹⁴¹ et les règles du jeu berlinois qui ont servi d'utopies à l'occupation des espaces territoriaux africains ont, dans une large mesure, recomposé les géographies précoloniales de circulation des biens et des hommes. La configuration actuelle du Golfe de Guinée comme espace de positions inégales et mouvantes (section 2) est originairement, une construction socio-politique de la colonisation (section 1)

¹³⁶ P. BOURDIEU, *CHOSSES DITES*, Paris, MINUIT, 1987, p. 124.

¹³⁷ P. BOURDIEU, *PROPOS SUR LE CHAMP POLITIQUE* (avec une introduction de Philippe FRITSCH), Lyon, PRESSES UNIVERSITAIRES DE LYON, 2000, p. 53.

¹³⁸ M.E. OWONA NGUINI, « Les rapports Etat-société civile dans le processus politique en Afrique Centrale... », op. cit.

¹³⁹ A. MBEMBE, « A la lisière du monde ... », op. cit., p. 6.

¹⁴⁰ Ibidem.

¹⁴¹ H. WESSELENG, *LE PARTAGE DE L'AFRIQUE 1880-1914*, Paris, DENOËL, 1996.

Section 1

SOCIOGENESE DE L'ETATISATION DU GOLFE DE GUINEE

Une sociogenèse du champ interétatique africain en général et de celui du Golfe de Guinée en particulier doit pouvoir prendre nécessairement «l'Acte de Berlin» de 1885 – en tant que légitimation et officialisation européenne et donc mondiale du partage de l'Afrique – pour point de départ. La conférence de Berlin, en tant que moment de la ratification européenne du mouvement de la colonisation qui se transmua, à la faveur de la conjoncture de la décolonisation, en trajectoire d'étatisation est au cœur de la genèse socio-politique du champ interétatique du Golfe de Guinée. Car le processus d'étatisation conduit logiquement au phénomène d'interétatisation ; c'est-à-dire à la structuration des relations objectives entre entités étatiques émergentes.

Berlin est au continent africain, ce que Westphalie est au monde occidental : le moment fondateur de la modernité politique. Tout comme le traité de Westphalie de 1648 a structuré l'ordre continental européen autour d'Etats souverains¹⁴², la conférence de Berlin de 1884-1885 est au fondement du cadastre étatique actuel du continent africain. Non pas que la conférence avait, de façon délibérée, créé des Etats souverains mais que son mode d'organisation du territoire africain a finalement servi de base «intangibile» ou «fétichiste» aux constructions étatiques qui verront le jour après la colonie. Dit autrement la conférence de Berlin est au fondement du processus d'étatisation du continent africain ; il en est le principe «répartiteur de l'espace»¹⁴³ aussi bien en Etats – ou du moins en prémisses d'Etats – qu'en ensembles régionaux.

Ces «relations objectives» se nouent autour d'intérêts et de capitaux spécifiques ; en l'occurrence le «capital réputationnel» ou autonomisant. Se faire reconnaître ou réputé comme entité souveraine disposant de ce fait de l'ensemble des prérogatives que confère le statut de «souverain» apparaît comme «ce qui [a] fait courir» les acteurs de la décolonisation et donc de l'étatisation du continent africain.

Fondamentalement donc, le Golfe de Guinée fait initialement partie intégrante du champ ou du jeu de la puissance européenne. Parce que «tout champ constitue un espace de jeu potentiellement ouvert dont les limites sont des frontières dynamiques, qui sont un enjeu de luttes à l'intérieur du champ lui-même»¹⁴⁴, l'espace de jeu de la puissance européenne est ouvert sur le monde extra-européen et le continent africain y apparaît comme l'un des enjeux majeurs de la frontiérisation. L'Afrique est au cours de la période des «colonisations directes» un prolongement du champ européen si on tient compte du fait que les «limites du champ se situent au point où cessent les effets du champ»¹⁴⁵. L'Afrique envisagée comme une partie intégrante du champ européen du XIXe siècle couvre et découvre un autre fait majeur, celui du monopole européen du contrôle des «barrières à l'entrée» dans le territoire africain. C'est la perspective de la référence européenne (paragraphe 1) de la structuration du champ interétatique du Golfe de Guinée (paragraphe 2).

¹⁴² C. GANTET, « Le "tournant westphalien". Anatomie d'une construction historiographique », CRITIQUE INTERNATIONALE, n° 9, oct. 2000, pp. 52-58. Voir aussi K. BURCH, « Changing the Rules : Reconceiving change in Westphalian System », op. cit.

¹⁴³ Sur l'Etat comme « répartiteur d'espace », Cf. S. SUR, RELATIONS INTERNATIONALES, Paris, MONTCHRETIEN EJA, 1995.

¹⁴⁴ P. BOURDIEU et J.D.L. WACQUANT, REPONSES, op. cit., p.80.

¹⁴⁵ Ibid., p.76.

Paragraphe 1 :

LA CONFERENCE DE BERLIN ET L'INTERNATIONALISATION DE LA MODALITE EUROPEENNE DE LA REPARTITION ETATIQUE DE L'ESPACE

Il est sans doute difficile de penser la modernité internationale africaine actuelle sans se référer à la conférence de Berlin de 1884-1885 comme son moment fondateur. Non pas que la conférence de Berlin avait initié le mouvement colonial qui se traduisit en une véritable dynamique d'internationalisation du monde noir, mais qu'elle apparut finalement à la fois comme l'instance de légitimation européenne du partage de l'Afrique et l'instance d'élaboration des principes ou des règles d'occupation et d'organisation des espaces territoriaux africains. Pour ce qui est donc du double phénomène d'étatisation et d'internationalisation du monde tropical, le moment berlinois pourrait, dans une vision sociale bourdieusienne, apparaître comme un «*transcendental [politique] historique*»¹⁴⁶ ; c'est-à-dire dans le cas d'espèce de la modernité politique africaine un ensemble de dispositions politiques s'étant affirmées avec le temps comme des référentiels «*intangibles*» de la distribution territoriale du monde africain. La Charte de l'Organisation de l'Unité Africaine et l'Acte constitutif de l'Union Africaine qui consacrent «*l'intangibilité des frontières héritées de la colonisation*» pourraient à cet égard se lire comme la part africaine dans la construction d'une espèce de norme territoriale transcendante s'imposant aux peuples. En tout cas Berlin (A) et Westphalie (B) sont au cœur de l'étatisation de l'Afrique.

A - LA CONSTRUCTION BERLINOISE DU MONDE DES ETATS EN AFRIQUE

Le moment berlinois apparaît ainsi comme celui de l'émergence de l'Afrique à la modernité internationale. Premièrement ce sont les conclusions de la concertation européenne de Berlin qui serviront de soubassement à l'instauration des «*centricités*»¹⁴⁷ durables sur le continent africain. La centricité renvoie à l'apparition, dans l'espace africain caractérisé par une multitude d'unités sociales ou ethniques en conflit permanent, de centres de pouvoir et de domination en tant que principes d'organisation et de civilisation de la cité. La colonisation a institué des pouvoirs centraux servant de régulateurs des relations interindividuelles (l'interindividualité) ou intertribales de la période pré-coloniale. Deuxièmement la colonisation – en tant qu'héritage de Berlin – est aussi la période de la socialisation des populations africaines à l'«*habitus national-étatique*». Elle est au fondement des nationalismes et des citoyennetés étatiques qui serviront de principes de vision et de division de leur propre monde par les Africains.

La thèse de l'occidentalisation de l'ordre politique tropical ne semble pas dire autre chose que cette façon de la conférence de Berlin de procéder à la légitimation de l'internationalisation de la modalité occidentale de la territorialisation du monde. En tout état de cause, Berlin, même s'il a fait l'objet d'une condamnation explicite (mais très timide) de la part des Africains, reste au cœur de la modernité politique (1) et de distribution territoriale des Etats dans l'Afrique actuelle (2).

¹⁴⁶ On inspire ici des développements de P. BOURDIEU sur l'«*Habitus*» ; cf. REPONSES, op. cit.

¹⁴⁷ La centricité fait partie, avec l'interindividualité et l'associativité des éléments cardinaux qui composent la *Métastructure* de la modernité chez Jacques BIDEZ. Voir J. BIDEZ, THEORIE DE LA MODERNITE, SUIVI DE MARX ET LE MARCHE, Paris, P.U.F., 1990, pp. 50 et 59.

1- Berlin et la modernité internationale africaine

Si l'on tient compte du fait «*qu'il y a des conditions sociales d'accès à la politique*»¹⁴⁸ qui est le modèle de jeu dominant tout champ historiquement constitué, il convient alors de relire la conférence de Berlin de 1884-1885 comme le moment incontestable de l'accès de l'Afrique à l'universalité et/ou à la modernité politique internationale. La conférence de Berlin de 1884-1885 s'est en effet voulue comme le moment de l'impulsion du processus de civilisation du continent noir. C'est ce qui ressort clairement du discours d'ouverture de la conférence prononcée par le Chancelier BISMARCK : «*Le gouvernement impérial (allemand) a la conviction que tous les gouvernements invités partagent le désir d'associer les indigènes d'Afrique à la civilisation, en ouvrant ce continent au commerce, en fournissant à ses habitants les moyens de s'instruire, en encourageant les entreprises visant à propager les connaissances modernes et en facilitant la suppression de l'esclavage*»¹⁴⁹. Il convient d'ailleurs de faire remarquer que Berlin est la finalisation ou l'aboutissement du projet de Bruxelles de 1876 qui, à travers la mise sur pied de «*l'Association Internationale pour l'Exploitation et la Civilisation de l'Afrique Centrale*»¹⁵⁰, a voulu «*lutter contre le commerce des esclaves et ouvrir au monde moderne [l'Europe] la partie la plus mal connue du continent africain*»¹⁵¹.

Ouverture à la civilisation et à la modernité politique internationale et accès de l'Afrique au système interétatique (aussi bien pragmatique que normatif) du vieux continent apparaissent ainsi comme le support idéologico-programmatique et l'apport capital des assises de Berlin de 1884-1885 à ce qu'on peut, à bon droit aujourd'hui, désigner les relations internationales africaines. Avec celles-ci en effet, l'Afrique acquiert une légitimité existentielle en tant que **partie à part entière du monde** ; les acteurs africains pour leur part commencent à être perçus comme des agents/ protagonistes du champ international même s'ils restent, dans les schèmes de perception structurant la vision européenne de l'autre, des acteurs «*barbares*», «*indigènes*» et dominés. L'eurocentrisme qui constituait alors le mode du rapport de l'Occident au reste du monde ne doit assurément pas être perçu comme un rejet de l'Afrique et des Africains hors du champ ; comme un gommage ou une excision de type hégélien de la «*mondanité*» du continent noir¹⁵². L'eurocentrisme n'est qu'une modalité d'être, d'«*exister*» de l'Europe dans le champ international et/ou mondial qui, désormais, transcende le vieux continent. D'ailleurs comme le souligne Pierre BOURDIEU, «*exister dans un champ, c'est eo ipso, différer, être différent, affirmer la différence*»¹⁵³. Exister dans le champ pour un agent, c'est construire sa «*distinction*»¹⁵⁴ dans le sens bourdieusien de la démarcation et de la transcendance par rapport aux autres agents.

¹⁴⁸ P. BOURDIEU, PROPOS SUR LE CHAMP POLITIQUE, op. cit., p. 54.

¹⁴⁹ Extrait du discours d'ouverture de BISMARCK, cité par J. JOLLY, HISTOIRE DU CONTINENT AFRICAIN. DES ORIGINES A NOS JOURS, tome 2, Paris, L'HARMATTAN, 1989, p. 29.

¹⁵⁰ La conférence internationale de géographie de Bruxelles s'était tenu du 12 au 19 septembre 1876 avec pour principaux buts l'élimination de la traite négrière et l'association de l'Afrique au commerce international. Elle est directement inspirée par Léopold II, Roi de Belgique et est organisée par Banning. Elle a débouché sur la création de l'Association internationale pour l'exploitation et la civilisation de l'Afrique centrale qui se dota d'un drapeau (bleu avec une étoile jaune) et s'attribua la vaste zone territoriale allant de l'océan indien à l'Atlantique et du Sud du Soudan au Nord du bassin du Zambèze. Voir J. JOLLY, Ibid. pp.25-30

¹⁵¹ J. JOLLY, Ibid., p. 27.

¹⁵² Relire ces passages de G.W.F. HEGEL sur le continent noir : «*Ce n'est pas une partie du monde historique, elle (l'Afrique) ne montre ni mouvement, ni développement et ce qui s'y est passé, c'est-à-dire au Nord, relève du monde européen (...) L'Afrique proprement dite, aussi loin que remonte l'histoire, est restée fermée, sans lien avec le reste du monde ; c'est le pays de l'or, replié sur lui-même, le pays de l'enfance qui au-delà du jour de l'histoire consciente est enveloppée dans la couleur noire de la nuit*», LEÇONS SUR LA PHILOSOPHIE DE L'HISTOIRE, Paris, VRIN, 1970, p. 75.

¹⁵³ P. BOURDIEU et J.D.L. WACQUANT, REPONSES ..., op. cit., p. 76.

¹⁵⁴ P. BOURDIEU, LA DISTINCTION..., op. cit.

L'analyse de la référence berlinoise¹⁵⁵ comme tournant historique de l'ouverture de l'Afrique à la modernité politique internationale est susceptible d'être menée à deux ou trois niveaux.

La conférence de Berlin de 1884-1885 fut au fondement du «*principe de territorialité*»¹⁵⁶ qui structure l'ordonnement territorial actuel de l'ensemble continental africain. Cette rencontre internationale est à la source de «*la territorialisation du monde*» africain. Et dans la mesure où la territorialisation/étatisation constitue l'«*élément essentiel du système international contemporain*»¹⁵⁷, «*l'Acte général*» dressé en février 1885 à Berlin semble bel et bien le document de référence du partage territorial de l'Afrique en ce sens qu'il a fixé «*la règle du jeu [et] discipliné la cuvée*»¹⁵⁸. On peut corroborer l'idée de ELIKIA M'BOKOLO selon laquelle la conférence de Berlin considérée comme le moment du partage de l'Afrique est à la fois «*mythe et réalité*»¹⁵⁹. Mythe parce que, comme le soutient H. d'ALMEIDA-TOPOR, «*l'Acte de Berlin, élaboré lors de la conférence, n'a pas partagé l'Afrique*»¹⁶⁰. Il a tout simplement voulu, comme le témoigne si bien R.J. JULY, clarifier le statut du commerce international sur le Congo et la navigation sur le Niger¹⁶¹. Mais aussi réalité parce que c'est durant la conférence que se sont finalement affirmées «*les thèses de l'hinterland et des sphères d'influence, à savoir qu'un Etat pourrait étendre ses possessions vers l'intérieur à partir d'un point d'appui sur la côte. La conférence de Berlin devint alors l'événement de référence pour le partage*»¹⁶². D'ailleurs, le troisième et dernier point de l'ordre du jour de la conférence portait bel et bien sur les «*annexions territoriales à venir*». On peut même avancer l'hypothèse selon laquelle les deux autres points de l'ordre du jour de la conférence à savoir l'avenir du bassin du Congo et la liberté de navigation et de commerce sur les fleuves du Congo et du Niger faisaient figure de points folkloriques destinés à accompagner ou à couvrir le point capital qui était celui du partage de l'Afrique.

Cette lecture peut aider à comprendre pourquoi, des six textes adoptés¹⁶³ par la conférence, seul le dernier, c'est-à-dire la «*Déclaration relative aux conditions essentielles à remplir pour que des occupations nouvelles sur les côtes du continent africain soient considérées comme effectives*» donna «*lieu à des discussions très vives entre partisans et adversaires du partage du continent africain*»¹⁶⁴. Les articles 34 et 35 de cette Déclaration concentrèrent l'essentiel des débats. Ces articles qui touchaient à «*la question de la forme définitive que revêtirait l'occupation effective de nouveaux territoires*» consacraient dans une large mesure le partage de fait de l'Afrique : «*Art. 34. La puissance qui, dorénavant, prendra possession d'un territoire sur les côtes du continent africain situé en dehors de ses*

¹⁵⁵ On s'inspire ici de la façon dont Z. LAIDI analyse la «*référence soviétique*» dans les processus politiques du Tiers Monde. Cf. L'URSS VUE DU TIERS MONDE, Paris, KARTHALA, 1992, p. 82.

¹⁵⁶ B. BADIE, L'ÉTAT IMPORTE. L'OCCIDENTALISATION DE L'ORDRE POLITIQUE, Paris, FAYARD, 1992, p. 82.

¹⁵⁷ Ibidem.

¹⁵⁸ J. KI-ZERBO, HISTOIRE DE L'AFRIQUE NOIRE D'HIÉR A DEMAIN, Paris, LIBRAIRIE A HATIER, 1972, p. 408.

¹⁵⁹ E. M'BOKOLO (et col.) L'AFRIQUE NOIRE. HISTOIRE ET CIVILISATIONS XIXE ET XXE SIECLE, Paris, HATIER - AUPELF, 1992, p. 278.

¹⁶⁰ H. d'ALMEIDA - TOPOR, L'AFRIQUE AU XXE SIECLE, 2^{ème} tirage, Paris, A. COLIN, 1993, p.12.

¹⁶¹ R.J. JULY, HISTOIRE DES PEUPLES D'AFRIQUE, Paris, NOUVEAUX-HORIZONS, 1977, p. 224.

¹⁶² H. d'ALMEIDA-TOPOR, op. cit., p.12.

¹⁶³ La conférence discuta et adopta six textes :

« 1° Une déclaration relative à la liberté du commerce dans le bassin du Congo, ses embouchures et pays circonvoisins, avec certaines dispositions connexes ;

« 2° Une déclaration concernant la traite des esclaves et les opérations qui, sur terre ou sur mer, fournissent des esclaves à la traite ;

« 3° Une déclaration relative à la neutralité des territoires compris dans le bassin conventionnel du Congo ;

« 4° Un Acte de navigation du Congo, qui, en tenant compte des circonstances locales, étend à ce fleuve, à ses affluents et aux eaux qui leur sont assimilées, les principes généraux énoncés dans les articles 108 à 116 de l'Acte final du Congrès de Vienne et destinés à régler, entre les Puissances signataires de cet Acte, la libre navigation des cours d'eau navigables qui séparent ou traversent plusieurs Etats, principes conventionnels appliqués depuis à des fleuves d'Europe et de l'Amérique et notamment au Danube, avec les modifications prévues par les traités de pairs de 1856, de Berlin de 1878, et de Londres de 1871 et de 1883 ;

« 5° Un acte de navigation du Niger qui, en tenant également compte des circonstances locales, étend à ce fleuve et à ses affluents les mêmes principes inscrits dans les articles 108 à 116 de l'Acte final du Congrès de Vienne,

« 6° Une Déclaration introduisant dans les rapports internationaux des règles uniformes relatives aux occupations qui pourront avoir lieu à l'avenir sur les côtes du continent africain » (extrait de l'Acte général de la conférence) in E. M'BOKOLO, op. cit., pp. 279-280.

¹⁶⁴ E. M'BOKOLO, Ibidem.

possessions actuelles, ou qui, n'en ayant pas eu jusque là, viendrait à en acquérir, et de même la puissance qui y assumera un protectorat accompagnera l'Acte respectif d'une notification adressée aux autres puissances signataires du présent Acte, afin de les mettre à même de faire valoir, s'il y a lieu, leurs réclamations.

Art. 35. Les puissances signataires du présent Acte reconnaissent l'obligation d'assurer, dans les territoires occupés par elles sur les côtes du continent africain, l'existence d'une autorité suffisante pour faire respecter les droits acquis et, le cas échéant, la liberté de commerce et de transit dans les conditions où elle serait stipulée»¹⁶⁵.

L'Acte général de Berlin pouvait-il ne pas ratifier le procès d'étatisation du continent africain à partir du moment où il recommandait «l'existence d'une autorité suffisante pour faire respecter les droits acquis» sur les territoires africains ? L'institution de l'autorité en tant que symbole de totalisation et d'unification du territoire, est au cœur du processus d'étatisation. Par ailleurs, les objectifs secrets et spécifiques de chaque puissance¹⁶⁶ ainsi que la satisfaction des attentes territoriales des protagonistes de la conférence indiquent clairement que le partage de l'Afrique restait la finalité objective de la conférence : «*la conférence de Berlin (...) reconnut les droits de Léopold II sur l'Etat indépendant du Congo (...); ceux de la France en Afrique équatoriale, et exigea la liberté du commerce dans toute la région. Les délégués reconnurent la primauté britannique sur le bas Niger, et celle de la France sur sa partie supérieure. Plus important encore, la conférence édicta que les prétentions des Etats européens sur les territoires africains devraient être, à l'avenir, plus substantiel que la prédominance informelle exercée jusque-là par l'Angleterre grâce à son pouvoir économique et maritime*»¹⁶⁷.

La conférence de Berlin est somme toute au fondement de l'étatisation du continent africain. Elle est le moment structurant du jeu interétatique africain qui, au départ s'exprime sous la forme de l'occidentalisation de l'ordre territorial africain.

La conférence de Berlin de 1884-1885 est aussi l'un des moments historiques majeurs de l'intégration de l'Afrique dans la mondialisation du commerce et des échanges. La mondialisation capitaliste, malgré sa vogue actuelle¹⁶⁸ s'enracine dans une longue durée historique. C'est, comme le note Michel BEAUD, sur plusieurs siècles que s'étend la longue marche du capitalisme¹⁶⁹. On sait que l'objectif initial de la conférence qui fut finalement dévié par les appétits territoriaux des Puissances européennes était la «*sauvegarde de zones de libre-échange (le bassin conventionnel du Congo et celui du Niger) où tous les étrangers auraient les mêmes prérogatives économiques quelque soit le pays européen qui en prend possession*»¹⁷⁰. L'Afrique que projetait la conférence de Berlin était un marché libre régulé par la «*main invisible*» de l'offre et de la demande. La légitimation de l'ouverture de l'Afrique au commerce international se fait à partir du point de vue suivant lequel les colonies sont le meilleur moyen de développer les manufactures, les importations et les exportations, et finalement la flotte. C'est donc à bon droit que la colonisation a été, en tant que produit de l'impérialisme, considéré comme un aspect gigantesque du capitalisme contemporain sur lequel la technologie a mis sa marque.

¹⁶⁵ Art. 34 et 35 de la Déclaration 6 de l'Acte général de la Conférence de Berlin, cité par E. M'BOKOLO, op. cit., p. 280.

¹⁶⁶ L'objectif léopoldien était d'obtenir la reconnaissance internationale de l'Etat indépendant du Congo en tant que propriété personnelle du Roi de Belgique qui confiait : «*Il faut à la Belgique une colonie... Je crois que le moment est venu de nous étendre au dehors*» ; cf. R. SEDILLOT, HISTOIRE DES COLONISATIONS, Paris, LIBRAIRIES ARTHEME FAYARD, 1958. L'objectif britannique était, selon le mot d'ordre de Disraeli et de Victoria, de «*Maintenir l'Empire*». «*Aucun empire au monde ne pourra jamais le surpasser en grandeur, en population, en richesse ou en diversité de ressources*» affirme J. CHAMBERLIN. Cf. SEDILLOT, Ibid. Quant à l'objectif franco-allemand, il était question d'établir un contrepoids à la supériorité coloniale de l'Angleterre.

¹⁶⁷ J. ILIFFE, LES AFRICAINS. HISTOIRE D'UN CONTINENT, Paris, AUBIER, 1997, p. 270.

¹⁶⁸ Voir notamment R. REICH, L'ECONOMIE MONDIALISEE, Paris, DUNOD, 1993, A. MINC, L'ARGENT FOU, Paris, GRASSET, 1990.

¹⁶⁹ M. BEAUD, HISTOIRE DU CAPITALISME DE 1850 A NOS JOURS, 4^e ed., revue et corrigée en 1990, Paris, SEUIL, 1990

¹⁷⁰ H. d'AMEIDA-TOPOR, op. cit., p. 12

En ouvrant l'Afrique à la mondialisation du commerce et des échanges, le «*moment colonial*» a aussi structuré le mode d'insertion du continent noir dans l'économie-monde post-révolution industrielle. Bien que participant pleinement à la circulation internationale des hommes et des biens, l'Afrique s'inscrit dans «*un temps économique*» spécifique qui est couramment désigné *l'économie de traite*. Dans celle-ci l'Afrique joue la double fonction de pourvoyeuse des matières premières brutes à l'Europe et de débouché pour les produits manufacturés de ses industries. C'est le fondement de «*l'échange inégal*» qui caractérise encore la situation actuelle de l'Afrique dans les relations économiques internationales. Après la parenthèse des économies planifiées de l'après indépendance, les Etats africains, sous la contrainte de l'«*étrange dictature*» du marché, sont comme de force embarquées dans la dynamique de la libéralisation et de l'insertion dans la nouvelle donne géoéconomique de la mondialisation. Cette réinsertion des économies africaines dans le jeu mondial dominé par le libre marché accentue le retour des «*comptoirs*». On peut ainsi distinguer, selon Michel FOUCHER, les «*comptoirs*» miniers et pétroliers (Gabon, Congo, Angola) et les comptoirs agricoles (Cameroun, Côte d'Ivoire etc.). Ces comptoirs offrent des accès physiques garantis aux pays de la «*zone centrale*» et constituent parfois les enjeux de leurs rivalités dont le règlement contribue à la redéfinition des équilibres de forces au sein de la «*zone centrale*». L'économie coloniale de traite qui faisait de l'Afrique une pourvoyeuse de matières premières et un marché d'écoulement des produits manufacturés est incontestablement le *principe* et le mode de l'insertion des économies africaines dans l'économie mondiale.

Au total, la conférence de Berlin de 1884-1885 a posé les bases de l'ordre politique continental des Etats-nations. Elle représente par conséquent ce qu'il est possible de désigner le «*tournant*» continental africain. Grâce aux assises de Berlin en effet, l'Afrique acquiert une légitimité mondiale (c'est-à-dire qu'elle cesse d'être considérée comme un «*hors-monde*») et devient un protagoniste à part entière du jeu mondial. Bref, la conférence de Berlin est au cœur de la modernité politique, économique voire sociale – elle inaugure la sédentarisation dans plusieurs régions – du continent africain.

S'il est vrai, comme le remarque Pierre BOURDIEU, que «*les limites du champ se situent au point où cessent les effets du champ*»¹⁷¹, on peut parfaitement concevoir l'Afrique coloniale comme un espace à part entière du jeu de la puissance européenne. En Afrique en général et dans le Golfe de Guinée en particulier, se jouaient la construction et la déconstruction des hiérarchies et des positions dans le «*vieux continent*». Dit autrement, l'Afrique est dans le moment impérial, une «*ressource*» à part entière des dynamiques de classement, de déclassement et de reclassement symbolico-hégémonique des agents étatiques européens en quête de modification ou de stabilisation de leurs positions internationales. Dans cette perspective l'Afrique apparaît alors comme une des formes de capital spécifique les plus efficaces dans le champ des nationalismes européens du XIXe siècle. Le nationalisme commandait que chaque puissance propage dans les quatre coins du monde ses valeurs et qu'elle assume sa part de «*fardeau*» en Afrique. C'est la perspective de l'appréhension du Golfe de Guinée en particulier et du reste du continent africain en général comme un simple espace dans lequel s'exerçaient pleinement les effets de la distribution du pouvoir et de la prospérité économique en Europe. Il en a découlé une forte domination de l'espace africain qui fonctionna durant le monde colonial sous la forme d'un appareil.

En fait, comme l'écrit Pierre BOURDIEU, «*dans certaines conditions historiques, qui doivent être étudiées de façon empirique, un champ peut se mettre à fonctionner comme un appareil. Quand le dominant parvient à écraser et à annuler la résistance et les réactions du dominé, quand tous les mouvements se font exclusivement du haut vers le bas, la lutte et la dialectique qui sont constitutives du champ tendent à disparaître*»¹⁷². Le Golfe de Guinée de

¹⁷¹ P. BOURDIEU et J.D.L. WACQUANT, REPOSES, op. cit., p. 76

¹⁷² P. BOURDIEU et J.D.L. WACQUANT, REPOSES, op. cit., p. 78.

la période coloniale a fonctionné comme un appareil du fait de l'importance et de la variété des ressources de domination dont disposaient les colons. La verticalité des relations socio-politiques l'emportait sur l'horizontalité relative qui marquaient les formations précoloniales organisées principalement autour des «*unités agricoles de production*»¹⁷³. Dans la colonie, tous les mouvements politico-administratifs et sociaux suivaient la trajectoire du haut (représentée par la classe coloniale) vers le bas (constitué des indigènes). En tout cas la colonie fonctionnait comme une machine programmée pour atteindre des buts précis : buts de rentabilité économique, but de prestige civilisationnel, but de grandeur géopolitique etc. Les intérêts, les besoins et les attentes propres des colonisés restaient très peu visibles dans les politiques publiques coloniales. Toutefois, il convient de prendre en compte la «*résistance passive*» des colonies qui contribuait à une érosion considérable de la domination des maîtres coloniaux. Les historiens soulignent par exemple la «*révolution permanente*» qui a marqué l'Afrique Equatoriale Française¹⁷⁴. Même s'il prenait parfois l'allure d'un appareil, le Golfe de Guinée restait un espace de luttes.

La conférence de Berlin de 1884 est, en dernière analyse, une «*barrière à l'entrée*» du champ africain. Il s'agit d'une barrière qui, paradoxalement, excluait les acteurs africains et les reléguait en marge du jeu. Toutefois la Conférence de Berlin est restée le moment décisif de l'intégration de l'Afrique dans le concert européen. Il s'agit d'une intégration qui ne s'est pas faite en toute autonomie de la part du monde tropical. De plus, dans ce processus d'intégration, les Africains ne bénéficient nullement du statut d'*alter ego* : «*les professionnels [européens] ont [eu] tendance à regarder les profanes [africains] avec une sorte de commisération*»¹⁷⁵. Cette attitude découlait sans doute du fait que, dans la conscience européenne, les formations socio-communautaires africaines ne remplissaient pas les conditions sociales, politiques, voire militaires d'accès au jeu international des «*nations modernes et civilisées*».

Le constat des faibles capacités ou des conditions insuffisantes des Africains à accéder dans le jeu international de la période coloniale a conduit les professionnels européens à faire table rase des «*prises de position*» africaines. Pourtant, en dépit de la logique de la «*table rase*» qui transparaît dans l'attitude et la démarche européennes, il est pourtant à souligner que les accords passés avec les chefs locaux étaient une marque de reconnaissance et de prise en compte des agents locaux. Toutefois ces agents restaient tout simplement des instruments de légitimation des occupations européennes. Raison pour laquelle les notifications d'occupations de territoires étaient tout simplement faites aux puissances européennes plutôt qu'aux souverains indigènes. C'est le moment structurant de l'euro-péanisation du jeu politico-stratégique africain qui au demeurant fera de l'Afrique un espace européen.

2- L' «*Acte général de Berlin* » de 1885, répartiteur de l'espace africain ou de la construction berlinoise du Golfe de Guinée

L'Acte général de Berlin adopté en 1885 au terme de la conférence du même nom peut-être considéré comme l'énonciation juridique de la répartition euro-européenne de l'espace africain. A ce titre l'«*Acte général de Berlin*» est le droit de la répartition de l'espace africain. Ce droit a conduit à la légitimation juridique de la catégorie de terres vacantes, sans véritables maîtres et donc vouées à l'occupation par des puissances étrangères. En tant que norme juridique coloniale, ou encore «*juridicisation*» du partage colonial, l'«*Acte général de Berlin*» a réglé le partage de l'Afrique, de même qu'il s'est posé en corpus pertinent de résolution du contentieux territorial en colonie. Ainsi, la construction berlinoise de la société

¹⁷³ C. COQUERY-VIDROWITCH, AFRIQUE NOIRE. PERMANENCES ET RUPTURES, Paris, PAYOT, 1985, p. 211 et suiv.

¹⁷⁴ Ibid., p. 216.

¹⁷⁵ P. BOURDIEU, PROPOS SUR LE CHAMP POLITIQUE, op. cit., p.55.

étatique africaine repose sur l'«*Acte général de Berlin*» en tant que dispositif de réglementation et référentiel normatif découlant de la tradition du droit européen des relations internationales. Ce droit européen qui encadre l'internationalisation de l'Afrique suggère par conséquent la position du monde noir en général et du Golfe de Guinée en particulier comme une partie à part entière du jeu européen.

Bien qu'appréhendée comme le moment fondateur d'un nouvel ordre géopolitique continental africain, la conférence de Berlin n'a point créé *ex-nihilo* le Golfe de Guinée envisagé comme un champ ou un terrain de luttes entre une pluralité d'acteurs. D'ailleurs «*un champ est un jeu que nul n'a inventé et qui est beaucoup plus fluide et complexe que tous les jeux que l'on peut imaginer*»¹⁷⁶. Parler de la construction berlinoise du Golfe de Guinée revient tout simplement à voir la façon dont la conférence a essayé d'organiser ou d'orienter le jeu entre les différentes positions des puissances expansionnistes occidentales dans la région. En fait, le «*moment colonial*» est sans doute une nouvelle étape – dans le sens d'un «*véritable saut qualitatif*» – dans l'élargissement du champ occidental. Toutefois, dans cet élargissement, le Golfe de Guinée se constitue aussi en un sous-champ qui a «*sa propre logique, ses règles et ses régularités spécifiques*»¹⁷⁷. En effet, si le champ est le lieu de rapports de force entre agents en lutte, et si la structure du champ est tributaire des rapports de force existant à l'intérieur du champ, celui-ci peut alors être envisagé comme une réalité construite par les agents en lutte. Le champ n'a d'existence et de frontières que par rapport aux «*relations objectives*», aux rapports de force entre agents. La construction berlinoise du Golfe de Guinée tente ainsi de voir comment cette région a émergé en tant que «*espace de jeu*» et «*réseau*» de relations objectives entre groupes/acteurs expansionnistes.

Il y a sans doute une antériorité chronologique de la construction spatiale du Golfe de Guinée sur la conférence de Berlin. Comme espace ou champ de luttes¹⁷⁸, le Golfe de Guinée constituait déjà une réalité géographique bien avant la rencontre internationale de 1884-1885. Au cours du XVII^e siècle en effet, le Golfe de Guinée faisait partie du champ constitué par le «*voyage triangulaire*» à travers lequel se déroulait «*la marchandisation*» des nègres. Les trois routes maritimes qui dessinaient le triangle comprenaient : «*1° route côtière Europe-Afrique, jusqu'au fond du Golfe de Guinée ; 2° trajet suivant le courant équatorial jusqu'aux Antilles ; 3° retour en Europe par l'ouest et le nord du mouvement anticyclonique*»¹⁷⁹. Tout au long du XVII^e et du XVIII^e siècle, le Golfe de Guinée est resté un espace de jeu pour les navigateurs européens qui longeaient les côtes atlantiques. Il constituait d'autant plus un espace de jeu qu'il regorgeait de capitaux on ne peut plus efficaces liés au ravitaillement des navigateurs, principaux agents du jeu. «*Pour aller en Afrique du nord et de l'équateur, note Hubert DESCHAMPS, les navires prenaient la route des Indes jusqu'au cap Vert, puis longeaient la côte, au large ou auprès suivant les escales et les saisons, jusqu'au Cap des Palmes. Ensuite on suivait le courant de Guinée jusqu'au fond du Golfe de Guinée ; on s'y ravitaillait dans les îles de Sao Tomé ou Principe et l'on revenait par le courant équatorial, plus la même route que les voiliers des Indes*»¹⁸⁰. Dimension importante du champ des navigateurs, le Golfe de Guinée formait aussi déjà un sous-champ avec ses logiques et ses règles spécifiques. Ce sous-champ autonome fut alors désigné le «*Cercle Atlantique de l'Est*» ; c'est-à-dire concrètement : «*un vaste ensemble des populations culturellement et linguistiquement*

¹⁷⁶ P. BOURDIEU et J.D.L. WACQUANT, REPONSES, op. cit., p. 80

¹⁷⁷ Ibidem.

¹⁷⁸ L'espace bourdieusien a sans doute partie liée avec celui aronien. Selon R. ARON, l'espace est conçu à la fois comme « milieu » et comme « théâtre » : « Considéré comme théâtre, l'espace n'est plus concret, mais pour ainsi dire abstrait, il est simplifié, stylisé, schématisé par le regard de l'observateur (...). C'est dans la mesure où l'espace planétaire peut être conçu comme le cadre schématique de la politique internationale que la géopolitique offre une perspective originale et fascinante sur l'histoire diplomatique », PAIX ET GUERRE ENTRE LES NATIONS, Paris, CALMAN-LEVY, 8^e ed., 1968, pp. 88-89

¹⁷⁹ H. DESCHAMPS, « Les Européens sur les côtes atlantiques aux XVII^e et XVIII^e siècle », pp.219-236., in H. DESCHAMPS (dir), HISTOIRE GENERALE DE L'AFRIQUE, DE MADAGASCAR ET DES ARCHIPELS, T.1, DES ORIGINES A 1800, Paris, PUF, 1970, p. 231

¹⁸⁰ H. DESCHAMPS, Ibid., p. 221

apparentées qui s'étend de la Bandama à la Cross River, entre la côte du Golfe de Guinée et une limite oscillant du sixième au neuvième degré de latitude nord. Cet ensemble correspond grossièrement à ce que H. Baumann, dans sa classification des cercles culturels africains, appelle le cercle atlantique de l'Est»¹⁸¹.

A partir de la conférence de Berlin de 1884-1885, le Golfe de Guinée s'intègre dans le vaste projet géopolitique de la «Mittelafrica» ou «empire centre africain» dont la réalisation devint alors un des points majeurs de l'agenda africain du 3^e Reich¹⁸². En tant que *rimland* le Golfe de Guinée est perçu à l'époque comme une dimension importante du vaste espace de l'Afrique centrale qui est alors défini comme « *one of the largest region of the tropical world, larger than India, larger than Amazon, larger than South East Asia. It included the great " Congo basin", the norden savana of Cameroon and Central African Republic, the southern plateaux of Angola and Zimbabwe and Zanzei lowlands of the Indian Ocean (...). The northern boundary touches the Muslim of the Sahara about ten degrees above the fringes of Kalahari Mozambique in the East to the tiny Island republics of Sao Tome and Equatorial Guinea in the West* »¹⁸³.

La profondeur stratégique de ce vaste ensemble amena Harold MAKINDER à en faire le troisième «*espace-pivot*» du monde dans ses théorisations géopolitiques. L'Allemagne, il est vrai, n'avait pas une vision claire des «confins» du champ géopolitique de la «Mittelafrica» qu'elle voulait dominer en annulant ou en écrasant les réactions concurrentielles ou oppositionnelles des autres puissances expansionnistes européennes. Toutefois, au regard des territoires auxquels Alexandre N'KUM A NDUMBE III fait allusion dans son «*Hitler voulait l'Afrique*», il apparaît que ce sont les espaces territoriaux de ce qui deviendra plus tard l'Afrique Equatoriale Française (AEF), le Congo-Belge, le Kamerun, le Nigeria ainsi que la surface maritime ouverte par cette zone qui formaient le champ de la «Mittelafrica» allemande¹⁸⁴. «*Quand l'Allemagne pensait le monde* »¹⁸⁵, ce vaste espace fut crédité d'une dimension stratégique vitale pour la réalisation et la consolidation du grand dessein géopolitique qui caractérisait la *Weltpolitik* bismarkienne en tant que mondialisation de la politique étrangère allemande qui incluait aussi une bonne dimension de conquête mondiale – l'Europe étant le monde¹⁸⁶.

Il faut donc comprendre pourquoi le territoire kamerunais n'a pu totalement satisfaire le 3^e Reich qui n'y voyait qu'un territoire considérablement mutilé ou érodé de la «Mittelafrica». C'est pourquoi l'Allemagne considérait la Guinée Equatoriale comme étant une dépendance géographique du Kamerun. Il était même dit que si l'Espagne venait à vendre la Guinée Equatoriale, l'Allemagne aurait un droit de préemption.

L'expansionnisme européen, en tant que jeu à la fois politico-stratégique et géoéconomique, a été pour l'essentiel un espace de luttes et d'expression des rapports de force. Les luttes s'intensifiaient au fur et à mesure qu'était mise en question la valeur des territoires à coloniser étant entendu que ces territoires constituaient les capitaux qui faisait l'objet d'une grande convoitise dans le champ. La possession des colonies les plus vastes et les plus riches représentait, comme cela a déjà été souligné, ce qui était «*efficient*» dans le champ colonial ; c'est-à-dire ce qui permettait d'y être présent et d'y jouer un rôle. Aussi, les «*relations objectives*» entre pays coloniaux s'articulaient autour des acquisitions, des concessions et des reconnaissances des possessions territoriales.

¹⁸¹ P. MERCIER, « Guinée centrale et orientale », in H. DESCHAMPS (dir), *Ibid.*, pp.305-329, p. 305

¹⁸² A. NKUM A NDUMBE III, *HITLER VOULAIT L'AFRIQUE. LE PROJET DU 3^e REICH SUR LE CONTINENT AFRICAIN*, Paris, L'HARMATTAN, 1980

¹⁸³ D. BIRMINGHAM et P.M. MARTIN, *HISTORY OF CENTRAL AFRICA*, Volume one, New – York, LONGMANN INC., 1983, p.VIII

¹⁸⁴ A. N'KUM A. NDUMBE III, *op. cit.*

¹⁸⁵ M. KORINMAN, *QUAND L'ALLEMAGNE PENSAIT LE MONDE. GRANDEUR ET DECADENCE D'UNE GEOPOLITIQUE*, Paris, FAYARD, 1990.

¹⁸⁶ Voir : R. GIRAULT, *DIPLOMATIE EUROPEENNE ET IMPERIALISME, 1871-1914*, Paris, MASSON, 1979. Lire également P. KENNEDY, *STRATEGIE ET DIPLOMATIE, 1870-1945*, Paris, ECONOMICA, 1988, p.131 et suiv.

Les «*relations objectives*» peuvent ainsi, dans une certaine mesure, être comprises comme celles qui ne dépendent pas du bon vouloir des agents en interaction. Les agents sont en relation non seulement parce qu'ils ont des «*intérêts et des croyances présumées partagées*» - les habitus - mais aussi parce qu'ils visent les mêmes intérêts et capitaux. «*Placés dans un champ, commente Danilo MARTUCELLI, les agents, malgré leurs divergences, ont, au fond, plus de choses en commun que de différences. Ils sont soumis aux mêmes contraintes*»¹⁸⁷. Les pays impérialistes avaient en commun une grande «*boulimie territoriale*» dans un contexte de forte exacerbation des orgueils nationalistes. Ces agents coloniaux européens étaient également soumis aux contraintes partagées de la recherche des matières premières et des débouchés afin d'asseoir chacun sa viabilité et sa respectabilité économiques. Les «*relations objectives*» entre puissances impérialistes s'articulaient ainsi autour de l'objet, de la cible que constituait la *colonie* en tant que principal *intérêt* du champ expansionniste.

Quelle était alors la nature de ces relations objectives ? Une rétrospective socio-historique révèle qu'elles revêtirent «*deux formes principales : compétition, conflits et ententes entre les grandes puissances : multiplication de traités avec les chefs africains*»¹⁸⁸. Toutefois la forme de relation dominante fut la compétition et/ou la rivalité. Ainsi dans le vaste étendue du Golfe de Guinée, les rivalités s'exacerberont à propos du contrôle du Congo et du Niger : deux territoires à la profondeur stratégique que convoitaient le Portugal, la France, la Belgique, l'Allemagne et l'Angleterre. Le Portugal, qui traversait alors une «*conjoncture critique*» d'affaiblissement de sa puissance nationale cherchait à contrôler à tout prix l'embouchure du fleuve Congo pour mieux sécuriser son enclave de Cabinda. Au regard de cet objectif très stratégique, le Portugal s'engagera dans des tractations secrètes avec la principale puissance maritime de l'heure à savoir l'Angleterre avec laquelle il signe finalement un traité le 26 février 1884 qui, quoique garantissant la liberté de navigation sur le fleuve Congo, reconnaissait la suzeraineté portugaise tout le long de la côte du Golfe de Guinée. Le Portugal et l'Angleterre portaient ainsi un «*coup*» sérieux aux autres prétendants européens notamment la France, l'Allemagne et l'Espagne. Les tractations anglo-portugaises sanctionnées par un traité constituaient une véritable exclusion du champ de ces autres prétendants et cela par la restriction à la faveur du traité du 26 février 1884 du «*droit d'entrée*» - dans le champ congolo-nigérien.

Cette «*barrière à l'entrée*» du champ congolo-nigérien que constituait le traité du 26 février 1884 fut vivement contestée par les acteurs exclus. Les «*critères d'appartenance*» que visait le traité du 26 février 1884 se transformèrent en principal enjeu de luttes. C'est ainsi que la France va vivement revendiquer la reconnaissance de son autorité et de sa présence dans l'Ogoué où son explorateur SAVORGNAN de BRAZZA avait signé en 1880 un traité avec le roi MOKOKO des Batékés ; traité qui garantissait à la France la rive droite de Stanley Pool. La Belgique retournera également dans ses archives d'outre-mer pour révéler que son explorateur STANLEY, sous le couvert de l'Association Internationale du Congo, avait passé des traités avec des chefs locaux et que, par conséquent, le bassin congolais était un territoire colonial belge ; l'Allemagne du chancelier Otto Von BISMARCK affichait aussi ses prétentions sur le «*gâteau congolais*», et pour réaliser celles-ci, elle décida finalement de convoquer la conférence de Berlin pour clarifier une fois pour toutes les règles du jeu.

Les prises de position - entendues comme «*le système structuré des pratiques et des expressions des agents*»¹⁸⁹ - des puissances coloniales dans le Golfe de Guinée dépendaient largement de leurs «*positions objectives*» non seulement dans la région mais aussi dans la hiérarchie des positions dans l'arène internationale. Ainsi, si l'Angleterre signe un accord

¹⁸⁷ D. MARTUCELLI, op. cit., p. 116.

¹⁸⁸ E. M'BOKOLO, op. cit., p. 281.

¹⁸⁹ P. BOURDIEU et J.D.L. WACQUANT, REPONSES, op. cit., p. 78

tacite avec le Portugal à propos du contrôle du Congo, accord du reste favorable au Portugal, c'est parce que la liberté de navigation sur ce fleuve est assurée. Il s'agit en tout cas d'une «bonne affaire» pour l'Angleterre qui brille alors sur le plan international grâce à la supériorité de sa flotte. La véhémence contestation des autres puissances prétendantes tient au fait que leurs «pratiques et expressions» coloniales visent moins l'acquisition des espaces de libre navigation que la conquête et la jouissance des terres, des richesses voire des indigènes. Le jeu de la conférence de Berlin, en tant que poursuite du «*dépeçage colonial*» du continent noir par les moyens de la concession et de l'échange a connu des gagnants et des perdants. Selon Elikia M'BOKOLO, «*le principal bénéficiaire [du jeu] (...) fut peut-être Léopold II. Il en sortit avec le titre reconnu par tous, de souverain propriétaire d'un territoire sur lequel il n'avait jamais mis les pieds*»¹⁹⁰.

B - LA LOGIQUE WESTPHALIENNE DU PASSAGE A L'INDEPENDANCE DANS LE GOLFE DE GUINEE

En dépit de la forte diversité des expériences coloniales et de la variété des trajectoires d'autonomisation politico-territoriale des anciennes colonies, l'on ne peut que constater, dans le Golfe de Guinée, la forte prévalence du modèle westphalien d'énonciation politique. La structuration westphalienne des relations internationales du Golfe de Guinée renvoie à la promotion de l'Etat souverain et indépendant comme le «*centre des relations internationales*»¹⁹¹ régionales. En tant que réalité socio-matérielle et juridico-politique, l'Etat westphalien a au moins trois déterminants majeurs : le territoire, la population, le gouvernement (pouvoir politique). Et comme entité souveraine et indépendante, l'Etat westphalien originaire se caractérise par l'exclusivité, l'autonomie et la plénitude de la compétence.

L'exclusivité de la compétence renvoie au triple monopole de la contrainte, de l'exercice du pouvoir juridictionnel, de l'organisation des services publics par l'Etat sur son territoire. L'autonomie de la compétence indique pour sa part le pouvoir discrétionnaire de l'Etat ; c'est-à-dire sa latitude illimitée d'appréciation de l'opportunité, de l'utilité et de la nécessité des décisions à prendre. Elle a ainsi partie liée avec la plénitude de la compétence qui souligne l'autorité suprême de l'Etat. C'est en effet sous ce modèle westphalien d'affirmation souverainiste que s'est mis en œuvre le processus d'étatisation des territoires du Golfe de Guinée. Avatars des principes westphaliens de vision et d'organisation des ordres politiques, les formations étatiques du Golfe de Guinée s'émanciperont néanmoins des conditions initiales de leur mise en œuvre (1) sans toutefois remettre en cause la clôture étatique du système international régional (2).

1 - L'ÉTATISATION HISTORIQUE DU GOLFE DE GUINÉE : DES ETATS A PART ENTIERE

La décolonisation de l'Afrique peut être envisagée comme un processus d'étatisation en ceci qu'elle a marqué l'accession des territoires et des peuples colonisés à la souveraineté et à l'indépendance. L'indépendance a, en elle-même, signifié l'émancipation des nouveaux Etats africains des conditions historiques de leur structuration. Dit autrement, l'étatisation de l'ensemble géographique du Golfe de Guinée est, comme celle de l'Afrique toute entière, une évolution politique historique endogène et réflexive certes, mais ouverte et parfois informé par des influences exogènes. Aussi, que l'étatisation du Golfe de Guinée soit historique voudrait précisément renvoyer au fait qu'elle n'est nullement une exogénéité importée et/ou imposée ; elle n'est pas une simple extraversion et une greffe de l'expérience étatique

¹⁹⁰ E. MBOKOLO, op. cit., pp. 280-281

¹⁹¹ R. ARON, MEMOIRE, op. cit.

occidentale. L'étatisation historique prend en compte les «*logiques de situation*» ; c'est-à-dire les contraintes et les pesanteurs contextuelles qui favorisent une reformulation et une réadaptation locales de la technologie politique de la domination sociale qu'est l'Etat.

La transition post-coloniale, c'est-à-dire «*la fin des colonisations directes*», a traduit le processus de formation des Etats dans l'ensemble des espaces territoriaux qui ont eu à subir le mode de domination collective que fut la colonisation. L'accès à l'indépendance se fait de manière cyclique, sous la forme de la contamination et de l'imitation. Mais en réalité celles-ci s'avèrent plutôt comme des effets de champ notamment le champ de la décolonisation structuré autour des luttes d'émancipation et d'accès à la souveraineté internationale. D'où l'émergence des vagues de revendication et d'obtention de l'indépendance nationale dont certains Etats comme la Guinée Conakry et le Ghana constituent les centres d'impulsion. Les luttes d'émancipation des territoires sous-tutelles se sont en fait avérées des trajectoires de constitution en Afrique en général et dans le Golfe de Guinée en particulier d'un «*monde des Etats*» ; monde «*codifié, ritualisé formé d'un nombre fini d'acteurs, connus et plus ou moins prévisibles*»¹⁹². Le «*monde des Etats*» indique la structuration, dans l'espace régional du Golfe de Guinée, d'un ensemble de positions étatiques distinctes des autres positions ou structures organisationnelles (communautés religieuses, groupements ethno-identitaires, formations partisans transétatiques etc.).

C'est le processus de constitution d'un champ étatique dans le Golfe de Guinée en tant que triple processus d'émancipation coloniale, d'autonomisation politique et de différenciation des ordres étatiques africains émergents des agencements territoriaux propres à la colonisation. L'autonomisation et la différenciation ne doivent nullement se comprendre ici dans la perspective d'une coupure radicale d'avec l'héritage colonial pour ce qui est de l'aménagement étatique des territoires africains. Il y a ainsi eu en Afrique, une conformité au modèle westphalien comme moyen et finalité d'exister dans le champ. La référence au modèle européen d'agencement spatio-étatique s'institue comme la condition politique d'accès au «*concert des nations*». D'où l'hypothèse-argumentaire de «*l'Etat importé*»¹⁹³ ou du «*mimétisme institutionnel*»¹⁹⁴, bref de l'occidentalisation de l'ordre politique qui caractérise certaines analyses de la «*statolité*» et du politique en Afrique. Il s'agit d'une catégorie assez pertinente dans la mesure où une utopie politico-institutionnelle spécifiquement africaine n'a point servi de référentiel pouvant permettre une (re)organisation alternative des post-colonies. L'Etat africain post-colonial est donc bel et bien une transposition en Afrique du principe organisationnel de l'espace politique occidental. Aussi, la transition post-coloniale a bel et bien marqué une «*occidentalisation de la scène internationale*» (africaine) suivant trois principaux axes : «*la diffusion du principe de territorialité, celle d'un système normatif fortement marqué par la conception occidentale du droit, celle enfin des règles du jeu international*»¹⁹⁵.

Toutefois, le processus d'étatisation de l'espace africain n'est pas qu'une hétérogénéité et une extraversion. Il s'agit d'un processus largement historique ; c'est-à-dire colonisé par les spécificités et les enjeux propres aux contextes africains. Dans cette perspective, le cadastre colonial européen semble avoir été une «*forme vide*» ayant fait l'objet d'investissements locaux variés. Comme le note si bien Achille MBEMBE, «*contrairement à certaines expériences occidentales, l'extension des pouvoirs tant de l'Etat que du marché ne s'est (...) pas automatiquement établie sur la rupture des anciens liens locaux. Dans un certain nombre de cas, la domination étatique – ou l'étatisation de la société – s'est effectuée par le biais des hiérarchies anciennes et des anciens réseaux de patronage*»¹⁹⁶. En tout état de

¹⁹² B. BADIE et M.C. SMOÛTS, LE RETOURNEMENT DU MONDE, op. cit.

¹⁹³ B. BADIE, L'ETAT IMPORTE. L'OCCIDENTALISATION DE L'ORDRE POLITIQUE, Paris, FAYARD, 1995.

¹⁹⁴ Y. MENY, (dir), LE MIMÉTISME INSTITUTIONNEL. LA GREFFE ET LE REJET, Paris, L'HARMATTAN, 1993.

¹⁹⁵ B. BADIE, op. cit., p.82.

¹⁹⁶ A. MBEMBE, DU GOUVERNEMENT PRIVE INDIRECT, Dakar, CODESRIA, 1999.

cause, qu'il soit le produit d'une importation ou d'une (re)invention, les Etats souverains ont constitué la matrice de l'agencement du champ régional du Golfe de Guinée qui peut à juste titre être appréhendé comme un ensemble de positions étatiques engagées dans des «*relations objectives*». Celles-ci forment une configuration autonome et spécifique : c'est le champ inter-stato-national.

Le Golfe de Guinée est un espace étatique. Il est un monde des Etats de par ses rituels politiques (célébration de l'indépendance et de la souveraineté), ses symboles ou fétiches (drapeaux, hymnes nationaux), ses mises en scène protocolaires (théâtralisation et sacralisation du pouvoir de commandement etc.). En dépit de l'écho considérable qu'a eu, dans les milieux du savoir, l'analyse politique africaine à épithètes péjoratives, les pays africains sont des Etats à part entière. Cela parce que, d'une part, ils réunissent tous les éléments qui fondent la "statolité", qui autorisent une entité politique à se prévaloir de la qualité distinctive d'Etat et, d'autre part, parce que ces Etats font l'objet d'une reconnaissance internationale et entretiennent des relations économiques et politico-diplomatiques avec les « Etats types » et/ou « modèles » de l'Occident.

(a) *Les Etats du Golfe de Guinée sont des ordres territoriaux.* Le territoire est la médiation par laquelle chaque Etat de la région se constitue en ordre politique en acte.

Tableau 8: Les superficies des Etats du Golfe de Guinée.

Pays	Superficie en km ₂
Angola	1246700
Cameroun	475,442
Congo-Brazzaville	342,000
Gabon	267.667
Guinée Equatoriale	28051
Nigeria	923,768
R.D. Congo	2344858
Sao Tome et Principe	955

Source : Réalisé par l'auteur

Les superficies sont inégales certes mais elles fondent la matérialité de chaque Etat. La distribution territoriale inégale des Etats permet d'envisager un ordre territorial régional. Les géants territoriaux de la région sont ainsi la République Démocratique du Congo (2.344.885 km₂), l'Angola (1.246.700 km₂), le Nigeria (923,768). La classe des Etats moyens du point de vue de l'étendue du territoire comprend le Cameroun (475.442 km₂), le Congo-Brazzaville (342.000 km₂), le Gabon (267.667 km₂). Avec respectivement 28 051 et 955 km₂ la Guinée Equatoriale et Sao Tomé et Principe font figure de nains territoriaux. Il va sans dire que, suivant la tradition de l'analyse géopolitique, la taille territoriale de chacun de ces Etats a des répercussions sur sa position internationale.

(b) *Les Etats du Golfe de Guinée sont des communautés d'individus qui partagent un habitus étatique.* La composante démographique est essentielle dans la constitution de l'Etat. Il n'y a point d'Etat sans population ; sans base humaine de sa présentation et de sa représentation. Ce sont les populations qui, sous le masque de la nationalité, donne une dimension humaine à un Etat. Les Etats du Golfe de Guinée sont des ensembles démographiques. Comme dans le cas de la superficie, la distribution démographique est inégale entre Etats. Il y a des Etats fortement, moyennement et faiblement peuplés comme cela transparaît sur le tableau suivant.

Tableau 9 : La démographie dans le Golfe de Guinée par ordre décroissant (estimation 1999)

Pays	Nombre d'habitants
Nigeria	113,5 millions
R.D.Congo	50,5 millions
Cameroun	15,5 millions
Angola	12,7 millions
Congo-Brazzaville	2,7 millions
Gabon	1,2 millions
Guinée Equatoriale	0,440 millions
Sao Tomé & Príncipe	0,160 millions

Source : Réalisé par l'auteur.

(c) *Les Etats du Golfe de Guinée sont des ordres politiques indépendants et souverains.* Il s'agit d'Etats qui affichent une prétention qui n'est critiquée ou contestée par aucune autre organisation politique de type étatique. Dit autrement les Etats du Golfe de Guinée, comme tous les autres, revendiquent l'exclusivité, l'autonomie et la plénitude de la compétence dans la détermination de leur propre régime, le contrôle et de leur propre territoire, l'élaboration et la conduite de leur politique intérieure et extérieure, la gestion et la maîtrise des ressources. La vague des indépendances de 1960 a constitué, en tant que naissance à la souveraineté et donc passage de la domination coloniale à la « *puissance absolue de la République* », le moment historique de la considération et de la légitimation/reconnaissance internationale de cette ambition.

Tableau 10: L'étatisation du Golfe de Guinée

Pays	Puissance colonisatrice	Date de l'indépendance	Chef de L'Etat	Langue officielle	Mode d'accès à l'indépendance
Angola	Portugal	11 Novembre 1975	Agostino NETO	Portugais	Guerre de libération
Cameroun	Allemagne (1884-1914) France (1914-1960) Grande Bretagne (1914-1961)	1 ^{er} janvier 1960 et 1 ^{er} Octobre 1961	Ahmadou AHIDJO	Français Anglais	Guerre de Libération non victorieuse + compromis avec le colon
Congo	France	15 août 196	Fulbert YOULU	Français	Compromis avec la puissance colonisatrice
Gabon	France	17 Août 1960	Léon Mba	Français	Compromis avec la puissance colonisatrice
Guinée Equatoriale	Espagne	12 Août 1968	Macias NGUEMA	Espagnol	Compromis avec la puissance colonisatrice
Nigeria	Grande Bretagne	19 octobre 1960		Anglais	Compromis avec la puissance colonisatrice
Sao Tome et Príncipe	Portugal	Juillet 1975			Compromis avec la puissance colonisatrice

Source : Réalisé par l'auteur.

(d) *Le Golfe de Guinée est aussi une configuration de pouvoirs institutionnalisés.* Chaque pouvoir est incarné par un président de la République, Chef de l'Etat. Celui-ci est comme on peut le lire dans l'article 5(2) de la constitution camerounaise du 18 janvier 1996, l' « *Elu de la nation toute entière, il incarne l'unité nationale ; il définit la politique de la nation ; il veille au respect de la constitution ; il assure par son arbitrage, le fonctionnement régulier des pouvoirs publics ; il est le garant de l'indépendance nationale, de l'intégrité du territoire, de la permanence et de la continuité de l'Etat, du respect des traités et des accords internationaux* ». On peut donc penser qu'il ne saurait y avoir d'Etat sans exécutif patronné par le président de la République. C'est assurément la raison pour laquelle, même lorsqu'ils ne contrôlaient plus que leur palais présidentiel respectif, les présidents SIAD BARRE de Somalie, Samuel DOE du Libéria, Pascal LISSOUBA du Congo-Brazzaville ou MOBUTU SESSE SEKO du Zaïre étaient toujours considérés comme les garants de la permanence et de

la continuité de leurs Etats respectifs. C'est le code présidentiel de la configuration étatique ; c'est-à-dire la centralité de la position du président de la République dans la perception et la légitimation de l'entité étatique. L'organisation de l'Etat autour d'un Chef détermine toute représentation sociale de son ordre et de son autorité. En tous cas, un Etat sans Chef est considéré comme "effondré" ou "vacant" comme on l'a vu avec la Somalie de 1990 à 1999.

Au demeurant, parce qu'ils sont des territoires aux frontières clairement délimités, parce qu'ils ont chacun une base humaine, parce qu'ils sont centralisés autour de pouvoirs institutionnalisés, reconnus et légitimés aussi bien de l'intérieur que de l'extérieur, les ordres politiques du Golfe de Guinée constituent des Etats à part entière.

2 - Des Etats souverains entièrement historiques

En dehors de la diversité de ses contenus ainsi que de la pluralité de ses modes d'assomption¹⁹⁷, la souveraineté est au fondement de l'affirmation et de la reconnaissance de l'Etat en tant que pouvoir organisé exerçant une autorité exclusive sur des populations et sur un territoire délimité. La souveraineté est l'attribut cardinal et la substance de l'institution étatique. Il n'y a point d'Etat qui n'augmente sa valeur en se constituant sous la forme d'un *pouvoir ultime, sans principe antérieur qui pourrait le nuancer, l'amender ou le surveiller*¹⁹⁸. Peu importe que cette affirmation de la souveraineté soit une effectivité : la revendication de l'attribut de souveraineté par une organisation socio-politique et la reconnaissance de celle-ci par d'autres Etats souverains suffisent pour la faire entrer dans la "communauté internationale". D'où le caractère purement relationnel de la souveraineté qui, sur la scène internationale, constitue la condition politique à remplir pour en être acteur. La souveraineté constitue, dans le principe westphalien de vision et de division politique, la "barrière à l'entrée" du champ interétatique. L'ordre politico-territorial d'Addis-Abeba de 1963 s'inscrit dans la même logique comme l'atteste la charte de l'Organisation de l'Unité Africaine qui dispose en son article 4 que "chaque Etat africain indépendant et souverain peut devenir membre de l'Organisation". Sans attribut de souveraineté et/ou d'indépendance, la qualité d'acteur du jeu interétatique n'est pas possible.

La souveraineté marque ainsi de façon profonde les relations internationales¹⁹⁹. Celles-ci sont un cadre d'affirmation et un terrain de jeu des Etats souverains. En soi, la notion de souverain a un sous-entendu, un implicite ou plutôt une ouverture internationaliste. Transcendance et puissance ultime tout à la fois, la souveraineté est le principe dont dérive toute autorité ; l'argument définitif opposable aux prétentions ou à la critique de l'autre [souverain]²⁰⁰ ; elle désigne la vocation exclusive de l'Etat à organiser et à conduire les relations extérieures avec les autres Etats. D'où la consécration, dans le langage politico-diplomatique, du concept de "souveraineté internationale". Selon la tradition juridique des relations internationales en effet, le critère le plus sûr de la souveraineté d'un Etat est qu'il entretienne, par l'intermédiaire de ses propres agents et sur un pied d'égalité, des relations diplomatiques et consulaires avec d'autres Etats et qu'en outre il participe à la vie des organisations internationales envisagées comme des associations de souveraineté. Le cadre interétatique émergent du Golfe de Guinée de la sortie des "colonisations directes" se structure ainsi de manière forte autour des "souverains territoriaux". La vague des indépendances de 1960 consacre la naissance d'un monde des souverainetés dont les Etats constituent les formes historiques d'assomptions. Toutefois parce que la valorisation par chaque Etat de ses compétences internationales constitue l'inéluctable déclinatoire de sa

¹⁹⁷ J. BARTELSON, A GENEALOGY OF SOVEREIGNTY, op. cit.

¹⁹⁸ B. BADIE, UN MONDE SANS SOUVERAINETE, op. cit., p.19

¹⁹⁹ M. CHEMILLER-GENDREAU, HUMANITE ET SOUVERAINETES. ESSAI SUR LA FONCTION DU DROIT INTERNATIONAL, Paris, LA DECOUVERTE, 1995

²⁰⁰ Ibid., p.83.

”souveraineté internationale”, les relations diplomatiques constituent le cadre routinier d’expression de l’interétatique.

Bien que découlant du principe colonial de vision et de division des espaces d’outre-mer, les Etats africains qui sortent – du moins théoriquement – de la relation de dépendance et de domination coloniale avec la vague des indépendances de 1960 se sont émancipés des conditions historiques de leur formation pour se construire en entités politiques, économiques et sociales spécifiques. Il s’agit d’Etats et de souverainetés qui vont socialement se négocier et s’affirmer autrement que dans les sociétés occidentales²⁰¹. C’est cette affirmation différente de la vie politique et sociale de la souveraineté dans le contexte africain que les modèles d’intellection prisonniers de la culture et de la pensée occidentales d’Etat d’ailleurs considérablement standardisée – parce qu’elle homogénéise l’affirmation de la souveraineté dans des Etats aussi différents que la France, l’Italie, l’Allemagne, la Grande Bretagne etc. – vont critiquer par de multiples qualifications péjoratives : “*Etat mou*”, “*Etat en pointillés*”, “*Quasi-Etats*” ; “*Etat fantôme*”, “*Léviathan boiteux*” etc. ; comme si l’Etat et la souveraineté devaient être les mêmes partout.

En effet la souveraineté, en tant qu’attribut fondamental de l’Etat, n’est pas une norme politique transcendante qui s’impose du dehors aux sociétés politiques. Toute souveraineté est une construction sociale et est, en tant que telle, historique. Et, si tant est que comme le notent Thomas J. BIERSTEKER et Cynthia WEBER, Etat et souveraineté se déterminent mutuellement et sont en constante transformation, c’est la dynamique des relations et des pratiques socio-politiques qui, à chaque fois, donne forme et contenu à l’institution étatique : “*States can be defined in terms of their claims to sovereignty, while sovereignty can be defined in terms of the interactions and practices of States. Therefore, while we wish to proceed from the assumption that we can distinguish between the two phenomena neither State no sovereignty should be assumed or taken as given, fixed, or immutable*”²⁰². Cela dit, la souveraineté n’est pas un absolu transcendant les communautés socio-politiques ; elle résulte d’un ensemble de pratiques sociales ; elle se construit autour de la dynamique des rapports de force et s’ajuste en fonction de l’évolution des relations sociales. L’Etat des relations socio-politiques influence toujours la qualité de la souveraineté. Cela dit la souveraineté est tributaire du niveau de formation et de consolidation de l’Etat et de sa reconnaissance internationale.

En tout état de cause, il n’y a ni Etat ni souveraineté en Afrique en dehors des pratiques socio-politiques qui engagent les acteurs du champ politique. Dans cette perspective, «*sovereignty marks not the location of the foundational entity or international relations theory but a site of political struggle. This struggle is the struggle to fix the meaning of sovereignty in such a way as to constitute a particular state – with particular boundaries, competences and legitimacies available to it. This is not a one-time occurrence which fixes the meaning of sovereignty and statehood for all time in all places; rather, this struggle is repeated in various forms at numerous spatial and temporal locales*»²⁰³. La souveraineté, en Afrique comme partout ailleurs, est un champ de luttes entre acteurs politiques en concurrence en vue de la détermination de son contenu légitime. La souveraineté de la Guinée de SEKOU TOURE était en concurrence avec celle «communautaire» du Général de GAULLE pour qui «*...les territoires qui ont été façonnés, civilisés, fécondés, par le sang et la sueur de ses enfants (...) ne pourraient en aucune façon être l’objet d’autres soins que ceux qui émanent de la souveraineté française, souveraineté qui entend s’exercer pour le bien de*

²⁰¹ L. SINDJOUN, L’ETAT AILLEURS. ENTRE NOYAU DUR ET CASE VIDE, Paris, ECONOMICA, 2002

²⁰² T.J.BIERSTEKER et C.WEBER, ed., STATE SOVEREIGNTY AS SOCIAL CONSTRUCT, Cambridge, CAMBRIDGE UNIVERSITY PRESS, 1996, p.11.

²⁰³ C. WEBER, SIMULATING SOVEREIGNTY. INTERVENTION, THE STATE AND SYMBOLIC EXCHANGE, Cambridge, CAMBRIDGE UNIVERSITY PRESS, 1995, p. 3.

ceux qui vivent sur ces territoires»²⁰⁴. La souveraineté et l'indépendance du Cameroun telle que conçues par les nationalistes dominés par l'Union des Populations du Cameroun ne rencontraient pas les visions françaises et celles des partis modérés²⁰⁵. Il en est de même des luttes de construction de la souveraineté entre le Mouvement Populaire de Libération de l'Angola et – le nom est très révélateur à cet égard – l'Union Nationale pour l'Indépendance Totale de l'Angola. Le nationaliste congolais Patrice LUMUMBA avait une vision de la souveraineté qui n'était nullement celle des colons belges et de leurs relais locaux. Au Gabon, le Parti de l'Unité Nationale Gabonaise (P.U.N.G.) de René-Paul SOUSATTE défendait, lors du référendum de 1958 organisé par le Général De GAULLE au sujet de la mise sur pied de la « Communauté Française d'Afrique », une souveraineté immédiate du Gabon contre les thèses anti-indépendantistes de Léon MBA du Bloc Démocratique Gabonais (B. D. G.) et de Jean-Hilaire AUBAME de l'Union Sociale Démocratique Gabonaise (U. S. D. G.)²⁰⁶. La souveraineté s'affirme ainsi comme un champ de luttes et de rapport de force et non un transcendantal politique s'imposant du dehors aux Etats.

Les luttes de souverainisation des espaces africains s'inscrivaient dans une compétition et une concurrence plus larges en vue de la répartition étatique de l'espace africain et de la formation des figurations dominantes. Dit autrement, l'enjeu de la souverainisation était aussi celui de la détermination des composantes essentielles des Etats. Dans ce sens les luttes de souverainisation visaient la transformation ou le renversement des rapports de force entre acteurs du champ politique aussi bien colonial qu'indigène pour ce qui est de la détermination hégémonique des territoires, des populations et des ordres politiques des nouveaux Etats. C'est la construction politique et sociale de la souveraineté.

Dans le cas précis des luttes de territorialisation, on peut dire qu'il y a eu conservation ou stabilisation du rapport de force en faveur de la «répartition berlinoise» de l'espace continental africain. Les luttes de la (re)territorialisation du continent qui ont globalement «fait courir» «progressistes» et «modérés» du champ politique africain post-colonial ont tourné à l'avantage des seconds. Alors que les progressistes à coloration plus ou moins marxistes et connus sous le nom de «Groupe de Casablanca» (Ghana, Guinée-conakry, Egypte, Maroc) appelaient à un *aggiornamento* de la territorialisation continentale, les «modérés» à connotation libérale et labellisés «Groupe de Monrovia» (Liberia, Cameroun, Cote d'Ivoire, Nigeria, Togo etc.) travaillèrent au triomphe du statu quo territorial. Le principe de l'intangibilité des frontières coloniales l'a emporté sur la création des Etats-Unis d'Afrique. Aussi, parce que presque tous les territoires du Golfe de Guinée se rangèrent du côté de la reconduction du découpage territorial colonial du continent, il est possible d'avancer l'hypothèse d'une dynamique politique endogène de structuration et de construction du territoire de ces Etats.

Pour ce qui est de la population de ces Etats, elle relève aussi d'un processus de construction ; c'est-à-dire de conscientisation des masses ethniquement hétérogènes à propos d'une communauté politique. Au Cameroun va se constituer l'Union des Populations du Cameroun ; organisation politique dont l'un des objectifs fondamentaux était l'unification des «natifs» du Kamerun allemand autour de la lutte contre l'administration française. C'est ainsi que, dans les discours et manifestes de l'UPC, tout se passait comme si le Kamerun en tant que territoire politique, avait une historicité et un contenu en dehors de l'histoire coloniale. En tout cas l'UPC était aussi une construction démographique ; une assignation (arbitraire ?) d'un sentiment historico-officiel à des populations sans liens historiques particuliers et qui de surcroît se sont historiquement fait la guerre. Au Congo-Brazzaville, Fulbert YOULOU

²⁰⁴ Cité par L. NGONGO, HISTOIRE DES INSTITUTIONS ET DES FAITS SOCIAUX DU CAMEROUN, Tome 1, 1884-1945, Paris, BERGER-LEVAULT, 1987, p. 224

²⁰⁵ R. UM NYOBE, LE PROBLEME NATIONAL KAMERUNAIS, (Présentation A. MBEMBE), Paris, L'HARMATTAN, 1984

²⁰⁶ G. ROSSATANGA-RIGNAULT, L'ETAT AU GABON, HISTOIRE ET INSTITUTIONS, Libreville, EDITIONS ROPANDA-WALKER, 2000, pp.75-77

construisit un sentiment d'appartenance nationale autour d'une communauté factice des intérêts des autochtones. L'"*Union pour la Défense des Intérêts Africains*" (U.D.D.I.A) – sa formation politique – a ainsi été un processus de construction de la population nationale congolaise en ceci qu'elle a structuré des manières transcommunautaires de se voir face aux colons français. En somme toutes les populations des Etats du Golfe de Guinée sont des constructions politiques en ceci qu'elles relèvent du processus de nivellement des différences ethniques, d'homogénéisation des conditions sociales d'existence, de généralisation d'une référence politique commune (l'Etat-nation) et d'échafaudage d'une historicité commune aux groupes ethniques.

Enfin les Etats africains en général et du Golfe de Guinée en particulier sont des champs politiques ; c'est-à-dire des espaces de luttes et de concurrence en vue du monopole des capitaux politiques ; notamment le pouvoir d'Etat. Les formations socio-partisanes qui se sont constituées dans la foulée de l'émancipation coloniale ont entretenu une dynamique politique au sein des Etats faisant de ceux-ci des configurations historiques de force. Toutefois c'est le mode autoritaire et néopatrimonial de la gestion du pouvoir politique qui a en quelque sorte structuré l'«*équilibre des tensions*» au sein des champs politiques nationaux. En-réalité, comme le note Mathias E. OWONA NGUINI, «*en dépit de la diversité de configuration des ordres politiques de l'Afrique Centrale [dont le Golfe de Guinée fait partie] (...), l'on ne pourrait que difficilement contester la prévalence de logiques autoritaires*»²⁰⁷. En effet l'étatisation de l'espace du Golfe de Guinée s'est inscrite dans une trajectoire de «*disqualification décisive de la démocratie représentative au profit de l'autocratie administrative et autoritaire (...), [et] de l'aliénation impérative et injonctive de la société par l'Etat*»²⁰⁸. C'est la consolidation du temps national du tout-Etat ; rien en dehors de l'Etat que l'Etat, tout pour l'Etat, tout par l'Etat ; en somme le temps du *totalitarisme étatique* avec son cortège d'enrégimentement et de «*caporalisation*» des individus par les ressources de la «*puissance autoritaire du souverain, [de la] domination réglementaire et [des] techniques disciplinaires de gouvernement*»²⁰⁹. Les agents étatiques du Golfe de Guinée de la période post-indépendance se caractérisent par un noyau autoritaire et dictatorial commun se traduisant dans tous les cas par une concentration paroxystique entre les mains d'un «*monocrate*» mystifié et/ou déifié²¹⁰ des instruments d'administration de la violence et des circuits de (re)distribution des utilités de survie – c'est le «*commandement post-colonial*» dont décrit Achille MBEMBE²¹¹.

La création des ordres politiques dans le Golfe de Guinée a reposé, comme partout ailleurs, sur l'unification consentie ou forcée mais plus généralement forcée des marchés politiques internes qui a conduit au totalitarisme. L'Etat africain post colonial est donc marqué par la prévalence des logiques totalitaires²¹². Le noyau totalitaire et/ou autoritaire commun autour duquel se sont structurés les ordres politiques dans le Golfe de Guinée au lendemain des indépendances a été le résultat d'un *effet de champ*. En dépit de la variété des trajectoires et des formes politiques de mise en œuvre de ces ordres politiques totalitaires, on peut, avec Maurice KAMTO, dégager quelques tendances communes de leur assomption. Les «*dictatures composites*» post coloniales ont donc toutes reposées sur : «1- Le postulat de la société unanimitaire qui justifie le parti unique monopolistique ; une idéologie unique érigée

²⁰⁷ M.E. OWONA NGUINI, « Les rapports Etat-société civile dans le processus politique en Afrique Centrale : les montages civilisateurs et décivilisateurs du pouvoir et du Droit », op. cit.

²⁰⁸ Ibidem.

²⁰⁹ Ibidem.

²¹⁰ Le monocrate est, comme le souligne J.B. NTANDOU un «*monarque [qui] se croit né avec un spectre à la main, investi d'un mandat précis, revêtu d'un cachet présidentiel. En somme un spécimen rare, doué à cent pour cent, intolérant, ne supportant, vu la multiplicité surhumaine de ses dons la critique ni la contradiction (...). Donc rédempteur il mérite d'être déifié, statufié*», L'AFRIQUE MYSTIFIE, Paris, L'HARMATTAN, 1986, p.76.

²¹¹ Sur le commandement post-colonial, cf. A. MBEMBE, DE LA POST-COLONIE. ESSAI SUR L'IMAGINATION POLITIQUE DANS L'AFRIQUE CONTEMPORAINE, Paris, KARTHALA, 2000.

²¹² G. PAMBOU-TCHIVOUNDA, ESSAI SUR L'ETAT AFRICAIN POST-COLONIAL, Paris, LGDJ, 1982

en dogme officiel ; le monopole étatique des moyens d'information qui favorise l'envahissement idéologique de la société. 2- La sanctification du chef (ou l'oligarchie gouvernementale), clé de voûte du système. 3- La dévalorisation et le mépris du Droit. 4- L'importance des forces répressives (qui facilitent le contrôle politique de la société) et la violence de la répression (qui facilite la domination politique). 5- L'étatisation de l'économie et la politisation des faits économiques »²¹³

Ainsi, au Cameroun le président AHIDJO inféoda quasiment de force le Parti des Démocrates Camerounais (P.D.C.), le Parti Socialiste Camerounais (PSC), le Parti National des Travailleurs Camerounais (P.N.T.C.) dans sa propre formation politique l'Union Camerounaise (U.C) qui, en 1966, devint l'Union Nationale Camerounaise (UNC) ; parti-Etat se voulant le creuset de l'unité nationale²¹⁴. C'est la trajectoire camerounaise de l'autoritarisme monopartisan²¹⁵ que « l'alternance néo-patrimoniale »²¹⁶ du 6 novembre 1982 (avec la démission d'AHIDJO et la prestation de serment de Paul BIYA comme deuxième président de la République Unie du Cameroun) n'a point modifié. Bien au contraire le parti-Etat est, dans la même foulée qu'il subit un transfert de personnalisation en changeant de dénomination, érigé en « nécessité ». « Le RDPC [Rassemblement Démocratique du peuple camerounais], écrit alors son pontife Paul BIYA en 1987, demeure, en effet, un instrument irremplaçable (...) au service de l'unité nationale. En se substituant aux partis antérieurs, il a su éviter à notre pays le chaos politique que connaissent tant de peuples en Afrique (...) le parti unique apparaît aujourd'hui comme le seul cadre institutionnel adéquat de brassage des Camerounais de tous origines »²¹⁷.

Au Gabon, à la sortie de l'indépendance, la lutte pour l'appropriation des profits et des marques politiques mettant aux prises le Bloc Démocratique Gabonais (BDG) de Léon M'BA et l'Union Sociale et Démocratique Gabonaise (USDG) de Jean Pierre AUBAME va se stabiliser pendant un moment autour de la coalition gouvernementale BDG-USDG. La bipolarisation du jeu politique entre ces deux formations politiques va marquer le champ politique du pays jusqu'aux élections législatives de 1964 qui se solderont par la défaite de l'USDG et le triomphe du BDG. La même année, le putsch qui renverse le régime de Léon M'BA – qui ne dut son rétablissement que grâce à une intervention de l'armée française – est automatiquement attribué à l'USDG de Jean Pierre AUBAME qui est aussitôt écarté de la vie politique du pays. A partir de ce moment, le Gabon met le cap sur le monolithisme politique qui connaît son aboutissement en 1968 avec la fusion obligatoire de tous les partis dans le B.D.G. qui se dénommera plus tard Parti Démocratique Gabonais (PDG). Celui-ci connaîtra une consécration constitutionnelle à la faveur de la modification de la loi fondamentale du pays le 8 mars 1979 : le PDG est institutionnalisé comme parti unique officiel²¹⁸.

Au Congo-Brazzaville, le Mouvement Socialiste Africain (MSA) et le Parti Progressiste Congolais (PPC) furent supprimés par le président Fulbert YOULOU qui imposa à l'ensemble de la nation sa seule formation politique : l'Union Démocratique pour la Défense des Intérêts Africains (U.D.D.I.A.) qui devint ainsi le parti unique institutionnalisé ; l'incarnation de la volonté nationale²¹⁹. Il en est de même du Nigeria où les principales formations politiques de l'après indépendance à savoir le Northern People's Congress et

²¹³ M. KAMTO, POUVOIR ET DROIT EN AFRIQUE NOIRE. ESSAI SUR LES FONDEMENTS DU CONSTITUTIONNALISME DANS LES ETATS D'AFRIQUE NOIRE FRANCOPHONE, Paris, LGDJ, 1987, p. 483

²¹⁴ Cf. A. AHIDJO, CONTRIBUTION A LA CONSTRUCTION NATIONALE, Paris, PRESENCE AFRICAINE, 1964.

²¹⁵ Sur une archéologie, voir M.E. OWONA NGUINI, LA SOCIOGENESE DE L'ORDRE POLITIQUE AU CAMEROUN ENTRE AUTORITARISME ET DEMOCRATIE (1978-1996), Thèse de Doctorat de Science Politique, Université de Bordeaux IV, 1997.

²¹⁶ L. SINDJOUN, « Le Président de la République du Cameroun à l'épreuve de l'alternance néo-patrimoniale et de la « transition démocratique » », in M.-C. DIOP et M. DIOUF, (dir), LES FIGURES DU POLITIQUE EN AFRIQUE. DES POUVOIRS HERITES AUX POUVOIRS ELUS, Paris, KARTHALA et CODESRIA, 1999, pp.63-102.

²¹⁷ Paul BIYA, POUR LE LIBERALISME COMMUNAUTAIRE, Lausanne, MARCEL FAVRE/ABC, 1987.

²¹⁸ Voir R. POURTIER, LE GABON, TOME 2 ETAT ET DEVELOPPEMENT, Paris, L'HARMATTAN, 1989 ; G. ROSSATANGA-RIGNAULT, L'ETAT AU GABON, op. cit.

²¹⁹ Cf. M. MERLE, L'AFRIQUE NOIRE CONTEMPORAINE, Paris, LIBRAIRIE A. COLIN, 1968, pp. 356-357.

l'Action Group furent disqualifiées par l'investissement militaire du champ politique national. Enfin la Guinée Equatoriale connaît elle aussi l'une des trajectoires de « *l'identification du Président à la nation* »²²⁰ via le parti unique les plus éloquentes. Ainsi, en 1972, note Joseph OWONA, Macias NGUEMA « *se proclama Président à vie, Chef de la Nation et Président du Parti Uni National des Travailleurs (P.U.N.T.) ; Commandant en Chef de l'Armée et Grand Maître de l'Education, de la Science et de la Culture et le seul Miracle que la Guinée Equatoriale ait produit* »²²¹.

Au total, les trajectoires historiques des formations étatiques du Golfe de Guinée montrent une très forte prégnance de la logique autoritaire et une emprise monopoliste du parti-Etat sur l'ensemble de la société. Le parti-Etat a un rôle démurgique d'architecte de l'Etat-nation, d'instance normative, délibératrice et législatrice suprême et de vecteur du progrès socio-économique. Une radioscopie des différents parti-Etats révèle une ossature et un mode de fonctionnement quasi-identique : le comité central/révolutionnaire/militaire ou le bureau politique est l'exécutif suprême ; il est dominé par le chef du parti qu'il se dénomme Président national, Secrétaire Général ou Guide suprême ; les congrès du parti définissent les grandes orientations de la politique nationale que le gouvernement se charge tout simplement d'appliquer. Le parti désigne toujours son chef par acclamation comme candidat unique au plébiscite populaire ; la candidature du leader « *historique* » ne se veut elle-même qu'une réponse à la pression populaire dont les motions de soutien et d'encouragement qui déferlent de partout sont l'attestation.

Le parti-Etat dispose d'une structure verticale. Le président de la république, chef de l'Etat et président du parti discipline à l'intérieur, cristallise l'unité nationale et incarne la nation à l'intérieur. Toutefois, comme le souligne Marcel MERLE, « *La généralisation du parti unique ne signifie (...) pas que tous les Etats africains aient juridiquement établi le monopole d'un parti, mais que dans tous ces pays, un parti détient à lui seul les rênes du pouvoir* »²²². La légitimation, en Afrique du Golfe de Guinée, « *des régimes principalement marqués par le souci d'une unité nationale à construire par et autour de l'Etat et du parti unique avec ce que cela pouvait signifier de monopole* »²²³ indique tout simplement le gain, par les entreprises partisans qui contrôlent les postes de commandement, de l'enjeu propre à tout champ politique qu'est « *l'imposition légitime des principes de vision et de division de monde social* »²²⁴. Mais il s'agit d'un gain non définitif qui n'empêchent point les luttes en vue du renversement ou de la transformation du rapport de force. C'est ainsi que dans maintes situations nationales, l'opposition restera présente et travaillera, malgré le quadrillage institutionnel et policier du pouvoir monolithique personnalisé et/ou sultanisé²²⁵, à la dissolution des repères de certitudes des oligopoles dominant le marché politique.

Paragraphe 2 :

LA STRUCTURE STATOCENTRIQUE DE L'ESPACE INTERNATIONAL DU GOLFE DE GUINEE

Tout champ s'organise autour de règles spécifiques de fonctionnement et s'affirme « *comme un lieu dans lequel un certain nombre (...) de conditions d'accès* »²²⁶ sont requises.

²²⁰ C. CADOUX, « Le statut et les pouvoirs des chefs d'Etat et de gouvernement », in G. CONAC (dir), LES INSTITUTIONS CONSTITUTIONNELLES DES ETATS D'AFRIQUE FRANCOPHONE ET LA REPUBLIQUE MALGACHE, Paris, ECONOMICA, 19879, p. 86

²²¹ J. OWONA, « La Guinée Equatoriale et la démocratisation. L'astucieux recours à un contitutionnalisme redhibitoire », LE MOIS D'AFRIQUE, n°208, avril -mai 1983, p. 52

²²² M. MERLE, L'AFRIQUE NOIRE CONTEMPORAINE, op. cit., p. 356

²²³ D. MAUGENEST, « Ouverture » in D. MAUGENEST et P.G. POUGOUE, (dir), DROITS DE L'HOMME EN AFRIQUE CENTRALE, Yaoundé, PRESSES DE L'UCAC et Paris, KARTHALA, 1995, pp. 7-10

²²⁴ P. BOURDIEU, PROPOS SUR LE CHAMP POLITIQUE, op. cit., p. 67

²²⁵ H. E. CHEHABI et J. LINZ, eds, SULTANIC REGIMES, Baltimore, JOHN HOPKINGS, 1993

²²⁶ P. BOURDIEU, PROPOS SUR LE CHAMP POLITIQUE, op. cit., p. 55

Le champ post-colonial du Golfe de Guinée s'est, pour l'essentiel, organisé autour des règles étatiques de fonctionnement. Plus exactement l'accès des territoires coloniaux à la souveraineté internationale était la condition politique à remplir pour jouer sur la scène régionale africaine. D'où l'objectif que va s'auto-assigner l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) de parachever la libération du continent africain en aidant à l'émancipation des derniers territoires colonisés (Angola, Rhodésie, Namibie). Car la colonisation était une espèce de rature de la personnalité internationale des territoires coloniaux. La souveraineté, en tant qu'attribut de l'indépendance, permettait à chaque territoire de se constituer en acteur du jeu interétatique. L'interétatique ne renvoie pas ici à une simple juxtaposition des Etats mais plutôt à un ensemble de transactions, d'échanges, de luttes et de « coups » autour d'enjeux et de capitaux variés. En tout cas, le champ du Golfe de Guinée est caractérisé dans sa parturition par une forte étatisation des positions et des joueurs (A) ; étatisation qui a elle-même constituée une prédisposition à la forte influence des relations internationales régionales par les chefs d'Etat (B).

A. UN « SYSTEME D'ETATS » REGIONAL

C'est autour de l'Etat indépendant et souverain de type occidental que s'est organisé l'appartenance au champ interétatique du Golfe de Guinée. Etaient en principe « éliminés à l'entrée » du champ, les territoires non - indépendants. La souveraineté internationale constituait ainsi en quelque sorte une « barrière à l'entrée » et servait de facteur d'exclusion du champ d'une partie des participants potentiels. Les mouvements de libération nationale qui étaient admis aux rencontres interétatiques ne dérogeaient nullement à ce critère de l'appartenance puisqu'ils étaient assimilés à des gouvernements ou à des Etats momentanément privés de base territoriale. C'est ainsi que l'Angola et les autres territoires non indépendants comme Sao Tome et Principe et la Guinée Espagnole ont, dans une large mesure, participé au jeu interétatique du Golfe de Guinée. Celui-ci va véritablement et définitivement se structurer en 1960 avec la vague des indépendances africaines qui sonnèrent le glas des « colonisations directes ».

Il s'agit des indépendances qui peuvent se comprendre à partir du modèle de « l'imitation » et de la « contamination »²²⁷. « L'imitation » et la « contamination » traduisent au moins deux principaux faits. Premièrement, « l'Etat moderne [étant] la technique politique la plus efficace inventée à ce jour et les entités politiques [aussi bien les colonies africaines que les métropoles occidentales], compte tenu de la pression que fait peser sur elle la compétition internationale, sont contraintes de l'adopter sous peine de disparaître » (1). D'où, la diffusion de la norme étatique comme droit d'entrée dans le champ politique émergent du Golfe de Guinée²²⁸. Deuxièmement, la diffusion du modèle étatique westphalien en postcolonie à partir de la colonisation et de la socialisation de l'élite indigène à la culture d'Etat se fera largement à partir de son contexte social – occidental – de référence²²⁹. La décolonisation ou plutôt l'accès à l'indépendance, en tant qu'« innovation » du système colonial, s'inscrit dans le contexte occidental à partir duquel elle trouve les moyens de sa propagation. D'où l'affirmation, dans le Golfe de Guinée, des cadres idéologiques communs de référence des Etats (2).

1- Le monopole/exclusivité étatique du droit d'exister dans le champ.

²²⁷ L. BELANGER, op. cit., p. 58

²²⁸ Ibid., p. 59

²²⁹ Ibidem

Le jeu interétatique initial du Golfe de Guinée s'organise autour des Etats indépendants du Congo, du Gabon, du Cameroun et du Nigeria. Cette trajectoire s'inscrit en droite ligne du principe général selon lequel un système interétatique est d'abord et avant tout un système international. «*Le système international ne peut être constitué que d'Etats souverains dont l'identité juridique reflète celle des Etats occidentaux et se trouve consacrée par l'appartenance à l'Organisation des Nations Unies. Dans cet effort d'universalisation, toute construction normative internationale est mise au service de la souveraineté de chaque Etat, du droit et du devoir de protection qui en dérive*»²³⁰. Malgré le caractère utopique et occidentalocentriste de cette allégation que souligne Bertrand BADIE lui-même, elle permet néanmoins de comprendre pourquoi le milieu interétatique émergent ne se constitue en priorité que des colonies devenues des territoires souverains. Ce sont d'abord ces Etats qui, dans le Golfe de Guinée, nouent et entretiennent des relations diplomatiques en tant que «*marque[s] par excellence de la souveraineté des Etats*». Le Cameroun, pour ne s'arrêter que sur ce cas, établit des relations diplomatiques en 1960 avec la plupart des pays du Golfe de Guinée.

Tableau 11: Etablissement des relations diplomatiques entre le Cameroun et les Etats du Golfe de Guinée

Année	Pays
1960	Nigeria Gabon Congo RCA RDC
1968	Guinée Equatoriale
1975	Sao Tomé & Principe
1979	Angola

Source: Réalisé par l'auteur

La date de l'établissement des relations diplomatiques correspond généralement à la date de l'accès à l'indépendance. Il s'agit d'un acte qui pourrait aussi s'interpréter comme un signe de reconnaissance mutuelle des Etats nouvellement indépendants. Ils partagent en commun un certain nombre d'attributs qui autorisent la participation au jeu interétatique : territoire, population, pouvoir de commandement ayant fait reconnaître au niveau international leur exclusivité de la mobilisation des ressources et de l'exercice des compétences matérielles et humaines, de l'allocation des prestations sécuritaires sur l'ensemble des populations sur lesquelles ils exercent leur domination. Ces pouvoirs-gouvernements s'assurent aussi l'exclusivité de la représentativité internationale de leurs ensembles nationaux.

La vague des indépendances de 1960 peut aussi être interprétée comme une entrée et une participation des territoires africains au champ interétatique mondial. Il s'agit d'un champ dont la mise en place a, à certains égards, créé les conditions propices à l'émancipation des territoires sous-tutelles. Le champ régional africain des années 60 fortement anti-colonial a été un milieu de conditionnement des colonies à l'étatisation ; c'est-à-dire à la «*souverainisation*». Il s'agit d'une dynamique dont la puissance de contagion pourrait se situer dans l'interdépendance entre les territoires colonisés ; laquelle interdépendance a par exemple amené le leader de l'émancipation centrafricaine Barthélemy BOGANDA à «*œuvrer pour la constitution d'un Etat fédéral centrafricain qui regrouperait autour de l'AEF [Afrique Equatoriale Française] et du Congo belge, le Cameroun, l'Angola, le Rwanda et le Burundi*»²³¹. Appartenir ou vivre dans le «*monde colonial*» a en effet produit nombre de contraintes politiques, idéologiques et axiologiques liées à la sortie des «*colonisations directes*». C'est, pour reprendre une forme d'analyse de Luc SINDJOUN parlant d'un autre phénomène

²³⁰ B. DADIE, L'ETAT IMPORTE, op. cit, p.110.

²³¹ E. M'BOKOLO, L'AFRIQUE AU XXe SIECLE. LE CONTINENT CONVOITE, Paris, Montréal, ETUDES VIVANTES, 1980, pp.137et suiv.

politique²³², la contrainte de la «loyauté étatique» ; c'est-à-dire la conformité au mode d'organisation étatique comme norme d'appartenance au jeu interétatique, comme processus de civilisation politique dans un contexte où l'Etat est fortement interprété suivant une tradition néo-hégélienne comme un ordre qui impose des valeurs rationnelles à la totalité sociale. Dans ces conditions, les partisans africains de l'ordre colonial feront l'objet d'un déclassement symbolique et politique et devront, afin d'estomper les déperditions de légitimité dont ils étaient l'objet, s'astreindre à des indépendances même de façade pour perpétuer «*la vassalité du système [politique et] diplomatique africain*»²³³. C'est la racine historique de ce que Jean François BAYART appellera le «*champ hégémonique (...) occidental- africain que cimente un bloc historique*».²³⁴

D'où l'avènement de ce qu'une littérature africaniste a qualifié de néocolonies, espèces de «*pseudo-Etats*»²³⁵ ou «*protonations*», c'est-à-dire des Etats ou nations embryonnaires et à la souveraineté fictive²³⁶. Le néocolonie fut en quelque sorte une espèce de civilisation de la domination métropolitaine des périphéries africaines vivant sous le joug colonial.

En tout état de cause, les indépendances traduisent une irruption des territoires africains dans une société internationale dont «*l'originalité (...), par rapport à la société interne tient à sa rupture. Alors que celle-ci est composée d'individus, celle-là est constituée d'Etats juridiquement souverains et égaux*»²³⁷. Le monde golfe-guinéen postcolonial émerge progressivement comme un «*monde des Etats*». «*Certes ces différents Etats sont extrêmement divers les uns par rapport aux autres. Ils sont inégaux quant à leur taille, leur poids démographique, leurs ressources naturelles, leur puissance militaire. Ils n'ont ni la même idéologie, ni le même régime politique, ni le même système économique. Mais – et c'est le phénomène essentiel – malgré cette hétérogénéité, les plus petits comme les plus grands, les plus riches comme les plus pauvres, sont des acteurs de la scène internationale*»²³⁸. L'accession des territoires du Golfe de Guinée à l'indépendance traduit la centralité de l'acteur étatique ainsi que la prééminence de la sphère politique dans le jeu interétatique.²³⁹ Cette centralité de l'acteur étatique dans les relations internationales a fait en sorte que la Guinée Equatoriale, qui ne jouissait pas de la personnalité juridique au cours de la première décennie des indépendances, ne soit pas partie prenante du traité de Brazzaville du 8 décembre 1964 instituant l'Union Douanière et Economique des Etats de l'Afrique centrale (UDEAC)²⁴⁰. Le sacro-saint principe diplomatique de la négociation d'Etat à Etat avait de facto exclu ce territoire des tractations et des pourparlers relatifs à la constitution de l'Union douanière.

La mise en œuvre du monde interétatique du Golfe de Guinée s'exprime à travers le bilatéralisme ; c'est-à-dire les relations d'Etat à Etat. Le bilatéralisme détermine l'influence diplomatique des Etats en ceci qu'il permet de mesurer la capacité d'attraction diplomatique ou alors la profondeur géostratégique de chaque Etat. Les Etats qui entretiennent le plus de relations bilatérales dans le champ diplomatique sont considérés comme des pôles d'influence diplomatiques.

²³² L. SINDJOUN, « La loyauté démocratique dans les relations internationales : Sociologie des normes de civilité internationale », op. cit.

²³³ A. KONTCHOU KOUOMEGNI, op. cit., p. 239

²³⁴ J.F. BAYART, LA POLITIQUE AFRICAINE DE MITTERRAND, Paris, KARTHALA, 1984.

²³⁵ Parlant de cette « protonationalité », le président gabonais Omar BONGO écrit : « En droit, ils [les Etats africains] possèdent effectivement tous les attributs de la souveraineté. En fait, celle-ci s'exerce sur des ensembles de forces inégales, parfois fragiles, vulnérables aux influences extérieures comme à l'action des poussées centrifuges », LE DIALOGUE DES NATIONS. L'AFRIQUE DANS LE NOUVEL ORDRE POLITIQUE ET ECONOMIQUE MONDIAL, Gabon, MULTIPRESS (sans date), p. 50

²³⁶ J. ZIEGLER, MAIN BASSE SUR L'AFRIQUE, Paris, SEUIL, 1978

²³⁷ D. COLLARD, LES RELATIONS INTERNATIONALES, Paris, MASSON, 1987, p.13

²³⁸ D. COLLARD, op. cit., p.13

²³⁹ R. ARON, MEMOIRES 50 ANS DE REFLEXION POLITIQUE, Paris, JULLIARD, 1983, p. 452

²⁴⁰ J DE DEUX-BREZE, LE PROBLEME DU REGROUPEMENT EN AFRIQUE EQUATORIALE DU REGIME COLONIAL A L'UDEAC, Paris, LGDJ, 1980.

Tableau 12: Aperçu des représentations diplomatiques dans le Golfe de Guinée en 2002

Pays	Nombre de missions diplomatiques africaines résidentes
Angola	43
Cameroun	30
Congo-Brazzaville	20
Gabon	38
Guinée Equatoriale	08
Nigeria	81
R. D. Congo	43
Sao Tome & Principe	06

Source: Réalisé par l'auteur à partir des données tirées dans AFRICA SOUTH OF THE SAHARA 2002, Europa Publications, 31^e Edition, sept. 2001

Fondamentalement donc, le Golfe de Guinée est une configuration de jeu formée, *strito sensu*, par les agents étatiques que sont la Guinée Equatoriale, le Gabon, le Cameroun, le Nigeria ou *lato sensu* par les deux Congos, l'Angola et bien d'autres Etats dont les effets de champ en font des parties prenantes : Tchad, RCA, Côte d'Ivoire, Benin etc. Ce sont des Etats aux positions et ressources inégales qui compétissent pour l'amélioration de leurs positions ; qui sont engagés dans des luttes multiformes autour d'enjeux tout aussi diversifiés ; le principal étant « *la survie même du champ* »²⁴¹. C'est ainsi que certains de ces Etats sont actuellement entrain de travailler à la création d'une Commission du Golfe de Guinée qui peut être interprétée comme une révision des critères d'appartenance au champ qui, il faut bien le mentionner, accueille et admet des acteurs extra-régionaux. La Commission du Golfe de Guinée semble ainsi un processus de renforcement de l'autonomie, de l'indépendance et de la distinction de ce champ spécifique des autres espaces ou cadres de jeu interétatique qui soit le traversent, soit le recourent ou tout simplement l'intègrent. Il s'agit là d'un véritable comportement de champ dans la mesure où, comme le souligne Pierre BOURDIEU, exister dans le champ, c'est « *différer, être différent, affirmer la différence* »²⁴². "Etre dans le champ", c'est travailler à l'exclusion de celui-ci d'une partie de participants actuels ou potentiels surtout lorsque ceux-ci s'avèrent être des intrus. Les Etats qui participent aux délibérations relatives à la création de la Commission se sont constitués en "noyau dur", en tenant du champ qui sélectionnent les entrants et maintiennent les "outsiders" en dehors de la configuration.

Une sociologie des "tenants du champ" du Golfe de Guinée révèle une domination exclusive des positions étatiques. Aucune structure ou instance sub ou infra-étatique ne s'est vue convier à la table des délibérations. Malgré l'importante dimension prise par les « *gladiateurs mondiaux* » - sociétés multinationales, groupes religieux et criminels - qui partagent de plus en plus le pouvoir avec les Etats-nations ces derniers sont tenus à l'écart des délibérations. Les grands groupes influents dans l'économie politique régionale comme Elf-Aquitaine, les groupes Bolloré et Fotso, la Caisse Commune d'Epargne et d'Investissement (CCEI-Bank) n'ont pas voie au chapitre. Le champ interétatique du Golfe de Guinée ne reconnaît pas de représentation aux non-Etats²⁴³.

Au demeurant, l'heure est, pour ce qui est du cas spécifique du Golfe de Guinée, à la monopolisation étatique du champ interétatique. Chaque Etat joue dans le champ à travers ses plénipotentiaires et autres émissaires. Le champ interétatique du Golfe de Guinée est un

²⁴¹ D. MARTUCELLI, op. cit., p.177

²⁴² P. BOURDIEU et J. D. L. WACQUANT, REPOSES, op. cit., p.76

²⁴³ C'est le lieu ici de souligner à grand trait l'importance des questions que soulèvent A et H. TOFFLER pour ce qui est du nouveau style des organisations mondiales. Face en effet à la décentralisation vertigineuse du pouvoir, de l'autorité et même du consentement politique, la question de savoir si ces « *gladiateurs* » doivent ou non être représentés au sein des institutions internationales est directement liée à la conception même de nouvelles organisations qui occupent la scène internationale. Pour ces auteurs, il convient de passer d'une « *architecture institutionnelle en hauteur* » dans la perspective de l'inter-gouvernementalisme à un autre modèle qui prendrait cette fois-là une « *architecture à plat, pendant de la force flexible* » op. cit., p. 535 et suiv.

espace marqué par des «*logiques d'Etat*» en tant que logiques de totalisation de l'espace socio-politique. Le champ interétatique du Golfe de Guinée est un champ autonome, qui a sa logique propre, laquelle logique est au «*principe des prises de position*» de ceux qui y sont engagés. Dans ce champ le capital étatique est le plus efficient dans le jeu interétatique.

2- Les cadres communs de référence des Etats

A travers le partage de cadres communs de référence aussi bien au plan continental global que régional spécifique, les Etats du Golfe de Guinée s'insèrent dans un système interétatique ordonné. L'ordre international régional du Golfe de Guinée se structure autour de ce qu'il est convenu d'appeler le paradigme d'Addis-Abeba. Celui-ci renvoie à la structuration de la communauté africaine autour de principes ou de valeurs communes de souveraineté, d'égalité et d'anti-colonialisme. De fait, la création de l'OUA en 1963 à Addis-Abeba institue un ordre continental et une politique internationale africaine spécifiques. La charte d'Addis-Abeba énonce un certain nombre de principes qui doivent régir les comportements internationaux des Etats africains notamment le respect de la souveraineté des Etats et l'intangibilité des frontières coloniales, l'anti-colonialisme, le non-alignement et la coopération internationale sans exclusives, la résolution pacifique des différends ainsi que le maintien et la promotion de la paix internationale. Ces normes structurent un ordre international spécifique en tant qu'«*ensemble des principes d'organisation intelligibles qui régissent ou doivent régir les rapports entre les Etats*»²⁴⁴.

Les principes élaborés à Addis-Abeba apparaissent comme l'énonciation d'un code de bonne conduite internationale des Etats ; c'est pour cette raison qu'ils influencent les fondements internes de la politique extérieure des Etats comme on peut le constater dans le cas du Cameroun. «*Le Cameroun a comme toute grande nation, des principes cardinaux constants qui guident son action au niveau international. Ceux-ci s'appellent indépendance nationale, paix internationale, non-alignement, unité de l'Afrique et coopération sans exclusives avec toutes les nations respectueuses de son indépendance*»²⁴⁵. Les principes et les valeurs d'Addis-Abeba servent aussi de normes d'énonciation diplomatique à la République Gabonaise. «*Le dialogue des nations*»²⁴⁶ est le credo diplomatique de Omar BONGO : «*Depuis son indépendance, note-t-il, le Gabon a toujours prôné et favorisé la concertation entre les Etats, position qui s'affirme clairement dans son action par le respect de la souveraineté de toutes les nations, et de l'intégrité de leur territoire (...). Le dialogue vise à rapprocher les peuples, à rechercher les solutions pacifiques aux différends de toute nature susceptibles de naître entre les nations d'autant plus que la force, le recours à la violence n'ont jamais fait partie de notre philosophie bantoue, de la conception gabonaise de la vie (...). Ainsi donc, le dialogue, l'ouverture avec pour corollaire le bon voisinage et la solidarité africaine constituent les données spécifiques incontournables de la politique étrangère du Gabon*»²⁴⁷. Au demeurant, aucun Etat africain ne saurait promouvoir sur la scène internationale des valeurs autres que celles contenues dans la charte d'Addis-Abeba ou celle de l'Organisation des Nations Unies.

Les pays du Golfe de Guinée partagent aussi les mêmes références idéologiques.

Le Cameroun nouvellement indépendant va s'affirmer, sous la houlette de Ahmadou AHIDJO, par la doctrine du «*libéralisme planifié*». Celui-ci compose avec le «*développement autocentré*», les deux versants d'une doctrine plus large (le «*socialisme camerounais*») qui

²⁴⁴ M. GIRARD, « Les conceptions de l'ordre dans les relations internationales », op. cit., p. 4

²⁴⁵ Ministère des Relations Extérieures, LA DIPLOMATIE CAMEROUNAISE EN 1989, Yaoundé, Cameroun, 1990, p.13. Voir également, LA POLITIQUE EXTERIEURE DU CAMEROUN, Réalisé sous la direction du Bureau Politique Nationale de l'Union Nationale Camerounaise, Yaoundé- Février, 1975.

²⁴⁶ O. BONGO, LE DIALOGUE DES NATIONS, op. cit.

²⁴⁷ OMAR BONGO, Interview, LA LETTRE DIPLOMATIQUE, n°41, 1^{er} trimestre, 1998.

était alors promu comme le cadre de la réalisation de l'épanouissement national. Dans sa filiation idéologique, le « *socialisme camerounais* » s'inscrit dans la logique du ni ni : ni libéralisme, ni socialisme qualifiés de simples « *mots* » par le président Ahmadou AHIDJO : « *Nous, Camerounais, nous parlons rarement de capitalistes, de socialistes et de néo-colonialistes parce que nous pensons que ce sont des mots. Nous avons choisi de réaliser notre développement économique et social dans un système libéral planifié c'est-à-dire dans un système de liberté où l'entreprise privée mêle nationaux et étrangers ; un développement sur lequel, non seulement l'Etat a droit de regard, mais qu'il planifie. Vous serez tentés de me dire : «vous allez vers le socialisme». Justement c'est notre socialisme. Vous pouvez l'appeler «socialisme camerounais... ». Il n'est pas scientifique mais c'est notre socialisme* »²⁴⁸. On est ici en présence d'un processus de différenciation et d'autonomisation idéologique qui offre cette particularité de s'énoncer en une synthétique : « *Notre socialisme, le socialisme africain, se veut syncrétique parce qu'il emprunte ses techniques pour les greffer sur notre propre héritage défini par son sens communautaire, son respect des valeurs spirituelles et la place centrale qu'il donne à l'homme en toutes occasions* »²⁴⁹. Le « *socialisme camerounais* » a comme l'une de ses spécificités fondamentales, le caractère « *humaniste* » : « *l'idéologie qui inspire notre action a pour but l'homme sensible, l'homme spiritualiste, l'homme religieux* »²⁵⁰. C'est sans doute là le point révolutionnaire de ce socialisme spécifique qui, contre celui scientifique/orthodoxe qui fait de la religion « *l'opium du peuple* », inscrit plutôt la dimension spirituelle ou religieuse en son centre.

Au « *libéralisme planifié* » de Ahmadou AHIDJO, répondra en écho le « *libéralisme dirigé* » de Omar BONGO au Gabon. Tout comme dans le cas camerounais, le « *libéralisme dirigé* » se caractérise par la planification économique et par le rôle prépondérant de l'Etat (l'interventionnisme étatique)²⁵¹. Il s'agit d'une espèce de « *libéral dirigisme* » qui renvoie dos à dos l'orthodoxie libérale et communiste.

« *La voie congolaise du socialisme* » s'articule pour sa part autour des principes cardinaux de l'humanisme, de la conquête de l'indépendance et de la refondation. Le *leitmotiv* ici est la même volonté d'adaptation et de réinvention idéologique. Il s'agit d'un processus de rupture par rapport aux canons idéologiques classiques que les puissances du centre considèrent comme des marques déposées. « *Le socialisme scientifique, écrira Pascal LISSOUBA, ce ne sont pas des recettes toutes faites. Il faut que ces recettes correspondent à une analyse, à une situation donnée. On ne peut rien imposer, il faut étudier et voir chaque situation* »²⁵².

Dans la même lignée syncrétiste vont se situer les théorisations sur le « *socialisme humanitaire* » de type nigérian qui peut en fait être assimilé à une espèce de « *social capitalisme* ». Selon le Docteur AZIKIWE, un des leaders nigériens de la période post-indépendance, « *The Welfare State, notre propre type de socialisme n'est ni le communisme, ni le marxisme, ni la guide fabienne, c'est celui qui s'adapte le mieux à notre genre de vie. Nous y tiendrons. Il repose solidement sur des croyances socialistes (...) [Mais], il n'empêche que la plus grande partie de notre population croit à la libre entreprise ; mais pour nous, elle n'est pas synonyme de bénéfices à tout prix* »²⁵³. Voilà encore un socialisme qui ne s'embarrasse pas de pratiques capitalistes ou plutôt un capitalisme qui ne fait pas de l'esprit de lucre ou de la recherche effrénée du gain son principe de fonctionnement.

²⁴⁸ A. AHIDJO, cité par J.B. ALIMA, LES CHEMINS DE L'UNITE. COMMENT SE FORGE UNE NATION : L'EXEMPLE CAMEROUNAIS, Paris, ED. AFRIQUE BIBLIO. CLUB, 1977, p. 141

²⁴⁹ LA PENSÉE POLITIQUE D'AHAMADOU AHIDJO, Monte-Carlo, Ed. Paul BORY, 1968, p. 65

²⁵⁰ Cité par L.V. THOMAS, LE SOCIALISME ET L'AFRIQUE. TOME 2 : L'IDEOLOGIE SOCIALISTE ET LES VOIES AFRICAINES DE DEVELOPPEMENT, Paris, LE LIVRE AFRICAIN, 1966, p. 102

²⁵¹ Voir O. BONGO, LE DIALOGUE DES NATIONS, op. cit.

²⁵² P. LISSOUBA, cité par L.V. THOMAS, op. cit., p. 75

²⁵³ Cité par L.V. THOMAS, idem.

A l'observation, il apparaît que le champ idéologique du Golfe de Guinée est fortement marqué par la porosité des principes de vision, de division et de gestion du politique en vogue dans le monde. Il s'ensuit un «*des-ordre(s)*» idéologique(s) qui prend la forme dominante d'une tentative d'adéquation ou d'intégration dans la pratique politique de régimes idéologiques structurellement opposés. Toutefois l'espace idéologique du Golfe de Guinée reste marqué voire dominé par le principe de fonctionnement du champ où les positions en lutte ou concurrence sont bien perceptibles :

- le socialisme qui, malgré sa trop grande influence sur les régimes politiques post-coloniaux, subit une forte édulcoration par rapport à son orthodoxie. Il apparaît ainsi plus fondamentalement comme un mélange de marxisme, de capitalisme et de valeurs culturelles locales. Le Golfe de Guinée constitue ainsi en quelque sorte un continuum socialiste ; mais un socialisme à épithète ;

- le libéralisme contrôlé et dirigé par l'Etat marque l'autre pôle idéologique en position confortable dans le Golfe de Guinée. Le fait quasi-paradoxal ici est que, dans tous ces échafaudages idéologiques, le socialisme apparaît tout simplement comme un support du libéralisme. La pratique politique dans certains Etats du Golfe de Guinée s'étant dotés de «*socialismes spécifiques*» restera plus proche du libéralisme économique que du socialisme ;

- une pluralité d'autres messianismes se réclamant de l'« *Authenticité africaine*» (Zaïre), du «*Miracle africain*» (Guinée Equatoriale) etc. vont tout aussi tenter d'élargir leur surface d'expression et de légitimité dans le champ de la production des idées-forces au plan de la gestion politique.

Le Golfe de Guinée post-colonial s'organisera en définitive autour de positions idéologico-politiques liées par des «*relations objectives*». L'aspect majeur de la relation objective sera ici le conflit et/ou la compétition. Des logiques de déconstruction et de reconstruction idéologique, de classement et de déclassement des leaders politico-idéologiques constituent la trame du jeu à l'intérieur du champ. Le jeu idéologique régional s'articule lui-même sur des dynamiques de gain qui se concentrent pour l'essentiel autour de l'accaparement des profits politiques représentés par les positions de pouvoir et d'autorité.

B- LE MARQUAGE PRESIDENTIEL DU CADRE INTERETATIQUE DU GOLFE DE GUINEE ET LA PATRIMONIALISATION DES RELATIONS INTERNATIONALES REGIONALES

Si le champ interétatique du Golfe de Guinée se présente comme une configuration mouvante de positions bureaucratiques en raison de la forte «*bureaucratisation du recrutement gouvernemental*»²⁵⁴ dans l'ensemble de ses pays, il va sans dire, au regard de «*la construction bureaucratique de l'hégémonie présidentielle*»²⁵⁵ ; c'est-à-dire du patronage ou de la «*tutellisation*» présidentielle de la catégorie dirigeante, que cet ordre politique conduit à une personnalisation présidentielle des relations diplomatiques et à son corollaire qu'est la patrimonialisation du champ interétatique. En effet, même si le recours au paradigme de «*catégorie dirigeante*» est un parti pris analytique qui met l'accent sur l'interdépendance des «*agents hégémoniques*»²⁵⁶ dans «*un système [de domination] qui est à l'œuvre au-delà de celui qui l'incarne, c'est-à-dire le président*»²⁵⁷, il convient de ne pas minimiser l'importance du capital réputationnel, charismatique, démagogique ou gestionnaire de la personne du président au sein de l'institution présidentielle.

Si le président ne transcende pas tout, s'il est pris dans un réseau d'interdépendances qui conditionnent ou limitent ses choix²⁵⁸, tout s'ordonne néanmoins autour de lui en tant que distributeur des trophées politico-bureaucratiques ou arbitre des conflits et des tensions nés de la course pour la conquête des positions de pouvoir et d'autorité. La domination présidentielle du champ politique est donc une réalité dans les Etats du Golfe de Guinée où l'autorité politique fut naguère concentrée entre les mains d'une personne, où le pouvoir s'incarnait dans la personne de son détenteur. Pour ce qui est du cas précis du champ interétatique, la domination présidentielle de celui-ci s'atteste par la forte personnalisation des relations officielles/diplomatiques entre les Etats. D'où l'hypothèse de la domination présidentielle du domaine interétatique. Celle-ci se traduit par la construction des rencontres «*au sommet*» comme les moments forts/capitaux, décisifs ou suprêmes du jeu interétatique. La domination présidentielle de la configuration interétatique puise en outre dans la patrimonialisation ou dans la politique d'affection avec notamment la mobilisation des ressources de la fraternité et de l'amitié comme cadres complémentaires de sédimentation des «*relations objectives*» entre chefs d'Etat. C'est la politique interétatique «*d'affection*»²⁵⁹.

1- La figure présidentielle de l'interétatique

Le champ interétatique a été envisagé comme l'espace des «*relations objectives*» entre agents étatiques aux positions et ressources inégales. Dans des contextes nationaux marqués par «*la personnalisation du pouvoir (...), le gouvernement personnel [et] l'institutionnalisation du parti unique [comme] structure fondamentale des régimes politiques*»²⁶⁰, la partie de l'activité politique interne tournée vers l'extérieur ne peut-être dominée que par la figure du président de la République, Chef de l'Etat. Que le champ interétatique du Golfe de Guinée soit marqué par la prépondérance des chefs d'Etat voudrait tout simplement souligner le patronage présidentiel des relations extérieures de l'Etat ainsi que son corollaire qu'est l'inter gouvernementalisme qui marque les relations interétatiques dans la région. Le «*système diplomatique africain*» post-

²⁵⁴ L. SINDJOUN, « Le président de la République du Cameroun... », op. cit., p.70.

²⁵⁵ Ibid., p.80.

²⁵⁶ Ibid., p.64.

²⁵⁷ Ibid., pp.64-65.

²⁵⁸ C'est de ce que L. SINDJOUN appelle le « paradigme du menu ; c'est-à-dire [le] conditionnement du choix » du personnel dirigeant par le président de la République, ibid., p. 65.

²⁵⁹ Voir dans cette direction, L. SINDJOUN, LA POLITIQUE D'AFFECTION EN AFRIQUE NOIRE. SOCIETE DE PARENTE, « SOCIETE D'ETAT » ET LIBERALISATION POLITIQUE AU CAMEROUN, GRAP Occasional Paper, Boston University, 1998

²⁶⁰ M. MERLE, L'AFRIQUE NOIRE CONTEMPORAINE, op. cit., p.347 et suiv.

indépendance en général et celui du Golfe de Guinée en particulier apparaît ainsi comme un système éminemment «*présidentiocentriste*» (ou centralisme présidentiel); le président en est le pontife suprême.

Le «*ballet diplomatique*» régional se donne en effet à voir comme une spectacularisation de la «*coupure*», de la «*fermeture*», de la «*clôture*» ou de la «*distinction*» des professionnels du champ interétatique que constituent les membres des nomenclatures bureaucratiques dominantes par rapport aux «*profanes*» qui n'en remplissent pas les critères d'accès. Le passeport diplomatique s'avère ainsi comme la marque distinctive des professionnels du champ ; le titre d'accès et de jouissance des avantages et des prérogatives réservés au «*microcosme diplomatique*». En tout cas, le monde diplomatique donne ainsi toute la mesure de la réalité du champ politique comme «*microcosme, c'est-à-dire un petit monde social relativement autonome à l'intérieur du monde social [et/ou politique]*»²⁶¹. Il a ses règles et ses régularités, son protocole en tant que «*mise en forme*» de son ordre interne ou «*symbolisation*» de son principe de distinction et de hiérarchisation. Ses professionnels – les chefs d'Etat et leurs plénipotentiaires – «*regardent les profanes – la majorité sociale – avec une sorte de commisération*»²⁶². Les chefs d'Etat et leurs plénipotentiaires disposent d'une espèce de «*monopole de la manipulation légitime des biens [diplomatiques]*» : immunités juridictionnelles, exemptions fiscales, visas de courtoisie etc. Ceux-ci concentrent entre leurs mains le très efficient capital symbolique de représentants officiels des Etats et/ou des Chefs d'Etat ; laquelle représentation fonde les immunités et les honneurs²⁶³.

Le monopole étatique et gouvernemental du champ interétatique se traduit par le fait que les «*rencontres au sommet*» sont sinon les seuls, du moins les principaux et les plus fiables baromètres du commerce des relations entre les Etats.

L'amitié ou l'animosité personnelle entre deux chefs d'Etat sont tenues comme indicatrices de l'Etat des relations diplomatiques entre leurs deux Etats qui peuvent ainsi être qualifiées de «*sans nuages*» ou de «*difficiles*». Ainsi par exemple, malgré les rivalités quasi-structurelles entre le Cameroun et le Nigeria qui se concentrent pour l'essentiel autour de l'enjeu territorial, les relations on ne peut plus amicales entre les présidents Ahmadou AHIDJO et Yakubu GOWON ont pendant longtemps été tenues pour le signe des relations au «*beau fixe*» entre les deux Etats. Inversement l'inimitié relativement manifeste et durable et manifeste entre les présidents Paul BIYA et Omar BONGO font croire, en dépit des liens objectifs qui unissent certaines populations camerounaises et gabonaises, à des relations nuageuses et exécrables entre le Cameroun et le Gabon.

Dans un cas comme dans l'autre, on est en présence d'une forte gouvernementalisation de l'interétatique. Le sens de l'Etat et du gouvernement est tellement fort dans la politique étrangère africaine qu'il tend à affaiblir celui des autres protagonistes multicentrés. La tradition diplomatique africaine est éminemment «*Etat-centrée*»²⁶⁴. Le respect et la poursuite des engagements extérieurs ou diplomatiques²⁶⁵ de l'Etat s'inscrivent dans le cadre de la maximisation ou de l'optimisation des intérêts vitaux des Etats qui ne se déclinent eux-mêmes qu'en termes étatiques. L'intérêt national de l'Etat va, selon Chas W. FREEMAN, de la survie de l'Etat à sa prédominance idéologique en passant par la sécurité de son territoire, la protection de ses avantages stratégiques, de ses ressources, ses privilèges économiques et son prestige international. Dans ces conditions, le diplomate est selon Chas W. FREEMAN un agent, un avocat, un rapporteur, un conseiller et un délégué de son gouvernement ; bref le

²⁶¹ P. BOURDIEU, PROPOS SUR LE CHAMP POLITIQUE, op. cit., p. 35

²⁶² Ibid., p. 35

²⁶³ Voir C.W. FREEMAN, ARTS OF POWER: STATECRAFT AND DIPLOMACY, Washington, D.C, UNITED STATES INSTITUTE OF PEACE PRESS, 1997.

²⁶⁴ Sur cette tradition, voir J.C.B. OLATUNDE et al., AFRICAN INTERNATIONAL RELATIONS, op. cit.

²⁶⁵ J-HOVI, GAMES, THREATS OF TREATIES – UNDERSTANDING COMMITMENTS IN INTERNATIONAL RELATIONS, London, PINTER, 1998.

diplomate est le défenseur des politiques, des décisions et des positions du gouvernement qu'il représente²⁶⁶.

Le président de la république construit son patronage de l'interétatique en nommant un plénipotentiaire en la personne du diplomate et en lui déléguant ou en lui attribuant une spécialisation fonctionnelle axée sur la négociation des intérêts vitaux de l'Etat qui sont d'abord ceux du Prince qui nomme : «*Le plénipotentiaire, ministre (...) délégué, porte-parole (...) est, comme le note Pierre BOURDIEU, une personne qui a un mandat, une commission ou une procuration pour représenter (...) c'est-à-dire pour faire voir et faire valoir les intérêts d'une personne ou d'un groupe*»²⁶⁷. Pour cette raison le plénipotentiaire a souvent l'exclusivité du porte-parolat de toutes les populations affiliées du point de vue de la nationalité à l'Etat dont il est le mandataire. Ainsi, au cours des manifestations en vue de la commémoration de la «*Semaine de l'Afrique*» organisée chaque année par le Ministère des Relations Extérieures du Cameroun, une réunion préparatoire de l'édition de l'année 2000 a connu un conflit des porte-parole. En effet l'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Tchad à Yaoundé a, s'appuyant sur le droit des relations diplomatiques et sur la pratique en la matière, vigoureusement remis en cause et la présence et la prise de parole lors de cette réunion du porte-parole de la communauté tchadienne résidente au Cameroun.

En tout cas, il revient au porte-parole délégué par le président de la république, d'évoquer et de discuter des sujets dits d'intérêt commun. C'est dans cette perspective que les commissions mixtes sont, dans la pratique diplomatique, les instances légitimes de fixation, de détermination – de façon ex-cathedra – des centres d'intérêt des échanges bilatéraux. Ce sont les agents délégués qui fixent, selon les directives du président, les priorités en matière de coopération ainsi que les axes et les modalités de coopération même si ceux-ci sont parfois en opposition avec les aspirations spécifiques et les intérêts de la majorité sociale.

La légitimation juridique de la domination présidentielle du champ interétatique repose sur la consécration constitutionnelle du président de la république comme «*pontifie diplomatique*». En effet la plupart des nomenclatures constitutionnelles font du chef de l'Etat le patron de la diplomatie. C'est lui qui en assure la conception, en fixe les grandes orientations et en détermine les finalités essentielles. Il jouit du droit exclusif de légation ; c'est-à-dire qu'il accrédite les ambassadeurs de son pays et les autres ambassadeurs sont accrédités auprès de lui. Il s'ensuit que la configuration du jeu interétatique à une époque donnée reflète globalement les «*cartes mentales*» des chefs d'Etat.

2 - La politique interétatique d'affection²⁶⁸. Fraternité et amitié dans les relations internationales du Golfe de Guinée

L'amitié et la fraternité sont une marque de l'africanisation des relations internationales. L'une des plus grandes spécificités des relations internationales africaines est qu'elles ont tenté de s'organiser autour de paradigmes que les relations internationales classiques considèrent comme relevant de l'idéalisme et du moralisme. Prenant en effet le contre-pied de la tradition réaliste des relations internationales que le général De GAULLE popularisa à travers sa célèbre allégation selon laquelle les Etats n'ont ni amis ni ennemis mais seulement des intérêts, les leaders politiques africains ont, pour leur part, organisé les relations interétatiques africaines autour de l'amitié et de la fraternité comme cadre de la pratique politico-diplomatique²⁶⁹. C'est la construction et la légitimation symbolique des

²⁶⁶ C.W. FREEMAN, op. cit.

²⁶⁷ P. BOURDIEU, CHOSSES DITES, op. cit.

²⁶⁸ Dans la suite d'une réflexion menée par L. SINDJOUN, LA POLITIQUE D'AFFECTION EN AFRIQUE Noire... », op. cit. Alors que cet auteur se limite au domaine interne, ces développements tentent une appréhension de la politique d'affection au niveau interétatique.

²⁶⁹ C. FARRANDS, «*Touching Friendship Beyond Friendship : Friendship and Citizenship in Global Politics*», ALTERNATIVES, Vol. 26, Number 2, Apr-June 2001, pp. 143-173

«pays frères et amis». «Monsieur le président et cher frère», formule d'appel que les chefs d'Etat africains utilisent dans leurs correspondances officielles s'avère ainsi comme la touche africaine à rédaction diplomatique et une mise en crise du paradigme réaliste.

Dans la catégorie de «pays frères» se joue une «mobilisation de la ressemblance» dans la régulation du champ interétatique. La ressemblance peut être ethno-communautaire comme lorsque le président camerounais Paul BIYA souhaite, lors d'une visite de travail et d'amitié en 1997, la bienvenue à son homologue équato-guinéen en langue «Fang». Les deux chefs d'Etat, convient-il de le mentionner, appartiennent au grand groupe ethnique pahouin qui regroupe les Beti, Bulu et Fang²⁷⁰. La ressemblance peut aussi être celle d'une expérience historique commune ; celle, précisément que Achille MBEMBE nomme la postcolonie : «elle renvoie, simplement, à l'identité propre d'une trajectoire historique donnée : celle des sociétés récemment sorties de l'expérience que fut la colonisation, celle-ci devant être considérée comme une relation de violence par excellence»²⁷¹. C'est ainsi que par exemple, certains Etats du Golfe de Guinée et du reste de la région se sont, pour faire contre-sens à la démocratisation en tant que dimension symbolique de la puissance occidentale, ressoudés autour d'un «noyau souverainiste commun» ; ce que Luc SINDJOUN appelle «les usages politiques du paradigme wesphatien»²⁷². Dans le cas d'espèce, il s'agit d'un «recours à la souveraineté et partant à la diabolisation de l'extérieur plus précisément de l'Occident (...) par la commune aversion vis-à-vis de la colonisation, la geste anti-coloniale»²⁷³. Dans un cas comme dans l'autre, la ressemblance fait l'objet d'usages internationalistes liés à la fraternisation du cadre interétatique.

Dans ses usages internationalistes, la fraternité et l'amitié sont mobilisées comme des moyens de «civilisation des relations interétatiques» à partir du mythe de l'harmonie préétablie qui sert de ciment au solidarisme africain. Le solidarisme s'inscrit dans l'historicité propre des sociétés africaines, elle nourrit la fraternité et perfuse la cordialité toujours déjà établie²⁷⁴ ; raison pour laquelle son marquage des relations interétatiques africaines renvoie de facto à une pacification du jeu interétatique. Au pacifisme démocratique de Emmanuel KANT²⁷⁵ qui caractérise les sociétés civilisées occidentales, répond, dans le contexte historique africain, la fraternité pacifique. Les frères ne se font pas la guerre ; ils palabrent²⁷⁶ ou dialoguent²⁷⁷. C'est ce qu'un grand maître africain, le Mwalimu Julius NYERERE souligne d'ailleurs avec une forte conviction : «[L'] africain ne regarde [pas] une catégorie de gens comme ses frères et une autre comme ses ennemis naturels. Il ne s'allie pas avec les «frères» pour exterminer les «non frères» et il considère plutôt tous les hommes comme ses frères»²⁷⁸. Ils se disent ainsi tous frères et amis : Paul BIYA, Omar BONGO, Olusegun OBASANJO, Denis SASSOU NGUESSO, Teodoro OBIANG NGUEMA MBAZOGO et tous les autres sont des frères avant d'être des homologues.

Cependant, une sociologie des «relations objectives» d'amitié et de fraternité entre ces hommes d'Etat révèle une relation purement réaliste. Le vocabulaire fraternel commun cache mal des usages et des investissements différenciés de la fraternité et de l'amitié en relation avec la maximisation des gains spécifiques. On peut même dire, paraphrasant une célèbre allégation wébérienne, que, dans le Golfe de Guinée, les hommes d'Etat ne recourent à la fraternité et à l'amitié que lorsque leur intérêt à les évoquer et à les légitimer l'emporte sur

²⁷⁰ Sur ce point, cf. Ph. LABURTHE - TOLRA, LES SEIGNEURS DE LA FORET. ESSAI SUR L'ORGANISATION SOCIALE ET LES NORMES ETHIQUES DES ANCIENS BETI DU CAMEROUN, Paris, PUBLICATIONS DE LA SORBONNE, 1981

²⁷¹ A. MBEMBE, DE LA POSTCOLONIE, op.cit, pp. 137 - 138

²⁷² L. SINDJOUN, « La loyauté dans les relations internationales... », op. cit., p. 20

²⁷³ Ibidem

²⁷⁴ A. MBEMBE, DE LA POSTCOLONIE, op.cit, pp. 137 - 138

²⁷⁵ E. KANT, PROJET DE PAIX PERPETUELLE, Paris, Ed. NATHAN, 1991

²⁷⁶ Voir F. EBOUSSI - BOULAGA, LES CONFERENCES NATIONALES EN AFRIQUE, UNE AFFAIRE A SUIVRE, Paris, KARTHALA, 1993.

²⁷⁷ Voir O. BONGO, LE DIALOGUE DES NATIONS..., op. cit.

²⁷⁸ J.K. NYERERE, op. cit., p. 27.

leur intérêt à les exclure du discours politique ou de la phraséologie diplomatique. D'où un usage réaliste de la fraternité et de l'amitié dans le champ interétatique du Golfe de Guinée. Dans la fraternité et l'amitié, «*on peut voir le calcul, la rationalité de l'acteur ; autant on peut y voir l'extériorisation des influences sociales ou de l'habitus*»²⁷⁹. Ainsi lorsque, le 23 octobre 2000 à Kribi au Cameroun, le président Paul BIYA se plaît à dire : «*Merci à mon frère et ami, le président DEBY d'avoir bien voulu s'associer à nous pour ce grand rendez-vous*»- de la pose de la première pierre pour la construction du pipeline Tchad – Cameroun – c'est d'abord parce que selon Paul BIYA lui-même, «*pour l'un et l'autre de nos pays, ce projet considérable sera un adjuvant important pour nos politiques de développement économique et social et contribuera donc à la prospérité et au bien-être de nos populations*»²⁸⁰. C'est en mobilisant les ressources de l'amitié et de la fraternité que le président Ange-Félix PATASSE a tenté de se poser en médiateur dans le conflit interne du Congo-Brazzaville en 1999.

Toutes proportions gardées, la fraternité et l'amitié sont des comportements réalistes «*dicté[s] par l'insertion dans un tissu de relations [socio-politiques] notamment lorsque le prix de la [non-fraternité et de l'inimitié] est lourd à payer en terme de sanctions négatives*»²⁸¹, d'exclusion ou de marginalisation. Ainsi c'est la réputation de la non-fraternité du président camerounais Paul BIYA qui, selon certaines insinuations diplomatiques, a fait perdre au Cameroun au profit du Gabon le siège de la Bourse régionale des valeurs mobilières de la Communauté Economique et Monétaire d'Afrique Centrale (CEMAC). Selon les propos de Philippe SELZ, ambassadeur de France à Libreville ; «*on avance à Libreville, à tort ou à raison, que le président BIYA ne rend pas des visites aux autres chefs d'Etat et n'assiste que rarement aux réunions organisées çà et là, en somme il ne s'intéresserait pas à la coopération entre pays membres. Est – ce pour cette raison que les chefs d'Etat de la CEMAC réunis récemment à Ndjamena ont choisi Libreville pour être le siège de la Bourse régionale des valeurs mobilières alors que toutes les études techniques étaient pourtant favorables à la vile de Douala ?*»²⁸².

La politique interétatique d'affection participe de la civilisation «*réaliste*» ; c'est-à-dire pragmatique des relations entre les princes régnant dans les unités politiques du Golfe de Guinée. Il convient donc d'éviter une appréhension de l'amitié et de la fraternité à partir d'une posture moralisante, désintéressée ou éthiciste. D'ailleurs l'amitié pragmatique est une éthique des relations internationales²⁸³.

Dans la région, l'amitié et la fraternité qui servent de référentiel au discours diplomatique sont illustratives de ces «*croyance[s] qui dépasse[nt] les oppositions constitutives des luttes engagées dans le champ*». Il s'agit de croyances durables qui ont consacré en Afrique, les expressions de «*frères ennemis*», d'«*amis adversaires*». Les présidents Paul BIYA et Omar BONGO sont ainsi présentés dans les milieux diplomatiques régionaux comme deux «*mains*» d'un seul et même corps qui, «*au lieu de se saluer, se tournent royalement le dos*». Dans le même ordre illustratif, le président équato-guinéen OBIANG NGUEMA MBAZOGO est devenu un adversaire de son «*frère BIYA*». De manière plus fondamentale, la fraternité et l'amitié en tant que paradigmes diplomatiques, sont des cadres non de pacification *a priori* mais de régulation réaliste des conflits et des divergences objectives d'intérêt entre Etats frères et/ou amis.

Pour tout dire, l'amitié et la fraternité sont des lieux de luttes et de concurrence. La politique interétatique d'affection marquée du conflit et de la lutte pour l'amélioration des

²⁷⁹ L. SINDJOUN, «*La loyauté dans les relations internationales...*», op. cit., p. 4

²⁸⁰ CAMEROUN TRIBUNE, n° 7211/3499, Lundi 23 Octobre 2000, p. 5

²⁸¹ L. SINDJOUN, «*La loyauté dans les relations internationales...*», op. cit..

²⁸² Propos rapporté par les services de l'ambassade du Cameroun à Libreville, ARCHIVES DU MINISTRE DES RELATIONS EXTERIEURS DU CAMEROUN.

²⁸³ Voir dans cette direction K.-G. GIESEN, L'ETHIQUE DES RELATIONS INTERNATIONALES. LES THEORIES ANGLO-AMERICAINES CONTEMPORAINES, Bruxelles, Emile BRUYLANT, 1992

positions et la sauvegarde des intérêts traduit dans une certaine mesure, le succès de la socialisation étatique des populations. L'Etat africain appréhendé comme une greffe artificielle est un leurre. Celui-ci s'est progressivement affirmé comme un cadre d'auto-perception et d'auto-représentation des individus qui ne manquent pas de s'affronter pour des raisons d'appartenance étatique diverse. Il y a ainsi comme une transcendance étatique de la fraternité et de l'amitié qui contribuent grandement à la mise en crise des thèses du solidarisme africain en tant que organisation socio-communautaire harmonieuse et exempte de conflits et de contradictions. De plus en plus, les considérations, les liens ou les positions fraternelles sont en concurrence avec celles étatiques. Ces positions sont suivant les circonstances et les intérêts, soit en collusion soit en collision. Globalement ce sont les intérêts des acteurs qui déterminent la mobilisation des différents liens et positions. La fraternité et l'amitié ne sont donc nullement les cadres finis du commerce des relations entre les populations de la région.

Ainsi les populations «Fang» qui vivent de part et d'autre des territoires camerounais, gabonais et équato-guinéens mobilisent au gré de leurs intérêts spécifiques, les liens de parenté ou le rattachement juridique à l'un ou l'autre des Etats camerounais, gabonais et équato-guinéen pour se positionner ou peser dans certaines transactions. Dans la mise sur pied de réseaux de trafic transfrontaliers, les considérations de parenté et d'identité sont mises en avant²⁸⁴. Au rebours, les enjeux fonciers communautaires transétatiques sont des conjonctures de mise en exergue des «distinctions» étatiques. Ainsi par exemple en novembre et décembre 1997, « deux familles vivant de part et d'autre de la frontière [camerouno - guinéenne] et unies par de solides liens de parenté (...) et qui empruntent une même piste de brousse dans le cadre des échanges transfrontaliers qui se font dans les deux sens » ont connu un litige qui a entraîné l'intervention des autorités officielles des Etats camerounais et équato-guinéen. En effet, selon la version équato-guinéenne de cet incident d'AFANEGUI, c'est « le fait que les habitants [camerounais] de TOLOSI²⁸⁵ aient voulu poursuivre le dégagement de la piste [en préparation de la visite du sous-préfet d'OLAMZE] au-delà de ce cours d'eau n'est qu'une pure provocation. Lorsque le sous-préfet d'OLAMZE, au cours de cette visite, a eu à franchir cette rivière, accompagné du commandant de la brigade de gendarmerie et du commissaire spécial, ceci a constitué à leurs yeux, une violation flagrante de leur territoire par les autorités civiles et militaires camerounaises » Quant aux camerounais, ils disent ne pas comprendre que [leurs] frères de l'autre côté s'insurgent contre l'ouverture de la piste et relèvent pour le déplorer le fait que ces derniers aient eu à détruire la passerelle de fortune édifiée (...) sur le cours d'eau TOLO pour [en] faciliter la traversée »²⁸⁶. On voit comment la fraternité est bel et bien ici un champ de lutte pour la sauvegarde des intérêts spécifiques.

Section 2 :

LES MECANISMES DE STRUCTURATION DU CHAMP INTERETATIQUE : ENTRE CONFLIT ET COOPERATION

«Le centre des relations internationales, note Raymond ARON, ce sont les relations que nous avons appelées interétatiques, celles qui mettent aux prises les unités étatiques en tant que telles. Les relations interétatiques s'expriment dans et par des conduites spécifiques, celles des personnages que j'appellerai symboliques, le diplomate et le soldat»²⁸⁷. Cette affirmation de Raymond ARON met en exergue les deux principales conduites qui dominent

²⁸⁴ Y. A. CHOUALA, « L'installation des camerounais au Gabon et en Guinée Equatoriale. Analyse socio-internationaliste des dynamiques d'exportation de l'Etat », à paraître

²⁸⁵ Ce territoire doit son nom au cours d'eau TOLO qui, selon les populations équato - guinéennes, sert de limite entre les deux communautés étatiques

²⁸⁶ « Contestation limite territoriale entre le Cameroun et la Guinée équatoriale au lieu dit AFANEGUI », ARCHIVES DU MINISTRE DES RELATIONS EXTERIEURES DU CAMEROUN, Décembre 1997.

²⁸⁷ R. ARON, MEMOIRE, op. cit., p. 452

les acteurs classiques du domaine interétatique ; d'où l'orientation initiale des relations internationales vers l'analyse des modes (patterns) de *coopération* et de *conflit* entre acteurs étatiques²⁸⁸. En tant que champ interétatique relativement spécifique, le Golfe de Guinée est un espace de conflits dont l'une des fonctions est, dans la perspective simeliennienne, la consolidation interne des entités étatiques et leur affirmation sur la scène régionale²⁸⁹.

Les conflits structurent ainsi le Golfe de Guinée comme un espace de luttes et de concurrence pour le monopole et la manipulation légitime des biens de domination propre au champ. Mais, parce que le principe du combat coexiste avec celui de l'union ou, à défaut, du regroupement – qui rend les luttes et les coups possibles –, le conflit joue aussi une fonction de rassemblement : *«grâce à lui, non seulement une unité existante se concentre plus énergiquement sur elle-même, éliminant tous les éléments qui pourraient brouiller la netteté de ses contours face à l'ennemi – mais encore des personnes et des groupes qui sans cela n'auraient rien à faire ensemble sont amenés à se rassembler»*²⁹⁰. Opérationnalisée au niveau interétatique, cette fonction de regroupement du conflit peut être envisagée comme structuratrice de la configuration interétatique en ceci que *«la menace que crée l'existence d'autres Etats»*²⁹¹ fonde la reconnaissance des agents du domaine interétatique. Le Golfe de Guinée est ainsi un espace d'échanges et de transactions entre entités étatiques qui tentent de travailler à la coproduction des biens communs au champ. C'est un espace de coopération et de partenariat ; c'est-à-dire de mise en commun des ressources, des savoir-faire dans un partage de responsabilité et une délimitation des zones d'autonomie et/ou d'influence spécifique²⁹². Au total le Golfe de Guinée, en tant que champ interétatique, se structure autour des conflits (paragraphe 2) et de la coopération (paragraphe 1).

Paragraphe 1 :

LE CADRE COOPERATIONNEL DE LA STRUCTURATION DE L'INTERETATIQUE

Si on conçoit le milieu interétatique du Golfe de Guinée comme le niveau de la rencontre, des interrelations et des échanges entre Etats aux intérêts spécifiques, la coopération ; c'est-à-dire l'agir ensemble pour la satisfaction des intérêts communs apparaît sans doute comme la modalité par excellence de son expression. La coopération repose tout d'abord sur la constitution d'une communauté d'Etats qui partagent un ensemble de valeurs et de préoccupations. Elle implique la reconnaissance : les Etats coopérants se reconnaissent mutuellement et décident d'entretenir des relations d'échanges mutuellement bénéfiques.

En tout état de cause, la coopération constitue un niveau de structuration de l'interétatique du Golfe de Guinée tant du point de vue diplomatico-politique (A) que économique et commercial (B).

A- LES INTERACTIONS DIPLOMATICO-POLITIQUES

Le Golfe de Guinée est un espace de relations politico-diplomatiques. Les unités politiques qui *«répartissent»* cet espace régional sont engagées dans des dynamiques d'échanges et de coopération qui concourent à la formation d'un système régional d'Etats. Dit autrement, le Golfe de Guinée constitue un système diplomatique ; c'est-à-dire un ensemble d'Etats en interactions qui manifestent une certaine organisation et forment une communauté internationale. Le niveau politico-diplomatique constitue par conséquent un précieux site

²⁸⁸ B. KORANY, ANALYSE DES RELATIONS INTERNATIONALES, op. cit.,

²⁸⁹ G. SIMMEL, LE CONFLIT, Dijon-Quetigny, CIRCE, 1998

²⁹⁰ Ibid., p.122

²⁹¹ R. ARON, PAIX ET GUERRE, op. cit., p. 19

²⁹² D. DORMOY et C. MERIENI, « Solidarité et partenariat dans les relations internationales » in M. RUBY (dir), MONDIALISATION ET SOLIDARITE, Paris, EDITIONS CORSAIRE, 1998, pp. 350-385.

d'objectivation de la structuration et de la dynamique de l'interétatique dans l'espace spécifique du Golfe de Guinée. Il s'agit du reste d'un site d'observation qui est classique dans l'analyse des relations internationales. Dans le contexte africain, la perspective diplomatico-politique a ainsi dominé la littérature des relations internationales²⁹³. On n'innove donc pas beaucoup en y revenant. Toutefois, l'intérêt d'un tel retour sur le classique en relations internationales revêt une double nature : premièrement redécouvrir un fondement majeur des relations internationales que la banalité des relations diplomatiques ne permet généralement pas de mettre en exergue à savoir *l'amitié*²⁹⁴ et, deuxièmement, faire valoir le cadre amical de la structuration et du déploiement des relations interétatiques qu'est le *protocole*. Le cadre par excellence de la manifestation de l'égalité entre les Etats dans les relations diplomatiques est le protocole qui constitue un corpus de règles à partir desquelles les rapports interétatiques doivent se dérouler. L'échange des missions diplomatiques et des plénipotentiaires (1) dans le cadre globalement bilatéral est la modalité principale de la structuration de l'interétatique (2).

1- Le jeu interétatique classique de l'échange des représentations diplomatiques et des plénipotentiaires

Les relations diplomatiques constituent ce qu'on pourrait appeler *l'interétatique en acte*. En tant que technique de conduite des relations étrangères de l'Etat par le moyen de la négociation et du dialogue, la diplomatie est l'expression de la reconnaissance mutuelle des Etats. Elle revoie ainsi à un processus de civilisation des interactions entre Etats dont la guerre a longtemps été considérée comme la forme normale.

De part le statut d'extra-territorialité dont elles bénéficient, les représentations diplomatiques et consulaires constituent en quelque sorte «*le pied-à-terre*» de la structure interétatique au sein des Etats. Les représentations diplomatiques et consulaires mettent directement un Etat souverain en relation avec l'extérieur ; un extérieur constitué par un ensemble de souverainetés. Accueillir sur son territoire des représentations diplomatiques ou en avoir sur le territoire des autres Etats souverains est un critère d'appartenance au «*concert des nations*». Le commerce amical entre Etats qui se déroule dans le cadre des échanges de missions diplomatiques renvoie à la fois à un cadre et à une forme d'expression de l'interétatique. Le Golfe de Guinée, en tant qu'espace interétatique, est un cadre d'échanges diplomatiques. Il existe donc une structure diplomatique du Golfe de Guinée c'est-à-dire une configuration formée par les missions diplomatiques en tant que ex-croissances des Etats et leurs relations.

Tableau 13 : Les représentations diplomatiques entre Etats du Golfe de Guinée en 2002

Pays	Angola	Cameroun	R.D Congo	Congo (Brazzaville)	Gabon	Guinée (Equatoriale)	Nigeria	Sao Tomé & Principe
Angola			X	X	X		X	X
Cameroun			X	X	X	X	X	
R.D Congo	X	X		X	X		X	
Congo (Brazza)	X	X	X		X		x	X
Gabon	X	X	X	x		X	X	x
Guinée Equatoriale		X			X		X	
Nigeria	X	x	x	X	X	X		X
Sao Tomé & Principe	X				x			

Source : Réalisé par l'auteur

²⁹³ A. KONTCHOU KOUOMEGNI, LE SYSTEME DIPLOMATIQUE AFRICAIN, op. cit., V. MCKAY, AFRICAN DIPLOMACY, op. cit., G., OLAGIEDE ALUKO, THE FOREIGN POLICIES OF AFRICAN STATES, London, HOLDER AND STOUGHTON, 1987

²⁹⁴ Le réalisme classique a exclusivement fondé les relations interétatiques sur les luttes d'intérêt et de puissance. Il ne consacre aucune considération au poids – tout au moins symbolique – de l'amitié qui, pourtant, constitue le plus grand imaginaire qui préside à la perception et au fonctionnement des relations internationales.

De cette distribution des représentations diplomatiques entre les Etats du Golfe de Guinée peut se dégager l'indice d'influence diplomatique dans la région. Cet indice peut être constitué par le nombre de missions diplomatiques accréditées et/ou reçues par chaque Etat de la région. Sur cette base, deux pôles d'influence diplomatique sont ainsi à relever dans le Golfe de Guinée à savoir le Nigeria et le Gabon. Tous les Etats du Golfe de Guinée ou presque ont une mission diplomatique au Nigeria de même que ce dernier est à son tour représenté dans presque tous les Etats du Golfe de Guinée. Le Gabon constitue le deuxième pôle d'attraction diplomatique du Golfe de Guinée. Ce pays reçoit les missions diplomatiques de presque tous les Etats du Golfe de Guinée et est accrédité auprès des autres Etats de la région. Viennent ensuite le Cameroun, la République Démocratique du Congo, le Congo-Brazzaville, l'Angola, la Guinée Equatoriale et Sao Tomé et Principe. Le «*corps diplomatique*», les envoyés spéciaux et les visites des souverains chefs d'Etat constituent les autres modalités de structuration et d'expression de l'interétatique.

Dans les relations internationales, «*le corps diplomatique*» désigne les représentants des Etats qui jouissent d'une égalité souveraine de principe. A la fois représentants officiels de leurs Etats et représentants personnels des souverains auprès de leurs homologues étrangers, les ambassadeurs extraordinaires et plénipotentiaires et les personnels diplomatiques sont en quelque sorte les exportateurs des Etats en dehors de leurs frontières et donc des agents de réalisation de l'interétatique. L'interétatique qui se structure dans le cadre des relations diplomatiques est encadré par le *protocole* qui codifie les règles de l'échange diplomatique et offre à chacun les prérogatives auxquelles il a droit. En diplomatie, le protocole met en scène les représentants des Etats qui jouissent de l'égalité. Le protocole est, pour tout dire, l'expression de l'ordre dans les relations diplomatiques. L'interétatique dans le Golfe de Guinée est donc représenté par le «*corps diplomatique*».

Tableau 14 : Le personnel diplomatique du Cameroun dans les Etats du Golfe de Guinée en 2002

Missions diplomatiques	Personnel des services centraux	Personnel recruté sur place	Personnel militaire	Total
Brazzaville	04	07	-	11
Kinshasa	05	09	-	10
Lagos	09	17	04	30
Libreville	07	04	-	11
Luanda	-	-	-	-
Malabo	06	04	01	11
Principe	-	-	-	-
*Bata	05	04	01	10
*Calabar	06	03	01	10

* Consuls

Source, Y. A. CHOUALA, *LE MONDE SELON YAOUNDE, rapport de Stage académique, IRIC, 1998, p 11.*

L'interétatique dans le Golfe de Guinée s'exprime aussi à travers les échanges d'envoyés spéciaux et des délégations officielles.

Tableau 15: Quelques échanges de délégations entre Etats du Golfe de Guinée (1999-2002)

<p>Gabon-Guinée Equatoriale</p> <p>1999 : - Visite à Malabo le 3 juin du haut représentant personnel du Président Omar Bongo, porteur d'un message relatif à la demande de grâce présidentielle en faveur des personnes condamnées à la suite de la tentative de renversement du gouvernement équato-guinéen le 21 janvier 1999.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Visite à Malabo, le 5 avril d'un envoyé spécial du président Omar Bongo - Mission à Libreville le 06 juin du chef de la diplomatie équato-guinéenne, porteur d'un message du Président Obiang à son homologue gabonais
<p>Guinée Equatoriale-Nigeria</p> <p>1999 : - Visite à Malabo le 20 Mars, du « Real Amiral » Nigérian en qualité d'émissaire du président Sani ABACHA</p> <ul style="list-style-type: none"> - Séjour à Bata du 23 au 27 mars d'une forte délégation nigériane chargée de discuter avec la partie guinéenne des questions de délimitation de la frontière maritime commune - Visite de Madame OBIANG NGUEMA MBAZOGO au Nigeria, en 1994, sur invitation Madame ABACHA. - Participation de la première dame équato-guinéenne à la Conférence des épouses des Chefs d'Etat à Abuja en 1997
<p>Cameroun – Nigeria</p> <ul style="list-style-type: none"> - Visite d'une délégation conduite par le Premier Ministre Peter MAFANY MUSONGUE qui a assisté le 29 mai 1999 à la passation du pouvoir au gouvernement civil du Général Olusegun OBANSANJO - Visite d'une délégation de la croix rouge Nigériane à Yaoundé après la catastrophe qui a frappé le quartier Nsam-Efoulan suite à l'incendie d'un wagon de la Société Camerounaise de Dépôts Pétroliers. - Participation d'une délégation camerounaise de 43 membres à la Grande Commission Mixte Cameroun Nigeria en Septembre 2002

Source : réalisé par l'auteur

Les rencontres au sommet ; c'est-à-dire les visites présidentielles constituent un autre temps fort d'expression de l'interétatique dans le Golfe de Guinée. Les «visites d'Etat» sont ici légion. Il convient d'insister sur cette expression de «visite d'Etat» pour montrer comment le «charisme collectif distinctif» de l'Etat est mobilisé pour donner une connotation particulière aux visites des chefs d'Etat à l'étranger. Les visites d'Etat à Etat, qui se démarquent des simples visites d'amitié et de travail, ne concernent que les souverains. Le cérémonial qui marque l'accueil des chefs d'Etat étrangers constitue en quelque sorte une *liturgie égalitaire* des souverains qui se rencontrent. Ainsi par exemple le «décret n°76/424 du 16 septembre 1976 fixant les règles de protocole à observer en matière de cérémonies publiques, préséances, honneurs civils et militaires» au Cameroun indique, dans son titre IX consacré à la «visite d'un chef d'Etat étranger au Cameroun» que, lors de son accueil à l'aéroport, «le chef de l'Etat du Cameroun a une suite officielle composée des homologues des membres de la suite du Chef de l'Etat étranger (...) Si le Chef de l'Etat est accompagné de son épouse, l'épouse de l'Ambassadeur du Cameroun accrédité auprès du Chef de l'Etat du Cameroun accompagne également l'épouse du Chef de l'Etat du Cameroun au pied de l'avion (...) Le chef de l'Etat du pays visiteur, accompagné du chef de l'Etat du Cameroun, passe les troupes en revue... »²⁹⁵. Au total la réciprocité et l'égalité souveraine des Etats marquent le cérémonial protocolaire qui accompagne l'accueil des chefs d'Etat étrangers. Ce qui est important de souligner aussi, c'est que ce cérémonial diffère lorsqu'il s'agit d'une visite privée, c'est-à-dire une visite qui ne mobilise pas le charisme collectif et distinctif de l'Etat. Dans ce cas par exemple, «les honneurs militaires sont rendus (...) sans musique et sans drapeau»²⁹⁶.

²⁹⁵ Art. 55, 57 et 58

²⁹⁶ Art. 60

Tableau 16 : Quelques visites présidentielles dans le Golfe de Guinée (1998-2000)

Pays	Angola	Cameroun	R.D Congo	Congo Brazzaville	Gabon	Guinée Equatoriale	Nigeria	SaoTome & Principe
Angola			Juin 1997					
Cameroun					Jan. 2000			
R.D Congo								
Congo Brazzaville		Mai 1999 Janv. 2001 Déc. 2001			Nov. 1999 Jan. 2000			
Gabon		Mai 1999 Janv. 2001 Déc. 2001					Mai 1998 Sept. 1999	
Guinée Equatoriale		Mai 1999 Janv. 2001 Déc. 2001			Nov. 1999			
Nigeria					Nov. 1999	Avril 1999		
Sao Tomé & Principe		Mai 2000			Nov. 1999			

Source : Réalisé par l'auteur

2- Le bilatéralisme comme mode principal de structuration des relations diplomatiques

Analysé dans la perspective stricte du champ, la configuration interétatique du Golfe de Guinée apparaît comme un ensemble de *microcosmes bilatéraux*. Dit autrement, le Golfe de Guinée, à l'instar de tous les autres systèmes interétatiques, se structure en autant de bilatéralismes qui, dans la grammaire bourdieusienne, constituent des «*microcosmes sociaux relativement autonomes, espace de relations objectives qui sont le lieu d'une logique et d'une nécessité spécifiques irréductibles à celles qui régissent les autres champs*»²⁹⁷. La Commission du Golfe de Guinée étant en cours de création, il semble ne point avoir dans le Golfe de Guinée d'instance multilatérale d'expression de l'interétatisme. D'ailleurs, comme cela est approfondi dans le chapitre suivant, le jeu interétatique au sein de la Commission du Golfe de Guinée se résume globalement à une reproduction des bilatéralismes.

Le Golfe de Guinée est donc une configuration de bilatéralismes irréductibles les uns aux autres. Les relations Cameroun-Nigeria désormais focalisées autour de l'enjeu de la délimitation de la frontière terrestre et maritime entre les deux pays ne sont nullement comparables à celles entre le Cameroun et le Gabon largement structurées autour de la concurrence pour le leadership régional dans la zone CEMAC. Les relations entre la Guinée Equatoriale et le Cameroun marquées par la volonté de la première de modifier les représentations quasi-infériorisantes ou les attitudes condescendantes du second à son endroit ne sont pas réductibles à celles entre la Guinée Equatoriale et le Nigeria où on décèle comme un rapprochement des intérêts géostratégiques. Les relations entre le Congo-Brazzaville et le Gabon qui mêlent liens affectifs et intérêts d'Etat ont une logique spécifique irréductible aux relations entre les deux Congos marquées par une méfiance réciproque découlant du fait que chacun des deux pays accuse l'autre de soutenir les groupes rebelles qui cherchent à renverser l'un et l'autre régime. Dans la même perspective, les relations entre l'Angola et les deux Congos caractérisées par les interventions militaires de celui-ci pour soutenir les régimes au pouvoir dans ceux-la face à leurs rebellions respectives diffèrent de la relation entre l'Angola et le Cameroun où le premier a toujours exigé du second la révision de ses liens privilégiés avec la rébellion de l'Union Nationale pour l'Indépendance Totale de l'Angola (UNITA).

²⁹⁷ P. BOURDIEU et J.D.L. WACQUANT, REponses, op. cit., p. 73

Au demeurant, le champ interétatique du Golfe de Guinée est une somme de bilatéralismes. Chaque Etat conclut des traités bilatéraux avec les autres en dépit du fait que les domaines de ces traités couvrent des problèmes d'intérêt commun. Le Cameroun, par exemple, a signé un ensemble d'accords sur le plan bilatéral avec tous les Etats du Golfe de Guinée comme le montre le tableau suivant :

Tableau 17: Etat des accords bilatéraux entre le Cameroun et les Etats du Golfe de Guinée en 2002

Cameroun-Angola	- Accord portant création de la grande Commission Mixte Cameroun- Angola signée le 28 avril 1990 - Accord général de coopération économique, commerciale, technique, culturelle et sociale du 08 avril 1994
Cameroun-R.D. Congo	- Accord culturel 1980 - Accord maritime - Accord en matière de services financiers et postaux - Accord aérien (1994)
Cameroun-Congo (Brazzaville)	- Protocole d'accord en matière de personnel du 3 février 1975 - Accord portant création de la grande Commission Mixte Cameroun-Congo du 29 janvier 1981 - Accord de coopération culturelle, scientifique et Technique du 26 Août 1982.
Cameroun-Gabon	- Accord de coopération culturelle du 29 janvier 1972 - Accord de coopération en matière de main d'œuvre du 9 août 1974 - Accord-cadre de coopération industrielle du 9 mai 1974 - Convention en matière de nationalité du 14 avril 1978 - Protocole d'accord de coopération technique en matière d'échange de personnel du 24 mai 1965 - Protocole d'accord de coopération industrielle dans le domaine de la cimenterie du 20 septembre 1965 - Protocole d'accord de coopération industrielle en matière de sucrerie du 9 août 1974 - Protocole d'accord relatif à la construction de l'axe lourd Libreville-Yaoundé du 9 août 1974
Cameroun-Sao Tomé et Principe	- Protocole d'accord en matière d'assistance Technique dans le Domaine des Postes et Télécommunications du 7 février 1976 - Accord commercial du 7 février 1976 - Traité d'Amitié et de Coopération du 7 février 1976 - Protocole d'accord de coopération en matière de Postes et Télécommunications du 7 février 1976 - Accord relatif à l'Education du 7 Février 1976 - Accord relatif aux transports aériens du 28 janvier 1978
Cameroun - Guinée Equatoriale	- Traité d'amitié et de Bon Voisinage du 26 janvier 1980 - Accord culturel du 6 novembre 1980 - Accord de Coopération Economique et Technique du 6 janvier 1980 - Accord aérien du 14 janvier 1974 - Accord Commercial du 29 avril 1983 - Accord Agricole et Forestier du 26 novembre 1981 - Protocole d'Accord de Pêche du 26 novembre 1981 - Protocole d'Accord en matière d'Eleavage du 26 novembre 1981 - Protocole d'Accord en matière de Télécommunications du 24 avril 1973
Cameroun-Nigeria	- Accord d'Amitié et de Coopération du 06 février 1963 - Protocole d'Accord sur le contrôle du Mouvement de personnes et des biens du 06 février 1963 - Accord culturel, social et technique du 22 mars 1972 - Accord commercial du 13 janvier 1982 - Accord sur les services aériens

Source : Réalisé par l'auteur

Toutefois, on a remarqué dans le Golfe de Guinée, suite à la montée de la transnationalisation des conflits qui a de façon relative conduit à une *unification conflictuelle et criminelle* des territoires nationaux, le début de l'établissement des accords régionaux. Une «*Convention sur l'établissement, la circulation des personnes et des biens entre la République d'Angola, la République du Congo, la République Démocratique du Congo*» a ainsi été élaborée en mai 1999 à Brazzaville. Un «*Protocole d'accord portant création d'une commission conjointe tripartite en matière de sécurité le long des frontières communes*», un «*Protocole d'accord en matière de formation*» et un autre «*sur la question des réfugiés et des déplacés de guerres*» ont été annexés à cette convention²⁹⁸.

²⁹⁸ ARCHIVES DU MINISTERE DES RELATIONS EXTERIEURES DU CAMEROUN

Malgré la forte prégnance du bilatéralisme dans les relations internationales du Golfe de Guinée, on note néanmoins une relative fréquence des réunions au sommet des chefs d'Etat et/ou de Gouvernement dont l'objectif est d'établir des agendas régionaux sur nombre de questions politiques, économiques, sécuritaires et diplomatiques.

Tableau 18: Quelques rencontres au sommet (ad hoc) entre les Chefs d'Etat du Golfe de Guinée

Date	Lieu	Chefs d'Etat réunis	Nature de la conférence et/ou résultats
29/10/97	Luanda	- Omar BONGO - Denis SASSOU NGEUSSO - José Edouardo Dos SANTOS	Communiqué final : «Aucun pays de la région ne peut permettre que son territoire soit utilisé par des groupes armés pour déstabiliser politiquement ou militairement les pays voisins»
03/1999	Yaoundé	- Paul BIYA - Omar BONGO - Denis SASSOU NGEUSSO - Teodoro OBIANG NGUEMA MBAZOGO - Ange Félix PATASSE - Idriss DEBY - Prince Philip, Duc d'Edimburg	Sommet des Chefs d'Etat sur la conservation et la gestion des forêts tropicales
19/10/1999	Libreville	- Omar BONGO - Miguel TROVOADA - Denis SASSOU NGEUSSO - Chief OLUSEGUM OBASANJO	Communiqué final Les chefs d'Etat "ont convenu de créer un cadre de concentration et de développement, ainsi que la prévention, la gestion et le règlement des conflits des pays du Golfe de Guinée dénommée «Commission du Golfe de Guinée» (CGG)
2-3/07/2001	Libreville	-Omar BONGO -Miguel TROVOADA -Denis SASSOU NGEUSSO -Chief Olusegun OBASANJO	Examen et adoption solennelle du Traité instituant la Commission du Golfe de Guinée
1/12/2001	Libreville		Sommet spécial sur la situation en RCA

Source : Réalisé par l'auteur

Enfin les Etats du Golfe de Guinée participent au jeu multilatéral en participant à une pluralité des organisations internationales.

Tableau 19: La participation des Etats du Golfe de Guinée aux organisations internationales

Pays	Organisations
Angola	ACP, AFOB, CCC, CEEAC, ECA, FAO, G-77, IAEA, IBRO, ICAO, ICFTU, ICRM, IDA, IFAO, IFC, IFRC, ILO, IMF, IMD, Intelsat, Interpol, IOC, IOM, ITU, NAM, DAS (Observer), OAU, SADC, UN, UNCTAD, UNESCO, UNIDO, UPU, WFTU, WHO, WIPO, WMO, WTO.
Cameroun	ACCT, ACP, AFOB, BDEAC, CC, CEAC, CEMAC, ECA, PAO, FZ, G19, G.77, IAEA, IBRD, ICAO, ICC, ICFTU, ICRM, IDA, IDB, IFAD, IFC, IFRC, ICO, IMF, IMO, Immarsat, Intelsat, Interpol, IOC, ISO, ITU, NAM, OAU, OIC, OPCW, UN, UNCTAD, UNESCO, UNIDO, UNITAR, UPU, WCL, WFTU, WCTO, WIPO, WMO, WTO.
Congo (République. Démocratique)	ACCT, ACP, AFOB, BDEAC, CC, CEAC, CEMAC, ECA, PAO, FZ, G19, G.77, IAEA, IBRD, ICAO, ICC, ICFTU, ICRM, IDA, IDB, IFAD, IFC, IFRC, ICO, IMF, IMO, Immarsat, Intelsat, Interpol, IOC, ISO, ITU, NAM, OAU, OIC, OPCW, UN, UNCTAD, UNESCO, UNIDO, UNITAR, UPU, WCL, WFTU, WCTO, WIPO, WMO, WTO.
Congo (Brazzaville)	ACCT, ACP, BAFD, APPA, BDEAC, CCD, CEAC, CFA, FAO, G-77, BIRD, OACI, CICR, FIDA, IFRC, OIT, FMI, OMI, Intelsat, Interpol, CIO, OIBT, UIT, MNA, UA, UDEAC, ONU, CNUCED, UNESCO, ONUDI, UPU, FSM, OMS, OMPI, OMM, OMT, OMC
Gabon	ACCT, ACP, BAFD, APPA, BDEAC, CCD, CEEAC, CFA, FAO, G624, G-77, AIEA, BIRD, OACI, CCI, OICC, CISL, OIC, BISD, FIDA, IFRC, OIT, FMI, OMI, Intelsat, Interpol, CIO, UIT, MNA, UA, OCI, OPEP, UDEAC, ONU, CNUCED, UNESCO, ONUDI, UPU, CMT, OMS, OMPI, OMM, OMT, OMC
Guinée Equatoriale	ACCT, ACP, BAFD, BDEAC, CEEAC, CFA, FAO, G-77, BIRD, OACI, OCI, FIDA, Croix Rouge International, OIT, Intelsat, Interpol, CIO, UIT, MNA, OEA, UA, UDEAC, ONU, CNUCED, UNESCO, ONUDI, UPU, OMS
Nigeria	ACP, BAFD, APPA, APPE, Commonwealth, CCD, APC, CEDEAO, FAO, G-15, G-19, G-24, G-77, AIEA, BIRD, OACI, CCI, OICC, OIC, Croix Rouge International, FIDA, FRCS, OIT, FMI, ONU, Immarsat, OICN, Intelsat, Interpol, CIO, OIBT, UIT, MNA, UA, OPEP, CPA, ONU, CNUCED, UNESCO, HCR, ONUDI, UPU, CMT, FSM, OMS, OMPI, OMT, OMC
Sao Tomé & Principe	ACP, BAFD, APC, FAO, G-77, BIRD, OACI, Croix Rouge International, FIDA, IFRC, OIT, FMI, OMI, Intelsat, Interpol, CIO, OIM, UIT, MNA, UA, ONU, CNUCED, UNESCO, ONUDI, UPU, OMT

Source : réalisé par l'auteur à partir des données tirées de CIA, THE WORLD FACT BOOK, www.cia.org, 2002

B- LE GOLFE DE GUINEE, ESPACE ECONOMIQUE ET COMMERCIAL

Les relations de concurrence et de complémentarité existant entre unités étatiques autour de l'enjeu de la production et de la circulation des biens économiques constituent un autre niveau de la structuration du cadre interétatique du Golfe de Guinée. Le cadre régional du Golfe de Guinée peut ainsi faire l'objet d'une analyse en terme d'espace économique ; c'est-à-dire un ensemble de "positions" de production et de commercialisation des biens qui interagissent par le biais des luttes pour le monopole légitime de l'influence et de la réglementation des marchés régionaux. Les échanges et les luttes économiques entre Etats constituent ainsi une dimension structurante de l'interétatisme dans le Golfe de Guinée. C'est la perspective analytique de l'économie régionale. Quoique étant un espace discontinu et éclaté, la région du Golfe de Guinée se présente néanmoins comme un ensemble géographique auquel ses liaisons et ses échanges intérieurs confèrent une certaine physionomie

Il est par conséquent possible de distinguer un processus de structuration économique de l'espace interétatique du Golfe de Guinée. Les transactions à caractère commercial et financier existant entre Etats de la région constituent une dimension à part entière de la dynamique régionale. L'économie, qui constitue l'arène à l'intérieur de laquelle «*la force politique est utilisée pour garantir des monopoles*» suppose donc «*un certain type de rapports entre Etats*» ; un jeu entre Etats. D'où son potentiel structurateur des systèmes d'Etats. En tant qu'espace économique, le Golfe de Guinée renvoie à un ensemble de positions économiques (1) relativement hiérarchisées (2).

1- Un ensemble économique hétérogène

Comme tout espace, le Golfe de Guinée renvoie à un ensemble d'unités économiques aux positions inégales. Telle qu'utilisée dans le cadre de ce travail, la notion de Golfe de Guinée est un concept politico-économique qui englobe des pays qui se situent à des niveaux différents dans la possession des ressources et des potentialités de développement. Une géographie de la distribution des ressources économiques dans le Golfe de Guinée révèle de fortes disparités entre Etats.

Tableau 20: La distribution des ressources dans le Golfe de Guinée

Pays	Ressources	Part des exportations des matières premières dans le PIB
Angola	- Diamants (4 millions de carats estimé) - Café (4200t) - Oléagineux (285 000t) - Sucre (330 000 t) - Tabac (3000 t) - Coton (20 000 balles) - Pétrole (735 milliers de b/j)	23%
Cameroun	- Cacao (250 000 t) - Café (113 000 t) - Bois (6 millions de m ³) - Aluminium (65 000 t raffinées) - Coton (435 000 balles) - Pétrole (90 milliers de b/j)	42%
République Démocratique du Congo (RDC)	- Diamants (16 millions de carats estimé) - Bois (230 000 t) - Cuivre (30 500 tonnes raffinées) - Or (3, 5 t) - Cobalt (3000 t) - Coltan (200 t) - Cacao (70.000 t) - Café (5000 t) - Caoutchouc (5000 t)	100%

	- Thé (3000 t) - Sucre (1,7 million de t)	
Congo (Brazaville)	- Bois (700 000 m3) - Cacao (1 100 t) - Café (1000t) - Pétrole (275 milliers de b/j)	15%
Gabon	- Bois (2,5 millions de m3) - Manganèse (1,9 millions de t) - Uranium (300 t) - Pétrole (325 milliers de b/j)	22%
Guinée Equatoriale	- Bois (600 000 t) - Pétrole (735 milliers de b/j)	-
Nigeria	- Oléagineux (12,1 millions de t)) - Caoutchouc (107 000 t) - Coton (430 000 balles) - Sucre (695 000) - Noix de coco (160 000 t) - Gingembre (90.000 t) - Epices (52 000 t) - Tabac (9200 t) - Gaz (11 milliards de m3) - Pétrole (2105 milliers de b/j)	20%
Sao Tomé et Principe	- Cacao - Café - Huile de palme - Pétrole (735 milliers de b/j)	

Source : *ECONOMIA*, N° 17, Mars 2002

Comme l'indique ce tableau, la possession des ressources influence à la fois le statut géostratégique et la position internationale Etats. Avec plus de quelques d millions de carats de diamants estimés et regorgeant de nombreuses autres ressources précieuses (cobalt, coltan, or, cuivre etc.), la République Démocratique du Congo augmente sa valeur internationale. Le pétrole fait également des petits Etats de la région comme le Congo-Brazzaville, le Gabon, la Guinée Equatoriale, des terres centrales de la compétition géopolitique régionale. En tout cas du point de vue de la possession des ressources, on peut distinguer trois géants régionaux à savoir la République Démocratique du Congo, l'Angola et le Nigeria. Par ailleurs au regard des données fournies à l'introduction de la présente recherche, l'économie régionale du Golfe de Guinée peut être considérée comme relevant du secteur traditionnel²⁹⁹. Les produits agricoles et miniers représentent l'essentiel du produit intérieur brut et emploient plus de 60% de la population active. C'est, de manière assez caricaturale, une économie des comptoirs encore fortement marquée par la logique de l'économie de traite ; c'est-à-dire l'exportation des matières premières et l'importation des produits manufacturés.

²⁹⁹ H. BEN HAMMOUDA, *LES ECONOMIES D'AFRIQUE CENTRALE*, Paris, MAISONNEUVE & LAROSE, 2002, pp. 23-32

Tableau 21: Les produits à l'importation et à l'exportation des pays du Golfe de Guinée

Pays	Produits exportés	Produits importés
Angola	Pétrole brut (90%), diamants, produits pétroliers raffinés, gaz, café, sisal, produits halieutiques, bois, coton.	Machine et équipements électriques, véhicules, produits pharmaceutiques, produits alimentaires, textiles, produits militaires
Cameroun	Pétrole brut, produits pétroliers Cacao, café, coton, aluminium, bois, banane, Hévéa.	Machine et équipements électriques, équipements de transport, fuel, produits ouvriers et électronique
République Démocratique du Congo	Café, diamants, cobalt, pétrole brut, bois	Produits alimentaires, biens d'équipement et de transport, carburant
Congo (Brazaville)	Pétrole, (lumber), sucre, café, diamants, bois	Produits pétroliers, matériaux de construction et d'équipements de transport, fuel, produits alimentaires et électroniques
Gabon	Pétrole brut, bois, manganèse, uranium	Machines, biens d'équipement, produits alimentaires chimiques et pétroliers, matériaux de construction
Guinée Equatoriale	Pétrole, bois, cacao	Produits manufacturés, biens d'équipement
Nigeria	Pétrole et produits pétroliers, cacao, caoutchouc	Machines, biens d'équipement et de transport, produits manufacturés, produits alimentaires
Sao Tomé et principe	Cacao, café, huile de palme, (copra)	Machines, équipements électroniques, produits alimentaires et pétroliers

Source.: Réalisé par l'auteur à partir des données tirées de: CIA, THE WORLD FACTBOOK <http://www.cia.org/>, 2002

Le Golfe de Guinée est aussi un espace d'échanges économiques. Chaque Etat est engagé dans des transactions commerciales avec l'extérieur. La structure de ces échanges constitue une dimension essentielle du jeu interétatique dans le Golfe de Guinée. Toutefois, au regard du niveau relativement insignifiant des échanges intra-régionaux, le jeu économique dans le Golfe de Guinée est largement extraverti. Les principaux partenaires économiques des Etats du Golfe de Guinée se situent en dehors de la région et de l'ensemble du continent africain comme cela transparaît dans le tableau suivant :

Tableau 22: Les principaux partenaires extérieurs des Etats du Golfe de Guinée

Pays	Année	Principaux partenaires	
		Exportations	Importations
Angola	1999	Etats-Unis 54%	Corée du Sud 16 %
		Corée du Sud 14%	Portugal 15%
		Benelux 11%	Etats-Unis 13%
		Chine 7%	Afrique du Sud 10%
		Taiwan 6%	France 8%
Cameroun	2000	Italie 24%	France 29%
		France 18%	Allemagne 7%
		Pays-Bas 10%	Etats-Unis 6%
République Démocratique du Congo (RDC)	1999	Benelux 62%	Afrique du Sud 28%
		Etats-Unis 18%	Benelux 14%
		Afrique du Sud -	Nigeria 9%
		Finlande -	Kenya 7%
		Italie -	Chine -
Congo (Brazaville)	1998	Etats-Unis 23%	France 29%
		Benelux 14%	Etats-Unis 9%
		Allemagne -	Belgique 8%
		Italie -	Royaume-Uni 8%
		Taiwan -	Italie -
		Chine -	
Gabon	1999	Etats-Unis 47%	France 64%
		France 19%	Etats-Unis 4%
		Chine 8%	Royaume-Uni 2%
		Japon 3%	Pays-Bas 2%
Guinée Equatoriale	1997	Etats-Unis 62%	Etats-Unis 35%
		Espagne 17%	France 15%
		Chine 9%	Espagne 10%
		France 3%	Cameroun 10%
		Japon 3%	Royaume-Uni 6%
Nigeria	1999	Etats-Unis 36%	Royaume-Uni 11%

		Inde	9%	Allemagne	10%
		Espagne	8%	Etats-Unis	9%
		Brésil	6%	France	8%
		France	6%	Chine	6%
Sao Tomé et principe	1998	Pays-Bas	18%	Portugal	42%
		Allemagne	9%	Etats-Unis	20%
		Portugal	9%	Afrique du Sud	--

Source: Réalisé par l'auteur à partir des données recueillies dans CIA, THE WORLD FACTBOOK, <http://www.cia.org>

Cependant, en tant qu'entité interétatique, le Golfe de Guinée ne constitue nullement un espace économique structuré. Le traité instituant la Commission du Golfe de Guinée renvoie beaucoup plus à la création d'un espace de concertation économique qu'à un instrument de structuration d'une zone d'intégration économique. En tout cas, il n'existe pas, dans le Golfe de Guinée, une structure interétatique chargée de la régulation des échanges économiques. Le secrétariat dont s'est doté la Commission reste encore non fonctionnel. Les chefs d'Etats, les ministres et les experts de cette organisation se réunissent encore de manière ad hoc. Par ailleurs, les négociations économiques intra-Golfe de Guinée se font de façon bilatérale par le biais des accords commerciaux et des commissions mixtes entre Etats. Les économies régionales se protègent les unes contre les autres. Ce qui fait que la part du commerce intra-Golfe de Guinée dans le commerce extérieur des Etats est très faible dans son ensemble. Les échanges intra-Golfe de Guinée représentent de manière constante moins de 5% du taux des échanges régionaux. C'est un pourcentage très faible comparé à celui de l'Union Européenne. Ainsi par exemple, la matrice des exportations de quelques Etats du Golfe de Guinée indique que le Cameroun exporte pour 0,26% vers le Nigeria contre 76,67% vers l'Union européenne. Le Congo exporte pour 0,35% vers le Cameroun contre 51,23% vers l'Union européenne et 42,1% vers l'Amérique du Nord, le Gabon exporte 0,25% vers le Cameroun contre 72,46% vers l'Union européenne. La Guinée Equatoriale exporte pour 0,01% vers le Nigeria contre 37,13% vers l'Europe.

Au total, possédant des structures de production et d'échanges relativement proches, le potentiel d'échanges réciproques entre les pays du Golfe de Guinée est faible. Toutefois le jeu de la concurrence économique se déroule sur les marchés tiers.

2) LE JEU DE LA POLARISATION ECONOMIQUE DANS LE GOLFE DE GUINEE

Le système économique régional du Golfe de Guinée repose globalement sur les interrelations entre entités politico-économiques disposant de capacités de production de biens «écoulables» sur le marché régional et/ou mondial. C'est autour de cette capacité productive des Etats de la région que se détermine le jeu de la polarisation économique ; c'est-à-dire, en d'autres termes, la hiérarchisation des positions économiques. Malgré la forte similarité des économies régionales qui relèvent toutes du modèle traditionnel (qui repose sur une mono ressource ou une monoculture d'exportation), le jeu économique du Golfe de Guinée se structure autour d'un centre hégémonique et des centres secondaires.

Le Nigeria apparaît ainsi comme le premier centre de polarisation de l'économie régionale. Dans le champ économique du Golfe de Guinée, le Nigeria peut être considéré comme le *centre hégémonique* ; c'est-à-dire «un centre présentant des ressources (économiques, politiques, militaires...) qui lui permettent d'établir au minimum des échanges inégaux avec d'autres centres (...) accroissant ainsi ses ressources, et d'être en outre éventuellement capable de contrôler et de modeler les structures internes de ces autres centres (...) en faveur de ses propres intérêts»³⁰⁰. Ainsi, c'est parce que le Nigeria et l'Angola sont en quelque sorte des Etats hydrocarbures que la ressource pétrolière s'est affirmée

³⁰⁰ H. RYCKMANS, «Intégration des problèmes du développement dans le contexte international», CIDEP, Document Pédagogique, 1991-1992 (22), p.3.

progressivement comme le principal enjeu économique régional. Les hydrocarbures constituent le secteur dominant de l'économie régionale et offrent au Nigeria, comme on peut le constater dans le tableau suivant, une forte représentativité dans les vingt premières entreprises régionales.

Tableau 23: Les vingt premières entreprises du Golfe de Guinée, 2002

Société	Pays	Secteur	Chiffre d'affaires En milliers de dollars	Classement africain (2002)
1. Elf Petroleum Nigeria	Nigeria	Hydrocarbures	1.369.687	37
2. Elf Gabon	Gabon	Hydrocarbures	890.900	55
3. Total Fina Elf Congo	Congo	Hydrocarbures	619.834	72
4. Société Nationale de Raffinage (Sonara)	Cameroun	Raffinages	301.998	144
5. Flour Mills Nigeria	Nigeria	Agroalimentaire	204.205	173
6. Société Nationale des Bois du Gabon	Gabon	Bois	224.564	185
7. Nigeria Bothing Co	Nigeria	Boissons	205.771	197
8. Société anonyme des Brasseries du Cameroun	Cameroun	Boissons	193.092	207
9. Ag Leventis Group (Nigeria)	Nigeria	Groupe Diversifié	189.903	210
10. Julius Berger Nigeria	Nigeria	BTP	186.296	215
11. National Oil & Chemical Marketing Co.	Nigeria	Raffinage pétrochimie	184.466	216
12. Unipetrol Nigeria	Nigeria	Hydrocarbures et services annexes	184.466	217
13. Guinness (Nigeria)	Nigeria	Boissons	181.727	220
14. Mobil Oil Nigeria	Nigeria	Hydrocarbures	175.848	227
15. Texaco Nigeria	Nigeria	Hydrocarbures et services annexes	156.135	253
16. Paterson Zochonis Industries (Pz)	Nigeria	Pharmacie	147.025	268
17. Cie minière de l'Ogoué (Comilog)	Gabon	Mines	142.556	276
18. Ensa	Angola	Assurances	140.931	281
19. Alucam	Cameroun	Aluminium	127.071	312
20. Nigeria Breweries	Nigeria	Boissons	121.775	320

Source : Chiffres tirés dans *ECONOMIA*, N° 14-15, Décembre 2001, pp. 84-93

Le jeu de la hiérarchisation économique dans le Golfe de Guinée se fait aussi sur le terrain du développement humain qui présente de très fortes disparités. Suivant les normes internationales établies par le programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), l'indicateur de développement humain dans le Golfe de Guinée s'inscrit dans la moyenne inférieure (Gabon, Guinée Equatoriale, Cameroun, Congo) et faible (Nigeria, R.D. Congo, Angola). D'après ce classement, on note un renversement de la tendance du principe de hiérarchisation des Etats dans le Golfe de Guinée. Contrairement aux positions dominantes occupées par les Etats géographiquement, démographiquement et militairement plus importants, ce sont ce qu'on pourrait appeler les petits Etats qui occupent les premières positions dans le développement humain.

Tableau 24: L'indicateur du développement humain en tendances (2001)

Année Pays	1975	1985	1995	1999
1. Gabon	-	-	-	0,617
2. Guinée Eq.	-	0,486	0,535	0,610
3. Cameroun	0,407	0,502	0,497	0,506
4. Congo	0,411	0,510	0,505	0,502
5. Nigeria	0,326	0,402	0,447	0,455
6. R.D. Congo	-	-	-	0,429
7. Angola	-	-	-	0,422

Source: PNUD, *RAPPORT MONDIAL SUR LE DEVELOPPEMENT HUMAIN 2001*

Envisagé comme « *mediascape* » ou champ communicationnel, le Golfe de Guinée est marquée par des positions inégales en ce qui concerne la captation des flux communicationnels mondiaux et l'inégalité dans l'accès à l'information et aux images.

Tableau 25: La distribution régionale des moyens de communication (2002)

Moyens de communication Pays	Téléphone		Stations Radiopho-niques	Postes radios	Stations de télévision	Nombre de Télévisions	Internet providers	Utilisateurs Internet
	Lignes fixes	Mobiles						
Angola (1997)	62,000	7,052	AM 34 FM7, Shortware 9	630000	7	150,000	1	12000
Cameroun (1997)	75,000	4,200	AM1, FM8 Shortware 3	2,270000	1	450000	1	20000
Congo (Brazzaville) (1997)	22,000	1,000	AM1, FM5 Shortware 1	341000	1	33000	1	500
Congo (Rep. Dem.) 1997	21,000	8,900	AM3, FM12 Shortware 1	18,030000	20	6,478000	2	1500
Gabon (1997)	37,000	9,500	AM 6, FM7 Shortware 6	208,000	4	63,0000	1	5000
Guinée Equatoriale (1997)	4000	-	AM 0, FM2 Shortware 4	180,000	1	4000	1	500
Nigeria (1997)	500,000	26,700	AM 82 FM35 Shortware 11	23500000	2	69000000	11	100.000
Sao Tomé et Príncipe	3000	6,942	AM 2 FM4 Shortware 0	38000	2	23000	2	500

Source: Réalisé par l'auteur à partir des données tirées dans CIA, THE WORLD FACTBOOK, <http://www.cia.org/>, 2002

Le Golfe de Guinée est au demeurant un espace interétatique qui se structure autour des échanges politico-diplomatiques, autour de la coopération et des transactions économiques entre unités étatiques. La région renvoie ainsi à un espace diplomatico-coopérationnel dans lequel chaque acteur capitalise ses relations pour se faire reconnaître comme faisant partie du champ. Le jeu de la puissance se déroule ici autour de la capacité de chaque acteur à échanger, sur une base égalitaire, des missions (ponctuelles ou permanentes) avec les autres.

Paragraphe 2 :

LA STRUCTURATION CONFLICTUELLE DE L'INTERETATISME DANS LE GOLFE DE GUINEE

Les conflits ou les guerres sont, dans les relations internationales classiques, c'est-à-dire réalistes, l'ordre interétatique sinon en cours de réfection du moins en dynamique de construction. C'est ainsi que les grandes dates considérées comme les tournants historiques de l'ordre international coïncident avec les sorties de guerre : la paix de Westphalie de 1648 qui met fin à la guerre dite des Trente Ans³⁰¹, l'ordre de Vienne de 1815 (équilibre européen) qui marque la fin des guerres napoléoniennes³⁰² ; l'ordre de Versailles de 1919 qui symbolise la sortie de la première guerre mondiale, l'ordre de San Francisco (Organisations des Nations Unies qui conclut la deuxième guerre mondiale et le Nouvel Ordre Mondial qui indique la sortie de la guerre froide³⁰³. C'est donc dire que l'interrelation entre guerre et changement relève, dans l'analyse internationale classique de l'ordre de la banalité³⁰⁴. Toutefois, l'intérêt

³⁰¹ J. DROZ, HISTOIRE DIPLOMATIQUE DE 1648 A 1919, Paris, DALLOZ, 1972.

³⁰² J.B. DURROSSELLE, L'EUROPE DE 1815 A NOS JOURS, Paris, PUF, 1970.

³⁰³ B. BUZAN, THE POST-COLD WAR ERA. 2^{ème} ed., Boulder (Colorado), LYNNE RIENNER PUBLISHERS, 1991 ; R. LEBOW and T. RISSE-KPEN, INTERNATIONAL RELATIONS AND THE END OF COLD-WAR, New York, COLUMBIA UNIVERSIRY PRESS, 1994

³⁰⁴ R. GILPIN, WAR AND CHANGE IN INTERNATIONAL POLITICS, Cambridge, CORNELL UNIVERSITY PRESS, 1981

d'un retour sur ce phénomène majeur de la scène interétatique repose sur deux principales considérations. La première vise à inscrire la formation d'une "centricité" interétatique du Golfe de Guinée dans la dynamique universelle de la structuration des ordres internationaux. Il s'agit ainsi de mobiliser un cadre universel pour rendre compte d'une dynamique interétatique aux "logiques de situation" spécifiques. Quant à la deuxième considération à but beaucoup plus rectificatif, elle vise à réintroduire l'Afrique dans les schémas réalistes de l'analyse géopolitique ; schémas dans lesquels le continent noir a été exclu pour cause de "virginité", d'inexistence géostratégique³⁰⁵ et d'absence de puissance³⁰⁶. Le champ interétatique du Golfe de Guinée, comme tout autre espace de jeu entre Etats, se structure, se déstructure et se restructure à partir des conflits (A) motivés par des enjeux d'intérêts et de puissance (B).

A- LA STRUCTURATION DE L'INTERETATIQUE AUTOUR DES CONFLITS DE TERRITOIRE ET DE SOUVERAINETE

Dans la théorie fondatrice des relations internationales qu'est le réalisme, la guerre est un aspect cardinal du jeu interétatique. Comme le souligne en effet Raymond ARON, la principale spécificité du jeu des relations internationales réside «dans la légitimité et la légalité du recours à la force armée de la part des acteurs [étant entendu que] dans les civilisations supérieures ; [c'est-à-dire étatiques], ces relations sont les seules parmi toutes les relations sociales qui admettent la violence comme normale»³⁰⁷. Les relations internationales du Golfe de Guinée sont ainsi marquées par des conflits. Ceux-ci prennent indistinctement la figure des conflits de puissance, de souveraineté, de conquête et de contrôle des ressources. Bref une diversité de rationalités se trouvent au cœur des conflits interétatiques golfe-guinéens qui ont tous la particularité de structurer un espace de rencontre et de luttes(1) entre entités souveraines/territoriales et démographiques (2).

1- Souveraineté et interétatisme dans le Golfe de Guinée

Le champ interétatique du Golfe de Guinée est marqué par des conflits de territoires et de souveraineté. Envisagés dans une perspective anthropologico-politiste comme le marquage spatial d'une collectivité politique historique³⁰⁸, le territoire est en quelque sorte sinon le support du moins la condition de l'expression, de la manifestation et de la mise en œuvre de la souveraineté de l'Etat. La construction territoriale de l'Etat est ainsi consubstantielle de son affirmation souveraine. Aussi, si la souveraineté est, ainsi que l'écrivent Thomas BIERSTEKER et Cynthia WEBER, une «construction sociale» (*social construct*), le territoire ne l'est pas moins dans la mesure où il renvoie aussi à un instrument d'action politique : «*Le principe de territorialité [est] ainsi politique non pas naturellement, mais (...) comme instrument de domination au sein de la société. Il suppose que le pouvoir politique s'exerce non pas à travers le contrôle politique des hommes et des groupes, mais par la médiation du sol. Loin d'être naturel, celui-ci est ainsi clairement instrumental, et loin d'être la projection géographique d'une communauté donnée, il est tout au contraire, un moyen de définir et de délimiter une communauté politiquement pertinente ; loin d'appartenir au domaine de l'inné, il relève de la convention*»³⁰⁹. Le territoire, en tant que morceau d'espace conquis, approprié et géré par un groupe constitue le support de la souveraineté qui, en tant que monopolisation légitime de la manipulation des dispositifs de coercition et de

³⁰⁵ G. DUSSOUY QUELLE GEOPOLITIQUE AU XXI^e SIECLE, op. cit.

³⁰⁶ K. WALTZ, THEORY OF INTERNATIONAL POLITICS, op. cit.

³⁰⁷ R. ARON, PAIX ET GUERRE, op. cit.

³⁰⁸ Voir, « Les territoires de l'altérité », JOURNAL DES ANTHROPOLOGUES, 59,1995.

³⁰⁹ B. BADIE, LA FIN DES TERRITOIRES, op. cit., p.12.

“*disciplination*” des individus, constitue un acte de contrôle politique. A partir d’une figure transitive de raisonnement, l’affirmation territoriale de l’Etat peut être considérée comme un processus d’enrôlement politique. Il y a ainsi une interrelation étroite entre territoire et souveraineté. Il n’y a pas de souveraineté qui, a priori, ne renvoie à une *représentation territoriale* tout comme il n’y a point de territoire qui ne se projette sous la forme d’un ordre souverain. On comprend dès lors pourquoi la violation ou la transgression non autorisée du territoire d’un Etat est considérée dans les relations internationales comme une atteinte à sa souveraineté et par conséquent inadmissible.

Les souverainetés étatiques qui constituent l’architecture institutionnelle du Golfe de Guinée sont des ordres territoriaux ; c’est-à-dire qu’elles se nourrissent du monopole légitime de l’exclusivité des compétences sociales sur «*un territoire géographiquement déterminable*»³¹⁰. Dans le Golfe de Guinée en particulier et dans l’ensemble régional africain en général, la détermination du «*territoire géographiquement déterminable*» est, dans certaines conjonctures spécifiques, «*ce qui fait courir [les Etats de la région] ; ce qui les fait concourir, se concurrencer*»³¹¹ dans un échange de «*coups*» soient militaires soient judiciaires. L’intérêt ou l’enjeu territorial est, dans le Golfe de Guinée, une construction qui est elle-même fonction de la conjoncture des systèmes de positions et de relations entre Etats. Il faut donc comprendre pourquoi les revendications territoriales qui ont souvent cours dans la région s’articulent à des «*saillances situationnelles*» précises qui affectent “*l’équilibre des tensions*” dans la région. Mais en tout état de cause, le territoire – sa conquête, sa possession et sa domination – constitue non seulement l’un des capitaux les plus efficaces dans le système de positions régionales mais aussi l’un des principaux produits de la compétition entre Etats. La détermination de la souveraineté des territoires surtout frontaliers est une question qui fait de l’effet en tout temps dans les relations interétatiques.

En 1972, l’affaire de “*la baie de Corisco*” a constitué le centre de la dynamique interétatique dans le Golfe de Guinée. Il s’agit d’une affaire qui a opposé le Gabon et la Guinée Equatoriale au sujet du contrôle de l’estuaire de Muni. Elle fait suite à la promulgation en juillet 1972 par le Gabon du décret présidentiel étendant les eaux territoriales du pays jusqu’à la baie de Corisco que la Guinée Equatoriale a toujours considéré comme territoire maritime relevant de sa souveraineté exclusive. En effet, ce sont les impératifs de contrôle des ressources pétrolières qui ont conduit le Gabon à une révision unilatérale de ses frontières ; ce que la Guinée ne pouvait tout naturellement que contester. L’affaire de la baie de Corisco a engagé toute une dynamique interétatique marquée notamment par l’implication du Congo (Brazzaville). Les luttes d’appropriation de la baie de Corsico sont allées au-delà de l’antagonisme des deux protagonistes gabonais et équato-guinéen pour mobiliser une tierce partie, en l’occurrence le Congo-Brazzaville dont le président Marien NGOUABI va tenter une médiation en Octobre 1972 à Santa Isabel (Malabo). C’est finalement au sommet de Brazzaville des 11,12 et 13 novembre 1972 que la crise territoriale entre le Gabon et la Guinée Equatoriale trouve une issue pacifique. Les rencontres au sommet constituant les expressions les plus éloquents de l’interétatique, l’affaire de la baie de Corisco a, en tant que conjoncture ayant généré un sommet des chefs d’Etat, constitué un moment structurant de l’interétatique. Aujourd’hui encore, le Gabon et la Guinée Equatoriale se disputent la souveraineté de l’îlot de Mbanié situé aux larges de leurs côtes respectives. Selon le président gabonais Omar BONGO, un accord signé entre lui et l’ancien président équato-guinéen Macias NGUEMA «*reconnait la souveraineté gabonaise sur Mbanié*»³¹² ; ce que l’actuel gouvernement équato-guinéen rejette. En tout cas, les perspectives pétrolières très prometteuses du Golfe de Guinée ravivent les appétits territoriaux des Etats.

³¹⁰ M. WEBER, *ECONOMY AND SOCIETY*, op. cit.

³¹¹ P. BOURDIEU, *CHOSSES DITES*, op. cit.

³¹² O. BONGO, «*Ma vérité sur l’Affaire ELF*», *JEUNE AFRIQUE L’INTELLIGENT*, N° 2208, du 4 au 10 mai 2003, p.44

L'antagonisme entre le Nigeria et la Guinée Equatoriale au sujet du contrôle et de l'influence de la région maritime d'Annobon connu en quelque sorte son point paroxystique en 1984 lorsque, par la loi n°15/1984 du 12 novembre 1984, la Guinée Equatoriale délimita unilatéralement ses eaux territoriales et sa zone économique exclusive avec celles des voisins. La loi du 12 novembre 1984 définit la souveraineté de la Guinée Equatoriale sur l'ensemble du territoire national qui comprend, conformément aux frontières de l'époque coloniale, le Rio Muni et les îles BIKO, Annobon Corisco, Elobey Grande et Eloby Chico ainsi que les îles adjacentes (mer territoriale). L'article 2 de cette loi fixe la largeur de la mer territoriale à 12 milles marins. D'après un diplomate équato-guinéen, «*il s'agit pour les autorités de préserver l'intégrité territoriale de la Guinée Equatoriale dans un environnement géographique propice à la manifestation des ambitions hégémoniques*»³¹³. Ces ambitions hégémoniques, dans la zone d'Annobon sont celles du Nigeria. Les enjeux que tentent de préserver cette puissance régionale à Annobon sont ceux du contrôle des courants de Benguela, de la navigation en haute mer dans la façade ouest de l'île de Bioko, du contrôle des communications géospatiales dans la région, les mouillages des sous-marins et de l'influence des activités de pêche³¹⁴.

Toutefois, bien qu'en s'octroyant une souveraineté exclusive dans la zone maritime d'Annobon, la Guinée Equatoriale ne se défait nullement des contraintes de l'interétatique. C'est ainsi que, l'article 6 de la loi N°15/1984 du 12 novembre 1984 garantit le droit de passage inoffensif dans la mer territoriale de la Guinée Equatoriale aux navires de tous les Etats côtiers ou sans littoral. Le passage est inoffensif aussi longtemps qu'il ne porte pas atteinte à la paix, à l'ordre et à la sécurité de la Guinée Equatoriale. Ce qui est intéressant de relever à ce niveau, c'est le principe consacré en droit maritime d'un «*droit de passage inoffensif*» à l'intérieur des domaines de souveraineté ou de l'exclusivité des compétences. C'est l'effet de la contrainte, voire de la transcendance de l'interétatique sur les ordres souverains/territoriaux.

L'influence du «*capital*» territorial dans la structuration d'un espace d'échanges interétatiques dans le Golfe de Guinée est on ne peut plus manifeste aujourd'hui dans le conflit territorial et frontalier qui oppose le Cameroun et le Nigeria au sujet de la souveraineté de la presqu'île de Bakassi d'une part ; et d'autre part à propos de la délimitation de la frontière entre les deux pays du Lac Tchad à la mer atlantique sur une distance d'environ 1680 kilomètres. Il s'agit d'une conjoncture d'affrontement des souverainetés qui peut s'analyser à partir du «*triple mouvement de recherche*» propre à la perspective post-structuraliste bourdieusienne qui met l'accent sur la réduction, le repérage et le développement³¹⁵. La réduction consiste à mettre entre parenthèses «*les multiples questions concernant l'histoire lointaine ou proche*»³¹⁶ du conflit territorial de Bakassi³¹⁷ pour mettre l'accent sur «*le seul système de relations socio-politiques*» qui s'articulent autour de cette région en tant que enjeu des luttes interétatiques. Le repérage, pour sa part, conduit à la mise en évidence du ou des systèmes de positions qui se trouvent imbriquées dans " l'affaire Bakassi". C'est la détermination de la «*réalité*» cachée du système de relations ; c'est-à-dire, en d'autres termes, le produit caché de la compétition camerouno-nigérienne autour de Bakassi.

³¹³ S. ONOO OBIAN BINDAM " Les différends frontaliers de la Guinée Equatoriale ». Rapport de fin de Stage Diplomatique, IRIC, 1991.

³¹⁴ ATANGANA FOUA, LES ESPACES MARITIMES DU CAMEROUN : UNE CONTRIBUTION A L'ETUDE DU DROIT DE LA MER, Thèse de Doctorat 3^e cycle en Relations internationales, Université de Yaoundé IRIC, 1989, p.147

³¹⁵ P. ANSART, op. cit., p.38.

³¹⁶ Ibidem.

³¹⁷ Voici quelques repérages historiques sur l'enjeu de Bakassi

- Le Traité germano-britannique du 11/03/1913
- L'Accord d'Obokum du 12/04/1913
- La déclaration Milner-Simon du 10/07/1919
- La Déclaration Thomson -Marchand de 1930-31
- Le « Order - in- Council » Britannique de 1946.
- La Déclaration de Yaoundé I du 14/10/1970
- La Déclaration de Yaoundé II du 4/04/1971 entre les présidents Amadou Ahidjo et Yacubu Gowon

Quant au développement, il permet d'envisager toutes les conséquences régionales de la concurrence camerouno-nigériane pour la reconnaissance internationale de la possession de Bakassi. «*Le travail de recherche consiste alors [ici] à distinguer tous les enchaînements pratiques, symboliques, idéologiques, tous les comportements [étatiques] qui sont marqués par [le] système de relations*»³¹⁸ qui se structurent autour de Bakassi.

(a) *Le conflit de Bakassi est un conflit de ressources en tant que capital matériel efficient dans l'expression de la souveraineté.* Le système d'interrelations étatiques qui s'articulent autour de la presqu'île de Bakassi repose fondamentalement sur la convoitise et la volonté d'appropriation et de contrôle des ressources surtout énergétiques et halieutiques dont la zone est réputée regorger. Une note officielle du gouvernement camerounais sur la «*chronologie des événements*» dans l'«*affaire frontalière Cameroun-Nigeria*» indique clairement que «*Le Golfe de Guinée regorge de grandes réserves pétrolières, en plus des eaux poissonneuses de Bakassi*»³¹⁹. Dans sa plaidoirie devant la Cour Internationale de Justice de la Haye le 10 février 2000 «*en l'affaire de la Frontière terrestre et maritime entre le Cameroun et le Nigeria (Cameroun C. Nigeria ; Guinée équatoriale (intervenant))*», l'agent du Cameroun Amadou Ali, fonde les convoitises nigérianes sur «*la présence des richesses pétrolières*»³²⁰. Les «*ressources rares*» que regorgent la région peuvent ainsi être considérées comme «*le caché*» des dynamiques d'interactions entre acteurs étatiques régionaux. Par ailleurs, les dynamiques d'interactions régionales mettent en exergue la structure ou plutôt le «*système des positions*» régionales des Etats.

Dans cette conjoncture spécifique, le jeu interétatique autour de Bakassi est, en fait, un prisme où ce sont les positions de puissance et les alliances militaro-stratégiques qui s'y reflètent. Enfin, le jeu des influences autour de Bakassi connaît tout un enchaînement régional qui peut s'inscrire dans la perspective durkheimienne du holisme conflictuel. Selon Emile DURKHEIM en effet, un conflit ne concerne jamais que les protagonistes mais l'ensemble des acteurs sociaux parce que le déroulement du conflit et sa résolution quel que soit le mode de cette résolution, aura des répercussions sur les autres acteurs sociaux qui adopteront une nouvelle attitude par rapport aux protagonistes³²¹. La péninsule litigieuse de Bakassi apparaît comme un conflit enchaîné dont les fondements sont *territoriaux* et *souverainistes*.

(b) *Le conflit de Bakassi est un conflit de souveraineté*. Indiquant «*l'objet du différend*» qui l'oppose à la République Fédérale du Nigeria dans sa «*requête introductive d'instance*» à la Cour Internationale de Justice de la Haye en l'affaire de la «*Frontière terrestre et maritime entre le Cameroun et le Nigeria*», le Cameroun soutient que «*Le différend porte essentiellement sur la question de la souveraineté sur la presqu'île de Bakassi, un territoire d'environ 665 kilomètres carrés situé entre le Cross River et le Rio de Rey dont le République Fédérale du Nigeria conteste l'appartenance à la République du Cameroun*»³²². Dans sa requête additionnelle déposée au Greffe de la Cour le 29 mars 1994, le Cameroun précise encore un autre «*aspect du différend*» portant une fois de plus «*essentiellement sur la question de la souveraineté sur une partie du territoire camerounais de la zone du lac Tchad*»³²³. C'est donc la conviction de l'atteinte à sa souveraineté par l'occupation militaire de la presqu'île de Bakassi par le Nigeria qui «*fait courir*» le Cameroun devant les instances juridictionnelles de la Cour Internationale de Justice. C'est ce qui ressort une fois de plus de

³¹⁸ P. ANSART, op.cit.

³¹⁹ ARCHIVES DU MINISTRE DES RELATIONS EXTERIEURES DU CAMEROUN

³²⁰ Compte rendu, Audience Publique, tenue le lundi 18 février 2002, à 10 heures, au Palais de la Paix, sous la présidence de M. Guillaume, président, en l'affaire de la Frontière terrestre et maritime entre le Cameroun et le Nigeria (Cameroun c Nigeria, Guinée Equatoriale (intervenant), CR 2002/1, <http://www.icj-cij.org>, 2002, p. 26

³²¹ E. DURKHEIM, LES REGLES DE LA METHODE SOCIOLOGIQUE, Paris, FLAMMARION, 1968

³²² «*Requête introductive d'instance, enregistrée au Greffe de la Cour le 29 mars 1994, Frontière terrestre et maritime entre le Cameroun et le Nigeria (Cameroun C. Nigeria)* », <http://www.icj-cij.org>, 2002

³²³ «*Requête additionnelle à la requête introductive d'instance de la République du Cameroun déposée au Greffe de la Cour le 29 mars 1994* », <http://www.icj-cij.org>, 2002

manière forte dans la plaidoirie de l'Agent du Cameroun, Amadou Ali, qui réitère que « *c'est une affaire de souveraineté* ».

On voit ici comment la souveraineté s'affirme non seulement comme un critère d'appartenance au champ interétatique mais aussi comme une qualité inaliénable. En effet, entendue au sens dur comme « *autorité suprême de l'Etat* », « *pouvoir de contraindre et de commander sans être ni contraint ni commandé par qui que ce soit* »³²⁴, la réputation souveraine est au fondement de l'égalité juridique des nations et autorise, en cas de son atteinte et de son aliénation, le recours à la force comme moyen normal de sa protection et de sa garantie. Ce qu'il convient de faire remarquer à ce niveau, c'est que la définition de la souveraineté, dont la violation est invoquée par le Cameroun dans son recours contre le Nigeria est-elle même un enjeu de luttes entre parties camerounaise et nigériane.

Ainsi, le Cameroun a développé devant la Cour Internationale de Justice, une conception essentiellement juridique de la souveraineté et a mobilisé un ensemble d' « *instruments pertinents* » ainsi que la pratique administrative et diplomatique nigériane pour attester la « *camerounité* »³²⁵ de Bakassi. Quant au Nigeria, il a défendu que sa revendication de la presqu'île de Bakassi reposait sur : « *1) une occupation de longue durée par le Nigeria et par des ressortissants nigériens, laquelle constitue une consolidation historique du titre ; 2) une administration exercée effectivement par le Nigeria agissant en tant que souverain, et l'absence de protestations ; 3) des manifestations de souveraineté par le Nigeria, parallèlement à l'acquiescement par le Cameroun à la souveraineté du Nigeria sur Darak et les villages avoisinants du lac Tchad* » : Durant la phase orale de la procédure au tribunal de la Haye le Nigeria a ainsi beaucoup insisté sur l'exercice effectif de la responsabilité sur les territoires litigieux de Bakassi et des territoires des abords du lac Tchad : « *Although Cameroon is now claiming sovereignty in Bakassi, it has never had title, and has never acted as if it had title. Nor has it ever taken any positive interest in the people; on the contrary its hostility to them has been apparent for many years. Its conduct has been not only alien, but violent and destructive, its pre-eminent characteristic being occasional predatory forays into the peninsula by Cameroonian gendarmes. It is therefore unsurprising that we search in vain in Cameroon's evidence for indicators that there are people in Bakassi who want to be taken over by Cameroon. Cameroon has said that there are many Nigerians living in Bakassi. So there are, but there is great difference: in Bakassi, Nigerians live under Nigerian rule. In Cameroon, they live under Cameroonian rule* »³²⁶.

Pour le Nigeria donc, la souveraineté se définit par la consolidation historique et essentiellement par la *responsabilité* comme le soulignait récemment une importante étude conduite sous la coordination de Francis DENG³²⁷. Dans l'argumentaire nigérien, Bakassi s'insère dans le territoire nigérien à partir de l'exercice d'une *responsabilité effective* de l'Etat nigérien sur ce territoire ; contrairement au Cameroun qui, d'après les agents nigériens ne peut

³²⁴ J. BODIN, LES SIX LIVRES DE LA REPUBLIQUE, Paris, FAYARD, 1986 (1^{ère} édition 1576)

³²⁵ « La République du Cameroun affirme que sa souveraineté sur Bakassi est étayée par divers instruments juridiques notamment : [...] les conventions germano-britanniques de Londres du 11 mars 1913 et d'Obokum du 12 avril 1913 qui fixent la frontière entre le Cameroun et le Nigeria de Yola à la mer, et la réglementation de la navigation sur la Cross River ;

-La déclaration de Yaoundé II du 4 avril 1971 – faisant suite à celle de Yaoundé I du 14 août 1970 adoptée par la commission des frontières Cameroun-Nigeria

- La déclaration de Lagos du 21 juin 1971 qui a prolongé le tracé de la frontière maritime entre les deux pays jusqu'à 17,7 milles marins de la ligne joignant Sandy Point et Tours Shot Point,
- La déclaration de Kano du 1^{er} septembre 1974 consacrant la délimitation d'un Corridor tampon de 4 kilomètres, dont 2 kilomètres de part et d'autre de la ligne joignant la bouée d'atterrissage Fairway aux bouées n° 1,2 et 3 du cheval de Calabar ;
- La déclaration de Maroua du 1^{er} juin 1975, qui prolonge le tracé de la frontière maritime du point 12 au point G.

La « Camerounité » de la presqu'île est confirmée par la politique interne de la République Fédérale du Nigeria notamment la loi nigériane n°126 de 1954 (...) et par toutes les cartes officielles coloniales et post-coloniales (...). De plus, la pratique diplomatique des divers gouvernements de la République fédérale du Nigeria », Requête introductive d'instance... », op. cit.

³²⁶ Proceeding, Public sitting held on Thursday 28 February 2002, at 10 am, at the Peace Palace, President Guillaume presiding, in the case concerning the land and Maritime Boundary between Cameroon and Nigeria (Cameroon v Nigeria: Equatorial Guinea intervening) CR/2002/8, p.19.

³²⁷ F. DENG et al. SOVERIEGNTY AS RESPONSABILITY. CONFLICT MANAGEMENT IN AFRICA, Washington, D.C. THE BROOKING INSTITUTION, 1998.

revendiquer aucun investissement social dans la région. C'est que le juge KOROMA a également soutenu dans son « *opinion dissidente* » en estimant que « *la consolidation historique, si elle est établie par les éléments de preuve invoqués, demeure un fondement valide de titre territorial (...). Autrement dit, un long usage établi, s'il est conjugué à un ensemble complexe d'intérêts et de relations qui tendent par eux-mêmes à rattacher un territoire et confirmé par les preuves d'un acquiescement, fonde en droit un titre territorial* »³²⁸.

Comme le note Bertrand BADIE « *le principe de responsabilité se substitue à celui de souveraineté* »³²⁹. En tout cas, pour le Nigeria, l'appartenance souveraine s'apprécie non seulement en référence à des titres juridiques, mais en fonction de l'encadrement politique, sécuritaire, administratif et social d'un territoire par l'Etat qui en réclame l'appartenance. Bref la souveraineté se définit en fonction de « *la satisfaction des besoins* » des populations locales. C'est l'affirmation et la légitimation de la souveraineté comme renvoyant à un processus de construction socio-politique³³⁰. Il est donc possible d'envisager la presqu'île de Bakassi et les autres territoires litigieux comme Darak, Kontcha, Nwa, Akwaya comme des terrains de la construction sociale de la souveraineté des Etats camerounais et nigérian. C'est ce débat juridique et politique majeur dont l'enjeu véritable est celui de la transformation de la souveraineté et de ses bases juridiques que l'arrêt de la Cour Internationale de Justice a tranché en rejetant la théorie nigériane de « *la consolidation historique du titre, des effectivités et de l'acquiescement du Cameroun* » invoquée par le Nigeria. Pour les juges de la Haye, la correspondance du fait au droit est le principe de droit qui permet de fonder « *le titulaire du titre* » sur Bakassi : « *La Cour considère (...) que l'invocation de la consolidation historique ne saurait en tout état de cause conférer au Nigeria un titre sur Bakassi, dès lors que l'«occupation» de la presqu'île était contraire à un titre conventionnel préexistant détenu par le Cameroun et qu'au surplus cette possession ne s'inscrivait que dans une période limitée* »³³¹.

(c) *Le conflit de Bakassi est un conflit de symbole et de prestige* ; notamment le prestige de l'imposition de l'orgueil ou de la fierté nationale du Cameroun et du Nigeria. Pour le Cameroun, Bakassi a une forte dimension symbolique ayant trait à la mise à terme du deuil national du 11 février 1961 lorsque la Société des Nations décida du rattachement, suite à une consultation électorale, d'une partie du territoire camerounais au Nigeria. Pour le Nigeria, il s'agit de prouver qu'il peut faire la loi dans le Golfe de Guinée en usant des ressources aussi bien coercitives/militaires nationales que de la communauté internationale. On peut comprendre pourquoi, l'affaire de Bakassi a mobilisé de fortes délégations nationales qui n'ont par ailleurs pas l'économie du recours aux conseils et à l'expertise étrangère comme le témoigne la listes des agents des deux parties devant la Cour internationale de justice (Voir annexe).

2. Territoire, population et interétatisme

(a) *Conflit de souveraineté, le différend sur la frontière terrestre et maritime entre le Cameroun et le Nigeria est aussi un conflit territorial*. Il n'y a pas de souveraineté en soi. Le territoire est la médiation à travers laquelle s'exprime et s'exerce une souveraineté. Tout conflit territorial porte par conséquent sur la détermination de l'appartenance territoriale. Le différend frontalier et maritime entre le Cameroun et le Nigeria avec la Guinée Equatoriale comme intervenante marque la centricité du principe de territorialité dans les relations internationales du Golfe de Guinée : « (...) *c'est*, note l'agent du Cameroun Amadou Ali,

³²⁸ COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE, « Communiquer de presse 2002/26bis : Frontière terrestre et maritime entre le Cameroun et le Nigeria (Cameroun c. Nigeria ; Guinée équatoriale (intervenante), Résumé de l'arrêt », 10 octobre 2002, in www.icj-cij.org

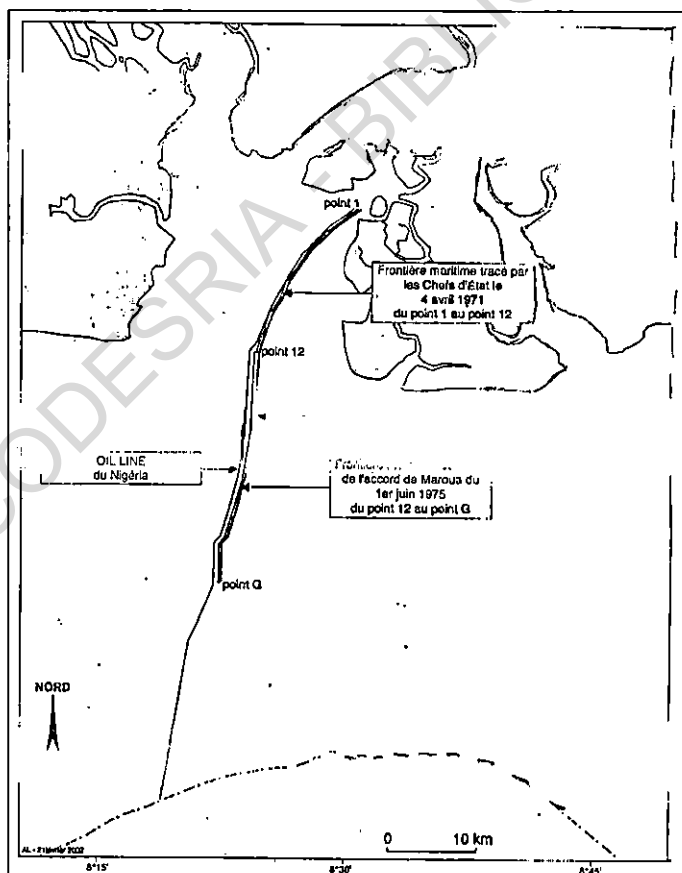
³²⁹ B. BADIE, UN MONDE SANS SOUVERAINETE, op. cit. p.165-167.

³³⁰ Cf. T.J. BIERSTEKER and C. WEBER, SOVEREIGNTY AS SOCIAL CONSTRUCT, op. cit.

³³¹ COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE, « Communiquer de presse 2002/... », op. cit., p. 19

*l'intégrité territoriale de la République du Cameroun qui est en jeu. C'est aussi une affaire de guerre et de paix : nous avons été victimes d'une invasion militaire ; nous sommes victimes d'une occupation militaire ; nous subissons de nombreuses incursions sur notre territoire national*³³². Quant à l'agent du Nigeria Musa E. ABDULLAHI, il insiste sur la "rationalité" essentiellement territoriale qui est celle du Nigeria : « *Nigeria's primary interest is in its territory, and in the Nigerian inhabitants (...). The evidence shows beyond any doubt at all that Bakassi has always been considered in Nigeria to be Nigerian sovereign territory and an integral part of the Federal Republic of Nigeria [...]* »³³³. Ce sont ces considérations territoriales qui ont motivé l'intervention de la Guinée Equatoriale dans la procédure. La question de la détermination de la frontière terrestre et maritime entre le Cameroun et le Nigeria permet de mieux appréhender l'*interétatisme en acte*. Celui-ci peut être symbolisé par le point G ; point d'intersection ou d'imbrication des souverainetés. Au delà de ce point, les droits et intérêts du Cameroun, du Nigeria, de la Guinée Equatoriale et Sao Tome et Principe s'imbriquent de telle manière qu'une délimitation de la frontière maritime entre le Cameroun et le Nigeria au-delà de ce point a automatiquement des répercussions sur les droits et intérêts des autres pays. C'est qui a d'ailleurs motivé l'intervention de la Guinée Equatoriale dans le différend territorial et frontalier entre le Cameroun et le Nigeria devant la Cour Internationale de Justice de la Haye : « *l'objet de l'intervention de la Guinée Equatoriale est d'informer la Cour des droits et intérêts d'ordre juridique de la Guinée Equatoriale afin qu'il n'y soit pas portée atteinte lorsque la Cour en viendra à examiner la question de la frontière maritime entre le Cameroun et le Nigeria* »³³⁴.

Carte 4 : La frontière maritime Cameroun - Nigeria au-delà du point G.



Source : ARCHIVES DU MINISTRE DES RELATIONS EXTERIEURES DU CAMEROUN

³³² Compte rendu, op. cit.

³³³ Proceeding, op. cit.

³³⁴ Cour Internationale de Justice, REQUETE A FIN D'INTERVENTION DU GOUVERNEMENT DE LA GUINEE EQUATORIALE, enregistrée au Greffe de la Cour le 30 juin 1999, p. 7

(b) *Le conflit de Bakassi a aussi une dimension anthropologique renvoyant à la lutte pour la détermination par chaque protagoniste de la base humaine d'exercice de sa domination, c'est-à-dire, en d'autres termes de sa population. Pour le Nigeria, «The Bakassi Peninsula is inhabited by population of Nigerian fishermen and farmers. They are tied politically, culturally, historically and ethnographically to Nigeria. They pay allegiance to Nigeria traditional rulers. They pay taxes to Nigeria (...) it is Nigeria that has looked after these people and contineously exercised sovereignty over the land. Cameroon has not»³³⁵. Quant au Cameroun il soutient que «l'antériorité de l'occupation effective de ce territoire par des populations de souche camerounaise est incontestable. La toponymie des lieux atteste de l'installation ancienne (au moins depuis le XVe siècle) dans la zone des populations des groupes Bakolè, Bakweri ; Bakossi, dont l'ancêtre Kole Mbedi se rattache à l'arbre généalogique des sawa vivant dans les actuelles provinces camerounaises du Sud-Ouest et du Littoral. Le mot «Bakassi» lui-même est un mot de la langue douala du Cameroun qui signifie littéralement «ils ont accueilli» ; de même, le mot «Jabane» partage, séparation, le mot «Kombo Jana» (komba'a Janea) : «ils ont accueilli» ; de «kombo abedimo» (komba'a bedimo) «la pêcherie des fantômes», le mot «Kombo wase» (Kombota wase) : «la pêcherie de terre» ; le mot «kombo Munja» (Kombo'a munja) ; «la pêcherie de la mer» ; le mot «Idabato» : la forêt des hommes ; le mot «Nawumsewan» : «je me repose ici», etc. Les Douala se livraient à la pêche dans ces différentes pêcheries depuis le XVe siècle comme l'attestent des textes en Portugais»³³⁶. La revendication par le Cameroun et le Nigeria des habitants de Bakassi s'inscrit dans une dynamique construction de leur base humaine respectives.*

L'enjeu démographique apparaît tellement central dans le conflit de Bakassi que la Cour a pris acte, dans son arrêt, de la satisfaction de l'engagement du Cameroun à assurer la continuité de la protection des trois millions de Nigériens qui vivent sur le sol camerounais, y compris à Bakassi. On constate ici que l'arrêt de la Cour ne repose pas uniquement sur des considérations d'ordre juridiques, mais intègre aussi les contraintes socio-politiques. Cette disposition de l'arrêt a d'ailleurs fait l'objet de sérieuses réserves de la part du juge PARRA-ARANGUREN qui indique qu'il a voté contre cette disposition « en se fondant sur le principe bien établi selon lequel « la Cour a le devoir de répondre aux demandes des parties telles qu'elles s'expriment dans leurs conclusions finales, mais aussi celui de s'abstenir de statuer sur des points non compris dans lesdites demandes ainsi exprimées » (...). Ni le Cameroun ni le Nigeria n'ont demandé à la Cour dans leurs conclusions de prendre acte de l'engagement pris par le Cameroun d'assurer sa protection aux Nigériens habitant la presque île de Bakassi. Aussi (...) la Cour aurait dû s'abstenir de prendre acte d'un tel engagement dans le dispositif de l'arrêt, même si elle était en droit de l'aborder dans l'exposé de ses motifs, comme elle l'a fait au paragraphe 317 de l'arrêt »³³⁷.

B. LA STRUCTURATION DE L'INTERETATIQUE AUTOUR DES ENJEUX DE PUISSANCE ET D'INTERET

La dynamique interétatique du Golfe de Guinée est portée par les luttes d'intérêts nationaux (2) qui, à leur tour, structurent un jeu de la puissance régionale (1).

1. Le Golfe de Guinée, espace des luttes de puissance

Le champ interétatique du Golfe de Guinée est une configuration géopolitique qui se structure autour des luttes de puissance entre Etats. Le jeu de la puissance s'articule ici

³³⁵ Proceeding, op. cit

³³⁶ Requête introductive d'instance, op.cit.

³³⁷ COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE, «Communiquer de presse 2002/... », op. cit., p. 33

Equipe-ments militaires	Armée de l'air	Avions de combat	32	14	22	5*	16	-	92		
		Avions de transports		-	10	+16	7	5	34		
		Avions d'entraînement	40	6	12	-	-	-	34		
		Hélico d'attaque		-	-	7	5	-	15		
		Hélico de liaison, trans. Entraînement	17	1	23	12	6	2	22*		
	Marine Nationale	Patrouilleurs et gardes-côtes	10	1	6	-	2	4	53**		
		Vedette lances missiles ou torpilles	2	-	-	-	1	-			
		Chasseurs de mines	2	2	-	-	-	-	2		
		Amphibie	422	86,5	-	1784	1	-	2		
		Budget ou PIB	Pays	2,2.56	115.07	53.13	30.32	3759	152	28410	
	Défense	4.8	1.8	106.26	1.7	92.48	1.21	823.89		Millions de \$	
	Rapport	2.0	1.2	2.0	1.9	1.0	0.8	2.9			

Source : REVUE AFRICAINE DE DEFENSE, N° 2, Avril - Juin 2000, pp. 131-136

Toutefois les conflits du Golfe de Guinée ne permettent nullement de débrouiller totalement le jeu de la puissance dans les relations internationales régionales. Ce phénomène émane d'une part du fait de la transnationalisation récente des conflits³³⁸ et d'autre part en raison de la désétatisation relative des luttes avec son effet de dé-conventionalisation de l'ennemi³³⁹.

Tableau 27: Les conflits internes dans le Golfe de Guinée (1967-2002).

Pays	Date	Nature du conflit
Nigeria	1967-1970	La guerre du Biafra qui opposa la République autoproclamée du Biafra au gouvernement fédéral nigérian
Zaïre	1960-1978	Sécession du Katanga (Shaba) en 1960 puis intensification de la guerre en mars 1977 puis en mai 1978
Angola	1976-....	Lutte entre Unita (Union Nationale pour l'Indépendance Totale de l'Angola) de Jonas SAVIMBi et le MPLA (Mouvement Populaire de Libération de l'Angola) d'Edouardo DOS SANTOS pour la conquête du pouvoir. La guerre est en cours d'extinction.
RDC	1998-...	Guerre de partage du pouvoir dans le Zaïre post-moubutiste opposant l'ancienne AFDL du défunt président Laurent Désiré KABILA à une nébuleuse de rébellions soutenues par l'Ouganda, le Rwanda et le Burundi.
Congo-Brazzaville	1993-1997	Guerre de milices politiques qui a atteint son paroxysme en 1997 avec l'affrontement entre Forces Armées Congolaises, Miliciens Zoulou et Ninjas de Pascal LISSOUBA et de Bernard KOLELAS d'un côté et les Cobras de Denis SASSOU NGUESSO soutenus par l'Angola de l'autre. Pascal LISSOUBA sera finalement chassé du pouvoir en 1997

Source : Réalisé par l'auteur à partir des données partielles tirées dans V. PASCALINI, « L'évolution des conflits en Afrique », LA REVUE INTERNATIONALE ET STRATEGIQUE, 33, Printemps 1999, pp.139-140

Par ailleurs, le brouillage du jeu de la puissance est la conséquence de l'extraversion militaire de bon nombre d'Etats de la région. La France, de par sa mainmise sur quelques armées régionales à l'instar du Gabon, est une puissance régionale du Golfe de Guinée. Le dispositif militaire français en Afrique qui a connu une réduction des effectifs passant de 8000 hommes en 1998 à 5600 en 2002 reste toujours considérable de manière à pouvoir faire de ce pays un acteur central de la géostratégie continentale et ce d'autant plus que ses forces dans la région «disposent de 2 bâtiments navals, 15 avions de combats, 6 avions de transport, un appareil de patrouille maritime et 19 hélicoptères. Ces forces prépositionnées ont coûté

³³⁸ E. J. KELLER, « Culture, Politics and the Transnationalisation of Ethnic Conflict in Africa : New Research Imperatives », POLIS. CAMEROONIAN POLITICAL SCIENCE REVIEW, Vol. 9, Numéro spécial, 2002, pp. 81-95

³³⁹ S. TAKEUCHI, «Understanding Conflicts in Africa: Reflections on its recent characteristics », in E. KURIMOTO, ed., REWRITING AFRICA: TOWARDS RENAISSANCE OR COLLAPSE?, JCAS Symposium Series, Osaka, 2001, pp. 27-58

autour de la volonté de monopole par chaque acteur de la détermination légitime des positions des uns et des autres ; de la définition des critères de l'opportun et de l'inopportun ; bref de la capacité effective de dominer et de contrôler le jeu régional. Il s'agit d'une position dont les luttes d'accès constituent les principes cardinaux de fonctionnement du milieu interétatique du Golfe de Guinée.

Le jeu de la puissance s'organise d'abord, dans le Golfe de Guinée comme partout ailleurs, autour du facteur militaro-stratégique. Celui-ci repose sur les luttes de transformation ou de conservation de la balance des forces/capacités militaires. Le Golfe de Guinée est ainsi marqué par un travail de renforcement par chaque Etat de ses potentiels/capacités militaires. C'est la dynamique de structuration des *positions* militaro-stratégiques qui ne seront que «*le produit du conflit et de la concurrence et non une sorte d'auto-développement immanent de la structure*». La détermination éminemment relationnelle de la puissance/capacité s'exprime ici de manière éloquente. La puissance n'est pas une somme de capacités et d'aptitudes qui sommeillent en l'Etat : elle est un processus interactif et relationnel ; elle s'atteste et se consolide dans les dynamiques d'échanges entre agents.

Dans cette perspective, l'affirmation de la puissance renvoie à l'activation d'un ensemble de ressources ; c'est-à-dire ce que, dans une relation d'échange et de concurrence, un acteur possède en plus par rapport aux autres. Le surplus de ressources militaires nigérianes constitue ainsi un capital efficient dans l'imposition de son leadership régional aussi bien dans le cadre licite du maintien de paix que dans celui de la *pression stratégique* pour faire accepter son hégémonie aux autres Etats de la région. Il en est de même de l'Angola qui est devenu l'un des acteurs dominants du champ militaro-stratégique régional. Comme le Nigeria au Liberia et en Sierra Léone, l'Angola dispose dans les deux Congos d'une «*capacité de faire faire, capacité d'empêcher de faire*» qui fait de lui, un pays qui, comme le Nigeria, fait la loi dans le Golfe de Guinée.

Au total, le Golfe de Guinée est un système de positions militaires. C'est la structure de la possession des moyens militaires qui détermine la hiérarchie des positions qui, à son tour, détermine les horizons régionales de la projection militaro-stratégique des Etats. Par ailleurs «*le moral de troupes*» ; c'est-à-dire leurs dispositions idiosyncrasiques apparaissent comme les matrices de la pratique stratégique des Etats. De sorte que pour mieux apprécier les positions militaires régionales et leurs interrelations, il convient de prendre en compte non seulement le cadastre des casernes, mais aussi le code identitaire et culturel qui trame le «sens» de la stratégie.

Tableau 26: Forces armées et pourcentage du PIB alloué à la défense par les Etats du Golfe de Guinée

Indicateurs	Pays									Observations
	Angola	Cameroun	R.D. Congo	Congo Brazza-ville	Gabon	Guinée Equato-riale	Nigeria	Sao Tome & principe		
Effectifs des armées en milliers d'hommes	Terre	75	13	25(96)	8	3.2	1.1	62		
	Air	5,5	1.3	1.8	1.2	1	0.12	5.6		
	Mer	2	0.3	1.3	0.8	0.5	1.32	9.5		
	Total	82	23.6	28.1	10	4.7		77.1		
	FPM	40	9	21	5	4.8		9.5		
Armée de Terre	Chars de combat	+ 90	40*	20		-	-	360		
	Chars légers	10	-		38	-	-	100		
	Chars de réco	100	47	60	50	70	6	330		
	Véhicules blindés TT	422	47	84	50	33	10	380		
	Artillerie tractée	+	+	63	+	+	-	558		
	Mortiers	+ 700	107	+	+57	+	+	330		
	Canons		+	+		+41	-	+90		
	LRAC	S-A-7/14				-				
Missiles	S-A 7*/09	14	SA-7	22*	-	-	60			

environ 3 milliards de francs en 1997 et le coût pour 1998 est évalué à quelques 2,3 milliards de francs »³⁴⁰.

Quant aux Etats-Unis, ils disposent d'une base militaire à Sao Tome et Principe ; ce qui relativise largement les influences angolaise, nigériane voire gabonaise de la région.

Tableau 28: Le dispositif militaire français en Afrique en 1998

Pays	Hommes
Djibouti (Groupement Est)	3180
Gabon (Groupement Centre)	560
Tchad (Groupement Ouest)	1120
Sénégal (Groupement Ouest)	1000
Côte d'Ivoire (Groupement Ouest)	677

Source : Réalisé par l'auteur à partir des données tirées dans H.SADA, *op. cit.*.

C'est ainsi que, comme le souligne le géostratège nigérian B. E. ATE l'une des plus grandes préoccupations sécuritaires nigérianes dans la région est la France : « *Nigérians have to worry about American, Israeli and French military activities in Chad, Cameroon, Niger, Benin Republic... French is aiming towards a total consolidation of its hegemony in the contiguous area by a calibrated penetration of the economy of Nigeria* »³⁴¹.

Toutefois les conflits armés de la période de la "renaissance africaine" semblent dans une certaine mesure apporter une clarification du jeu de la puissance dans le Golfe de la Guinée. A la faveur du décentrement des enjeux de puissance qui tournent largement aujourd'hui autour du maintien de la paix et de la résolution des conflits, deux pôles de puissance semblent s'être dégagés dans l'espace golfe guinéen : le Nigeria et l'Angola.

Dans le théâtre de la résolution des conflits et du maintien de la paix en Afrique de l'Ouest, le Nigeria jouit assurément d'un leadership hégémonique nonobstant le travail de sappe des pays francophones de la région (Côte d'Ivoire, Sénégal, Burkina-Faso) qui ne s'accommodent pas de ce qu'ils considèrent comme une domination anglophone. Ils bénéficient de ce fait du soutien actif de la France dont l'affaiblissement de la puissance nigériane a toujours constitué une ligne géostratégique de sa politique africaine³⁴². Ainsi les interventions nigérianes en Sierra Leone et au Libéria sous le couvert de l'ECOWAS Monitoring Group (ECOMOG)- instance régionale de légitimation collective de la puissance militaire nigériane -, outre le fait qu'elles s'inscrivent dans une volonté de contention des influences occidentales dans la région, jouent également une fonction de légitimation du leadership et de la puissance militaire nigériane dans la région. La position dominante du Nigeria au sein de l'ECOMOG est une marque incontestable de sa supériorité tactique et matérielle sur le plan militaire. Le Nigeria est une puissance régionale du Golfe de Guinée.

Si le Nigeria s'affirme sur le terrain du maintien de la paix et de la résolution des conflits comme une puissance régionale, l'Angola pour sa part affirme sa capacité de faire sur le terrain des interventions militaires dans les pays voisins. Le paradoxe angolais est sans doute, l'incapacité manifeste des forces armées angolaises à rétablir l'administration du MPLA sur toute l'étendue du territoire national -- par l'anéantissement des rebelles de l'UNITA -- et leur très grande aptitude à instaurer une espèce de "paix angolaise" dans les pays voisins. En effet, à la faveur des conflits armés qui déchirent l'Afrique centrale depuis la fin de l'année 1996 l'« *Angola est devenu une puissance régionale redoutable sur le plan militaire [et] étend son influence en Afrique centrale* »³⁴³. Dans ce que Yves LACOSTE

³⁴⁰ H. SADA, « Le changement à petits pas des relations franco-africaines », LA REVUE INTERNATIONALE ET STRATEGIQUE, p. 33, Printemps 1999, p. 228 et suiv.

³⁴¹ Cité par L. SAÏBOU, « la problématique de la sécurité collective aux abords du Lac Tchad », Ngaoundéré Anthropos, 1996

³⁴² D. BACH (dir), LE NIGERIA, UN POUVOIR EN PUISSANCE, Paris, KARTHALA, 1988

³⁴³ F. CHAMBON, « L'Angola étend son influence en Afrique centrale », LE MONDE, 29 octobre 1997

nomme l'Afrique médiane, l'Angola s'affirme incontestablement comme la deuxième force militaire régionale après l'Afrique du Sud. L'armée angolaise a été au centre des fuites de MOBUTU SESSE SEKO et de Pascal LISSOUBA tout comme elle a sauvé Laurent Désiré KABILA d'une chute certaine en 1998. L'Angola possède, de l'avis des experts militaires, l'une des armées les plus puissantes d'Afrique avec environ 110.500 hommes ; une aviation parmi les mieux équipées et entraînées de la région avec près de 27 avions de chasse et 26 hélicoptères de combat. Dans le tableau des équipements militaires de la sous région, l'Angola est mieux équipé avec près de 300 chars de combats, 250 véhicules blindés et des pièces d'artillerie.

Le Golfe de Guinée repose ainsi sur deux principaux pôles de puissance avec cependant des acteurs émergents comme le Cameroun qui dispose de l'une des armées relativement mieux disciplinées et intégrées de la région.

Les luttes de puissance recourent aussi à des moyens juridiques et institutionnels. En d'autres termes, la puissance ne se nourrit pas uniquement des ressources militaro-stratégiques ; elle mobilise aussi les moyens du droit. Ce qui est d'ailleurs compréhensible dans la mesure où droit et stratégie sont en interaction permanente. Dit autrement, la production normative internationale est fondamentalement *réaliste* et *stratégique* : elle renvoie à la consécration juridique des rapports de force internationaux. Toutefois, il ne s'agit pas, en soulignant cette *dimension réaliste* du droit des nations, d'écarter les situations dans lesquelles ce droit constitue la force des faibles ; notamment dans la structuration d'un *système égalitaire de positions étatiques* sur la scène mondiale.

Ainsi, c'est par les ressources juridiques que le Cameroun tente de contrebalancer la pression hégémonique du Nigeria qui, «selon une technique de « grignotage » s'est emparé de certaines portions territoriales revendiquées par le Cameroun en «[obligeant ce pays] à consacrer à sa défense des sommes qui seraient mieux employées à des tâches constructives de développement»³⁴⁴. Le Cameroun va ainsi se trouver obligé de "prier" la Cour Internationale de Justice «de dire et de juger» «qu'en tentant de modifier unilatéralement et par la force les tracés de la frontière [entre les deux pays], la République Fédérale du Nigeria a violé le principe fondamental du respect des frontières héritées de la colonisation (...) ainsi que ses engagements juridiques relativement à la délimitation terrestre et maritime. [...] qu'en utilisant la force contre la République du Cameroun, et, en particulier, en occupant militairement des parcelles du territoire camerounais dans la zone du Lac Tchad et la péninsule camerounaise de Bakassi, en procédant à des incursions répétées tout le long de la frontière entre les deux pays, la république fédérale du Nigeria a violé et viole ses obligations en vertu du droit international et coutumier».³⁴⁵

Dans le champ des luttes de puissance que constitue le Golfe de Guinée, le droit international fait preuve d'efficience ; c'est-à-dire qu'il constitue à la fois une ressource de légitimation souveraine des Etats et un dispositif normatif protecteur des acteurs faibles de la scène régionale. Cette dimension ressort clairement dans la «Requête à fin d'intervention du Gouvernement de la Guinée Equatoriale» dans l'affaire de la "Frontière terrestre et maritime entre le Cameroun et le Nigeria" : «La Guinée Equatoriale, pays relativement petit et pauvre a en face d'elle comme voisins deux grands Etats africains relativement puissants. Si la Cour devait fixer entre le Cameroun et le Nigeria une frontière maritime qui croiserait la ligne médiane avec la Guinée Equatoriale, cela porterait atteinte à la capacité de cette dernière à négocier avec ces deux Etats le tracé d'une frontière sur la base de la ligne médiane, et il serait porté préjudice à ses intérêts dans tout règlement juridictionnel concernant le tracé de

³⁴⁴ Plaidoyer de l'agent du Cameroun, Ahmadou ALI à la CJI, La Haye, Juin, 2002

³⁴⁵ Compte rendu, op. cit

sa frontière maritime avec le Cameroun ou avec le Nigeria»³⁴⁶. Au total le droit international constitue l'un des terrains d'échanges et de luttes du système régional d'Etats.

L'un des acteurs forts du champ du Golfe de Guinée, à savoir le Nigeria, recourt aussi aux ressources du droit et de la civilité politique pour non seulement conforter ses intérêts matériels et géostratégiques mais aussi pour se légitimer en tant que "centre de sens". C'est la dimension "civilisationnelle" de la puissance ; ou plutôt la nécessaire articulation entre la puissance et le sens³⁴⁷. La dimension matérielle de la puissance a un prolongement "éthico-axiologique". Ainsi, pour se soustraire de l'accusation de pays agresseur portée contre lui par le Cameroun, le Nigeria mobilise son action "civilisatrice" sur le continent pour se construire l'image d'une puissance régionale en accord avec les normes de la civilité politique internationale.

Face à l'accusation d'Etat agresseur et belliciste et donc, violateur des normes de civilité internationale, le Nigeria indique à son crédit qu'il remplit les critères internationaux d'appartenance à la catégorie des puissances qui font sens ; ou plutôt qui travaillent à la diffusion mondiale des valeurs internationales légitimes que sont la paix, la sécurité et la prospérité. Comme le défend fermement l'agent du Nigeria devant la Cour Internationale de Justice de la Haye, «*Nigeria is not a belligerent nation, nor is it interested in expanding its frontiers at the expense of its neighbours. On the contrary, Nigeria is one of the most peaceful countries in Africa, with a strong record of peaceful neighbourliness. Nigeria has never gone to war with any of its neighbours (...). Nigeria has been involved in substantive and amicable negotiations with her other neighbours, Equatorial Guinea, Sao Tome and Principe, and the Republic of Benin, Niger and Chad, as to boundary questions, land and maritime. This shows that Cameroon's further assertion, that Nigeria is not prepared to negotiate, is like wise completely baseless*»³⁴⁸.

Il apparaît ainsi clairement que les normes de la civilité politique internationale constituent une arène à part entière des luttes de puissance dans le Golfe de Guinée. C'est sur le terrain du comportement pacifique, de la protection des droits de l'homme, du maintien de la paix etc. que le Nigeria tente de fonder sa "distinction", c'est-à-dire sa démarcation et sa transcendance par rapport au Cameroun considéré comme un Etat décivilisé qui est de notoriété internationale connu pour son non-respect des droits de l'homme.

Dans un contexte où, comme le note Jacques CHEVALLIER, «*l'Etat de droit se présente dans les sociétés contemporaines comme une véritable contrainte axiologique, dont dépend la légitimité politique*»³⁴⁹, on peut comprendre le déplacement des luttes de puissance dans le Golfe de Guinée du terrain militaro-stratégique sur celui de l'éthique, de la civilisation des mœurs politiques. «*Nigeria has justified concerns for the human rights both of its own citizens harassed in the border areas and also of Nigerians citizens in Cameroon. Cameroon is a State where people of Nigerian descent are being made to feel like second-class citizens. Recent reports from the British Broadcasting Corporation (BBC), on 5 October 2001, stated Cameroon police have clamped down on their rights to protest. I quote "Earlier this week, the police violently broke up banned marches, trailed as non-violent gatherings by English-speaking [inhabitants], in two towns in western Cameroon. The authorities said they were provoked, but it is clear that they were well prepared, having dispatched elite troops from the capital, Yaoundé, and neighbouring provinces into the area (...). Leaders of the English-speaking minority have increasingly complained that they are treated as second-class citizens (...). The United Nations Commission on Human Rights has a special Rapporteur on Torture (...). Please allow me quote again from that United Nations report, which stated that "torture*

³⁴⁶ COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE, « Requête à fin d'intervention du Gouvernement de la Guinée Equatoriale », 30 Juin 1999, p. 11

³⁴⁷ Z. LAÏDI, SENS ET PUISSANCE APRES LA GUERRE FROIDE, op. cit.

³⁴⁸ C. I. J., « Proceedings... », op. cit.

³⁴⁹ J. CHEVALLIER, L'ETAT DE DROIT, Paris, MONTCHRETIEN, EJA, 1994, p.7.

tiendraient pas compte des protestations de la Guinée Equatoriale et procéderaient à la prospection et à l'exploitation des ressources, causant ainsi un préjudice juridique et économique à la Guinée Equatoriale». Le Cameroun, pour sa part, accuse le Nigeria de vouloir l'empêcher de procéder à une «*exploitation paisible des richesses naturelles qui [lui] appartient et dont, pourtant, la nature [(lui)] a plus chichement doté (...) que [son] voisin*». L'enjeu de Bakassi repose sur les ressources de toutes sortes qui s'y trouvent. Conçu dans cette perspective, le conflit régional de Bakassi est un *conflit environnemental* ; c'est-à-dire un conflit de ressources.

Ce qu'une analyse du champ interétatique du Golfe de Guinée permet de souligner à nouveau dans les études des relations internationales africaines, c'est la centralité de *l'intérêt national de l'Etat* qui fait effectivement sens dans l'engagement international des acteurs étatiques. Contrairement à ce que reprennent Kevin C. DUNN, Timothy M. SHAW et collaborateurs, les intérêts nationaux ne sont pas absents des relations internationales africaines. Les intérêts font bel et bien courir les acteurs internationaux africains, et contribuent à la structuration du champ interétatique. Par ailleurs les théories classiques des relations ne sont pas incompatibles avec l'analyse des réalités africaines. L'Afrique est, comme tout autre région un champ de positions souveraines et historiques qui, dans leurs interrelations, engendrent des intérêts spécifiques et déterminent les capitaux les plus efficaces qui permettent de tirer avantage dans la bataille de la maximisation des intérêts. Dans la bataille juridique qui constitue aujourd'hui l'un des terrains de jeu les plus expressifs de la dynamique interétatique dans le Golfe de Guinée, l'intérêt national des Etats est mis au devant des rationalisations de légitimation de l'action interventionniste des Etats. L'agent du Cameroun estime dans sa plaidoirie que l'Affaire de la frontière terrestre et maritime entre le Cameroun et le Nigeria «*met en jeu les intérêts vitaux [du] pays*». Précisant pour sa part «*l'objet précis de l'intervention de la Guinée Equatoriale*», l'agent de ce pays fait savoir au président de la Cour que «*La Guinée Equatoriale s'est présentée devant vous afin d'utiliser les moyens juridiques à sa disposition pour protéger ses intérêts vitaux. Nous avons tenté d'expliquer la manière dont la revendication maritime du Cameroun, dans le cadre d'un litige avec le Nigeria, porte préjudice aux intérêts de la Guinée Equatoriale...* »³⁵⁵. Au total le Golfe de Guinée est un champ de luttes pour la préservation et la maximisation par les différents types d'acteurs de leurs intérêts spécifiques.

³⁵⁵ C. I. J., «*Compte rendu...* », op. cit

is widespread and used indiscriminately against many people under arrest''.³⁵⁰ En construisant du Cameroun une figure décivilisée et barbare, le Nigeria tente de mobiliser à son avantage les ressources éthiques de la société internationale. C'est à ce niveau que s'exprime dans toute son ampleur, l'interaction entre puissance, éthique et interétatisme. A défaut d'imprimer une orientation décisive à l'agenda politique international en exerçant un rôle prépondérant dans la détermination des critères de l'opportun et de l'inopportun, une puissance doit au moins se positionner en vecteur de la diffusion mondiale des valeurs internationales légitimes. Le Nigeria est, selon son agent, le «*centre pièce*» de la politique africaine, qui déploie une espèce de «*diplomatie de Mère Theresa*» ; c'est-à-dire une diplomatie de l'humanitaire internationale³⁵¹.

2. Le Golfe de Guinée est une arène interétatique qui se structure autour des luttes d'intérêts nationaux

Contrairement à l'approche utilitariste, l'intérêt n'est ici ni un «*invariant anthropologique*», ni une réalité «*transhistorique et universelle*» : l'intérêt est une construction historique ; il se détermine dans les processus d'interaction sociale³⁵². Cela veut plus exactement dire que la détermination de la valeur des intérêts se fait en fonction de la conjoncture qui marque le champ. Chaque conjoncture interétatique «*présuppose et engendre simultanément une forme spécifique d'intérêt qui est incommensurable avec les intérêts*»³⁵³ qui marquent d'autres types de conjonctures. Au total chaque conjoncture appelle et active une forme spécifique d'intérêt. Ainsi par exemple, si l'intérêt territorial construit autour de Bakassi avant le tournant juridique de 1994 se justifiait surtout par des questions de sécurité et de stabilité des Etats camerounais et nigérian ; ce sont la volonté et l'action effective en vue du contrôle de l'exploitation des ressources précieuses qui s'y trouvent qui confèrent actuellement à Bakassi, une *illusio* ; c'est-à-dire, au sens bourdieusien, une valeur spécifique. Selon le Nigeria, «*The gulf of Guinea is an area very rich in resources, both hydrocarbon and fish. It is an area of great importance to the world's petroleum industry, and has seen thousands of millions of dollars' worth of investment over the last 40 years*»³⁵⁴.

C'est cette nouvelle position du Golfe de Guinée comme l'une des terres centrales des hydrocarbures mondiales qui amène le Nigeria à la réaffirmation de sa «*souveraineté historique sur Bakassi*» ; l'un des points pétroliers non négligeable du Golfe de Guinée. Motivant sa demande pour une délimitation de la frontière maritime Cameroun-Nigeria au-delà du point dit "G" ou "Triple", la Guinée Equatoriale insiste aussi sur l'enjeu des ressources : «*(...) l'ensemble de la zone maritime où les intérêts de la Guinée Equatoriale, du Nigeria et du Cameroun sont en concurrence est une zone de prospection et d'exploitation actives des ressources en pétrole et en gaz. La Cour concevra aisément que, du point de vue pratique, tout arrêt qu'elle rendrait et qui aurait pour effet de prolonger la frontière entre le Cameroun et le Nigeria de l'autre côté de la ligne médiane marquant la frontière avec la Guinée Equatoriale serait invoqué par les concessionnaires qui, vraisemblablement, ne*

³⁵⁰ C. I. J., «*Proceeding...*», op. cit.

³⁵¹ «*(...) After independence in 1960, Nigeria adopted Africa as the centrepiece of its foreign policy objectives, entrenched this policy in her constitutions and took up this role very seriously. Nigeria thus used her limited resources and diplomatic influence for the decolonization of other African countries. Nigeria became a member of the Front Line States, even although Nigeria itself is in the West. Nigeria was the Permanent Chairman of the United Nations Action against Apartheid Committee. In these roles it played a significant part in the struggle for independence of Mozambique, Namibia, Angola, Zimbabwe, and the end of Apartheid in South Africa (...). In relation to West African Affairs, Nigeria contributed over US\$ 3 billions and large numbers of men - many of whom it lost - to United Nations contingents led by Nigeria bringing peace and the restoration of democracy in Sierra Leone and Liberia. Nigerian soldiers are still in Sierra Leone, in our efforts to consolidate the gains of democracy (...). Nigeria is the seat of the West African Parliament. It is also the headquarters of ECOWAS, that is the regional economic body for West Africa*», "Compte rendu, Audience publique tenue le jeudi 28 février 2002", CR 2002/8, Cour Internationale de Justice, La Haye, www.icj-cij.org, p. 23-24.

³⁵² P.J. KATZENSTEIN, *THE CULTURE OF NATIONAL SECURITY*, op. cit.

³⁵³ P. BOURDIEU et J.D.L. WACQUANT, *REPONSES*, op. cit., pp. 92-93.

³⁵⁴ C.I.J., «*Compte rendu, audience publique du lundi 28 février 2002*», CR/2002/8, www.icj-cij.org, p.20.

CHAPITRE 2

LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES, CADRES DE LA STRUCTURATION DE L'INTERETATIQUE DANS LE GOLFE DE GUINEE

On ne peut pertinemment rendre compte de la configuration interétatique du Golfe de Guinée sans prendre en compte le code institutionnel de sa structuration. Le code institutionnel de la structure interétatique du Golfe de Guinée renvoie à la création d'organisations internationales comme une des modalités fortes d'expression du jeu interétatique ; comme une des architectures du "système d'Etats" régional. Le Golfe de Guinée peut ainsi être envisagé dans la perspective d'une configuration d'institutions/organisations intergouvernementales qui contribuent au renforcement de la base/nature statocentrique de la région. Comme partout ailleurs dans le monde, la mise sur pied par les Etats d'organisations internationales aux fonctions et finalités diverses est apparue comme l'une des principales modalités de déclinaison de l'interétatique. L'organisation internationale s'entend ici au sens de Michel VIRALLY comme « une association d'Etats, établie par accord entre ses membres et dotée d'un appareil permanent d'organes chargés de poursuivre la réalisation d'objectifs d'intérêt commun par une coopération entre eux »³⁵⁶. Le processus d'institutionnalisation des cadres de concertation et de coopération interétatiques s'inscrit ainsi dans une logique politique de clôture étatique de l'espace international.

Le code institutionnel de l'interétatique dans le Golfe de Guinée s'inscrit de manière forte dans la théorie réaliste des institutions internationales. Celle-ci rend compte de l'organisation internationale comme renvoyant à « un régime d'Etats rationnels, détenteurs de l'essentiel de la légitimité politique et contraints simplement par l'interdépendance à mettre en commun des intérêts qui restent agrégés au seul plan national »³⁵⁷. Le code institutionnel/organisationnel de l'interétatique traduit une structure internationale intergouvernementaliste et donc statocentrique. Il s'agit d'un statocentrisme réaliste qui envisage les organisations internationales comme des « sites d'interaction à l'intérieur desquels se prolonge la compétition qui oppose [les] acteurs étatiques sur la scène internationale. Leurs caractéristiques, leur influence sont soumises au jeu des rapports de forces interétatiques. Elles n'ont qu'un rôle mineur sur la scène internationale et, lorsqu'elles ont une importance, ce n'est pas comme acteurs autonomes s'exprimant au nom d'une communauté mais comme instruments au service d'intérêts égoïstes, réceptacles des rapports de forces entre leurs Etats membres »³⁵⁸. En tout état de cause, l'intergouvernementalisme et ses reformulations³⁵⁹ font des organisations internationales des prismes à l'intérieur desquels se réfractent les positions de pouvoir et les choix rationnels des Etats.

Cette perspective, il convient de le signaler, est celle qui apparaît d'une fécondité heuristique on ne peut plus accrue pour l'analyse du jeu des organisations internationales dans l'ensemble africain. Non pas parce que les organisations intergouvernementales dans le

³⁵⁶ M. VIRALLY, « Définition et classification des organisations internationales : approche juridique », in G. ABISAAB (dir), LE CONCEPT D'ORGANISATION INTERNATIONALE, Paris, UNESCO, 1980, p. 52

³⁵⁷ C. LEQUESNE, « Comment penser l'Union européenne ? », in M.C. SMOUTS (dir), LES NOUVELLES RELATIONS INTERNATIONALES, op. cit., p. 104

³⁵⁸ M. ENGUELEGUELE, « Les organisations européennes entre "désordre" et nouvel "ordre" européen », in CURAPP, DESORDRE(S), Paris, PUF, 1997, pp.375-392, p. 375

³⁵⁹ Ces reformulations se font dans deux principales directions : la première tente, dans un arrière fond réaliste (égoïste), de relire la création des institutions communes comme des stratégies de se « restaurer individuellement » pour les Etats (voir dans cette direction A. MILWARD, THE EUROPEAN RESCUE OF THE NATION STATE, Berkeley, UNIVERSITY OF CALIFORNIA PRESS, 1995) ; la deuxième quant à elle fonde la mise sur pied des institutions internationales sur "la théorie des choix rationnels". Celles-ci apparaissent comme des actions collectives dans lesquelles chaque Etat vise à optimiser ses gains (voir dans ce sens : G. GARRETT, « International Cooperation and Institutional Choice : The European Community's Internal Market », in J. RUGGIE (ed.), MULTILATERALISM MATTER. THE THEORY AND PRAXIS OF AN INTERNATIONAL REFORM, New York, COLUMBIA UNIVERSITY PRESS, 1993.

contexte africain ne se créent pas suivant l'agenda fonctionnaliste de la résolution des problèmes de bien-être économique et social collectif³⁶⁰, mais parce que, dans la routine de leur fonctionnement, il y a une prévalence des rapports de puissance et des logiques de domination de certains Etats membres sur les autres.

La vision mitranyenne de l'intégration par la création des réseaux d'agences internationales pénétrant profondément les secteurs les moins politiques, les plus techniques – qui sont ceux dans lesquels la coopération s'impose plus facilement – des économies des Etats apparaît sans grande pertinence dans le contexte africain non seulement parce qu'il est théoriquement difficile de distinguer les questions de bien-être de celles politiques³⁶¹ mais aussi parce qu'en fin de compte les logiques organisationnelles apparaissent en Afrique comme des logiques de puissance.

Ce seront par conséquent les logiques institutionnelles de puissance qui accompagnent le jeu des organisations internationales en Afrique du Golfe de Guinée qui seront mises en exergue dans cette analyse. Toutefois, bien que marquée par la centralité de l'Etat et des rapports interétatiques, l'analyse de l'espace institutionnel du Golfe de Guinée va essayer de s'inscrire dans les catégories du champ et de la configuration. Suivant la dernière catégorie, l'espace institutionnel du Golfe de Guinée s'appréhende dans la perspective d'un ensemble d'acteurs institutionnels qui structurent un espace régional polycentrique. Ici la multiplicité des organisations internationales traduit la figure changeante de l'interdépendance entre acteurs étatiques et c'est la finalité de l'intégration qui travaille les dynamiques d'interdépendance qui s'expriment dans la création des organisations internationales. Quant à la première catégorie, le champ, il permet de prendre en compte la dimension d'"arène"; c'est-à-dire d'espaces de luttes autour d'enjeux et de capitaux spécifiques que constituent les organisations internationales.

La perspective du champ institutionnel permet dans un premier temps de tempérer l'optimisme fonctionnaliste classique qui repose globalement sur une vision harmonieuse des questions de bien-être commun. Elle permet également dans un deuxième temps d'intégrer certaines perspectives néofonctionnalistes notamment celle qui approche les organisations internationales comme « *le résultat d'une convergence d'intérêts entre des élites transnationalisées* »³⁶². C'est l'énonciation de l'*habitus coopératif* des acteurs gouvernementaux ; c'est-à-dire au sens de N. ELIAS, ce que tout acteur gouvernemental, si différent soit-il, partage avec les autres³⁶³. La prédisposition des Etats à s'engager dans la coopération internationale est, en quelque sorte, un *habitus politique* ; c'est -à-dire une structure "structurée" qui agit comme une structure structurante³⁶⁴. L'approche du champ institutionnel permet aussi de prendre en considération la perspective des nouvelles approches institutionnalistes qui cherchent « *à vouloir redonner de l'importance aux institutions conçues comme des organisations mais aussi comme des structures* »³⁶⁵. Ici, l'organisation internationale est appréhendée comme un réseau de relations objectives entre positions gouvernementales ; comme l'ensemble formé par les Etats et leurs interrelations dans le cadre d'un regroupement régional spécifique.

La perspective du champ et/ou de la configuration institutionnelle permet de prendre en compte non seulement la pluralité des acteurs étatiques et des interdépendances réciproques entre acteurs ; mais aussi d'accorder toute son attention aux positions

³⁶⁰ Fondement de la théorie fonctionnaliste chez D. MITRANY, A WORKING PEACE SYSTEM, London, QUADRANGLE BOOKS, 1966. Voir aussi FUNCTIONAL THEORY OF POLITICS, New-York, ST MARTIN'S PRESS, 1973

³⁶¹ C'est le point de divergence entre D. MITRANY et les néofonctionnalistes tels H. R. HAAS, BEYOND THE NATION STATE, Stanford, STANFORD UNIVERSITY PRESS, 1964 et J. NYE and R. KEOHANE, POWER AND INTERDEPENDANCE : WORLD POLITICS IN TRANSITION, Boston, LITTLE BROWN, 1997 ; R. KEOHANE ed., NEOREALISM AND ITS CRITICS, New York, COLUMBIA UNIVERSITY PRESS, 1984

³⁶² C. LEQUESNE, op. cit., p. 114

³⁶³ N. ELIAS, LA SOCIÉTÉ DES INDIVIDUS, op. cit.

³⁶⁴ P. BOURDEAU, LES SENS PRATIQUES, op. cit.

³⁶⁵ C. LEQUESNE, op. cit., p.116.

institutionnelles telles qu'elles se présentent dans le Golfe de Guinée ; la nature des luttes qui opposent les acteurs et la manière dont elles contribuent au façonnage d'un cadre interétatique spécifique. Le code institutionnel/organisationnel du Golfe de Guinée dénote alors d'une exigence analytique qui renvoie dans un premier temps à la mise en exergue de la pluralité des sites organisationnels à travers lesquels s'organise une dimension non négligeable du jeu interétatique (section 1), et dans un deuxième temps, elle renvoie à l'éclairage du processus d'identification régionale qui permet une "distinction" ou une démarcation institutionnelle à travers la création de la Commission du Golfe de Guinée (section 2).

Section 1 :

LA PLURALITE DES LOGIQUES INSTITUTIONNELLES DANS LE GOLFE DE GUINEE

L'espace géopolitique du Golfe de Guinée est marqué par une pluralité d'unités de coordination ayant des frontières identifiables et fonctionnant de manière relativement autonome en vue d'atteindre un objectif ou un ensemble d'objectifs partagés par les membres participants. Chacune des institutions est porteuse de tout un ordre régional et de toute une normativité internationale spécifiques. Toutefois, ces institutions ne sont nullement exclusives les unes les autres d'une part parce que celles-ci ont pour membres les mêmes Etats ; d'autre part en raison des principes de fonctionnement et des objectifs poursuivis par ces institutions régionales qui les ramènent toutes à des institutions de développement. Cependant, malgré le fait qu'elles partagent les mêmes membres, les mêmes principes de fonctionnement et les mêmes finalités, les institutions internationales qui se chevauchent dans l'espace géographique du Golfe de Guinée ne se situent pas dans un cadre de coexistence harmonieuse. Il s'agit d'institutions qui sont en concurrence pour l'imposition d'un cadre transcendant – c'est-à-dire faisant "sens" sur les autres – de concertation et de prise de décision au niveau régional. En tout cas, il y a tout un *code institutionnel* des relations internationales du Golfe de Guinée (paragraphe 1) dans lequel les institutions internationales de la région apparaissent comme de véritables acteurs de la scène internationale régionale (paragraphe 2).

Paragraphe 1 :

LE CODE MULTILATERAL DE LA CONFIGURATION INTERETATIQUE DU GOLFE DE GUINEE

Le Golfe de Guinée est une configuration mouvante d'institutions multilatérales qui, en tant qu'instruments d'action politique, économique et diplomatique pour les Etats membres, structurent une base étatique des relations internationales régionales. Le code multilatéral de l'architecture interétatique du Golfe de Guinée renvoie à la création des organisations internationales comme des cadres d'affirmation hégémonique des Etats souverains. Les O.I.G. régionales renvoient dans une large mesure à des relations interétatiques. D'où l'hypothèse de l'étatisation institutionnelle (A). Par ailleurs la prégnance institutionnelle de l'interétatisme a conduit à l'affirmation progressive d'une espèce de pouvoir des institutions dans la légitimation souverainiste des Etats.

Dit autrement les regroupements internationaux ou régionaux ont pris la dimension d'instances d'attestation et de valorisation de la souveraineté internationale des Etats. Etre membre d'une organisation multilatérale, c'est pour une organisation politico-territoriale, non seulement assurer sa compétence internationale mais aussi et surtout faire admettre sa nature étatique/souveraine. La qualité de membre d'une organisation internationale est un critère d'appartenance au champ interétatique. Le pouvoir des institutions, c'est aussi leur

émancipation des tutelles bureaucratiques des Etats membres par la mise en œuvre d'une dynamique d'action particulière. Il renvoie alors à la constitution des Etats en "système d'action" ; c'est-à-dire en un ensemble « *structuré qui coordonne les actions de ses participants par des mécanismes de jeu relativement stables et qui maintient sa structure ; c'est-à-dire la stabilité de ces jeux et les rapports entre ceux-ci par des mécanismes de régulation* »³⁶⁶. Le pouvoir des institutions renvoie en définitive à la structuration des O.I.G. à la fois comme des prismes de réfraction de l'interétatique et comme des tours d'orientation de la politique internationale bilatérale ou multilatérale des Etats (B).

A - LES OIG ET LE MONOPOLE GOUVERNEMENTAL DES CADRES LEGITIMES D'EXPRESSION DE L'INTERETATIQUE

L'interétatisme est, dans le Golfe de Guinée comme partout ailleurs dans le monde, fortement nourri par le code ou le paradigme institutionnel. Le paradigme institutionnel renvoie à la structuration de la scène internationale autour des organisations interétatiques jouant une fonction de régulation du cadre interétatique. Le principe institutionnel de vision et de division de la scène internationale régionale du Golfe de Guinée a comme référent majeur le « *paradigme Addis-Abeba/Lomé* » : « *Addis-Abeba renvoie au lieu d'adoption de la charte de l'Organisation de l'Unité Africaine en 1963 et Lomé au lieu d'adoption de l'Acte constitutif de l'Union Africaine le 12 juillet 2000 (...). Le paradigme d'Addis-Abeba/Lomé consacre les principes des relations internationales africaines : égalité, souveraineté et indépendance de tous les Etats membres de l'Union, interdiction de recourir ou de menacer de recourir à l'usage de la force entre les Etats membres de l'Union, règlement pacifique des différends, non ingérence d'un Etat membre dans les affaires intérieures d'un autre Etat membre* »³⁶⁷. C'est cette étatisation forte du cadre régional africain par le paradigme Addis-Abéba/Lomé qui va déterminer tous les processus concomitants d'institutionnalisation des relations interétatiques dans l'espace africain. Ainsi la prolifération des organisations internationales régionales en Afrique ne sera qu'une diversification ou une pluralisation des modes d'expression de l'interétatisme version Addis-Abeba/Lomé. Elle traduit la position centrale des Etats dans les relations internationales régionales structure (1) le jeu interétatique dans la perspective d'un système des souverainetés (2).

1) La construction et la légitimation de la centralité étatique par les organisations internationales

Les organisations internationales régionales sont les principales institutions qui concourent à la structuration de la société interétatique du Golfe de Guinée. La société interétatique du Golfe de Guinée tente, par la création des institutions régionales, d'organiser les relations internationales régionales autour d'un compromis ou d'une coordination des intérêts. Les organisations internationales qui se mettent sur pied expriment un comportement rationnel des Etats membres³⁶⁸. On note ainsi comme une représentation et une construction régionale du Golfe de Guinée à géométrie institutionnelle variable en fonction des intérêts propres des Etats. Dans les organisations internationales en effet, c'est l'Etat qui est valorisé et légitimé comme figure légitime d'organisation socio-politique. D'où l'hypothèse de

³⁶⁶ M. CROZIER et E. FRIEDBERG, L'ACTEUR ET LE SYSTEME, Paris, LE SEUIL, 1977, p. 246.

³⁶⁷ L. SINDJOUN, SOCIOLOGIE DES RELATIONS INTERNATIONALES AFRICAINES, op. cit., p. 84

³⁶⁸ Sur cette approche de la lecture des notions de communauté et de société, lire les analyses faites à partir d'un renouvellement des travaux de l'allemand F. TONNIES, de H. SCHMIEGELOV, « Communauté, société et Ethique en démocratie », REVUE INTERNATIONALE DE POLITIQUE COMPAREE, Vol. 2, N° 2, 1995, pp. 225-273. Voir aussi O. YOUNG, « Système et société dans la conduite des affaires mondiales », REVUE INTERNATIONALE DES SCIENCES SOCIALES, N° 144, Juin 1995

l'architecture institutionnelle de la sphère interétatique. Il s'agit d'une architecture qui peut s'attester par un certain nombre de faits :

- *L'exclusivité étatique de la qualité de membre.* Les organisations internationales gouvernementales sont des associations d'Etats et elles sont créées sur la base d'un volontarisme étatique. La symbolique statocentrique des organisations internationales trouve une expression on ne peut plus forte dans cette vision de Michel VIRALLY : l'organisation internationale est une association d'Etats ; elle est l'expression de leur libre accord ; dotée d'un appareil permanent d'organes chargés de poursuivre la réalisation d'objectifs d'intérêt commun par une coopération entre eux ³⁶⁹.

Les organisations internationales traduisent ainsi pleinement ce que Bertrand BADIE et Marie-Claude SMOUTS appellent à la suite de James ROSENAU un « (...) monde de l'Etat ». Celui-ci renvoie à un espace « codifié, ritualisé, formé d'un nombre fini d'acteurs, connus et plus ou moins prévisibles ». Ce qui s'exprime dans l'exclusivité étatique de la qualité de membre, c'est la clôture étatique du champ des relations internationales. La plupart des organisations internationales dont la géographie recoupe en totalité ou en partie celle du Golfe de Guinée à savoir la Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale (CEEAC), la Communauté Economique et Monétaire d'Afrique Centrale (CEMAC), la Communauté Economique des Pays des Grands Lacs (CEPGL), la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Commission du Golfe de Guinée (C.G.G.) etc. ont les Etats comme membres exclusifs. Aucune de ces organisations internationales n'admet dans son acte constitutif la possibilité d'accorder la qualité de membre à une forme d'organisation socio-politique autre que l'Etat. C'est le code étatique du jeu institutionnel régional. Les règles coutumières en matière d'organisations internationales sont statocentrées ; elles s'organisent prioritairement autour du principe un Etat = une voix : il n'y a pas de représentativité accordée aux acteurs non-étatiques/ « *Non States Actors* » fussent-ils aussi puissants ou aussi riches que certaines formations nationales.

Par ailleurs, le fait que les organes intergouvernementaux soient les instances suprêmes des organisations interétatiques atteste de la nature éminemment statocentrique du milieu international régional. Ce sont les Conférences des Chefs d'Etat et de Gouvernement (CEEG) des pays membres qui constituent les instances décisionnelles suprêmes des organisations internationales. Et comme leur nom l'indique, les organes intergouvernementaux sont composés d'Etats. Les individus qui y agissent ne sont que des représentants des gouvernements au nom desquels ils agissent, délibèrent et/ou votent. En principe donc leurs agissements et engagements ne devraient que refléter les instructions des gouvernements ou les grandes orientations de politique étrangère des Etats. Dans cette perspective, l'action des agents qui occupent des positions de pouvoir ou d'influence dans les organes internationaux s'inscrit toujours dans le cadre des stratégies de politique étrangère des Etats auxquels ils appartiennent. Le gouverneur de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC), le gabonais Félix MAMALEPOT est régulièrement accusé de mener « *une politique ouvertement hostile et discriminatoire* » envers le Cameroun. Cette politique dite anti-camerounaise est certainement à inscrire dans le désaccord profond et durable entre Yaoundé et Libreville sur les grandes questions économiques, politiques et sécuritaires sous-régionales³⁷⁰.

- *Le volontarisme étatique comme condition de la création des OIG.* Les institutions interétatiques sont l'émanation de la souveraine volonté des Etats qui décident de leur création en fonction de leurs attentes spécifiques. C'est dire en d'autres termes que la volonté des Etats est elle-même tributaire de leurs intérêts respectifs. Ici encore la création des organisations internationales s'illustre comme un moyen de conduite de la coopération internationale par les

³⁶⁹ M. VIRALLY « Définition et classification des organisations internationales : approche juridique » op. cit.

³⁷⁰ B. HIBOU, « Contradictions de l'intégration régionale en Afrique centrale », POLITIQUE AFRICAINE, 54, juin 1999, pp.66-73, p.72.

Etats. Celles-ci sont des cadres de mise en œuvre des stratégies nationales de poursuite et de maximisation des intérêts vitaux/nationaux des Etats-membres. Les institutions interétatiques répondent à « (...) *des objectifs très concrets à l'égard desquels les Etats membres n'ont pas de peine à reconnaître la communauté d'intérêts à laquelle ils appartiennent* »³⁷¹. Ceci revient à dire qu'il n'y a point d'organisations internationales sans une réelle conviction de l'existence d'une communauté d'intérêts de la part des Etats membres. Un Etat en tout cas n'adhère pas à une organisation internationale si celle-ci ne présente des garanties de promotion et de pleine satisfaction de ses intérêts nationaux.

Dans le Golfe de Guinée par exemple, le Cameroun a, au départ refusé de signer le traité instituant la Communauté Economique et Monétaire des Etats d'Afrique Centrale (CEMAC) en 1994. En effet, avec près de 55% du PIB de la CEMAC et en tant qu'économie dominante de la zone, le Cameroun a eu la forte impression que former une communauté avec des Etats pour la plupart deshérents (Centrafrique, Tchad), ou englués dans de longues guerres civiles (Congo-Brazzaville) ou tout simplement d'importance économique relative (Gabon, Guinée Equatoriale) ne contribuait nullement à satisfaire de manière un tant soit peu maximale ses intérêts économiques. Qui plus est, les pays de la Communauté adoptent tous une politique d'isolement et de marginalisation du Cameroun sur la scène régionale en dépit de la position centrale de ce pays dans le processus de l'intégration régionale du fait de son statut de première économie de la sous-région. Ce n'est qu'en 1999, soit cinq ans après que le Cameroun dut se résoudre à ratifier le traité constitutif de la CEMAC.

Le Cameroun s'est encore, en plus de la République Démocratique du Congo (RDC), de l'Angola et de la Guinée Equatoriale, abstenu de signer le traité constitutif de la Commission du Golfe de Guinée. Celle-ci apparaît largement à ses yeux comme un instrument de partage de l'influence régionale entre le Nigeria et le Gabon. En tout état de cause, la participation d'un Etat à une institution internationale résulte d'un acte volontaire. Il s'agit d'un volontarisme qui est lui-même à inscrire dans le processus de valorisation par l'Etat de sa compétence relationnelle/internationale. Le droit des relations internationales établit que la modalité la plus expressive de la souveraineté de l'Etat est que celui-ci entretienne, par l'intermédiaire de ses propres agents et sur un pied d'égalité, des relations diplomatiques et consulaires avec d'autres Etats souverains et qu'il participe à la création et/ou au fonctionnement des organisations internationales.

- *Les organes intégrés des OIG sont des instruments de poursuite des intérêts communs des Etats membres.* Subdivisés en organes administratifs qui assument les fonctions de secrétariat, en organes intergouvernementaux, et en organes judiciaires qui connaissent des problèmes qui se posent au sein des OIG sur la base du droit international et des règles procédurales propres à chaque institution et dans certains cas des organes militaires qui, comme dans le cas du Conseil de Paix et de Sécurité en Afrique Centrale (COPAX), sont des instruments de promotion, de maintien et de consolidation de la sécurité collective. A travers toutes ces spécialisations fonctionnelles, les organes intégrés sont l'expression de la personnalité interétatique des OIG. C'est ici le lieu de relativiser les analyses qui insistent sur le fait que les organes intégrés « (...) *assurent à l'organisation un rapport d'extériorité vis-à-vis des Etats, et lui permettent d'exister face à eux ; de mener une politique propre* »³⁷². En réalité la « *politique propre* » dont il est question ici doit beaucoup plus s'entendre dans le sens d'une politique hybride dont l'élaboration est le résultat ou le fruit d'un processus d'intégration des divers intérêts nationaux. La « *politique propre* » des organes intégrés est une ligne politique qui repose sur un compromis entre les intérêts spécifiques des Etats. Par ailleurs, les organes intégrés permettent certes une autonomie fonctionnelle et bureaucratique des OIG mais ils n'ont pas la compétence de l'élaboration des agendas politico-économiques

³⁷¹ Ibid. p.69.

³⁷² P. REUTER et J. COMBACEAU, INSTITUTIONS ET RELATIONS INTERNATIONALES, Paris, PUF, 1980

autres que ceux définis de commun accord par les Etats membres. C'est cet accord commun des Etats qui constitue les bases de sa " *politique propre*". Les organes intégrés renvoient ainsi à l'image d'un gouvernement interétatique.

- *Les organes intégrés dépendent également dans leur fonctionnement des Etats membres.* Aucune organisation interétatique ne dispose jusqu'à présent d'un mécanisme fiable de financement autonome. D'ailleurs l'autonomie du financement recherchée par les OIG ne s'inscrit nullement dans une ligne de sortie du domaine des Etats comme l'illustre à souhait, pour ce qui est de la CEMAC, le « *Rapport Final de la Commission Ad Hoc d'Experts sur le Renforcement du Mécanisme de Financement Autonome de la Communauté* » qui propose « *le principe d'une taxe communautaire d'intégration (TCI) généralisée comme instrument unique de financement de tout le dispositif institutionnel de la CEMAC* »³⁷³. En somme les organes intégrés constituent plus l'*interétatique en acte*, en déploiement qu'une autonomisation extra-étatique d'une quelconque structure bureaucratique.

- *Les organisations mondiales sont des structures de coordination des interétatismes.* D'où leur affirmation comme des sites d'expression du multilatéralisme qui rend largement compte d'une structuration des relations internationales dans laquelle chaque Etat accorde plus de privilèges aux rapports avec les autres au dépens des initiatives unilatérales ou des accords bilatéraux. Le multilatéralisme, c'est dans le cas d'espèce, l'*intergouvernementalisme multiple* ou plutôt un complexe de bilatéralismes. La CEMAC, la CEEAC, la CEDEAO, la CEPGL, la CGG sont tous des cadres de « *coopération entre des Etats qui sont des acteurs rationnels et dont le fonctionnement interne est régi par des principes d'autorité et de hiérarchie* »³⁷⁴. Le multilatéralisme est une association d'Etats dans « *un contexte d'interdépendance généralisée des économies* » ou d'interdépendance des intérêts. Il est donc une promotion, une consolidation ou tout simplement un renforcement de l'interétatisme. Le multilatéralisme est une autre figure de l'expression du cadre interétatique des institutions internationales.

2 - La promotion d'une configuration des souverainetés par les organisations internationales

Les organisations interétatiques constituent des cadres privilégiés de la participation des Etats à la vie internationale. En tant que cadres d'action internationale des Etats, les organisations interétatiques sont des vecteurs de la réduction du jeu international aux seuls acteurs étatiques. D'où leur appréhension en terme de " *capitaux*" ou de " *ressources*" de l'action internationale des unités étatiques. Sur la scène internationale, les organisations interétatiques sont efficaces « *à la fois en tant qu'arme(s) et en tant que enjeu(x) de lutte* »³⁷⁵. Elles permettent à leurs membres « *d'exercer un pouvoir, une influence, donc d'exister dans [le] champ* »³⁷⁶ interétatique qui se trouve aujourd'hui considérablement dérégulé par la montée des acteurs non-étatiques et/ou transnationaux. Les organisations internationales sont pour les Etats des « *atouts* » ; c'est-à-dire des « *cartes maîtresses* »³⁷⁷ dans le jeu de la hiérarchisation des acteurs étatiques. Dans cette perspective, les institutions interétatiques renforcent l'hégémonie du paradigme du « *système d'Etats modernes* » sur « *ses concurrents au sein du temps mondial* »³⁷⁸.

³⁷³ CEMAC, « Rapport final de la Commission Ad Hoc d'Experts sur le renforcement du mécanisme de financement autonome de la Communauté », ARCHIVES DU MINISTERE DES RELATIONS EXTERIEURES DU CAMEROUN, 2001

³⁷⁴ C. LEQUESNE, op. cit., p. 106

³⁷⁵ P. BOURDIEU et J.D.L. WACQUANT, REPOSES, op. cit., p. 74

³⁷⁶ Ibidem.

³⁷⁷ Ibidem.

³⁷⁸ L. BELANGER, RELATIONS INTERNATIONALES ET PARADIGMES POLITIQUES, op. cit., p. 101 et suiv.

En effet les organisations interétatiques sont des institutions d'un système d'Etats qui « est à la fois produit et producteur de la division de l'espace social et géographique en Etats »³⁷⁹. Le « système d'Etats » unit ses parties (les Etat-nations) autour du principe de la souveraineté qui, en retour, est la condition de son existence. Sans souveraineté point d'Etat et il n'y a pas de système d'Etats sans Etats souverains ; la souveraineté devenant ainsi la condition politique à remplir pour participer au système ou au jeu institutionnel interétatique. On peut ainsi comprendre pourquoi les organisations internationales promeuvent ou alors renforcent les bases souverainistes du système interétatique. L'hypothèse des organisations internationales comme participant de la promotion d'un « système des souverainetés » pourrait par conséquent s'attester par les deux faits majeurs qui viennent d'être précédemment soulignés à savoir le monopole étatique de la qualité de membre et la libre volonté des Etats comme base de la formation des institutions interétatiques. Dans cette posture spécifique, les institutions interétatiques sont susceptibles de renvoyer à un "paradigme politique" international ; c'est-à-dire au sens de Louis BELANGER, à « un ensemble de valeurs, de représentations, de modèles et de techniques, dont l'effet primordial est la reproduction d'un espace stratégique sur lequel sont définis les termes de l'intériorité et de l'extériorité et, de là, ceux du nous et de l'autre... »³⁸⁰. Ce qui se joue largement dans les organisations internationales en tant que processus d'institutionnalisation de l'interétatique, c'est la distinction entre le « Nous Etats » et le "Eux non-étatiques". Le préambule du traité instituant la Commission du Golfe de Guinée s'ouvre sur « Nous, Chefs d'Etats et de Gouvernement » ; le traité de la CEMAC procède de la même manière.

En substance, les organisations internationales sont des vecteurs de la "distinction" étatique au sens bourdieusien de la démarcation et de la transcendance³⁸¹. A travers celles-ci, les entités politiques souveraines se distinguent des autres formes d'organisations socio-politiques ; de même, elles affirment leur domination ou leur monopole de la sphère internationale par rapport à d'autres "paradigmes" ou acteurs de la scène internationale. Les organisations interétatiques sont donc porteuses des valeurs de prestige et de valorisation de la compétence internationale des Etats. Elles sont pour les Etats membres, des attributs de la souveraineté et de la reconnaissance internationale.

Le champ des institutions interétatiques appréhendé dans la perspective d'une configuration des souverainetés a en effet partie liée avec le paradigme du "système d'Etats modernes". C'est la mobilisation de la notion de système dans l'analyse et la compréhension des relations internationales par Philippe. BRAILLARD³⁸² qui a servi de modèle paradigmatique de référence à l'approche systémique classique de l'espace international africain. Considéré à partir de ce lieu paradigmatique comme un système international partiel ou alors un sous-système international, l'espace international africain est conçu comme renvoyant à un ensemble d'acteurs étatiques en interaction constituant une totalité et manifestant une certaine organisation/coordination. Le système international africain est alors empiriquement attesté à partir d'un certain nombre d'éléments à savoir la participation égalitaire des Etats à un vaste réseau d'organisations sous-régionales, régionales et internationales, l'implication des Etats dans des échanges de diverses natures - politique, économique, diplomatique, sportive, culturelle etc. -, l'ouverture du système international africain sur son environnement extérieur.

Contrairement à cette conception classique du système international africain qui n'insiste que très peu sur la compétition et les luttes objectives entre Etats, c'est l'approche du "système d'Etats modernes" inspirée par la sociologie historique américaine laquelle recoupe largement les perspectives de la sociologie des configurations souverainistes qui est ici

³⁷⁹ Ibid., p. 32

³⁸⁰ L. BELANGER, op. cit., p. 69

³⁸¹ P. BOURDIEU, LA DISTINCTION. CRITIQUE SOCIALE DU JUGEMENT, Paris, MINUIT, 1979

³⁸² Ph. BRAILLARD, CONTRIBUTION..., op. cit.

privilegiée. Dans le "système d'Etats moderne" de la sociologie historique américaine, « la dynamique compétitive agit (...) comme le principe fondamental de la structure qu'est le système d'Etats moderne, dont l'exigence d'efficacité dans la gestion des ressources internes impose graduellement un modèle particulier d'organisation (...). Ce système est (...) à la fois interétatique, parce qu'il est structuré par la compétition entre Etats, et transnational parce qu'il est porteur d'un modèle universel d'organisation de l'espace politique »³⁸³. C'est une dimension de la lutte et de la compétition qui fait de la configuration des institutions interétatiques un champ d'expression et d'affirmation des souverainetés.

En tant que configuration des souverainetés, l'espace des organisations internationales régionales renvoie à :

- *un espace de luttes entre Etats souverains*. La lecture des rapports et compte-rendu des délibérations des chefs d'Etat et de gouvernement du Golfe de Guinée au sujet de la création de la Commission du Golfe de Guinée permet de se rendre compte des luttes plutôt âpres entre Etats de la région. L'enjeu de ces luttes, c'est "le sens" ou le principe de vision légitime aussi bien de la région que de l'organisation régionale à mettre en place. Pour le Gabon, la "Commission" devra « permettre d'œuvrer en faveur de la paix, de la sécurité et de la stabilité dans les pays riverains du Golfe de Guinée »³⁸⁴. Le Nigeria expose pour sa part une vision fraternelle et amicale de la "Commission". Celle-ci est promue comme « une rencontre des frères décidés à renforcer leurs liens de bon voisinage, leur amitié et leur solidarité [et à] promouvoir la paix, la coopération et l'intégration en vue du développement et de l'amélioration des conditions de vie des Etats membres »³⁸⁵. Le Congo-Brazzaville y voit pour sa part un « organe économique » tandis que Sao Tomé et Principe en fait un cadre de promotion des « relations de confiance et de promotion du bon voisinage »³⁸⁶.

Pour le Cameroun, la Commission du Golfe de Guinée en tant que structure interétatique manque de véritable visibilité tactique et stratégique si ce n'est une structure destinée à promouvoir et à renforcer les visions et positions régionales du Nigeria et du Gabon. C'est entre le Cameroun et le Nigeria que la lutte sur le terrain de la Commission du Golfe de Guinée sera plus ouverte. Tandis que le Nigeria s'efforçait de faire de la Commission du Golfe de Guinée l'« instance privilégiée pour la médiation, la conciliation et l'arbitrage des conflits, les seuls moyens de résoudre durablement tout différend conformément aux chartes de l'ONU et de l'OUA », le Cameroun s'efforçait pour sa part de faire « valoir que ces dispositions ne tenaient pas compte et excluaient d'autres modes de règlement pacifique universellement admis comme le recours à la justice internationale »³⁸⁷. L'enjeu ici c'est le cadre légitime de la résolution du différend frontalier qui oppose le Cameroun au Nigeria au sujet de la presqu'île de Bakassi.

La délimitation géographique du Golfe de Guinée a aussi constitué un autre point d'achoppement entre le Cameroun et le Nigeria confirmant ainsi la finalité stratégique de toute construction géographique comme le soulignait déjà la célèbre thèse de Yves LACOSTE suivant laquelle « la géographie, ça sert à faire la guerre ». Sous l'insistance du Cameroun, le communiqué final du sommet des chefs d'Etat et de gouvernement du Golfe de Guinée tenu le 19 novembre 1999 à Libreville avait indiqué que « la Commission du Golfe de Guinée est ouverte à la participation des autres Etats de la région qui en exprimeront le désir ». Or le Nigeria tenait à exclure nombre de pays de l'Afrique de l'ouest qui pourtant, du point de vue aussi bien historique que géographique, appartiennent à l'espace du Golfe de Guinée. Il en est ainsi des pays comme la Côte d'Ivoire, le Bénin. L'ambition nigériane

³⁸³ L. BELANGER, op. cit., pp. 34-35

³⁸⁴ « Rapport sur les travaux du premier sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement du Golfe de Guinée, Libreville, le 19 novembre 1999 », ARCHIVES DU MINISTERE DES RELATIONS EXTERIEURES DU CAMEROUN

³⁸⁵ Ibidem

³⁸⁶ Ibidem

³⁸⁷ Ibidem

semblait de ne réunir que des pays sur lesquels il peut facilement exercer une influence hégémonique. Le rapport des services diplomatiques camerounais sur le déroulement de la Réunion ministérielle préparatoire au sommet ci-dessus mentionné indique que les Ministres des autres pays « *n'avaient pas levé le petit doigt ou l'avaient fait mollement, (et) ont accepté les vues du Nigeria sur nombre de points examinés (...) : le refus du Nigeria de l'ouverture de la commission du Golfe de Guinée à d'autres Etats de la région de l'Afrique de l'ouest et d'Afrique centrale bien que ces Etats, comme l'a fait valoir et admettre le Chef de Délégation camerounaise en fassent partie conformément à la définition géographique et historique du Golfe de Guinée. Le choix du Nigeria et de l'Angola pour servir respectivement de pont entre les pays de la zone et ceux de la CEDEAO en Afrique de l'ouest et ceux de la SADC en Afrique australe, plus particulièrement lors des disputes frontalières ou de souveraineté survenant entre ces différents Etats ; [...] le rôle de la Commission du Golfe de Guinée comme le cadre privilégié du règlement des conflits à l'exclusion d'autres voies de droit universellement admises comme le recours à la justice internationale (...). Par ces trois données, le Nigeria tentait d' "encercler", d'isoler et de museler le Cameroun, d'être son porte parole en Afrique de l'ouest et en Afrique australe, et surtout d'amener la commission à examiner et à trouver par le dialogue et la négociation entre les deux pays, une solution pacifique au conflit de Bakassi, démontrant ainsi que ce différend, pendant devant la Cour Internationale de Justice n'a plus besoin d'être enrôlé et jugé par cette instance des Nations Unies* »³⁸⁸. On voit bien comment la Commission du Golfe de Guinée est un autre terrain des luttes d'influence, d'hégémonie et de contre hégémonie entre le Cameroun et le Nigeria.

La CEMAC est aussi, comme on l'a déjà souligné, un espace au sein duquel se poursuit l'antagonisme désormais historique entre le Cameroun et le Gabon sur les grands enjeux de la sous région. Il en est de même de la CBLT, de l'ABN, du CCQS-AC qui sont autant d'arènes de luttes entre les Etats de la région.

-- *Un espace de compétition entre souverainetés.* Les luttes qui viennent d'être évoquées sont la conséquence de multiples compétitions qui se déroulent entre Etats autour de la conquête et du monopole d'un certain nombre de capitaux et de ressources. Les ressources renvoient à ce que, dans les interrelations politiques régionales, certains pays ont de plus par rapport aux autres: le charisme national distinctif, le porte-parolat régional, le "sens" régional etc. La CEMAC oscille entre ressource de légitimation continentale du charisme distinctif du "sage" Omar BONGO et cadre d'affirmation de la puissance sociale et économique du Cameroun en Afrique centrale. La CGG est un espace de compétition entre le Nigeria et l'Angola d'une part, le Nigeria et le Cameroun d'autre part. Le CCQS-AC abrite la compétition entre le Gabon et le Cameroun autour de l'instrument légitime de promotion et de consolidation de la sécurité collective dans la sous-région. La compétition se déroule plus précisément ici entre le mécanisme d'alerte rapide basée à Libreville et le Conseil de Paix et de Sécurité en Afrique Centrale (COPAX) initié par les autorités de Yaoundé : « *Not everyone agrees with the idea of COPAX becoming independant Organisation (...) At the meeting of government experts and the Council of Ministers in Yaoundé in February 1999, some delegates even sought to do away with the need of a security mechanism but a strong commitment to make the EWM [Early Warning Mechanism] fully operational (...) In this context, it has been suggested that, rather than setting COPAX as another sub-regional organisation with its own administrative structure, the heads of States should consider making the EWM the Technical Secretariat of COPAX (...)* »³⁸⁹. Il s'agissait d'une position largement inspirée par Libreville qui tentait ainsi de garder, au dépens du Cameroun, une mainmise sur la problématique sécuritaire régionale.

³⁸⁸ ARCHIVES DU MINISTERE DES RELATIONS EXTERIEURES.

³⁸⁹ M. MWANASALI, « Peace and Security in Central Africa », AFRICAN JOURNAL OF POLITICAL SCIENCE, N° 2, November 1999

- *La constitution des réseaux de souverainetés ou d'Etats.* Comme dans le cadre des Nations Unies où s'est constitué un groupe d'Etats dit groupe des 77, les organisations internationales régionales sont des cadres de mise en réseau des Etats. Par mise en réseau on renvoie à la formation de coalitions d'Etats qui associent leur voix, leurs ressources ou mettent en commun leurs intérêts spécifiques. Ainsi au sein de la CGG on a vu le Nigeria, le Gabon et Sao Tomé et Príncipe partager des préoccupations communes tandis qu'au sein de la CEMAC, les autres Etats coalisent systématiquement avec le Gabon pour contrebalancer la menace d'hégémonie camerounaise. Un des exemples les plus expressifs à ce sujet est la décision des Chefs d'Etat de la Communauté de " *fixer définitivement* " le siège de la bourse régionale des valeurs mobilières de la CEMAC à Libreville au mépris des avis des experts et des institutions financières internationales qui faisaient de Douala le lieu le plus indiqué pour abriter ledit siège.

B - APPARTENANCES INSTITUTIONNELLES MULTIPLES ET FLUIDITE DES FIGURES DU GOLFE DE GUINEE

La configuration des appartenances institutionnelles des Etats du Golfe de Guinée est très éclatée. Par configuration des appartenances institutionnelles, on voudrait renvoyer à la façon dont les Etats se positionnent au sein des organisations internationales ainsi qu'aux figures interétatiques qui découlent de ces positionnements. D'une façon générale, les Etats procèdent à un investissement ou à un positionnement multiple au sein des regroupements régionaux. On peut avancer l'hypothèse suivant laquelle la pluri-appartenance institutionnelle des Etats est à la fois un *axe de la raison d'Etat* ; c'est-à-dire de la volonté de puissance de l'Etat et un effet du *paradigme politique international* de l'intérêt. La participation à la vie des organisations internationales est une action « *en accord avec la puissance de l'Etat* » ; il s'agit d'un comportement souverainiste « *dont le but est d'accroître [la] puissance dans un cadre extensif et compétitif* »³⁹⁰.

Ce sont les intérêts de puissance et de sens, de même que l'impératif de la maximisation des rentes de souveraineté qui déterminent le comportement international des Etats ; comportement dont la participation aux organisations internationales constitue une des modalités d'expression. C'est désormais dans le cadre de l'« *Accord de partenariat entre les membres du groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique d'une part, et la Communauté européenne et ses Etats membres, d'autre part* »³⁹¹ que les pays africains mobilisent l'aide publique au développement et l'appui aux réformes de leurs économies. De même, c'est dans le cadre du « *sommet des chefs d'Etat et de gouvernement africains sur l'agenda économique et social pour l'Afrique à l'orée du troisième millénaire* »³⁹² que les Etats africains négocient « *un nouveau partenariat avec les bailleurs de fonds basé sur l'amélioration de la coordination de l'aide, l'harmonisation des procédures des donateurs, [les] engagements fermes à long terme, (...) l'élimination des conditionnalités multiples ou croisées des bailleurs de fond...* »³⁹³. La souveraineté est la ressource distinctive qui permet de participer à ces sommets ; d'où l'idée de rentes de souveraineté.

Si la participation aux organisations internationales est un axe de la raison d'Etat, si les structures internationales sont des lieux d'exaltation ou de distinction souverainiste des Etats, on peut comprendre la propension des Etats à mettre sur pied une multitude de regroupements régionaux et à participer à leur jeu. De sorte que, c'est à travers la participation plurielle des Etats aux organisations internationales que se dessinent les diverses

³⁹⁰ M. FOUCAULT « Omnes et singulatum », p. 26, cité par L. BELANGER, op. cit., p. 79

³⁹¹ Signé à Cotonou le 23 Juin 2000.

³⁹² Tenu à Libreville les 18 et 19 janvier 2000.

³⁹³ Déclaration à l'issue du sommet. Des Chefs d'Etat et de Gouvernement africains sur l'agenda économique et social pour l'Afrique à l'orée du troisième millénaire.

figures de l'interétatique. Le Golfe de Guinée est un champ de mise en exergue de la pluralité institutionnelle, de la territorialisation variable du cadre régional (1) et du jeu de la multipositionnalité institutionnelle des Etats (2)

1) La distribution institutionnelle du Golfe de Guinée : des identités régionales multiples

La région du Golfe de Guinée est marquée par une pluralité d'institutions. Une multitude d'organisations régionales distribue cet espace en une diversité de figures territoriales. Plus précisément une variété d'organisations internationales fractionnent la région en y introduisant de nombreuses discontinuités géopolitiques, géostratégiques et géoéconomiques. Par discontinuités régionales, il ne faut pas entendre le bouleversement des géographies naturelles et/ou physiques de la région mais plutôt une délimitation spatiale brouillée et enchevêtrée des ensembles institutionnels. D'où l'hypothèse de la multiplicité des identités régionales si on s'inscrit dans la perspective suivant laquelle l'identité régionale « implique que des éléments constitutifs d'une communauté de vie, de pensée voire d'intérêts fondés sur l'appartenance à un même territoire constituent les facteurs décisifs de production des attitudes et des options »³⁹⁴.

Les organisations internationales sont à bien des égards sinon des énonciations identitaires des ensembles géographiques du moins des identités régionales en construction comme on peut le remarquer dans cet effort de fragmentation, de compartimentation et de spécification de la zone géographique du Golfe de Guinée par Omar BONGO : « *Les eaux du Golfe de Guinée se présentent comme une mer commune. Ces eaux sont un espace de navigation ouvert, elles regorgent de ressources pétrolières et halieutiques. Leur exploitation et toutes les considérations qui peuvent en naître doivent faire l'objet d'une concertation permanente à notre niveau. Du Nigeria à l'Angola, l'espace de coopération et de paix ouvert à d'autres Etats que nous voulons organiser sera de surcroît bénéfique aux relations et aux échanges...* »³⁹⁵. Par ailleurs les préambules des différents textes constitutifs des organisations internationales dévoilent des communautés de pensée, de vie, d'intérêts qui déterminent un tant soit peu les attitudes internationales des Etats. Les préambules procèdent à une communautarisation des principes de vision et de division voire de distinction des cadres régionaux par les Etats. Ce faisant elles participent pleinement du processus de régionalisation en ce sens qu'elles matérialisent des communautés de vision du monde, homogénéisent les intérêts, fédèrent les motivations et harmonisent les finalités des acteurs pourtant hétérogènes.

Sur la base de l'hypothèse des organisations internationales comme facteurs de régionalisation multiple, on peut rendre compte des géographies éclatées du Golfe de Guinée. A part la Commission du Golfe de Guinée qui tente de reconstruire une vision d'ensemble de cette région, les institutions existantes ont partagé le Golfe de Guinée entre trois grandes constructions régionales: l'Afrique centrale, l'Afrique occidentale et dans une moindre mesure l'Afrique australe.

En Afrique centrale, le Golfe de Guinée se dilue d'abord dans la Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale (CEEAC) qui rassemble tous les Etats du Golfe de Guinée – selon sa configuration organisationnelle actuelle – à l'exception du Nigeria : Angola, Cameroun, Congo-Brazzaville, Gabon, Guinée Equatoriale, R.D. Congo, Sao Tomé et Principe. Ces pays forment avec le Burundi, la RCA, le Rwanda et le Tchad la configuration régionale de la CEEAC. Ce sont les pays du Golfe de Guinée qui constituent en quelque sorte le *heartland* (terre centrale) de l'ensemble géographique de la CEEAC. En se

³⁹⁴ E. DUPOIRIER et H. J. SCHAJER, « L'identité régionale : Problèmes théoriques et perspectives politiques », in CURAPP & CRISPA, L'IDENTITE POLITIQUE, Paris, PUF, 1994, pp.330-334, p.320

³⁹⁵ « Rapport sur les travaux du premier sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement du Golfe de Guinée, Libreville, le 19 novembre 1999 », ARCHIVES DU MINISTERE DES RELATIONS EXTERIEURES.

servant du paradigme du champ, on pourrait plutôt envisager que ce sont les pays du Golfe de Guinée qui, de par leur position centrale dans la structure interétatique de la CEEAC, exercent un effet de champ sur les autres pays à l'instar de celui que le Cameroun et la RDC exercent sur les pays enclavés comme le Tchad, la RCA, le Rwanda, le Burundi.

Toujours en Afrique centrale, le Golfe de Guinée fait partie intégrante de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) dont le Cameroun, le Gabon, le Congo-Brazzaville, la Guinée Equatoriale constituent les positions géographiques fortes. On peut même dire que le Tchad et la Centrafrique font en quelque sorte figure de territoires intrus ou intégrés de façon nécessaire dans cette autre figure territoriale du Golfe de Guinée. Une partie du Golfe de Guinée se trouve rattachée à l'ensemble géographique de l'Economic Community of West African States (ECOWAS). La profondeur géostratégique du Golfe de Guinée marque très visiblement cette région de par la prééminence géoéconomique du Nigeria et de quelques autres pays qui historiquement appartiennent à l'aire géographique du Golfe de Guinée : Côte d'Ivoire, Bénin, Ghana etc.

Le Golfe de Guinée est aussi tourné vers l'aire d'influence de la région des Grands Lacs qui constitue son territoire intérieur et qui recoupe le centre-Est de la République Démocratique du Congo. L'influence du Golfe de Guinée dans cette région est faite dans le cadre institutionnel de la Communauté Economique des Pays des Grands Lacs (CEPGL) ; cadre de prédilection du "test de puissance" du "puissant Zaïre"³⁹⁶.

Somme toute, le Golfe de Guinée présente une géographie institutionnelle éclatée. Et si, comme on l'a indiqué, les organisations internationales sont aussi des constructions géographiques ou des processus de régionalisation, le Golfe de Guinée présente une géographie éclatée, multiple. Il existe ainsi, en plus des organisations internationales ci-dessus évoquées, un Golfe de Guinée de la Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT), de l'Autorité du Bassin du Niger (ABN), du Comité Consultatif Constitutionnel sur les Questions de Sécurité en Afrique Centrale (CCQS-AC) etc.

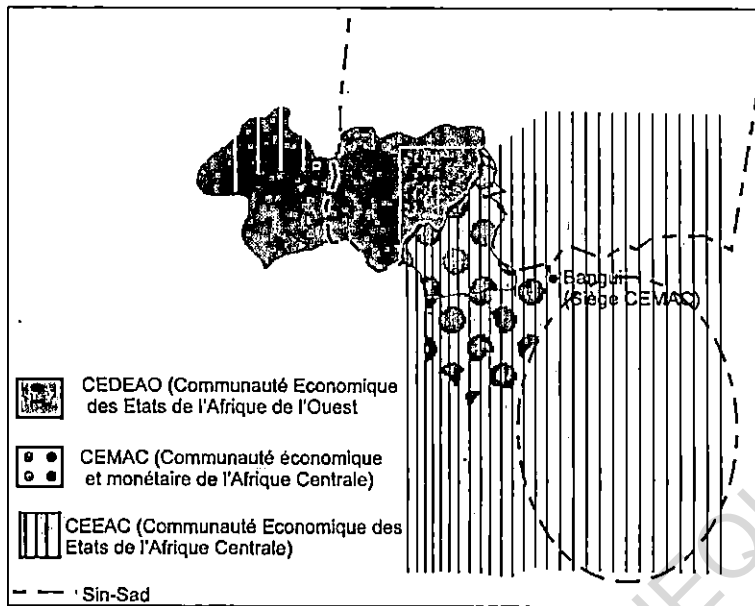
Tableau 29 : Les institutions recoupant en partie le Golfe de Guinée

Institutions	Nature	Etats membres
Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale (CBEAC)	Organisation interétatique de promotion et de renforcement de la coopération, d'un développement équilibré et auto-entretenu entre les pays d'Afrique centrale	Angola, Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, RCA, R.D. Congo, Rwanda, Sao-Tomé et Principe, Tchad.
Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale (CEMAC)	Organisation interétatique de promotion d'un développement harmonieux entre les Etats membres dans le cadre de l'institution de deux unions : une Union Economique et une Union Monétaire	Cameroun, Congo-Brazzaville, Gabon, Guinée Equatoriale, RCA, Tchad.
Economic Community of West African States (ECOWAS)	Organisation interétatique de promotion de l'intégration économique par le renforcement des institutions de coopération régionale à vocation particulière, les projets publics industriels ou commerciaux régionaux, la coopération régionale privée	Bénin, Burkina-Faso, Côte d'Ivoire, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Nigeria, Togo, Ghana, Gambie, Cap-Vert, Guinée Bissau, Sierra Leone, Liberia
Communauté Economique des Pays des Grands Lacs (CEPGL)	Organisation internationale de coopération, de renforcement des échanges et de la libre circulation des hommes et des biens	R.D. Congo, Rwanda, Burundi
Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT)	Organisation internationale à but technique.	Cameroun, Tchad, Nigeria, Niger, Centrafrique
Autorité du Bassin du Niger (ABN)	Organisation intergouvernementale de l'Afrique de l'Ouest et du Centre destinée à la promotion de la coopération et du développement intégré.	Benin, Burkina-Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Mali, Niger, Nigeria, Tchad.

Source: Réalisé par l'auteur

³⁹⁶ S. CAMARA, « Le Zaïre et la puissance », op.cit

Carte 5 : Répartition des communautés régionales dans le Golfe de Guinée



Source : Réalisée par l'auteur

2) La multipositionnalité institutionnelle des Etats

En tant que axe de déploiement de la souveraineté de l'Etat, l'investissement institutionnel s'inscrit dans la logique d'une politique de puissance. Il renvoie à un comportement réaliste ; c'est-à-dire un comportement déterminé par la claire distinction des intérêts de l'Etat envisagés d'abord en termes de maximisation de la capacité – au sens de Serges SUR – et subséquentement de la sécurité. L'encadrement institutionnel de l'espace interétatique est une politique réaliste en ce sens qu'elle est largement motivée par les calculs stratégiques des acteurs étatiques et assimilés. Pour reprendre une forme d'analyse de Luc SINDJOUN et Pascal VENESSON à propos de l'intégration régionale – qui est la finalité du processus d'institutionnalisation à l'échelle internationale – l'institutionnalisation « peut être, tout d'abord, développée en réaction à l'existence, effective ou potentielle, d'une puissance considérée par les autres Etats comme une menace ». Elle peut également renvoyer à la création d'un « cadre d'atténuation de l'exercice libre et souverain de la puissance d'un Etat supérieur aux autres »³⁹⁷. En Europe par exemple, David MITRANY, le père du fonctionnalisme, « proposait » qu'un réseau d'agences internationales pénètre profondément la vie économique de l'Allemagne pour rendre impossible à l'avenir les tentations agressives de ce pays³⁹⁸.

Dans le Golfe de Guinée on a vu aussi que l'axe Abuja-Libreville autour duquel s'impulse la création de la Commission du Golfe de Guinée vise, pour le Nigeria, l'affaiblissement des positions diplomatiques camerounaises dans le conflit frontalier de Bakassi et pour le Gabon d'infliger un nouveau « coup » au Cameroun dans la compétition pour le leadership au sein de la CEMAC. Par ailleurs, prise globalement, la politique internationale de la CEMAC vis-à-vis du Cameroun vise à réduire la domination camerounaise tout comme la politique de la CEDEAO à l'égard du Nigeria vise d'abord à anesthésier la menace hégémonique de ce véritable géant de l'Afrique subsaharienne.

³⁹⁷ L. SINDJOUN et P. VENESSON, « Unipolarité et intégration régionale : L'Afrique du Sud et la "renaissance africaine", REVUE FRANÇAISE DE SCIENCE POLITIQUE, Vol. 50, n° 6, décembre 2000, pp. 915-940

³⁹⁸ Cité par M.C. SMOUTS, « L'organisation mondiale : nouvel acteur sur la scène mondiale ? », op. cit., pp. 147-161

L'institutionnalisation peut ensuite être « conçue par les Etats faibles comme une formule d'accommodation avec l'hégémonie locale dans la perspective de recevoir en contrepartie des récompenses spéciales. Enfin, l'hégémon peut choisir de s'impliquer dans la construction des institutions régionales. Il s'agit soit de concilier la création des institutions et émergence de la puissance, suivant la théorie de la stabilité hégémonique, soit de gérer le déclin de la puissance à travers la création des institutions d'intérêts communs, de partage du fardeau régional par son implication dans les institutions d'intégration régionale »³⁹⁹. La dimension de partage du fardeau régional est très présente dans le catalogue des motivations de la création du Golfe de Guinée.

La profession de foi du président nigérian Olusegun OBASANJO sur la création de cette institution régionale l'indique clairement : « Nous devons, affirme le président nigérian, reconnaître la nécessité d'une approche commune sur des problèmes, telle que la pollution qui ne peuvent être résolus par chaque pays à titre individuel et surtout nous ne devons pas laisser des étrangers s'accaparer de nos ressources naturelles. Nous devons réussir à prévenir les sources potentielles de conflits que génère la concurrence malsaine qui pourrait survenir entre nous »⁴⁰⁰. Partage du fardeau régional de la pollution par les Etats, mais aussi association de ceux-ci dans la légitimation et le renforcement de la mission de "guidance" continentale du Nigeria est ce qui ressort des lectures (tactiques) nigérianes de la Commission. C'est la réalisation de cette ambition de puissance qui se joue dans cette affirmation de Olusegun OBASANJO : « nous ne devons pas laisser des intérêts étrangers s'accaparer des nos ressources naturelles ». Au total, dans le cadre des institutions interétatiques se joue non seulement le prestige souverainiste des Etats mais aussi la construction de l'équilibre des tensions entre puissances étatiques. D'où la multipositionnalité des Etats dans les organisations internationales.

Tableau 30: Les appartenances institutionnelles des Etats du Golfe de Guinée

Pays	CEEAC	CEMAC	UEAC	CEDEAO	CBLT	CEPLG	SADC	ABN	CGG
Angola	*								*
Cameroun	*	*			*			*	
Congo	*	*							*
R.D Congo	*		*			*	*		
Gabon	*	*							*
Guinée-Equatoriale	*	*							
Nigeria				*	*			*	*
Sao Tomé & Príncipe									*

Source : Réalisé par l'auteur

La multiplicité des appartenances institutionnelles des Etats, en même temps qu'elle brouille ou plutôt diversifie les figures géographiques du Golfe de Guinée, procède aussi à la mise sur pied d'une structure des positions institutionnelles. La structure des positions institutionnelles est dégagée à partir de l'ensemble des engagements ou de la participation des Etats à la vie des institutions. D'où la détermination d'un indice d'avantage institutionnel pouvant servir de facteur de hiérarchisation institutionnelle des Etats. C'est l'hypothèse de la *puissance institutionnelle* en tant qu'aptitude ou capacité d'un Etat à jouer sur des terrains institutionnels multiples étant entendu que ce jeu présente un coût notamment celui de la participation au budget de fonctionnement des institutions. Sur la base de la lecture des appartenances institutionnelles ci-dessus mentionnées, la hiérarchie institutionnelle dans le Golfe de Guinée se présente comme suit :

³⁹⁹ L. SINDJOUN et P. VENESSON, *Ibid*, p.20.

⁴⁰⁰ "Rapport sur les travaux du premier sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement du Golfe de Guinée", *op. cit.*

Tableau 31: L' influence institutionnelle

Pays	Nombre d'engagements
Nigeria	6
Angola	4
Cameroun	4
Congo	4
R.D Congo	3
Gabon	3
Guinée-Équatoriale	2
Sao Tomé & Príncipe	2

Source : Réalisé par l'auteur.

Paragraphe 2 :

LES INSTITUTIONS INTERETATIQUES, ACTEURS A PART ENTIERE DE LA CONFIGURATION HYBRIDE DU GOLFE DE GUINEE

L'Etat-nation a longtemps monopolisé la qualité d'acteur légitime de la scène mondiale. D'après certains auteurs, cette fixation sur l'acteur étatique est un effet des discours historicistes post-Renaissance⁴⁰¹. En effet, la culture occidental-centriste d'Etat a largement travaillé à la consécration de l'Etat comme l'acteur exclusif de la scène diplomatique mondiale. Comme le souligne si bien P. N. DUSSAULT, « *l'Europe des monarques absolus lègue une conception de la vie sociale axée sur l'organisation politique centralisée dans l'intérêt de tous. Selon cette optique, les sujets de l'histoire sont conçus comme des entités agissantes – Etats ou nations – mus par leurs spécificités et voués à la défense de l'intérêt commun (national)* »⁴⁰². La considération des Etats comme les protagonistes majeurs de la scène mondiale va atteindre son point paroxystique avec le courant réaliste qui inscrira la centralité/ domination étatique des relations internationales dans la dynamique de la lutte pour la puissance et la sauvegarde de l'intérêt national définit d'abord en terme de survie de l'Etat -nation⁴⁰³.

C'est avec Marcel MERLE que le monde de ceux qui agissent sur la scène internationale sort du conservatisme stato-centrique. Dans sa sociologie des relations internationales envisagée « *à la fois [comme] analyse et synthèse [,] analyse de la substance des relations internationales à travers leurs multiples manifestations ; synthèse de leur agencement comme processus spécifique d'aménagement social* »⁴⁰⁴ M. MERLE consacre du point de vue analytique la démonopolisation étatique du label d'acteur de la scène internationale : « *Par "acteur", il faut entendre toute autorité, tout organisme, tout groupe et même, à la limite, toute personne susceptible de « jouer un rôle » dans le champ social - en l'espèce sur la scène internationale* »⁴⁰⁵. L'auteur identifie trois principaux groupes d'acteurs à savoir les Etats, les organisations internationales et les forces transnationales.

L'organisation internationale devient ainsi dans le discours théorique des relations internationales un des acteurs de la scène interétatique. Ce statut d'acteur à part entière de la configuration internationale découle lui-même du rôle international suffisamment éprouvé des organisations internationales. Selon Marie-Claude SMOUTS, « *la question de l'existence des organisations internationales comme acteurs autonomes de la scène internationale ne doit pas être confondue avec celle de la supranationalité. Si ces institutions ne peuvent pas adopter et appliquer des modalités d'actions collectives sans le concours des gouvernements, elles occupent cependant une place spécifique sur la scène mondiale. Elles ont une volonté propre,*

⁴⁰¹ M. JAY, MARXISM AND TOTALITY, California, UNIVERSITY OF CALIFORNIA PRESS, 1984

⁴⁰² P. N. DUSSAULT, " Les origines et l'évolution du concept d'acteur", in B. KORANY et al., op.cit., pp. 135 – 145, p 135.

⁴⁰³ Voir dans cette direction, G. BERTI, LES OBJECTIFS EXTERIEURS DES ETATS, Paris, ECONOMICA, 1981 ; M. KAPLAN, SYSTEM AND PROCESS IN INTERNATIONAL POLITICS, New York, JOHN WILEY AND SOONS, 1997.

⁴⁰⁴ M. MERLE, SOCIOLOGIE DES RELATIONS INTERNATIONALES, op. cit., pp. 5-6

⁴⁰⁵ Ibid., p. 317

reconnu sur le plan juridique, qui ne se confond pas avec la somme des volontés des Etats-membres et elles se développent selon une dynamique particulière »⁴⁰⁶. Il s'agit donc à ce niveau de voir concrètement comment, au niveau du Golfe de Guinée, les organisations internationales occupent une «*place spécifique*» et procèdent à la structuration d'une dimension particulière et/ou distincte du jeu interétatique (A) et d'indiquer quelques tendances lourdes des façons par lesquelles émerge, au plan international régional, un pouvoir des institutions qui influence les politiques étrangères des Etats (B).

A- L'ACTEUR INSTITUTIONNEL DANS LE MILIEU INTERETATIQUE DU GOLFE DE GUINEE

La fonction bureaucratique qui donne au secrétariat des organisations internationales un rôle considérable dans l'orientation de ses activités au détriment des Etats membres qui en ont "constitutionnellement" la compétence a, en quelque sorte consacré la reconnaissance de son autonomie fonctionnelle⁴⁰⁷. Toutefois, de l'autonomie fonctionnelle au statut d'acteur à part entière du système international, la chose semble ne pas aller de soi pour nombre d'analystes. Selon une thèse défendue par Marie-Claude SMOUTS, «*le développement de la bureaucratie et son emprise sur le fonctionnement de la structure organisationnelle renforce peut-être l'autonomie de l'institution internationale, mais pas nécessairement son rôle comme acteur. Celui-ci ne se mesure pas seulement au degré d'indépendance par rapport aux Etats. Encore faut-il savoir si l'organisation modifie les comportements des Etats et leurs interactions...*»⁴⁰⁸. La question de fond qui se pose ici est celle de savoir si la marge de manœuvre laissée aux bureaucraties des organisations internationales doit se confondre avec l'autonomie et si cette autonomie constitue un critère suffisant d'influence du système international. Globalement, la perspective juridico-systémique n'est pas favorable à la considération des OIG comme des acteurs des relations internationales. Pour une tendance assez significative de l'analyse juridique, la non-indépendance des OIG vis-à-vis des Etats membres est un facteur inhibiteur de leur constitution en acteurs autonomes⁴⁰⁹.

Quant à l'analyse systémique, elle insiste sur le fait que, placées dans un circuit «*imput-output*», les «*OIG ne peuvent constituer des acteurs spécifiques que si elles sont en mesure : a) de convertir les demandes et les soutiens dont elles sont l'objet en décision constituant la réponse du système à son environnement ; b) d'influencer, par leurs réactions (mécanisme du feed-back), l'environnement en question*»⁴¹⁰. Or à propos de la *capacité de décision* qui constitue le premier préalable de l'autonomie chez les systémistes, les OIG en sont bien dépourvues. En effet leur capacité décisionnelle est presque nulle ; les OIG n'émettant pour la plupart que des "résolutions", "déclarations" ou "recommandations" le plus souvent dépourvues d'effets obligatoires. Sur la *capacité de modification* de l'environnement international, l'efficacité des OIG est limitée même s'il convient de prendre en compte, et dans des cas précis, leur réelle capacité d'influence comme on peut le constater aujourd'hui avec le rôle de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) dans le commerce international.

Envisagé dans la perspective d'une sociologie du champ interétatique qui appréhende le Golfe de Guinée comme une configuration de relations objectives entre positions nationales, les organisations internationales peuvent bien être considérées comme des acteurs à part entière du milieu interétatique du Golfe de Guinée. En tant que positions "communes" ou "générales" des Etats ; c'est-à-dire positions résultant de la somme des volontés

⁴⁰⁶ M.C. SMOUTS "L'organisation internationale: nouvel "acteur sur la scène mondiale, op. cit., p. 161

⁴⁰⁷ Voir A. HOLLY, "Bureaucratie internationale et détermination de la ligne générale des organisations internationales : le cas de l'UNESCO » ETUDES INTERNATIONALES, vol. XVI, décembre 1985, pp. 757 – 770

⁴⁰⁸ M.C. SMOUTS, "L'organisation mondiale ..." op.cit, p. 163

⁴⁰⁹ R. COX et H. JACOBSON, THE ANATOMY OF INFLUENCE, DECISION-MAKING IN INTERNATIONAL ORGANIZATION, Yale, YALE UNIVERSITY PRESS, 1973

⁴¹⁰ M. MERLE, SOCIOLOGIE DES RELATIONS INTERNATIONALES, op. cit., p. 370 et suiv.

individuelles des acteurs étatiques et de ce fait autonomes vis-à-vis des visions étatiques singulières, les organisations internationales constituent bel et bien les agents du jeu interétatique du Golfe de Guinée. D'ailleurs suivant la théorie générale du champ, peu importe, comme le précise Pierre BOURDIEU, le degré d'influence ou de modification du comportement des Etats et/ou de leurs interactions par les organisations internationales. Ce qui importe, c'est le fait de « *participer au jeu* » et non la capacité à dominer ou à influencer celui-ci. Dans le cadre de l'analyse bourdieusienne du champ, les organisations internationales (CEEAC, CEMAC, CEPGL, CEDEAO, ABN, CBLT, CGG etc..) « *sont pris au jeu* » interétatique du Golfe de Guinée ; jeu dans lequel elles introduisent des « *pions* » propres. Elles peuvent également être considérées comme les acteurs dominés du jeu, mais qui ont des « *prétentions* » politico-bureaucratiques qu'elles entendent faire triompher dans la dynamique des transactions interétatiques. En tout cas, c'est à travers leur rôle international pluridimensionnel que les organisations internationales s'affirment comme des acteurs de la scène mondiale; il existe ainsi, dans le champ interétatique du Golfe de Guinée un réseau d'acteurs institutionnels qui structurent toute une dimension autonome de la scène internationale régionale.

1- Le rôle international lâche des organisations internationales du Golfe de Guinée

De manière générale, le rôle international des organisations interétatiques est celui de la mobilisation des Etats autour des causes communes ; de l'action concertée en vue de la promotion des biens publics communs, « *biens dont les avantages ne sont pas limités à un seul groupe de population* »⁴¹¹ ou à un seul pays. C'est à travers la fonction de légitimation, de contrôle, d'information, de socialisation et d'élaboration des normes que, du point de vue classique, s'est affirmé le rôle international des organisations internationales. Les organisations internationales sont des instances de légitimation collective soit des préoccupations communes, soit des visions spécifiques de certains Etats qui dominent le champ. Il en est ainsi par exemple lorsque le Nigeria légitime, dans les textes constitutifs de la Commission du Golfe de Guinée, sa vision spécifique du « *règlement des différends (...) à l'amiable* »⁴¹². Il en est également ainsi lorsque, sur un tout autre plan, l'Afrique du sud est obligée de mobiliser le label et les ressources symboliques de la SADC dans une ingérence militaire bien perceptible au Lesotho en septembre 1998⁴¹³.

Instance de légitimation collective, les organisations internationales jouent également un rôle de contrôle pouvant s'exercer par les moyens de la pression morale, de la sanction économique ou de l'exclusion des cadres de partage de la civilité mondiale. Alors que cette fonction de contrôle est très prononcée dans certaines organisations mondiales (OMC, COMMONWEALTH, etc.) les organisations internationales africaines en général et du Golfe de Guinée en particulier font montre d'un contrôle lâche de leurs membres. Les pressions sont très faibles, les sanctions ou les exclusions presque inexistantes. Néanmoins les organisations régionales du Golfe de Guinée remplissent bien une fonction d'information par la production des études, par *l'identification de problèmes collectifs* ainsi que par l'élaboration des solutions alternatives. L'action internationale des organisations intergouvernementales est aussi une action de *socialisation* ; c'est-à-dire une action de « *création de normes, de valeurs, de codes dont l'ensemble forme une culture politique, économique propre à l'organisation* »⁴¹⁴. C'est le rôle normatif des organisations internationales. Il existe ainsi une

⁴¹¹ I. KAUL et al., LES BIENS PUBLICS A L'ECHELLE MONDIALE. LA COOPERATION INTERNATIONALE AU XXIE SIECLE, New York, Oxford, OXFORD UNIVERSITY PRESS, 1999, p. 4

⁴¹² Art. 20, texte instituant la Commission du Golfe de Guinée

⁴¹³ Voir C. de CONING, « Lesotho Intervention. Implications for SADC military intervention. Peace keeping and the African Renaissance », AFRICA DIALOGUE, Monograph series, n°1, "Contribution Towards an African Renaissance", 2000, pp. 39-75

⁴¹⁴ M. C. SMOUTS, "L'organisation mondiale..." , op. cit., p. 164

culture "bancaire" en Afrique centrale distillée par la Commission Bancaire d'Afrique Centrale (COBAC).

Plus précisément, l'action internationale des organisations régionales s'organise, à l'échelle du Golfe de Guinée, autour d'un certain nombre de programmes d'action de développement. On peut ainsi distinguer :

- *La promotion du développement des Etats membres.* Les OIG du Golfe de Guinée apparaissent d'abord comme des institutions de développement. L'article 4 du traité instituant la Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale (CEMAC) stipule : « *le but de la communauté est de promouvoir et de renforcer une coopération harmonieuse et un développement équilibré et auto-entretenu dans tous les domaines de l'activité économique et sociale (...), d'accroître et de maintenir la stabilité économique, de renforcer les étroites relations pacifiques entre les membres et de contribuer au progrès et au développement du continent* ». Les mêmes préoccupations en matière de développement économique et social constituent, suivant l'article 1 de son traité constitutif, « *la mission essentielle de la Communauté [Economique et Monétaire des Etats de l'Afrique Centrale] est de promouvoir un développement harmonieux des Etats membres dans le cadre de l'institution de deux unions : une union économique et une union monétaire* ». Quant à la Commission du Golfe de Guinée, son article 2 en fait « *un cadre de concertation (...) pour la coopération et le développement...* ».

- *La promotion, l'harmonisation et le contrôle des réglementations bancaire, monétaire et financière.* C'est la fonction économique et financière par excellence des organisations internationales. Ce rôle est, en Afrique centrale, mis en exergue dans la convention régissant l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale (UMAC). Selon l'article 20 de celle-ci, « *le privilège exclusif de l'émission monétaire sur le territoire de chaque Etat membre de l'Union Monétaire est confié à la Banque des Etats de l'Afrique centrale* » dont l'objectif est par ailleurs « *de garantir la stabilité de la monnaie (...) [d'] apporter un soutien aux politiques économiques générales élaborées dans les Etats de l'Union Monétaire* » (article 21). L'UMAC a ainsi, à travers sa structure de fonctionnement qu'est la BEAC, une exclusivité de la compétence en matière de la définition et de la conduite de la politique monétaire de l'Union : elle émet les billets de banque et les monnaies métalliques qui ont cours légal et pouvoir libératoire au sein des Etats de l'Union, conduit les opérations de change des Etats membres, veille au bon fonctionnement des systèmes de paiement et assiste les Etats membres dans leurs relations et négociations avec les institutions financières internationales (article 22). La transcendance économique et financière de l'UMAC provient par ailleurs de sa capacité à déterminer les règles du jeu monétaire et/ou bancaire. C'est en quelque sorte la formation d'une réglementation bancaire, monétaire et financière communes des Etats. Cette réglementation commune concerne notamment les règles présidant l'exercice de la profession bancaire ainsi que les conditions d'application de celle-ci ; la répression de la falsification des signes monétaires et de l'usage des signes falsifiés ; la collecte et l'affectation de l'épargne financière et les régimes de change (article 31).

-*L'élaboration des politiques sectorielles transnationales.* Celles-ci sont entreprises dans le cadre des organisations internationales régionales qui ont une fonction beaucoup plus technique telles la Commission du Bassin du Lac Tchad, l'Autorité du Bassin du Niger et bien d'autres.

-*Le maintien de la paix et la promotion de la sécurité collective.* Il s'agit d'un des rôles internationaux majeurs que se donnent les organisations régionales aussi bien dans le monde que dans le Golfe de Guinée. La Commission du Golfe de Guinée se veut, suivant l'article 2 de sa charte, « *...un cadre (...) pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits liés à la délimitation des frontières, à l'exploitation économique et commerciale des richesses naturelles situées aux limites territoriales* ». La CEEAC a établi en son sein, sous

l'égide des Nations Unies, tout un comité consultatif sur les questions de sécurité tourné prioritairement vers le renforcement et la promotion des mesures de confiance aux niveaux régional et sous-régional ; l'atténuation des tensions, la promotion du désarmement et de la résolution pacifique des conflits. En tout cas, le comité se veut à la fois un cadre de réflexion et d'action en faveur de la sécurité collective. Le cadre d'action du comité a été élaboré et adopté en février 1999 à Yaoundé sur la base d'une proposition du gouvernement camerounais : il s'agit du Conseil de paix et de sécurité en Afrique centrale (COPAX). Celui-ci a pour objectif principal de « *prévenir, gérer et régler les conflits* » et « *peut [à cette fin] constituer et déployer des missions civiles et militaires d'observations et de vérifications appropriées, pour maintenir ou rétablir la paix dans la sous région, chaque fois que le besoin se fait sentir ; (...) engager toute action civile et militaire de prévention, de gestion et de règlement des conflits...* »⁴¹⁵

2 - La structure institutionnelle du Golfe de Guinée entre système, ordre et champ

Envisager la structure institutionnelle du Golfe de Guinée revient à tenter une mise en exergue de la nature du cadre formé par les organisations régionales et les interactions qui existent entre elles. Il s'agit en quelque sorte de procéder à une restitution sociologique des interactions et des échanges inter-organisationnels. Cette ambition analytique suppose aussi une objectivation du lien inter-institutionnel dont la mise en exergue s'avère déterminante pour une meilleure appréhension du cadre des organisations internationales du Golfe de Guinée. En postulant l'existence d'une structure institutionnelle du Golfe de Guinée, faut-il y voir un système, un ordre, un champ ou alors une simple configuration d'organisations inter-gouvernementales ?

En première approximation, c'est le paradigme de l'anarchie institutionnelle qui apparaît comme le plus susceptible de rendre compte du cadre des organisations internationales du Golfe de Guinée. En fait, la logique atomistique du positionnement régional des institutions du Golfe de Guinée ne permet pas de penser à un système d'institutions. Par ailleurs, le caractère on ne peut plus lâche des relations inter-institutionnelles apparaît aussi comme un facteur inhibiteur de la constitution d'un ordre institutionnel dans le Golfe de Guinée. Lorsqu'elle est envisagée, la hiérarchie des organisations internationales est plutôt à établir à partir du nombre de membres que compte une organisation et non à partir d'un quelconque jeu d'influence ou de domination entre les institutions. Toutefois, en approfondissant l'analyse, on peut, à bon droit, envisager le cadre des organisations internationales du Golfe de Guinée à la fois comme un système, un ordre et un champ.

(a) Il est possible d'appréhender le Golfe de Guinée comme un système institutionnel. Même s'il s'avère difficile de distinguer un faisceau d'interactions entre organisations internationales du Golfe de Guinée d'une part et si, d'autre part, celles-ci ne forment pas une totalité, l'on note néanmoins comme une coordination des organisations internationales à partir de références communes. Toutes les organisations intergouvernementales de la région se réfèrent à l'Organisation de l'Unité Africaine/Unoin Africaine dans leur préambule. Les chartes de l'ONU et de l'OUA constituent en quelque sorte les structures de coordination des interétatismes qui s'expriment dans le cadre des organisations inter-gouvernementales du Golfe de Guinée. Dans le préambule du protocole relatif au Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale, les Etats membres de la CEEAC signataires dudit protocole « *se réfèrent [explicitement] à la Charte de l'Organisation des Nations Unies (ONU), notamment ses chapitres VI, VII, et VIII, ainsi qu'à la charte de l'organisation de l'Unité Africaine (OUA)* ». Il en est de même du préambule du traité instituant la Commission du Golfe de Guinée dans

⁴¹⁵ Art. 4, Protocole relatif au Conseil de Paix et de Sécurité de l'Afrique centrale (COPAX).

lequel les chefs d'Etats et de Gouvernement « [réaffirment leur] attachement aux principes et objectifs des chartes des Nations Unies et de l'Organisation de l'Unité Africaine/Union Africaine, ainsi qu'aux dispositions du traité instituant la Communauté Economique Africaine ». Et dans l'article 4 du traité relatif aux principes de fonctionnement de la "Commission", il est stipulé qu'en vue de la réalisation des objectifs de l'organisation internationale du Golfe de Guinée, « les hautes parties contractantes réaffirment solennellement leur ferme engagement à respecter les principes contenus dans la charte des Nations Unies et de la charte de l'OUA et l'Acte constitutif de l'Union Africaine... »⁴¹⁶.

Par ailleurs, des échanges de diverses natures et d'une intensité relativement faible impliquent les organisations intergouvernementales régionales. Les « relations avec d'autres organisations » sont même, dans le cas de la Commission du Golfe de Guinée, une disposition statutaire. Suivant l'article 24 du traité instituant la Commission du Golfe de Guinée, « la Commission peut conclure des accords de coopération avec d'autres organisations régionales, des institutions intergouvernementales et avec des pays tiers... ». L'article 25 du même traité dispose que « la Commission oeuvrera avec l'OUA/UA/AEC et les communautés économiques régionales, à la réalisation des objectifs d'intégration effective et d'union africaine. Elle pourrait dans ce cadre, établir des mécanismes de consultation et conclure des accords avec ces organisations ». Des échanges existent entre la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale et la Commission Economique des Nations-Unies pour l'Afrique représentée dans la région par le Centre de Développement Sous-Régional pour l'Afrique Centrale (CDSR-AC). Ainsi par exemple, la Conférence des chefs d'Etats et de Gouvernement de la CEEAC réunie en session extraordinaire à Libreville le 6 février 1998 dans l'optique de la redynamisation du processus d'intégration régionale, fait appel à la CEA-CDSR-AC, pour l'assister dans ce processus de redynamisation, de relance et de rénovation. L'assistance du Centre a été conçue comme un processus continu et non comme un événement ponctuel. Elle a été mise en œuvre « sur la base d'un partenariat avec l'Organisation de l'Unité Africaine (...), la CEEAC et un groupe d'experts engagés et acquis au principe de la nécessité d'une accélération du processus d'intégration irréversible de la sous-région »⁴¹⁷.

Le Comité Consultatif Permanent des Nations Unies sur les Questions de Sécurité en Afrique Centrale entretient des relations d'échanges et de partenariat avec d'autres regroupements régionaux : « 1. Pour ce qui concerne les organismes d'intégration économique sous-régionale et l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA), le comité leur accorde un statut d'observateur ; 2. les autres Etats membres, les établissements de recherche, ainsi que toutes personnes physiques ou morales concernées par la promotion de la paix et de la sécurité internationale peuvent participer aux réunions du comité sur leur demande et après accord du bureau du comité »⁴¹⁸. Toujours dans ce registre des échanges et du partenariat entre les organisations régionales et d'autres institutions, il faudrait mentionner la Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT) qui entretient des « contacts avec [des] bailleurs de fonds » tels que la Banque Islamique de Développement, l'Unesco, l'Union

⁴¹⁶ Ces objectifs sont notamment:

- a) l'égalité souveraine de tous les Etats membres ;
- b) la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats membres
- c) le règlement pacifique des différends
- d) l'intangibilité des frontières héritées de la colonisation ;
- e) la non-agression ;
- f) la non-utilisation de son territoire aux fins d'activités dirigées contre la souveraineté et l'intégrité territoriale d'un autre Etat membre.

⁴¹⁷ REPENSER LE DEVELOPPEMENT EN AFRIQUE CENTRALE. FAIRE DE L'INTEGRATION REGIONALE UN PUISSANT MOTEUR DU DEVELOPPEMENT AU NIVEAU NATIONAL, Nations Unies, Commission Economique pour l'Afrique, Centre de Développement Sous-régional pour l'Afrique Centrale, Doc. N°46/CEEAC/SG/CC/IX/99, p. 1

⁴¹⁸ CCQS – AC, CONFERENCE SOUS-REGIONALE SUR LES INSTITUTIONS DEMOCRATIQUES ET LA PAIX EN AFRIQUE CENTRALE, Bata (Guinée Equatoriale) 18-21 mai 1998, p. 2

Européenne, la Banque Africaine de Développement, la FAO, la Coopération Française⁴¹⁹. Il s'agit aussi dans ces contacts, échanges et partenariats d'une ouverture des organisations régionales à un environnement extérieur contribuant à la formation d'un système institutionnel régional.

(b) La structure institutionnelle du Golfe de Guinée pourrait aussi être envisagée dans la perspective d'un ordre. L'ordre institutionnel du Golfe de Guinée est susceptible de renvoyer à la distribution du pouvoir entre institutions et à la hiérarchie des institutions qui en découle. L'ordre institutionnel du Golfe de Guinée est en quelque sorte "onucentré". Dit autrement la charte des Nations Unies en premier lieu, et celle de l'Organisation de l'Unité Africaine/Union Africaine en deuxième constituent les cadres communs de référence de toutes les organisations qui impliquent en totalité ou en partie les Etats du Golfe de Guinée. L'organisation mondiale et celle continentale africaine structurent un espace institutionnel autour des valeurs de paix, de sécurité, de développement, de souveraineté, d'indépendance, d'égalité etc. Il y a un cadre commun de référence pour le maintien de la paix qui est le chapitre VII de la charte des Nations Unies et auquel se réfère par exemple le protocole relatif au Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale (COPAX) en son préambule. On pourrait ainsi avancer l'argumentaire d'un noyau ethico-axiologique et normatif commun des institutions intergouvernementales régionales.

Quant à l'élément hiérarchisant des organisations intergouvernementales régionales, celui-ci peut se déterminer à partir d'une perspective purement arithmétique qui fait découler l'ordre de grandeur du nombre des Etats membres que compte chaque organisation. Dans cette perspective, l'ordre des organisations intergouvernementales qui recourent en partie ou en totalité le Golfe de Guinée pourrait se présenter comme suit :

Tableau 32: Les organisations internationales dans le Golfe de Guinée

	Organisations	Nombre de membres
1	CEN-SAD	17 membres
2	ECOWAS	16 membres
3	CBEAC	11 membres
4	ABN	8 membres
5	CGG	8 membres
6	CEMAC	5 membres
7	CBLT	5 membres
8	CEPGL	3 membres

Source : Réalisé par l'auteur

Pour ce qui est du jeu de la domination entre les institutions régionales, celui-ci semble ne pas avoir une véritable expression. Cela s'explique d'abord par la faible consistance du tissu des interrelations entre les organisations régionales et ensuite en raison du caractère quelque peu moribond de la plupart des regroupements régionaux. Par ailleurs la multipositionnalité institutionnelle des Etats, qui les fait membres de chacune et de toutes les organisations régionales inhibent fortement le jeu de la domination au sein du cadre institutionnel régional. Néanmoins de par les normes de références et les possibilités de bail de fonds, il est à indiquer une relative démarcation des organisations internationales telles que les Nations Unies, l'Union européenne et bien d'autres.

(c) Analysée suivant une autre direction comme des espaces de jeu des Etats membres, la structure institutionnelle du Golfe de Guinée peut s'appréhender comme un champ ; c'est-à-dire une configuration de relations objectives entre les Etats membres. Dans cette perspective, le Golfe de Guinée est un ensemble de sous-champs institutionnels. Chaque Communauté, Commission ou Autorité constitue un sous-champ à l'intérieur duquel les agents/acteurs/Etats

⁴¹⁹ Commission du Bassin du Lac Tchad, « Procès verbal du neuvième sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement » N'djamena, 30-31-octobre 1996 pp. 20-21

membres luttent « *suivant les régularités et les règles constitutives de cet espace de jeu (...), avec des degrés divers de force et par là, des possibilités diverses de succès, pour s'approprier les profits spécifiques qui sont en jeu dans le jeu* »⁴²⁰. Si, par exemple, le principal enjeu qui faisait courir acteurs étatiques camerounais et nigérien dans le Golfe de Guinée était le mode légitime de la résolution des conflits ; au sein de la Commission du Bassin du Lac Tchad, c'est plutôt le gain de l'enjeu du contrôle de la problématique sécuritaire qui fait courir les protagonistes. Le projet de création d'une force commune de sécurité dans le bassin du lac Tchad permet d'observer le caractère parfois âpre des luttes étatiques qui se déroulent au sein des organisations internationales. Ainsi, si « *le Tchad suggère que la République centrafricaine nouvellement admise comme cinquième pays membre de la CBLT ne soit représentée qu'au niveau du commandement de cette nouvelle force (...) et qu'en plus du poste de commandement de Baga Kawa, [qu'il soit créé] quatre (4) postes d'implantation des Unités opérationnelles à raison d'un poste par pays* »⁴²¹, le Niger, jouant le jeu de l'influence nigériane, propose pour sa part « *que la base de cette force soit installée à Baga au Nigeria* »⁴²². Quant au Cameroun, il rejoint quelque peu le Tchad non seulement en insistant sur la participation des Etats à la constitution de cette Force « *sur une base paritaire* », mais souligne aussi le fait que « *outre le PC [poste de commandement] dont le siège est déjà connu, chaque pays participant devrait pouvoir abriter un détachement de cette force* »⁴²³. En tout cas, dans les divers sous-champs institutionnels qui structurent en quelque sorte le méta-champ des organisations régionales du Golfe de Guinée, une concurrence et une compétition opposent les différents acteurs.

B - LA REGULATION INSTITUTIONNELLE LIMITEE DU GOLFE DE GUINEE

Les organisations intergouvernementales qui coexistent dans l'espace du Golfe de Guinée peuvent-elles être des centres de régulation de la scène régionale ? Peuvent-elles constituer un tant soit peu des cadres d'intégration, de convergence et d'harmonisation des rapports interétatiques régionaux ? Cette préoccupation introduit, semble-t-il, au cœur de la problématique du pouvoir des institutions régionales du Golfe de Guinée. En fait, les institutions du Golfe de Guinée ne sont pas que des cadres de coopération organisée où chaque Etat s'active pour la maximisation de ses gains propres. Elles ne sont pas non plus que des cadres communs de jeu pour des acteurs étatiques rationnels et égoïstes. L'essentiel du jeu institutionnel régional ne se limite nullement à une confrontation entre intérêts nationaux spécifiques ; ni à un marchandage en vue du triomphe des préférences nationales. Les organisations régionales du Golfe de Guinée apparaissent aussi comme des cadres de convergence ou d'harmonisation des intérêts spécifiques des acteurs étatiques. Elles peuvent donc être appréhendées dans la perspective des espaces de régulation.

Espaces de régulation, les organisations régionales sont aussi des cadres de gouvernance où les institutions régionales apparaissent comme des configurations qui associent acteurs non-gouvernementaux, groupes d'intérêt et individus. En tout cas les institutions régionales ne faisant pas montre d'une réelle autonomie susceptible de les faire être sous la forme de gouvernements, et une frontière n'existant pas entre les intérêts propres des Etats membres, ceux des professionnels des institutions et la nébuleuse des acteurs privés qui gravitent tout autour, la gouvernance, en tant qu' « *interaction d'une pluralité d'acteurs « gouvernants » qui ne sont pas tous étatiques ni même publics* »⁴²⁴ semble la technique de régulation du champ régional à l'œuvre au sein des organisations internationales du Golfe de

⁴²⁰ P. BOURDIEU et JDL WACQUANT, REPOSES, op. cit., p. 78.

⁴²¹ COMMISSION DU BASIN DU LAC TCHAD, « Procès verbal du neuvième sommet des chefs d'Etat et de gouvernement », N'djamena, 30-31 octobre 1996, p. 50.

⁴²² Ibid., p. 37

⁴²³ Ibid., p. 36

⁴²⁴ J. LECA « La gouvernance de la France sous la Cinquième République. Une perspective de sociologie comparative », cité par C. LEQUESNE, op. cit, p. 120

Guinée. Aussi ce qui se joue dans la gouvernance institutionnelle, c'est d'une part l'affirmation d'un pouvoir contraignant des institutions sur les ordres politiques internes (1) et, d'autre part la montée d'une réelle influence des institutions sur les politiques étrangères des Etats (2).

1- L'émergence d'un pouvoir des institutions

Le transfert de certaines compétences régaliennes des Etats aux institutions intergouvernementales dote celles-ci d'un pouvoir dont l'effectivité reste très variable. Le pouvoir des institutions régionales, quoique relativement embryonnaire et /ou non coercitif, pourrait être approché à partir de trois postures.

La première est susceptible de se situer au niveau de la valorisation, par l'Etat, de la plénitude de ses compétences ou de ses attributs de souveraineté sur le plan relationnel. En effet, en tant qu'entité souveraine, chaque Etat dispose de la compétence requise pour participer à la vie des institutions internationales. Ce qu'il convient de faire remarquer ici, c'est que l'engagement des Etats dans la vie des organisations internationales n'apparaît plus comme quelque chose de facultatif ; il s'affirme de plus en plus comme un impératif (catégorique ?) dont dépend en quelque sorte le prestige de la qualité distinctive de membre du « *concert des nations* ». La force symbolique de la participation des Etats aux organisations internationales se mesure par le fait que cette participation est de plus en plus porteuse d'enjeux de souveraineté. Etre membre d'une organisation internationale c'est, pour une entité étatique, affirmer sa souveraineté. Cet enjeu de souveraineté détermine le statut des institutions intergouvernementales comme étant des associations d'Etats. D'où, par exemple, tout l'intérêt politico-diplomatique que le Maroc attache à la sortie de la République Arabe Sarahouie Démocratique de l'organisation continentale africaine pour défaut de souveraineté. Somme toute, la contrainte de la participation à la vie institutionnelle supra-étatique fonde en quelque sorte le pouvoir symbolique des institutions.

Deuxièmement, le pouvoir des institutions pourrait être appréhendé au niveau des effets que celui-ci exerce sur les lois fondamentales des Etats. Les constitutions et diverses autres réglementations des Etats du Golfe de Guinée prennent en compte dans leur élaboration ce qu'on pourrait nommer les contraintes institutionnelles internationales. Le constitutionnalisme dans les Etats du Golfe de Guinée intègre la référence institutionnelle : c'est-à-dire les valeurs politiques que représente la participation aux organisations internationales : coopération interétatique, intégration régionale, paix et sécurité etc. Ainsi, par exemple, le peuple nigérian, dans le préambule de sa constitution de 1999, se dit résolu « *to live in unity and harmony as one indivisible and indissoluble Sovereign Nation under God dedicated to promotion of inter-African solidarity, world peace, international co-operation and understanding* »⁴²⁵. Dans la constitution camerounaise du 18 janvier 1996, le peuple camerounais se dit « *convaincu que le salut de l'Afrique se trouve dans la réalisation d'une solidarité de plus en plus étroite entre les peuples africains, affirme sa volonté d'œuvrer à la construction d'une Afrique unie et libre, tout en entretenant avec les Nations du monde des relations pacifiques et fraternelles conformément aux principes formulés par la charte des Nations-Unies* »⁴²⁶. Quant au Gabon, sa loi fondamentale du 26 mars 1991 « *affirme solennellement son attachement aux Droits de l'Homme et aux libertés fondamentales tels qu'ils résultent de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789, consacré par la Charte africaine des Droits de l'Homme et des Peuples de 1981...* »⁴²⁷. La prise en compte des valeurs et des impératifs des normes des

⁴²⁵ FEDERAL REPUBLIC OF NIGERIA, CONSTITUTION OF THE FEDERAL REPUBLIC OF NIGERIA 1999, Mobil Road, Apapa, Lagos, FEDERAL GOVERNMENT PRESS, p. 1

⁴²⁶ UNIVERSITE DE DOUALA, LA CONSTITUTION CAMEROUNAISE (LOI N°96/06 DU 18 JANVIER 1996 PORTANT REVISION DE LA CONSTITUTION DU 02 JUIN 1972), Douala, EDITIONS AVENIR, p.3.

⁴²⁷ CONSTITUTION DE LA REPUBLIQUE GABONAISE, Loi N° 3/91 du 26 novembre 1991

organisations internationales dans les ordres constitutionnels internes témoigne du pouvoir ou de l'influence considérable dont disposent désormais les organisations internationales sur les ordres politiques nationaux.

Le niveau pratique d'expression de ce pouvoir des institutions est le transfert à celles-ci d'un certain nombre de leurs compétences régaliennes de la part des Etats. Ainsi par exemple, dans l'article 20 de la *'convention régissant l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale (UMAC)'*, « *le privilège exclusif de l'émission monétaire sur le territoire de chaque Etat membre (...) est confié à la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC)* ». C'est la BEAC et non les Etats membres pourtant souverains qui est chargée de « *garantir la stabilité de la monnaie (...) et [d']apporte[r] un soutien aux politiques économiques générales élaborées dans les Etats de l'Union Monétaire* » (Article 21). La BEAC a la compétence de la conduite de la politique monétaire, de l'émission des billets de banque et des monnaies métalliques qui ont cours légal et pouvoir libératoire dans l'Union ; de la conduite des opérations de change, de la détention et de la gestion des réserves, de la promotion du fonctionnement adéquat des systèmes de paiement. La BEAC dispose ainsi d'un véritable pouvoir sur les Etats de la CEMAC. Par ailleurs la compétence de l'harmonisation et du contrôle de l'activité bancaire est elle aussi transférée à la Commission Bancaire d'Afrique Centrale (COBAC). Cette compétence couvre notamment, suivant l'article 31 de la convention susmentionnée, « *les règles d'exercice de la profession bancaire et des activités s'y attachant (...), le contrôle et l'application desdites règles ; la répression de la falsification des signes monétaires et de l'usage des signes falsifiés ; les règles concernant la collecte et l'affectation de l'épargne financière ; les régimes de change* ».

Les institutions interétatiques du Golfe de Guinée procèdent aussi à une relativisation du monopole étatique des *'moyens légitimes de circulation'*⁴²⁸. En effet la maîtrise migratoire est un élément cardinal de la domination et /ou de la stabilité hégémonique des Etats. Il en est ainsi parce que le triple monopole de la violence, de l'imposition fiscale et des moyens légitime de circulation⁴²⁹ est au cœur du processus historique d'étatisation. Le lien entre individu, migration/déplacement et Etat est ainsi intime voire constitutif. L'individu qui se déplace vers l'extérieur du territoire de l'Etat constitue par conséquent un enjeu pour l'affirmation souverainiste de celui-ci. Un déplacement avec des instruments (« *papiers* ») et l'autorisation étatiques apparaîtra comme une affirmation de l'hégémonie de l'Etat en matière de réglementation de la circulation des individus. Par contre un déplacement « *clandestin* » ; c'est-à-dire sans autorisation et instruments étatiques constituera un véritable défi à l'ordre étatique entendu d'abord comme un « *ordre territorial* »⁴³⁰. Les dynamiques migratoires sont donc porteuses d'enjeux d'« *étaticité* » et de souveraineté.

D'où la construction de la maîtrise migratoire en problème d'Etat dans maints contextes nationaux. C'est donc dire que certains Etats de la région du Golfe de Guinée concèdent des parts importantes de leur souveraineté à la réglementation institutionnelle notamment en ce qui concerne la libre circulation des individus. Le « *protocole relatif à la libre circulation et au droit d'établissement des ressortissants des Etats membres de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale* » dispose par exemple en son article 2 que « *les ressortissants des Etats membres de la Communauté peuvent librement entrer dans le territoire de l'un quelconque des Etats membres, y voyager, y établir leur résidence et en sortir à tout moment...* ». Et, suivant les « *dispositions générales* » du même article 2, « *Les Etats membres s'engagent notamment à : a) abolir progressivement, pendant la période transitoire, les*

⁴²⁸ Lire sur ce point, J. TORPEY « Aller et venir : le monopole étatique des moyens légitimes de circulation », CULTURE ET CONFLITS, numéro spécial, « Sécurité et immigration », 1998, pp. 63-100.

⁴²⁹ Voir à propos de cette thématique : M. WEBER, ECONOMY AND SOCIETY. op. cit ; N. ELIAS, THE CIVILIZING PROCESS. THE HISTORY OF MANNERS AND FORMATION AND CIVILIZATION, Oxford & Cambridge, BLACKWELL, 1996, J. SCHUMPETER, IMPÉRIALISME ET CLASSES SOCIALES, Paris, Ed. MINUIT, 1972.

⁴³⁰ B. BADIE, LA FIN DES TERRITOIRES. ESSAI SUR LE DESORDRE INTERNATIONAL ET SUR L'UTILITE SOCIALE DU RESPECT, Paris, FAYARD, 1995.

obstacles et restrictions qui s'opposent à la libre circulation des personnes, des biens et des services et à l'établissement à l'intérieur de la Communauté ; b) coordonner et harmoniser leurs législations sociales et commerciales afin que soient réunies, à la fin de la période transitoire, les conditions nécessaires à la mise en œuvre d'une politique commune dans ces domaines ; c) faciliter l'accès aux activités non salariées et leur libre exercice par une reconnaissance de certaines professions ». A Kigali le 26 janvier 1990, le Général-Major Juvénal HABYARIMANA signait, en sa qualité de président de la Conférence des Chefs d'Etats et de Gouvernement de la CEEAC, la *''Décision N°13/CCEG/VI/90 du 26/01/90 relative à la libre circulation de certaines catégories de ressortissants des Etats membres à l'intérieur de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale''*. Cette décision qui devrait en principe prendre effet à compter du 1^{er} janvier 1991 concernait les *« catégories suivantes : a) les touristes ; b) les professionnels ; c) les élèves, étudiants, stagiaires, chercheurs et enseignants ; d) les frontaliers »*. En tout cas, la CEEAC, en tant qu'institution interétatique exerce du moins dans les textes, un pouvoir dans le domaine très régalien de la *« liberté d'aller et venir »*.

La Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEMAC) a aussi introduit dans ses textes un *« passeport communautaire pour les ressortissants de la sous-région »*. Ce qui, à coup sûr, amoindrira les compétences exclusives des Etats dans ce domaine.

Au demeurant, un pouvoir institutionnel sinon d'une force contraignante du moins d'une influence symbolique a progressivement émergé et a amené les Etats à distinguer entre *« moyens communautaires »* et moyens *« nationaux »* de circulation des individus. Comme le souligne fort à propos Philippe MOREAU-DEFARGES, *« Au dessus des Etats - tout en reposant sur leur consentement -, s'épanouit un ordre juridique, malgré tout de plus en plus contraignant (...). Certes, elles ne valent que dans la mesure où les Etats toujours souverains les acceptent, cependant, tout Etat commerçant (...) ne saurait s'y soustraire, sous peine de se mettre hors jeu et susciter la méfiance extérieure »*⁴³¹.

2 - La dialectique politique étrangère des institutions régionales et politique étrangère des états dans le golfe de guinée

Si on entend politique étrangère au sens de Marcel MERLE comme la partie de l'activité politique interne tournée vers l'extérieur⁴³², on peut rapidement conclure que la politique des institutions internationales est essentiellement une politique étrangère ; c'est-à-dire une politique élaborée et orientée vers l'extérieur que constituent les Etats membres. Les institutions internationales travaillent au nom et pour les Etats membres. En fonction des domaines de compétence à elles reconnus par les Etats membres, les organismes internationaux finissent par se doter de pouvoirs qui permettent l'affirmation et la légitimation de leur transcendance sur les Etats. On peut donc dire que les institutions internationales qui occupent l'espace du Golfe de Guinée ont chacune une politique étrangère envisagée comme l'ensemble des *imputs* que celles-ci introduisent dans les systèmes politiques des Etats membres. La politique étrangère des institutions est, pour paraphraser quelque peu Philippe MOREAU-DEFARGES, l'ensemble des éléments par lesquels [les organisations internationales] s'affirment vis-à-vis des Etats⁴³³. Celles-ci contraignent les Etats à l'application des conventions internationales.

D'où une influence relativement forte des institutions internationales tant sur les politiques nationales que sur les politiques étrangères des Etats. En tant que communautés de responsabilités *« rassemblant (...) tous ceux qui se tiennent pour affectés solidairement par*

⁴³¹ Ph. MOREAU – DEFARGES, « Union européenne, espace de test des nouvelles diplomaties » POUVOIRS N° 88, 1999, pp. 79-91, p. 83

⁴³² M. MERLE, LA POLITIQUE ETRANGERE, Paris, PUF, 1986

⁴³³ Ph. MOREAU-DEFARGES, "Union Européenne..." op. cit., p. 80

les mêmes actions publiques »⁴³⁴, les organisations internationales fonctionnelles du Golfe de Guinée consacrent en quelque sorte « *la réconciliation du mondial et du local* »⁴³⁵. En tout cas, la dynamique d'élaboration et de mise en œuvre des politiques étrangères est considérablement déterminée par la normativité institutionnelle. Sur nombre de questions politiquement "sensibles" comme la coopération au développement, le partenariat économique, la libéralisation commerciale et économique, la libéralisation politique, la promotion des droits de l'homme, la durabilité environnementale etc., « *le principe de [la] responsabilité [régionale et/ou mondiale] se substitue à celui de la souveraineté : chaque Etat [membre d'une organisation régionale] est bel et bien dépositaire de la survie de [la région et] de la planète, de son développement et des valeurs construites comme universelles. L'obligation qui se crée sur le plan éthique rejoint effectivement l'argument d'utilité : promouvoir les droits de l'homme partout dans le monde est en même temps une obligation morale et la conviction réfléchie que l'outrage qui leur est fait en un lieu du monde réagit sur un ailleurs qui dépasse les frontières de la souveraineté* »⁴³⁶. Ainsi la politique camerounaise des Etats voisins enclavés (Tchad, RCA) sera largement tributaire des normes du 'protocole de coopération maritime en UDEAC/CEMAC' qui dispose par exemple en son article 4 que « *chaque Etat membre doit assurer dans ses ports aux navires, aux marchandises et aux passagers, ainsi qu'aux membres de l'équipage des autres Etats, des traitements équivalents à ceux pratiqués à l'égard de ses propres navires placés dans les circonstances similaires* ». Au demeurant donc, « *mode déterminant de l'organisation contemporaine des espaces mondiaux, [les] communautés de responsabilités [que constituent les institutions internationales du Golfe de Guinée] inventent (...) une nouvelle grammaire des relations internationales : l'action internationale s'apprécie désormais non seulement en référence à une délibération souveraine mais aussi en fonction de la satisfaction des besoins de communauté de responsabilité mondiale, régionale ou locale.* »⁴³⁷

Envisagées par ailleurs comme des *communautés de sens*, les institutions internationales affectent de manière profonde la politique étrangère des Etats membres. En tant qu'« *ensemble de valeurs et d'intérêts communs, produits et partagés par des sociétés politiques qui ne sont ni égales ni homogènes mais qui aspirent à se projeter collectivement dans le champ international à des fins d'affirmation identitaire ou stratégique* »⁴³⁸, les communautés de sens que sont les institutions internationales sont des vecteurs de la dénationalisation des politiques étrangères des Etats membres. L'Union Monétaire d'Afrique Centrale (UMAC) permet aux Etats de la CEMAC, « *d'occuper une position spécifique dans l'espace mondial* » et de faire face aux autres unions économiques et monétaires de la planète. Dans le même ordre illustratif, les politiques camerounaise, nigériane, tchadienne de sécurité aux abords du bassin du Lac Tchad sont largement influencées par les « *règles internationales* » de la Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT) qui attribue la sécurisation de cet espace à la « *Force Multinationale de Sécurité du Bassin conventionnel du Lac Tchad* ». Toujours sur le même plan sécuritaire, face à la demande d'appui militaire formulée par le président centrafricain à ses pairs de la CEMAC lors de la tentative de putsch de mai 2001, ceux-ci crurent bon de ne pas donner une suite favorable à cette demande en arguant du fait que le COPAX qui constitue le cadre approprié d'un tel appui restait encore non fonctionnel.

Les politiques étrangères des institutions internationales et les politiques étrangères des Etats peuvent aussi s'avérer parfois collusives, comme on le constate dans le cas de la politique camerounaise de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) qui, largement,

⁴³⁴ B. BADIE, UN MONDE SANS SOUVERAINETE, op. cit. p. 166

⁴³⁵ Ibidem.

⁴³⁶ B. BADIE, UN MONDE SANS SOUVERAINETE, op. cit. p. 166

⁴³⁷ B. BADIE, Ibid., p. 167

⁴³⁸ G. HERMET, « Quel espace de sens pour l'Europe ? », in Z. LAÏDI (dir), GEOPOLITIQUE DU SENS, op. cit., p. 47

s'élabore et se met en œuvre en accord avec les intérêts de la politique gabonaise du Cameroun⁴³⁹. Cet état de chose a permis l'éclosion, au sein du microsystème politico-bureaucratique camerounais, d'un discours sur une nécessaire révision du traité instituant l'UMAC dans le sens d'une suppression de la présidence gabonaise statutairement consacrée. Les intérêts bien compris de chaque Etat seraient davantage sauvegardés si une présidence rotative de l'institution venait à être mises en œuvre.

Les politiques étrangères des institutions internationales peuvent aussi entretenir des rapports de collusion avec les politiques étrangères de certains Etats. Ainsi, la politique de la résolution des conflits '*à l'amiable*', prévue par le traité instituant la Commission du Golfe de Guinée est en accord tacite avec les politiques nigériane et gabonaise d'influence régionale. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle les Etats du Cameroun, de la Guinée Equatoriale voire de l'Angola qui affichent leur préférence pour d'autres méthodes notamment l'arbitrage international de la Cour Internationale de Justice pour le premier et la victoire militaire pour le dernier n'ont pas cru utile de signer le traité instituant la Commission du Golfe de Guinée.

Section 2

LA DEMARCATION INSTITUTIONNELLE D'UN ESPACE INTERETATIQUE: LA COMMISSION DU GOLFE DE GUINEE ET SON JEU REGIONAL SPECIFIQUE

En tant qu'entité géopolitique, cadre politico-économique et espace de sens, le Golfe de Guinée tente de s'organiser autour d'une structure institutionnelle spécifique notamment la "Commission du Golfe de Guinée". L'institutionnalisation de la Commission du Golfe de Guinée s'inscrit dans un processus de régionalisation ; c'est-à-dire qu'elle renvoie à une entreprise d'homogénéisation, « *d'identité* » tant économique, idéologico-politique, stratégique voire symbolique d'un espace qui présente divers ordres de cloisonnements. Parce que tout processus de régionalisation est une entreprise géopolitique, une offre identitaire et une stratégie de mobilisation, la constitution de la "Commission du Golfe de Guinée" pourrait se lire dans la perspective d'un "*espace de sens*" ; c'est-à-dire, au sens de Zaki LAÏDI, un espace « *aux frontières incertaines mais désireuses d'exprimer une identité collective singulière à des fins de différenciation identitaire, de pesée politique, de rationalisation économique voire même de légitimation politique interne* » et externe⁴⁴⁰. Ainsi par exemple, en insistant sur la nécessité de briser les « *barrières artificielles* » entre les Etats membres, la "Commission" énonce une identité collective. De même la préoccupation du renforcement des « *liens de coopération et de solidarité qui existent entre les Etats membres* » ainsi que la création « *des conditions de confiance mutuelle, de paix et de sécurité propice au développement harmonieux des Etats* » structurent une vision commune ou plutôt un référentiel stratégique-politique commun aux Etats membres.

C'est d'ailleurs ce référentiel stratégique-politique commun conçu par ailleurs comme la *croyance* accordée au jeu de la démarcation régionale du Golfe de Guinée qui est au principe de la compétition et des conflits entre *agents étatiques* qui participent au jeu de la "Commission". En d'autres termes, la dynamique de l'institution de la Commission du Golfe de Guinée est un jeu dans lequel les acteurs/joueurs, sans nécessairement accorder au jeu la même croyance, en acceptent néanmoins les règles. La compétition et la concurrence pour le contrôle des enjeux et des profits liés au jeu se déroulent avec une intensité modulée elle-même par l'importance des enjeux et des profits. Aussi la structure du jeu interétatique que constitue

⁴³⁹ B. HIBOU, "Contradiction de l'intégration régionale en Afrique centrale", op. cit.

⁴⁴⁰ Z. LAÏDI, "Introduction: la lente émergence des espaces de sens dans le monde", in Z. LAÏDI (dir), GEOPOLITIQUE DE SENS, op. cit., p. 9

la Commission du Golfe de Guinée peut revêtir la nature du champ ; c'est-à-dire d'une configuration de relations objectives entre positions étatiques. Le Nigeria, le Cameroun, le Gabon, le Congo, l'Angola, la République Démocratique du Congo, la Guinée Equatoriale, Sao Tomé et Príncipe sont en effet « *pris au jeu* » de la Commission du Golfe de Guinée ; « *ils ne s'opposent, parfois forcément, que parce qu'ils ont en commun d'accorder au jeu, et aux enjeux une croyance (...) une reconnaissance qui échappe à la mise en question (...) et cette collision est au principe de leur compétition et de leurs conflits* »⁴⁴¹. Ces joueurs/acteurs étatiques ont des positions et ressources inégales. Cette inégalité des ressources et des capitaux n'empêche pas la participation au jeu ; encore moins l'ambition de cette participation qui est globalement « *la conservation ou la transformation de la configuration des forces et/ou des positions* »⁴⁴². En tout cas, la Commission du Golfe de Guinée, en tant que principe de vision, de division et de hiérarchisation des acteurs de l'ensemble géographique (ou géopolitique) qui porte le même nom(paragraphe 2), représente un enjeu que chaque acteur étatique voudrait sinon gagner du moins contrôler/surveiller (paragraphe 1).

Paragraphe 1 :

DES ENJEUX DE LEADERSHIP ET DE DOMINATION REGIONALE DU NIGERIA ET DU GABON AU CŒUR DE LA "COMMISSION"

La 'Commission du Golfe de Guinée' est constituée d'un ensemble de "territoires" (étatiques) qui sont appropriés par des groupes de population qui les aménagent et les gèrent ; chaque groupe instituant dans sa sphère appropriée une unité de fonctionnement. Par territoire, il convient en effet d'entendre, au sens de Marie LE BERRE, une « *portion de surface terrestre sur laquelle s'exercent des conflits entre groupes sociaux en vue de s'assurer sa domination* »⁴⁴³. Parce que le territoire renvoie d'abord à un « *morceau de territoire approprié* », sa détermination positive cristallise trois principales idées : *domination, aire, limite*. Ainsi démarqué par des frontières qui en matérialisent les limites, le territoire renvoie à une aire sur laquelle s'exerce la domination liée au pouvoir du prince le plus souvent fixé en son centre. C'est donc dire que les enjeux de domination sont toujours au cœur du comportement territorial des Etats. Une esquisse sociologique des investissements géopolitiques de la "Commission" par les Etats membres met bien en exergue cette dimension territoriale. L'enjeu majeur ici est la domination légitime par l'un des Etats de l'association des Etats – et donc des territoires – que représente la Commission du Golfe de Guinée qui apparaît ainsi comme la délimitation d'un cadre de jeu entre Etats (A). La domination du groupement de territoires que forme la "Commission" s'inscrit dans l'exercice et l'affirmation du leadership régional (B).

A- LE CADRE GLOBAL DE LA CREATION DE LA "COMMISSION" : LA PROMOTION DE LA VISION STRATEGIQUE DU NIGERIA

La Commission du Golfe de Guinée peut être envisagée comme la réponse à la question éminemment géopolitique (et/ou géoéconomique) qui s'est posée aux Etats de la région à savoir comment œuvrer « *pour la coopération et le développement ainsi que pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits liés à la délimitation des frontières et l'exploitation économique et commerciale des richesses naturelles situées aux limites territoriales et notamment en cas de chevauchement des Zones Economiques Exclusives des Etats Membres* »(?)⁴⁴⁴. La réponse des Etats à cette question sera celle de la mise sur pied

⁴⁴¹ P. BOURDIEU et J.D.L. WACQUANT, REPNSES, op. cit., p. 73

⁴⁴² Ibid., p. 78

⁴⁴³ M. LEBERRE, op. cit.

⁴⁴⁴ Article 2 du Traité instituant la Commission du Golfe de Guinée.

d'un « *cadre de concertation des pays du Golfe de Guinée* » qu'il conviendrait d'envisager, dans le sens pratique, « *à la fois comme champ de forces et comme champ de luttes visant à transformer le rapport de forces qui confère à ce champ sa structure à un moment donné* »⁴⁴⁵. Les conditions géopolitiques de la détermination de la compétence à prendre part au jeu interétatique qui se déroule dans et par la médiation de la Commission sont totalement étatiques : « *Sont membres de la Commission, les Etats souverains riverains du Golfe de Guinée, parties au présent traité* »⁴⁴⁶. La souveraineté constitue ainsi en quelque sorte la barrière à l'entrée du champ de la Commission; qui renferme des enjeux de coopération et de pacification d'une part (1); de leadership et d'influence d'autre part (2).

1- La représentation géopolitique assignée à la Commission du Golfe de Guinée : paix, coopération et développement

L'analyse des représentations géopolitiques que les Etats se font de la Commission du Golfe de Guinée est on ne peut plus importante dans l'optique de la bonne compréhension des engagements et des investissements de ceux-ci dans son jeu. En effet, il y a un *illusio* commun des Etats du Golfe de Guinée dans la "Commission" ; ce qui en fait un terrain décisif du jeu des rapports de forces régionaux. L'*illusio* est comme le note Pierre BOURDIEU, « *le fait d'être investi, pris dans le jeu et par le jeu. [C'est] être intéressé, c'est accorder à un jeu social déterminé que ce qui y survient a un sens, que ses enjeux sont importants et dignes d'être poursuivis* »⁴⁴⁷. Il est même possible de procéder à un retournement analytique, afin de voir plutôt comment les investissements communs et/ou spécifiques des Etats dans la "Commission" en font une force interétatique qui fait sens. On entendra investissement au sens psycho-affectif ou investir c'est à la fois engager un capital, occuper une place et charger un objet d'une signification affective prévalente. Autrement dit l'investissement des Etats dans la Commission du Golfe de Guinée renvoie à la « *croyance* » ou à la « *reconnaissance tacite de la valeur des enjeux* » qui y sont en jeu et qui fondent ou légitiment la participation des Etats dans cette structure institutionnelle.

La Commission du Golfe de Guinée est d'abord investie par les Etats comme un « *cadre de concertation pour la coopération et le développement* ». Sans doute, le centre des politiques publiques des Etats du Golfe de Guinée est constitué par le thème du développement. Entendu dans la triple perspective de l'acquisition des infrastructures, de l'amélioration des conditions de production, de l'allocation des biens communs et du renforcement du développement humain, la recherche des opportunités de développement apparaît ici comme la raison d'être des gouvernements. Ainsi, il n'est pas dans les pays africains en général de gouvernement qui ne proclame sa volonté et sa détermination de modernisation économique, politique et sociale de la nation. Et le développement apparaît comme la voie royale de cette modernisation. L'ensemble des pays africains étant considéré comme des Etats sous-développés ; toute structure ou institution qui se dote de l'ambition de servir la cause du développement constitue par conséquent un enjeu majeur à la poursuite duquel aucun Etat ne saurait se soustraire.

C'est donc par son institution en cadre de développement que la Commission du Golfe de Guinée fait sens et '*fait courir*' les acteurs étatiques. Ainsi par exemple, lors des travaux du premier sommet des chefs d'Etat et de gouvernement du Golfe de Guinée tenu le 19 novembre 1999 à Libreville et dont l'objet principal était de réfléchir sur la nature de la Commission, le président congolais Denis SASSOU NGUESSO y voyait pour l'essentiel « (...) *un organe économique (...) conforme [aux] préoccupations [des Etats de la*

⁴⁴⁵ P. BOURDIEU, " La représentation politique. Eléments pour une théorie du champ politique » ACTES DE LA RECHERCHE EN SCIENCES SOCIALES, n°36/37, Février – Mars 1981, pp. 3-24, p. 3

⁴⁴⁶ art. 2. op. cit.

⁴⁴⁷ P. BOURDIEU et J.D.L. WACQUANT, REPOSES, op. cit., p. 92

région] »⁴⁴⁸. Le président gabonais Omar BONGO, tout en souscrivant à cette préoccupation, va pour sa part estimer que « (...) *sans dimension économique, (...) cela ne sert à rien...* »⁴⁴⁹. C'est également cette vision de la Commission comme instrument de développement que développera le chef de l'Etat nigérian Olusegun OBASANJO : « *Nous sommes engagés à promouvoir la paix, la coopération et l'intégration en vue du développement et de l'amélioration des conditions de vie des Etats membres grâce à notre volonté commune. Ces objectifs sont conformes à ceux de l'OUA et de la communauté africaine* »⁴⁵⁰.

Par ailleurs le président nigérian va inscrire la Commission du Golfe de Guinée sur le registre de l'aspiration des peuples de la région. C'est l'usage des peuples dans la légitimation de la Commission qui, dès lors, est digne d'être mise en œuvre par les gouvernements qui ne sont en fait que des médiations à travers lesquelles les peuples se dotent d'une volonté générale. « *Nous sommes déterminés, affirme Olusegun OBASANJO, à enlever toutes les barrières artificielles en réalisant cette Commission du Golfe de Guinée. Les Nations ne peuvent pas décider seules sans tenir compte, ni ignorer les désirs et les aspirations des populations.* »⁴⁵¹. Dans la visée de ses promoteurs donc, la Commission du Golfe de Guinée a pour objectif de servir de forum de promotion des intérêts communs des pays membres dans le domaine de l'économie et du développement. C'est cette préoccupation cardinale du développement des Etats membres qui fonde en quelque sorte le caractère transcendant de la Commission. Dit autrement, c'est de par sa posture de cadre commun de référence et d'action en vue de la promotion du développement régional que la Commission du Golfe de Guinée jouit d'un pouvoir d'attraction sur les Etats.

La Commission du Golfe de Guinée est ensuite investie par les Etats membres comme un « *cadre de prévention, de gestion et de règlement des conflits* ». Ce qui en fait une structure de maintien de la paix et du renforcement de la sécurité régionale. Selon le président gabonais Omar BONGO, « *ce cadre de concertation permanente (...) doit permettre d'œuvrer en faveur de la paix, de la sécurité et de la stabilité dans les pays riverains du Golfe de Guinée (...). Du Nigeria à l'Angola l'espace de coopération et de paix ouvert à d'autres Etats que nous voulons organiser sera de surcroît bénéfique aux relations et aux échanges entre l'Afrique centrale, l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique Australe* »⁴⁵². Le président nigérian Olusegun OBASANJO fait également de la paix et de la sécurité l'un des enjeux majeurs de la Commission. « *La Commission du Golfe de Guinée, souligne-t-il, contribuera grandement à la promotion de la paix, de la sécurité, de la coopération économique et de l'intégration, ainsi qu'à la promotion d'une politique environnementale saine dans notre sous-région (...). Nous devons réussir à prévenir les sources potentielles de conflits que génère la concurrence malsaine qui pourront survenir entre nous...* »⁴⁵³. Dans le traité de Libreville du 3 juillet 2001 instituant la Commission du Golfe de Guinée, l'un des objectifs affirmés de l'institution est de « *créer les conditions de confiance mutuelle, de paix et de sécurité propices au développement harmonieux des Etats* » (article 3). Par ailleurs, « *la non agression* » et « *la non-utilisation de son territoire aux fins d'activités dirigées contre la souveraineté et l'intégrité territoriale d'un autre Etat membre* » sont parmi les principes de fonctionnement de la « Commission ».

Ce qui est efficient dans le champ de la Commission, en tant qu'enjeu de la participation des Etats à cette structure institutionnelle, c'est la prévention, la gestion, le règlement des conflits ; ou, en un mot, la pacification des relations interétatiques régionales. Selon Pierre BOURDIEU en effet, « *pour construire le champ, on doit identifier les formes de*

⁴⁴⁸ Rapport sur les travaux du premier sommet des chefs d'Etats et de gouvernement du Golfe de Guinée. Libreville, le 19 novembre 1999 », op. cit.

⁴⁴⁹ Ibidem.

⁴⁵⁰ Ibidem.

⁴⁵¹ Ibidem.

⁴⁵² Ibidem.

⁴⁵³ Ibidem.

capital spécifique qui y seront efficientes, et, pour construire ces formes de capital spécifique, on doit connaître la logique spécifique du champ »⁴⁵⁴. Dans le contexte géopolitique et géotactique du Golfe de Guinée, l'influence/domination plus ou moins hégémonique de certains acteurs du jeu régional sur les autres apparaît comme la logique de fonctionnement du champ tandis que la paix, la sécurité, la prévention, la gestion et le règlement des conflits s'affirment, avec les préoccupations de la coopération, du développement et de la durabilité environnementale comme les capitaux efficients du champ.

Les enjeux de la Commission peuvent être envisagés comme ceux qui font sens à l'échelle mondiale aujourd'hui. En effet, la résolution des conflits et le maintien de la paix sont devenus des échiquiers sur lesquels se jouent les redistributions de l'influence dans la situation stratégique post-bipolaire⁴⁵⁵. Si la recherche et la promotion de la paix et de la sécurité sont des actions qui confèrent en quelque sorte « *une noblesse internationale* »⁴⁵⁶, si elles distinguent les Etats « *pacifistes* » et donc « *civilisés* » des Etats belliqueux et donc « *voyous* »/barbares, la paix et la sécurité constituent alors des capitaux qui font courir les Etats aussi bien sur la scène internationale que régionale. Par ailleurs, les Etats du Golfe de Guinée peuvent être considérés comme « *des porteurs de capitaux* » ; notamment ceux de la paix et de la sécurité ; « *et, selon leur trajectoire et la position qu'ils occupent dans le champ [de la "Commission"] en vertu de leur dotation en capita[ux] (volume et structure)* »⁴⁵⁷, ils tentent chacun de se constituer en agent dominateur du champ. La paix et la sécurité ou plutôt la prévention, la gestion et le règlement des conflits qui sont parmi les capitaux/enjeux efficients de la configuration de relations objectives entre positions étatiques que constitue la « *Commission* », contribuent à en renforcer la valeur symbolique, l'importance stratégico-tactique ; bref la légitimité en tant que marché d'échanges politico-stratégiques.

2- L'enjeu de la gestion et du contrôle des ressources et son renforcement de la valeur de la Commission

Les ressources naturelles constituent aussi les enjeux qui font courir les Etats membres de la Commission du Golfe de Guinée. Tout comme la conférence de Berlin de 1884-1885 avait pour but de fixer les règles relatives à l'appropriation des « *territoires d'outre mer* » par les acteurs coloniaux, la Commission du Golfe de Guinée s'apparente en quelque sorte à un cadre commun de référence pour ce qui est de la détermination des conditions harmonieuses d'exploitation commune et mutuellement bénéfique des ressources que regorge l'espace golfe guinéen. La Commission du Golfe de Guinée augmente ainsi sa valeur et son pouvoir d'attraction en s'instituant comme un cadre de régulation des dynamiques étatiques de gestion et de contrôle des ressources. C'est ce que traduit d'ailleurs le président gabonais Omar BONGO : « *Les eaux du Golfe de Guinée se présentent comme notre mer commune. Ces eaux sont un espace de navigation ouverte, elles regorgent des ressources pétrolières et halieutiques. Leur exploitation et toutes les considérations qui peuvent en naître doivent faire l'objet d'une concertation constante à notre niveau* »⁴⁵⁸. Quant au « *promoteur officiel* » de la Commission du Golfe de Guinée, le nigérian Olusegun OBASANJO, il y voit « *une rencontre entre frères décidés à renforcer leurs liens de bon voisinage, leur amitié et leur solidarité* » et un cadre d'élaboration d' « *une approche commune des problèmes communs ; [notamment] la pollution (...), [l'accaparement] des*

⁴⁵⁴ P. BOURDIEU et J.D.L. WACQUANT, REPOSES, op. cit., p. 83

⁴⁵⁵ C. ATLAN et J. LAUSSENG, « Les approches française et américaine du maintien de la paix en Afrique », POLIS, REVUE CAMEROUNAISE DE SCIENCE POLITIQUE, vol.4.,N° 3, 1997, pp. 80-112

⁴⁵⁶ L. SINDJOUN, « Universalisme, régionalisme et maintien de la paix dans le contexte international actuel » RELATIONS INTERNATIONALES ET DEVELOPPEMENT, Bordeaux, ACCT,1995, pp.62-85.

⁴⁵⁷ P. BOURDIEU et J.D.L. WACQUANT, REPOSES, op. cit., p. 84

⁴⁵⁸ « Rapport sur les travaux du premier sommet des Chefs d'Etats et de Gouvernements du Golfe de Guinée » op. cit., p. 2

ressources naturelles (...), les conflits que génère la concurrence malsaine... »⁴⁵⁹. Si le Golfe de Guinée renvoie ainsi à un « espace de conflit et de concurrence [dans] lequel les participants (Etats) rivalisent dans le but d'établir un monopole sur les espèces spécifiques des capitaux qui y sont efficaces »⁴⁶⁰, la création de la "Commission" en tant que cadre de concertation et d'harmonisation des relations étatiques s'apparente à une dynamique de civilisation de ce champ régional.

Il s'agit plus précisément de rationaliser et de civiliser le rapport des pays membres de la Commission à l'environnement naturel de la région. Les objectifs initiaux de la Commission en font un cadre de rationalisation de la gestion des ressources. Dans sa proposition initiale en vue de la création de la « Commission », le Nigeria indiquait que celle-ci « est la structure proposée en vue de transformer d'une manière rationnelle les ressources naturelles de ce corridor pour la prospérité des peuples de la région. Le chevauchement des zones économiques exclusives des Etats du Golfe ne pourrait plus être une source de compétition malsaine et de conflits potentiels »⁴⁶¹. Bien plus la "Commission" est présentée comme une opportunité d'exploration commune des ressources et de [mise à terme du] mode d'exploitation anarchique et malsaine des ressources. La nouvelle approche commune que la Commission tente de promouvoir va permettre la mise en commun du *know how* pour le développement du patrimoine commun du Golfe de Guinée.

La Commission du Golfe de Guinée augmente ainsi sa valeur en engageant, aussi bien individuellement que collectivement, les Etats de la région dans la voie d'une exploitation partagée, pacifique et durable des ressources communes. La durabilité est un thème fort de la politique internationale de l'heure ; qui exerce sur les Etats et tous les autres acteurs de la planète une véritable violence symbolique. Satisfaire de manière optimale les besoins des populations sans compromettre la vie des générations futures est dans le temps mondial en cours un impératif ethico-politique dont dépend la modernité managériale des Etats. La valeur de la "Commission" et son effet d'attraction sur les Etats trouve donc en grande partie sa source dans ce paradigme politico-économique dominant la société mondiale. C'est assurément le poids de cette contrainte symbolique de la durabilité de l'exploitation des ressources qui amène les Etats à se dire « conscients de la nécessité de mettre en place un mécanisme de dialogue et de concertation propre à prévenir, gérer et régler les conflits liés aux délimitations des frontières et à l'exploitation économique et commerciale des richesses naturelles situées aux limites territoriales et notamment en cas de Zones Economiques Exclusives (ZEE) des Etats membres »⁴⁶². De cette prise de conscience la Commission se donne entre autres objectifs de « promouvoir une concertation étroite dans l'exploitation des ressources naturelles du Golfe, en vue d'assurer le développement économique des Etats membres et le bien être de leurs peuples »⁴⁶³

L'institution régionale que constitue la Commission du Golfe de Guinée augmente aussi sa valeur en se voulant un cadre de promotion des politiques environnementales saines. En effet, l'environnement, parce qu'il s'affirme de plus en plus comme un bien public à l'échelle mondiale⁴⁶⁴, est devenu l'un des plus grands défis aussi bien de la politique internationale que des politiques nationales des Etats⁴⁶⁵. Tout comme la paix et la sécurité, la promotion des sociétés de développement, de marché et de santé, la maîtrise des paramètres déterritorialisés (connaissance, information et communications), la culture écologique est devenue l'un des éléments cardinaux de la civilité politique internationale. Il y a donc pour

⁴⁵⁹ Rapport..., op. cit.

⁴⁶⁰ P. BOURDIEU et J.D.L. WACQUANT, REPOSES, op. cit., p. 25

⁴⁶¹ « Rapport..., » op. cit.

⁴⁶² Préambule du TRAITE INSTITUANT LA COMMISSION DU GOLFE DE GUINEE

⁴⁶³ Article 3(c) du Traité instituant la Commission du Golfe de Guinée

⁴⁶⁴ Voir I KAULET alii, LES BIENS PUBLICS A L'ECHELLE MONDIALE, op.cit.

⁴⁶⁵ T. SANDLER, GLOBAL CHALLENGES. AN APPROACH TO ENVIRONMENTAL, POLITICAL AND ECONOMIC PROBLEMS, Cambridge, CAMBRIDGE UNIVERSITY PRESS, 1997.

les Etats, sinon des rentes liées au financement international des politiques de viabilisation environnementale à capter, du moins des bénéfices symboliques renvoyant à la construction au plan international d'une image de pays respectueux des impératifs écologiques. Par conséquent, une Commission du Golfe de Guinée envisagée comme un cadre dans lequel « *les problèmes d'environnement pourront (...) être abordés* » ne pouvait par conséquent que susciter un fort intérêt pour les Etats. En inscrivant dans son cahier de charge de « *protéger, préserver et améliorer l'environnement naturel du Golfe de Guinée et [de] coopérer en cas de désastre naturel* » la "Commission" se légitime en tant que *conscience verte* de la région.

B- LA CONCURRENCE GEOSTRATEGIQUE DANS LA CONFIGURATION RELATIONNELLE DU GOLFE DE GUINEE : LES LUTTES DE DETERMINATION DE LA GRAVITE REGIONALE ENTRE LE NIGERIA, LE GABON ET LE CAMEROUN

Comme tout champ, l'espace géographique du Golfe de Guinée est « *un système structuré de forces objectives ; une configuration rationnelle dotée d'une gravité spécifique qu'elle est capable d'imposer à tous les objets et les agents qui y pénètrent* »⁴⁶⁶. Toutefois, parce que le champ est aussi un espace de conflits et de concurrence, un cadre de luttes pour la transformation ou la conservation de la configuration des positions et des forces, la gravité n'est nullement une détermination a priori ; elle n'est non plus une consécration achevée; la gravité du champ est plutôt une construction géopolitique historique ; c'est-à-dire modelée par les "*logiques de situation*" que constituent les rapports de force entre acteurs. Et si la gravité de l'espace-mouvement qu'est le champ est un processus historique, elle est donc quelque chose qui connaît un perpétuel réajustement. Plus exactement, dans la configuration fluctuante que constitue le champ, la polarisation ou le centre légitime de gravité des positions et des forces s'inscrit dans une dynamique changeante.

Dit autrement, la gravité spécifique/légitime du champ est fille du jeu essentiellement mouvant des positions et des forces en présence dans le champ. Construit comme un champ interétatique, l'espace du Golfe de Guinée est un jeu qui se déroule autour de l'enjeu spécifique de la détermination d'un centre de gravité ou d'un pôle de domination et d'influence. Plus précisément, une concurrence géostratégique se déroule entre certains acteurs étatiques du Golfe de Guinée pour ce qui est de la détermination et de la légitimation du leadership régional. Cette concurrence met au devant de la scène les pays qu'on peut considérer comme les poids lourds de l'influence régionale notamment le Nigeria, le Gabon, le Cameroun et l'Angola. Chacun de ces pays tente, par des logiques spécifiques d'influence, de contenir et d'annuler les stratégies d'influence mises en œuvre par les autres. C'est à travers les logiques variées des prises de position (1) et des luttes d'appropriation et de contrôle de la parole commune régionale que se déroule le jeu de l'influence régionale (2).

1- Le jeu des positions et des prises de position au sein de la Commission : l'expression de la contradiction des intérêts régionaux du Nigeria, du Cameroun et du Gabon

Dans la configuration géostratégique du Golfe de Guinée, les agents étatiques luttent en fonction de la position qu'ils occupent à l'intérieur du champ. Et « *c'est la position dans le champ (...) qui fonde le plus sûrement les prises de position politique et non l'inverse, les opinions politiques préalables qui expliqueraient le statut occupé. L'analyse (...) fait apparaître une relation de « dépendance » entre les prises de position et les positions. Les*

⁴⁶⁶ J.D.L. WACQUANT, « Introduction », in P. BOURDIEU et J. D. L., WACQUANT, REPOSES, op.cit, p. 24

positions conditionnent, dans un double mouvement, la logique des choix [politico-tactiques] et les orientations [géopolitiques des Etats au sein de la "Commission"] »⁴⁶⁷.

Les positions nigérianes au sein de la "Commission" en particulier et dans le continent en général sont déterminées par son statut de "pouvoir en puissance". En effet, « *qualifié de "géant de l'Afrique", de plus puissant Etat noir du monde, la Fédération nigériane détient un certain nombre d'atouts. Le premier est sa position stratégique à la charnière du continent, en bordure de l'Atlantique, au point d'intersection de quatre axes stratégiques : l'axe Nord-Sud reliant la côte méditerranéenne au cœur du continent, l'axe sahélien qui s'étend du Cap Vert jusqu'à la mer rouge ; l'axe guinéen qui longe l'Atlantique de la Mauritanie à la Guinée Equatoriale ; et l'axe équatorial reliant le Tchad au Congo (...); un deuxième atout est sa population estimée à 112 millions d'habitants (...), un troisième atout est la richesse en pétrole* »⁴⁶⁸. C'est par conséquent de la conscience de sa profondeur stratégique et de l'immensité de ses ressources naturelles et humaines que se nourrit la volonté affichée du Nigeria de mettre sur pied une espèce de doctrine de Monroe pour l'Afrique. Cette doctrine a « *pour corollaire le déclin de l'influence des pouvoirs extra-africains* ». La création d'une Commission du Golfe de Guinée s'inscrit dans cette perspective de la réalisation de l'ambition messianique de la « *plus puissante Fédération noire* ». C'est pourquoi dans son exposé des motifs de la création de la Commission du Golfe de Guinée, le président Olusegun OBASANJO va insister sur le fait que « *(...) nous ne devons pas laisser des étrangers ou des intérêts étrangers s'accaparer de nos ressources naturelles...* »⁴⁶⁹.

De part sa biographie officielle, l'idée de la création de la "Commission" est une « *heureuse initiative* » du président nigérian Olusegun OBASANJO qui, en marge de la cérémonie d'investiture du nouveau président sud-africain Thabo MBEKI⁴⁷⁰ en 1999 proposa la mise sur pied de l'institution au président gabonais Omar BONGO. La promotion nigériane d'un « *cadre de concertation permanente* » dans le Golfe de Guinée répond en effet à un défi stratégique. En effet, ayant toujours vécu le sentiment d'un encerclement francophone à cause de l'appartenance de ses riverains à l'aire d'influence du pré-carré français et qui forment en quelque sorte une ceinture francophone autour du pays, l'obsession géostratégique du Nigeria sera d'atténuer un tant soit peu l'encerclement francophone, en jouant le rôle de redistributeur régional des cartes. Aussi, la France est au centre de l'obsession sécuritaire du Nigeria dans ses relations avec ses voisins.

C'est pour cette raison que les géostratèges nigériens conçoivent la sécurité nationale en termes strictement défensifs. Dans une conjoncture géostratégique régionale favorable à la France, la prise de position du Nigeria en faveur de la création d'une Commission du Golfe de Guinée s'inscrit dans la volonté du « géant de l'Afrique » de contenir l'influence française par la création d'une structure susceptible de lui permettre d'influencer les relais régionaux de promotion des intérêts stratégiques de l'Hexagone. En affirmant que « *nous sommes déterminés à enlever toutes les barrières artificielles en réalisant cette Commission du Golfe de Guinée* » le président Olusegun OBASANJO fait preuve d'un activisme régional qui s'inscrit dans la logique de la continentalisation de l'influence nigériane. Il s'agit au demeurant d'une prise de position en faveur de la reconnaissance internationale du Nigeria comme puissance régionale.

Par ailleurs, c'est de par sa position de "géant" de la Commission que le Nigeria prend position en faveur du « *règlement à l'amiable* » des conflits dans le Golfe de Guinée. Ayant un

⁴⁶⁷ F. LEBARON, op. cit, p. 71

⁴⁶⁸ G. NICOLAS, « Le Nigeria, pôle de reconstruction géopolitique ou ligne de front entre chrétiens et musulmans ? », HERODOTE, N° 65, pp. 234-235

⁴⁶⁹ Déclaration du Président nigérian Olusegun OBASANJO lors des travaux du sommet des chefs d'Etat et de Gouvernement du Golfe de Guinée, du 19 novembre 1999 à Libreville.

⁴⁷⁰ Déclaration du Président gabonais Omar BONGO lors du sommet sus-visé.

conflit territorial ouvert avec le Cameroun et se trouvant dans une position quelque peu malaisée face à l'option camerounaise de la résolution de ce différend frontalier par les ressources de l'arbitrage international, le Nigeria va mobiliser la ressource de la fraternité et du bon voisinage dans son effort de légitimation des cadres extra-judiciaires de règlement des différends dans le Golfe de Guinée. Pour faire passer l'idée, le président Olusegun OBASANJO ne fait pas l'économie du recours à la sagesse ancestrale : « *un adage (Yoruba) dit que deux frères ne vont pas en justice pour venir s'embrasser après. Les tribunaux et les avocats encouragent les deux parties à se dire des mauvaises choses, à s'accuser, à se dénoncer. Après le procès, il est difficile de se réconcilier, car celui qui a tort, s'il accepte le verdict ne sera jamais content tandis que la victoire sera amère pour l'autre qui a raison. Entre deux frères qui règlent leurs problèmes en famille, la situation est différente, on maintient les bonnes relations en dialoguant. C'est ce que j'aurais choisi de faire avec le Cameroun si j'avais eu les moyens de le faire.* »⁴⁷¹. Parce que dans le Golfe de Guinée, le Nigeria, en tant que force dominante, dispose des moyens de pression nécessaires pour « *faire faire à certains Etats ce que autrement ils ne feraient* », un règlement des différends régionaux à l'amiable lui permettrait de jouir d'une marge de contrôle assez large sur les processus de règlement.

Cette prise de position nigériane a d'ailleurs été consacrée par l'article 20 de du traité portant sur le « *règlement des différends* » : « *Les Etats membres agissent collectivement en vue de garantir la paix, la sécurité et la stabilité comme conditions préalables à la réalisation des objectifs énoncés dans le présent traité. A cette fin ils s'engagent à régler leurs différends à l'amiable. A défaut, les parties auront recours au Mécanisme arbitral ad hoc prévu par le présent traité ou à tout autre mécanisme de règlement pacifique des conflits prévu par la charte des Nations Unies, de l'OUA et de l'Acte constitutif de l'Union Africaine* ». La hiérarchisation des modes de règlement des conflits par le traité instituant la Commission du Golfe de Guinée marque en quelque sorte le triomphe du principe nigérian de gestion et de règlement des différends : le principe fraternel et amical. Le Nigeria ayant une position d'accusé dans la région ; c'est -à-dire de pays qui occupe militairement le territoire du "bon voisin" camerounais, la consécration par le traité du principe de résolution des conflits à l'amiable lui permet en effet de se soustraire à la justice internationale et de pouvoir disposer de la capacité de contrôle, voire d'influence des processus de règlement.

C'est la position camerounaise de plaignant à la Cour Internationale de Justice qui fonde sa méfiance à l'égard du principe de résolution à l'amiable des différends ainsi que sa prise de position pour la non-signature du traité instituant la Commission du Golfe de Guinée. Il s'agit pour le Cameroun de ne pas ratifier ou légitimer la stratégie nigériane d'influence de la région. Les prises de position nigérianes au sein de la Commission ont amené le Cameroun à voir en celles-ci une des stratégies de son encerclement, de son isolement et de son musellement par le Nigeria. C'est la raison pour laquelle les prises de position camerounaises s'inscriront dans une optique de contention de l'influence nigériane.

Ainsi, le Cameroun va d'abord remettre en cause la « *distinction symbolique* » d'initiateur de la Commission du Golfe de Guinée décernée au Nigeria. Selon Augustin KONTCHOU KOUOMEGNI, alors ministre camerounais des relations extérieures, « *cette proposition n'est pas nouvelle puisque le Cameroun s'était entendu en 1991 puis en 1993 avec le Nigeria sur la nécessité de créer une Commission du Golfe de Guinée. Le Nigeria avait été chargé de mener les consultations auprès des autres Etats concernés et au terme desquelles une réunion devait se tenir à Yaoundé. Cette entente ne put être concrétisée*

⁴⁷¹ « Rapport sur les travaux du premier sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement du Golfe de Guinée », op. cit. p. 7

puisque, contre toute attente, le Nigeria occupa militairement Bakassi »⁴⁷². Ce que le ministre Augustin KONTCHOU KOUOMEGNI tente de faire valoir dans cette attitude, c'est la copaternité dont dispose le Cameroun et le Nigeria sur la formation de cette structure de concertation régionale dont le Nigeria se réclame le géniteur exclusif. Le Cameroun et le Nigeria disposent, en dépit de la tentative de capitalisation du label d'initiateur de la Commission du Golfe de Guinée par le Nigeria, de la qualité de celui qui impulse de la structure de la Commission.

Le Cameroun a aussi manœuvré en vue de différer la création de la Commission du Golfe de Guinée pour des raisons officielles d'une meilleure visibilité de ses contours et d'une prise en compte beaucoup plus équilibrée des intérêts des uns et des autres. Lors du premier sommet des chefs d'Etat et de Gouvernement de la Commission du Golfe de Guinée tenu le 19 novembre 1999 à Libreville, le Cameroun a avec succès, pris position pour la non adoption immédiate du traité instituant la Commission. Selon Augustin KONTCHOU KOUOMEGNI, ministre des relations extérieures du Cameroun et représentant du Chef de l'Etat camerounais Paul BIYA, le Cameroun « *...considère ces assises non comme une occasion d'engagement définitif des Etats concernés mais plutôt comme une première étape essentiellement exploratoire destinée à mieux apprécier ensemble les propositions du Nigeria, à recueillir toutes les informations et données utiles à une bonne compréhension des attentes et des aspirations, en évitant ainsi de heurter les intérêts des uns et des autres. Si l'opportunité de créer la structure proposée est considérée comme justifiée, les chefs d'Etat pourraient alors, dans une seconde étape, convenir de faire réunir les experts, puis leurs ministres compétents pour préparer les projets de texte définitifs qui seraient débattus à un sommet où ils se retrouveraient en un lieu et à une date arrêtés d'un commun accord »⁴⁷³.*

Dans la même optique de contention de l'influence nigériane, le Cameroun va prendre position contre le Nigeria qui, unilatéralement, refusa l'ouverture de la Commission à d'autres Etats de la région qui pourtant, du point de vue géographique et historique, font parties du Golfe de Guinée. La prise de position camerounaise en faveur de l'ouverture de la « Commission » découle assurément de sa position de relative faiblesse devant le poids démographique, économique voire géostratégique du Nigeria. L'ouverture de la Commission aux Etats comme la Côte d'Ivoire, le Bénin, le Ghana, le Togo est susceptible de permettre au Cameroun de contrebalancer l'influence nigériane en essayant de mettre sur pied un réseau d'Etats ayant pour tradition géopolitique de se prémunir contre la domination du géant nigérian (la Côte d'Ivoire par exemple). La "Commission" sera finalement ouverte à « *tout Etat riverain du Golfe de Guinée* » par l'article 27 du traité.

Les prises de position gabonaises au sein de la "Commission" découlent de la position de ce pays dans l'échiquier diplomatique régional. Pôle d'attraction diplomatique en Afrique subsaharienne et acteur majeur du jeu des regroupements internationaux dans la région, le Gabon exerce des effets à l'intérieur de l'espace du Golfe de Guinée. Nain territorial et démographique ayant une relative adéquation entre ressources et population et jouissant de la continuité institutionnelle et de la stabilité socio-politique, le Gabon est néanmoins un pays très vulnérable au plan militaro-opérationnel. C'est la raison pour laquelle, « *depuis son indépendance, le Gabon a toujours prôné et favorisé la concertation entre les Etats, position qui s'affirme clairement dans son action pour le respect de la souveraineté de toutes les nations et de l'intégrité de leur territoire* »⁴⁷⁴. Sur la scène régionale, le Gabon mène en quelque sorte une diplomatie de la médiation, de la conciliation et de la paix. Aussi ses prises de positions régionales s'inscriront dans l'option du dialogue⁴⁷⁵ et de la concertation. Compte tenu de cette ligne d'action internationale, le Gabon ne pouvait que

⁴⁷² Rapport... op. cit., p. 5

⁴⁷³ Rapport, ibid, p. 5

⁴⁷⁴ O. BONGO, Interview, LA LETTRE DIPLOMATIQUE, N° 41 1^{er} Trimestre 1998

⁴⁷⁵ O. BONGO, LE DIALOGUE DES NATIONS, op. cit.

prendre position en faveur d'une Commission du Golfe de Guinée envisagée comme cadre de concertation interétatique à l'intérieur duquel les membres sont « *soucieux de régler [leurs] différends par des moyens pacifiques* » et « *convaincus que le dialogue et la négociation demeurent les meilleurs moyens de résoudre durablement tout différend conformément aux chartes des Nations Unies et de l'Organisation de l'Unité Africaine / Union Africaine* »⁴⁷⁶.

Par ailleurs, c'est sa position de pôle d'attraction diplomatique régional qui fonde la prise de position gabono-nigériane en faveur de l'accélération du processus de création de la Commission du Golfe de Guinée en dépit de la grande prudence des autres pays comme le Cameroun, la Guinée Equatoriale, la République Démocratique du Congo qui s'abstiendront de signer le traité instituant la "Commission". Celle-ci semble en effet promouvoir les intérêts géostratégiques nigériens et renforcer l'influence (ou le leadership ?) diplomatique gabonais dans le Golfe de Guinée.

2) L'action camerounaise contre l'appropriation du capital du porte-parolat de la Commission par le Nigeria et l'Angola

Les luttes en vue de l'institution de la Commission du Golfe de Guinée ont engendré une espèce de capital spécifique « *qui fait courir les [Etats], les fait concourir, se concurrencer...* »⁴⁷⁷ les uns les autres. Il s'agit notamment du capital du porte-parole de la Commission. La tentative d'institution d'un porte-parolat au sein de la Commission du Golfe de Guinée est à inscrire dans les stratégies de contrôle et d'exploitation par certains acteurs de la structure intergouvernementale régionale. Il y a en effet dans la Commission comme un dédoublement de la parole autorisée. A côté de la parole commune prononcée par tous les Etats membres en situation d'égalité par le biais du "*communiqué final*" ou "*conjoint*", certains acteurs ont tenté de susciter une autre parole commune certes, mais prononcée par un et au nom de tous. Parler au nom de tous est pour un acteur, un capital efficient dans la structuration historique de la transcendance dans le champ ; car comme le note Pierre BOURDIEU, « *(...) le pouvoir des mots réside dans le fait qu'ils ne sont pas prononcés à titre personnel par celui qui n'en est pas le « porteur » : le porte-parole autorisé ne peut agir par les mots sur d'autres agents (...) que parce que sa parole concentre le capital symbolique accumulé par le groupe qui l'a mandaté et dont il est le fondé de pouvoir* »⁴⁷⁸.

Lors des travaux d'institutionnalisation de la Commission, le capital de la parole commune du Golfe de Guinée est revenu à l'Angola et au Nigeria. Les experts rassemblés lors de ces travaux avaient en effet choisi le Nigeria et l'Angola pour servir respectivement de pont entre les pays de la Commission et les Etats de la CEDEAO et de la SADC ; « *plus particulièrement lors des disputes frontalières ou de souveraineté survenant entre ces différents Etats* ». Le choix de ces deux Etats s'apparente en quelque sorte à un co-partage du capital symbolique de la Commission Golfe de Guinée par les deux géants militaires et des hydrocarbures de la région que sont l'Angola et le Nigeria. Le Cameroun qui se considère comme l'une des *centrepiece* du dispositif géostratégique du Golfe de Guinée va alors engager une vigoureuse action de remise en cause de ce co-partage dont l'effet géostratégique était de conduire vers la mise sur pied d'un ordre régional bipolaire patronné par l'Angola et le Nigeria. Le choix de l'Angola et du Nigeria comme les porte-parole de la Commission sera ainsi considérée par le Cameroun comme une simple tentative de *hold up* sur la parole commune ; comme un "coup" stratégique. Dans les milieux diplomatiques camerounais on a pensé que, par cette tentative de « dupolisation » de la parole commune, « *le Nigeria tentait "d'encercler, d'isoler, et de museler" le Cameroun, d'être son "porte-parole" en Afrique* ».

⁴⁷⁶ Préambule du traité instituant la Commission du Golfe de Guinée.

⁴⁷⁷ P. BOURDIEU, CHOSES DITES, op. cit., p. 125

⁴⁷⁸ Ibid, p. 109

de l'Ouest et en Afrique Australe, et surtout d'amener la Commission à examiner et à trouver, par le dialogue et la négociation entre les deux pays, une solution pacifique au conflit de Bakassi, démontrant ainsi que ce différend, pendant devant la Cour Internationale de Justice, n'a plus besoin d'être enrôlé et jugé par cette instance des Nations Unies »⁴⁷⁹.

Le porte-parolat régional comporte des enjeux de domination. Parler au nom de tous les pays membres de la Commission est, pour le Nigeria et l'Angola, une légitimation de leur leadership régional. Le monopole du porte-parolat régional pourrait donner à ces deux pays des moyens de promouvoir leur propre vision des conflits régionaux en les surcodant tout simplement du charisme collectif régional.

Paragraphe 2 :

L'HEGEMONIE DE LA POSITION PRESIDENTIELLE DANS L'ORDRE INSTITUTIONNEL DE LA COMMISSION

L'ordre politique est, dans la perspective de Jacques CHEVALLIER, « l'aboutissement d'un processus d'institutionnalisation »⁴⁸⁰. La dynamique de l'institutionnalisation s'inscrit elle-même dans un processus de routinisation/ pérennisation, d'intériorisation, d'objectivation/extériorisation d'un ensemble de règles sociales par les individus qui forment les organisations politiques. La dynamique de l'institutionnalisation relève d'un processus d'ordonnancement des divers éléments constitutifs d'un ensemble. Envisagé en relation avec l'espace régional du Golfe de Guinée, l'ordre régional spécifique structuré par la "Commission" pourrait se définir sous la forme d'un dispositif d'articulation des divers organes de la "Commission". La configuration stable d'organes aux compétences spécifiques/distinctes constitue en quelque sorte l'ordre institutionnel de la "Commission". Il renvoie aussi au système d'interrelations qui existent entre organes.

Les interrelations qui existent entre organes de la Commission renferment tout un jeu de pouvoir dont l'enjeu est l'acquisition de la position dominante dans les luttes et la concurrence pour l'exercice du pouvoir de représentation ou de capitalisation de la volonté collective dont le siège constitue en quelque sorte le cadre d'expression. Toutefois, le champ des organes de la "Commission" est solidement structuré autour de "la stratégie de pontificat présidentiel"⁴⁸¹ ; c'est-à-dire une stratégie de « sublimation et d'exacerbation des positions et des rôles [des chefs d'Etats et de gouvernement] définis comme transcendant les autres »⁴⁸². L'hégémonie présidentielle de l'ordre institutionnel de la Commission renvoie à son marquage par la "puissance présidentielle" ; à la reproduction en son sein du modèle néo-patrimonial d'organisation et de gestion de la cité politique interne. L'ordre institutionnel de la Commission est "étatique" chargé ; il s'inscrit dans une grammaire statocentrique. La Commission est un autre champ de mise en scène ou plutôt de reproduction de la transcendance politique des "hommes forts" qui monopolisent les positions de pouvoir au plan interne (A). Par ailleurs, il indique l'existence, au niveau régional, de « manières collectives d'agir et de penser » qui traduisent la formation d'un ordre régional spécifique (B).

⁴⁷⁹ "Rapport...", op. cit., p. 40

⁴⁸⁰ J. CHEVALLIER, INSTITUTIONS POLITIQUES, op. cit., p. 40

⁴⁸¹ F. BASTEIN, "Le président, pontife constitutionnel. Charisme d'institution et construction juridique du politique", in B. LACROIX et J. LAGROYE, eds., LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, Paris, PRESSES DE LA FNSP, 1992

¹³⁰ L. SINDJOUN, "le Président de la République du Cameroun à l'épreuve de l'alternance néo-patrimoniale et de la "transition démocratique" op. cit., p. 92

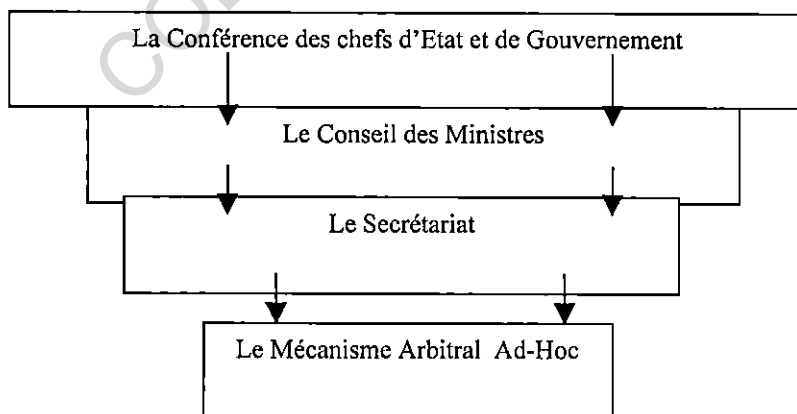
A- LA STRUCTURE HIERARCHIQUE DES ORGANES DE LA "COMMISSION" : SUPREMATIE PRESIDENTIELLE ET DEFICIT COMMUNAUTAIRE

L'analyse voudrait procéder à ce niveau à une économie du pouvoir au sein de l'organe intégré de la Commission du Golfe de Guinée. Faire l'économie du pouvoir dans la structure intégrée de la Commission du Golfe de Guinée, c'est procéder à une mise en exergue de la distribution des fonctions, des rôles et surtout des pouvoirs entre les différents organes qui la composent. Il s'agit aussi de voir comment le jeu des interrelations réciproques entre les différents organes s'inscrit dans une trajectoire soit d'approfondissement, soit de réduction des différentiels de pouvoir et de compétence entre les organes. Parce que la structure des organisations internationales est généralement établie afin de leur permettre de remplir leurs fonctions le plus efficacement possible compte tenu du milieu dans lequel elles interviennent et des obstacles qu'elles auront à surmonter, parce qu'elle leur fournit les moyens, d'une part de favoriser, de capter et de canaliser toutes les forces favorables à l'accomplissement de cette fonction, d'autre part de ne pas provoquer des oppositions trop affirmées ou de neutraliser celles qui pourraient surgir⁴⁸³, elle [la structure organique] a une fonction organisatrice et une "finalité structurante". La structure de la Commission est distributrice de capital entre organes. C'est pourquoi elle apparaît comme l'ensemble formé par les organes et les interrelations qui existe entre eux. La structure de la Commission indique aussi sa nature intergouvernementale (1) qui traduit un déficit démocratique et communautaire (2).

1- Le code présidentiel de l'architecture institutionnelle de la Commission

La centralité de la Conférence des chefs d'Etat et de Gouvernement (CCEG) au sein des organes de la Commission est un indicateur de l'influence du code présidentiel dans les relations internationales du Golfe de Guinée. Dans la Commission du Golfe de Guinée, les organes intergouvernementaux concentrent, aux dépens de l'organe intégré qui est un simple organe d'exécution, l'essentiel du pouvoir décisionnel. En vertu de leur dotation en capital « du dernier mot », les chefs d'Etat occupent, au dépens des peuples au nom et bénéficie desquels ils affirment constituer la Commission, la première place dans la hiérarchie des "positions" au sein des organes intégrés.

Figure 1 : Hiérarchie des organes de la "Commission"



Source : Réalisé par l'auteur.

⁴⁸³ M. ENGUELEGUELE, ORGANISATIONS INTERNATIONALES, Polycopié, nd., p. 13

Les capitaux que représentent respectivement la détermination de la vision légitime de la Commission, la prise de décision en dernière instance, le contrôle et le vote du budget, la nomination du Secrétaire Exécutif sont monopolisés par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement. Il s'agit de capitaux les plus efficaces du champ du pouvoir de la Commission. Ce surplus d'efficacité fonde pour ainsi dire la hiérarchie ou la suprématie de l'organe central de la Commission (la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement) dont l'entrée est conditionnée par « *la possession d'une configuration particulière de propriétés* » ; celles notamment de chef d'Etat et/ou de Gouvernement. En effet, selon les dispositions de l'article 7, « *la conférence est l'organe suprême de la Commission. Elle est composée des chefs d'Etat et de Gouvernement ou de leurs représentants dûment mandatés* ». L'organe contrôlé par les chefs des exécutifs a pour attributions de : « *a) définir la politique générale et les grandes orientations de la Commission ; b) contrôler le fonctionnement de la Commission ; c) examiner les rapports du conseil et prendre les décisions pertinentes ; d) décider en dernier ressort de toutes les questions pour lesquelles le Conseil des Ministres n'a pas pu prendre une décision ; e) créer tout organe ou comité spécialisé de la Commission ; f) nommer le Secrétaire exécutif et mettre fin à ses fonctions, h) fixer le siège de la Commission* » (article 8). Comme on le constate, les chefs d'Etat et de Gouvernement monopolisent les prérogatives de la décision et du contrôle des activités de la structure institutionnelle du Golfe de Guinée. D'où l'hypothèse - déjà évoquée - de la Commission comme champ de réfraction de la transcendance interne des « *hommes forts* »⁴⁸⁴ qui dominent les Etats membres.

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement est, dans la configuration des organes de la Commission, un organe transcendant. Elle domine le champ des organes de la Commission. Il s'agit non seulement d'une domination hégémonique en ce sens qu'elle est ratifiée, consentie et légitimée par les organes dominés (Conseil des Ministres, Secrétariat, Mécanisme Arbitral Ad Hoc), mais aussi d'une domination qui fait exister le champ de la Commission sous le mode d'un appareil en ce sens que « *le[s] dominants [en l'occurrence les chefs d'Etat] parvien[nent] à écraser et annuler la résistance et les réactions d[es] dominé[s]* »⁴⁸⁵. Au sein de la Commission, « *tous les mouvements se font du haut vers le bas [et] la lutte et la dialectique qui sont constitutives du champ tendent à disparaître* »⁴⁸⁶. Compte tenu de ce fonctionnement spécifique, le champ de la Commission peut être envisagé dans la perspective d'un appareil.

« *La Conférence des Chefs d'Etats et de Gouvernement* », en tant qu'association des patrons des exécutifs, constitue aussi un jeu à part entière. Au sein de la Conférence, les chefs d'Etats ou de Gouvernement sont en lutte/ concurrence pour l'acquisition de la position dominante dans l'orientation ou l'imposition de la vision légitime des « *questions sur lesquelles délibère la Conférence* ». Dit autrement, la « *Conférence* » constitue en elle-même un lieu de rapports de force et de sens entre chefs d'Etats ; chacun visant, en fonction de sa conjoncture de positionnement, soit la conservation, soit la transformation du rapport de force à son avantage. Ce jeu interne est d'autant plus intense que la « *Conférence* » est patronnée par un « *président* » « *désigné* » par ses membres. Le jeu interne de la « *Conférence* » tente de s'organiser autour de la règle du consensus : « *La Conférence prend ses décisions par consensus ou à défaut, à la majorité des deux tiers des Etats présents. [...] Pour se réunir et délibérer valablement, le quorum est de deux tiers des Etats membres de la "Commission"*. La voix du consensus et de la majorité démocratique comme mode de prise de décision au sein de la conférence est révélatrice des divergences, mieux des luttes de sens qui se déroulent entre les chefs d'Etat.

⁴⁸⁴ sur une étude, voir N. NG'ETE, « Les hommes forts, la formation, l'effondrement et la reconstruction de l'Etat », in I.W. ZARTMAN (dir), L'EFFONDREMENT DE L'ETAT, op.cit, pp. 271-286

⁴⁸⁵ P. BOURDIEU et J.D.L. WACQUANT, REPOSES, op. cit. p. 79

⁴⁸⁶ Ibidem.

Comme tout champ, celui de la Commission du Golfe de Guinée est le cadre de jeu d'un ensemble de microcosmes de pouvoir. En effet, le microcosme de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, bien qu'étant un jeu à la fois à part entière et entièrement à part de la Commission, n'épuise pas la dynamique des interrelations, des échanges, des transactions collusives et collisives dont la Commission constitue le cadre. En effet, d'autres « *espaces de relations objectives qui sont le lieu d'une logique et d'une nécessité spécifique et irréductible à celles qui régissent* »⁴⁸⁷ la Conférence des chefs d'Etats et de Gouvernement existent au sein de la Commission. Parmi ceux-ci figure en bonne place le Conseil qui « *est composé des Ministres des Affaires Etrangères ou tout autre Ministre ou autorité désignée par les Etats membres. [Par ailleurs], les Ministres de l'Economie, des Hydrocarbures, des Ressources Halieutiques, des Mines, de l'Environnement ou tout autre Ministre désigné par les Etats membres peuvent également se réunir en tant que de besoin* » (article 11).

Par rapport à l'instance suprême de l'institution qui constitue la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, le Conseil des Ministres occupe une position subalterne. Le "Conseil" constitue en quelque sorte l'anti-chambre de la "Conférence". Dit autrement, le champ du "Conseil des Ministres" est inclut dans celui de la "Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, où il occupe une position dominée. Dans la même logique de la subordination du "Conseil" à la "Conférence", on peut dire que les Ministres constituent la « *fraction dominée de la classe dominante* »⁴⁸⁸ de la Commission. Le Conseil est, suivant les dispositions du traité de la Commission du Golfe de Guinée, responsable devant la Conférence. Il n'a pas une compétence élargie en matière de détermination des grandes orientations de la Commission. Ses tâches, par rapport à la "Conférence", sont globalement consultatives et consistent notamment à : « *a) préparer les sessions de la conférence ; b) promouvoir toutes actions tendant à la réalisation des objets [traités], dans le cadre de la politique générale définie par la conférence ; c) (...) élaborer et proposer des mesures de politique générale appropriée ; d) connaître de toutes les questions que lui envoie la Conférence ; e) mettre en œuvre la politique générale définie par la Conférence ; f) créer les comités et en fixer les compétences* »⁴⁸⁹.

Toutefois, malgré l'inféodation du champ du "Conseil" à celui de la "Conférence", le Conseil reste un espace de jeu à part entière et entièrement à part. Ses règles du jeu sont, comme celles de la Conférence, organisées autour de la consensualité et de la majorité démocratique. De même le quorum de deux tiers est exigible pour toute délibération. Le "Conseil" est un espace de lutte et de concurrence entre Ministres des différents Etats qui essayent chacun de maximiser les intérêts spécifiques de son pays dans divers domaines de la coopération sous-régionale.

L'organe intégré de la Commission non encore fonctionnel – le Secrétariat – est créé sous le modèle classique et est chargé d'assurer à l'organisation un rapport d'extériorité vis-à-vis des Etats. Mais le Secrétariat, même s'il permet à la Commission d'exister face aux Etats membres, ne semble pas avoir les moyens institutionnels de « *mener une politique propre* ». Il n'est qu'un organe d'exécution chargé de « *mettre en œuvre les décisions de la Conférence et du Conseil ; de préparer des rapports, des projets de décisions et d'accords, à l'attention de la Conférence et du conseil ; de formuler des recommandations susceptibles de contribuer au fonctionnement et au développement efficace et harmonieux de la Commission ; assurer les services techniques des réunions de la Conférence et du Conseil ainsi que des comités spécialisés...* ». Mais en tant qu'organe administratif construit sous le modèle bureaucratique, le Secrétariat est composé d'un personnel intégré dans une pyramide hiérarchique. Le secrétariat est ainsi coiffé par un Secrétaire Exécutif qui assure la direction et

⁴⁸⁷ P. BOURDIEU et J.D.L. WACQUANT, REPNSES, op. cit, p.

73

⁴⁸⁸ Ibidem.

⁴⁸⁹ TRAITE INSTITUANT LA COMMISSION DU GOLFE DE GUINEE

la responsabilité de l'ensemble du Secrétariat. Il est nommé par la Conférence pour un mandat de trois ans renouvelable une seule fois. En dehors de cet organe administratif, il est prévu un organe judiciaire qui devra connaître, sur la base des règles procédurales à établir, des questions litigieuses se posant au sein et entre les membres de la " Commission". Il s'agit du Mécanisme arbitral ad hoc.

Dans ces organes intégrés, les agents qui compéteront pour la conquête des positions bureaucratiques dominantes seront pour l'essentiel les fonctionnaires du secrétariat. Les luttes opposeront aussi bien les individus mus par des logiques singulières d'ascension bureaucratique que des réseaux de nationaux qui mobiliseront le charisme distinctif de leur Etat sous la forme d'une ressource de positionnement individuel.

2- La faible visibilité institutionnelle des peuples et des citoyens

*« Les Nations ne peuvent pas décider seules sans tenir compte ni ignorer les désirs et les aspirations des populations de mener leurs activités sans être entravées par ces barrières [étatiques]. Le sommet inaugural de la Commission du Golfe de Guinée est une affirmation des besoins de nos populations »*⁴⁹⁰. Cette mobilisation des populations du Golfe de Guinée par le président Olusegun OBSANJO lors du débat sur l'opportunité de la création de la Commission contraste fortement avec le traité instituant cette dernière; traité dans lequel les peuples ne sont véritablement pas pris en compte. La catégorie populaire apparaît aussi dans le cas d'espèce comme un capital on ne peut plus efficient dans le champ des luttes en vue de la création de la Commission. Comme le note Pierre BOURDIEU, *« le fait d'être ou de se sentir autorisé à parler du « peuple » ou à parler pour (au double sens) le « peuple peut constituer, par soi, une force dans les luttes internes aux différents champs... »*⁴⁹¹; en l'occurrence celui de la légitimation de la création de la Commission du Golfe de Guinée.

En effet, contrairement à certaines autres institutions intergouvernementales à l'instar de l'Union Européenne qui dispose d'un parlement occupant la première place dans la hiérarchie des institutions de l'organisation, la Commission du Golfe de Guinée est structurée autour des chefs des exécutifs et ne prévoit pas des cadres institutionnels appropriés de participation des populations à son fonctionnement routinier. Les pouvoirs décisionnel, législatif et de contrôle budgétaire sont tous concentrés, voire confisqués entre les mains des chefs d'Etat. Les préoccupations citoyennes ne trouvent nullement de traductions concrètes dans le traité : l'emploi et le social, la sécurité, l'égalité et la justice, la promotion des politiques de parité entre les hommes et les femmes, la protection des droits fondamentaux inscrits dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme à laquelle aucune allusion n'est faite dans le traité. Même la liberté d'aller et venir qui est apparue comme l'une des motivations majeures de l'institution de la Commission ne trouve qu'une réponse vague dans le traité. Celui-ci exprime tout simplement son objectif de *« développer une politique concertée d'immigration et trouver des solutions appropriées aux problèmes qui pourraient se poser dans ce domaine »*. La Commission apparaît ainsi comme une coalition des Etats ou plutôt des chefs d'Etat et non comme une institution d'intégration des communautés nationales. Le citoyen en tout cas ne se retrouve pas au cœur du projet économique et politique de la Commission du Golfe de Guinée.

La Commission s'inscrit ainsi dans le vieux style des organisations internationales. Il s'agit du style un Etat nation = une voix. Il n'y a pas de représentation offerte ou reconnue aux acteurs non-étatiques. La structure de la Commission est verticale et hiérarchisée. A sa tête se trouve comme on peut le voir dans le tableau comparatif suivant, la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement

⁴⁹⁰ « Rapport... », op. cit.

⁴⁹¹ P. BOURDIEU, CHOSSES DITES, op. cit, p. 178

Tableau 33: Hiérarchie des organes dans quelques O.I.G du Golfe de Guinée

CEEAC	CEMAC	UMAC	CGG
1- La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement	1- La Conférence des Chefs d'Etat	1- La Conférence des Chefs d'Etat	1- La Conférence des chefs d'Etat et de Gouvernement
2- Le Conseil des Ministres	2- Le Conseil des Ministres	2- Le Conseil des Ministres	2- Le Conseil des Ministres
3- La Cour de Justice	3- Le Comité Ministériel	3- Institut d'Emission (BEAC)	3- Le Secrétariat
4- Le Secrétaire Général	4- Le Secrétariat Exécutif	4- COBAC	4- Le Mécanisme Arbitral Ad Hoc
5- La Commission Consultative	5- Le Comité Inter- Etats		
6- Comité et Organe Technique Spécialisé.	6- La Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC)		
	7- La Commission Bancaire de l'Afrique Centrale		
	8- Les Institutions de Financement du Développement		

Source : Réalisé par l'auteur

B- L'ORDRE REGIONAL SPECIFIQUE DE LA COMMISSION DU GOLFE DE GUINEE

L'institution de la Commission du Golfe de Guinée renvoie à la création d'un ordre régional spécifique. Il s'agit globalement d'un ordre dans lequel les relations internationales sont, comme l'indique Michel GIRARD, « *largement régulées par des normes, des procédures, des institutions ou des structures qui possèdent, d'origine ou par acquisition, un caractère extra-national, voire supra-national* »⁴⁹². L'ordre inter étatique spécifique de la Commission du Golfe de Guinée émane du « *jeu complexe des interactions étatiques* » ; il semble aussi, de par de nombreuses allusions faites à l'Organisation continentale (OUA/UA), l'organisation mondiale (ONU) ainsi qu' à un certain nombre d'autres conventions internationales – celles de Montegobay notamment-, le résultat des contraintes émanant des instances ayant un certain degré de supranationalité. Plus précisément, la "Commission" s'est inscrite dans la perspective de l'institution, au niveau international global ou partiel, de « *l'ordre par les institutions internationales* » qui, « [à] partir du moment où [elles] ont une assise institutionnelle suffisante, [...] se trouvent dotées d'une capacité d'intervention très variable dans la vie internationale »⁴⁹³.

La Commission organise donc le jeu régional autour d'un certain nombre de normes et de principes notamment l'égalité souveraine de tous les Etats membres, la non-ingérence dans les affaires intérieures de ceux-ci, le règlement pacifique des différends, l'intangibilité des frontières héritées de la colonisation, la non agression et la non utilisation de son territoire aux fins d'activités dirigées contre la souveraineté et l'intégrité territoriale d'un Etat membre. La "Commission" reproduit ainsi ce qu'on pourrait appeler les fondements immuables de l'ordre politique africain. D'où l'hypothèse de l'inflation institutionnelle pour traduire la simple réduplication du principe de l'ordre d'Addis-Abeba par le traité de Libreville du 3 juillet 2001. Toutefois, il reste que la Commission traduit la mise en œuvre progressive d'un agenda politique régional (1) et qu'elle contient des éléments novateurs dans l'émergence d'une nouvelle normativité internationale régionale (2).

1- L'émergence d'un agenda politique régional

Par agenda politique régional du Golfe de Guinée, on tente de désigner « *le passage d'une situation où les acteurs nationaux possédaient globalement la maîtrise de la formulation des problèmes, et surtout de leur codification à une situation où "dans un nombre de domaines toujours plus grands, ce processus de définition des problèmes devant*

⁴⁹² M. GIRARD, "Les conceptions de l'ordre dans les relations internationales", op. cit., p. 4

⁴⁹³ Ibidem.

faire l'objet d'une intervention publique est transféré [ne serait-ce qu'en partie] au niveau [régional de la Commission] »⁴⁹⁴. Il s'agit de problèmes liés à ce qu'on pourrait qualifier aujourd'hui de "biens publics mondiaux" ; c'est-à-dire « des biens dont les avantages ne sont pas limités à un seul pays, à une seule génération et à un seul groupe de population »⁴⁹⁵ : la paix et la sécurité, le développement économique et le progrès social, la sauvegarde de l'environnement etc. L'organisation internationale de la Commission du Golfe de Guinée est ainsi le cadre de la mise en exergue de la redéfinition des intérêts nationaux des Etats.

L'agenda politique de la "Commission" s'élabore par conséquent autour d'un certain nombre de thèmes forts notamment :

- *Le renforcement*. Il renvoie à un processus de solidification, de densification voire d'interpénétration des liens de coopération et de solidité qui existent entre les Etats membres. Cela suppose sinon une élimination totale du moins une réduction des divergences nationales au profit de l'instauration des systèmes de convergence. La politique de convergence s'inscrit elle-même dans une dynamique d'influence institutionnelle (la Commission du Golfe de Guinée) des ordres politiques internes. C'est, en d'autres termes, l'immatriculation régionale des politiques publiques nationales.

- *L'harmonisation*. Elle s'inscrit dans les mêmes lignes d'action que le renforcement. Mais celle-ci envisage plus spécifiquement une communalisation des « politiques respectives des Etats membres dans les affaires d'intérêt commun, notamment en matière de ressources naturelles ». Ici des "experts spécialisés" provenant de tous les Etats membres pourraient mener en la matière, un pouvoir de réglementation, de contrôle et d'intégration des politiques publiques nationales.

- *La promotion*. Elle vise à soutenir et à encourager la mise en commun, par les Etats membres, de leurs moyens et de leurs ressources aux fins d'une résolution globale des problèmes qui se posent en de termes quasi-identiques au sein des Etats. Il s'agit ainsi par exemple de « promouvoir une concertation étroite dans l'exploitation des ressources naturelles », de même « la coopération dans le domaine des communications, notamment maritimes, en vue de faciliter les relations d'échanges entre les Etats membres et entre leurs populations ».

Compte tenu de ces perspectives fortes de promotion et de renforcement de l'intégration sectorielle, la Commission du Golfe de Guinée est une construction néo-fonctionnaliste qui promeut l'élaboration au niveau régional des politiques d'intégration technique.

2- Vers une politique internationale régionale du Golfe de Guinée

La politique internationale renvoie généralement à l'ensemble des valeurs et des impératifs politiques qui dominent le monde à un moment et qui servent de références pour la pratique politique, économique et sociale des Etats⁴⁹⁶. La politique internationale désigne ainsi en quelque sorte le "temps politique mondial" ; la formation au niveau international d'un patrimoine idéologique commun des acteurs politiques. La réappropriation par les sociétés de la référence politique internationale est souvent analysée dans la perspective d'une "mondialisation du local" ou d'une "glocalisation". Dans ce phénomène, la mondialisation se nourrit de la dynamique des productions locales elle s'équilibre aussi dans la formation de régions transversales comme de grands ensembles régionaux mondiaux. La Commission du Golfe de Guinée est porteuse de toute une politique internationale qui est en grande partie, une reduplication des impératifs axiologiques et éthiques de la politique mondiale. Parmi les

⁴⁹⁴ C. LEQUESNE, op. cit, p. 121

⁴⁹⁵ I. KARL, J. GRUNBRG et M. A. STERN, op. cit, p. 4

⁴⁹⁶ Ph. MOREAU-DEFARGES, LA POLITIQUE INTERNATIONALE, Paris, HACHETTE, 1990

contraintes axiologico-politiques construites par la Commission du Golfe de Guinée se trouvent la coopération au développement, la construction de la paix et de la sécurité régionale, la gestion harmonieuse et mutuellement bénéfique des ressources, la durabilité environnementale.

Par ailleurs, l'agenda politique élaborée par la Commission du Golfe de Guinée peut aussi se lire dans la perspective de la « *régionalisation de la politique étrangère* »⁴⁹⁷ dans une double dimension de renforcement des positions diplomatiques des « *petits Etats* »⁴⁹⁸ et d'institutionnalisation/légitimation de la domination des puissants. L'institution d'une Commission du Golfe de Guinée, cela a déjà été souligné, semble d'abord s'inscrire dans une stratégie de dilution, mieux d'immatriculation communautaire des visions et motivations stratégique-diplomatiques nigérianes et gabonaises. Il s'agit de donner un « label collectif » à des préoccupations d'influence purement nationales. Pour ce qui est plus précisément du Nigeria, la promotion de la Commission du Golfe de Guinée semble procéder d'une stratégie « *d'institutionnalisation de [la] domination* » à l'échelle régionale.

Cependant, l'autre jeu alternatif et/ou concomitant qui marque le champ de la « *régionalisation de la politique étrangère* » que constitue la Commission du Golfe de Guinée, est celui de l'accroissement de la visibilité des « *petits Etats* » comme la Guinée Equatoriale et Sao Tome et Principe. Dans cette perspective, le projet de communautarisation de la politique que représente la Commission « *permet aux petits [Etats] d'éviter la domination des hegemons locaux* »⁴⁹⁹ Considération faite de cette donnée importante du jeu des organisations internationales régionales, la « Commission », en même temps qu'elle structure le Golfe de Guinée autour des principes hiérarchisants/réalistes, réorganise la vie internationale régionale sur les bases de la souveraineté et de l'égalité.

⁴⁹⁷ F. CHARILLON, « Vers la régionalisation de la politique étrangère ? », in F. CHARILLON, (dir), POLITIQUE ETRANGERE. NOUVEAUX REGARDS, Paris PRESSES DE LA FONDATION NATIONALE DES SCIENCES POLITIQUES, 2002, pp. 391-422

⁴⁹⁸ B. TONRA, « Les petits Etats ont aussi une politique étrangère... », in F. CHARILLON, (dir), *ibid.*, pp. 331-359

⁴⁹⁹ L. SINDJOUN et P. VENESSON, *op. cit.*

Deuxième partie

LE CHAMP INTERETATIQUE DU GOLFE DE GUINEE A L'EPREUVE DE LA TRANSNATIONALISATION

L'émergence et la consolidation de nouvelles arènes du politique et du pouvoir transcendant les frontières des Etats a conduit, comme partout ailleurs, à une vertigineuse transnationalisation de l'arène interétatique du Golfe de Guinée. Cette dynamique de la transnationalisation a inauguré comme une ère de la post-souveraineté et/ou de la post-nationalité. Celle-ci est marquée par une relative déterritorialisation/ désétatisation et par une «*transnationalité des acteurs*». La désouverainisation du critère d'appartenance au «*concert*» des acteurs interétatiques a eu comme effet un «*dédoublément du monde*» ; un «*retournement du monde*» dont les éléments les plus expressifs sont en quelque sorte la démonopolisation étatique de l'action internationale (chapitre 3) et la transnationalisation de l'arène publique (chapitre 4).

CHAPITRE 3 :

LA RECOMPOSITION TRANSNATIONALE DU CHAMP INTERETATIQUE DU GOLFE DE GUINEE

L'illusion statocentrique de l'interétatique a vécu tout comme celle de l'« *Etat omniscient et ordonnateur du social* »⁵⁰⁴. L'Etat comme principe organisationnel de l'espace, centre unique ayant compétence pour ordonnancer la totalité économique-sociale, source unique de sens ; bref le mythe de l'Etat qui se pose en médiation unique du pouvoir, de l'autorité et des habitus socio-politiques semble aujourd'hui, à bien des égards, un leurre politique et une incongruité analytique⁵⁰⁵. De fait l'Etat s'est historiquement institué sous la forme d'une tension permanente entre un pôle dur composé de la maîtrise complète du territoire, le « *monopole de la contrainte physique* »⁵⁰⁶, la mise en œuvre d'une bureaucratie différenciée des autres forces sociales, la construction d'une citoyenneté, l'affirmation d'une souveraineté en tant qu'autorité suprême⁵⁰⁷ et un pôle mou renvoyant à la multiplicité des organisations et des groupes qui échappent au contrôle étatique, concurrencent l'Etat et remettent ainsi en cause de façon radicale et décisive ce qu'on pourrait appeler, dans une perspective bourdieusienne, le « *complexe d'Etat* »⁵⁰⁸.

C'est ce que Luc SINDJOUN désigne en d'autres termes la « *tension permanente entre un noyau dur (déterminé par l'expérience des ancêtres fondateurs de l'Etat) et une case vide (constituée par la variété des usages dont l'Etat peut être l'objet dans chaque société politique)* »⁵⁰⁹. L'Etat s'est historiquement institué comme une totalité plurielle, un champ pluriel de positions, de dispositions, de divergences et de convergences. L'étatisation s'est donc toujours définie en termes de seuil ou de marge : c'est la marge d'encadrement, de discipline, de contrôle que, dans un contexte pluriel et concurrentiel un Etat dispose dans l'action de l'inscription de son autorité et de l'imposition de son pouvoir sur un territoire politique.

Parler de la désétatisation du champ interétatique ou du monde postsouverainiste du Golfe de Guinée ne se nourrit pas de l'impensé d'une souveraineté absolue. Tout en tenant compte du caractère toujours inachevé de toute figuration étatique historique, la désétatisation s'inscrit dans la perspective d'un amoindrissement de plus en plus affirmé des capacités régulationnelles et d'encadrement du divers socio-politique par la figuration étatique. La désétatisation renvoie à une conjoncture dans laquelle l'Etat, dans les relations aussi bien officielles que privées avec d'autres Etats, est de plus en plus concurrencé voire même devancé par des organisations, des groupements et des réseaux para-étatiques ou « *hors souveraineté* ». La désétatisation peut ainsi à bon droit s'inscrire dans la perspective d'une transnationalisation du champ interétatique.

Le modèle analytique du champ, appliqué à la lecture de la désétatisation du champ interétatique du Golfe de Guinée, permet de rendre compte du caractère relativement de part en part étatique des groupements et des réseaux d'action qui transgressent les frontières. La désétatisation, selon l'usage qui est ici fait de ce néologisme, n'est nullement la sortie, encore moins le contournement de l'Etat : elle est la constitution, à l'intérieur du champ étatique de

⁵⁰⁴ L. SINDJOUN, " Le champ social camerounais: désordre inventif, mythes simplificateurs et stabilité hégémonique de l'Etat", POLITIQUE AFRICAINE, 92, Juin 1996, pp. 57-67, p.58

⁵⁰⁵ R. O'BRIEN, THE END OF GEOGRAPHY. GLOBAL FINANCIAL INTEGRATION, Londres, PINTER, 1992

⁵⁰⁶ M. WEBER, ECONOMY AND SOCIETY. AN OUTLINE OF INTERPRETATIVE SOCIOLOGY, Berkeley, Los Angeles, London, UNIVERSITY OF CALIFORNIA PRESS, 1968

⁵⁰⁷ G. HERMET et alii, DICTIONNAIRE DE LA SCIENCE POLITIQUE ET DES INSTITUTIONS POLITIQUES, Paris, A. Colin, 2^{ème} ed., 1996, pp. 104-105

⁵⁰⁸ P. BOURDIEU, MEDITATIONS PASCALIENNES, Paris, SEUIL, 1997

⁵⁰⁹ L. SINDJOUN, CONSTRUCTION ET DECONSTRUCTION DE L'ORDRE POLITIQUE AU CAMEROUN, op. cit., p. 30

logiques autonomes et d'intérêts spécifiques qui, sans résumer l'intérêt étatique, en constituent néanmoins les composantes essentielles.

Ainsi, par exemple, les intérêts de la De Beers, sans constituer l'intérêt – au sens macro – de l'Etat sud-africain ne peuvent se défendre et se poursuivre en dehors de l'Etat sud-africain. Il en est de même des intérêts de la multinationale Elf par rapport à l'Etat français. La désétatisation a ainsi partie liée avec la notion de « *décharge* » en tant que « *nouvel interventionnisme* » dans lequel « *l'Etat n'a pas été entièrement dessaisi de ses prérogatives, mais il intervient de moins en moins directement et sa capacité de contrôle et de régulation se trouve altérée. La gouvernementalité dominante passe de façon de plus en plus fréquente par le truchement d'interventions par le biais d'acteurs privés* »⁵¹⁰. La désétatisation s'inscrit dans une conjoncture dans laquelle l'Etat, pour s'assurer une relative continuité et stabilité, « [mise] *sur des modes de déterritorialisation limitée et contrôlée pour se faire une santé et s'adapter à un changement qui semble parfois le desservir* »⁵¹¹.

Comme architecture du champ étatique africain post-monolithique, la désétatisation renvoie à la « *fragmentation* »⁵¹² des espaces nationaux dû à l'émergence et à la consolidation d'un ensemble de sous-espaces à l'intérieur desquels jouent des agents de plus en plus puissants qui vont parfois jusqu'à faire des appareils et des ressources étatiques de simples écrans d'exécution et de mise en œuvre de leurs stratégies et calculs propres. La désétatisation, c'est aussi, dans l'univers des mots bourdieusiens, un processus de phénoménalisation de la *multiplicité structurale*⁵¹³ qui caractérise l'espace étatique africain et qui s'effectue à travers l'affirmation d'espaces autoréglés et autogérés, espaces dotés d'enjeux et d'intérêts spécifiques ; lesquels enjeux et intérêts ne recourent pas toujours ceux des agents qui disposent du monopole de l'occupation des positions étatiques dominantes.

Ce troisième chapitre va donc essayer d'identifier et d'objectiver les sous-espaces majeurs qui structurent le champ interétatique du Golfe de Guinée et tenter un éclairage sur la façon dont le jeu s'y organise et s'y déroule (Section 2). Les enjeux parfois internationaux des jeux à l'intérieur de chaque sous-espace tendent progressivement à ce que le jeu interétatique officiel semble de plus en plus déterminé par les enjeux multicentrés. C'est la structuration du champ interétatique autour des logiques relativement désétatisées ; lequel champ interétatique peut se lire à l'intersection des paradigmes de la configuration et du champ (Section 1).

Section 1 :

LA DYNAMIQUE DE L'INTERETATIQUE DANS LE GOLFE DE GUINEE

La relativisation de l'Etat souverain territorial est la marque principale de l'actuel désordre international. Il s'avère en effet de plus en plus difficile dans l'actuelle séquence du « *temps mondial* » d'accorder une grande pertinence à la conception wébérienne de l'Etat comme groupement monopolistique de domination à l'intérieur d'un « *territoire géographique déterminable* ». Dit autrement l'heure est à la crise des territoires en tant que espace servant de médiation à la domination étatique des individus. L'Etat en tout cas ne s'exprime plus sous la forme absolue d'un souverain territorial ; il n'est plus le lieu où s'exerce la transcendance d'un pouvoir organisé s'octroyant l'exclusivité des compétences matérielle et humaine sur un territoire clôturé. L'ordre territorial westphalien est pour tout dire en pleine conjoncture critique ouvrant ainsi la voie à une nouvelle ère de la territorialité étatique marquée par la démultiplication des centres d'exercice de la domination organisée.

⁵¹⁰ B. HIBOU, « La "décharge", nouvel interventionnisme », POLITIQUE AFRICAINE, n°73, « L'Etat en voie de privatisation », mars 1999, pp. 6-15, p. 7

⁵¹¹ B. BADIE, LA FIN DES TERRITOIRES, op. cit., p. 132

⁵¹² D. BACH (dir), REGIONALISATION, MONDIALISATION ET FRAGMENTATION, op. cit.

⁵¹³ Il y a chez P. BOURDIEU une distinction « entre relation structurale, agissant de manière permanente et invisible, et relation effectuée, actualisée dans un échange particulier », REPONSES, op. cit., p. 89

L'Etat est ainsi progressivement devenu un simple groupement de domination parmi tant d'autres qui se concurrencent à l'intérieur du territoire national. Dans maintes situations, il est courant que l'Etat soit déclassé dans la hiérarchie de la possession des instruments d'administration de la violence par des groupes para ou extra-étatiques. D'où le paradigme de l'Etat multicentré qui renvoie, dans l'univers analytique de James ROSENAU, à la pluralité structurelle de l'Etat ; à la pluralité des acteurs qui forment la configuration étatique. *La multicentricité structurelle* de l'Etat a nécessairement des effets sur la structure du cadre interétatique qui prend la forme d'un espace-mouvement que configure, déconfigure et reconfigure une pluralité d'agents mus par des intérêts particuliers (paragraphe 2). C'est la construction de la figure du champ interétatique ; champ en tant que configuration – « *mouvante et toujours changeante* » - de relations objectives entre une pluralité de positions plus ou moins égales. Dit autrement l'*interétatique désétatisé/désouverainisé/multicentré* est appréhendé à partir de la combinatoire paradigmatique « *configuration-champ* » (paragraphe 1).

Paragraphe 1 :

CRISE DE L'ORDRE POLITIQUE ET CONTINUITÉ DES ETATS DU GOLFE DE GUINÉE

Comment l'Etat survit au relâchement et/ou à l'effondrement de l'ordre politique ? Ce questionnement engage, par un glissement naturel, la discussion sur le « *concept d'effondrement de l'Etat* » élaboré par I. William ZARTMAN⁵¹⁴. Selon I. William ZARTMAN, dans un contexte d'effondrement de l'Etat, « *Le centre de décision du gouvernement est paralysé et impuissant ; on ne légifère plus, l'ordre n'est plus maintenu et la cohésion sociale se relâche (...). L'Etat symbole d'identité n'est plus capable de conférer un nom à ses populations, non plus qu'un sens à l'action de la société (...). Son territoire ne jouit plus de la sécurité et des approvisionnements nécessaires qu'une organisation centrale souveraine doit normalement lui suggérer (...). Institution politique dotée d'autorité, il a perdu sa légitimité qui est en quelque sorte mise à l'encan ; il a donc perdu le droit d'ordonner et de conduire les affaires publiques (...). Système d'organisation socio-économique, son équilibre d'échanges et de production est anéanti ; les populations ne le soutiennent plus, il n'a plus de pouvoir sur elles et il n'est même plus la cible de leurs exigences, car elles savent qu'il n'est plus capable de leur apporter quoi que ce soit. Incapable de fonctionner, ne possédant plus aucune source de légitimité, qu'elle soit traditionnelle, charismatique ou institutionnelle, il n'a plus le droit de gouverner* »⁵¹⁵.

En réalité ce que I. William ZARTMAN appelle l'effondrement de l'Etat semble bien n'être qu'un relâchement de l'ordre politique conçu comme un pouvoir de commandement ou une autorité régulationnelle du divers social. De fait, l'Etat comme institution politique reposant sur trois éléments fondamentaux à savoir « *le territoire géographique déterminable* », la population (cible du commandement) et l'organisation politique interne (ordre politique) ne saurait connaître un cataclysme si le troisième élément de son composé se relâche. En d'autres termes la crise de l'organisation politique interne s'exprimant à travers la perte de l'autorité de l'Etat et sa délégitimation/banalisation par ses populations n'emporte pas la disparition de l'Etat. L'Etat demeure, survit à l'effritement de l'ordre politique qui apparaît néanmoins comme le cadre d'expression de sa centricité. C'est l'hypothèse de la continuité de l'Etat dans un contexte de crise politique. Toutefois la crise politique n'est pas sans affecter le modèle routinier d'assomption souverainiste de l'Etat : toute conjoncture – entendue dans la perspective d'un moment de brouillage des repères routiniers marquant le passage d'une

⁵¹⁴ W.I. ZARTMAN, L'EFFONDREMENT DE L'ETAT, op. cit., p. 6

⁵¹⁵ Ibidem.

configuration historique/spécifique à une autre⁵¹⁶ -- affecte le champ étatique et procède au remodelage de l'ordre politique. D'où les dynamiques de « *transformations d'état* » de l'Etat auxquelles conduisent les situations de relâchement de l'ordre politique dans maints Etats africains.

S'appuyant sur le cas du Libéria, William RENO a proposé le modèle du « *weak State and commercial alliance* » pour traduire le fait que l'Etat faible en Afrique survit grâce aux ressources et soutiens qu'apportent les réseaux extérieurs⁵¹⁷. Tout en reprenant William RENO à l'intérieur d'une posture wébérienne, Patrick QUANTIN propose une lecture en terme d'« *Etat-fantômes* » pour désigner une vie internationale des Etats fondée sur le « *déséquilibre entre capacités internes et reconnaissance externe* ». Il s'agit d'Etats dont le « *territoire n'est plus contrôlé que de manière discontinue et dont les autorités ne se réfèrent à aucune légalité [et] utilise[nt] les ressources à des fins illégales...* »⁵¹⁸ Robert H. JACKSON offre pour sa part le modèle des « *souverainetés fictives* » relevant plus de la fiction juridique que de la réalité politique⁵¹⁹. En tout cas, ce qui semble se jouer dans la discontinuité territoriale de l'ordre politique de l'Etat n'est pas tant son effondrement ou sa disparition que sa restructuration qui est tributaire des « *logiques de situation* » ; c'est-à-dire des contraintes et des pesanteurs inhérentes à son contexte de déploiement.

La dynamique de l'Etat en Afrique, dont le paradigme majeur d'appréhension dans la production politiste dominante est la crise, semble plutôt traduire un processus d'historicisation ou d'étatisation historique ; c'est-à-dire un modèle d'affirmation de l'Etat informé et déterminé par les dynamiques socio-politiques propres à l'espace africain. L'hypothèse de la continuité étatique indique la permanence du code interétatique dans le champ politique africain. D'où vient-il que l'Etat africain considéré comme un « *Etat effondré* » ; « *mou* » ; « *boiteux* » ; « *fantôme* », « *quasi-Etat* » ou « *Etat en pointillés* » continue malgré tout de faire sens dans le système politique africain ? On avancera l'hypothèse de la multiplicité et de l'enchevêtrement des modes de vie de l'Etat. Celui-ci n'a pas qu'une existence institutionnelle ou « *légal-rationnelle* » de type wébérien. L'Etat a un code ou une vie symbolique qui émane des « *habitus étatiques* » des individus ; il vit aussi grâce à la « *reconnaissance externe* » qui découle elle-même du fait que l'ordre westphalien a institué l'Etat comme l'unité fondamentale du système international.

Toutefois, si malgré tout l'Etat demeure une institution forte du système international, il reste qu'il s'institue autrement que par le passé. S'instituer autrement indique bel et bien une conjoncture critique dont la figure majeure est la décentralisation des ordres politiques. La décentralisation renvoie à la détotalisation gouvernementale des espaces politique, bureaucratique, civil ainsi qu'à la désétatisation des politiques publiques. De fait, l'émancipation extra-étatique d'une multitude d'acteurs sociaux revendiquant la libre possession des ressources de la puissance publique autrefois entre les seules mains de l'Etat-pouvoir semble renvoyer aux calendes grecques l'avènement de l'Etat souverain au sens de Jean BODIN⁵²⁰ et inaugure l'ère de l'Etat transformé, Etat post-jacobin. L'Etat post-jacobin en tant que souverain territorial relativisé et/ou transcendé a ses présupposés dont les principaux sont la crise de la territorialité (A) et du pouvoir légitime (B).

⁵¹⁶ M. DOBRY, SOCIOLOGIE DES CRISES POLITIQUES, op. cit.

⁵¹⁷ W. RENO, « African Weak States and Commercial Alliances », AFRICAN AFFAIRS, 96, 1997, pp.165-175

⁵¹⁸ P. QUANTIN, « L'Afrique centrale dans la guerre... », op. cit.

⁵¹⁹ R. H. JACKSON, QUASI-STATES..., op. cit.

⁵²⁰ Dans la perspective de J. BODIN, la souveraineté est un ordre institutionnel. C'est le pouvoir que possède la république et qui n'a ni précédent ni transcendant. La souveraineté est un pouvoir impersonnel, absolu et permanent. Cf. LES SIX LIVRES DE LA REPUBLIQUE, op. cit.

A - L'EBRANLEMENT DES FONDEMENTS DE LA FIGURATION ETATIQUE

La crise de l'Etat est on ne peut plus bien cotée à la bourse des valeurs analytiques africaines où fourmillent des devises intellectuelles interchangeables à souhait. En rapport avec la configuration étatique africaine, on note une prolifération de paradigmes qui tentent une transcription conceptuelle beaucoup approchée de la vie sociale de l'Etat africain qui vit une situation de délitescence ; ce que Patrick CHABAL et Jean Pascal DALOZ nomment « *l'inanité de l'Etat* » pour rendre compte du processus de « *l'informalisation du politique* »⁵²¹. « *Quasi-Etat* » à la « *souveraineté négative* »⁵²² relevant plus de la fiction juridique que de l'effectivité politique ; « *facteur d'insécurité* » des populations⁵²³, Etat en proie aux « *dissidences territoriales* »⁵²⁴ en tant que processus de détachement ou de retrait des régions entières des territoires étatiques, « *Etat en pointillés* » etc., le cadre étatique comme formule de domination politique « *importée* »⁵²⁵ de la tradition occidental-westphalienne semble un échec sous les « *tristes tropiques* ». Il s'agit d'un échec, qui pour les uns, équivaut à un pur et simple rejet de la greffe étatique sur des réalités géohumaines hétérogènes.

Pour les autres cependant, ce qu'on appelle en Afrique « *la déraison du mimétisme* » étatique est tout simplement la conséquence d'une approche somme toute inopérante des configurations étatiques africaines à partir du prisme déformant et spécieux de la « *pensée d'Etat* » suivant une posture occidental-centriste. Par conséquent la « *crise de l'Etat africain* » est un cul-de-sac analytique qui édulcore la réalité de l'historicisation de la formule étatique en Afrique ; de son émancipation des conditions historiques de sa détermination, bref de sa détermination par les « *logiques de situation* » propres aux sociétés africaines⁵²⁶. Mais en réalité, l'Etat africain, à l'instar des autres, connaît une conjoncture critique, une « *transformation d'état* » dont les principaux traits sont la crise du principe de territorialité (1) et la désintégration du pouvoir légitime (2).

1. La crise du principe de territorialité des Etats

Toute souveraineté est territorialement fondée. Le territoire envisagé comme une « *portion de la surface terrestre délimitée que se réserve une collectivité qui l'aménage en fonction de ses besoins [et qui] contient d'une part l'idée d'autorité s'exerçant sur une surface dont les limites sont reconnues ; d'autre part celle d'utilisation et d'aménagement par un groupe social* »⁵²⁷ est l'espace de la matérialisation de la souveraineté étatique. Du point de vue politico-juridique, le territoire comporte trois attributs fondamentaux : 1) celui de la *domination* liée au pouvoir qu'y exerce le Prince qui incarne en même temps la *centricité* du territoire ; 2) celui d'une aire contrôlée – conséquence de sa domination – par ce même Prince ; 3) celui des *limites* matérialisées par des frontières. Plus précisément le territoire est un morceau de *terre appropriée* par un pouvoir qui s'affirme en même temps comme son principe organisationnel. Le territoire est dans la grammaire politique d'inspiration westphalienne le support de la souveraineté. Comme le souligne fort justement Luc SINDJOUN, « *L'Etat moderne est nécessairement une clôture territoriale traduite sur le plan physique par des frontières. Le territoire est le fondement de la compétence rationae loci de l'Etat, c'est l'espace de souveraineté de l'Etat. Il est consacré en tant que tel dans les relations internationales*

⁵²¹ P. CHABAL et J.P. DALOZ, L'AFRIQUE EST PARTIE ! DU DESORDRE COMME INSTRUMENT POLITIQUE, Paris, ECONOMICA, 1999, p. 13 et suiv.

⁵²² R.H. JACKSON, op. cit.

⁵²³ M. TSIYEMBE, L'ETAT POST-COLONIAL, FACTEUR D'INSECURITE EN AFRIQUE, Paris, PRESENCE AFRICAINE, 1990

⁵²⁴ M. BEN ARROUS, L'ETAT, SES DISSIDENCES ET LEURS TERRITOIRES. LA GEOGRAPHIE PAR LE BAS EN AFRIQUE, Dakar, CODESRIA WORKING PAPERS SERIES, 4/96, 1996

⁵²⁵ B. BADIE, L'ETAT IMPORTE, op. cit.

⁵²⁶ L. SINDJOUN, L'EA AILLEURS. ENRE NOYAU DUR E CASE VIDE, Paris, ECONOMICA, 2002

⁵²⁷ M. LE BERRE, « Territoires », in A. BALLEY et al., ENCYCLOPEDIE DE GEOGRAPHIE, Paris, ECONOMICA, 1992, pp.617-638, p. 620

africaines d'abord par la charte de l'OUA (Organisation de l'Unité Africaine) à travers le principe de l'intégrité territoriale, ensuite le principe du respect des frontières existantes au moment de l'indépendance»⁵²⁸. Au demeurant l'Etat moderne, qu'il soit africain, américain, européen ou asiatique est un « *souverain territorial* » ; un pouvoir organisé.

La « *pensée d'Etat* » qui a dominé la philosophie, la sociologie, la politologie étatique depuis des siècles a été pour l'essentiel un travail de rationalisation et de légitimation de cette territorialisation absolue de la souveraineté. Une très faible attention a ainsi été accordée non seulement aux « *zones grises* » qui proliféraient à l'intérieur des territoires des Etats, mais aussi aux groupements, agents et réseaux extra-étatiques qui relativisaient la prétention au monopole du contrôle et de la domination territoriale de l'Etat. La crise de la territorialité étatique dans le contexte africain ne se nourrit par conséquent pas de l'impensé d'un relâchement de l'enserrement territorial préalablement assumé de manière effective par le pouvoir en tant qu'expression de la centricité étatique ; plutôt la crise de la territorialité dans le contexte africain et au-delà doit davantage se comprendre en terme de remise en cause du projet hégémonique du souverain territorial. L'Etat africain n'a pu mener à bon terme l'ambition de clôture de « *son* » territoire ; de totalisation de son espace d'affirmation. Cependant, il a affirmé sa volonté monopolistique de l'aménagement et de l'administration du territoire en créant des structures gouvernementales spécifiques : ministère de l'administration territoriale, de l'intérieur, du plan, de l'aménagement du territoire etc. Les organisations de domination extra-étatiques relevaient alors de la catégorie subversive, de suppôts de l'impérialisme. La grande mutation pour ce qui concerne l'appréhension sinon de la « *dissidence territoriale* » du moins de la démocratisation de la territorialité est sa dé-dramatisation relative par les pouvoirs centraux. C'est l'effet de la violence symbolique du discours sur la mondialisation qui rime avec la dé-souverainisation étatique des territoires⁵²⁹.

La figure globale de la crise du principe de territorialité dans les contextes africains renvoie sans doute à la pluralité des logiques de territorialité. Comme le souligne Achille MBEMBE « *plusieurs formes de territorialités s'entrecoupent, s'affrontent et se relaient, produisant, au passage, un amas de forces endogènes qui se dissipent et se neutralisent mutuellement* »⁵³⁰. Par logique de territorialité, il convient en effet de comprendre la conduite d'un groupe quelconque pour prendre possession d'un territoire, pour le dominer, le contrôler et l'exploiter, le gérer grâce à l'institution au sein de celui-ci d'un principe de fonctionnement, des régularités d'extraction et des modalités d'appropriation. Dans l'actuelle conjoncture du « *système d'Etats* », la logique de territorialité n'est plus incarnée par la seule figuration étatique. Plus précisément la logique de territorialité étatique, bien que restant globalement la logique prépondérante, est de plus en plus concurrencée par une multitude d'autres « *comportements territoriaux* ». Territorialité étatique et territorialités sub ou extra-étatiques s'entrecroisent et sont en lutte largement déterminée par le contrôle et la jouissance des ressources. Parfois, il arrive que les logiques de territorialité étatique soient marginalisées ou cantonnées dans des espaces exigus par des logiques extra-étatiques plus fortes comme ce fut le cas au Libéria entre 1991 et 1996 lorsque le « *Seigneur de guerre* » Charles TAYLOR contrôlait militairement la majeure partie du pays ; comme c'est encore le cas aujourd'hui dans des pays comme la République Démocratique du Congo (RDC) où les multiples rebellions qui essaient dans ce pays contrôlent plus de la moitié du territoire de l'Etat. Il en est de même de certains autres Etats en crise de domination territoriale tels le Soudan, la Somalie, la Sierra Léone, l'Angola et bien d'autres.

⁵²⁸ L. SINDJOUN, SOCIOLOGIE DES RELATIONS INTERNATIONALES AFRICAINES, op. cit, pp. 55-56

⁵²⁹ Voir GEMDEV, MONDIALISATION – LES MOTS ET LES CHOSES, Paris, KARTHALA, 1999. Sur la dynamique de participation des Etats aux processus de privatisation de leurs fonctions et prérogatives, et B. HIBOU (dir), LA PRIVATISATION DES ETATS, Paris, KARTHALA, 1999

⁵³⁰ A. MBEMBE, « A la lisière du monde... », op.cit. p. 5

En se limitant aux cas spécifiques des Etats du Golfe de Guinée, la crise du principe de territorialité peut s'analyser à plusieurs niveaux :

(a) *Le brouillage des frontières des Etats* . La frontière est le marqueur spécifique du territoire de l'Etat. Elle permet la distinction et la démarcation territoriale d'un espace de souveraineté. Il n'y a pas d'Etat sans frontières ou alors de frontières qui ne suggèrent l'identité territoriale de l'Etat. Il s'agit en somme d'un dispositif juridique international qui encadre les lignes de rencontre et surtout de séparation des espaces de souveraineté. Ainsi, dans la perspective juridico-politique de l'Etat, la claire appréhension de ses frontières par une entité politique est une garantie pour la maîtrise par celle-ci de sa sûreté et de sa sécurité. La fonction principale des armées nationales qui est celle de la défense de l'intégrité territoriale des Etats suppose donc une maîtrise préalable par chaque Etat de ses limites ; laquelle maîtrise des limites permet de mieux apprécier les attaques, menaces ou violations extérieures. La question qu'on peut alors se poser est celle de savoir si les Etats africains en général et du Golfe de Guinée en particulier ont une claire maîtrise de leurs frontières.

Sur cette question de la maîtrise des frontières en Afrique, le discours scientifique et politique est largement pessimiste. Il s'agit d'un discours globalement dominé par la critique de l'artificialité des frontières des Etats : les frontières africaines sont illégitimes, artificielles et irrationnelles parce que héritées du processus de balkanisation de l'Afrique que fut la Conférence de Berlin de 1884-1885 qui, quoique ayant débattu de l'avenir de l'Afrique, s'est réunie sans l'avis, le consentement, encore moins la participation des Africains : « *Les problèmes frontaliers découlent du caractère artificiel des frontières coloniales. Ce qui a entraîné la non-coïncidence des frontières ethniques avec les frontières d'Etat, avec comme conséquence l'irrédentisme* »⁵³¹. Ce discours est pauvre à plusieurs égards ; d'abord parce que toute frontière est une construction politique ; ensuite parce que les frontières africaines relèvent à certains égards d'une mixture de l'historique, du « *naturel* » et du construit. S'il est vrai que les frontières africaines ne sont pas pour la plupart « *anthropogéographique* » parce qu'elles coïncident très peu avec les limites spatiales des groupes ethniques, il reste tout aussi vrai que certaines sont matérialisées par des obstacles naturels et que quelques unes renvoient à des frontières « *diachrones* » ; antérieures aux Etats.

Au demeurant, la frontière africaine s'affirme comme une réalité objective, *sui générés* ; elle est un dispositif juridico-politique structurant l'imaginaire des individus et alimentant l'orgueil souverainiste des Etats. La frontière est, en Afrique comme partout ailleurs, une projection souverainiste de l'Etat ; un vecteur de la domination politique des individus par la médiation du territoire. Il convient donc de prendre très au sérieux la charge symbolique des frontières dans les relations internationales africaines et dans la territorialisation étatique du continent en tant que forme d'affirmation de la modernité politique.

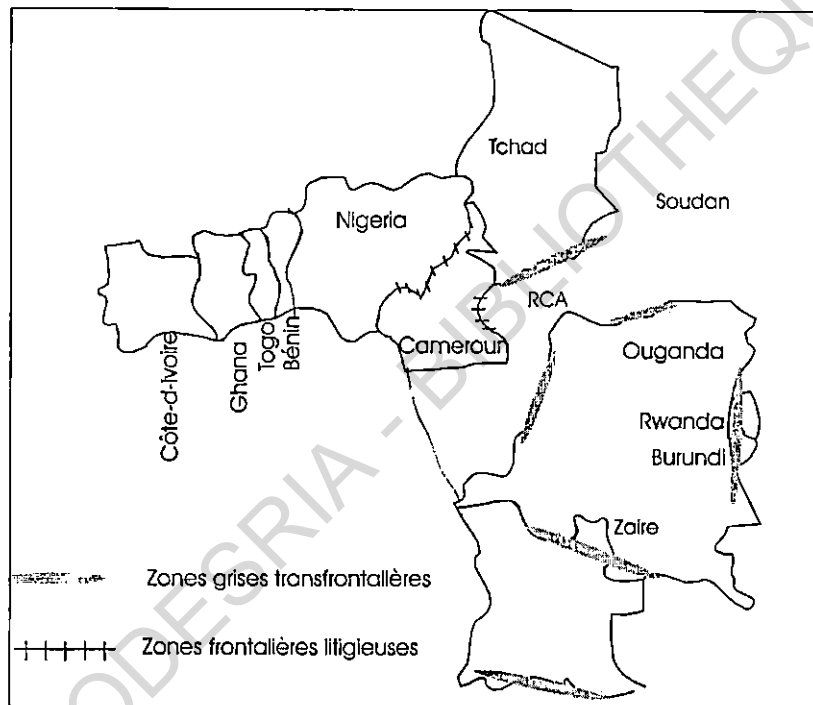
Toutefois - et c'est précisément à ce niveau que la frontière s'affirme dans le contexte africain comme un lieu de mise en crise du politico-étatique -, vues comme des espaces-limites, les frontières du Golfe de Guinée sont largement brouillées. On peut reprendre ici le paradigme de « *frontières-confins* » ; « *frontières-marches* » pour traduire une « *vision dynamique mais incertaine des frontières à l'intérieur et au-delà* » du monde golfe-guinéen. La nette démarcation des frontières n'est pas la chose la mieux réalisée dans le cadastre géopolitique du Golfe de Guinée : aucun Etat de la région ne fait montre d'un contrôle et d'une maîtrise parfaite de ses frontières. La frontière Cameroun-Gabon reste imprécise là où elle n'est pas délimitée par un obstacle naturel. Une commission ad hoc constituée des experts des deux pays avait été créée à l'effet de préciser ces portions de frontières à travers un protocole signé à Ngaoundéré le 14 juin 1976. Jusqu'à présent cependant cette commission n'a pu se réunir qu'une seule fois.

⁵³¹ CENTRE REGIONAL DES NATIONS UNIES POUR LA PAIX ET LE DESARMEMENT EN AFRIQUE, LOME-TOGO, « *Projet de recherche sur le rôle des problèmes frontaliers dans la paix et la sécurité en Afrique* », Atelier International d'Experts, RAPPORT FINAL, Lomé-Togo, 9-12 Mars 1992, p. 20

Les 1700km de frontière entre le Cameroun et le Nigeria sont largement brouillées, sans démarcation précise ; d'où des différends frontaliers récurrents entre ces deux pays.

La situation est identique entre la Guinée Equatoriale et le Cameroun qui connaissent de nombreux problèmes frontaliers ; entre la Guinée Equatoriale et le Gabon, le Nigeria ou Sao Tomé et Príncipe. La frontière camerouno-congolaise est également très imprécise surtout au niveau des localités comme Souankè, Molondou : ici les bornes de repérage du tracé frontalier sont matérialisées par des arbres de la forêt. La frontière centrafricano-camerounaise longue de quelques 250km est aussi non-matérialisée et des lieux frontaliers comme Gari-Gombo, Garoua-Boulai, Mont Ngaoui, Mbaiboum sont au cœur de nombreux incidents entre les populations frontalières des deux pays. Au total les frontières du Golfe de Guinée sont des frontières-confins/frontières-limites. Elles sont dynamiques parce que ne faisant pas l'objet d'une délimitation précise. Elles marquent par conséquent une territorialisation imprécise des Etats.

Carte 6 : Les zones frontalières grises dans le Golfe de Guinée



Source : Croquis réalisé par l'auteur

(b) La prolifération des « zones grises » à l'intérieur des Etats. L'existence à l'intérieur des Etats de nombreux espaces gris échappant partiellement ou totalement au contrôle des pouvoirs centraux est une autre facette de la crise du principe de territorialité dans certains contextes africains. Dans nombre d'Etats africains en général et du Golfe de Guinée en particulier, le « territoire n'est (...) contrôlé que de manière discontinue : sur les tâches de la fameuse « peau de léopard » » pour reprendre une image utilisée par Patrick QUANTIN dans son analyse des « Etats fantômes » d'Afrique centrale⁵³². En dehors des centres urbains et des bourgades de concentration des services administratifs sur lesquels s'est concentré l'essentiel de sa présence, l'Etat africain connaît une difficile pénétration de ses zones périphériques. C'est ainsi que de nombreuses communautés ont défié l'Etat en vivant en marge de son ordre et cela à l'intérieur du territoire de l'Etat. La crise du contrôle du territoire par les pouvoirs centraux est le signe de l'insuffisance des capacités internes d'affirmation souverainiste de l'Etat. La gestion

⁵³² P. QUANTIN, « L'Afrique centrale dans la guerre... », op. cit.

de l'espace est une tâche très difficile pour les Etats africains qui souffrent d'une insuffisance des infrastructures et des moyens de communication. Le réseau routier et ferroviaire de l'ensemble du continent est le moins dense du monde avec 1.500.000km de routes bitumées et 85.000km de chemin de fer. L'essentiel du trafic entre l'Afrique et le reste du monde se fait par la voie maritime, soit 95% du trafic correspondant à 800 millions de tonnes.

Avec une superficie de 1.246.700km₂, l'Angola ne compte que 2.800km de voie ferrée et 73.000km de route dont 25% seulement sont revêtues. Pour une superficie de 475.442km₂, le Cameroun n'a que 1.100km de voie ferrée et 34.000km de route dont 4.400 revêtues. Le Gabon dispose pour sa part de 683km de voie ferrée et de 7.800km de route (dont 10% revêtues) pour une superficie de 267.667km₂. Le Nigeria semble le pays du Golfe de Guinée le mieux doté en infrastructure avec 3.500km de chemin de fer et 32.800km de route (dont 80% revêtues) pour une superficie globale de 923.768km₂. Le Congo Brazzaville dispose de 800km de voie ferrée et 17.000km de route (dont 10% revêtues) pour une superficie de 342.000km₂. Comme on peut le constater, les Etats du Golfe de Guinée présentent une situation infrastructurale très modeste ; ce qui aura assurément une répercussion sur le contrôle politique de leur territoire respectif. Au Cameroun par exemple l'Extrême sud-est du pays qui recoupe le massif forestier qui déborde sur les Etats voisins du Congo-Brazzaville, du Gabon vit presque en marge de l'Etat. Au Nigeria des Etats entiers se soustraient à la norme républicaine en adoptant la loi islamique de la charia et en instaurant des tribunaux populaires qui prononcent des sentences et procèdent à des exécutions au vu et au su des autorités fédérales qui apparaissent comme grippées⁵³³. Dans les pays en proie aux conflagrations civiles comme le Congo-Brazzaville, des portions entières du territoire national sont contrôlées, administrées et exploitées par des rebellions. L'Angola a naguère représenté le modèle achevé de cette partition du territoire national par les groupes armés. C'est l'hypothèse de la partition et de la dissidence comme l'une des figures dominantes du processus d'autonomisation extra-étatique des portions entières des territoires des Etats.

(c) *La non maîtrise de la population.* Selon Luc SINDJOUN, « la population est à l'origine de la présentation et de la représentation de l'Etat comme porte parole d'un groupe »⁵³⁴. La population est la base humaine de l'Etat. Celui-ci s'institue dans la finalité de la mise sur pied des conditions sociales d'existence viables et harmonieuses pour celle-là. Il n'y a donc pas d'Etat sans population tout comme il n'y a point de population sur laquelle ne s'exerce une domination et un contrôle étatique par la médiation du territoire. Chaque Etat jouit, du point de vue purement juridique, d'une exclusivité de la compétence personnelle en tant que pouvoir de mobilisation des populations. Cette compétence personnelle découle elle-même de la nationalité qui est le lien juridique qui rattache un individu à la population constitutive d'un Etat. La nationalité suppose un lien d'allégeance ; c'est-à-dire une soumission volontaire de l'individu à l'autorité politique qui incarne l'Etat. En tout état de cause, un Etat pourvu de ses fonctions normales doit pouvoir assurer un contrôle sur sa population. Ce contrôle permet une maîtrise du nombre sans laquelle l'Etat reste vulnérable.

Dans le contexte des Etats du Golfe de Guinée, la relation entre les Etats et leurs populations reste problématique. L'une des dimensions de la crise des Etats du Golfe de Guinée est la non maîtrise du nombre. Très peu d'Etats de la région font montre d'une maîtrise de leur démographie. Le dernier recensement de la population du Cameroun remonte en 1987 soit quinze ans. La démographie du pays se détermine aujourd'hui en terme d'estimations : 15 millions pour les uns, 13 ou 14 millions pour les autres. Au Gabon, face à la question de la détermination du nombre de la « population [qui] constitue un véritable point de discorde entre les autorités nationales et les organismes internationaux [le président O. BONGO] décréta un

⁵³³ M. LAST, « La charia dans le Nord-Nigeria », POLITIQUE AFRICAINE, 79, 2000, pp. 141-152

⁵³⁴ L. SINDJOUN, SOCIOLOGIE DES RELATIONS INTERNATIONALES AFRICAINES, op. cit.

chiffre de 1.500.000 habitants » en 1980⁵³⁵. Plus de vingt ans après, la population gabonaise est encore estimée en deçà de ce nombre. Le Nigeria est un géant démographique qui n'a pas la maîtrise de son nombre. Sa population est estimée à plus de 113 millions d'habitants.

Tableau 34: Etat de la démographie dans le Golfe de Guinée

Pays	Nombre d'habitants
Angola	12,7 millions
Cameroun	15,5 millions
Congo	2,7 millions
Guinée Equatoriale	0,440 millions
Gabon	1,2 millions
Nigeria	113,8 millions
Sao Tome & Principe	0,160 millions

Source: Réalisé par l'auteur à partir des données recueillies dans ATLAS OF AFRICA, Ed. Jaguar, 2000.

A la non maîtrise de leur nombre par les Etats s'ajoute un contrôle assez lâche des populations. Les populations africaines vivant à l'intérieur des Etats forment difficilement une communauté politique si par celle-ci on entend un type d'intégration socio-politique caractérisé par : a) « le monopole de l'usage légitime de la violence » ; b) « l'existence d'un centre de décision capable de déterminer l'allocation des ressources et des récompenses au sein de la communauté » ; c) « l'existence d'un point transcendant d'identification de la majorité des citoyens ... »⁵³⁶. En effet le multiethnisme qui caractérise tous les Etats de la région fragmente plus qu'il ne diversifie les espaces nationaux. Malgré le succès de la culture d'Etat dans le processus de socialisation politique des individus, il reste que la très grande emprise symbolique du rattachement des individus aux Etats est travaillé par le lien d'appartenance tout aussi fort des individus aux groupes ethniques.

Même s'il convient d'admettre que la communauté ou « l'unité politique est possible dans une société multiculturelle, voire multinationale »⁵³⁷ comme on peut le constater dans maints Etats africains qui font sens en dépit de leur diversité ethnique et religieuse, il reste que « la mobilisation des identités culturelles a été dans certaines sociétés plurales des facteurs de dissolution du « sens de la communauté » »⁵³⁸. Plus précisément la mobilisation de la ressemblance ethno-identitaire ou de la parenté communautaire à des fins de conquête du pouvoir est la modalité principale de l'introduction des groupes dans le jeu politique national. C'est « la politique d'affection » dont a analysé Luc SINDJOUN dans l'un de ses travaux⁵³⁹. Celle-ci marque une crise de la base humaine de l'Etat.

L'identification des individus aux groupes ethniques marque une crise d'allégeance et de loyauté. Ici l'intérêt ethno-identitaire l'emporte sur le sens de l'Etat. D'où la critique communautariste dont sont généralement l'objet les Etats africains et qui conduit à une « crise de la légitimation universaliste de l'Etat »⁵⁴⁰. L'Etat camerounais est généralement labellisé comme un « Etat *Beti* » du nom du grand groupe ethnique auquel appartient le président Paul BIYA. A l'Etat « *NIBOLEK* »⁵⁴¹ qu'a constitué l'ancien président Pascal LISSOUBA au Congo a succédé l'« *Etat Mbochi* » ; groupe ethnique auquel appartient le président Denis SASSO NGUESSO. La Guinée Equatoriale est considérée comme un « *Etat-Fang* » par les autres populations du pays. Au Gabon, le président Omar BONGO est aujourd'hui accusé d'avoir livré

⁵³⁵ D. NDEMEZO'O NGUEMA, LES AUTORITES GABONAISES FACE AUX PROBLEMES DE L'IMMIGRATION AFRICAINE, Thèse de Doctorat 3^e cycle, IRIC, Université de Yaoundé II, 1994, p. 6

⁵³⁶ A. ETZIONI, « A Paradigm for the Study of Political Unity », WORLD POLITICS, Vol. 15, N° 1, 1962, p. 45

⁵³⁷ J. LECA, « La démocratie à l'épreuve des pluralismes », REVUE FRANÇAISE DE SCIENCE POLITIQUE, Vol. 46, N° 2, 1998, pp. 225-279

⁵³⁸ L. SINDJOUN, « La démocratie est-elle soluble dans le pluralisme culturel ? », L'AFRIQUE POLITIQUE, Paris, KARTHALA, 2000.

⁵³⁹ L. SINDJOUN, LE POLITIQUE D'AFFECTION EN AFRIQUE, op. cit.

⁵⁴⁰ L. SINDJOUN, « La démocratie est-elle soluble dans le pluralisme culturel ? », op. cit.

⁵⁴¹ « *NIBOLEK* » : Acronyme formé à partir des premières syllabes des régions du Niari, de la Bouenza et du Lekoumou ; trois localités situées dans la région méridionale du pays, entre le littoral atlantique et le « pool ».

le pays aux Fangs qui occupent la plupart des lieux importants d'exercice du pouvoir. En Angola, l'UNITA de Jonas SAVIMBI s'est battu depuis l'indépendance du pays contre l'Etat des *assimilados Kimbundus* qui, quoique ne comptant que pour 20% de la population du pays se sont accaparés le pouvoir d'Etat au dépens de la majorité *Ovimbundus* (40%)⁵⁴². Au total l'allégeance et la loyauté étatiques sont problématiques dans un contexte de survalorisation du lien ou de l'appartenance communautaire. Ici la communauté ou l'ethnie sert de principe de vision et d'insertion au sein de l'Etat.

Par ailleurs d'autres catégories de populations vivent en marge de l'Etat sur son territoire. Ici encore c'est la compétence humaine de l'Etat qui est en crise. Au Cameroun, au Congo, au Gabon, les populations pygmées défient l'autorité de l'Etat en instituant sur le territoire national des zones non administrées. C'est ce qu'une anthropologue américaine note à propos des Baka du sud-Cameroun : « *There are areas within the border of the Cameroonian State that it does not effectively occupy or administer. In Southeastern Cameroon these political geographic voids correspond closely with Bakaland. Baka themselves particularly those most distant from the State, are sign of the State's failure to make total its control of the territory. Far from being successfully incorporated by the State as the "first Cameroonians", Baka largely remain their non-Cameroonian Baka selves. The Cameroonian State, struggling to make itself necessary, inevitable, and legitimate, is little more than irrelevant* »⁵⁴³. Les populations nomades qui circulent d'un Etat à un autre sans faire grand cas des frontières affectent aussi la maîtrise de sa base humaine par l'Etat. Dans les pays en guerre civile comme l'Angola, le Congo-Brazzaville, la République Démocratique du Congo, des groupes entiers de population sont soustraits à l'administration du pouvoir central. Ceux-ci sont éduqués, administrés et imposés par les groupes armés qui gèrent les territoires sous leur contrôle. Brazzaville a été, au plus fort de la guerre civile de 1997, le modèle achevé de cette fragmentation du territoire de l'Etat ; de sa fragmentation entre une multitude de groupes extra-étatiques d'administration de la violence⁵⁴⁴.

Les migrations clandestines sont une autre facette de la crise de la compétence personnelle de l'Etat. Suivant le dispositif normatif de l'Etat, l'immigration doit, pour des besoins de contrôle et de maîtrise, se dérouler à l'intérieur des canaux consulaires qui organisent les conditions et les modalités de la circulation transfrontière des individus. Les flux migratoires transnationaux ou plus précisément les immigrations clandestines, qui contournent les barrières consulaires érigées par les Etats et procèdent à un déclassement du passeport comme instrument de contrôle des mouvements transfrontaliers des individus par les Etats, sont un cas patent de crise du contrôle par l'Etat de sa base humaine. L'immigration nigérienne au Cameroun est évaluée à près de quatre millions d'individus parmi lesquels plus de 70% sont des clandestins⁵⁴⁵. Au Gabon le quotidien national L'UNION présente au moins trois fois par mois les immigrés clandestins appréhendés par les forces de sécurité : dans ces interpellations, camerounais et équato-guinéens tiennent le peloton de tête avec respectivement 79,77% et 46,62% des clandestins⁵⁴⁶. L'immigration camerounaise vers la Guinée Equatoriale est clandestine à 70% tout comme celle du Tchad vers le Cameroun.

Le Golfe de Guinée connaît aussi des flux de réfugiés qui affectent la *capacité humaine* de l'Etat. Le Gabon, le Cameroun, et naguère le Congo-Brazzaville se sont affirmés comme de

⁵⁴² M. NKEN, « L'Angola dans une culture de guerre », DEFENSE NATIONALE, 5, mai 2001, pp. 98-112

⁵⁴³ A. LEONHARDT, THE CULTURE OF DEVELOPEMENT IN BAKALAND ; THE APPARATUS OF DEVELOPMENT IN RELATION TO BAKA HUNTER GATHERRESS, A Dissertation presented to the Faculty of Princeton University in Candidacy for the Degree of Doctor of Philosophy, Department of Anthropology, 1998, p.175

⁵⁴⁴ DOILER-APPRIL, "Guerres de milices et fragmentation urbaine à Brazzaville", HERODOTE. REVUE DE GEOGRAPHIE ET DE GEOPOLITIQUE, 3^e - 4^e trimestre 1997, pp. 183-221

⁵⁴⁵ T. L. WEISS, « Migrations et conflits frontaliers : une relation Nigeria-Cameroun contrariée », AFRIQUE CONTEMPORAINE, numéro spécial, «L'Afrique face aux conflits » (dir. J. DU BOIS DE GAUDUSSON), n° 180, octobre-décembre 1996, pp. 39-41 ; voir aussi J.B. NKENE, « Les immigrés nigériens à Douala : Problèmes et stratégies d'insertion sociale des étrangers en milieu urbain », LAW AND POLITICS IN AFRICA, ASIA AND LATIN AMERICA, (33), 1, 2000

⁵⁴⁶ D. NDEMEZO'O NGUEMA, op. cit., p.107 et suiv.

grands pays d'accueil des réfugiés dans le Golfe de Guinée tandis que le Nigeria, l'Angola, la Guinée Equatoriale et d'autres Etats du territoire intérieur du Golfe de Guinée comme le Tchad, la Centrafrique, la République Démocratique du Congo, le Rwanda, le Burundi sont aujourd'hui parmi les plus grands pays d'origine des réfugiés. En 1999 par exemple, la proportion des réfugiés par rapport à la population d'un pays d'accueil comme le Gabon a été estimée par le Haut Commissariat aux Réfugiés à 12,3 réfugiés pour 1000 habitants⁵⁴⁷. Au demeurant, « *les réfugiés, comme le souligne Luc SINJOUN, sont des acteurs transnationaux qui défient l'Etat d'origine en choisissant de partir sans l'avis des autorités et l'Etat d'accueil en s'installant avec ou sans autorisation. Le défi à l'Etat d'origine est constitué par le fait que le réfugié rejette le monopole étatique de l'allégeance citoyenne ; en optant pour la fuite, le réfugié met en avant l'insécurité ou la perte de confiance dans l'Etat d'origine d'autant que les conflits sont le principal facteur prédisposant au départ. Ces réfugiés apparaissent alors comme étant potentiellement des insoumis voire des rebelles (...). Les réfugiés défient aussi l'Etat d'accueil en ce sens que leur entrée généralement par les frontières terrestres et maritimes échappe aux dispositions classiques notamment en ce qui concerne le visa ; ils ébranlent la clôture territoriale* »⁵⁴⁸.

La crise du principe de territorialité qui s'exprime à travers une diversité de facettes dont quelques unes viennent d'être évoquées semble le support ou le vecteur de la désétatisation des unités politiques. La désétatisation aura comme pendant externe la transnationalisation ; c'est-à-dire la décentralisation ou la démultiplication de la vie ou des relations internationales des Etats.

2. Une crise de pouvoir au sein des Etats

La crise du principe de territorialité est d'abord une crise de pouvoir. La discontinuité territoriale de l'ordre politique ou encore la relative désétatisation administrative de portions entières du territoire de l'Etat semble un signe de la limitation du pouvoir politique en tant que principe organisationnel de l'espace. La crise du principe de territorialité semble alors fondamentalement renvoyer à une conjoncture *de et du* pouvoir ; c'est-à-dire à un brouillage, une mise en crise du code du pouvoir, de son déploiement effectif et des finalités de sa légitimation socio-politique. En effet, en tant que principe organisationnel de l'espace, centre de monopole de la violence organisée, de l'imposition et de la collecte fiscale, tout pouvoir a pour mission d'assurer l'allocation des prestations sécuritaires et des utilités de survie à l'ensemble de la population constitutive de l'Etat. Il doit pouvoir « *surveiller et punir* » et assurer la vengeance collective par le biais d'une justice équitable. C'est du remplissage par le pouvoir d'Etat, pouvoir de commandement de ce cahier de charges que dépend l'affirmation et la consolidation de son autorité ; c'est-à-dire la reconnaissance de sa domination et de sa transcendance comme légitimes par les individus.

La crise de pouvoir, c'est sa limitation de plus en plus éprouvée par la montée de ce que Alvin et Heidi TOFFLER nomment les « *nouveaux pouvoirs* » ou les « *gladiateurs mondiaux* »⁵⁴⁹ et que Paul KENNEDY préfère appeler « *les nouvelles menaces* »⁵⁵⁰ : terrorisme international, cartels de drogue, réseaux criminels, intégrismes religieux etc. Dans le Golfe de Guinée les pouvoirs politiques sont confrontés à la dynamique globale de la relocalisation de l'autorité soit au-dessus soit en deçà ou alors en dehors de l'Etat-nation par l'effet de la réémergence des acteurs transnationaux de toutes sortes, de l'émergence d'un système de communication planétaire qui échappe largement au contrôle des gouvernements, au rôle accru des organisations supra-étatiques et des accords internationaux qui amenuisent les marges de souveraineté des Etats. Pour ce qui est de la relocalisation extra-étatique de l'autorité, on peut

⁵⁴⁷ Cf. THE STATE OF WORLD'S REFUGEES, Oxford, UNHCR, 2000, p. 319

⁵⁴⁸ L. SINJOUN, SOCIOLOGIE DES RELATIONS INTERNATIONALES AFRICAINES, op. cit, pp. 51-53

⁵⁴⁹ A. et H. TOFFLER, LES NOUVEAUX POUVOIRS, op. cit.

⁵⁵⁰ P. KENNEDY, PREPARER LE XXIE SIECLE, Paris, ODILE JACOB, 1994, p.161

voir s'attester ici la figure de la submersion du pouvoir par la puissance envisagée par certains analystes. Partant du postulat suivant lequel la puissance est la somme des pulsions innovatrices de la société et le pouvoir la faculté d'ordonner, d'orienter et de gouverner ces pulsions, et que toute société se caractérise par une tension/confrontation permanente entre pouvoir et puissance, l'auteur affirme que les sociétés modernes se caractérisent par l'augmentation sans cesse de leur puissance. En revanche les pouvoirs politiques sont devenus incapables de remplir leur fonction de régulation des potentialités créatrices de la société ; de maîtriser la synergie sociale ; au total de diriger et de contrôler les mutations et les changements⁵⁵¹.

Ainsi, le pouvoir fédéral nigérian arrive difficilement à maîtriser et à ordonner les dynamiques socio-religieuses qui ont conduit à l'instauration de la charria (loi musulmane) dans 9 Etats fédérés du Nord pourtant pluriconfessionnels : Zamfra, Sokoto, Yobé, Niger, Katsina, Jiyawa, Kebbi, Bornou⁵⁵². Des troubles confessionnels secouent actuellement ces Etats fédérés sous la barbe des autorités fédérales presque impuissantes. Au Cameroun le discours gouvernemental sur la « *restauration de l'autorité de l'Etat* » est une simple incantation de conjoncture sans véritable ancrage dans la conscience collective ni mobilisation effective de la majorité sociale. Ici la démonopolisation étatique de la violence organisée, la privatisation de la sécurité publique⁵⁵³, des impositions fiscales, la montée d'une culture de l'irrévérence⁵⁵⁴, du racket et de l'obscénité⁵⁵⁵ sont les principales figures à travers lesquelles les dynamiques sociales affectent le pouvoir d'ordonnement ou d'encadrement social de l'Etat.

En Guinée Equatoriale, la dispersion extra-étatique des pôles de pouvoir et d'organisation socio-politique a conduit le pays à des mois d'agitation en 1998. Celui-ci fut victime d'une série d'attaques armées dès l'aube du 21 janvier 1998 dans les villes de Luba, Moka et bien d'autres. Ces attaques furent attribuées aux extrémistes du Mouvement d'Autodétermination de l'Ile de Bioko. Toujours dans ce pays s'est constitué un « *Conseil de concentration des ethnies minoritaires contre le tribalisme et le népotisme en Guinée Equatoriale* » qui procède à une délégitimation internationale du « *népotisme politique et tribal* » du « *gouvernement Fang à OBIANG NGUEMA* »⁵⁵⁶. La discipline politique des populations par le pouvoir de Libreville s'effrite de plus en plus avec la dynamique de la libéralisation de la vie socio-politique et de la prolifération de nouveaux espaces d'élaboration du discours politique. Des rumeurs sur l'état de santé préoccupant ainsi que sur le départ du président Omar BONGO de la tête de l'Etat circulent avec récurrence à Libreville en dépit des démentis officiels et des exhibitions de bonne santé physique du Chef de l'Etat.

La crise du pouvoir d'Etat dû à la montée de la puissance sociale, c'est aussi la relocalisation extra-étatique et/ou extra-gouvernementale de l'autorité. On tend de plus en plus aujourd'hui vers une passation de l'autorité entre les gouvernements et les structures sub-étatiques ; c'est le temps socio-politique des autorités de l'ombre. Au Cameroun comme ailleurs, c'est, pour l'essentiel, dans les réseaux de la recherche du salut des âmes et de l'expression de la solidarité communautaire, professionnelle ou de proximité que se reconstitue l'autorité légitime. Le « *président* » d'un cercle d'entraide, d'un groupe de cotisation ou « *tontine* »⁵⁵⁷ qui fournit aux individus des moyens de survie et une relative « *sécurité sociale* » jouit en effet d'une autorité beaucoup grande sur ses membres qu'un responsable administratif

⁵⁵¹ G. RUFFOLO, PUISSANCE ET POUVOIR. LES FLUCTUATIONS GEANTES DE L'OCCIDENT, Paris, BERNARD COUTAZ, 1988

⁵⁵² M. LAST, op. cit.

⁵⁵³ Y. A. CHOÛALA, « Conjoncture sécuritaire, champ étatique et ordre politique au Cameroun. Eléments d'analyse anthropo-politiste d'une crise de l'encadrement sécuritaire et d'un encadrement sécuritaire de crise », POLIS, REVUE CAMEROUNAISE DE SCIENCE POLITIQUE, vol. 8, numéro spécial, 2001, pp.19-64

⁵⁵⁴ L. SINDJOUN, « Le champ social camerounais ... », op. cit.

⁵⁵⁵ J. M. ELA, AFRIQUE, L'IRRUPTION DES PAUVRES. SOCIETE CONTRE POUVOIR, INGERENCE, ARGENT, Paris, L'HARMATTAN, 1994

⁵⁵⁶ « Communiqué du Conseil de Concertation des Ethnies Minoritaires Contre le Tribalisme et le Népotisme en Guinée Equatoriale », ARCHIVES DU MINISTERE DES RELATIONS EXTERIEURES DU CAMEROUN.

⁵⁵⁷ M. NZEMEN, MONNAIE, FRANC CFA ET TONTINES, LA MONNAIE DANS LES REALITES AFRICAINES, Yaoundé, Ed. MANDARA, 1997

ou politique . Les pasteurs et autres prêcheurs de bonnes nouvelles sont à la tête de véritables troupes d'ouailles qui appliquent sans recul les prescriptions de leurs « guides ». Ici l'autorité politique est perçue à travers la catégorie du « Satan » et l'Etat un monstre qui tente de ravir la glorification réservée au seul Seigneur comme il est courant de l'apercevoir dans les exhortations divines des Témoins de Jéhovah, des « *Born Again* » (pentecôtistes) et d'autres églises nouvelles. Les religions d'inspiration africaine comme l'EBOKA pratiquée dans l'espace Fang camerouno-gabonais ou le messianisme/kimbanguisme congolais troublent aussi les pouvoirs politiques établis⁵⁵⁸.

L'affirmation par chaque religion ou par chaque obédience de sa primauté sur les autres conduit à des situations de « *guerres des Dieux* »⁵⁵⁹ que l'Etat-pouvoir s'avère parfois inapte à arbitrer. C'est le cas des affrontements musulmans-chrétiens au Nigeria ou des confréries musulmanes rivales au Cameroun notamment dans la région de Fouban. Les dynamiques sociales remettent en question l'utilité du pouvoir d'Etat, sa capacité d'ordonnement et de domination de la multitude. Comme le souligne fort justement Paul KENNEDY, « *l'acteur autonome le plus important sur la scène politique et internationale de ces derniers siècles semble non seulement perdre son contrôle et son intégrité mais aussi être mal dimensionné pour s'adapter à la conjoncture nouvelle. Par conséquent les pressions qui se multiplient poussent à « relocaliser l'autorité » à la fois vers le haut et vers le bas, à créer des structures qui répondraient mieux aux forces du changement actuelles et futures* »⁵⁶⁰.

Pour ce qui concerne la relocalisation supra étatique du pouvoir, elle s'inscrit surtout dans l'emprise de plus en plus accrue des organismes internationaux sur les politiques internes des Etats. Toutes les économies des Etats du Golfe de Guinée sont sous l'emprise des politiques d'austérité élaborées par les institutions financières internationales dans le cadre des politiques d'ajustement structurel⁵⁶¹. Comme le souligne Achille MBEMBE, « *l'ajustement de leurs économies à la contrainte externe a accentué la crise de légitimité dont souffraient déjà maints régimes africains, civils et militaires* »⁵⁶². L'analyse critique des politiques d'austérité des institutions financières internationales soutient que les programmes d'ajustement structurel ont marqué un nouveau système caractérisé par la « *prise de pouvoir* » de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international qui siègent dans la plupart des ministères techniques des pays du Tiers-monde. Malgré sa propension à se transformer en projet national, les programmes d'ajustement structurels sont d'abord des vecteurs de tutélisation des Etats. Selon certaines sources, M. Emile DOUMBA, Ministre de l'Economie et des Finances du Gabon reçoit ses instructions du FMI et de la Banque Mondiale. Le Président Omar BONGO s'était, à un moment donné, octroyé la compétence économique et financière sans procéder au limogeage de son ministre trouvait assez indépendant. Au Cameroun, l'ancien ministre de l'Economie et des Finances Edouard AKAME MFOUMOU était considéré comme « *l'homme du FMI* ». Au demeurant comme l'indique ce passage quelque peu maximaliste mais qui n'est pas très loin de la réalité de Achille MBEMBE « *la tutelle exercée sur les Etats africains par les créanciers internationaux ne se limite plus à imposer le respect des grands principes et équilibres macro-économiques. Dans la pratique, les régimes au pouvoir ont été peu à peu dépossédés d'une grande partie des attributs normaux de la souveraineté (...), la tutelle s'est traduite par une série d'intervention directe dans la gestion économique interne des Etats (contrôle du crédit, mise en œuvre des privatisations, définition des besoins de consommation, des politiques*

⁵⁵⁸ Voir dans cette direction P. CHARENTENAY, QUAND LE CIEL TROUBLE LA TERRE. RELIGION ET GEOPOLITIQUE, Paris, BREPOLS, 1997

⁵⁵⁹ M. LOWY, LA GUERRE DES DIEUX. RELIGION ET POLITIQUE EN AMERIQUE LATINE, Paris, FELIN, 1998

⁵⁶⁰ P. KENNEDY, op. cit., pp. 63-164

⁵⁶¹ Cf. C. YACHIR, « L'ajustement structurel dans le Tiers-Monde », AFRIQUE DEVELOPPEMENT, Vol. VI, N° 1, 1991, pp. 165-184 ; J. COUSSY et Ph. HUGON, INTEGRATION REGIONALE ET AJUSTEMENT EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE, Paris, LA DOCUMENTATION FRANÇAISE, 1991

⁵⁶² A. MBEMBE, « Traditions de l'autoritarisme et problèmes de gouvernement en Afrique sub-saharienne », AFRICA DEVELOPMENT, vol. XVII, N° 1, 1992, pp. 37-64, p. 37

*d'importation, des programmes agricoles, contrôle du trésor, compression des coûts, prélèvements divers... »*⁵⁶³.

Crise de pouvoir certes, la remise en cause du principe de territorialité de l'Etat traduit aussi une crise du pouvoir. Ici c'est le pouvoir comme figure de la totalisation spatiale et symbolique qui est en crise : le projet hégémonique de l'Etat-pouvoir qui « *aspire explicitement à définir, pour les agents sociaux, la manière dont ils doivent se voir, s'interpréter et interpréter le monde* »⁵⁶⁴ est sans cesse remis en cause par les modes populaires d'action socio-politique⁵⁶⁵. Par ailleurs la crise du pouvoir renvoie aussi à la dénaturation de son statut anthropologique qui est d'abord, selon Georges BALANDIER, celui de lutter contre le désordre et le chaos en recourant au besoin à des formes théocratiques⁵⁶⁶. Le pouvoir est nécessaire à toute société politique qui aspire un tant soit peu à la survie et à la pérennisation de son devenir historique. Or dans le contexte africain en général, les enjeux liés à la conquête, à la conservation et à la jouissance du pouvoir politique font de celui-ci plus un vecteur d'éclatement et de déflagration de la communauté politique qu'un vecteur d'ordre, d'harmonie et de stabilité.

Néanmoins l'indice ou le coefficient de conflictualité élevé du pouvoir est paradoxalement un effet de son succès dans le champ politique africain. Ce sont les enjeux de pouvoir qui ont alimentés la guerre civile qui se poursuit encore au Congo-Brazzaville. L'Angola, « *pays en déshérence et au bord de la guerre totale* »⁵⁶⁷ est pris depuis les indépendances au piège de la lutte pour le pouvoir. Les convulsions militaro-politiques du Nigeria qui reste malgré tout un pays d'une grande instabilité politique sont liées au contrôle du pouvoir politique par les différentes coalitions d'intérêts qui se concurrencent et s'affrontent. Il en est de même de la Guinée Equatoriale, du Cameroun qui ont connu entre 1997 et 1998 des attaques armées conduites par des groupes politiques revendiquant l'autonomie politique de leur région.

B- « TRANSFORMATIONS D'ETAT » DES ETATS ET RECOMPOSITIONS DE L'INTERETATIQUE DANS LE GOLFE DE GUINEE: LA DYNAMIQUE DE LA TRANSNATIONALISATION

La transnationalisation des relations internationales dans le monde en général et dans le Golfe de Guinée en particulier peut être à juste titre considérée comme le pendant international de la crise du monopole étatique de la problématique socio-politique au plan interne. La transnationalisation est le reflet externe de la désétatisation ou de la décentralisation des ordres politiques au niveau interne. Celle-ci implique une démultiplication des acteurs politiques « *hors souveraineté* » revendiquant la liberté de la formulation et de la mise en œuvre de politiques étrangères propres⁵⁶⁸. C'est la poursuite des activités des acteurs multicentrés au delà des Etats qui nourrit la dynamique de la transnationalisation des espaces internationaux. La montée des flux transnationaux qui « *ont acquis, dans le monde contemporain, une importance [ou une signification] toute nouvelle parce qu'ils ont changé de dimension, parce qu'ils disposent des ressources hors du commun, et surtout parce qu'ils défient directement l'Etat, dans ses fonctions internes et dans ses fonctions externes, dans ses ressources d'allégeance et surtout dans ses prétentions à la souveraineté et à l'exclusivité...* »⁵⁶⁹ sont analysés par Luc SINDJOUN sous la catégorie du « *code intraétatique des relations internationales* »⁵⁷⁰. Le « *code*

⁵⁶³ Ibid, p. 40

⁵⁶⁴ MBEMBE, AFRIQUES INDOCILES, op. cit., pp. 127-128

⁵⁶⁵ J.F. BAYART, C. TOULABOR et A. MBEMBE, LA POLITIQUE PAR LE BAS EN AFRIQUE NOIRE, op. cit.

⁵⁶⁶ G. BALANDIER, ANTHROPOLOGIE POLITIQUE, Paris, PUF, 1967

⁵⁶⁷ A. ROZES, « Un pays en déshérence et au bord de la guerre totale : L'Angola 1994-1998 », L'AFRIQUE POLITIQUE 1999, Paris, KARTHALA, pp. 179-199

⁵⁶⁸ F. CHARILLON, « La connivence des acteurs non étatiques dans la guerre du Golfe... », op. cit., pp. 96-97

⁵⁶⁹ B. BADIE et M.C. SMOUTS, LE RETOURNEMENT DU MONDE, op. cit., p. 75

⁵⁷⁰ L. SINDJOUN, SOCIOLOGIE DES RELATIONS INTERNATIONALES AFRICAINES, op. cit.

intraétatique des relations internationales », c'est en quelque sorte la redéfinition de l'espace international en fonction des ruptures et des recompositions qui affectent le milieu étatique interne.

Ainsi par exemple la transformation du monopole étatique est le corollaire de la décentralisation du milieu interétatique qui renforce le rôle international des entités sub-étatiques. On est ici au cœur de la lentille paradigmatique du *linkage politics* qui postule la nécessaire articulation entre politique interne et politique extérieure de l'Etat⁵⁷¹. C'est la catégorie-image du continuum interne-externe et vice-versa. Dans le paradigme du *linkage politics*, l'interne détermine l'externe tout comme l'externe contribue au remodelage de l'interne. Faire de la pratique internationale la continuité, le reflet ou la projection au niveau interétatique des jeux et enjeux politiques domestiques est un indice probant de ce que l'externe est une dimension substantielle de la vie politique interne des Etats. On peut d'ailleurs comprendre pourquoi Marcel MERLE définit la politique étrangère comme la partie de l'activité politique interne tournée vers l'extérieur des frontières⁵⁷². En tout cas les relations internationales aussi bien globales du monde que régionales du Golfe de Guinée sont fortement articulées sur les conjonctures politiques internes ; c'est-à-dire les « *situations existentielles* » concrètes des champs politiques nationaux. Cela permet d'insister sur l'idée-force suivant laquelle si les Etats sont les unités de base qui forment le système international, si celui-ci est éminemment un « *système d'Etats* »⁵⁷³, sa nature existentielle, son modèle de composition et d'assomption ne peut que refléter l'état de santé interne des Etats. A la nature des Etats correspond la structure de l'interétatique.

Toutefois il ne faudrait pas sous-estimer la capacité de l'international à s'émanciper de la colonisation étatique. L'international s'avère aussi comme un milieu autonome disposant de régularités de fonctionnement qui ne sont pas ceux des Etats. Il existe tout un monde et tout un pouvoir interétatique qui influencent et parfois remodelent les contextes socio-politiques domestiques. Ce pouvoir se diffuse à travers le « *temps mondial* » ou encore la « *politique internationale* » qui peut renvoyer au noyau ou au patrimoine idéologico-politique commun des sociétés politiques⁵⁷⁴, à l'ensemble des idées et valeurs politiques qui dominent le monde à un moment donné et fonde de ce fait la « *civilité universelle* ». La transnationalisation renvoie à un ensemble de dynamiques à la fois interétatiques (1) et extraétatiques (2).

1. Les dynamiques intraétatiques de la transnationalisation de la vie internationale des Etats

L'interne est émettrice de multiples flux qui transgressent les frontières et entraînent la transnationalisation des relations extérieures de l'Etat. Le facteur transnationalisant de ces flux, c'est qu'ils sortent du canal classique de l'action des Etats à l'extérieur de leurs frontières nationales. Il s'agit de flux qui sont émis aussi bien par les structures étatiques (décentralisation de la diplomatie) que par les entités sub, infra ou para-étatiques (para diplomatie).

(a) *La déssectorialisation gouvernementale du travail international de l'Etat*. Elle est l'une des formes étatiques de la décentralisation des relations extérieures que certains qualifient indifféremment de transnationalisation⁵⁷⁵. En effet, si la crise du ministère des affaires étrangères dans la position de porte d'entrée et de sortie de l'Etat ne peut véritablement pas s'inscrire stricto sensu dans la logique de la transnationalisation parce que les ministères techniques qui traitent directement avec l'extérieur sont des structures gouvernementales, elle indique néanmoins une conjoncture de *déssectorialisation gouvernementale* du travail international de l'Etat. Celle-ci constitue elle-même un vecteur de la décentralisation de la

⁵⁷¹ J.ROSENEAU, LINKAGE POLITICS, op. cit.

⁵⁷² M. MERLE, LA POLITIQUE ETRANGERE, op. cit.

⁵⁷³ L. BELANGER, RELATIONS INTERNATIONALES ET PARADIGMES POLITIQUES, CQRI, numéro 6, mars 1992

⁵⁷⁴ L. SINDJOUN, LA FORMATION DU PATRIMOINE CONSTITUTIONNEL COMMUN..., op. cit.

⁵⁷⁵ G. DEVIN, « Les diplomaties de la politique étrangère », in F. CHARILLON, (dir), POLITIQUE ETRANGERE, op. cit., pp. 215-242

diplomatie en tant que technique de conduite des relations extérieures de l'Etat par le moyen du dialogue et de la négociation.

La politique étrangère est fortement décentralisée. Non seulement les principaux organes de l'Etat camerounais ont chacun une division des affaires étrangères (présidence de la république, primature, assemblée nationale⁵⁷⁶), mais, de plus en plus, la plupart des ministères techniques traitent directement avec l'extérieur sur des dossiers pourtant dits de souveraineté, marginalisant ainsi le Ministère des Relations Extérieures⁵⁷⁷. Ici la diplomatie économique est aux mains du Ministère de l'Economie et des Finances tandis que le Ministère des Affaires Economiques, de la Programmation et de l'Aménagement du Territoire est dans les faits, le véritable ministère de la coopération. La diplomatie commerciale et la politique camerounaise de l'intégration régionale au sein de la zone CEMAC sont pilotées par les Ministères du Développement Industriel et Commercial et des Affaires Economiques, de la Programmation et de l'Aménagement du Territoire. Les aspects environnementaux, sanitaires ou sportifs de la diplomatie camerounaise sont gérés de manière exclusive par les structures gouvernementales compétentes au plan strictement national (Ministère de l'Environnement et des Forêts, Ministère de la Jeunesse et des Sports).

La remise en cause du monopole diplomatique du ministère des affaires étrangères est très profonde au point où, dans un pays comme le Cameroun, la gestion du conflit frontalier entre le Cameroun au Nigeria au sujet de la presqu'île de Bakassi a été confié en 1994 au Ministère de la Justice. Dans une récente visite d'« une délégation camerounaise de haut niveau » à Bouar en RCA suite aux incidents frontaliers qui ont eu lieu entre ce dernier pays et le Cameroun à Garoua-Boulaï, on a vu les représentants du Ministère des Relations Extérieures et ceux de l'Administration territoriale se discuter la qualité de chef de délégation. En effet, les fonctionnaires du Ministère de l'Administration Territoriale estimaient qu'il leur revenait de conduire la délégation camerounaise à Bouar au fait qu'ils détiennent la compétence de l'organisation du territoire national. Ce sont d'ailleurs les fonctionnaires de ce Ministère qui ont effectués des voyages à l'extérieur (Allemagne, Angleterre, France) pour recueillir des données et collecter des archives sur les négociations ayant déterminé les frontières coloniales du Cameroun. Il convient d'indiquer aussi que le Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat qui préside la commission chargée des frontières, a été marginalisé dans la gestion de ce dossier.

La situation camerounaise est relativement celle qui prévaut dans l'ensemble des Etats de la région pour ce qui est de la déssectorialisation gouvernementale du travail international. En Guinée Equatoriale par exemple on a vu le ministère des Affaires Sociales conduire à Yaoundé au Cameroun une délégation de femmes rurales équato-guinéennes. Celles-ci ont eu une rencontre avec la première dame camerounaise après en avoir eu avec d'autres Ministères techniques notamment celui de l'Agriculture.

(b) *L'action internationale des partis politiques est un autre facteur intra-étatique de la transnationalisation de la vie extérieure des Etats.* L'action internationale des partis politiques, qu'ils soient de l'opposition ou du pouvoir, est un site privilégié d'observation de la mutation

⁵⁷⁶ Voir sur ce point l'étude de L. SINDJOUN, « L'action internationale de l'Assemblée nationale du Cameroun éléments d'analyse politiste », ETUDES INTERNATIONALES, vol. XXIV, n° 4, décembre 1993, pp. 813-844

⁵⁷⁷ Tableau 35 : Les Ministères qui traitent directement avec l'extérieur

Ministères	Directions en charge de l'action internationale	Relations avec les organismes internationaux
Ministère du Développement Industriel et Commercial	-Direction de la Promotion Commerciale et des Services -Direction du Développement Industriel et de l'Artisanat -Direction de la Coopération Commerciale et des Services	CEMAC, CNUCED, GATT, OAPI, OMC, OMPI, ONUDI
Ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire	-Direction de la Coopération Economique et Technique	UDEAC/CEMAC, CBLT, NEPAD
Ministère de l'Economie et des Finances	-Direction des Affaires Juridiques -Direction du Contrôle Economique et des Finances Extérieures	AID, BAD, BM, BEAC, BERD, CEA, FMI, PNUD, SFI, UE

Source : Réalisé par l'auteur à partir des éléments tirés en partie de A. T. BILOA TANG, LA POLITIQUE ETRANGERE DU CAMEROUN A L'ERE DE LA TRANSITION VERS « UN NOUVEL ORDRE ECONOMIQUE MONDIAL » (1990-2001), Thèse de Doctorat de 3^{ème} Cycle en Relations internationales, Université de Yaoundé II, IRIC, 2002, p. 94

paradigmatique qui accompagne la crise du territoire dans l'action des acteurs et des entrepreneurs politiques. Il y a en effet dans l'action internationale des partis politiques à la fois une crise du paradigme territorial que traduit la « *défrontiérisation* » du champ politique interne qui fait désormais de l'extérieur un lieu de conquête du pouvoir politique interne ; et une non aptitude de l'international/ extérieur à régir ou à procéder à l'ordonnement complet de l'interne⁵⁷⁸. Dans l'action internationale des partis politiques, on va de l'international-limite et/ou contrainte à l'international-ressource. Ceci est très remarquable dans un contexte camerounais où, du point de vue législatif, l'extérieur fait l'objet d'une quasi-prohibition ; d'une quasi-disqualification en tant que terrain de jeu des entreprises partisans⁵⁷⁹. Nonobstant cette prohibition législative du champ international aux partis politiques, la réalité est celle de la désétatisation intense de la diplomatie par l'action des partis politiques qui disposent d'agendas diplomatiques et de lignes internationales propres. C'est la dynamique de transnationalisation de la vie extérieure des Etats.

Dans leur action internationale, les partis politiques jouent concomitamment sur les arènes institutionnelle, transactionnelle, conventionnelle. Pour ce qui est de l'arène de l'influence et de la para diplomatie on peut noter par exemple dans le cas camerounais, la participation du principal parti d'opposition, le Social Democratic Front, à la prestation de serment du président Olusegun OBASANJO le 29 mai 1999 à Abuja. La délégation du SDF conduite par son Chairman John FRU NDI concurrençait celle du gouvernement camerounais conduite par le premier Ministre Peter MAFANY MUSONGUE. Le 31 mai 1991 à Libreville, au plus fort de la contestation du régime BIYA au Cameroun, le SDF s'appuya sur sa colonie de militants librevillois pour incendier les locaux de l'Ambassade du Cameroun dans cette ville. Selon le quotidien gouvernemental *Cameroon Tribune* dans l'une de ses éditions du mois de juillet 1991, « *Des témoignages concordants indiquent qu'un groupe de personnes probablement des compatriotes vivant au Gabon (...) se sont rendus à l'Ambassade dans la matinée du 20 [mai] où elles ont intimé au chargé d'affaires de mettre le drapeau en berne et de transformer le 20 mai en un jour de deuil national (...). La police [gabonaise] sera envoyée sur les lieux mais elle sera étrangement passive* »⁵⁸⁰. Le gouvernement camerounais avait d'ailleurs soupçonné voire accusé les autorités de Libreville de connivence avec les « pyromanes ». Une lettre de protestation du gouvernement camerounais fut remise à l'Ambassadeur du Gabon à Yaoundé par l'entremise du Ministre des Relations Extérieures Ferdinand Léopold OYONO.

C'est toujours à Libreville que s'est installé le « *Conseil de Concertation des Ethnies minoritaires contre le tribalisme et le népotisme en Guinée Equatoriale* » dirigé par Pedro PERGENTINO EKUMUEPITIE qui, quoique ayant une « *influence (...) difficilement qualifiable* »⁵⁸¹, dégouvernementalise la construction internationale de l'image de la Guinée Equatoriale. Une multitude d'autres groupes politiques opposés à OBIANG NGUEMA résident à Libreville. Les autorités équato-guinéennes ont souvent fait savoir à maintes reprises au régime de Libreville leur désapprobation de l'hospitalité et de la tribune dont bénéficient leurs opposants au Gabon. Elles l'ont également fait à l'endroit du Cameroun qui semble avoir la particularité d'offrir une base arrière aux opposants équato-guinéens qui envisagent de recourir à la force pour mettre un terme au pouvoir du président OBIANG NGUEMA. Le gouvernement équato-guinéen avait d'ailleurs transmis aux autorités de Yaoundé en 1999 un plan de déstabilisation de leur pays à partir du Cameroun. Il s'agit en fait d'un « *contrat de prestations de services* » sur lequel on peut lire : « *Entre d'une part, M. Jean NJOYA, Commandant des Forces Spéciales, CNS 126/3386/96 du 13/10/96, agissant au nom du groupe BOB DENARD*

⁵⁷⁸ Voir Y.A. CHOUALA, « L'action internationale de l'opposition. La transnationalisation de la vie internationale camerounaise », in L. SINDJOUN (dir), L'OPPOSITION AU CAMEROUN. UN NOUVEAU JEU POLITIQUE PARLEMENTAIRE, à paraître.

⁵⁷⁹ Voir Loi n°90/056 du 19 décembre 1990 relative aux partis politiques.

⁵⁸⁰ CAMEROON TRIBUNE, Juillet 1991

⁵⁸¹ AFP, AA1234/221117 GMT FEV. 99

(Armée Française au Cameroun), et d'autre part, M. SEVERO MOTO NSA, agissant au nom du groupe G.E (Front de Libération Nationale) FRELINA ; (...):(1). Le groupe BOB DENARD, Armée Française au Cameroun (GBD-AFC) s'engage à mettre à la disposition du Front de Libération Nationale de G.E. (FRELINA-GE) un personnel qualifié et du matériel nécessaire pour l'exécution d'une mission ponctuelle en Guinée Equatoriale ; (2) Tant le personnel que le matériel seront utilisés en accord avec ladite mission au sujet de laquelle il sera gardé un silence absolu ; (3). L'effectif du personnel qualifié à employer est de quinze hommes, pour des raisons d'efficacité et de discrétion ; (4) Le délai d'exécution de la mission, objet du présent contrat, s'étale sur 30 jours, pouvant aller jusqu'à 45 jours si l'exigent les circonstances. A la fin de la mission le groupe FRELINA G.E. payera au Groupe BD-AFC une somme d'un million de francs français répartie de la manière suivante : - 500.000FF pour main d'œuvre ; - 300.000FF au Chef de Groupe ; - 200.000FF au Directeur du Groupe »⁵⁸².

Le Zaïre du maréchal MOBUTU SESSE SEKO fut pendant longtemps une base arrière qui offrait de nombreux sanctuaires aux rebelles de l'UNITA tout comme le Congo-Brazzaville du président Pascal LISSOUBA qui, en plus des rebelles de l'UNITA, abritait aussi quelques services diplomatico-tactiques du Front de Libération de l'Enclave de Cabinda (FLEC). L'opposition politico-militaire de l'UNITA a également des réseaux de pénétration, d'influence et de soutien plus forts que ceux de l'Etat dans des pays comme le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Togo, le Burkina-Faso. La bipolarité politico-militaire en cours dans l'Etat angolais s'est répercutée de part en part sur sa vie internationale qui s'est alors depuis longtemps inscrite dans une dynamique de la transnationalisation. Dans la perspective du continuum interne-externe, la vie internationale des Etats est un prisme à travers lequel se réfractent les luttes de pouvoir et de positions qui opposent les acteurs internes aux ressources inégales.

La vie internationale du Nigeria a offert, au plus fort de la crise de 1995-1999, l'exemple sans doute le plus pertinent de la démonopolisation gouvernementale de la formulation de la politique étrangère et de la détention de la parole étatique légitime. L'Etat comme porte-parole légitime à l'extérieur des frontières nationales est dédoublé par les logiques internationales des acteurs politiques non gouvernementaux. Au Nigeria la diplomatie gouvernementale était incompatible avec les lignes directives de l'action internationale du Mouvement pour la Survie du Peuple Ogoni (Mosop) de Ken SARO-WIWA qui avait réussi à construire au niveau international une image « *décivilisée* » de l'Etat et des dirigeants nigériens à la tête desquels se trouvait le général Sani ABACHA. Cette action internationale « *décivilisatrice* » de la figuration gouvernementale a par exemple abouti à l'exclusion du Nigeria du Commonwealth en décembre 1995. En effet le Groupe ministériel du Commonwealth chargé de surveiller le respect par les Etats membres des principes démocratiques de la Déclaration de Harare du 20 octobre 1991 avait souligné lors de sa réunion des 19 et 20 décembre 1995 « *qu'aucun effort n'a été fait par le gouvernement pour engager un dialogue avec les forces démocratiques malgré les appels des chefs d'Etat du Commonwealth, (...) que Chief ABIOLA, le général OBASANJO et d'autres sont toujours en prison, que la presse est de plus en plus contrôlée et que plusieurs libertés fondamentales sont régulièrement bafouées* »⁵⁸³. Le Groupe ministériel du Commonwealth avait même envisagé des mesures complémentaires afin de renforcer l'isolement international du régime nigérian notamment : le gel des actifs financiers placés à l'étranger par les proches du régime, l'interdiction de nouveaux investissements étrangers, l'embargo commercial partiel y compris le pétrole⁵⁸⁴. Sur le plan régional, des groupes de l'opposition nigérienne poursuivent leurs activités par-delà les frontières nationales. C'est ainsi que la presse nigérienne dans son ensemble accuse de façon récurrente le Cameroun d'abriter

⁵⁸² ARCHIVES DU MINISTERE DES RELATIONS EXTERIEURE DU CAMEROUN.

⁵⁸³ Publié dans JEUNE AFRIQUE, N°1826, 4-10 juin 1996, p. 8.

⁵⁸⁴ Ibidem.

des réunions séditionnelles et de parrainer des plans de déstabilisation des institutions républicaines nigérianes.

Somme toute, la légitimation de la liberté d'action internationale par les partis politiques est un facteur intra-étatique de la transnationalisation de la vie internationale des Etats du Golfe de Guinée. C'est la décentralisation ou la dé-gouvernementalisation du champ interétatique en tant que remise en cause de la formulation et de la mise en œuvre de la politique étrangère par la seule machine administrative des Etats.

(c) *La politique étrangère des villes et d'autres entités régionales ou communautaires est un autre facteur intraétatique de la transnationalisation du cadre interétatique.* Ces entités s'affirment de plus en plus comme des acteurs des relations internationales. Il convient de souligner que la « *paradiplomatie* » de ces entités sub-étatiques ne s'inscrit pas dans une ligne ou une finalité anti-étatique. Il ne s'agit pas tant de remettre en cause la compétence exclusive reconnue à l'Etat dans ce domaine que de compléter son action en tenant compte des intérêts bien compris des intermédiaires. La paradiplomatie des entités sub-étatiques est une diplomatie complémentaire où des acteurs étatiques non gouvernementaux ou gouvernementaux mais n'ayant pas compétence en matière de politique étrangère mobilisent la figure et les ressources symboliques de l'Etat pour promouvoir des activités internationales dans lesquelles leurs intérêts propres ne sont pas marginaux. Comme l'indique Luc SINDJOUN, « *L'implication internationale des entités sub-étatiques se traduit à titre principal en Afrique par les accords de jumelage entre les villes. Elle concerne aussi les unités administratives locales et les chefferies traditionnelles situées en bordure des frontières, pour celles-là c'est la manifestation du bon voisinage entre Etats traduite par des visites, participation à la célébration locale de la fête nationale, pour celles-ci, notamment lorsque la colonisation a divisé artificiellement un espace de relations comme c'est le cas entre la plupart des lamidats (chefferies) du Nord-Cameroun et l'Emir de Yola au Nigeria, entre les lamidats Mandara situés au Cameroun et au Nigeria, c'est la manifestation sous d'autres formes d'un attachement au passé plus ou moins commun* »⁵⁸⁵. Les trois provinces camerounaise, gabonaise et équato-guinéenne qui se situent de part et d'autre de la frontière commune entre ces trois pays entretiennent entre elles des relations diplomatiques relativement autonomes par rapport à celles officielles. Celles-ci se traduisent par exemple par la participation aux fêtes nationales comme l'atteste la présence du gouverneur de la province de l'Ogoué maritime du Gabon et de celui de la province du nord de la Guinée Equatoriale à la fête nationale du 20 mai à Ebolowa, capitale de la province du Sud-Cameroun. Le gouverneur de la province de l'Est-Cameroun entretient « ses » relations de bon voisinage avec les autorités préfectorales centrafricaines notamment celles de Bouar et du Congo-Brazzaville dans le cadre de ce qui est alors désigné « *la trinationale* ».

2. Les dynamiques externes de la transnationalisation de la vie internationale des Etats

Le « *linkage politics* » repose largement sur l'unilatéralisme interne-externe. Dans l'analyse internationaliste l'asymétrie interne-externe a dominé les usages analytiques et les modes d'opérationnalisation de cette grille de lecture internationaliste. On le voit clairement dans certaines études de la politique étrangère du Cameroun où la structuration institutionnelle du champ étatique camerounais est présentée comme le facteur déterminant de l'orientation de la politique étrangère du pays⁵⁸⁶. Dans une étude comparative sur les « *biculturalismes* » camerounais et canadien, Louis Marie NKOUM-ME-NTSENY essaye de montrer comment la nécessité d'intégrer la particularité anglophone dans le premier cas et la particularité québécoise francophone dans le second cas contribue à produire une orientation particulière de la politique

⁵⁸⁵ L. SINDJOUN, SOCIOLOGIE DES RELATIONS INTERNATIONALES AFRICAINES, op.cit.

⁵⁸⁶ Voir D. OYONO, AVEC OU SANS LA FRANCE. LA POLITIQUE AFRICAINE DU CAMEROUN DEPUIS 1960, Paris, L'HARMATTAN, 1990. ; voir également N. MOUELLE KOMBI, LA POLITIQUE ETRANGERE DU CAMEROUN, Paris, KARTHALA, 1996.

étrangère des Etats dits « *biculturels* » camerounais et canadien⁵⁸⁷. La conception de la politique étrangère comme simple continuation de la politique interne légitime cette posture que corrobore d'ailleurs l'action internationale routinière des Etats⁵⁸⁸.

Toutefois il convient sans doute aujourd'hui d'insister sur l'autre versant du « *linkage politics* » ; notamment celui de l'externe comme « *logique de situation* » influençant le jeu interne et externe des Etats. A la tradition analytique asymétrique interne-externe devrait succéder aujourd'hui, pour des besoins de rentabilité épistémique accrue, le renouvellement symétrique interne – externe – interne. Si la politique étrangère est, pour reprendre Marcel MERLE, la partie de l'activité politique interne tournée vers l'extérieur des frontières, il n'en demeure pas moins certain que l'interne apparaît de plus en plus comme une reproduction des contraintes politiques externes/internationales. D'où la nécessité d'une épistémologie du va-et-vient entre l'interne et l'externe, l'externe et l'interne pour rendre compte de la « *situation existentielle* » de l'Etat dans le contexte de « *l'international sans territoire* »⁵⁸⁹.

L'international peut être envisagé comme un environnement structurant et contraignant pour les entités étatiques : c'est la manifestation de la nature relationnelle du système international où chaque Etat n'existe que par et dans ses interrelations avec les autres. Si le discours international reste encore dans une large mesure un « *discours d'Etat* » - ou un discours statocentrique -, il reste néanmoins que l'émergence du discours transnational, discours critique du système des souverainetés s'affirme de plus en plus comme le cadre contraignant de l'action politique dans un contexte marqué du sceau de la mondialisation. La mondialisation renvoie elle-même à un phénomène multidimensionnel qui structure de manière progressive la formation d'un patrimoine idéologico-symbolique, politico-économique et éthico-axiologique commun des sociétés politiques⁵⁹⁰. Avec la transition post-bipolaire, tente de se mettre sur pied une politique, une économie et une éthique transculturelle et transcossociétale. On note aussi comme l'existence de valeurs transcivilisationnelles et transétatiques servant de références pour la légitimation des ordres politiques. Ainsi, l'économie de marché, le régime démocratique, le modèle de gestion de la totalité économique et sociale sous la modalité de la bonne gouvernance, les droits de l'Homme, la protection de l'environnement et des écosystèmes, la diffusion des nouvelles technologies de l'information et de la communication sont autant de facteurs extra-étatiques de la transnationalisation de la vie internationale des Etats.

L'idéologie internationale de l'Etat de droit et des droits de l'Homme est un facteur externe de la transnationalisation de la vie extérieure des Etats. L'Etat de droit apparaît aujourd'hui comme l'axiologisation du socio-politique. Il concourt largement à l'instauration à l'échelle planétaire d'un « *noyau éthique commun* » ; symbolique de ce que Bassam TIBI nomme la « *nouvelle moralité internationale* »⁵⁹¹. Une civilisation politique transculturelle et transnationale semble chaque jour de plus en plus irréfutable. C'est ce qu'indique Jacques CHEVALLIER lorsqu'il écrit que « *L'Etat de droit se présente dans les sociétés contemporaines comme une véritable contrainte axiologique, dont dépend la légitimité politique. [L'Etat de droit] va désormais être entendu comme impliquant l'adhésion à un ensemble de principes et de valeurs qui bénéficient d'une consécration juridique explicite et seront assortis de mécanismes de garantie appropriés ; la conception formelle se trouve relayée*

⁵⁸⁷ L. M. NKOUM-ME-NTSENY, LA DUALITE CULTURELLE EN POLITIQUE ETRANGERE. UNE ETUDE COMPARATIVE ENTRE LE CAMEROUN ET LE CANADA, Thèse de Doctorat, 3^e cycle en Relations Internationales, Université de Yaoundé II, IRIC, 1996.

⁵⁸⁸ C'est ce que rappelait encore en 1997, Barbara MESEKELA, Ambassadeur de l'Afrique du Sud à Paris : « *La politique étrangère de l'Afrique du Sud est entrain d'être façonnée et modelée en fonction des besoins et des priorités de notre pays. Les priorités auxquelles le gouvernement sud-africain doit faire face sont les suivantes : 1) la consolidation de notre démocratie ; 2) la croissance et le développement ; 3) la réconciliation. Ces priorités sont reflétées dans la formulation de notre politique étrangère. En fait elles pourraient être considérées comme les forces qui guident nos relations étrangères* », LA LETTRE DIPLOMATIQUE, n°39, 2^e trimestre 1997, p. 7

⁵⁸⁹ B. BADIE, (dir), L'INTERNATIONAL SANS TERRITOIRE, op. cit.

⁵⁹⁰ L. SINDJOUN, LA FORMATION DU PATRIMOINE CONSTITUTIONNEL COMMUN..., op. cit.

⁵⁹¹ B. TIBI, « Démocratie et démocratisation en Islam : la quête d'un islam éclairé et les contre-forces de l'autoritarisme et du fondamentalisme religieux », REVUE INTERNATIONALE DE POLITIQUE COMPAREE, vol. 2, N° 2, 1995, pp. 285-299

par une conception matérielle ou substantielle qui l'englobe et la dépasse, la hiérarchie des normes devient elle-même une composante de l'état de droit substantiel »⁵⁹². En Afrique en général, la ressource de l'Etat de droit et des droits de l'Homme offre à bon nombre de groupements d'intérêt des moyens et des tribunes leur permettant d'agir et de se faire entendre sur la scène internationale. Dans tous les pays du Golfe de Guinée, la participation de certains nationaux à des réseaux transnationaux qui fondent leur raison d'être sur la défense et la promotion internationale des droits de l'Homme leur offre des ressources leur permettant d'acquérir une autonomie et de s'opposer ou de faire concurrence par la suite aux structures étatiques. Ces réseaux travaillent pour la plupart au contournement ou au « *dédoublement* » de la vie internationale de l'Etat en créant des circuits parallèles d'influence et de légitimité.

En instaurant des sections dans tous les Etats du Golfe de Guinée, Amnesty International contribue largement à la transnationalisation de la vie internationale de ces Etats. Non seulement Amnesty International entretient des relations directes avec ses sections nationales, mais ce sont les informations fournies par celles-ci qui constituent l'essentiel des données servant à la publication de ses rapports annuels. Dans ses règles de fonctionnement, Amnesty International encourage l'entrée des étrangers dans le jeu socio-politique interne et externe des pays d'accueil. En excluant les nationaux de ses sections nationales pour des raisons d'objectivité et d'impartialité et en confiant la direction de ces sections nationales aux ressortissants étrangers, l'organisme de défense des droits de l'Homme basé à Londres contribue substantiellement à la désétatisation de la vie publique des Etats. La dynamique d'action d'Amnesty International s'inscrit largement dans la création d'un monde défrontiérisé, uniforme en ce qui concerne les droits de l'Homme. Les militants et activistes de Amnesty International affichent un comportement de « *citoyens du monde* ». Tout comme Amnesty International, d'autres structures non gouvernementales internationales comme Human Rights Watch concourent à la démultiplication de la vie internationale des Etats.

Dans le Golfe de Guinée, Transparency International est parvenue, de par les publications annuelles de son index de perception de la corruption dans le monde, à imposer toute une image internationale du Cameroun et du Nigeria. Ce sont des Etats corrompus et donc décivilisés ; condamnables du point de vue de la nouvelle éthique internationale de la bonne gouvernance. En 1998 et 1999, le Cameroun a occupé le dernier rang dans l'indice de perception de la corruption de Transparency International. Le pays a ainsi été considéré comme le plus corrompu de la planète. A la faveur d'une pression nationale et internationale forte l'ayant conduit à l'adoption d'un plan gouvernemental de lutte contre la corruption, le Cameroun a reculé dans le classement en occupant en 2000 le 7^e rang avant de remonter en 2001 au 6^e rang. Ayant longtemps été talonné par le Nigeria, celui-ci devait lui succéder à la première place en 2000 avant d'occuper en 2001, le deuxième rang derrière le Bangladesh devenu le champion de la corruption dans le monde. Les rapports de Transparency International ont contraint le gouvernement fédéral nigérian à élaborer une loi anti-corruption en 2000 : « (...) *this Anti-Corruption law demonstrates our unequivocal commitment to rid our land of corruption* »⁵⁹³.

Par ailleurs en travaillant non avec les autorités gouvernementales mais plutôt avec le président de la section camerounaise de Transparency International, l'avocat Akeré MUNA, l'organisme de Peter EIGEN est un vecteur de la transnationalisation de la vie internationale de l'Etat camerounais ainsi que de tous les autres Etats du Golfe de Guinée dans lesquels il dispose d'une représentation locale. Il est même possible de dire que Transparency International constitue l'idéal-type de ces nouveaux acteurs non étatiques des relations internationales qui disposent au sein des Etats des services diplomatiques, des bureaux de renseignements et des

⁵⁹² J. CHEVALLIER, L'ETAT DE DROIT, Paris, MONTCHRETIEN EJA, 1994, p. 7 et 108.

⁵⁹³ FEDERAL REPUBLIC OF NIGERIA, ANTI-CORRUPTION LAW OF THE FEDERAL REPUBLIC OF NIGERIA 2000 Agingbi Lagos, TIMES PRESS LIMITED, 2000

agents qui pour certains, bien qu'appartenant à la population constitutive de ces Etats, adoptent un mode transnational d'insertion sociale.

La protection de l'environnement et des écosystèmes est un autre créneau majeur de la transnationalisation de la vie internationale des Etats. Dans la plupart des pays africains subsahariens, des pans entiers de territoires sont directement gérés par des organismes internationaux tels le World Wide Fund Nature (WWF), l'Union Mondiale pour la Nature (UICN) qui se sont donnés pour objectif de garantir la conservation de la nature, la diversité biologique en tant que fondement de l'avenir. Selon Achille MBEMBE, « *il ne s'agit pas seulement des politiques spatiales qui, sous prétexte de la conservation intégrée des espèces rares, reproduisent de façon coercitive les imaginaires occidentaux. Gérés sur le modèle des capitations par les organisations internationales de lutte pour la protection de l'environnement, ces territoires jouissent, de facto, d'un véritable statut d'extraterritorialité. Par ailleurs, le développement du tourisme entraîne, à peu près partout, la mise en place de parcs d'attraction et de territoires réservés à la chasse* »⁵⁹⁴. Ainsi par exemple la réserve du Dja dans le Sud-Est du Cameroun a été déclaré par l'UNESCO « *patrimoine commun de l'humanité* »⁵⁹⁵.

Les nouvelles technologies de l'information et de la communication participent également de manière forte à la transnationalisation de la vie internationale des Etats du Golfe de Guinée.

Paragraphe 2 :

L'INTERETATIQUE TRANSNATIONALISE ET SES DYNAMIQUES CONFIGURATIONNELLES

Il convient de prendre au sérieux la problématique des « *nouvelles relations internationales* »⁵⁹⁶ qui sont elles-mêmes la conséquence du « *retournement du monde* »⁵⁹⁷ dont Bertrand BADIE et Marie Claude SMOUTS ont annoncé aussi bien l'avènement que les tendances lourdes. Il s'agit d'une problématique relative d'une part à la nouvelle structuration du cadre interétatique à partir du moment où est désormais constatée « *la remise en cause de ce qui fut longtemps l'unité de base du système international, [c'est-à-dire] l'Etat-nation* »⁵⁹⁸ ; et d'autre part à la configuration organisationnelle de l'espace international « *à une époque où les relations internationales, sans échapper complètement aux Etats, sont aussi le fait des entreprises multinationales, des Eglises, des groupes de pression transnationaux, des satellites de communication, tout autant que la combinaison d'individus...* »⁵⁹⁹. Les théorisations dominantes de la crise du système international/système d'Etats qui indiquent aussi en même temps une crise des théories et des modèles d'intellection de la dynamique internationale ont recouru de façon dominante aux catégories de « *chaos* »⁶⁰⁰, de « *désordre* », de « *turbulence* »⁶⁰¹, de « *nouveaux pouvoirs* »⁶⁰², de « *postnationalité* »⁶⁰³, de « *postmodernité* »⁶⁰⁴,

⁵⁹⁴ A. MBEMBE, « A la lisière du monde... », op. cit, p. 17

⁵⁹⁵ Voir P. NEUMANN, « Primitive Ideas : Protected Area Buffer Zones and the Politics of land in Africa », DEVELOPMENT AND CHANGE, vol. 28, 1997, pp.559-582.

⁵⁹⁶ M. C. SMOUTS (dir), LES NOUVELLES RELATIONS INTERNATIONALES, op. cit.

⁵⁹⁷ B. BADIE et M.C. SMOUTS, LE RETOURNEMENT DU MONDE, op. cit.

⁵⁹⁸ Ibid., p. 11 La crise de l'Etat renvoie d'abord ici à la crise de la centralisation et de l'institutionnalisation de l'espace politique, à la mise en échec du monopole étatique de la prestation sécuritaire qui affecte la légitimité de l'Etat, la qualité de l'obéissance civile et son action internationale.

⁵⁹⁹ Ibid., p. 12

⁶⁰⁰ S. AMIN, L'EMPIRE DU CHAOS, Paris, L'HARMATTAN, 1991

⁶⁰¹ J. ROSERNAU, TURBULENCE IN WORLD POLITICS, op. cit.

⁶⁰² A. et H. TOFLER, LES NOUVEAUX POUVOIRS, op. cit.

⁶⁰³ B. BADIE et M.C. SMOUTS, LE RETOURNEMENT DU MONDE, op. cit. Sur une critique de ce discours, cf. N. BURGI et P.S. GOLUB, « Le mythe trompeur du postnational », LE MONDE DIPLOMATIQUE, n°553, avril 2000, pp.10-11

⁶⁰⁴ Y. BOISVERT, LE MONDE POST-MODERNE. ANALYSE DU DISCOURS SUR LA POSTMODERNITE, Paris, L'HARMATTAN, 1996

de « *clash* »⁶⁰⁵, de « *changement* »⁶⁰⁶ etc. pour décrire la dynamique de la transformation qui affecte profondément le milieu international. A côté de celles-ci s'est développée non sans pertinence, une analyse à tendance beaucoup plus conservatrice insistant sur la pérennité et le caractère irremplaçable du modèle étatique d'organisation socio-politique⁶⁰⁷. Entre ces deux tendances il convient de signaler une sensibilité qui s'est affirmée sous la forme d'un « *juste milieu* » analytique en situant les transformations des relations internationales entre changement et continuité⁶⁰⁸. En tout cas la prolifération des catégories traduit une crise générale du « *système international contemporain* »⁶⁰⁹ dont la nouveauté est admise par la plupart des analystes⁶¹⁰.

Dans un espace régional du Golfe de Guinée qui n'a plus seulement le territoire comme point d'ancrage essentiel, qui connaît de « *nouvelles arènes du politique et du pouvoir* »⁶¹¹ et qui a vu la montée d'acteurs publics et privés inédits, l'heure est à « *la fin des certitudes* » territoriales héritées de l'ordre colonial d'inspiration westphalienne et renforcée par le paradigme d'Addis-Abeba de l'intangibilité des frontières héritées de la colonisation. L'hypothèse du monde post-Addis-Abeba ; c'est-à-dire monde transétatique procède d'une érosion des rationalisations de légitimation de la « *pensée d'Etat* » qui se nourrissaient de « *l'originalité de la société internationale [comme] constituée d'Etats juridiquement souverains et égaux* »⁶¹². Ce monde déterritorialisé (le territoire comme cadre de centralisation et d'institutionnalisation de l'espace politique ne fait plus totalement sens) et désétatisé (l'acteur étatique/gouvernemental n'a plus le monopole du porte-parolat du groupe organisé qui le constitue aussi bien à l'intérieur que sur la scène internationale) pourrait bien s'analyser suivant la figure du « *champ* » (A) ou de la « *configuration* » (B); deux catégories de la sociologie interne qui peuvent aider à une compréhension beaucoup plus fine de la nouvelle donne internationaliste marquée essentiellement par la pluralité et le mouvement.

A - LE GOLFE DE GUINEE, UN CHAMP INTERETATIQUE TRANSNATIONALISE

La situation des Etats qui sont marqués par une transformation d' « état » que connaît aussi bien le Golfe de Guinée que l'ensemble des formations étatiques du monde a des répercussions sur la structure interétatique formée par les Etats et les interrelations qui existent entre eux. Aux Etats déterritorialisés et décentralisés correspond un cadre interétatique fortement transnationalisé et/ou démultiplié. « *Produit de l'Etat et non producteur d'Etat, le système international ressent donc, dans sa configuration et dans ses capacités les échecs et les crises affectant le modèle étatique* »⁶¹³. L'interétatique éclaté, démultiplié et enchevêtré apparaît comme animé par une multitude de « *réelles présences* »⁶¹⁴ qui s'agencent sous la forme de réalités qui flottent, de [...] processus qui se contredisent, [d'agencements] qui se chevauchent »⁶¹⁵. C'est l'hypothèse du champ interétatique en tant que le champ renvoie à un ensemble de microcosmes sociaux relativement autonomes et dont les interrelations objectives forment « *un jeu potentiellement ouvert dont les limites sont des frontières dynamiques* » ; un

⁶⁰⁵ S. P. HUNTINGTON, THE CLASH OF CIVILIZATIONS AND THE REMAKING OF WORLD ORDER, New-York, SIMON & SCHUSTER, 1996

⁶⁰⁶ K. BURCH, « Changing the Rules : Reconciling Change in the Westphalian System » CONTINUITY AND CHANGE IN THE WESTPHALIAN ORDER, International Studies Association, 2000, pp. 181-210

⁶⁰⁷ C'est une thèse fortement soutenue par S. SUR : « L'Etat comme forme d'organisation politique reste-t-il l'horizon indépassable de notre temps ? Demeurera-t-il la première des institutions internationales ? En dépit de ses tribulations actuelles, il est sans alternative », in S. SUR, « Sur quelques tribulations de l'Etat dans la société internationale », REVUE GENERALE DE DROIT INTERNATIONAL PUBLIC, T. 97/1993/4, pp. 881-900, p. 899

⁶⁰⁸ L. SINDJOUN, « General Introduction. Transformations of International Relations Between Change and Continuity », op.cit. pp. 219-228

⁶⁰⁹ J.J. ROCHE, LE SYSTEME INTERNATIONAL CONTEMPORAIN, Paris, MONTCHRETIEN, 1994.

⁶¹⁰ S. BIDET et J. TEXIER, LE NOUVEAU SYSTEME DU MONDE, Paris, PUF, 1994

⁶¹¹ Voir R.J. DUPUY, « Le dédoublement du monde », REVUE GENERALE DE DROIT INTERNATIONAL PUBLIC, T.100/1996/2, pp. 313-321

⁶¹² D. COLLARD, LES RELATIONS INTERNATIONALES, Paris, MASSON 3^e ed., 1987, p. 13

⁶¹³ B. BADIE et M.C. SMOUTS, LE RETOURNEMENT DU MONDE, op. cit., p. 13

⁶¹⁴ G. STEINER, REELLES PRESENCES. LES ARTS DU SENS, Paris, GALLIMARD, 1991

⁶¹⁵ P. BOURDIEU, et J.D.L. WACQUANT, REPONSES, op. cit., p. 73

jeu en outre doté d'enjeux qui sont les produits de la compétition entre les joueurs. Il s'agit donc de tenter une socio-analyse de la structure du jeu interétatique transnationalisé (1) du Golfe de Guinée et de voir sur quels types d'enjeux (2) s'organise le jeu à partir du moment où l'absence d'un pouvoir ou d'une autorité supra-étatique a toujours été un des points forts de la qualification de la structure internationale.

1. Une structure relationnelle éclatée

Appréhendé dans la perspective d'un champ interétatique, l'espace du Golfe de Guinée apparaît comme renvoyant à une « *configuration de relations objectives* » entre une pluralité d'agents/acteurs aussi bien étatiques, sub-étatiques qu'extra-étatiques aux positions et ressources inégales. Il s'agit d'agents qui sont engagés dans des luttes dont la finalité est l'amélioration de leur position spécifique ou l'élargissement de leur surface de reconnaissance et de respectabilité. L'espace des relations entre agents en compétition transgresse les frontières étatiques. En insistant sur la *pluralité structurale* de la configuration interétatique du champ, on récupère en la dépassant la définition classique de la structure. En effet, bien que l'épistémologie de la structure soit restée l'un des terrains les plus controversés des sciences sociales en général et des relations internationales en particulier, parce que le débat sur la définition légitime de la structure a étrangement ressemblé à l'arène kantienne de la métaphysique où les partisans des différentes écoles se battent sans vainqueurs ni vaincus, l'on a néanmoins noté ici comme un consensus définitionnel. Celui-ci considère « *la structure comme l'arrangement des éléments d'un tout [ou] d'un système (...), la structure d'un système est la configuration que manifestent à un moment donné les éléments d'un système à travers leurs interactions* »⁶¹⁶. C'est à travers les interactions entre éléments du système que se constitue la structure ; raison pour laquelle Bertrand BADIE et Marie Claude SMOUTS affirment que « *la structure permet de concevoir les éléments comme partie d'un ensemble et non comme un simple agrégat* »⁶¹⁷.

La perspective du champ interétatique s'intègre bien dans cette vision de la structure en ce sens qu'il repose sur le primat des relations : « *ce qui existe dans le monde social, ce sont des relations – non des interactions ou des liens intersubjectifs entre des agents, mais des relations objectives qui existent «indépendamment des consciences et des volontés individuelles»* »⁶¹⁸. La configuration du champ interétatique conçoit les agents non comme des agrégats mais comme des réseaux de relations objectives. D'où l'appréhension du champ comme une configuration de relations entre agents .

Par exemple c'est dans ses relations diplomatiques avec les autres pays de la région que chaque Etat du Golfe de Guinée existe. Le champ diplomatique golfe-guinéen est un espace relationnel. Le Cameroun et le Nigeria forment un réseau de relations qui se déroulent aussi bien au niveau intergouvernemental qu'au niveau des modes populaires de transactions et d'échanges. Il en est de même de la situation entre le Cameroun et le Gabon, le Cameroun et la Guinée Equatoriale, celle-ci et le Nigeria ou le Gabon⁶¹⁹, l'Angola et le Congo-Brazzaville ou la RDC etc. Tous ces pays sont engagés dans des luttes d'intérêts et de prestige dont la finalité est l'amélioration de leur position respective sur le plan régional. Le Nigeria aspire à un leadership hégémonique sur les Etats voisins et sur le plan régional global. L'enjeu ici c'est la constitution de ce géant démographique et des hydrocarbures en « *Etat régional* ». Le Gabon tente pour sa part d'exercer une influence sans puissance par l'investissement du terrain diplomatique notamment celui des conférences internationales, des négociations de paix, de la médiation internationale. Quant au Cameroun, il tente de construire son rayonnement international sur des

⁶¹⁶ PH. BRALLARD, op. cit., p. 78

⁶¹⁷ B. BADIE et M.C. SMOUTS, LE RETOURNEMENT DU MONDE, op. cit., p. 163

⁶¹⁸ P. BOIURDIEU ET J.D.L. WACQUANT, REPONSES, op. cit., p. 72

⁶¹⁹ Voir : K. BENNAFLA, LE COMMERCE TRANSFRONTALIER EN AFRIQUE, op. cit.

performances internes notamment la stabilité, la paix et la sécurité, la viabilité de l'économie nationale.

En revanche, là où le champ se démarque de la structure, c'est lorsqu'il sort de la tutelle étatique. En effet, la mobilisation du concept de structure dans les relations internationales s'est faite dans le cadre d'une « *pensée d'Etat* » ; dans le contexte de la légitimation ou de l'imposition de l'Etat comme unité de base du système international. Dans cette perspective, « *la plupart des acteurs estiment, avec Kenneth WALTZ, que la structure du système fait référence, en effet, à la configuration du pouvoir, à la répartition et à la hiérarchie de la puissance entre unités similaires... [c'est-à-dire les Etats]* »⁶²⁰. En tout cas la mobilisation réaliste de la notion de structure est essentiellement statocentrique. La structure, dans le cadre du champ, est mobilisée non à partir de l'ordre et de la stabilité étatiques mais plutôt dans la perspective de la « *turbulence* » en tant qu'elle prend en compte le jeu des acteurs non étatiques. La structure du champ interétatique est vacillante ou oscillatoire ; elle se constitue dans un va-et-vient incessant entre l'international et le transétatique. Ici l'Etat est certes l'acteur dominant à cause des ressources dont il dispose aussi bien de *jure* que de *facto*, mais il est davantage un simple acteur parmi tant d'autres. C'est donc la configuration formée par les acteurs étatiques/gouvernementaux, subnationaux et extra-étatiques, les individus et le complexe de « *relations objectives* » -- relations de tension, de concurrence, de complémentarité etc. -- qui existent entre cette multiplicité d'acteurs/agents/joueurs qui constituent la structure du champ interétatique du Golfe de Guinée.

D'où l'hypothèse de la *multicPLICITÉ structurale* comme principe d'agencement du champ interétatique. On a ici, jouant sur un même espace, les Etats (Nigeria, Cameroun, Gabon, Angola, Congo-Brazzaville, République Démocratique du Congo, Guinée Equatoriale, Sao-Tomé et Principe) ; les institutions internationales régionales (Commission du Golfe de Guinée, Communauté Economique et Monétaire d'Afrique Centrale, Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest, Commission du Bassin du Lac Tchad, Autorité du Bassin du Niger, Comité des Chefs de Police d'Afrique Centrale, Comité Consultatif des Nations-Unies sur les Questions de Sécurité en Afrique Centrale, Conseil de Paix et de Sécurité en Afrique Centrale, Conférence sur les Ecosystèmes Forestiers et Humides d'Afrique Centrale...) ; les acteurs transnationaux comme les multinationales (TOTAL-ELF ; SHELL, MOBIL etc.), les réseaux religieux (Conférence Episcopale des Evêques d'Afrique Centrale, Fédération des Eglises Evangéliques d'Afrique Centrale, Fédération des Eglises Adventistes d'Afrique Centrale, les réseaux pentecôtistes, islamiques...), les individus (migrants, réfugiés...) .Il existe une multitude d'interrelations entre ces différents acteurs.

En tout cas les « *relations objectives* » sont les « *principes organisateurs* » du champ interétatique du Golfe de Guinée tout comme les intérêts en sont les « *conditions [s] du fonctionnement (...)* en tant qu' [ils sont] ce qui « *fait courir les gens* », ce qui les fait concourir, se concurrencer, lutter et [sont des] produit[s] de fonctionnement du champ (...). Tout champ, en tant que produit historique, engendre l'intérêt qui est la condition de son fonctionnement »⁶²¹.

En tant que cadre dynamique des interrelations entre agents, le champ interétatique modèle une approche du Golfe de Guinée qui se situe au point d'intersection ou de jonction de l'étatique et du non-étatique, du public et du privé, du local et du global. C'est dans une perspective territoriale, « *la tension entre le local, le national et le global (...)* : le local constitue une scène des relations internationales africaines notamment parce qu'il est le point d'appui de nouveaux acteurs, un cadre d'enjeux importants. Le principe de territorialité est aussi en interaction avec le régional en ce sens qu'il produit l'interétatisme. Dès lors que l'on procède à une sociologie des relations internationales africaines, on s'aperçoit que la

⁶²⁰ B. BADIE et M.C. SMOUTS, op. cit., p.164.

⁶²¹ P. BOURDIEU, CHOSES DITES, op. cit., p. 125

dynamique étatique oscille entre intraétatisme et interétatisme. Qui plus est, le local, le national et le régional peuvent être pensés comme formant un continuum»⁶²². Ainsi par exemple le conflit de Bakassi a une dimension locale en ceci qu'il oppose les pêcheurs nigériens majoritaires à la minorité des autochtones camerounais ; il est ensuite national parce qu'il pose pour le Cameroun le problème de l'affirmation de sa compétence matérielle et humaine et du monopole de la prestation sécuritaire à l'intérieur de son territoire en tant que attributs de sa souveraineté. Il est enfin international et/ou régional parce qu'il oppose désormais militairement et judiciairement deux Etats mais aussi engage plusieurs autres Etats régionaux (intervention équato-guinéenne) dont les ressortissants se sont depuis installés dans cette localité . La recherche de la solution au conflit (médiation togolaise) est aussi un autre facteur de l'internationalisation du conflit. Il en est de même du conflit angolais qui, sur le plan ethno-national oppose la majorité ethnique des *Ovibundus* à la minorité des *assimilados kimbudus*. C'est un conflit qui s'est ensuite régionalisé en s'exportant sur les territoires des deux Congos, de la Namibie et de la Zambie. Le conflit a depuis connu une internationalisation par l'implication sur le terrain des cubains des soviétiques, des sud-africains ainsi que par l'appui logistique massif offert par les Etats-Unis et l'URSS à leur camp respectif.

La tension entre le public et le privé se caractérise par les phénomènes de « *gouvernement privé indirect* »⁶²³ et de « *privatisation de l'Etat* »⁶²⁴ mais aussi par la dynamique profonde de désétatisation des politiques publiques par les ONG et autres associations caritatives. On note ici comme une double dynamique de privatisation des ressources et des patrimoines publics – comme lorsque la Fondation Chantal BIYA au Cameroun⁶²⁵, la Fondation Eduardo DOS SANTOS en Angola⁶²⁶, et bien d'autres occupent les immeubles publics pour le premier cas et sont financées par le budget de l'Etat dans le second cas – et de publicisation des actions privées ; c'est-à-dire l'élaboration des politiques publiques par des acteurs privés. Ces actions privées pour le bénéfice du public se font à l'échelle transnationale comme lorsque la Fondation Chantal BIYA et la Fondation Partage de Adama BA KONARE procèdent à des échanges de visite et d'expériences. La notion de champ permet ainsi de prendre en compte cette complexité dynamique des enjeux et des acteurs dans l'analyse du cadre ou de l'espace interétatique du Golfe de Guinée.

La figure du champ interétatique permet ainsi d'éviter tout à la fois ce qu'il y a de « *cul-de-sac* » dans les « *théories normales* » des relations internationales que sont le réalisme statocentriste et le transnationalisme a-étatique. Le réalisme pur et dur considère le milieu international comme une jungle régulée par la puissance et où seul l'intérêt égoïste de l'Etat détermine et guide sa vision et son action internationale. La vision internationale légitime du réalisme est « *inter-stato-nationale* ». D'où la définition de la structure du système international par le réalisme à partir de trois éléments notamment l'absence d'une autorité supra étatique, l'égalité des unités étatiques et la lutte pour la puissance. Bref la structure renvoie à la « *configuration du pouvoir, à la répartition et à la hiérarchie de la puissance entre unités similaires* »⁶²⁷. La configuration du pouvoir et la répartition de la puissance dans le Golfe de Guinée pourraient donner la configuration suivante :

⁶²² L. SINDJOUN, SOCIOLOGIE DES RELATIONS INTERNATIONALES AFRICAINES op.cit, pp. 72-73

⁶²³ A. MBEMBE, DU GOUVERNEMENT PRIVE INDIRECT, Dakar, CODESRIA, 1999

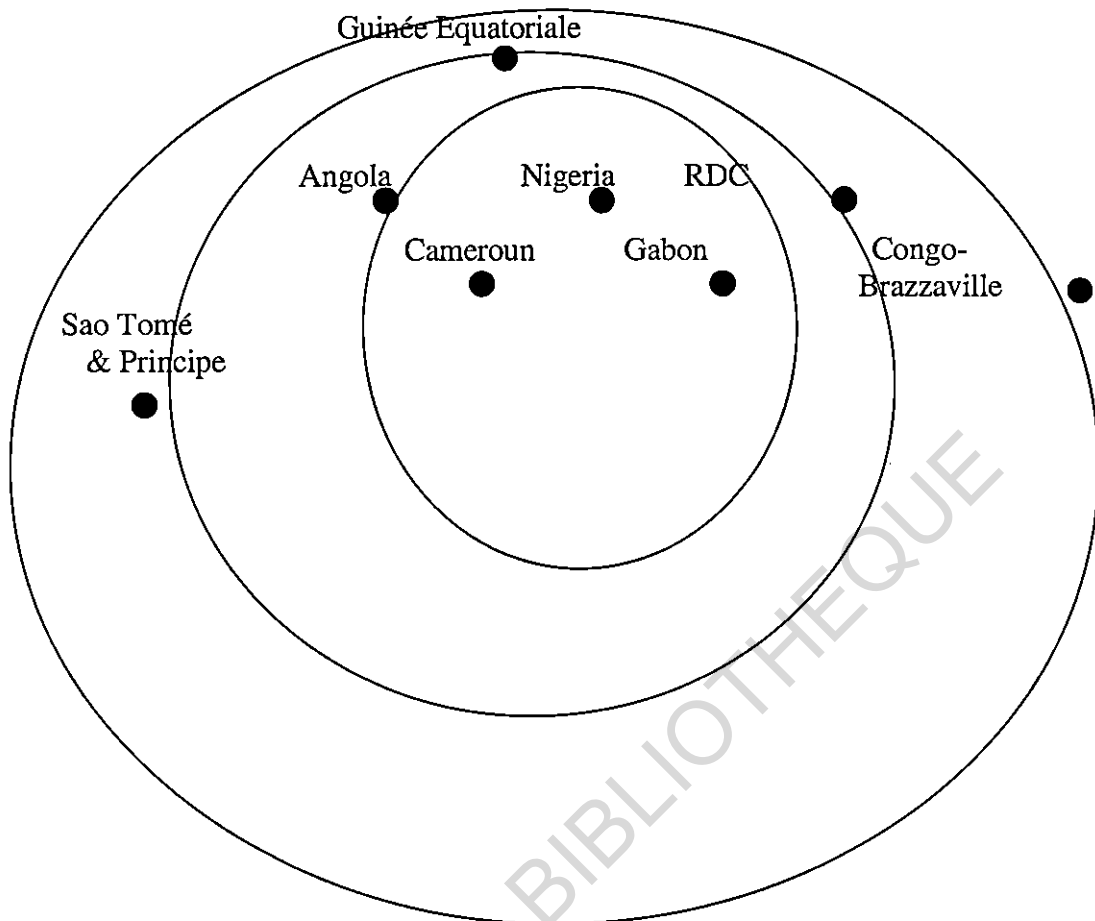
⁶²⁴ « L'Etat en voie de privatisation », POLITIQUE AFRICAINE, 73, Mars 1999

⁶²⁵ AGIR ICI ET SURVIE, LES SILENCES DE LA FORETS. RESEAUX, MAFIAS et FILIERE BOIS AU CAMEROUN, Paris, L'HARMATTAN, « Les Dossiers noirs », 2000

⁶²⁶ C. MESSIANT, « La Fondation Edouardo Dos Santos (FESA). A propos de l'investissement de la société civile par le pouvoir angolais », POLITIQUE AFRICAINE, 75, 1999, pp. 82-102

⁶²⁷ B. BADIE et M.C. SMOUTS, op. cit., p.162

Figure 2 : La configuration des positions de puissance dans le Golfe de Guinée



Source : Réalisée par l'auteur

Dans la conjoncture régionale actuelle, le Nigeria, le Cameroun et le Gabon, pays relativement stables sont envisagés comme le premier cercle de la puissance. L'Angola malgré son interventionnisme militaire et l'espèce de « *paix angolaise* » qu'il a instauré au Congo-Brazzaville ainsi que sa contribution importante au maintien du régime au pouvoir à Kinshasa tente de rejoindre avec la RDC le premier cercle, ce qui passe nécessairement par la résolution de leur guerre civile respective. Quant au troisième cercle, il se compose des Etats comme la Guinée Equatoriale et Sao Tomé et Príncipe qui font figure de « *nains régionaux* ». On note que le Congo-Brazzaville qui tente un retour à la paix réintègre progressivement ce troisième cercle.

Il convient de souligner à grands traits, le fait que le réalisme n'est pas totalement antinomique au champ. Si dans la perspective réaliste, les relations internationales sont caractérisées par la centralité de l'acteur étatique et la prééminence de la sphère politique, la théorie du champ fait du cadre politique le champ des champs⁶²⁸, l'espace des espaces⁶²⁹. Dans cette optique, les autres champs spécifiques se présentent « *comme [des] prismes[s] ou c'est en fait l'ensemble du champ du pouvoir qui se réfracte à travers un ensemble de mécanismes spécifiques* »⁶³⁰.

Quant au transnationalisme, il insiste sur la transformation de la scène internationale par la montée des acteurs hors souveraineté. Les relations internationales sont aussi le fait d'acteurs locaux ou sub-étatiques. La souveraineté des Etats qui est la pierre angulaire du statocentrisme

⁶²⁸ P. BOURDIEU, LA NOBLESSE D'ETAT. GRANDES ECOLES ET ESPRIT DE CORPS, Paris, MINUIT, 1989, p.382 et suiv.

⁶²⁹ D. MARTUCELLI, SOCIOLOGIES DE LA MODERNITE, Paris GALLIMARD, 1999, p. 115

⁶³⁰ F. LEBARON, LA CROYANCE ECONOMIQUE, op. cit., p. 46

réaliste est considérée ici comme une « *hypocrisie organisée* »⁶³¹; un mythe à jeter dans la poubelle de l'histoire des relations internationales⁶³². Le vice fondamental du transnationalisme en tant que discours sur la transcendance et la relativisation du tout-Etat; c'est que son référentiel reste étatique; de telle sorte que le discours transnational qui est pourtant un discours critique du système des souverainetés, semble paradoxalement un discours de sédimentation du cadre étatique.

Le recours à la notion de champ apparaît alors d'un grand secours heuristique d'abord parce que « *avec la notion de champ, on se donne le moyen de saisir la particularité dans la généralité [et] la généralité dans la particularité* »⁶³³. La généralité et la particularité ne sont pas antinomiques mais des réalités gigognes ou, pour reprendre une manière de parler de Pierre BOURDIEU en paraphrasant SPINOZA « *deux traductions d'une seule et même phrase* »⁶³⁴. Il y a un terrain unique d'expression de la généralité et de la particularité. Le champ interétatique brise pour ainsi dire, l'illusion de la particularité, de la spécificité qui serait sans lien ni commerce avec la généralité et de la généralité comme étant sans emprise réelle sur la spécificité. Il renvoie ainsi à l'espace des relations entre des acteurs autonomes aux moyens et stratégies spécifiques mais évoluant sur un même espace et articulés sur des ressources communes, nourris d'*habitus* partagés et visant des intérêts particuliers; lesquelles relations dépassent largement le cadre restreint (et égoïste) de l'amélioration de leurs seuls positions par les acteurs pour viser la transformation de l'ensemble du champ. La notion de champ, parce qu' « *un champ n'a pas de parties, de composantes [et que] chaque sous-champ a sa propre logique, ses règles et ses régularités spécifiques* »⁶³⁵, permet de mieux rendre compte de la diversité et de la multiplicité des régimes d'agencement spatial en cours en Afrique du Golfe de Guinée.

Lire l'espace interétatique du Golfe de Guinée à partir de la lentille conceptuelle du champ, c'est dans une certaine mesure appréhender l'ordre qui structure le désordre; les logiques de cohérence et les rationalités au cœur des dynamiques de mouvance de l'espace du Golfe de Guinée: car toute étude en terme de champ exige d' « *établir la structure objective des relations entre les positions occupées par les agents ou les institutions qui sont en concurrence dans ce champ* »⁶³⁶. La structuration plurielle du Golfe de Guinée; qui renvoie elle-même à la pluralité des temporalités et des mondes, ne se décline pas en une trajectoire d'anarchisation. Il s'agit plutôt d'un ordonnancement, d'une complexité circulatoire; une complexité en perpétuel ré-ajustement. L'idée d' « *enchevêtrement des temporalités* » avancée par Achille MBEMBE⁶³⁷ apparaît judicieuse dans l'appréhension de la structuration plurielle du champ interétatique du Golfe de Guinée comme cadre d'expression de l'osmose: « *Encastrées les unes dans les autres, elles se relaient, parfois elles s'annulent; parfois encore, elles voient leurs effets démultipliés* »⁶³⁸

Au demeurant, le Golfe de Guinée connaît une structuration plurielle renvoyant à l'émergence de nouvelles arènes du pouvoir et du politique qui vont de pair « *avec l'apparition d'acteurs publics et privés parfois inédits [qui] investissent les institutions, tentent de les contourner, les noyautent ou cherche à en contrôler les ressources matérielles et symboliques* »⁶³⁹. La notion de champ appliqué à l'analyse de la configuration régionale du Golfe de Guinée permet de remettre en cause et de sortir des catégories dichotomiques

⁶³¹ S. KRASNER, SOVEREIGNTY AS ORGANIZED HYPOCRISY, Princeton, PRINCETON UNIVERSITY PRESS, 1999

⁶³² Cf. C. WEBER, SIMULATING SOVEREIGNTY. INTERVENTION, THE STATE AND SYMBOLIC EXCHANGE, Cambridge, CAMBRIDGE UNIVERSITY PRESS, 1995

⁶³³ P. BOURDIEU, CHOSES DITES, op. cit.

⁶³⁴ P. BOURDIEU et J.D.L. WACQUANT, REPONSES, op. cit., p. 81

⁶³⁵ P. BOURDIEU, REPONSES, op. cit., p. 80

⁶³⁶ P. BOURDIEU, REPONSES, op. cit., p. 80

⁶³⁷ A. MBEMBE, « A la lisière du monde... »; op. cit., p. 4

⁶³⁸ Ibidem

⁶³⁹ IRD & CODESRIA, APPEL D'OFFRES DE RECHERCHE EN SCIENCES SOCIALES (Rédaction Emile Le Bois, Achille MBEMBE), Juin 2000, p. 6

préconstituées qui structurent les approches classiques des relations internationales. Il en est ainsi de la coupure instituée entre société interétatique et société internationale : « *comme le terme l'indique, la société interétatique est dominée par les relations entre Etats, pacifiques ou guerrières (...). La société internationale (...) est beaucoup plus diversifiée et s'attache à des dimensions plus nombreuses des relations sociales, non plus seulement politiques ou stratégiques, mais aussi économiques, culturelles, scientifiques etc.* »⁶⁴⁰. Le champ, en tant qu'il renvoie à l'« *ensemble de (...) microcosmes sociaux relativement autonomes...* »⁶⁴¹, permet d'appréhender la société régionale du Golfe de Guinée à partir de la tension entre interétatique structuré autour des Etats et l'interétatique démultiplié ou désétatisé par la prolifération des logiques extra-étatiques. Plus précisément le champ permet de rendre compte de l'adaptation conservatrice des Etats en tant que « *répartiteurs des espaces* »⁶⁴² dans un univers instable marqué par la démultiplication de réseaux d'acteurs et de modes d'action internationale. C'est le jeu de la transnationalité qui se déroule entre la prolifération des acteurs hors souveraineté et la stabilité hégémonique de l'Etat au plan international.

2. Les enjeux du jeu interétatique transnationalisé

Tout champ s'organise autour d'enjeux qui sont, comme l'indique Pierre BOURDIEU, les produits de la compétition entre les joueurs⁶⁴³. Ce sont les intérêts envisagés en terme de capitaux qui constituent les enjeux qui « *font courir* » les joueurs/acteurs. Dans la théorie générale du champ, « *un capital ou une espèce de capital, c'est ce qui est efficient dans un champ déterminé, à la fois en tant qu'arme et en tant qu'enjeu de lutte, ce qui permet à son détenteur d'exercer un pouvoir, une influence, donc, d'exister dans un champ déterminé, au lieu d'être une simple « quantité négligeable »* »⁶⁴⁴. L'enjeu principal dans le cadre du jeu interne de l'Etat, c'est le pouvoir politique. Aussi l'Etat a été envisagé à titre principal comme un champ politique ; c'est-à-dire comme un ensemble de relations de concurrence et de complémentarité articulées autour du pouvoir d'Etat existant entre acteurs ou entrepreneurs politiques. Les intérêts de pouvoir sont au fondement de la dynamique politique.

Le problème fondamental que pose l'opérationnalisation du paradigme du champ dans l'analyse de la scène interétatique est bien évidemment celui de la détermination de l'enjeu ou des enjeux efficients qui vont servir de leitmotiv aux comportements des acteurs inter ou transnationaux. A partir du moment où il n'y a pas au niveau international une autorité ou un pouvoir supra-étatique, quels vont être les principaux produits qui vont catalyser les logiques d'appropriation et de confiscation des agents de la scène internationale ? Ce qu'on peut d'ores et déjà souligner c'est que de manière fondamentale, le champ interne et celui interétatique présentent, pour ce qui est des intérêts, enjeux et capitaux, une différence de degré et non de nature. Cela dit, le champ interétatique semble, à quelques exceptions près, une reproduction du champ étatique interne. Les enjeux poursuivis au niveau interétatique sont aussi des enjeux politiques (puissance), économiques (appropriation des ressources rares), symbolico-culturels (la production et la diffusion des produits culturels) etc.

(a) *Le Golfe de Guinée a une configuration géopolitique* ; c'est-à-dire un espace de luttes pour l'affirmation de la puissance. Les luttes de puissance entre Etats sont un facteur essentiel de la dynamique de cet espace régional. Triompher le plus efficacement possible dans les relations avec les autres entités étatiques en « *menant ses objectifs à bien* » ou en amenant les autres à faire ce que autrement ils ne feraient constitue le ressort des élans internationaux des Etats du Golfe de Guinée. Il s'ensuit que l'enjeu principal des interrelations entre Etats de la

⁶⁴⁰ S. SUR, RELATIONS INTERNATIONALES, Paris, MONTCHRETIEN EJA, 1995, p. 196

⁶⁴¹ P. BOURDIEU et J.D.LWACQUANT, REPONSES, op. cit., p. 73

⁶⁴² S. SUR, op. cit., p.160 et suiv.

⁶⁴³ P. BOURDIEU et J.D.L. WACQUANT, op. cit.

⁶⁴⁴ Ibid, p. 74

région est le renforcement par chacun de sa puissance/capacité en intervenant, au besoin, dans les luttes intérieures des autres. Contrairement à ce qui est souvent admis, la lutte pour le pouvoir d'Etat n'est pas un jeu strictement interne. L'international participe largement de la structuration du champ politique interne des Etats ; il s'affirme comme le cadre de l'action politique interne⁶⁴⁵. L'externe est un registre qui est le plus souvent mobilisé et mis au service des stratégies de conquête et/ou de conservation du pouvoir politique interne. Dans le cadre de l'activité ou de la compétition politique interne en vue de la conquête du « trophée » que représente le pouvoir suprême, l'international devient un enjeu que chaque acteur s'emploie à gagner.

Le pouvoir politique est donc un enjeu majeur du champ interétatique du Golfe de Guinée. Chaque Etat de la région est partie prenante dans les luttes de pouvoir qui ont cours dans les autres Etats par des appuis ou des soutiens à certains groupes de compétiteurs. Ainsi par exemple la faction victorieuse de la tentative de putsch du 06 Avril 1984 à Yaoundé a accusé les gouvernements gabonais, sénégalais et marocain d'avoir appuyé, par l'octroi de diverses facilités, les putschistes⁶⁴⁶. Le gouvernement camerounais a pour sa part été partie prenante en 1968 dans la bataille interne pour le pouvoir au Nigeria lors de la guerre de sécession de Biafra. En refusant d'accorder des sanctuaires et de bases arrières aux sécessionnistes biafrais sur le sol camerounais, le président Ahmadou AHIDJO avait largement contribué à la sauvegarde de l'intégrité territoriale du Nigeria et à la stabilisation des institutions fédérales et s'était ainsi illustré comme un acteur à part entière mais entièrement à part du conflit.

De manière plus ouverte aujourd'hui, l'Angola et le Gabon participent à la lutte pour le pouvoir politique au Congo-Brazzaville par un appui militaire pour le premier et diplomatique pour le second au régime de Denis SASSOU NGUESSO. Ce sont les soldats angolais qui constituent le rempart pour le pouvoir de Brazzaville tandis que le président Omar BONGO contribue à l'affaiblissement diplomatique des adversaires du régime. Les deux Congos sont l'un et l'autre les acteurs de la vie politique interne de l'autre à travers une réciprocité dans le soutien des groupes armés. Pendant longtemps le Zaïre de MOBUTU a été un acteur des luttes internes de pouvoir en Angola, en Ouganda, au Rwanda et au Burundi. Ces derniers sont aujourd'hui avec le Zimbabwe et la Namibie des acteurs à part entière de la scène politique interne de la RDC. L'enjeu que constitue le pouvoir d'Etat est donc bel et bien un moteur de fonctionnement du champ interétatique du Golfe de Guinée.

Mais les luttes de pouvoir ne se mènent pas au travers de confrontations interétatiques classiques : chaque Etat est en transaction collusive avec des groupes d'opposants ou des rebellions internes des autres Etats. En RDC le Rwanda s'appuie sur le RCD-Goma tandis que l'Ouganda agit sous le masque du Mouvement pour la Libération du Congo (MLC). Au Congo-Brazzaville l'Angola appuie les miliciens Cobras de SASSOU NGUESSO qui tiennent lieu aujourd'hui d'armée régulière depuis la déroute des Ninjas de Bernard KOLELAS et des Zoulous de Pascal LISSOUBA. Le Rwanda appuie l'UNITA en Angola depuis la fin de l'alliance entre MUSEVENI-KAGAME- DOS SANTOS, alliance régionale qui a renversé le régime du maréchal MOBUTU SESSE SEKO. Au total le pouvoir comme enjeu du champ interétatique du Golfe de Guinée ne renvoie pas à la conquête par un acteur étatique d'une autorité suprême au niveau régional. Il convient plutôt d'envisager ici la figure et l'hypothèse de la constitution des réseaux interétatiques de pouvoir ; de la mise sur pied des réseaux ou des coalitions régionales de pouvoir.

(b) *Le Golfe de Guinée est un espace de compétition et de luttes ayant pour finalité l'appropriation, l'exploitation et la jouissance des ressources rares et des métaux précieux.*

⁶⁴⁵ voir Y.A CHOUALA, « L'action internationale de l'opposition... », op. cit.

⁶⁴⁶ Cf. D. OYONO, « Le coup d'Etat manqué du 6 avril 1984 et les engagements de la politique étrangère du Cameroun », R.F.E.P.A., n° 223-224, Sept. 1984, pp. 48-56

C'est la croyance commune des acteurs en la préciosité, en l'accroissement des gains financiers et des avantages matériels procurés par le contrôle des ressources et des métaux rares qui sont au principe de la compétition et des conflits. Par exemple le contrôle des zones de gisements, des puits de pétrole, l'appropriation des diamants, de l'or, du bois et de bien d'autres métaux considérés comme stratégiques constituent des atouts décisifs dans le jeu transnational du Golfe de Guinée⁶⁴⁷. Les atouts sont, dans la théorie générale du champ, des « *cartes maîtresses dont la force varie selon le jeu* »⁶⁴⁸. La force de l'atout minier est capital dans les luttes de positionnement qui ont cours dans le Golfe de Guinée. Il s'agit de luttes qui se déroulent sur une pluralité de terrains (sous-champs) dont les plus en vue sont le terrain des hydrocarbures, des diamants, de l'or et des bois.

Le champ du Golfe de Guinée a une dimension forte de champ des hydrocarbures. Le monde golfe guinéen des hydrocarbures est, comme on le verra plus loin, un monde à part ayant des centres de gravité ou des centralités propres. Il a aussi des régularités qui le spécifient de même qu'une géographie qui le distingue du reste de l'espace continental. Comme le souligne A chille MBEMBE « *Le pétrole, en particulier, est à l'origine de l'émergence d'une économie ultra-marine dont le centre de gravité est désormais le Golfe de Guinée (...). Dans la géopolitique mondiale des hydrocarbures, il est devenu l'une des zones où facteurs transnationaux et locaux s'imbriquent, provoquant d'importantes recompositions...* »⁶⁴⁹. Le champ régional du Golfe de Guinée articulé sur l'enjeu des hydrocarbures renvoie à un jeu mixte. Ce jeu prend d'une part la figure d'un jeu interétatique : ici les tentatives de modification des frontières étatiques suivant les contours et les sinuosités des nappes pétrolifères souterraines aboutissent à des affrontements militaires entre Etats. C'est le cas du Cameroun et du Nigeria qui se disputent la zone de Bakassi. C'est l'enjeu de ce conflit frontalier qui semble être celui du contrôle ou de la répartition de la nappe pétrolifère transfrontalière qui a motivé l'intervention de la Guinée Equatoriale dans le conflit.

L'enjeu du contrôle des hydrocarbures est au centre d'une dynamique interétatique relativement explosive. Le Cameroun et le Nigeria se livrent à concurrence armée à Bakassi. Le Gabon et la Guinée Equatoriale s'opposent au sujet de l'îlot de Mbanié aux larges des côtes atlantiques. Le Gabon s'oppose aussi à Sao Tome et Principe au sujet d'un îlot riche en hydrocarbures dans le Golfe de Guinée. L'Angola et le Nigeria sont engagés dans une lutte d'influence et de contrôle de Sao Tome et Principé qui est ceinturé par des nappes de pétrole. Le bref coup d'état du major Fernando PEREIRA qui a pris le pouvoir dans la nuit du 15 au 16 juillet 2003 en renversement le gouvernement du président élu Fadrigues de MENEZES s'inscrit dans le jeu des géants nigérian et angolais dans l'île. Contrairement à l'ancien président Miguel TROVOADA qui semblait beaucoup plus tourné vers Luanda, le nouveau président Fadrigues De MENEZES est considéré comme l'homme d'Abuja où il se trouvait d'ailleurs au moment du putsch contre son régime. Ce dernier a d'ailleurs passé avec le Nigeria un accord d'exploitation commune des immenses gisements pétroliers se situant aux larges de leurs côtes communes. Dans cette exploitation commune le Nigeria devrait avoir 60% et Sao Tome et Principé 40%. Le retour de Fadrigues de MENEZES au pouvoir sous les bras du président nigérian Olusegun OBASANJO peut être considéré comme un signe de prépondérance nigériane dans l'archipel. Ce sont en fait les forces nigérianes qui devaient, sous le couvert de l'Union Africaine intervenir dans le pays pour rétablir le président déchu. La compétition autour des hydrocarbures impliquent aussi des acteurs hors régionaux à l'instar des Etats-Unis qui ont installé une base militaire dans l'archipel de Sao Tome et Principe.

⁶⁴⁷ M. BERDAL et D. M. MALONE, eds, GREED AND GRIEVANCE. ECONOMIC AGENDAS IN CIVIL WARS, Boulder et London, LYNNE RIENNER PUBLISHERS ; J. CILLIERS et C. DIETRICH, eds., ANGOLA'S WAR ECONOMY. THE ROLE OF OIL AND DIAMONDS, Pretoria, INSTITUTE FOR SECURITY STUDIES, 2000

⁶⁴⁸ P. BOURDIEU et J. D.L. WACQUANT, REPOSES, op. cit., p. 74

⁶⁴⁹ A. MBEMBE, « A la lisière du monde ... », op. cit., p. 14

D'autre part le jeu a toute une importante dimension multicentrée qui renvoie aux dynamiques de concurrence et de compétition entre compagnies et multinationales étrangères : la domination des multinationales américaines dans le Golfe de Guinée notamment ExxonMobil, Chevron-Texaco, Marathon...est fortement concurrencée par les acteurs multicentrés malaisien (Petronas), australien (Roc Oil Compagny) et vénézuélien (Petrolos de Venezuela en abrégé PDVSA). L'épicentre des luttes d'influence entre multinationales est la Guinée Equatoriale qui s'affirme désormais comme le *heartland* des hydrocarbures dans la région. Enfin le jeu des hydrocarbures est un jeu mixte marqué par de multiples transactions collusives et collisives entre Etats et compagnies pétrolières.

Le champ régional du Golfe de Guinée se structure également autour de l'enjeu diamantifère. La RDC et l'Angola constituent dans le Golfe de Guinée les terres centrales de l'extraction diamantifère. Il s'agit aussi, comme dans le jeu des hydrocarbures, d'un jeu mixte qui a une dimension interétatique (les interventions rwandaise, ougandaise, burundaise, zimbabwéenne, namibienne en RDC sont largement motivées par le pillage des ressources rares et des métaux précieux du « *scandale géologique* » qu'est ce pays), une dimension multicentrée (constituée par la constellation que représentent les filières diamantifères, les groupes rebelles, les milliers de trafiquants et de mineurs qui essaient dans les lieux d'extraction) et enfin une dimension mixte où des contrats sont passés entre Etats et factions qui contrôlent militairement des espaces de gisements ou lorsque les Etats procèdent au recrutement des mercenaires pour assurer la sécurité des zones d'extraction.

Le Golfe de Guinée renferme par ailleurs un enjeu aurifère et forestier qui renvoie à la même configuration mixte pour ce qui est des acteurs et des figures du jeu.

(c) *Le Golfe de Guinée est un champ économique dans lequel la conquête des marchés et des avantages commerciaux constitue un enjeu de la compétition et des luttes entre entrepreneurs économiques et marchands transfrontaliers*⁶⁵⁰. La bourse régionale des valeurs mobilières de la zone CEMAC est un enjeu qui oppose le Cameroun et les autres Etats de la zone réunis autour du Gabon. Si le Gabon a remporté la compétition liée à l'accueil du siège de cette bourse – ce que le Cameroun a considéré comme un coup politique et non comme un mérite économique –, le Cameroun a réagi au « *coup* » - au sens de Michel DORBY – en mettant sur pied sa propre bourse nationale et en annonçant « *qu'il y aura match* ». Il apparaît ici comme toute une autre dimension du jeu interétatique ou un Etat concurrence tout un regroupement d'Etats. Le contrôle du marché intérieur équato-guinéen a toujours été un enjeu de la compétition régionale entre le Cameroun et le Nigeria ; il en est de même de l'influence des marchés centrafricain et tchadien qui a souvent mis au devant de la scène Camerounais, Nigériens, Libyens (Tchad), Camerounais, Libyens, Congolais (RDC).

(d) *Le Golfe de Guinée est un champ culturel*. Celui-ci se structure de manière forte autour de la régionalisation des enjeux culturels ; de la circulation transfrontière des produits culturels. Ceux-ci sont dominés par les flux musicaux qui apparaissent désormais comme les vecteurs de l'exportation de la culture des Etats. Au cours des années 40, les rythmes du « Merengue » et du « High Life » exerçaient des effets sur le reste de l'Afrique. Le Golfe de Guinée est marqué par les compétitions entre rythmes musicaux. Il s'agit d'une compétition qui mobilise les artistes musiciens mais aussi qui voit l'intervention des Etats. Au Cameroun le rythme zaïrois « *Dombolo* » fut à une époque interdit de diffusion dans les radios et télévisions nationales pour motif officiel d'atteinte aux bonnes mœurs. Les artistes camerounais se plaignent régulièrement de la discrimination dont ils sont l'objet de la part des médias étrangers du Golfe de Guinée qui sont très peu ouverts aux rythmes camerounais alors que leur pays le Cameroun s'illustre par une promotion gratuite des artistes étrangers. Bref dans la hiérarchie de la circulation des flux musicaux dans le Golfe de Guinée, il convient de souligner la très grande influence des rythmes congolais. Ceux-ci sont actuellement en passe d'être supplantés par la

⁶⁵⁰ K. BENNAFLA, LE COMMERCE TRANSFRONTALIER..., op. cit.

montée des rythmes provenant des quartiers populaires d'Abidjan en Côte d'Ivoire notamment le « *Mapouka* ». Le Bikutsi du sud-Cameroun irradie les sociétés gabonaise et équato-guinéenne où des chanteurs comme Govinal ESSOMBA et K-TINO restent pendant des mois au top des « *hit parades* » nationaux de ces deux Etats. Le Cameroun se positionne de plus en plus comme une terre de spectacles des musiciens congolais qui contribuent à la diffusion régionale de la musique congolaise certes, mais qui subrepticement font une espèce de promotion touristique et culturelle du Cameroun en reprenant dans leurs chansons les noms des principales villes et des principaux lieux de divertissement nocturne de Yaoundé et de Douala.

B - LE CHAMP INTERÉTATIQUE DU GOLFE DE GUINÉE COMME CONFIGURATION D'INTERDÉPENDANCES RÉCIPROQUES

La notion de « *configuration* » qui, comme celle de champ, relève de la sociologie interne peut aider à la lecture du milieu social que constitue le Golfe de Guinée. Ce recours à la figure d'une sociologie de la configuration régionale s'inscrit en droite ligne du souci de tirer bénéfice de l'avantage heuristique que procure la transdisciplinarité de plus en plus éprouvée de certains paradigmes. En effet la notion de configuration est de plus en plus mobilisée pour rendre compte de la scène internationale comme le fait Luc SINDJOUN dans son analyse des « *relations internationales africaines* ». Selon cet auteur « *Il n'est point de connaissance possible des relations sociales sous quelque forme que ce soit sans analyse de sa configuration c'est-à-dire au sens de Norbert ELIAS « la figure globale toujours changeante que forment les joueurs... » (...). En d'autres termes, le modèle de la configuration permet non seulement d'avoir accès aux joueurs ou aux acteurs des relations internationales africaines sans absolutiser leur nature étatique ou transnationale, mais aussi de penser les interactions entre les acteurs dans une perspective dynamique. Il en découle une approche opératoire des relations internationales africaines* »⁶⁵¹. C'est dans cette posture analytique que la notion de configuration enrichit l'analyse des relations internationales en relativisant un certain nombre de biais inhérents aux théories dites « *normales* » de la connaissance internationaliste notamment le statocentrisme réaliste et l'anti-étatisme transnationaliste. L'enjeu épistémologique de l'« *usage de la référence à Norbert Elias* » dans le domaine internationaliste⁶⁵², c'est celui d'une « *épistémologie du juste milieu* » et du va-et-vient entre le macro (la structure) et le micro (les acteurs)⁶⁵³.

Suivant l'orientation de la « *sociologie de la configuration mondiale* » proposée par Guillaume DEVIN, la configuration comme cadre d'analyse des relations internationales implique nécessairement une « *identification des acteurs* », une « *analyse des rapports de dépendance* » et une « *définition des identités collectives* »⁶⁵⁴. La pluralité des acteurs aussi bien étatiques, sub-étatiques que extra-étatiques qui forment les agents de la configuration du Golfe de Guinée étant déjà identifiée dans ce travail, et l'analyse de la formation des identités collectives se faisant plus loin dans le cadre de la discussion sur la consolidation progressive d'une structure sociale transnationale dans la région, l'analyse va s'attarder ici sur l'appréhension des formes d'interdépendances et des dépendances réciproques qui structurent la configuration mouvante du Golfe de Guinée. Il s'agit de voir au niveau empirique la façon dont se déroule le jeu des interdépendances réciproques et d'indiquer les façons par lesquelles celles-ci redéfinissent la compréhension du jeu de la puissance ou des hiérarchies dans la région.

⁶⁵¹ L. SINDJOUN, SOCIOLOGIE DES RELATIONS INTERNATIONALES AFRICAINES, op. cit., p. 37

⁶⁵² Sur ces enjeux au niveau de l'analyse politiste interne, cf. B. LACROIX, "Pour une science politique réflexive. Enjeux et usages de la référence à Norbert Elias", TUMULTES, numéro 15, 2000, pp- 177-202

⁶⁵³ L. SINDJOUN, SOCIOLOGIE DES RELATIONS INTERNATIONALES AFRICAINES, op. cit.

⁶⁵⁴ G. DEVIN, « N. ELIAS et l'analyse des relations internationales », REVUE FRANÇAISE DE SCIENCE POLITIQUE, vol. 95, n° 02, avril 1995, pp. 305-327

1. La dynamique des interdépendances entre les Etats du Golfe de Guinée

La « *théorie sociologique de l'interdépendance* » élaborée par Norbert ELIAS considère les relations de dépendances réciproques qui lient les individus les uns aux autres comme la matrice constitutive de la société. Le jeu d'échecs est la figure analogique par laquelle Norbert ELIAS explicite sa conception de la notion d'interdépendance: « *comme au jeu d'échecs, toute action accomplie dans une relative indépendance représente un coup sur l'échiquier social, qui déclenche infailliblement un contrecoup d'un autre individu (sur l'échiquier social, il s'agit en réalité de beaucoup de contrecoups exécutés par beaucoup d'individus) limitant la liberté d'action du premier joueur* »⁶⁵⁵.

Le Golfe de Guinée peut bien être envisagé sous la figure d'une « *configuration mouvante et toujours changeante* » de dépendances réciproques entre joueurs de quelque nature que ce soit . On peut noter précisément :

-*Une diversité de dépendances réciproques entre Etats.* Il s'agit d'interrelations entre les actions et les comportements des Etats. Le Golfe de Guinée est une figuration d'Etats interdépendants ; c'est-à-dire engagés du seul fait de leur existence dans le champ, dans un tissu de relations objectives les uns avec les autres. Dans le cadre d'une telle « *formation* », le comportement qu'adopte un acteur étatique est toujours déterminé par ses relations anciennes, présentes ou futures avec les autres Etats du champ. Dans une configuration interétatique chaque Etat agit dans le cadre des relations qui l'unissent aux autres. Ici les gestes pour se rapprocher, s'éloigner ou influencer les autres sont des gestes par rapport aux autres et donc relativement hétéronomes. A l'intérieur d'une configuration d'interdépendances, les actions individuelles apparaissent comme des réactions, des réponses aux actions des autres qui se présentent alors comme des appels/interpellations.

Ainsi par exemple, sur le registre diplomatico-stratégique, la visite d'Etat du président santoméen Miguel TROVOADA au Cameroun du 15 au 16 juin 2000 a été considérée dans les milieux diplomatiques comme une réponse camerounaise à la cour que le Nigeria fait à la Guinée Equatoriale. La volonté d'influence de la Guinée Equatoriale par le Nigeria au cours de ces dernières années s'est en effet attestée par un certain nombre d'actions concrètes qui seront perçues par les stratèges de Yaoundé comme de véritables « *coups* » stratégiques: la visite à Malabo d'une délégation nigériane en avril 1997; la visite de l'épouse du chef de l'Etat équato-guinéen au Nigeria sur invitation de la première dame nigériane en 1994, puis à la conférence des épouses des chefs d'Etat à Abuja en Mars 1997. Les deux visites de travail du président OBIANG à Abuja du 3 au 4 juin 1998 sur invitation du Général Sani ABACHA et du 18 au 19 septembre 1998 sur invitation du général Abdulsami ABUBAKAR; la visite du général Abdulsami ABUBAKAR à Malabo du 21 au 22 Avril 1999, l'audience accordée le 20 Mars 1998 au chef d'Etat-Major de la marine nigériane par le président OBIANG etc.

Comme on le constate, des actions accomplies en toute indépendance par le Nigeria en tant qu'Etat souverain ayant le monopole de la formulation et de la mise en œuvre de sa politique étrangère sont considérées dans certains milieux diplomatico-stratégiques de la région comme des « *coups* » tactiques. Ces « *coups* » se lisent par exemple à Yaoundé sous la catégorie de « *la menace nigériane* » comme on peut l'apercevoir dans une note de synthèse du Ministère camerounais des relations extérieures sur l'offensive diplomatique nigériane vers les Etats du Golfe de Guinée : « *Le Cameroun, la Guinée Equatoriale et le Nigeria partagent des frontières maritimes communes et font tous partie du Golfe de Guinée. Pour des raisons de sécurité nationale, de puissance et de recherche de l'élargissement de son espace vital, le Nigeria a un intérêt grandissant pour la Guinée Equatoriale. Les intérêts nigériens constituent une menace pour la sécurité civile et économique du Cameroun, accentuée par le fait que depuis décembre 1993, [le Cameroun] est victime de l'agression nigériane dans la péninsule*

⁶⁵⁵ N.ELIAS, LA SOCIETE DE COUR, Paris, FLAMMARION,1985,pp.152-153

camerounaise de Bakassi. En effet, [il] est nécessaire de souligner que la partie insulaire de la Guinée Equatoriale où se trouve Malabo est la partie qui intéresse le plus le Nigeria. Malabo se trouve à 10 minutes à vol d'avion du port et des installations pétrolières de Limbé. [...] A cet égard, le Cameroun devrait s'inquiéter de l'octroi éventuel de facilités militaires par la Guinée Equatoriale au Nigeria étant donné que ces facilités menaceraient gravement la sécurité du Cameroun dans son flanc sud»⁶⁵⁶. Dans la même suite illustrative, suite à «la réunion de sécurité que le chef de l'Etat nigérian, le général Olusegun OBASANJO a [...] présidé personnellement» en début du mois d'Août 2000 et de la campagne qui s'en est suivi dans les casernes sur «le professionnalisme» dans l'accomplissement, par toutes les armées nigérianes, de leur mission de «surveillance des frontières maritimes et terrestres, la protection de l'intégrité du territoire», le Cameroun a cru percevoir un message très clair à son endroit parce qu'il est le pays qui non seulement a un conflit territorial avec le Nigeria mais qui tente aussi d'amoinrir ses prétentions territoriales dans le Golfe de Guinée. En tout cas les manœuvres régionales de chaque pays du Golfe de Guinée sont reçues comme un coup ou plutôt une tentative de modification de leur situation existentielle par les autres. C'est le réseau des interdépendances diplomatico- stratégiques.

Les Etats du Golfe de Guinée vivent aussi une dépendance sécuritaire mutuelle. Les pays des Grands Lacs ont une situation sécuritaire liée tout comme les deux Congos ou les pays des Grands Lacs et l'Angola. C'est ici que l'hypothèse de la paix comme bien public mondial trouve sa pleine pertinence⁶⁵⁷. La paix dans les Grands Lacs ne peut être qu'un bien régional c'est-à-dire non exclusif (aucun pays ne peut en jouir seul) et sans rivalité (l'existence d'une paix régionale globale ne saurait être la source des rivalités entre les Etats de la région). La dépendance sécuritaire fait par exemple en sorte que la recrudescence des combats entre forces régulières et les groupes rebelles au Rwanda et au Burundi appelle une réaction du gouvernement de la RDC par la publication de toute une déclaration: «Concernant l'intensification récente de la violence au Rwanda, le gouvernement relève qu'elle procède principalement aujourd'hui de deux facteurs notoires rapportés par les médias et observateurs faisant autorité: a) les incursions au Rwanda d'opposants rwandais depuis le territoire ougandais avec la complicité des autorités ougandaises elles-mêmes ; ces incursions s'inscrivant dans le cadre du conflit farouche opposant le Rwanda à l'Ouganda, dont les trois guerres de Kisangani ont été le révélateur; b) Les opérations d'opposants rwandais à l'intérieur même du Rwanda»⁶⁵⁸. Le gouvernement de la RDC va plus loin en énonçant de la façon suivante le caractère interdépendant de la paix, de la sécurité et de la stabilité régionales. «Le gouvernement [de la RDC] note que le règlement du conflit dans la région des grands lacs passe nécessairement par une solution globale qui implique que parallèlement à la tenue du dialogue intercongolais, un processus de réconciliation et de dialogue soit mis en œuvre, sans tarder, dans les deux pays concernés»⁶⁵⁹. Dans un contexte où les trois pays vivent chacun une guerre civile qui s'exporte chez les autres, un dialogue national ayant pour but de trouver un *modus vivendis* entre protagonistes ne devrait pas se faire de manière exclusive dans un seul pays.

La guerre civile de 1997 au Congo-Brazzaville a amené un renforcement de la surveillance par le Cameroun de sa frontière commune avec ce pays ainsi que la fermeture pure et simple par le Gabon non seulement de sa frontière avec le Congo-Brazzaville mais aussi avec le Cameroun. On peut voir ici l'expression du holisme conflictuel durkheimien : un conflit ne concerne pas seulement les protagonistes qui s'affrontent mais tout l'ensemble social dans

⁶⁵⁶ ARCHIVES DU MINISTERE DES RELATIONS EXTERIEURES DU CAMEROUN

⁶⁵⁷ Cf. R. P. MENDEZ, "La guerre et la paix dans le contexte des finances publiques internationales et de la mondialisation" XXIème CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT ET D'AFRIQUE ET DE FRANCE, COLLOQUE INTERNATIONAL PREPARATOIRE SUR LE THEME « L'Afrique face aux défis de la mondialisation », ACTES DU COLLOQUE, Vol. 2, pp. 29-52

⁶⁵⁸ REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO. MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE, « Déclaration du Gouvernement de la République Démocratique du Congo Relative à l'accroissement de la violence du Rwanda et au Burundi », 25 juin 2001, p. 3

⁶⁵⁹ Ibidem

lequel ils s'insèrent parce que l'issue du conflit - la victoire ou la défaite - va déterminer non seulement les rapports entre les protagonistes mais entre ceux-ci les autres acteurs de leur environnement. Ainsi par exemple, la résistance opposée par le MLC de Jean Pierre BEMBA face aux Forces armées congolaises (FAC) a modifié l'attitude du président Ange Félix PATASSE à l'égard de ce mouvement et de son leader. Au départ base arrière pour les FAC de Laurent Désiré KABILA, la RCA est devenue aujourd'hui un terrain d'exercice militaire du Mouvement de Libération du Congo; le président Ange Félix PATASSE appelle désormais Jean Pierre BEMBA «*mon 'fils'*».⁶⁶⁰

Le jeu de la pacification dans le Golfe de Guinée met aussi en exergue l'interdépendance de la parlementarisation politique au niveau régional. Il n'y aura pas dans la région des îlots de démocratie. A titre illustratif, l'exception démocratique congolaise qu'a constitué l'alternance politique avec l'élection de Pascal LISSOUBA à la magistrature suprême en 1991 a tourné cours dans une configuration politique régionale fortement marquée par «*la prévalence de logiques autoritaires*»⁶⁶¹ s'appuyant sur un «*noyau patrimonial commun*»⁶⁶². La nomenclature militaro-pétrolière et néopatrimoniale qui domine le pouvoir angolais⁶⁶³, le régime autoritaire et patrimonial gabonais qui, après la turbulence de la revendication multipartite, est parvenu à la reconstitution de ses bases matérielles et de ses assises internationales, le règne d'une dictature militaire au Nigeria et le remplacement du mobutisme par une faction armée cosmopolite et peu disposée à l'ouverture démocratique ont créé une donne régionale favorable à la reconquête militaire du pouvoir par Denis SASSOU NGUESSO qui bénéficiera d'ailleurs de nombreuses solidarités régionales et transnationales. Le fait à souligner ici c'est que les appuis régionaux de Denis SASSOU NGUESSO proviennent pour la plupart des chefs d'Etat qui ne peuvent pas se prévaloir d'une véritable légitimité démocratique : Omar BONGO, Edouardo DOS SANTOS, Idriss DEBY et dans une moindre mesure Laurent Désiré KABILA.

Par ailleurs, à l'instar du retour à la paix et de la stabilité en RDC, la démocratisation du Congo-Brazzaville est tributaire de la pacification et de la civilisation du jeu politique aussi bien de l'Ouganda, du Rwanda, du Burundi, du Congo-Brazzaville que de l'Angola. Pour le gouvernement congolais, les agressions rwandaise et ougandaise s'inscrivent dans une stratégie d'évitement et de prévention de la démocratisation de leur régime respectif. Ces agressions «*procède[nt] d'un calcul machiavélique, ces deux Etats craignant les effets d'une paix consolidée en République démocratique du Congo qui les contraindrait à démocratiser leurs régimes*»⁶⁶⁴

C'est d'ailleurs ce que semble confirmer le président ougandais Yoweri K. MUSEVENI dans sa réponse au rapport des Nations Unies sur la RDC: «*we are also hoping for an accountable government in Congo as a long term stabilizing factor for Congo and the region*».⁶⁶⁵ Un gouvernement responsable au Congo démocratique ne peut être un facteur stabilisateur de la région que si les gouvernements voisins se responsabilisent à leur tour de manière à pouvoir mettre sur pied une espèce de «*communauté [régionale] de responsabilités*».

Le Golfe de Guinée est aussi une configuration de dépendances réciproques entre acteurs transnationaux. Beaucoup de réseaux régionaux procèdent pour survivre à des combinaisons *ad hoc* ou structurelles de leurs moyens et ressources. C'est l'autre figure de la concertation-coopération entre acteurs non étatiques dont parle Frédéric CHARILLON⁶⁶⁶. Les

⁶⁶⁰ A. F. PATASSE, interview, JEUNE AFRIQUE /L'INTELLIGENT, n° 2112, du 13 au 9 juillet 2001, pp. 10-11

⁶⁶¹ M. E. OWONA NGUINI, "Les rapports Etat société civile dans le processus démocratique en Afrique" op. cit.

⁶⁶² Ibidem.

⁶⁶³ M. E. FERREIRA, "La reconversion économique de la nomenclature pétrolière", POLITIQUE AFRICAINE, 57, mars 1995, pp.11-26

⁶⁶⁴ REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO. MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE, « Déclaration du Gouvernement de la République Démocratique du Congo Relative à l'accroissement de la violence du Rwanda et au Burundi », 25 juin 2001, p. 3

⁶⁶⁵ H.E.Y.K. MUSEVENI' S RESPONSE TO THE UN REPORT ON DRC, 26 April 2001, p. 7

⁶⁶⁶ F.CHARILLON, " La connivence..." op. cit., p. 101

réseaux ELF du Congo-Brazzaville s'étaient associés aux miliciens de Denis SASSOU NGUESSO pour évincer Pascal LISSOUBA qui faisait montre d'une garantie aléatoire de leurs intérêts pétroliers. Les réseaux de trafics nigériens dépendent pour leur prospérité de leurs relais locaux au Cameroun, en Guinée Equatoriale, et dans beaucoup d'autres Etats du cercle proche ouest- africain. Les réseaux camerounais de commercialisation de vivres frais au Gabon sont tributaires des relais locaux gabonais qui permettent d'assurer une meilleure distribution locale des produits en vente.

Le Golfe de Guinée est une configuration d'interdépendances entre Etats et acteurs non étatiques comme on l'a vu au Congo- Brazzaville avec l'alliance entre l'armée angolaise, les « *soldats sans frontière* » de Idriss DEBY, les conseillers en défense de Omar BONGO et la milice anti-gouvernementale de Denis SASSOU NGUESSO. Parallèlement, une alliance entre Forces de sécurité congolaises, miliciens NINJAS de Bernard KOLELAS, mercenaires bosniaques s'étaient constituée pour tenter de faire échec au coup de force de Denis SASSOU NGUESSO. En RDC les *interhamwés* sont alliés aux Forces Armées Congolaises. Les armées angolaise, rwandaise et burundaise ont mis sur pied des combinaisons tactiques avec les rebelles du RCD et du MLC. L'UNITA de Jonas SAVIMBI a survécu grâce à un complexe de connexions avec certains Etats comme le Togo, le Burkina Faso et avec de nombreux acteurs non étatiques à l'instar des grandes multinationales et des groupes mafieux.

La configuration interétatique du Golfe de Guinée présente pour tout dire la figure d'une complexité ou d'une chaîne d'interdépendances entre acteurs. Ces interdépendances ne sont pas toujours conscientes ou voulues mais sont inhérentes à l'évolution des acteurs sur une même aire de jeu ainsi qu'à la recherche des mêmes intérêts ou gains. Toutefois l'interdépendance est le cadre même de la constitution du lien entre acteurs, de l'attestation de l'interrelation qui structure la configuration ou le champ.

2. La redéfinition du jeu de la domination régionale sous le sceau de l'interdépendance

C'est largement autour de la notion d'ordre international que le réalisme classique a tenté de rendre compte de la domination à l'échelle internationale. L'ordre international réaliste est caractérisé par la « *distribution du pouvoir à l'échelle internationale, la hiérarchie qui en découle et les relations dominant /dominé entre Etats qu'elle entretient* »⁶⁶⁷. Dans le réalisme interétatique les relations internationales sont considérées comme étant marquées par l'état de nature ; où le recours à la violence est considéré « *comme l'expression normale de l'antagonisme des souverainetés* »⁶⁶⁸ et l'intérêt égoïste de l'Etat le seul mobile de son action. D'où l'énonciation d'un « *ordre de la puissance* »⁶⁶⁹. Les Etats forts assurent à leur profit et au détriment des Etats faibles l'ordre international. Le cadre du réalisme interétatique peut difficilement rendre compte du jeu de la domination dans le Golfe de Guinée. Si l'Angola et le Nigeria peuvent faire figure de « *géants* » militaires au niveau régional, il semble en revanche difficile d'admettre que ceux-ci maintiennent à leur profit un ordre international régional. Avec une présence militaire décisive sur les deux Congos, l'Angola tente sans trop de succès de construire avec ces deux pays un ordre régional partiel favorable en suscitant l'élaboration et l'adoption « *des projets relatifs* :

- *au protocole d'accord portant création d'une commission conjointe tripartite en matière de sécurité le long des frontières communes ;*
- *à la convention sur l'établissement et la circulation des personnes et des biens ;*
- *au protocole d'accord en matière de formation ;*

⁶⁶⁷ J.N. ROSENAU, "The New Global order: Underpinnings and Outcomes", op. cit.

⁶⁶⁸ J.J. ROCHE, THEORIES DES RELATIONS INTERNATIONALES, op. cit..

⁶⁶⁹ M. GIRARD "Ordre et désordre. Paradigme des relations internationales. Les conceptions de l'ordre dans les relations internationales », op. cit., p. 4

- *au protocole d'accord sur la question des réfugiés et des déplacés de guerre* »⁶⁷⁰.

Quant au Nigeria, son projet d'influence régionale à travers la création de la Commission du Golfe de Guinée n'est pas non plus une réussite. La tentative du Nigeria de se construire en « *porte-parole* » du Golfe de Guinée et sa volonté affichée de faire de cette structure interétatique le cadre privilégié du règlement des conflits régionaux en excluant les autres voies de droit universellement admises comme le recours à la justice internationale est considérablement compromise par la contre-action des Etats comme le Cameroun, la République Démocratique du Congo et la Guinée Equatoriale qui se sont abstenus jusqu'à présent de signer le traité instituant la Commission du Golfe de Guinée. Au total, malgré leur meilleure dotation en ressources de puissance, l'Angola et le Nigeria ont une « *capacité de faire, de faire et d'empêcher de faire* »⁶⁷¹ limitée. D'ailleurs des « *nains régionaux* » comme le Rwanda et l'Ouganda apparaissent dans la conjoncture régionale comme des acteurs émergents de la nouvelle géopolitique continentale⁶⁷².

La catégorie de l'interdépendance peut aider à comprendre autrement le jeu de la puissance et de la domination dans la configuration des interrelations du Golfe de Guinée. Sous le sceau de la notion d'interdépendance, le jeu de l'égalité ou de la puissance est analysée sous la figure de l'équilibre ou du déséquilibre, de la marge d'action ou de manœuvre des acteurs étatiques dans un univers relationnel et contraignant. Les dépendances réciproques n'induisent pas des relations égales ou équilibrées : il y'a un déséquilibre, une inégalité des dépendances. Le Cameroun n'est pas dépendant de la Guinée Equatoriale ou du Gabon au même titre que ceux-ci envers celui là ; il en est de même du Cameroun à l'égard du Nigeria, de l'Angola et des deux Congos etc.

A titre illustratif, si du point de vue de l'influence diplomatique, le Gabon, dont le Cameroun sert dans une certaine mesure de « *grenier* », est plus « *puissant* » que le Cameroun, l'Angola, les deux Congos, la Guinée Equatoriale et s'il l'est tout autant que le « *géant de l'Afrique* » qu'est le Nigeria, « *il le doit à une position dans la structure des rapports de dépendance qui lui accorde une marge d'initiative et des possibilités d'action que n'ont pas les autres [Etats]* »⁶⁷³ notamment la longue expérience des affaires continentales de Omar BONGO et sa profonde connaissance du microcosme africain, sa « *démarcation* » et sa « *transcendance* » symbolique sous la casquette du « *sage de l'Afrique* », sa relation privilégiée avec la France et ses multiples connexions dans les lobbies internationaux. Dans le même ordre illustratif, si le Rwanda et l'Ouganda font aujourd'hui figure d'acteurs militaires émergents au point de déstabiliser durablement le pays continent qu'est la RDC, c'est parce qu'il profite d'un éventail large des possibilités d'action plus considérables dans le tissu des interrelations régionales notamment la relation privilégiée avec Washington qui en a fait les pôles locaux d'appui de sa politique de renaissance africaine, une longue tradition de guerres civiles qui a produit des milliers de combattants et la vénalité des Forces Armées Zaïroises empêtrées dans la corruption, le pillage et l'indiscipline. Ici c'est le désordre et la vénalité des Forces Armées Zaïroises qui contribuent à la supériorité tactique et militaire des armées rwandaise et ougandaise.

Sous le sceau de l'interdépendance, la domination se redéfinit comme renvoyant à une conjoncture de l'inégalité des dépendances réciproques entre acteurs ou positions. La dépendance qui peut être envisagée comme une situation de manque ou d'incomplétude dans une relation sociale est porteuse d'hétéronomie pour tout acteur social. Ainsi, parce qu'ils sont dépendants des ports camerounais (Douala, Kribi) pour leurs transactions commerciales avec

670 « Communiqué final de la Réunion tripartite tenue à Brazzaville du 1er au 4 septembre 1999 entre le Ministre de l'intérieur de la République d'Angola, le Ministre d'Etat Chargé des Affaires intérieures de la République Démocratique du Congo et le ministre de l'intérieur de la sécurité et de l'Administration du territoire de la République du Congo », ARCHIVES DU MINISTERE DES RELATIONS EXTERIEURES DU CAMEROUN.

671 Suivant la définition que S. SUR donne de la notion de puissance: celle-ci renvoie à la « *capacité- capacité de faire: capacité de faire faire; capacité d'empêcher de faire ; capacité de refuser de faire* », RELATIONS INTERNATIONALES, op. cit. p.18

672 « L'Ouganda, une puissance régionale ? », POLITIQUE AFRICAINE, 75, 2000

673 N.ALIAS, LA SOCIETE DES INDIVIDUS, op.cit., p.17

l'extérieur, la RCA et le Tchad se trouvent incorporés dans le champ de l'influence régionale camerounaise qui exerce sur ceux-ci une relative domination. On peut donc comprendre pourquoi, suite à la tentative de putsch menée par l'ancien président le général André KOLINGBA le 28 mai 2001, le chef de l'Etat centrafricain Ange Félix PATASSE va se plaindre publiquement de n'avoir pas été soutenu ni réconforté par son « frère, le président Paul BIYA »⁶⁷⁴. On ne peut comprendre le sens de ces jérémiades présidentielles qu'en tenant compte du fait que, d'après les sources journalistiques, certaines armes ayant servi à la tentative de putsch auraient « transité par le port de Douala »⁶⁷⁵.

La logique de situation qu'est la dépendance induit pour l'acteur dépendant une insuffisance ou une inefficience d' « atouts » ; c'est-à-dire [au sens de Pierre BOURDIEU] un manque de cartes maîtresses faisant force dans le jeu⁶⁷⁶. Inversement la situation de dominateur est la résultante de la possession suffisante « des cartes qui sont valables, efficaces dans tous les champs [ou dans toutes les configurations] »⁶⁷⁷. En effet un acteur dominant dans une configuration joue plus sur ses forces que sur ses faiblesses ; se sert de ses capitaux efficaces et fongibles comme des pions dans le jeu de la domination. Dans le Golfe de Guinée, le Cameroun joue plus sur sa stabilité interne et sur sa relative bonne santé économique pour se positionner au niveau régional. Le Gabon s'appuie sur ses relations privilégiées avec la France et sur la stature continentale de Omar BONGO tandis que le Nigeria capitalise sa nouvelle virginité démocratique et ses potentialités militaires pour se refaire une image de marque régionale.

Somme toute, dans la figure de la configuration, ce sont les relations de dépendances réciproques qui lient les acteurs les uns aux autres qui forment la matrice constitutive de l'interétatique. C'est l'équilibre des dépendances réciproques entre acteurs ou joueurs qui définit les marges d'exercice de la liberté ou du pouvoir des acteurs. Dans cette perspective de la configuration, l'étendue du champ des possibles des joueurs/acteurs va se mesurer à l'aune de sa plus ou moins grande capacité à agir sur le réseau complexe d'interdépendances dans lequel il est inscrit. La grande capacité à agir sur le réseau d'interdépendances permet d'accéder à la position de dominateur tandis que la faible capacité à agir structure la position de dominé. Aussi la hiérarchie dans cette perspective spécifique va apparaître comme une configuration mouvante, c'est-à-dire instable et réversible de positions.

Section 2

CONFIGURATION DES ACTEURS ET HIERARCHIE DES POSITIONS A L'INTERIEUR DE QUELQUES SOUS-CHAMPS DOMINANTS

La société interétatique du Golfe de Guinée est une société transétatique qu'il convient d'inscrire dans une « scène mondiale [qui] accueille, en cette fin de millénaire, tout un ensemble de stratégies politiques, économiques ou sociales qui contredisent le principe de territorialité »⁶⁷⁸. Il s'agit d'une société régionale en ajustement instable entre les logiques de mobilité et celles de la territorialisation. En effet, considéré à l'aune de son édification historique marquée, de manière forte, par le jacobinisme ou le centralisme monopoleur du tout Etat, le Golfe de Guinée est un espace considérablement désétatisé. D'ailleurs la région, comme l'Etat, est « une construction toujours inachevée au sein de laquelle de multiples logiques peuvent cohabiter »⁶⁷⁹. La désétatisation telle que conçue ici n'est pas corollaire de « la fin des territoires nationaux ». Elle renvoie plutôt au fait que les Etats, bien que restant « les agents

⁶⁷⁴ Interview, JEUNE AFRIQUE L'INTELLIGENT, N° 2112, du 3 au 9 juillet 2001, p. 11

⁶⁷⁵ Ibid, p. 10

⁶⁷⁶ P. BOURDIEU et J. D. L. WACQUANT, REponses, op. cit.

⁶⁷⁷ Ibid

⁶⁷⁸ B. BADIE, LA FIN DES TERRITOIRES ..., op. cit., p. 132

⁶⁷⁹ E. DUPOIRIER et H. J. SCHAJER, « L'identité régionale », op. cit. p. 322

structurant du système international »⁶⁸⁰ s'appuient de plus en plus sur des territoires éclatés. Replacée dans la perspective interétatique, la désétatisation s'entend de « *la vocation de plus en plus transnationale d'acteurs non étatiques revendiquant la liberté de poursuivre leurs activités par-delà les frontières* » des Etats⁶⁸¹.

En Effet, l'interétatique éclaté ou multicentré du Golfe de Guinée se doit de s'inscrire dans la perspective analytique du champ. L'épistémologie du champ fait de tout espace social un « *ensemble de champs (...) à l'intérieur desquels des agents et des groupes d'agents (...) luttent en personne ou par procuration* »⁶⁸² pour le monopole des capitaux efficients que renferme le champ. Le Golfe de Guinée peut alors être appréhendé comme un méta-champ à l'intérieur duquel coexistent et s'enchevêtrent de multiples sous-champs. Les sous-champs ne sont nullement constitués ici des différents Etats qui composent le Golfe de Guinée. C'est là un des aspects novateurs, un des bénéfiques heuristiques lié à l'usage de la notion de champ dans la lecture de la configuration du Golfe de Guinée. Il permet de sortir des compartimentations instituées dans une large mesure par l'analyse systémique qui a toujours vu dans les Etats-nations les sous-systèmes qui composent le système international global ou les systèmes régionaux spécifiques : « *d'une manière générale, on peut dire qu'un système international est "un ensemble d'entités politiques indépendantes qui sont de façon régulière en interaction"* » ou encore « *un ensemble caractéristique de relations entre les entités fondamentales de la politique mondiale* ». Ainsi, « *l'analyse des relations internationales en tant que système peut se situer soit au niveau de référence du système international général ou global, soit au niveau de référence des systèmes internationaux partiels ou sous-systèmes internationaux* »⁶⁸³. Le champ régional du Golfe de Guinée ne recoupe pas les frontières officielles qui délimitent cette région en Etats nationaux de même que les sous-champs ne s'intègrent pas dans les architectures étatiques.

Les espaces de jeu transgressent les frontières politiques ; d'où le caractère ou la géographie transnationale du champ interétatique. Les effets de chaque sous-champ vont au-delà des lignes de démarcation des territoires. Il en est ainsi des effets du sous-champ du commerce transfrontalier (paragraphe 1), du sous-champ minier et des hydrocarbures (paragraphe 2).

Paragraphe 1 :

LE CHAMP DES NEGOCIANTS ITINERANTS : LA RECONFIGURATION DU GOLFE DE GUINEE PAR L'ECONOMIE PARALLELE TRANSETATIQUE

A l'intérieur du grand monde golfe-guinéen, les négociants itinérants ou transfrontaliers constituent « *un microcosme, c'est-à-dire un petit monde social relativement autonome à l'intérieur du grand monde social* »⁶⁸⁴. Il convient ici de comprendre l'autonomie dans son étymologie comme ce « *qui a sa propre loi, son propre nomos, qui a en lui-même le principe et la règle de son fonctionnement* »⁶⁸⁵. Le champ des négociants transfrontaliers est, pour pasticher une figure de style de Fernand BRAUDEL, un « *champ-mouvement* » ; un « *théâtre-champ* » qui recouvre non seulement la région du Golfe de Guinée au sens restreint, « *mais tout ce qui est mis en mouvement, à plus ou moins longue distance de ses rivages, par sa vie*

⁶⁸⁰ C. CHAVAGNEUX, « La diplomatie économique : plus seulement une affaire d'Etats », in « La politique étrangère aujourd'hui », POUVOIRS, n°88, 1999, pp. 33-42

⁶⁸¹ F. CHARILLON, « La connivence des acteurs non étatiques dans la guerre du Golfe : les réseaux de contestation de la logique d'Etat », op. cit., p. 98

⁶⁸² P. BOURDIEU et L. WACQUANT, REPOSES, op. cit., p.86.

⁶⁸³ Ph. BRAILLARD, op. cit., p. 123. Voir aussi les textes des auteurs sur lesquels ce dernier s'appuie : J. FRANKEL, INTERNATIONAL POLITICS. CONFLICT AND HARMONY, London, Allen Lane, THE PENGUIN PRESS, 1969, p. 39 et ss. et S. HOFFMANN, « International Systems and International Law », in K. KNORR et S. VERBA (ed.), THE INTERNATIONAL SYSTEM. THEORETICAL ESSAYS, Princeton, PRINCETON UNIVERSITY PRESS, 1961, p. 207 et ss.

⁶⁸⁴ P. BOURDIEU, PROPOS SUR LE CHAMP POLITIQUE, op. cit., p. 52

⁶⁸⁵ Ibidem.

d'échanges»⁶⁸⁶. Le monde des négociants transétatiques est un « *champ social total* » ; c'est-à-dire un champ de rapports de force avec des acteurs en lutte pour le monopole des positions prépondérantes de trafic, pour la définition des hiérarchies entre positions marchandes. Il s'agit d'un monde doté d'enjeux constitués par les marchandises (et les marchés) qui sont aussi les produits de luttes entre négociants itinérants.

L'usage de la notion de champ dans l'analyse de l'économie parallèle permet de relativiser une « *croissance économique* » majeure qui a souvent postulé la capacité de l'Etat à contrôler et à comptabiliser, voire à imposer, par le moyen des postes douaniers et de la fiscalité de la porte, la totalité des flux de marchandises qui pénètrent ou sortent de son territoire. Le formel et l'informel sont deux dimensions constitutives de toute économie.

Les lectures statocentristes du commerce informel transfrontalier qui se déroule à l'intérieur d'un certain nombre de réseaux y voient pour la plupart un « *contournement des Etats* ». Les postures analytiques d'inspiration panafricaniste y décèlent pour leur part une remise en cause des frontières coloniales ou plus précisément « *un vote par les pieds pour l'intégration* » qui ne trouve pas de réelle perspective de réalisation dans les technologies étatiques/institutionnelles d'intégration⁶⁸⁷. Ces lectures se nourrissent de l'illusion de l'Etat-comptable de tous les flux marchands et monétaires grâce au travail des institutions économiques nationales spécialisées. Or en vérité, toute économie est une configuration mouvante d'échanges formels et non formels. Dans ce contexte la balance de paiements, en tant que document statistique et comptable répertoriant l'ensemble des transactions économiques à caractère commercial et financier entre un acteur et l'extérieur, n'a qu'une valeur indiciaire et une réalité tendancielle. Le bénéfice du concept de champ dans l'analyse des flux commerciaux transétatiques est de concevoir l'Etat dans le champ économique comme un simple agent parmi tant d'autres qui négocie perpétuellement sa participation, sa position et son influence dans le jeu des échanges.

En tout état de cause, le Golfe de Guinée présente une géographie de la localisation des zones centrales qui contraste avec celle promue par les échanges transétatiques. Il s'agit bien de deux mondes – dans la perspective de James ROSENAU – qui sont, suivant les conjonctures, soit en confrontation soit en coopération, mais il s'agit aussi de mondes qui, bien qu'étant relationnels et interdépendants, ne constituent pas des coalitions homogènes. Le champ informel transétatique du Golfe de Guinée est en soi une réalité plurielle, un espace de jeu et de rapports de force entre une multitude d'agents. De façon quelque peu réducteur, c'est un champ qui s'organise lui-même en un ensemble d'axes et de réseaux spécifiques de par la qualité des agents et la nature des trafics. Ces réseaux et axes sont multiples et articulent, selon des procédés pluriels et enchevêtrés, les différentes positions (ou lieux) informelles dominantes qui foisonnent dans la région (A). Les effets des connexions entre positions informelles structurent une dynamique spatiale spécifique qui participe de la recombinaison des géographies et de la recomposition des espaces (B).

A - RESEAUX MARCHANDS TRANSETATIQUES : LES GEOGRAPHIES REELLES DE LA CIRCULATION

En sociologie politique, le réseau s'entend d'un ensemble d'acteurs qui coalisent leurs actions et associent leurs ressources en vue de la sauvegarde, de la promotion et de la défense de leurs intérêts. Il renvoie à un cadre de mobilisation para-institutionnelle : « *le réseau*

⁶⁸⁶ F. BRAUDEL, CIVILISATION MATERIELLE, ECONOMIE ET CAPITALISME, XVème – XVIIIème SIECLE, T-3, LE TEMPS DU MONDE, Paris, A. COLIN, 1979, p. 12 et ss.

⁶⁸⁷ Sur deux points de vue représentatifs de cette tendance, voir : J.O. IGUE, « Commerce informel et intégration régionale », LE COURRIER ACP-UE, 142, nov. déc. 1993, pp. 78-81 et D. DARBON, « Crise du territoire étatique et communautaire : les nouveaux enjeux idéologiques de l'intégration en Afrique noire », in D. BACH (dir), REGIONALISATION, MONDIALISATION ET FRAGMENTATION, op. cit., pp. 57-71

recouvre tout un ensemble de relations sociales récurrentes qui se créent entre des individus et des groupes au-delà des contrôles institutionnels auxquels ils sont exposés »⁶⁸⁸. Les relations internationales vivent aujourd'hui à l'heure de ce que Jean Jacques ROCHE appelle « le retour des réseaux »⁶⁸⁹ ; c'est-à-dire « tous les liens entre acteurs (individuels ou collectifs) qui transcendent les frontières et qui, à ce titre, entrent en concurrence avec les Etats dans la structuration de la scène internationale »⁶⁹⁰. Les usages internationalistes de la notion de réseau tournent autour de la controverse entre la crise de la domination et la redéfinition de la pénétration politique de l'Etat. Selon les uns, la montée des flux transnationaux conduit à une triple crise : « Une crise de la souveraineté tout d'abord, puisque c'est bien la capacité de l'Etat à organiser la vie sociale qui est en cause. Une crise de la territorialité ensuite, dans la mesure où la tendance à la globalisation bouleverse les cadres territoriaux classiques délimités par des frontières. Une crise d'autorité enfin, car c'est en définitive l'incapacité à organiser les désordres actuels qui interdit l'instauration d'un ordre reconnu qui permettrait, à son tour, d'élaborer le cadre d'une interprétation stable »⁶⁹¹. A l'intérieur de cette grille analytique, les réseaux constituent des entraves à la souveraineté, structurent des cadres d'émancipation extra-étatique des individus⁶⁹². Cependant, pour les autres, « les réseaux ne marquent en aucun cas la fin de l'Etat sur la scène politique. Au contraire, ils témoignent de la possibilité pour une institution non seulement de distribuer ses forces suivant des registres inédits, mais également de susciter des dynamiques de régulation nouvelles »⁶⁹³.

Le recours à la notion de champ peut permettre de sortir de ce duel des lentilles analytiques pour envisager une complémentarité entre la crise de la domination de l'Etat et l'innovation des technologies de régulation étatique. Le dialogue entre les paradigmes du champ et des réseaux s'enracine de manière forte dans la connivence entre les fondements des deux paradigmes. En effet, selon Pierre BOURDIEU lui-même, « un champ peut être défini comme un réseau »⁶⁹⁴. Envisagé comme réseau, le champ apparaît comme une « configuration de relations entre positions »⁶⁹⁵. Ces positions peuvent être étatiques, sub, para ou transétatiques. Ce qui importe selon Pierre BOURDIEU, c'est d'appréhender l'articulation de chaque position au champ du pouvoir⁶⁹⁶. Les réseaux transnationaux, envisagés dans la perspective du champ interétatique, deviennent des institutions – c'est-à-dire des « organisations (...) assez stables et suffisamment valorisées par le public qu'elles sont censées affecter »⁶⁹⁷ - en lutte suivant des régularités et des règles spécifiques. Dans l'approche du champ interétatique, « les réseaux [n'] occupent [pas seulement] une place intermédiaire et dialectique entre le monde multicentré et l'univers interétatique »⁶⁹⁸ ; ils sont aussi des institutions interétatiques dans la mesure où l'Etat et la souveraineté sont des constructions sociales⁶⁹⁹. Dit autrement les positions de pouvoir et les positions de réseaux deviennent des positions du « jeu » interétatique ; elles forment la configuration mouvante du champ interétatique du Golfe de Guinée.

Si « le(s) réseau(x) désigne(nt) des mouvements faiblement institutionnalisés, réunissant des individus et des groupes dans une association dont les termes sont variables et sujets à une

⁶⁸⁸ B. BADIE, LA FIN DES TERRITOIRES, op. cit., p. 135

⁶⁸⁹ J.J. ROCHE, THEORIES..., op. cit., p.135.

⁶⁹⁰ G. HERMET et al., DICTIONNAIRE DE LA SCIENCE POLITIQUE ET DES INSTITUTIONS POLITIQUES, Paris, A. COLIN, 1994, p. 253

⁶⁹¹ J.J. ROCHE, THEORIES..., op. cit., p.135

⁶⁹² B. BADIE et M.C. SMOUTS, LE RETOURNEMENT DU MONDE, op. cit., pp. 248 et ss.

⁶⁹³ A. COLONOMOS, « L'acteur en réseau à l'épreuve de l'international », in M.C. SMOUTS (dir), LES NOUVELLES RELATIONS INTERNATIONALES, op. cit., p. 219

⁶⁹⁴ P. BOURDIEU et J. D. L. WACQUANT, REPONSES, op. cit., p. 72

⁶⁹⁵ Ibidem

⁶⁹⁶ P. BOURDIEU et L. WACQUANT, REPONSES ..., op. cit., p. 80

⁶⁹⁷ B. BADIE, LE DEVELOPPEMENT POLITIQUE, Paris, ECONOMICA, 1994, p. 85

⁶⁹⁸ A. COLONOMOS, « La sociologie des réseaux transnationaux », in A. COLONOMOS (dir), SOCIOLOGIE DES RESEAUX TRANSNATIONAUX ..., op. cit., p. 54

⁶⁹⁹ T.J. BIERSTEKER and C. WEBER, (ed), STATE SOVEREIGNTY AS SOCIAL CONSTRUCT, Cambridge, CAMBRIDGE UNIVERSITY PRESS, 1996, pp. 1-21

réinterprétation en fonction de contraintes qui pèsent sur leurs actions »⁷⁰⁰, il va sans dire que l'analyse des réseaux a partie liée avec le constructivisme : « *La sociologie des réseaux transnationaux implique (...) un regard constructiviste : recomposer les « liens faibles » et évaluer (...) leur force* »⁷⁰¹. L'attitude constructiviste⁷⁰² consiste ici à ordonner, à configurer un tant soit peu le divers et le complexe des itinéraires, des détours, des directions, des points d'arrêts des acteurs marchands transétatiques. Il s'agit d'un travail qui nécessite comme préalable « *de se plonger dans une recomposition des « voyages » physiques des personnes, ainsi que dans les itinéraires des paradigmes véhiculés par ces organisations* »⁷⁰³. La recomposition des « voyages » c'est-à-dire des itinéraires, des axes de circulation des acteurs informels (1) concourt à la structuration d'« *espaces d'échanges réels* » polarisant, de manière variable, la configuration spatiale que constitue le Golfe de Guinée (2).

1. Espaces d'échanges informels et polarisation variable du Golfe de Guinée

Les déplacements des personnes et les itinéraires de circulation des marchandises dans le Golfe de Guinée modifient profondément la géographie officielle de la région. Il est même possible de parler d'une conjoncture de configuration de la carte régionale du Golfe de Guinée. La conjoncture est entendue ici au sens de fluidité, de brouillage, de désordre traduisant plus précisément un processus de reconfiguration, de redécoupage, de redistribution de l'espace régional entre un interétatisme toujours prégnant et « *un ensemble de stratégies politiques, économiques ou sociales qui contredisent le principe de territorialité* »⁷⁰⁴. Le Golfe de Guinée connaît ainsi, à travers l'émergence et la consolidation de réseaux marchands transétatiques, une recomposition géographique. Les réseaux marchands mettent en relais des associations ou des groupes de négociants dont « *la dynamique vise à la perpétuation, à la consolidation et à la progression des activités de ses membres dans une ou plusieurs sphères socio-politiques* »⁷⁰⁵. Il s'ensuit une structuration de géographies réelles de la circulation des personnes et des biens qui sont habituellement en déphasage avec les géographies officielles. Les « effets » de cette circulation concourent à la modification des frontières officielles du Golfe de Guinée. On a ainsi des Golfs de Guinée à géométrie variable selon que l'on aborde la région à partir de flux spécifiques de marchandises et de biens. Les réseaux transétatiques de commercialisation de vivres frais, pour ne prendre que ce cas, configurent un Golfe de Guinée différent de celui structuré à partir de circuits d'écoulement de produits manufacturés.

Le monde des échanges transétatiques est, en Afrique comme partout ailleurs, un champ; c'est-à-dire un ensemble de relations objectives entre positions concurrentes. Le parallèle est une position autonome en relation à la fois conflictuelle/concurrentielle et coopérative avec l'officiel et le légal⁷⁰⁶. A partir de ses « effets » qui vont au-delà du Golfe de Guinée historique, le commerce informel des produits manufacturés de toutes sortes institue de facto un régionalisme nouveau: « *une prolifération de flux de marchandises s'est développée au travers de réseaux de commerce autonomes ; prolifération qui semble créer une intégration non officielle de larges zones du continent* »⁷⁰⁷. De fait, à partir des itinéraires de circulation des marchandises telles que les bijoux, les pagens, la fripe et divers autres produits de première

⁷⁰⁰ A. COLONOMOS, « La sociologie des réseaux ... », op. cit., p. 22

⁷⁰¹ A. COLONOMOS, « L'acteur en réseau... », op. cit., p. 210.

⁷⁰² Sur le constructivisme en sciences sociales, Cf. P. BOURDIEU, LE METIER DE SOCIOLOGUE, op. cit., ; A. GIDDENS, LA CONSTITUTION DE LA SOCIETE, op. cit.

⁷⁰³ A. COLONOMOS, « L'acteur en réseau... », op. cit., p. 210

⁷⁰⁴ B. BADIE, LA FIN DES TERRITOIRES, op. cit., p. 132

⁷⁰⁵ A. COLONOMOS, « La sociologie des réseaux ... », op. cit., p. 22

⁷⁰⁶ J.O. IGUE, « L'officiel, le parallèle et le clandestin : commerce et intégration en Afrique de l'Ouest », POLITIQUE AFRICAINE, n°9, 1983, pp. 29-51

⁷⁰⁷ J. MACGAFFEY et R. BAZENGUISSA, « Réseaux personnels et commerce transfrontalier : les migrants zairais et congolais », in D. BACH (dir), REGIONALISATION, MONDIALISATION ...op. cit., p. 255

nécessité, le Golfe de Guinée s'intègre dans un espace plus vaste qui déborde la tripolarisation spatiale initiale formée par le Cameroun, le Gabon et la Guinée Equatoriale.

Dans le champ du commerce parallèle transfrontalier, le Golfe de Guinée intègre un vaste espace pouvant aller d'Abidjan à Kinshasa et de Douala à N'djaména via Bangui. En effet, un pays comme le Cameroun qui peut être considéré comme l'économie dominante du Golfe de Guinée au sens strict, échange davantage avec les pays de son versant ouest en ce qui concerne la circulation transétatique des marchandises de grande consommation. Comme le souligne fort justement John O. IGUE, «*Le Cameroun commerce à plus de 50% sur le plan interrégional avec l'Afrique de l'Ouest bien qu'il fasse partie de l'Afrique Centrale. C'est plutôt à l'Ouest que la plupart des multinationales Bamiléké fructifient bien. Ainsi, l'essentiel des billets de banques émis par la Banque des Etats d'Afrique Centrale au profit du Cameroun circulent davantage au Nigeria, Bénin, Togo, Niger et Côte d'Ivoire*»⁷⁰⁸. Le Cameroun apparaît ainsi comme un pays sur lequel s'exerce fortement les effets des réseaux marchands ouest africains.

Le Tchad est également un champ dans lequel se réfracte les positions des réseaux marchands en lutte pour la domination des espaces de trafic en Afrique de l'Ouest. Le géographe béninois John O. IGUE fait une fois de plus remarquer que «*Le Tchad est encore plus dépendant de ses voisins de l'Ouest, Niger et Nigeria que des Etats de l'Afrique Centrale*»⁷⁰⁹. La République Démocratique du Congo qui, durant sa période zairoise s'était auto-construite une «*vocation africaine*»⁷¹⁰ n'échappe pas aux tentacules du monde marchand de l'Afrique de l'Ouest : les commerçants sénégalais de pagens en wax, de blouses et autres effets vestimentaires, de chaussures, de bijoux, de produits de beauté et de la nourriture ainsi que des diamants «*voyagent de pays en pays jusqu'au Zaïre et de là, vers les autres continents*»⁷¹¹. En tout cas «*le commerce transfrontalier entre le Zaïre et le Congo, vers l'Afrique de l'Ouest*»⁷¹² est très intense. En gros le territoire de la République Démocratique du Congo fait partie du vaste champ d'action des «*Grands commerçants d'Afrique de l'Ouest*»⁷¹³. Il s'agit en effet d'un mouvement profond de «*diffusion du régionalisme transétatique [qui] s'inscrit dans une dynamique de continentalisation des échanges*»⁷¹⁴ qui bat en brèche les velléités nationalistes de certains Etats.

Ce qu'il convient de souligner ici, c'est que la capillarisation des réseaux procède à une relativisation du contrôle territorial des Etats. Ainsi, malgré son «*nationalisme pointilleux*»⁷¹⁵ qui frise, pour certains, la «*xénophobie*»⁷¹⁶, le Gabon ne parvient nullement à soustraire son territoire national des effets du «*dynamisme du régionalisme transétatique [qui] repose (...) sur l'exploitation des opportunités qu'offrent les frontières extra-africaines*»⁷¹⁷. Il existe ainsi comme toute une «*région Cameroun/Gabon/Guinée (...) [qui] constitue un espace, c'est-à-dire une étendue aménagée et utilisée par des sociétés qui ont tissé par delà la frontière un système de relations*»⁷¹⁸ et de connivence leur permettant de fructifier divers trafics. L'espace équato-guinéen est, à l'intérieur du «*régionalisme transétatique*», un espace informel où sont en transactions à la fois collusives et collisives des réseaux marchands camerounais, nigériens et sénégalais. En tout cas il se noue entre les réseaux marchands, les groupes sociaux, les

⁷⁰⁸ J.O. IGUE, op. cit., p. 63

⁷⁰⁹ Ibidem.

⁷¹⁰ Cf. S. CAMARA, «*Le Zaïre et la puissance*», op. cit.

⁷¹¹ J. MACGAFFEY et R. BAZENGUISSA, op. cit., p. 258

⁷¹² Idem.

⁷¹³ A. LAMBERT, LA DYNAMIQUE DES RESEAUX MARCHANDS EN AFRIQUE DE L'OUEST Ouagadougou – Paris, CILSS-CLUB DU SAHEL (OCDE), 1989. Voir aussi E. GREGOIRE et P. LABAZEE, (dir), GRANDS COMMERÇANTS D'AFRIQUE DE L'OUEST : LOGIQUES ET PRATIQUES DES HOMMES D'AFFAIRES CONTEMPORAINS, Paris, KARTHALA/ORSTOM, 1993

⁷¹⁴ D. BACH, «*Régionalisme et mondialisation en Afrique sub-saharienne : le retournement d'un paradigme*» in D. BACH (dir) REGIONALISATION, MONDIALISATION..., op. cit., p. 17

⁷¹⁵ K. BENNAFLA «*La fin des territoires nationaux ?*», op. cit.

⁷¹⁶ C.J. GRAY, «*Cultivating Citizenship Through Xenophobia in Gabon, 1960-1995*», AFRICA TODAY, 45, 3-4, 1998, pp. 389-410

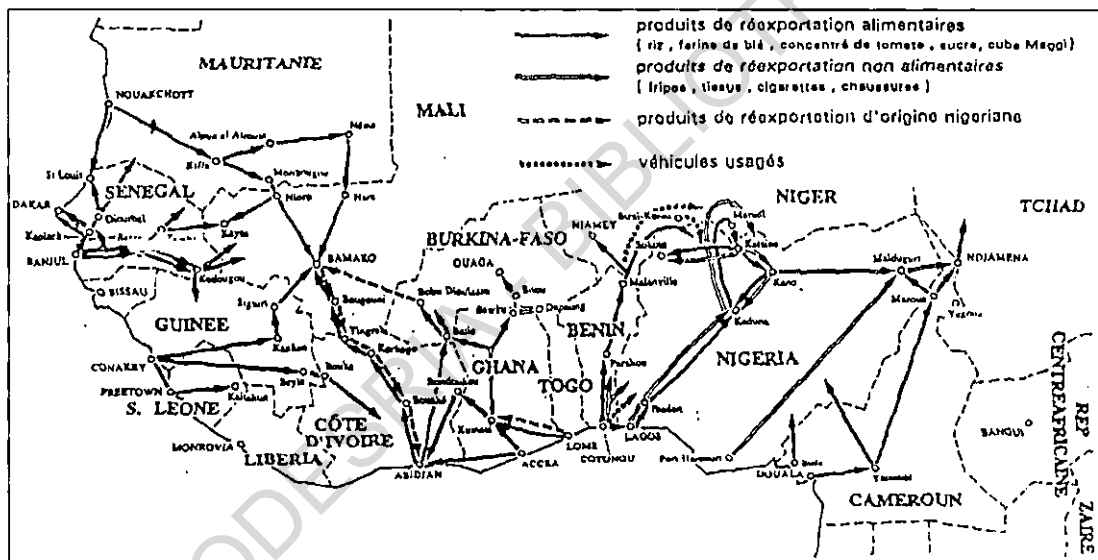
⁷¹⁷ D. BACH, ibid., p. 1.

⁷¹⁸ K. BENNAFLA, op.cit., pp. 41-42

Ainsi, le versant côtier et territorial du Golfe de Guinée est un «*espace-mouvement*», une configuration mouvante en permanent changement suivant les ré-orientations des circuits d'écoulement de marchandises et de circulation des personnes. La multidirectionnalité des flux de marchandises structure une géographie extrêmement mobile de la région : «*Les itinéraires empruntés par les flux, que ce soit à courte ou longue distance, fluctuent sans cesse, certains chemins privilégiés pendant un temps se voyant soudain ou progressivement délaissés. Le mouvement de balancier qui affecte les échanges vivriers camerouno-gabonais, partagés entre la voie maritime et deux itinéraires terrestres, est exemplaire dans le genre*»⁷¹⁹. Les «*espaces d'échanges réels*» que structure le commerce transfrontalier sont aussi à considérer à l'aune du «*rapport utilitaire des populations au découpage territorial*»⁷²⁰ que la littérature dominante voue aux gémonies.

Le «*régionalisme transétatique*» s'articule sur de nombreux axes aussi bien étatiques que sub-étatiques de circulation des personnes et des marchandises. Lomé, Cotonou et, dans une moindre mesure, Abidjan sont des grands lieux d'approvisionnement des commerçants camerounais qui redistribuent les produits y importés vers des marchés intérieurs de N'djamena, Bangui etc. Maiduguri, Calabar, Lagos, Ibadan, Bitam sont aussi des centres d'approvisionnement des marchands itinérants basés à Yaoundé et Douala.

Carte 8 : Les flux de réexportation dans l'ouest du Golfe de Guinée



Source : A. DUBRESSON et J. P. RAISON, *op. Cit.*, p. 192

Si la circulation des produits manufacturés fait du Golfe de Guinée un espace où se réfracte de manière forte le jeu du commerce parallèle ouest-africain, l'observation assez attentive du marché vivrier permet de déceler une région du Golfe de Guinée tournée vers l'intérieur. Ainsi le surplus de la production nigérienne d'ignames est absorbée par l'espace sahélo-sahélien du Cameroun septentrional. La zone sahélienne de l'Etat camerounais est intégrée dans le champ vivrier nigérian. Tout une classe de marchands circulant entre le Nord Cameroun et le Nigeria écartèlent cet espace vivrier entre une multiplicité de forces et de réseaux de trafic qui, malgré une compétition marchande vive, partagent des habitus communs d'utilitarisme, d'efficacité, de fructification de gains de toute relation sociale. C'est l'attestation du lien ou de l'engagement utilitaire et pragmatique qui prévaut à l'intérieur des réseaux

⁷¹⁹ Ibidem

⁷²⁰ D. BACH, *op. cit.*

transnationaux de toutes sortes⁷²¹ et qui fait en sorte que les membres des différents réseaux s'inscrivent en même temps dans une pluralité d'espaces nationaux. « *Par exemple, certains Fang d'Ambam se présentent successivement comme camerounais, équato-guinéens ou gabonais selon les circonstances. De même un commerçant de Garoua, qui maîtrise le haoussa et le pidgin, déclare se sentir « chez lui » au Nord du Nigeria : le port d'une « chemise serrée», l'achat d'une étiquette d'impôts (prouvant qu'il s'est acquitté des impôts nigériens) lui permettent d'être assimilé à un Nigérian et de vaquer sans inquiétude à ses affaires* »⁷²².

Dans le même champ de la circulation des vivres frais, on peut distinguer tout un champ mouvant allant de l'Ouest camerounais jusqu'à Libreville. Le même champ s'étend jusqu'à Bangui et N'djamena via la région orientale du Cameroun et atteint aussi le territoire de la Guinée Equatoriale.

2. Une géographie plurielle de la circulation

Le Golfe de Guinée est, du point de vue des routes officielles et souterraines de circulation des hommes et des choses, un véritable puzzle circulatoire. De ce fait, malgré leur prétention de procéder à un aménagement rationnel du territoire national comme stratégie de contrôle territorial et formule de domination politique⁷²³, les voies étatiques de circulation des hommes et des choses n'ont jamais supplanté totalement, en Afrique du Golfe de Guinée, les pistes et les lignes traditionnelles de contact ou de connexion des sociétés. Même s'il convient de prendre les aménagements coloniaux du territoire continental africain en fonction des intérêts, des besoins et des nécessités propres aux aménageurs coloniaux et leurs épigones locaux pour des réalités désormais objectives et structurantes des logiques de « territorialité »⁷²⁴ des populations africaines, il reste néanmoins, pour reprendre une thèse controversée de Bertrand BADIE, que ces aménagements extra africains demeurent dans une mesure considérable des greffes inadaptées⁷²⁵. Cette thèse ne manque d'ailleurs pas de pertinence et de force à partir du moment où est pris en compte le fait que toute « territorialité » est porteuse d'une logique organisationnelle et que tout territoire est, comme le précise Marie LE BERRE, une « *portion de surface terrestre délimitée que se réserve une collectivité humaine qui l'aménage en fonction de ses besoins* »⁷²⁶. L'Afrique du Golfe de Guinée est alors à envisager, du point de vue de la géographie de la circulation, comme une configuration à multiples facettes mêlant et opposant des routes étatiques et des pistes transfrontières. Les routes transfrontières procèdent elles-mêmes de continuités historiques des espaces d'échanges ainsi que d'innovations du monde para-étatique dans sa logique de contournement de l'Etat.

Le Golfe de Guinée est en effet le boulevard maritime qui donne sur le territoire intérieur de l'Afrique Centrale. L'Afrique Centrale est elle-même un espace territorial aux confins mouvants. Historiquement la « *Mittelafrika* » ou « *empire centre africain* » allemand⁷²⁷ diffère par exemple de l'Afrique centrale délimitée par D. BIRMINGHAM et P.M. MARTIN

⁷²¹ On reprend à ce niveau une thèse pertinente B. BADIE qui parle, à propos des réseaux transnationaux, de « *utilitarian and pragmatic commitment* ». Selon B. BADIE, le monde des réseaux transnationaux se distingue par trois principales caractéristiques : « *-utilitarian commitment ; - functional representation ; - inclusive relationship* ». Le monde des réseaux, en tout cas, structure une société ouverte. Cf. « *Realism under praise or requiem : The Paradigmatic Debate in International Relations* », op. cit.

⁷²² K. BENNAFLA, op. cit., p. 36

⁷²³ Sur l'aménagement du territoire en général, voir J. MONOD, L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, Paris, LIBRAIRIES TECHNIQUES, 1965. ; J. LAGUIE, P. DELFAUD et C. LACOUR, ESPACE REGIONAL ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, Paris, DALLOZ, 2è ed., 1985. ; P. BAILEY et al., COMPRENDRE ET MAITRISER L'ESPACE OU LA SCIENCE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, Montpellier, GIP, RECLUS, MAISON DE LA GEOGRAPHIE, 1987

⁷²⁴ La « territorialité » désigne la conduite des groupes humains pour prendre possession d'un espace et des systèmes de comportements qu'institue cette prise de possession. Cf. M. LE BERRE, « Territoire », in A. BAILEY (dir), ENCYCLOPEDIE DE GEOGRAPHIE, op. cit., pp. 617-638

⁷²⁵ B. BADIE, L'ETAT IMPORTE, op. cit.

⁷²⁶ M. LE BERRE, ibid., p. 620

⁷²⁷ Voir A. NKUM A NDUMBE III, HITLER VOULAIT L'AFRIQUE..., op. cit. ; M. KORINMAN, QUAND L'ALLEMAGNE PENSAIT LE MONDE. GRANDEUR ET DECADENCE D'UNE GEOPOLITIQUE, op. cit.

dans leurs deux volumes de HISTORY OF AFRICA⁷²⁸. Bien avant ces délimitations extra-africaines qui sont le prélude à une étatisation de l'Afrique, des lignes de circulation et des routes d'échanges distribuèrent bel et bien la région en une multiplicité de systèmes territoriaux. Cette thèse de J.L. VELLUT est donc recevable, qui affirme que l'Afrique centrale précoloniale constituait fort bien un domaine qui peut être abordé dans l'optique de l'étude des systèmes mondiaux⁷²⁹. En s'appuyant sur le cas du Moyen-Kwango, ce dernier souligne qu'au XVIII^e siècle, cette région était habitée par des peuples qui entretenaient des relations régulières⁷³⁰.

Si l'Afrique précoloniale est justiciable d'une approche systémique, elle l'est encore plus de celle du champ car les « *relations régulières* » soulignées par les historiens de la région sous-entendent des positions objectives et des luttes qui contribuaient à la structuration d'un espace régional. Sans faire une archéologie des itinéraires de circulation des valeurs échangeables et des axes de communication des groupements humains qui ont naguère structuré cet espace régional, ce rappel vise néanmoins à donner une dimension historique aux actuels axes et réseaux transétatiques qui traversent le Golfe de Guinée.

Car le fait est aujourd'hui bien observable que certains des réseaux transétatiques actuels sont calqués sur les anciennes lignes précoloniales. L'espace régional vit ainsi comme une « *reprise massive de ces courants commerciaux, souvent selon des lignes tracées au XIX^e siècle* »⁷³¹. La révision des géographies officielles en cours s'en nourrit de manière considérable : « *Ainsi, les provinces orientales du Tchad et de la Centrafrique, sous la pression des agissements des combattants, des prêcheurs, des marchands et des braconniers soudanais, sont de plus en plus clairement attirés dans l'orbite de la vallée du Nil à laquelle les avait arrachés, de façon passablement artificielle, la colonisation française. Un tel retour dans le giron nilotique paraît d'autant plus inéluctable que la greffe de ces régions sur les circuits économiques atlantiques n'a jamais réellement pris (...). De façon analogue, les guerres des Grands Lacs portent peu ou prou sur le rattachement de l'est du Zaïre à l'espace de l'océan Indien ou au contraire au bassin du Bas-Congo, même si le commerce informel... et l'état des routes font depuis longtemps pencher la balance du côté du premier.* »⁷³². La nouvelle géographie actuelle largement an-territoriale n'est pas qu'un effet de « *la fin des territoires* », de la post-nationalité avec sa mise en crise profonde et durable du paradigme Westphalien⁷³³. Elle s'inscrit aussi dans les survivances historiques des aménagements territoriaux propres à la région.

Toutefois, il convient d'éviter le danger de l'historicisme en se gardant de faire des lignes précoloniales les tours d'orientation, de canalisation et de structuration exclusive des dynamiques de réseaux à l'œuvre dans le sous-continent. Bien des axes sont percés et redessinés en fonction de nouvelles formes d'urbanisation qui contribuent largement à la mise sur pied de « *nouveaux liens d'interdépendance transfrontière qui sont en train de s'instaurer suite à l'internationalisation de l'économie avec l'apparition de « corridors » de concentration d'investissements, populations et zones urbanisées* »⁷³⁴. Il s'ensuit une complexité et une sinuosité relativement inextricable des routes transétatiques de circulation des hommes et des choses. Dans son étude sur la transétatisation de l'Afrique centrale suite à l'échec du monopole étatique du commerce transfrontalier, Karine BENNAFLA note que « *loin de constituer des espaces concentriques homogènes, strictement circonscrits, par des contours linéaires, qui*

⁷²⁸ Op. cit.

⁷²⁹ J. L. VELLUT, « Relations internationales du Moyen-Kwango et l'Angola dans la deuxième moitié du XVIII^e », ETUDES D'HISTOIRE AFRICAINE, I, (1970), pp. 75-135

⁷³⁰ Ibid. p.81 et ss.

⁷³¹ J.F. BAYART, S. ELLIS et B. HIBOU, « De l'Etat kleptocrate à l'Etat malfaiteur ? ... », J.F. BAYART et al., LA CRIMINALISATION DE L'ETAT EN AFRIQUE, Bruxelles, Ed. COMPLEXES, 1997, p. 71

⁷³² Ibidem.

⁷³³ K. BURCH, « Changing the Rules : Reconciling Change in the Westphalien System », Continuity and Change in the Westphalien Order, International Study Association, 2000, pp. 181-210

⁷³⁴ IRD & CODESRIA, APPEL D'OFFRES DE RECHERCHE EN SCIENCES SOCIALES (Rédaction E. LE BRIS et A. MBEMBE), op. cit., p. 17

seraient délimités à l'intérieur des territoires nationaux, elle [les régions frontalières] s'apparentent à des espaces linéaires ou recticulaires, formés par gradation successives, et structurés en fonction d'axes et de passerelles, eux-mêmes flanqués de marchés au rôle-clé. Se dessinent ainsi des espaces frontaliers complètement distendus, étirés le long des routes, de lignes maritimes. Par exemple la zone frontalière polarisée par le marché de Mbaïboum s'agence autour des routes Bangui/Bozum/Mbaïboum et Mbaïboum/Touboro/Ngaoundéré ou Garoua ; le pont-frontière sur le Mbéré et la place de transbordement de Ngaoundéré (...) sont les principales passerelles de cet espace. De même, la zone Cameroun/Gabon/Guinée Equatoriale est structurée par la ligne maritime Douala/Libreville et la route Libreville/Yaoundé par Eboro ou Kyé Ossi »⁷³⁵.

Il s'agit en gros de « zones axiales arrimées à des villes intérieures ». Dans cette recomposition des itinéraires transnationaux, les « lieux centraux »⁷³⁶ côtiers se positionnent à la fois comme des points de départ et d'arrivée des routes commerciales. « Les constructions qui s'élaborent aux frontières sont étroitement dépendantes des centres urbains de l'intérieur. En dehors des villes terminales (port, ville industrielle, centre de consommation), les capitales provinciales, de taille moyenne et de place secondaire dans le réseau urbain national, ont une fonction primordiale. Bien reliées à la capitale ou au grand centre économique portuaire (souvent par voie aérienne), elles constituent l'articulation entre le port ou la capitale et le(s) marché(s) frontalier(s) situé(s) en brousse. Maroua, Garoua, Ebolowa, Oyem, Maïduguri fournissent un échantillon de ces villes »⁷³⁷. De même Douala, Cotonou, Lomé sont les points de départ de nombreux axes transfrontaliers qui traversent le Golfe de Guinée tout comme Lagos, Port Harcourt ou Calabar. Le continuum Douala-Cotonou-Lomé est un axe qu'empruntent bien de marchands qui ont pour surface d'écoulement des lieux intérieurs tels que Yaoundé, N'djamena, Bangui, etc.

Beaucoup d'autres réseaux s'imbriquent et s'entrecoupent. Comme précédemment souligné, le Golfe de Guinée s'intègre dans le vaste territoire ouest-africain en ce qui concerne les réseaux marchands et les espaces économiques transfrontaliers. Une étude quasi - exhaustive dans ce domaine réalisée en 1989 par le programme ORSTOM - CNRS distingue un complexe de réseaux parfois continus, parfois discontinus, circulatoires ou tout simplement en pointillés.

D'après cette étude, les itinéraires de circulation de « produits de réexportation alimentaires » (riz, farine de blé, concentré de tomate, sucre, cube maggi) qui atteignent le cœur du Golfe de Guinée sont :

- Lagos-Malanville – Sokoto (avec une bifurcation vers Niamey) – Maradi – Kano – Maïduguri – Maroua – Garoua -- N'djamena ou encore Lagos – Ibadan - Kaduna – Kano
- Lagos – Ibadan - Port-Harcourt – Calabar – Buéa – Douala -- Yaoundé (avec un prolongement sur Bertoua – Bangui).

Pour ce qui est des « produits de réexportation non alimentaires », les axes suivants se dégagent :

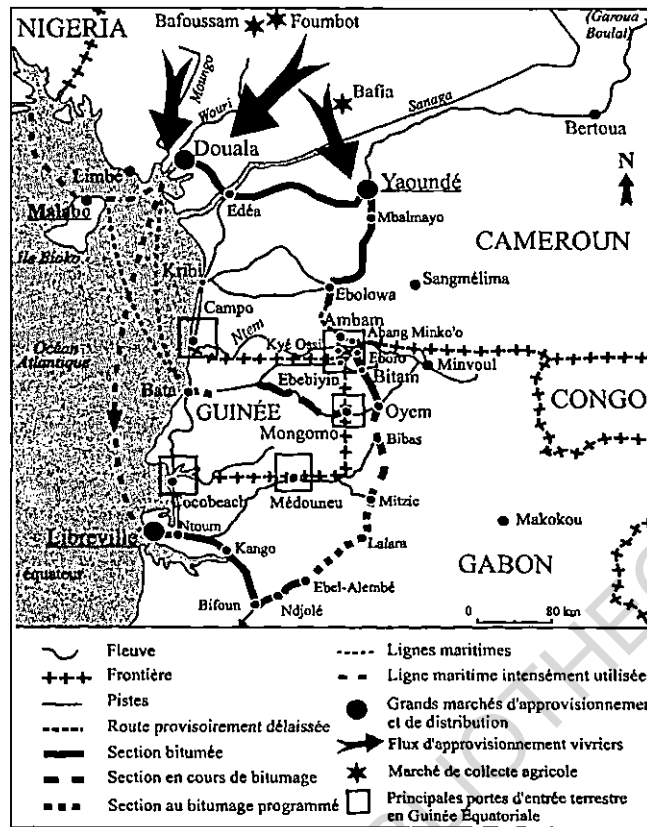
- Lomé - Cotonou - Lagos - Ibadan - Kaduna - Kano - Maiduguri - N'djamena (ou encore) Port-Harcourt - Maiduguri - N'djamena, Maroua, Garoua)
- Cotonou - Kaduna - Maradi - Kano - Maiduguri - N'djamena.

⁷³⁵ K. BENNAFLA, op. cit., pp. 39-40; voir aussi du même auteur, LE COMMERCE TRANSFRONTALIER..., op. cit.

⁷³⁶ La théorie des « lieux centraux » ou théorie des villes analyse la localisation, les dynamiques, les comportements des sites urbains. C'est une théorie qui fut mise au point en 1933 par le géographe CHRISTELLEN : Pour de plus amples informations, voir P. CHAVAL ; « La théorie des lieux centraux » ; REVUE GEOGRAPHIQUE DE L'EST, N°1-2, 1966, pp.131-152. ; du même auteur, « La théorie des villes », REVUE GEOGRAPHIQUE DE L'EST, n°1-2, 1968, pp.3-56. Lire également D. PUMAIN, LA DYNAMIQUE DES VILLES, Paris, ECONOMICA, 1982, A.M. PROST, LA HIERARCHIE DES VILLES EN FONCTION DE LEURS ACTIVITES DE COMMERCE ET DE SERVICE, Paris, GAUTHIER – VILLERS, 1965

⁷³⁷ K. BENNAFLA, op. cit., p. 39

Carte 9 : L'espace frontalier camerouno-gabono-guinéen entre voies maritime et voies terrestre



Source : K. BENNAFLA, *LE COMMERCE TRANSFRONTALIER...*, op. cit., p. 10

Dans une étude beaucoup plus récente de K. BENNEFLA⁷³⁸ se dégage une multitude d'autres itinéraires et réseaux de circulation des marchandises. On peut distinguer pèle mèle les axes :

- Maroua - Garoua - N'djamena - Maiduguri - Kano - Sokoto - Maradi ;
- Douala – Yaoundé – Bertoua – Garoua Boulai – Bouar – Bangui ou Bangui – Kenzou – Batouri – Yaoundé – Douala ;
- Libreville – Ambam – Eboro – Abang Minko'o – Yaoundé (ou Libreville – Ambam – Kye Ossi – Ngoazik – Yaoundé) ;
- Foubot – Bafoussam – Yaoundé – Ambam – Libreville ;
- Douala – Yaoundé – Ebolowa – Ambam – Bitam – Malabo (ou Malabo, Bitam – Ambam – Yaoundé etc.)⁷³⁹
- Douala – Port Mole – Libreville.

Pour tout dire, ces axes, lorsqu'ils ne sont pas indicatifs, retracent les tendances lourdes de la circulation régionale des hommes et des choses. Ils sont restructurés, redessinés au fil des jours et en fonction des nécessités liées à la maximisation de la rentabilité des trafics de la part des acteurs marchands. Ce sont des itinéraires mouvants, faiblement institutionnalisés, en réinvention permanente. Ce qui transforme en véritable gageure toute tentative de distinction exacte des axes transétatiques à travers lesquels se déroule le commerce transfrontalier. Au total ce sont des itinéraires multiples, « constamment faits, défaits et refaits (...) par la mobilité des biens et des personnes »⁷⁴⁰. Selon les conjonctures et les opportunités, certains itinéraires

⁷³⁸ K. BENNAFLA, *LE COMMERCE TRANSFRONTALIER EN AFRIQUE*, op. cit.

⁷³⁹ Ces axes contiennent néanmoins une part considérable de réinvention par l'auteur à partir de données empiriques supplémentaires.

⁷⁴⁰ A. MBEMBE, « A la lisière du monde ... », op. cit., p. 5

peuvent s'imbriquer dans d'autres ou peuvent connaître une infinité de ramifications et de modifications.

Mais ces réseaux transétatiques à travers lesquels se déroule le commerce non formel a un sérieux impact sur les lignes étatiques de distribution de l'espace régional. Les itinéraires et les axes du commerce informel qui ignorent les frontières officielles des Etats aboutit à une transétatisation historique de l'espace régional du Golfe de Guinée. L'inéluctabilité de la transétatisation se nourrit du phénomène irréfutable de la transcendance des Etats-nations par les réseaux marchands.

La crise du principe de territorialité, telle qu'on peut l'appréhender à travers la dynamique des réseaux peut permettre d'élargir et d'enrichir les perspectives théoriques des « *nouvelles relations internationales* »⁷⁴¹. Pour ce qui est de la notion de champ qui sert ici de lentille paradigmatique à travers laquelle est tentée l'analyse du milieu interétatique golfe-guinéen, on peut déjà tenir pour acquis un renversement majeur de perspective théorique: celle du champ politique comme méta-champ ; c'est-à-dire un champ qui procède à la structuration, à l'ordonnancement et à la hiérarchisation des divers autres champs. A travers la dynamique des réseaux transétatiques, le champ du pouvoir qui est ici pensé inséparablement du champ étatique n'apparaît plus comme un champ transcendant ; il est plutôt transcendé. Il est devenu le prisme à travers lequel se réfracte les positions au sein de la hiérarchie des réseaux tant nationaux que transnationaux.

Toutefois, la transcendance du champ du pouvoir par les réseaux transnationaux n'est pas absolue si l'on tient compte du phénomène concomitant de la mise sur pied de coalitions rentières entre acteurs marchands transétatiques et possesseurs de parcelles de pouvoir et d'autorité au sein des Etats. De multiples alliances sont tissées entre les entrepreneurs marchands et les entrepreneurs politiques. Il est alors possible d'envisager la perspective d'une cogestion de l'espace régional par les acteurs étatiques et non étatiques qui instituent un partenariat tacite dans lequel sont associées des ressources et délimitées des zones d'influence spécifiques.

Cette situation peut autoriser à penser que la lecture de la diffusion des réseaux transnationaux sous l'angle de la désétatisation et/ou de la déterritorialisation du champ interétatique est une perspective relativement courte⁷⁴². Il s'avère plus judicieux d'appréhender les réseaux comme des arènes transactionnelles où acteurs étatiques et acteurs privés transnationaux se livrent à une infinité d'arrangements et mettent sur pied de multiples formules de partage de rentes. Réseaux et Etats sont en collusion. Si le monde des réseaux n'est pas réductible au monde des Etats⁷⁴³, si le premier monde n'est pas l'avatar du second, il est néanmoins très perceptible que les réseaux sont porteurs de logiques d'étatisation. « *L'Etat, comme le souligne Luc SINDJOUN, n'est pas absent des réseaux d'action transnationale* »⁷⁴⁴. Le monde des Etats et le monde multicentré, monde des réseaux, sont ainsi des constructions gigognes ; en nécessaire interdépendance et interrelation si on entend par nécessaire ce qui ne peut ne pas être ou être autrement tel qu'il est. L'interrelation de ces deux mondes qui est souligné ici n'équivaut nullement à une rature de leurs régimes de spécificité. Cela veut dire que les deux mondes sont irréductibles l'un à l'autre quoique leur spécification découle d'une construction relativement arbitraire. L'étatique et le sub-étatique doivent davantage être pensés sous le modèle d'un continuum si on veut éviter de tomber une dichotomie simpliste et artificielle à forte déficience épistémique.

⁷⁴¹ M.C. SMOUTS (dir), op. cit.

⁷⁴² Voir dans cette direction : D. C. BACH (dir), REGIONALISATION, MONDIALISATION et FRAGMENTATION EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE, op. cit. ; du même auteur : « Afrique subsaharienne : appréhender les coûts de la désintégration », ECONOMIE. PERSPECTIVE INTERNATIONALE, n° 48, (4), 1991, pp. 120-126 ; J. O. IGUE, LE TERRITOIRE ET L'ETAT EN AFRIQUE. LES DIMENSIONS SPATIALES DU DEVELOPPEMENT, Paris, KARTHALA, 1995

⁷⁴³ Cf. J. ROSENAU, TURBULENCE IN WORD POLITICS ... op. cit.

⁷⁴⁴ L. SINDJOUN, « L'Afrique dans la science des relations internationales ... », op. cit., p. 26

Cependant, si les actions et stratégies pour contourner ou sortir de l'Etat sont des actions et stratégies par rapport à l'Etat et, dans une certaine mesure, des productions étatiques, il reste aussi que, à bien des égards, ces dernières déterminent tout aussi bien les modes d'affirmation et de structuration historiques de l'Etat et de la souveraineté si tant est que la souveraineté est socialement construite⁷⁴⁵. Si on peut retenir, à la suite de Alain DUBRESSON et de Jean Pierre RAISON, la notion de « *région informelle* » pour rendre compte des figurations inédites et hybrides auxquelles donnent lieu les processus de réinvention et de recolonisation des espaces par les réseaux, il est aussi important de ne pas omettre le fait que les « *régions informelles* » « *se constituent ou se renforcent, [en étant] greffées sur les entités administratives officielles, auxquelles elles sont associées comme l'épiphyte à l'arbre* »⁷⁴⁶. Dans ce cas la transétatisation est à appréhender comme une conjoncture de (re)construction et de légitimation historique de l'Etat.

L'apport de la notion de champ permet ici une fois de plus de lire la configuration régionale du Golfe de Guinée comme un espace certes éclaté, mais étatiquement structuré ; espace à l'intérieur duquel les acteurs étatiques deviennent néanmoins de simples agents en lutte parmi tant d'autres pour le monopole de l'invention et de la gestion du quotidien. La mise sur pied, par les réseaux transnationaux, de continuités territoriales dans des univers politiquement segmentés conduit à une transétatisation forte de l'espace régional du Golfe de Guinée. « *Dans ces conditions, note Bertrand BADIE, la capacité des Etats doit être repensée au-delà d'une perspective institutionnelle, pour désigner désormais la capacité de ce système interactif qui allie des acteurs publics et des acteurs privés sur la scène mondiale* »⁷⁴⁷.

B - LA CONFIGURATION DES POSITIONS MULTICENTREES DANS LE GOLFE DE GUINEE

Le champ des réseaux marchands est un espace de positions. Par position, on entendra le niveau d'insertion, la surface de mouvance et la marge de manœuvre d'un acteur dans un « jeu » ainsi que les atouts, les ressources dont il dispose et qui lui permettent d'influencer le jeu. La configuration des positions peut être tenue pour le principe structurant de l'ordre multicentré des réseaux marchands transétatiques qui traversent le Golfe de Guinée. Comme dans tout champ politique, économique, social ou scientifique, les phénomènes de domination et de hiérarchisation sont à l'œuvre dans celui des réseaux transnationaux du Golfe de Guinée. Il s'agit de phénomènes qui, en effet, apparaissent comme les déterminants de l'organisation et de la structuration de tout ordre.

C'est donc dire que, quoique marquée par la fragmentation et la démultiplication, la société des réseaux n'est pas celle anarchique de Hedley BULL⁷⁴⁸. Le monde des réseaux peut aussi se « *défini[r] par des buts et des objectifs, des droits et des obligations (...) [qui] requièrent des actes de volonté ou de vote* »⁷⁴⁹. Il fonctionne comme tout monde social sur les bases de réciprocité et de reconnaissance mutuelle. Selon une perspective relativement datée, « *un réseau existe parce que les personnes reconnaissent une série d'obligations et de droits se rapportant à d'autres personnes bien identifiées. Ces relations reconnues peuvent être, quelquefois, utilisées pour atteindre des objectifs spécifiques* »⁷⁵⁰. Ces droits et obligations sont susceptibles d'être envisagés en terme d'habitus qui régulent le milieu interne des réseaux : « *Chaque champ porte des critères de régulation interne édictant des interdits et des*

⁷⁴⁵ T. BIERSTEKER et C. WEBER, op. cit.

⁷⁴⁶ A. DUBESSON et J.P. RAISON, op. cit., p. 191

⁷⁴⁷ B. BADIE, « De la souveraineté à la capacité de l'Etat », in M.C. SMOUTS (dir), LES NOUVELLES RELATIONS INTERNATIONALES, op. cit., p. 49

⁷⁴⁸ H. BULL, THE ANARCHICAL SOCIETY. A STUDY OF ORDER IN WORD POLITICS, London, MACMILLAN, 1977

⁷⁴⁹ H. SCHMIEGELOW, « Communauté, Société et Ethique en Démocratie », REVUE INTERNATIONALE DE POLITIQUE COMPAREE, vol.2, n° 2, 1995, pp. 255-272, p. 262

⁷⁵⁰ J.C. MITCHELL, ed., SOCIAL NETWORKS IN URBAN SITUATIONS, Manchester, MANCHESTER UNIVERSITY PRESS, 1969, p. 26

récompenses légitimes»⁷⁵¹. La société des réseaux peut être envisagée sous la forme d'une «anarchie ordonnée»⁷⁵². Elle peut également être appréhendée sous la perspective de «l'anarchie mature»⁷⁵³. A partir de cette posture, le Golfe de Guinée apparaît comme une configuration dans laquelle les intérêts de chaque réseau prennent en compte les intérêts et les demandes légitimes des autres. «Un ensemble de normes est alors édicté pour régir les comportements des [réseaux] entre eux, ce qui permet non pas de transformer l'anarchie des [réseaux], mais de l'enrichir et de lui permettre d'accéder à une maturité en cours de pacification»⁷⁵⁴. Cette hypothèse de «l'anarchie mature» est d'ailleurs bien en phase avec la perspective du champ envisagé comme un «jeu»⁷⁵⁵. Le champ des réseaux, en tant qu'«anarchie mature» articulée autour de certaines régularités, est un champ doté d'*habitus* propres ; *habitus* que Bertrand BADIE a essayé de systématiser dans son «jeu triangulaire»⁷⁵⁶ qu'il propose comme nouveau cadre paradigmatique pour rendre compte de la «turbulence» internationale : liens utilitaires, représentation fonctionnelle, collusion rentière, promotion et protection de l'autonomie des acteurs extra étatiques.

On remarque bien qu'il ne s'agit point ici de règles à référentiel éthico-axiologique s'inspirant d'une quelconque «bonne volonté» kantienne⁷⁵⁷. Le jeu des réseaux se nourrit plutôt d'un «rude principe matérialiste» énoncé par Max WEBER et ratifié par Pierre BOURDIEU : «les agents sociaux n'obéissent à la règle que dans la mesure où leur intérêt à lui obéir l'emporte sur leur intérêt à lui désobéir»⁷⁵⁸. L'intérêt/«*illusio*» - comme sens et enjeux accordés au jeu du commerce transétatique - des acteurs marchands transnationaux, c'est la pénétration et l'influence des places fortes de trafic et de circulation des marchandises. Car c'est à partir des «zones-pivots», des «*heartland*» du commerce transnational que s'acquièrent des positions de domination et d'hégémonie (1) ; positions à partir desquelles se structure le processus de hiérarchisation entre acteurs (2).

1. Champ des positions transfrontières, nouvelles polarisations

En tant que lieux⁷⁵⁹ d'attraction et de captation d'un certain nombre de flux ; points vers lesquels convergent nombre de dynamiques et de flux, les pôles sont en quelque sorte les marqueurs de tout espace. En effet, toutes les activités économiques d'importance se déroulent autour de grands centres dont la localisation varie en fonction des enjeux et des impératifs de rentabilité propres à chaque secteur d'activité. Les réseaux transfrontaliers aussi bien formels qu'informels ont, dans le Golfe de Guinée, leurs places fortes ou «lieux-centraux». La distribution géographique de ces «lieux-centraux» varie énormément en fonction de la spécificité des territoires et de la dynamique des trafics. Dans le cas précis du Golfe de Guinée, les «lieux-centraux» se positionnent selon le mode de la dispersion. De façon globale, les «activités banales»⁷⁶⁰ qui se déroulent dans la région se localisent autour des villes. Pour ce qui est de «l'activité banale» du trafic parallèle transétatique, celle-ci

⁷⁵¹ D. MARTUCCELLI, op. cit., p.118

⁷⁵² R. ARON, PAIX ET GUERRE..., op. cit. p. 61 et sv.

⁷⁵³ B. BUZAN, PEOPLE, STATES AND FEAR. AN AGENDA FOR INTERNATIONAL SECURITY STUDIES IN THE POST-COLD WAR ERA, Hemel Hempstead, HAVESTER-WHEATHEAF, 2^{ème} ed. 1991. «L'anarchie mature» se distingue ici de «l'anarchie immature» dans laquelle les acteurs sont tenus ensemble seulement par la force du leadership ; chaque acteur ne respectant d'intérêts que les siens propres. Les «relations objectives» entre acteurs prennent ainsi la forme d'une lutte permanente.

⁷⁵⁴ J.J. ROCHE, THEORIES DES RELATIONS INTERNATIONALES, op. cit., p.115

⁷⁵⁵ P. BOURDIEU et J.D.L. WACQUANT, REPONSES..., op. cit., p. 72 et sv.

⁷⁵⁶ B. BADIE, «Le jeu triangulaire» op. cit.

⁷⁵⁷ Chez E. KANT, «Ce qui fait que la bonne volonté est telle, ce ne sont pas ses œuvres ou ses succès, ce n'est pas son aptitude à atteindre tel ou tel but proposé, c'est seulement le vouloir, c'est-à-dire que c'est en soi qu'elle est bonne», FONDAMENTS DE LA METAPHYSIQUE DES MŒURS, tr. Victor Delbos, Paris, LIBRAIRIE DELAGRAVE, 1986, p. 89

⁷⁵⁸ P. BOURDIEU et J.D.L. WACQUANT, REPONSES, op. cit., p. 91

⁷⁵⁹ Lieu : «région physique qui fait partie d'un cadre d'interaction. Un lieu possède des frontières précises qui contribuent d'une façon ou d'une autre à la concentration de l'interaction», A. GIDDENS, LA CONSTITUTION DE LA SOCIÉTÉ, op. cit., p. 442

⁷⁶⁰ «Une activité banale est définie comme celle qui fournit un bien (ou plusieurs) directement au consommateur final», H. BEGUIN, «La localisation des activités banales», in A. BALLEY et al., ENCYCLOPÉDIE DE GÉOGRAPHIE, op. cit., p. 515

prend d'abord corps autour de grands centres urbains ; profitant de la nouvelle donne de « l'apparition de nouvelles formes d'urbanisation, telle la « région métropolitaine » (...) ou les bipolarités urbaines (Kinshasa/Brazzaville, Lagos/Ibadan, Douala/Yaoundé, Libreville/Port Gentil). Ainsi Calabar - Bafoussam - Bamenda constituent en quelque sorte une région urbaine qui communique avec la « métropole-région » de Douala. La constellation Lagos - Ibadan - Ogbomosho forme une autre « région métropolitaine »⁷⁶¹.

Les « activités banales » se localisent ensuite autour de grandes agglomérations frontalières transformées en lieux d'échanges et de spéculation : Mbaïboum et Ngaoui instaurent une continuité territoriale entre le Cameroun et la Centrafrique. Bangar et Yagoua sont comme les deux extrémités du trait d'union entre le sud du Tchad et l'extrême nord camerounais. Abang Minko'o, Ebibyin et Eboro situés aux confins du sud Cameroun, du nord Gabon et de la Guinée Equatoriale interagissent au point de former une région frontalière qui annulent dans une certaine mesure les lignes de démarcation entre Etats camerounais, gabonais et équato-guinéen. Gambaru, Kerawa, Mubi interconnectent le nord camerounais au vaste territoire nigérian.

Ensuite les « lieux centraux » du commerce des réseaux transétatiques ceinturent les grands sites portuaires qui se présentent de plus en plus comme des « lieux d'interconnexion non plus seulement entre arrière-pays et métropole mais de manière beaucoup plus complexe entre territoires souvent interrégionaux de l'intérieur et les marchés internationaux »⁷⁶². C'est le cas des villes portuaires comme Douala, Lagos, Lomé, Abidjan ; Libreville etc.

Au demeurant, les polarisations politico-administratives⁷⁶³ de la période coloniale et post-indépendance sont en cours de recomposition et de reconstruction autour de « zones axiales arrimées à des villes intérieures »⁷⁶⁴. A propos justement du Golfe de Guinée, Karine BENNAFLA parle d'une configuration formée « d'un côté, par les lieux de consommation urbains, et l'autre par les centres économiques expéditeurs de marchandises (ports, villes industrielles, villes entrepôts, marchés agricoles). Ainsi, les principales limites de la zone Gabon/Guinée/Cameroun correspondent aux marchés de collecte agricole de l'Ouest camerounais (comme Foubot) et à Libreville qui est le grand pôle de consommation de vivres frais camerounais. Parce que les marchés frontaliers sont arrimés à des centres fournisseurs et consommateurs lointains et parce que cette connexion est assurée grâce aux infrastructures nationales de transport, il est difficile de décrire les espaces frontaliers en termes d'enclaves ou d'espaces détachés des territoires nationaux »⁷⁶⁵.

Toutefois, il reste qu'en dépit de toutes ces réserves pertinentes sur le travail de désétatisation auquel conduit les réseaux transnationaux et certains de leurs places fortes que sont les agglomérations frontalières, celles-ci procèdent bel et bien à une extraversion des territoires étatiques. On vit désormais une espèce de conjoncture inédite où l'Etat utile, dynamique, entreprenant et prospère se construit à la périphérie. L'émergence de régions périphériques attractives permet d'envisager un renversement de la perspective de la « pénétration politique »⁷⁶⁶ au profit de l'hypothèse de l'Etat-périphérique. L'Etat périphérique, c'est un Etat structurellement vulnérable qui, à l'instar de la République Démocratique du Congo, se décompose en une zone centrale peu attractive, franchement hostile, et en des régions/zones périphériques on ne peut plus dynamiques conduisant à un

⁷⁶¹ K. BENNAFLA, op. cit.

⁷⁶² IRD & CODESRIA, op. cit., p.17

⁷⁶³ La « bibliothèque coloniale » et post-coloniale fait ressortir que la création des villes était tributaire de l'implantation des centres de commandement et des infrastructures de caporalisation et d'enrégimentement. Sur le « principe de raison » de la rationalité coloniale, voir A. MBEMBE, DU GOUVERNEMENT PRIVE INDIRECT, op.cit. ; du même auteur : DE LA POSTCOLONIE, Paris, KARTHALA, 2000

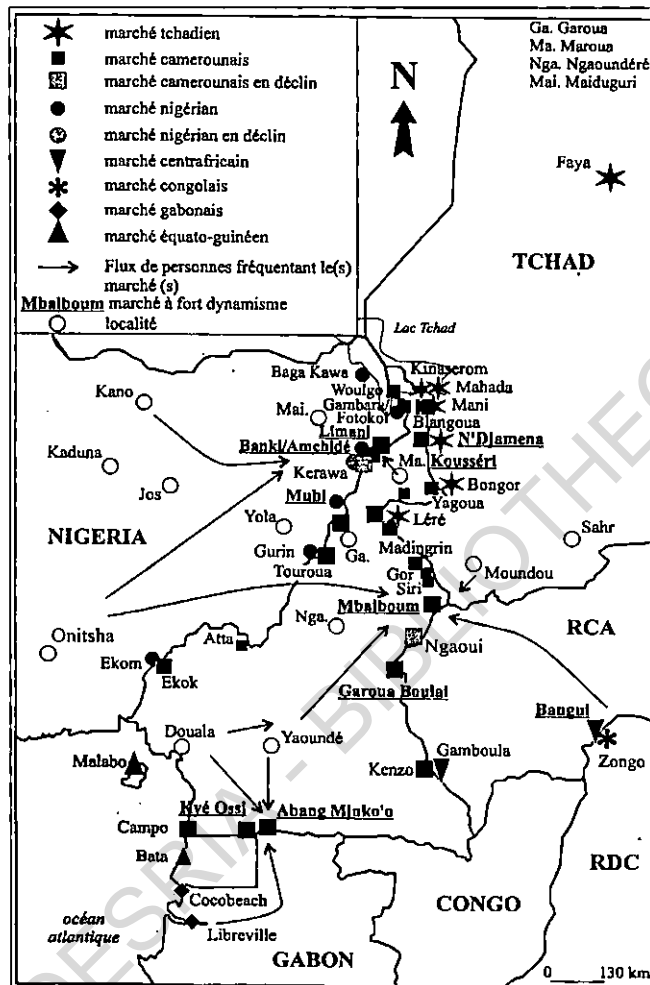
⁷⁶⁴ K. BENNAFLA, op. cit., p. 38

⁷⁶⁵ Ibid. p. 39

⁷⁶⁶ La pénétration politique renvoie, dans la perspective de L. SINDJOUN, au processus d'établissement de la présence effective de l'autorité du pouvoir central dans les périphéries sectorielles ou géographiques, au processus d'intégration de la périphérie dans la structure hiérarchisée de pouvoir dominée par le centre ; CONSTRUCTION ET DECONSTRUCTION DE L'ORDRE POLITIQUE AU CAMEROUN, op. cit., p. 10 et suiv.

déséquilibre entre les centres intérieurs et les périphéries ou plutôt une faible capacité d'attraction des confins par les places intérieures. Ce sont plutôt les périphéries qui pénètrent les centres dans une espèce de *dynamique centripète* qui autorise l'argumentaire de la « *pénétration centrale* » : processus de colonisation/domination des centres par les périphéries.

Carte 10 : Les principaux marchés frontaliers en 1995



Source : K. BENNAFLA, *LE COMMERCE TRANSFRONTALIER...*, op. cit., p. 72

L'hypothèse de la « *pénétration centrale* » a néanmoins des faiblesses. Si les positions périphériques sont admises comme étant des microcosmes économiques, il n'en demeure pas moins que ces microcosmes n'ont de sens qu'à l'intérieur des macrocosmes politiques dont les Etats constituent les modèles historiques. Le Golfe de Guinée offre pour sa part à observer un quasi-équilibre des tensions centres-périphéries. Il y a comme un jeu de dépendance réciproque entre les villes intérieures et les places frontalières. Le mouvement périphéries-centres, s'il donne force à l'hypothèse-argumentaire de la « *pénétration centrale* » est aussi susceptible d'une lecture en termes de captation des dynamiques périphériques par le centre envisagé comme « *point de totalisation de la vie politique tant sur le plan matériel que symbolique* »⁷⁶⁷. C'est dans cette perspective que l'analyse suivante de Karine BENNAFLA trouve sa pertinence : « *Les constructions qui s'élaborent aux frontières sont étroitement dépendantes des centres urbains de l'intérieur. En dehors des villes terminales (port, ville industrielle, centre de consommation), les capitales provinciales de taille moyenne et de place secondaire dans le*

⁷⁶⁷ L. SINDJOUN, *CONSTRUCTION ET DECONSTRUCTION ...*, op. cit., p. 11

réseau urbain national ont une fonction primordiale. Bien reliées à la capitale ou au grand centre économique portuaire (souvent par voie aérienne), elles constituent l'articulation entre le port ou la capitale et le(s) marché(s) frontalier(s) situé(s) en brousse. Maroua, Garoua, Ebolowa, Oyem, Maïduguri fournissent un échantillon de ces villes. C'est dans ces centres urbains intérieurs que sont rapatriés (...) les bénéfices en liquide sur le(s) marché(s) frontalier(s) »⁷⁶⁸. En tout état de cause, les villes intérieures semblent jouer le rôle de décharge, de villes-entrepôts des pôles commerciaux frontaliers.

Ce qu'il convient de souligner à grands traits ici, c'est le fait qu'on se trouve devant un cas de transnationalisation réelle. Dans un contexte où les positions frontalières sont arrimées à des villes intérieures, les lieux périphériques d'échanges et de brassage des acteurs transétatiques établissent des sortes de traits d'union, des lignes de continuités entre territoires. Mais il s'agit de traits d'union, de points de contact de plus en plus autonomes. Pierre BOURDIEU note d'ailleurs que tout champ s'inscrit dans une dynamique d'autonomisation se fermant sur lui-même en fonction d'enjeux propres⁷⁶⁹. S'autonomiser et se fermer, se constituer en champ. Pour tout dire les places territorialement excentrées et les « lieux centraux » deviennent de simples positions entre lesquelles existent des « relations objectives » dans un champ relativement désétatisé. Parlant des microcosmes qui se consolident aux confins des territoires africains, Jean Pierre RAISON et Alain DUBRESSON avancent l'hypothèse de « zones franches de facto » chevauchant des Etats-nations, [et qui] seraient autonomisées par l'usage de plusieurs monnaies au cours déterminé par un marché parallèle de change, par un contrôle douanier inefficace et par une solidarité ethnique l'emportant sur la conscience nationale. Seraient ainsi autonomisées les régions frontalières entre le Nigeria et ses voisins (...). Ces franges frontalières (...) sont actives mais mouvantes : les quantités, la nature des produits échangés, le sens de la circulation, fluctuent rapidement selon les moments, les besoins, les taux de change, les variations de prix, officielles ou non. Les nœuds de ce commerce transfrontalier, petites villes souvent dédoublées de part et d'autre des frontières, entrepôts de gros et demi-gros, centre de transit et d'écoulement, marchés ruraux, préfigurent peut-être de véritables régions « informelles » supranationales, mais leur pérennité est d'autant moins garantie que les principaux acteurs à l'œuvre et les centres décisionnels sont le plus souvent extérieurs »⁷⁷⁰. Les luttes de construction et de déconstruction de l'autonomie des « régions informelles » fondent la dimension historique du champ des réseaux marchands transétatiques.

Somme toute, les réseaux transfrontaliers ont un impact considérable sur les structures urbaines et les architectures intérieures des territoires étatiques golfe-guinéens. Les relations collisives et collusives entre les différents « lieux – centraux » intérieurs, transfrontaliers ou maritimes participent de la mise en circulation des territoires et des hommes dans des directions multiples et enchevêtrées. Ces directions convergent vers des pôles nouveaux d'où émerge une « géographie en genèse, faite de limites virtuelles, de limites potentielles et de limites réelles »⁷⁷¹.

2. Domination des positions, contrôle des réseaux et hiérarchie des acteurs

Qu'elles se déclinent sous le registre conflictuel ou coopératif, les « relations objectives » entre positions du commerce transétatique parallèle participent de la structuration du champ. Ce sont les interactions entre acteurs transnationaux qui rendent la compétition possible. C'est à ce niveau qu'on pourrait instaurer un dialogue entre le cadre paradigmatique

⁷⁶⁸ K. BENNAFLA, op. cit., p. 39

⁷⁶⁹ P. BOURDIEU, PROPOS SUR LE CHAMP POLITIQUE, op. cit., p. 23 et 55

⁷⁷⁰ A. DUBRESSON et J.P. RAISON, L'AFRIQUE SUBSAHARIENNE ..., op. cit., p. 189.

⁷⁷¹ A. MBEMBE, « A la lisière du monde... », op. cit., p.16

du « *champ* » et l' « *école du mondialisme* » qui, dans la perspective de John BURTON⁷⁷², procède à « *la représentation de multiples liens transnationaux sous forme d'une toile d'araignée où chaque acteur est uni à tous les autres par un enchevêtrement d'interactions de nature diverse* »⁷⁷³. Toutefois, le « *cobweb* » (toile d'araignée) à travers lequel John BURTON tente de rendre compte de « *la multitude des transactions échappant aux rigidités des frontières physiques* »⁷⁷⁴ n'annule pas la réalité de la domination qui caractérise le champ des réseaux transnationaux.

Ainsi les vendeurs de vivres frais ayant leur base dans l'intérieur camerounais contrôlent de façon hégémonique « *la zone frontalière polarisée par le marché de Mbaïboum [qui] s'agence autour des routes Bangui/Bozoum/Mbaïboum et Mbaïboum/Toubooro/Ngaoundéré ou Garoua ; le pont-frontière que constitue le Mbéré et la place de transbordement de Ngaoundéré (terminus du rail camerounais) sont les principales passerelles entre cet espace* »⁷⁷⁵. Ces mêmes filières camerounaises d'écoulement régional des vivres frais contrôlent l'espace Cameroun/Gabon/Guinée Equatoriale à partir de la ligne maritime Douala-Port-Mole-Libreville, la route Libreville –Eborokye Ossi-Yaoundé ou encore l'itinéraire Douala-Yaoundé-Ebolowa-Ambam-Anisok-Bata et/ou Malabo. Quelques réseaux solidement structurés existent aussi en République Démocratique du Congo. Ils sont dominés par les Nande qui opèrent entre le Kivu et Kinshasa. Les réseaux *Nande* sont en interaction avec les réseaux de commerçants asiatiques dispersés à travers l'Afrique de l'Est⁷⁷⁶.

Cependant, comparés aux acteurs des réseaux ouest-africains où prédominent les *habitus* et les valeurs sahélo-islamiques, la hiérarchisation des acteurs dans l'espace transnational d'Afrique Centrale est très lâche. On peut y voir le poids de l'*habitus* de l'individualité et de la démocratisation de la recherche des biens de salut. Contrairement aux réseaux ouest africains fondés sur « *les valeurs d'une communauté religieuse étroitement liée* »⁷⁷⁷, l'Afrique Centrale est traversée par des réseaux où « *il n'existe pas (...) d'organisation communautaire (...) ce sont les commerçants qui doivent activer ces réseaux eux-mêmes ; les règles et les valeurs de confiance sur lesquelles les relations personnelles des réseaux opèrent sont faiblement sanctionnées. D'une manière générale, les ignorer n'entraîne pas de conséquences désastreuses pour le contrevenant* »⁷⁷⁸. Le jeu de la domination et de la hiérarchisation des acteurs n'est par conséquent pas très fortement structuré à l'intérieur du Golfe de Guinée. C'est pourquoi, en ce qui concerne la circulation régionale des produits non-alimentaires, le champ transétatique du Golfe de Guinée est fortement influencé par « *une diaspora libanaise établie de longue date dans les principaux centres de l'Afrique de l'Ouest* »⁷⁷⁹.

La présence libanaise va néanmoins au-delà des frontières de l'Afrique de l'Ouest⁷⁸⁰. Les villes de Douala, Yaoundé, Bangui, Ndjamena etc. ont chacune sa diaspora libanaise contrôlant maints domaines de trafic et de spéculation. Mais les acteurs libanais sont en quasi-équilibre de positions avec les « *peuples de l'intérieur (...) organisés en puissants réseaux essaimés dans les centres urbains et prenant appui sur des communautés diasporiques établies dans toute la région* »⁷⁸¹. Ces peuples, qui s'appuient sur des solidarités islamiques fortes, disposent de grosses fortunes et sont bien arrimés aux « *paramètres déterritorialisés* » à travers lesquels se jouent aujourd'hui la domination des espaces et des territoires⁷⁸². Ainsi dans leur enquête sur les « *réseaux personnels et le commerce transfrontalier* » dans l'espace congolais,

⁷⁷² J.W. BURTON, WORLD SOCIETY, Cambridge, CAMBRIDGE UNIVERSITY PRESS, 1972

⁷⁷³ J.J. ROCHE, THEORIES DES RELATIONS INTERNATIONALES, op. cit., p. 71

⁷⁷⁴ Ibidem.

⁷⁷⁵ K. BENNAFLA, op. cit., p. 40

⁷⁷⁶ Cf. J. MACGAFFEY, ENTREPRENEURS AND PARASITES, Cambridge, CAMBRIDGE UNIVERSITY PRESS, pp. 74-77 et 147-157

⁷⁷⁷ J. MACGAFFEY et R. BAZENGUISSA, op. cit., p. 266

⁷⁷⁸ Ibid., p. 266

⁷⁷⁹ A. MBEMBE, « A la lisière du monde... », op. cit., p. 12

⁷⁸⁰ C. BIERWIRTH, « The Lebanese Communities of Côte d'Ivoire », AFRICAN AFFAIRS, 99, 1998

⁷⁸¹ A. MBEMBE, Ibid., p. 16

⁷⁸² Voir M. FOUCHER, LES CARTES DE LA GLOBALISATION, Paris, ECONOMICA, 1998

Janet MACGAFFEY et Remy BAZENGUISSA perçoivent ce dernier espace comme une zone d'influence du « *commerce à longue distance en Afrique de l'Ouest* » où « *les plus grands commerçants sont des Musulmans qui opèrent à travers des réseaux structurés, hiérarchisés, avec un grand pouvoir de sanctions* »⁷⁸³.

Dans la hiérarchie instituée entre les réseaux, les commerçants transnationaux Dioula semblent jouir d'une position hégémonique : « *Les réseaux Dioula combinent trois fonctions de commerce (Chef de réseau, jula-ba, commerçant itinérant, jula-den, et longeur-correspondant, ja-tigi) qui ont permis de passer en souplesse du vieux système pré-colonial de relais en cascades à un dispositif en réseaux, régulé par les hiérarchies lignagères, politiques ou religieuses et assurant la circulation à longues distances des marchandises (...). En relation avec des organisations marchandes locales, commerçants mossi (fripes) et foubé (textiles) nigériens Djamarana (bonneterie), femmes malinké (confection) (...). Jouant les arbitres entre les approvisionnements nationaux et les déficits régionaux, les grossistes s'appuient sur des centres de collecte, des entrepôts, des villes petites et moyennes et disposent d'informations permanentes sur l'état des marchés, des prix et des stocks disponibles. Ils sont en relation avec les systèmes atlantiques ghanéens, togolais et aujourd'hui nigérian, d'où parviennent des marchandises hors douane, boissons alcoolisées, pagnes et véhicules de tous pays, et où est vendu le poisson séché de Mopti : ainsi est réalisée une efficace connexion commerciale entre les côtes du Golfe de Guinée et le monde des savanes soudaniennes* »⁷⁸⁴. En plus des Dioula, les Alhazai, « *riches négociants de Maradi* »⁷⁸⁵ qui dominent l'espace ethnique haoussa exercent aussi des effets considérables sur l'espace transétatique du Golfe de Guinée en tirant profit de la porosité des frontières et en s'appuyant sur une stratégie de démultiplication des relais locaux.

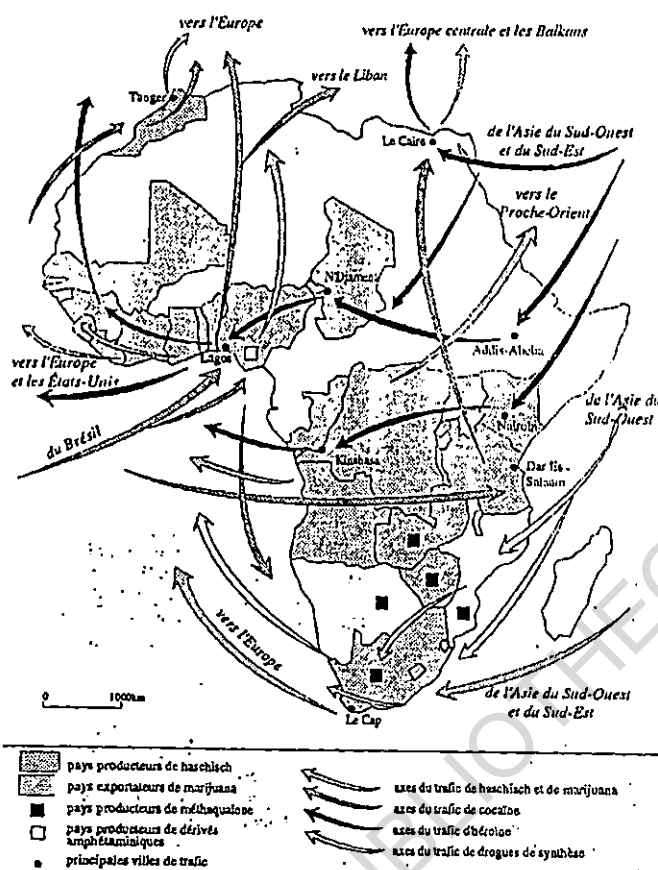
La drogue constitue une dimension spécifique du champ interétatique du Golfe de Guinée. Une perspective comparative des positions dans le monde de la drogue du Golfe de Guinée fait ressortir la forte domination de l'empire sous-terrain nigérian. Les groupes et les filières criminelles opérant dans le domaine du trafic des stupéfiants et le blanchissement de l'argent sale ne constituent pas seulement, dans le Golfe de Guinée, un monde à part mais plutôt un monde à part entière. En tant que monde à part entière, le milieu de la drogue est un espace de jeu ouvert à une pluralité d'acteurs/agents aux attaches diverses. C'est un monde dans lequel interviennent aussi bien les « *gladiateurs* » privés que des acteurs jouissant des positions de pouvoir dans l'espace officiel ou dans les circuits de l'économie licite. Toutefois le monde de la drogue traduit une fois de plus la montée en force du « *sous-terrain* », du « *sous-étatique* » qui s'apparente à une vrille qui tarade profondément la distribution officielle de l'autorité ou encore la hiérarchie sociale légitime des activités génératrices de revenus. Le monde de la drogue apparaît comme un autre lieu de mise en échec de la volonté et de la capacité de l'Etat à pouvoir dominer et contrôler la dynamique de la diversification des filières de diffusion de la puissance sociale. Les groupes criminels se positionnent comme des acteurs pleinement autonomes. Ils possèdent, à l'instar de tous les autres grands cartels criminels, des armées privées, des services de renseignement autonomes, des diplomaties propres, des stratégies concertées d'action et des règles du jeu qui sont presque communes à la majorité des acteurs qui opèrent dans les secteurs condamnables du point de vue de l'éthique universelle. En tout état de cause, l'espace des drogues constitue un autre niveau de la transnationalisation du Golfe de Guinée.

⁷⁸³ J. MACGAFFEY et R. BAZENGUISSA, op. cit., pp.266-267

⁷⁸⁴ A. DUBRESSION et J. RAISON, op. cit., p.191

⁷⁸⁵ Ibidem.

Carte 11 : La circulation des drogues en Afrique en 1995



Source : A. DUBRESSION et J. P. RAISON, *op. cit.*

Jadis perçue par les organisations internationales de lutte contre les drogues comme « un territoire de transit des drogues », l'Afrique subsaharienne en général et le Golfe de Guinée en particulier émerge de plus en plus aujourd'hui « comme [une] zone productrice »⁷⁸⁶ : la culture et la vente des drogues y est progressivement devenue une « activité banale » au point de servir d'alternative à la monoculture d'exportation qui a, tout au long et après les « colonisations directes », dominé l'activité agricole de la paysannerie africaine. « La (...) drogue classique dont la production sur une large échelle est avérée dans la région est (...) le cannabis. L'unique dérivé produit jusqu'ici, la marijuana (feuilles) donne d'abord lieu à un trafic interne dans la plupart des pays qui en sont à la fois producteurs et consommateurs. Il est également à l'origine d'un trafic transfrontalier destiné à des pays de la région »⁷⁸⁷. Dans cette expansion régionale de la production et de la consommation des cannabis, les pays du Golfe de Guinée apparaissent comme des acteurs de premier rang. Si le Nigeria est resté avec le Ghana un des pays leaders dans le domaine, il est à noter la montée fulgurante des autres pays du Golfe de Guinée et de l'Afrique centrale. Aussi, a-t-on observé « l'émergence, à côté des filières nigérianes et ghanéennes, d'autres groupes de trafiquants originaires du Cameroun, de la Guinée Equatoriale, du Congo, de la RCA, du Tchad pour ne citer que les réseaux les plus actifs »⁷⁸⁸.

Les aéroports des pays du Golfe de Guinée, en l'occurrence Malabo, Libreville, Douala, Lagos ainsi que ceux des pays voisins comme N'djamena, Kinshasa, Bangui sont

⁷⁸⁶ A. LABROUSSE, « Productions illicites et trafic des drogues », in D. BACH, (dir), REGIONALISATION, MONDIALISATION ET FRAGMENTATION..., *op. cit.*, p. 269 et 273

⁷⁸⁷ Ibid., p. 273

⁷⁸⁸ E. BANBARA, « Les stratégies de lutte contre la drogue en Afrique centrale », Mémoire de D.E.S.S. en Relations internationales, Université de Yaoundé II, IRIC, 2000, p. 33

progressivement devenus des plates-formes de la circulation internationale des stupéfiants. Les territoires du Golfe de Guinée vivent en effet ce que certains analystes nomment « *la contagion nigériane* »⁷⁸⁹. Les révélations du bureau Central National – Interpol à Yaoundé indiquent, pour la seule année 1994, plus de 529,75 kilogrammes de cannabis en provenance de Yaoundé interceptés dans les aéroports français ; « *faisant (...) du Cameroun une des plaques tournantes jusque-là ignorées des filières d'exportation du cannabis. Plus de 32 personnes de nationalité camerounaise ont été interpellées en relation avec la saisie. Les investigations menées ont permis d'identifier plusieurs groupes d'individus résidant à Douala, Yaoundé, Nkongsamba ...* »⁷⁹⁰. Par ailleurs, au courant de l'année 1998, 5605 trafiquants africains de stupéfiants ont été interpellés en France parmi lesquels : 108 gabonais, 91 congolais, 74 angolais, 109 congolais de la RDC, 19 centrafricains, 8 rwandais, 7 tchadiens. Cette forte implication de l'Afrique centrale et du Golfe de Guinée dans la commercialisation des drogues indique clairement l'affirmation de cette région comme un lieu de stockage, de transit et de consommation des drogues.

Au total les réseaux de trafiquants irradiant de fond en comble l'espace golfe-guinéen ; profitant à la fois de la faiblesse de plus en plus marquée des Etats, des périodes de troubles liées aux conflits et/ou aux guerres civiles et du relâchement du contrôle territorial des Etats qui accompagne les guerres civiles. « *La présence de drogues de moins en moins chères, l'urbanisation sauvage, les conflits qui ont désorganisé ou fait éclater le tissu social, l'argent facile face à la pauvreté, au chômage et à la corruption ont donc favorisé à la fois le trafic et l'usage des stupéfiants. Tous ces facteurs ont fait l'affaire des trafiquants internationaux, mais aussi africains, en commençant par les nigériens qui ont établi des filières très sophistiquées à travers le monde pour le passage de l'héroïne asiatique et de la cocaïne latino-américaine* »⁷⁹¹. Comme le souligne Alain LABROUSSE, « *Les Nigériens jouent en Afrique un rôle comparable à celui des Colombiens en Amérique latine ou des Chinois dans le Sud-Est asiatique (...). [A] Lagos, les réseaux verticaux qui s'occupent du recrutement des courriers, de l'organisation des passages, des transferts de capitaux et du recyclage de l'argent sont Ibos ou Yorubas. Ils sont haoussas à Kano, Fulanis ailleurs. Des investigations récentes suggèrent que les réseaux nigériens sont plus structurés que l'on ne l'imaginait et qu'il n'est pas exagéré de parler à leur égard de mafia. Des « barons de la drogue » auraient sous leurs ordres des « sous-barons » lesquels disposeraient à leur tour de leur propre cercle de passeurs. Dans ce schéma, trois têtes dirigeantes chapeauteraient 85 cellules d'une quarantaine de membres. Dans ces cellules, un « lieutenant » nigérien commandait de 6 à 20 soldats* »⁷⁹². La plupart des plaques tournantes de circulation de la drogue dans la sous-région, à savoir les aéroports, les ports et les grands centres urbains sont dominés par les coalitions nigériennes. Cette situation traduit globalement les mœurs économiques nigériennes dominées par le mercantilisme ou la recherche effrénée du numéraire. Les réseaux de drogue nigériens colonisent de fait les espaces de production/stockage, de trafic et de consommation émergents dans la région du Golfe de Guinée. Les effets du champ économique criminel et illicite lié à la drogue s'exercent pleinement sur l'ensemble de la sous-région.

Toutefois les réseaux nigériens sont en proie à une farouche concurrence menée par les entrepreneurs de la criminalité et de l'insécurité qui prennent fortement pied dans les zones grises conflictuelles qui se multiplient dans la région. Des réseaux animés par des sénégalais « violent » de plus en plus fréquemment l'espace nigérien. Ainsi par exemple « *L'implication dans le trafic de cannabis représenterait désormais 60 à 70% des revenus du MFDC. Des échanges de marijuana contre des armes, dans lesquels sont impliqués des trafiquants sénégalais, mais aussi des libériens, des Ghanéens et des Nigériens, auraient lieu à la limite des*

⁷⁸⁹ M. YOUSOUFOU et P. DOTCHEVI, « Drogue, la contagion nigériane », JEUNE AFRIQUE ECONOMIE, n° 296, Octobre 1999, p. 99

⁷⁹⁰ E. BANBARA, op. cit., p. 35

⁷⁹¹ F. QUENTIN et M. JOANNIDIS, « Trafic et blanchissement : l'Afrique, cible de choix pour les filières criminelles » in « L'Afrique entre guerre et paix », LA REVUE INTERNATIONALE ET STRATEGIQUE (dir), Hugo de SADA, 33, Printemps 1999, p. 166

⁷⁹² A. LABROUSSE, op., cit., p. 276 et 277

eaux territoriales »⁷⁹³. Des groupes émergents dans les deux Congos, en Angola, au Cameroun, en Guinée Equatoriale s'autonomisent en ce qui concerne la conquête et la conservation des pans entiers du marché des drogues. A la faveur des conflits armés et de la crise des encadrements urbains conduisant à une forte délinquance/criminalité, de nouveaux marchés s'ouvrent aux trafiquants. Ainsi « *En Angola, l'UNITA négocie armes et munitions contre diamants, produits miniers et cocaïne* ». En République Démocratique du Congo, « *dans une situation de crise et d'insécurité généralisée, la culture du cannabis semble constituer une des meilleures alternatives économiques pour bon nombre de paysans* ».

Le Golfe de Guinée est aussi une configuration de positions criminelles. De façon globale, la criminalité s'articule ici sur deux principales positions : les positions transfrontalières et les positions urbaines. La plupart des grands centres urbains du Golfe de Guinée regorgent de coalitions de malfrats tandis que les espaces transfrontaliers apparaissent comme totalement dominés par des groupes de gangsters.

Ainsi, on a vu, en 1994, « *la voiture Peugeot 505 de l'officier de police principal YAKOUMBOU ATCHEMI volée au Cameroun (...) utilisée par une autorité bien connue de N'djamena* »⁷⁹⁴. De même « *la Toyota Cressida d'un douanier camerounais [était au cours de la même période découverte] entre les mains de M. LOUM HINANSOU, Chef de Bataillon, ex-Ministre de la Défense et de la Justice [du Tchad]* »⁷⁹⁵. Les filières criminelles transétatiques qui prennent corps sur le territoire tchadien semble donc avoir des ramifications dans les milieux officiels. Une note du Ministère des Relations Extérieures de la République du Cameroun souligne d'ailleurs à cet effet qu'« *on assiste à des incursions des éléments des forces armées tchadiennes qui viennent comme on dit « à la solde » en territoires camerounais* »⁷⁹⁶.

Pour ce qui est de la pénétration criminelle des positions transfrontalières dans le Golfe de Guinée, le phénomène le plus expressif de cette conjoncture est celui des « *coupeurs de route* ». Les « *coupeurs de route* » (« *zarguin* ») désignent, dans la terminologie sécuritaire camerounaise, tchadienne et centrafricaine, des bandits armés opérant à la lisière des territoires frontaliers et spécialisés dans l'attaque des véhicules (de transport public et privé), des villages, des troupeaux. Leurs cibles intègrent également les hommes d'affaires, les postes de douane, de police et de gendarmerie. Les attaques transfrontalières des « *coupeurs de route* » procèdent en quelque sorte à une *unification criminelle* des territoires des différents Etats. Les territoires frontaliers apparaissent ainsi comme des « *zones grises* » ; c'est-à-dire des territoires éclatés à l'intérieur desquels est considérablement érodée la prétention monopolistique de l'Etat en ce qui concerne l'exercice ou l'administration de la violence organisée. Ces « *zones grises* » semblent se donner sous la forme de « *microcosmes* » ; d'espaces autonomes, organisés et hiérarchisés de l'intérieur.

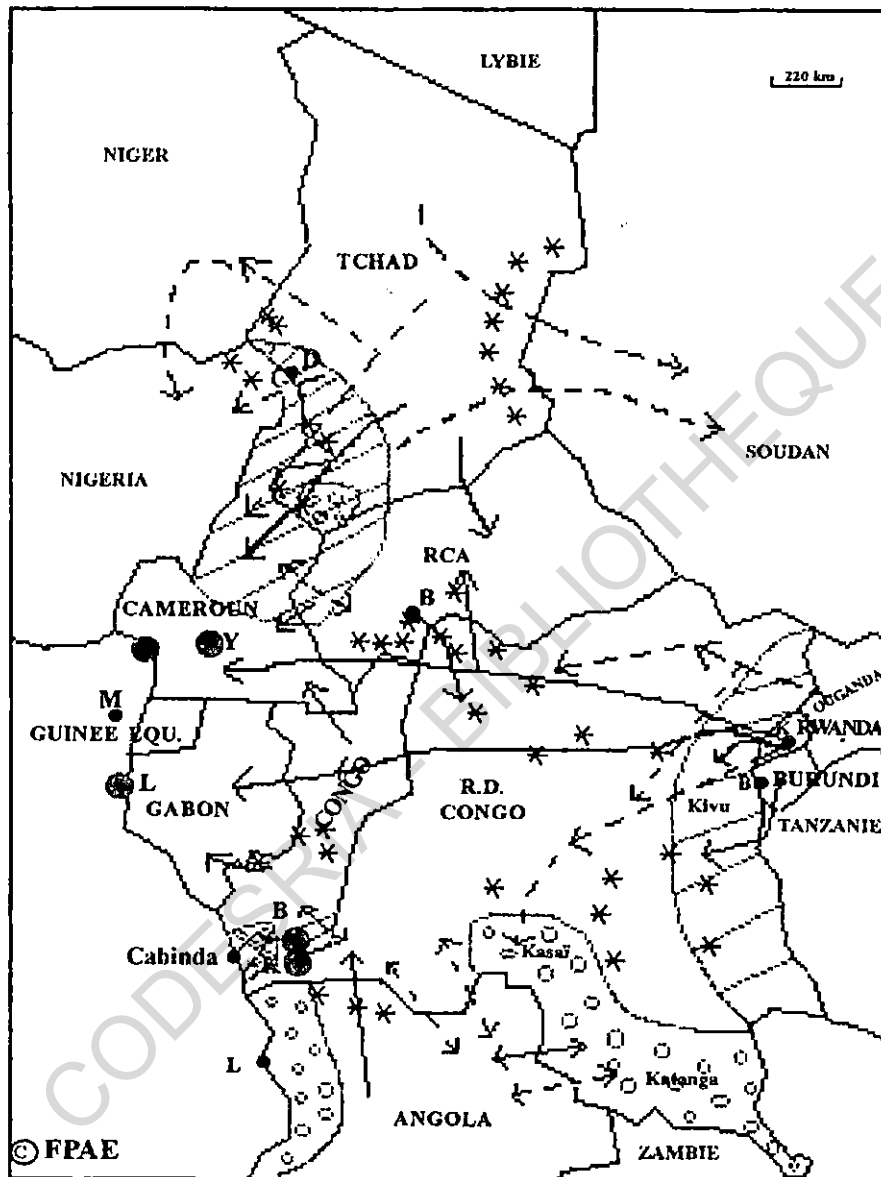
⁷⁹³ Ibid., p. 282

⁷⁹⁴ « Rencontre Tchad/Cameroun sur les problèmes de sécurité » (Maroua : 19-23 Août 1994), ARCHIVES DU MINISTERE DES RELATIONS EXTERIEURES DU CAMEROUN (1994).

⁷⁹⁵ Idem.

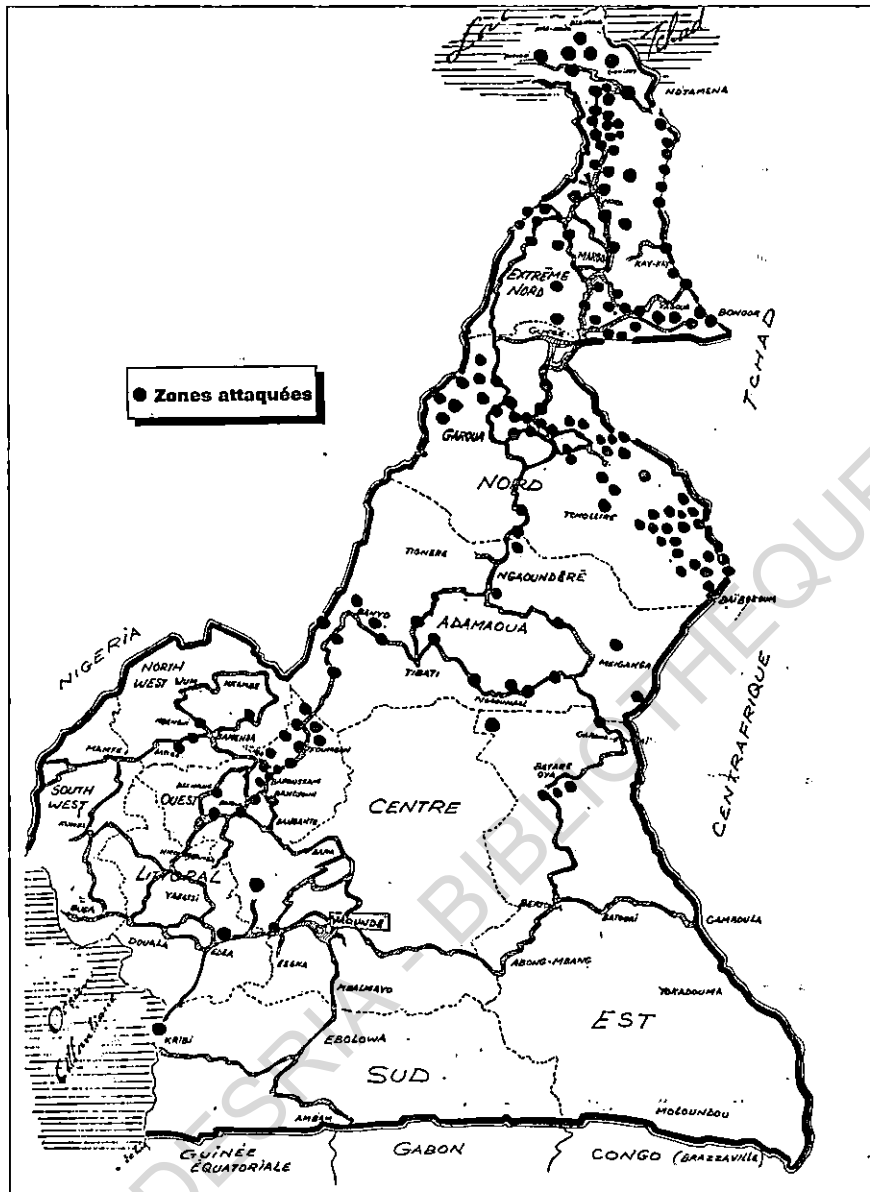
⁷⁹⁶ « Commission mixte de sécurité Tchad/Cameroun. Communication du MINEREX », ARCHIVES DU MINISTERE DES RELATIONS EXTERIEURES DU CAMEROUN

Carte 12 : L'insécurité en Afrique centrale en 2000



Source : ENJEUX, N° 03, Avril - Juin 2000, p. 2000

Carte 13 : Les attaques des coupeurs de route au Cameroun en 1999



Source : CAMEROON TRIBUNE, Vendredi, 5 février 1999

La première « relation objective » qu'on peut dégager dans le monde criminel transfrontalier, est celle de l'osmose entre les acteurs criminels (gangsters armés) et les éléments réguliers des forces de sécurité comme l'indique la présence importante des soldats de l'armée tchadienne dans les colonnes des coupeurs de route. Ceci conduit à la deuxième « relation objective » : les criminels et les gangsters au Cameroun sont des réguliers au Tchad et vice-versa. Globalement le champ criminel ici est une configuration mouvante dans laquelle positions officielles et privées parfois coïncident, parfois se complètent ou en tout cas se relaient. Ainsi par exemple en 1994, près de 20 éléments de l'armée tchadienne ont été appréhendés en opérations de rackettage sur le territoire camerounais : « Le 14 Décembre 1992 à Rey-Bouba, trois militaires tchadiens sont arrêtés porteurs de 02 mitrailleuses à gaz, 04 fusils de marque FAL, 17 fusils d'assaut kalachnikov, 08 LRA, 65 roquettes anti-chars et plusieurs autres accessoires (...). Le 16 juin 1994, un groupe de militaires tchadiens à bord des Jeeps surprennent des gendarmes et des policiers en poste à Djemadjou (Madingoun), blessent mortellement un gardien de la paix, emportent deux fusils FAL, 90 cartons de sucre et une

« somme de 688.000 francs appartenant à des commerçants locaux (...). Le 03 Août 1994 à Kaélé, est interpellé un certain HASSAN ABAKAR, Préfet de BONGOR, escorté de 15 militaires armés de 14 fusils, mitrailleurs, 05 fusils FAL, 05 PA et d'un PM »⁷⁹⁷. On évalue à près de 6.864.000 FCFA, les sommes ravies aux populations locales camerounaises en 1994 par les incursions des tchadiens en territoire camerounais⁷⁹⁸. Le territoire septentrional camerounais fait ainsi partie du champ mouvant, désordonné, armé et prédateur tchadien⁷⁹⁹.

Sur le sol camerounais s'étend l'aire criminelle tchadienne. Ainsi dans les départements du Mayo-Danay, du Mayo-Kani et du Logone et Chari dans l'Extrême nord on a dénombré entre 1995 et 1998 environ 200 attaques des coupeurs de route tchadiens avec comme bilan : 49 morts, 88 blessés, 167 bœufs volés, près d'une somme de 45.457.355F emportée, plus 16 armes et 20 obus ramassés et quelques 3 arrestations⁸⁰⁰. Au demeurant le champ criminel tchadien, qui exerce ses effets au-delà des limites officielles du territoire du pays, est un espace au sein duquel acteurs étatiques, semi-étatiques ou complètement privés jouent ensemble pour améliorer ou conforter leurs positions.

Les « coupeurs de route » tchadiens circulent aussi dans le territoire centrafricain où ils se diluent dans des groupes locaux. Il se forme ainsi des coalitions criminelles hétéroclites dont la zone d'opération couvre indistinctement le territoire intérieur centrafricain et la lisière frontalière camerounaise. Là encore éléments réguliers de l'armée et malfrats sont en « joint-venture ». Dans un mémorandum sur « la situation des frontières du Cameroun », élaboré en septembre 1996 par le Ministère des Relations Extérieures du Cameroun on peut en effet lire : « les centrafricains escortés par les militaires viennent exploiter le diamant et l'or dans le territoire camerounais »⁸⁰¹. En s'associant avec les gangsters issus pour la plupart de nombreux mouvements armés tchadiens, les acteurs criminels centrafricains attaquent maintes localités frontalières camerounaises. La route Bertoua - Garoua-Boulaï est l'une des cibles privilégiées de ces bandits armés.

La zone frontalière avec le Congo-Brazzaville fait partie intégrante du territoire non sécurisée congolais en raison notamment de la fragmentation milicienne du territoire et de « la popularisation de la violence »⁸⁰² subséquente. La frontière Cameroun-Congo constitue ainsi « une zone d'insécurité du fait non seulement de la permanence d'un trafic d'armes et de munitions, mais aussi du fait des incursions régulières dans la forêt limitrophe de la région de Moloundou des étrangers blancs et noirs, sous le fallacieux prétexte d'y faire des parties de chasse. [...]. Il est difficile d'enrayer ce trafic, le Congo (...) ne disposant pas d'une réglementation stricte dans le domaine de l'acquisition des armes et des munitions »⁸⁰³.

La longue frontière Cameroun-Nigeria apparaît aussi comme une vaste zone franche criminelle. Le cas nigérian dénote aussi d'une parfaite osmose entre éléments réguliers de l'armée, autorités administratives et bandes armées privées. Ici les actes de grand banditisme se confondent et se diluent de plus en plus dans le conflit armé qui oppose le Cameroun et le Nigeria à propos de la délimitation de la frontière commune. Ainsi par exemple dans la province camerounaise de l'Adamaoua, et plus précisément dans le Faro et Deo, les localités camerounaises de Tipson et de Kontcho ont attiré de par leurs richesses, des entrepreneurs criminels nigériens qui, par la suite firent appel à la protection militaire de leur pays. Résultat :

⁷⁹⁷ ARCHIVES DU MINISTERE DES RELATIONS EXTERIEURES DU CAMEROUN

⁷⁹⁸ Ibidem.

⁷⁹⁹ Selon J.M. BALENCIE et A. DE LA GRANGE, « on estime ainsi entre 500 et 700 le nombre "d'irréguliers" tchadiens (déserteurs de l'armée, partisans Abbas Kotto ou militants du MDD) implantés [et opérant] aux abords du lac Tchad, du Cameroun (...). Mais souvent leur incursion au Cameroun se limite à razzier un village afin de s'y approvisionner à bon compte. Leur zone de prédation s'étend des rivages du Lac Tchad jusqu'au parc naturel de Waza, au nord de Maroua, en passant par Kousseri et Logone Birni (...) A ces bandes de dissidents mi-rebelles mi-criminelle, s'ajoutent des bandes de « coupeurs de route » n'ayant plus rien de politique », MONDES REBELLES..., op. cit., p. 331

⁸⁰⁰ ARCHIVES DU MINISTERE DES RELATIONS EXTERIEURES DU CAMEROUN.

⁸⁰¹ ARCHIVES DU MINISTERE DES RELATIONS EXTERIEURES DU CAMEROUN.

⁸⁰² R. BAZENGUISSA, « La popularisation de la violence politique au Congo », op. cit.

⁸⁰³ ARCHIVES DU MINISTERE DES RELATIONS EXTERIEURES DU CAMEROUN

toutes ces localités battent pavillon nigérian depuis 1991. Il en est de même pour la région Hile Alifa dans le Logone et Chari qui est occupée à plus de la moitié par des nigériens. Depuis 1987 en tout cas, les nigériens occupent dans cette zone plus de 20 villages camerounais⁸⁰⁴. Plus récemment, c'est-à-dire « *Le 21 Août, au campement de Poka 1, une patrouille de la Brigade Maritime de Douala a surpris Monsieur MOHAMED IBRAHIM, deuxième Vice-Consul Général du Nigeria dans le cadre d'une tournée dans les campements de pêche dépendant de l'arrondissement de Manoka, Département du Wouri, Province du Littoral. L'intéressé se trouvait à la tête d'un convoi de huit pirogues transportant une forte délégation composée uniquement de nigériens...* »⁸⁰⁵. De nombreux témoignages font état de harcèlements et d'escroqueries réguliers dont sont victimes les pêcheurs camerounais de la part des autorités administratives, militaires ou tout simplement de groupes armés nigériens. Somme toute, le champ des gladiateurs criminels dans le Golfe de Guinée prend solidement corps autour de « zones franches » frontalières à l'intérieur desquelles des « joint venture » de la criminalité associent acteurs étatiques, semi-étatiques et criminels. C'est la transnationalisation de la donne criminelle du fait de la grande fluidité dans la circulation des entrepreneurs criminels.

Paragraphe 2 :

CHAMP PETROLIER, JEU MINIER ET ORDRE INTERETATIQUE DANS LE GOLFE DE GUINEE: LES ETATS ET LEURS COMPETITEURS

Considérant la particularité des phénomènes et des relations qui ont cours à l'intérieur de tout champ et qui contribuent à faire de tout espace spécifique « *un microcosme autonome à l'intérieur du macrocosme social* »⁸⁰⁶, on peut convenir du fait que, dans une certaine mesure, le secteur minier et des hydrocarbures est un champ qui structure à sa manière la configuration géographique du Golfe de Guinée. Les secteurs minier et des hydrocarbures constituent, dans le Golfe de Guinée, des « microcosmes », c'est-à-dire des mondes séparés, des mondes à part, fermés sur eux-mêmes. D'ailleurs, dans sa théorie générale des champs, Pierre BOURDIEU souligne ce fait essentiel qu'« *on observe dans tous les champs une tendance à la fermeture* »⁸⁰⁷. Les champs minier et pétrolier sont des sphères autonomes, clôturées, structurées et consolidées de l'intérieur. Ce sont des lieux clos où le contrôle du droit d'entrée s'exerce de façon rigoureuse par ce qu'on pourrait nommer les « *oil-keepers* » ou « *diamond/gold-keepers* » dotés d'une grande aptitude à fixer des droits d'entrée et à déterminer les critères de l'appartenance.

En tant que champs, les secteurs spécifiques minier et pétrolier sont aussi des espaces de positions. Une multitude d'acteurs se positionnent autour des zones d'extraction des métaux précieux remettant ainsi en cause l'exclusivité de la compétence matérielle de l'Etat sur son territoire. Les Etats, en tout cas, perdent le monopole de la mobilisation légitime et exclusive de leurs ressources territoriales. Il s'agit d'un véritable basculement du « *centre de gravité [du] système des Etats vers autre chose qui reste à préciser* »⁸⁰⁸ mais que Alvin et Heidi TOFFLER identifient comme étant des « *gladiateurs mondiaux* » (sociétés, groupes criminels, réseaux religieux etc) : « *Nous assistons à une passation des pouvoirs entre les Etats-nations – individuels ou groupés – et les gladiateurs mondiaux. Cela ne signifie rien de moins qu'une révolution mondiale des systèmes politiques* »⁸⁰⁹.

Les champs pétroliers et des hydrocarbures constituent des contextes favorables de mise en exergue de l'hypothèse du « *jeu triangulaire* » avancée par Bertrand BADIE pour rendre

⁸⁰⁴ ARCHIVES DU MINISTERE DES RELATIONS EXTERIEURES DU CAMEROUN.

⁸⁰⁵ RAPPORT DU COMMANDANT DE LA COMPAGNIE DE GENDARMERIE DE DOUALA – PORT, 21 Août 1999.

⁸⁰⁶ P. BOURDIEU, PROPOS SUR LE CHAMP POLITIQUE, op. cit., p. 52

⁸⁰⁷ Ibid., p.55.

⁸⁰⁸ Ph. MOREAU-DEFARGES, LA POLITIQUE INTERNATIONALE, Paris, HACHETTE, 1990, p. 85

⁸⁰⁹ A. et H. TOFFLER, LES NOUVEAUX POUVOIRS, op. cit., p. 356

compte de la nouvelle conjoncture des sociétés politiques. Ici, on observe en réalité comme une tripolarisation des positions. D'un côté on retrouve les Etats qui mobilisent toujours, en vue de leur respectabilité, la ressource désormais controversée de « *l'intérêt national* ». De l'autre côté se dresse une pléthore de réseaux de multinationales ainsi qu'une multitude de « *rent seeking group* » qui se nourrissent de l'idéologie néolibérale du décloisonnement des marchés⁸¹⁰ et qui s'appuient sur les opportunités offertes par les innovations scientifico-technologiques pour légitimer un *habitus économique* de la rentabilité et de l'efficacité fonctionnelles. Entre ces deux catégories de joueurs se situent des coalitions identitaires qui, comme chez les Ijaws et les Ogonis de la région du Delta nigérian⁸¹¹, les Sarah du Tchad ou la communauté linguistique anglophone du Cameroun⁸¹² affirment des droits historiques sur les zones de gisement.

Il s'ensuit alors, comme le note Achille MBEMBE, une émergence de zones à l'intérieur desquelles facteurs transnationaux, étatiques et locaux s'imbriquent⁸¹³, provoquant d'importantes recompositions et transformant les surfaces de gisements et d'extraction en territoires structurellement belligènes. Dans le Golfe de Guinée, le « *boom pétrolier* » qui y a cours procède à la fois à la reconfiguration des frontières régionales, à la redéfinition de la position régionale dans le sens de son reclassement international puis au nivellement des contours classiques de la transnationalisation (A). Quant au secteur minier du Golfe de Guinée, il est aussi porteur de ses formes de privatisation des ressources publiques, de crise de la mobilisation étatique des ressources et de désétatisation (B).

A - LA DOMINATION REGIONALE DU MONDE REGIONAL DES HYDROCARBURES

Le Golfe de Guinée apparaît aujourd'hui comme l'épicentre de « *l'Afrique pétrolière [qui va] de Luanda à Lagos* »⁸¹⁴. C'est « *une zone très attractive où de belles découvertes, en particulier au large de l'Angola et du Congo, ont été réalisées récemment. De la Côte d'Ivoire au Cap, 112 puits d'exploration ont été forés pour plus de 200 mètres de profondeur d'eau. Les découvertes sont jugées économiques ou probablement économiques. 15 de ces découvertes sont en Angola ou au Congo* »⁸¹⁵.

Un aperçu de la nappe pétrolière du Golfe de Guinée fait apparaître que le Nigeria concentre le gros des gisements. Le Nigeria apparaît en effet comme une espèce d'« *Etat hydrocarbure* » ; c'est-à-dire un Etat dont le pétrole constitue en quelque sorte le pain de l'économie : « *Le Nigeria (...) occupe de loin la première position avec un rythme de production de 2 Mb/j*⁸¹⁶. Ce pays est en outre le premier producteur du continent et le deuxième au niveau mondial. Il a rejoint l'OPEP en 1971 et en est le sixième producteur. En 1997, le Nigeria représentait plus de 60% de la production pétrolière de l'Afrique de l'Ouest et la part de l'off shore atteignait les 37% »⁸¹⁷.

⁸¹⁰ R. REICH, L'ECONOMIE MONDIALISEE, Paris, DUNOD, 1993.

⁸¹¹ Dans une brochure publiée le 26 Août 1990 et portant sur « Déclaration des Droits du peuple Ogoni », le Mouvement pour la Survie du Peuple Ogoni (MOSOP) revendique : le paiement par la compagnie pétrolière SHELL, d'une somme de 30 milliards de dollars, valeur estimée de la quantité de pétrole extraite du sous-sol du peuple Ogoni depuis 1958, année du commencement de l'exploitation du premier gisement appelé Mobil Oilfields. Dans le même ordre des revendications, les jeunes IJAWS ont fait recours aux armes pour réclamer leur part des retombées de l'exploitation pétrolière qui a lieu dans leur sous-sol.

⁸¹² Les anglophones du Cameroun affirment aussi des droits de propriété sur les ressources pétrolifères du pays. Commentant cet aspect du « problème anglophone » au Cameroun, P. KONINGS note : « *les Anglophones (...) prétendent que les revenus provenant des ressources pétrolières sont plutôt utilisés par l'Etat dominé par les francophones pour « remplir les ventres » de ses alliés ou pour stimuler l'économie de la région francophone. La SONARA, la raffinerie de pétrole située à proximité de Limbé, continue d'être dirigée par un francophone et est pourvu d'un personnel francophone* », in « Le « problème anglophone » au Cameroun dans les années 1990 », POLITIQUE AFRICAINE, 62, Juin 1996, pp. 25-34, p. 27.

⁸¹³ A. MBEMBE, « A la lisière du monde... », op. cit.

⁸¹⁴ M. TSHIYEMBE, « Ambitions rivales dans les Grands Lacs », MANIERE DE VOIR, 51, Mai-Juin 2000, pp. 22-23

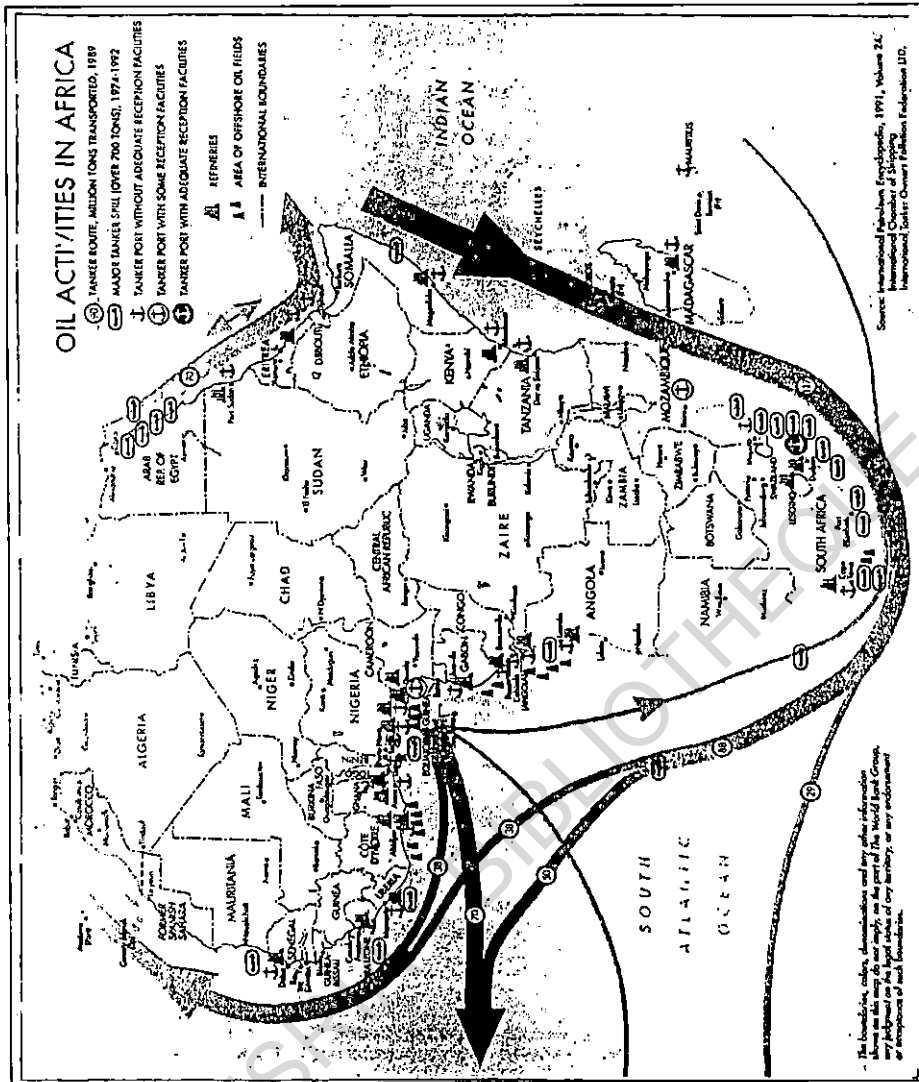
⁸¹⁵ « Golfe de Guinée : Situation et perspectives énergétiques (dossier), GEOPOLITIQUE, n°63, pp.140-143.

⁸¹⁶ Millions de barils par jour

⁸¹⁷ B. BENSAYD, « L'Afrique subsaharienne : un continent endetté au potentiel pétrolier prometteur », GEOPOLITIQUE, n°63, pp. 123-133, p.130.

Carte 14 : Les activités pétrolières en Afrique

Carte 14 : Les activités pétrolières en Afrique



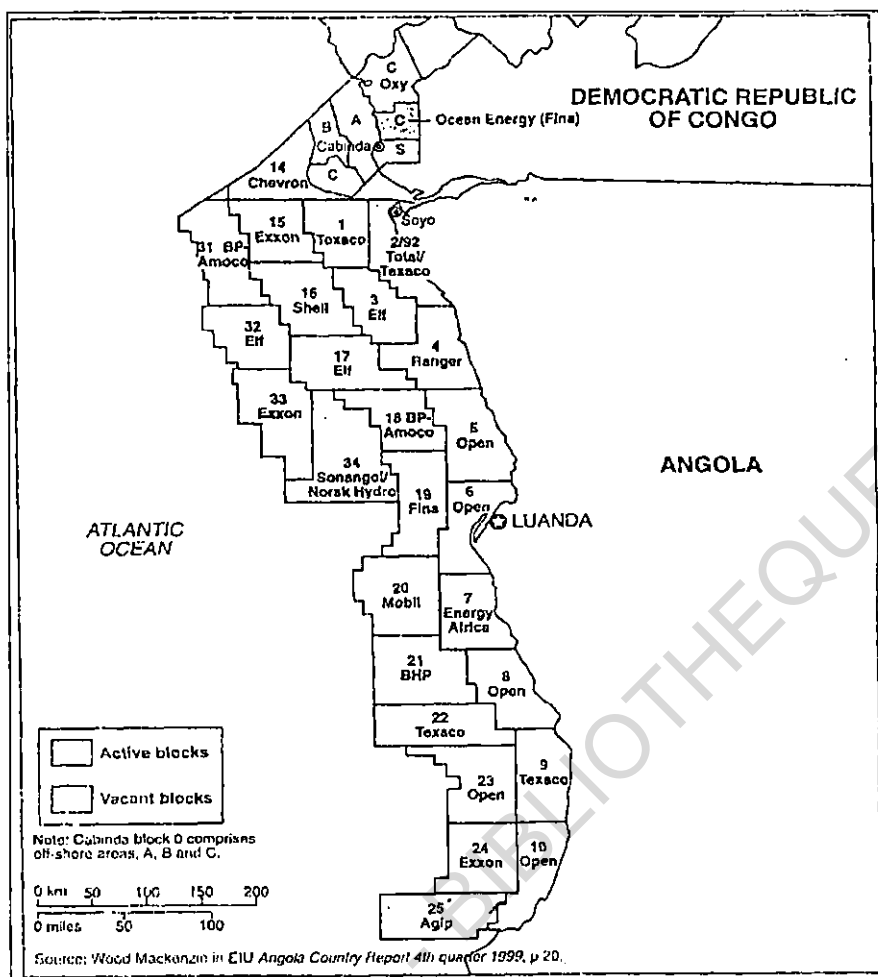
Source : INTERNATIONAL PETROLEUM ENCYCLOPEDIA, 1991, Vol. 24

Source : INTERNATIONAL PETROLEUM ENCYCLOPEDIA, 1991, Vol. 24

Mais le Nigeria est de plus en plus concurrencé dans sa position de leader des hydrocarbures par l'Angola dont la production pétrolière connaît une vertigineuse augmentation. L'Angola dispose d'importantes réserves qui sont encore en pleine découverte⁸¹⁸.

⁸¹⁸ « L'Angola avec plus de 700.000b/j se situe à la deuxième place des pays subsahariens depuis le milieu des années 80 (...). Avec une contribution de 20% l'Angola est le deuxième pays producteur de la région avec trois champs en développement et quatorze en développement probable : la quasi-totalité de l'offre se situe en off shore. Trois de ces projets nommés Dalia, Girassol et Quito sont des champs géants en off shore profond. Au total, dix sept nouveaux gisements devraient ajouter 2,6Gb de réserves récupérables et engendrer 6,7G\$ d'investissement dans les cinq prochaines années. L'Angola produira plus de 1Mb/j en 2001 contre 700.000b/j aujourd'hui selon le Ministre du pétrole. La production atteignait 750.000b/j au 4^{ème} trimestre 1997, dont plus de la moitié (420.000) émanait du bloc au large du Cabinda », B. BENSALD, *ibid.*, p.131

Carte 15 : Distribution des licences d'exploitation en Angola



Source : Wood MACKENZIE, EIU, ANGOLA COUNTRY REPORT, 4th Quarter 1999, p. 20

Le Gabon qui a été supplanté au deuxième rang des producteurs de la région par l'Angola, détenait 10% de la production dans le Golfe de Guinée en 1997, soit 370.000b/j. Le pays de Omar BONGO est toutefois en passe d'être rattrapé, voire même dépassé dans sa position de « puits de pétrole » par le Congo-Brazzaville qui, grâce à la découverte et à l'exploitation de nouveaux champs très prometteurs comme Nkossa ; Katina et Moho, conforte sa position au sein des pays du Golfe de Guinée producteurs de l'or noir⁸¹⁹.

Quant au Cameroun, il est en passe d'être dépassé comme de nombreux autres Etats du Golfe de Guinée par la Guinée Equatoriale qui, grâce à la découverte et à l'exploitation d'importants gisements, s'est déjà auto-baptisé le « Koweït » d'Afrique centrale. Commencée en 1991 avec la découverte d'Alba au large de Malabo et renforcée en 1996 avec l'inauguration d'un nouveau champ à Zafiro qui renferme des réserves d'environ 300 millions de barils, puis en 1999 avec l'exploitation du champ de Campo Ceiba – le plus important gisement du Golfe de Guinée - au large de Rio Muni, l'exploitation pétrolière en Guinée Equatoriale a connu en près de cinq ans un boom sans précédent. Selon les experts des hydrocarbures, le débit de la Guinée Equatoriale pourrait atteindre 300000 b/j à l'horizon 2003 dépassant ainsi la production du Gabon ou celle du Congo. Les prévisions pour les cinq prochaines années font de la Guinée Equatoriale le troisième producteur de l'Afrique subsaharienne, après l'Angola.

⁸¹⁹ « Avec 250.000b/j, le Congo est le quatrième producteur de la région et a supplanté le Cameroun. Avec une part de 7%, le Congo, producteur off shore, est le 4^{ème} pays pétrolier de la région (...). Selon Wood Mackenzie, la production du Congo, de l'ordre de 250.000b/j en 1997, pourraient atteindre 260.000b/j en 98-99 »⁸¹⁹. Les enjeux liés à l'appropriation des rentes issues de l'exploitation de ces nouveaux champs furent un facteur important de la « popularisation de la guerre civile au Congo », *ibid.*, p.132

Le Tchad est aussi entrain de faire son entrée dans le précieux cercle des pays producteurs de pétrole suite à la découverte d'importants gisements dans le bassin de Doba dans son sud territorial autour des localités de Kome, Bolobo, Miandoum. Ainsi la mer côtière et le proche intérieur du Golfe de Guinée présentent désormais l'allure d'un vaste champ où se déroule une intense activité d'extraction. Il y a d'ailleurs une mise en œuvre d'un chantier d'unification « pétrologique » des territoires tchadien et camerounais par la construction de l'oléoduc pétrolier de 1050km entre Doba et Kribi traversant 240 villages tchadiens et camerounais.

Le Golfe de Guinée présente l'image d'une constellation des lieux de gisements. Ceux-ci sont occupés par différents acteurs qui sont en luttés pour le contrôle des meilleures positions de production. Il s'agit de luttés qui, tout compte fait, tournent à l'avantage des multinationales étrangères. La région présente ainsi parfois l'allure d'un simple champ de bataille entre grandes puissances dans un contexte de « *décharge* » stratégique et économique où les multinationales de toutes sortes reprennent en main la poursuite des intérêts stratégiques et des ambitions de puissance de leurs Etats respectifs (1). Ces multinationales étrangères font ainsi quasiment main basse sur les compagnies nationales qui occupent par conséquent une position de dominées (2).

A - Les positions prépondérantes des multinationales étrangères. La Domination du champ pétrolier par le monde multicentré

En dépit de la pertinence du paradigme du « *rebondissement des Etats* » (the resilience of the States)⁸²⁰ qui tente de rendre compte de la transformation adaptative des Etats face au processus de la globalisation, les sociétés pétrolières qui opèrent dans le Golfe de Guinée permettent de mettre en exergue la dimension impérialiste des multinationales⁸²¹. Si la globalisation n'est qu'une « *transformation d'état* » des Etats et de l'interétatique comme le soutient fermement Ian CLARK⁸²², il reste néanmoins plausible et palpable que les nouvelles forces internationales échappent aux technologies d'encadrement et de disciplinarisation des Etats⁸²³. Dans le cadre du monde multicentré des hydrocarbures du Golfe de Guinée, la transcendance des multinationales permet de prendre très au sérieux l'hypothèse du « *monde sans souveraineté* » avancée par Bertrand BADIE pour rendre compte de « *l'imposition des structures d'autorité et de légitimité [qui fait que] l'Etat s'effondre au point de n'être plus souverain* »⁸²⁴. Au Nigeria, « *confrontées aux difficultés financières de la compagnie nationale nigériane NNPC, qui ont entraîné des diminutions de 30 à 40% dans les investissements en 1997, les compagnies pétrolières américaines envisagent de passer outre et de financer elles-mêmes les projets* »⁸²⁵.

Appréhendé à partir d'une sociologie du champ pétrolier, le Golfe de Guinée semble fournir un contexte approprié pour l'observation de la démonopolisation étatique de la mobilisation des ressources et de la fourniture des prestations sécuritaires aux populations : « *On ne compte plus, note dans ce sens Bertrand BADIE, les entreprises multinationales qui déploient, notamment en Afrique, des stratégies autonomes de sécurité et de protection confiant*

⁸²⁰ I. CLARK, GLOBALISATION AND INTERNATIONAL RELATIONS THEORY, Oxford, OXFORD UNIVERSITY PRESS, 1999, p.100 et suiv.

⁸²¹ J. M. STOPFORD, S. STRANGE and J. S. HENLEY, RIVAL STATES, RIVAL FIRMS : COMPETITION FOR WORLD MARKET SHARES, Cambridge, CAMBRIDGE UNIVERSITY PRESS, 1991

⁸²² Pour cet auteur, la globalisation, en tant que génération et produit des Etats ne saurait être en même temps un dépassement de ces Etats : « ...the notion of loss of State capacity to globalizing forces misses the essential point that States are not only the vehicles of globalization but are also themselves reconstituted by it (...) within this perspective, the focus shifts from State retreat to State adaptation (...) globalisation has not diminished the State that has fostered globalization and which continues to sustain it. », op. cit., p. 93 et 100

⁸²³ Voir dans cette direction, A. BIHR, LE CREPUSCULE DES ETATS NATIONS. TRANSNATIONALISATIONS ET CRISPATIONS NATIONALISTES, Lausanne, PAGE DEUX, 2000.

⁸²⁴ B. BADIE, UN MONDE SANS SOUVERAINETE, op. cit., p.118

⁸²⁵ B. BENSALD, op. cit., p. 131

à des sociétés pourvoyeuses de milices aguerries la mission de sanctuariser non seulement leurs installations mais aussi la région environnante (...). Ainsi procèdent les compagnies pétrolières du Delta du Niger, et notamment autour du port pétrolier de Warri, finançant en outre écoles, routes et dispensaires dans leur immédiat environnement : au total ce sont de vrais îlots qui échappent presque complètement à tout contrôle d'un Etat nigérian qui non seulement en prend son parti mais réclame même un renforcement de ces pratiques »⁸²⁶. C'est la rectification d'une tendance analytique dominante à l'aube de l'effondrement de l'ordre bipolaire au courant des années 90 et qui tenait pour certitude que « le pouvoir militaire est le seul élément de pouvoir des Etats-nations dont ne disposent pas encore les aspirants au pouvoir »⁸²⁷. L'une des caractéristiques majeures de l'actuelle turbulence internationale est bel et bien la démultiplication des centres d'exercice de la violence organisée. La dialectique de la désétatisation de la force armée et de la privatisation de la sécurité publique semble la marque spécifique de la conjoncture sécuritaire qui accompagne la « turbulence » mondiale⁸²⁸.

Pour ce qui est plus précisément de la configuration des positions dans le monde golfe-guinéen des hydrocarbures, les positions dominantes sont occupées par les multinationales d'origine étrangère ; en particulier les multinationales à forts capitaux américains et français auxquelles il convient d'ajouter l'enracinement tout aussi profond des sociétés britanniques sans oublier l'avancée considérable des entreprises des pays émergents. En tout cas, « Les compagnies pétrolières internationales se montrent très intéressées par le Golfe de Guinée (...) Contrairement à ce que l'on imagine trop généralement, la production réalisée dans cette région du monde n'est pas le fait unique d'une ou de deux compagnies pétrolières occidentales. Elle est portée au contraire par la présence d'un nombre croissant de compagnies pétrolières occidentales qui occupent, aujourd'hui, des positions variables selon les pays et les zones d'exploration. AGIP, BP, Chevron, Elf et Esso (ordre alphabétique) sont parmi les investisseurs qui ont le plus de succès dans la région ; ils sont impliqués dans 7 à 9 découvertes susmentionnées. Viennent ensuite Fina, Norsk, Hydro, Shell, Statoil et Total (ordre alphabétique) qui sont impliqués dans 2 à 5 découvertes »⁸²⁹. Les sociétés hollandaise (ECOCSA), italienne (GENERAL WOR), française (UNICOM, BOUYGUES, SOCOBA etc.) sont à pied d'œuvre dans la région et tentent d'élargir, chacun pour soi, sa marge de manœuvre dans le champ régional des hydrocarbures. En somme le champ des positions des compagnies pétrolières est, comme on le voit dans la série des illustrations suivantes, un champ éclaté, complexe et enchevêtré.

Dans le noyau central du Golfe de Guinée, il y a, passé colonial oblige, une antériorité de la pénétration et de la consolidation des sociétés pétrolières françaises qui ont ainsi exercé, pendant des décennies, une domination quasi-hégémonique sur ce champ des hydrocarbures. La « chasse gardée », qui était un facteur de stabilisation de l'alliance occidentale contre « la menace soviétique », a permis à la France de faire une quasi main basse sur le pétrole du Golfe de Guinée. Cette incrustation de la France dans les lieux de gisements de la région a rendu possible la satisfaction par la France de ses ambitions de puissance en se taillant une surface de respectabilité dans le camp du monde libre. Mais la forte mainmise française dans les hydrocarbures du Golfe de Guinée traduit aussi une certaine dépendance de la France à l'égard du pétrole de la région ; dépendance qui a conduit le président Omar BONGO à dire que « La France sans l'Afrique est un véhicule dans carburant »⁸³⁰. Avec la fin de la bipolarité et de certains de ses compromis dont la « chasse gardée »⁸³¹, l'hégémonie française dans le Golfe de.

⁸²⁶ B. BADIE, UN MONDE SANS SOUVERAINETE, op. cit., p.131

⁸²⁷ A. et H. TOFFLER, ibid., p. 532

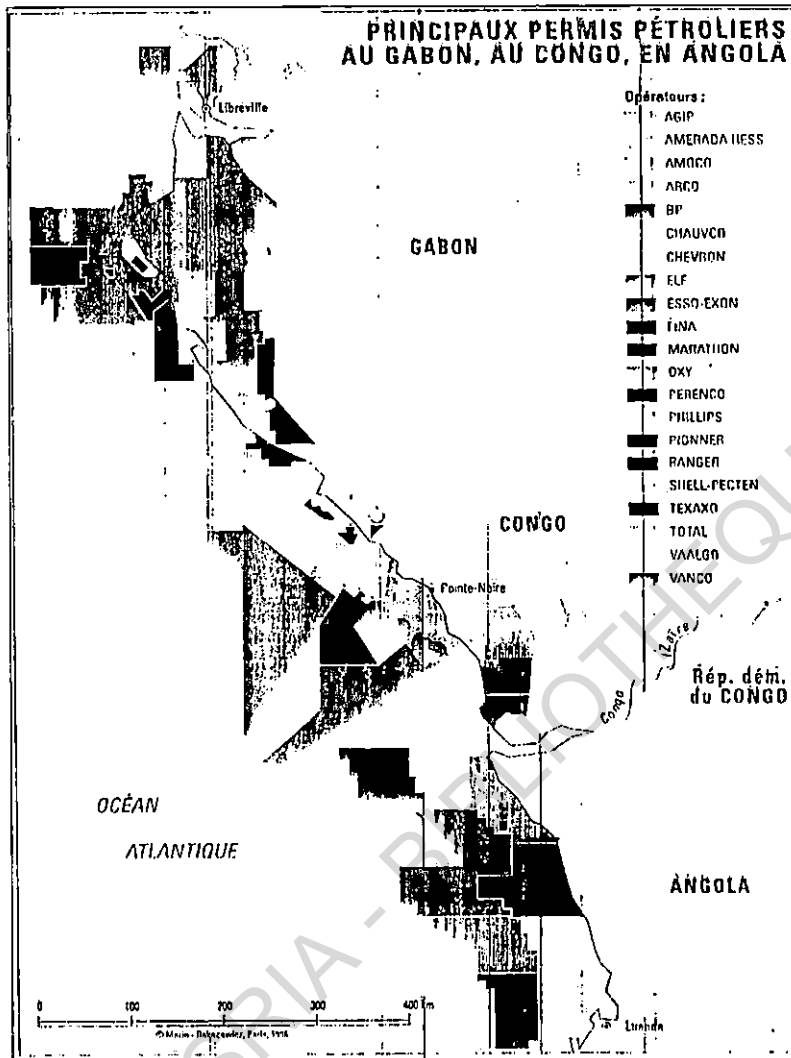
⁸²⁸ Cf. A. CHOUALA, « Conjoncture sécuritaire... », op. cit

⁸²⁹ « Golfe de Guinée, situation et perspectives énergétiques », op. cit., p.142.

⁸³⁰ Cité par D. A. YATES, op. cit.

⁸³¹ C'est R. HOLBROOKE, alors Secrétaire d'Etat Adjoint de Maison Blanche qui, en 1996, annonça que les « chasses gardées » (ou pays du champ) n'étaient plus qu'un vieux compromis de la guerre froide. Et d'ajouter : « Entre alliés stratégiques et politiques, la concurrence est

Carte 16 : Principaux permis pétroliers au Gabon, au Congo et en Angola



Source : GEOPOLITIQUE, N° 63, 1998, p. 142

Guinée est de plus en plus remise en cause par la forte poussée des sociétés américaines. Le « jeu » des hydrocarbures dans le Golfe de Guinée présente ainsi simultanément le visage d'un jeu dualiste (Français et Américains), triangulaire (Français, Américains, Anglais) ou multicentré (avec l'intervention d'une multitude de prétendants

Malgré cette montée de la concurrence, la France domine le champ pétrolier gabonais. Dans le jeu de l'influence du Golfe de Guinée, le Gabon peut être considéré, pour la France, comme une « espèce de capital » : c'est-à-dire « ce qui est efficient dans un champ déterminé, à la fois en tant qu'arme et en tant qu'enjeu de lutte, ce qui permet à son détenteur d'exercer un pouvoir, une influence, donc d'exister dans un champ déterminé, au lieu d'être une simple « quantité négligeable »⁸³². Le Gabon apparaît pour ce qui est de la bataille pour le contrôle des hydrocarbures comme le pied-à-terre de la France dans le Golfe de Guinée. En tant que tel, le Gabon permet à la France de sortir de la catégorie des puissances « négligeables » d'Afrique centrale. L'« Etat-hydrocarbure » gabonais est une périphérie pétrolière de l'Hexagone. La

sans pitié que le plan économique », L'EXPRESS INTERNATIONAL, 22/2/1996, p. 24. La même année à Bamako, W. CHRISTOPHER revint à la charge devant les caméras du monde entier en déclarant que : « Le temps est fini où l'Afrique pouvait être divisée en sphères d'influence, où les puissances extérieures pouvaient considérer des groupes entiers de pays comme leur domaine réservé », Rapportés par R. N'DIAYE ; « L'offensive américaine », AFRICA INTERNATIONAL, n° 299, Nov. 1996, p. 9

⁸³² P. BOURDIEU et J.D.L. WACQUANT, REPONSES..., op. cit., p. 74

«*pénétration politique*» française de cette postcolonie se fait largement par le détour des «*forages en eau profonde*»⁸³³ qui constituent en quelque sorte les portes d'entrée sur le territoire gabonais. Mais compte tenu de la connivence très poussée entre les milieux officiels français, la société Elf-Gabon et la classe dirigeante de Libreville, il est possible d'envisager cette «*pétro-république*» comme une partie prenante du centre français. C'est la perspective de la périphérie gabonaise comme participant du centre qu'est la France. Le président Omar BONGO peut alors être considéré non seulement comme le Léviathan gabonais mais aussi comme un agent de la coalition dominante en France.

Dans le contexte de la théorie générale du champ, on peut dire que l'institution étatique gabonaise exerce un effet sur le champ politique français. Le président gabonais Omar BONGO est un agent positionné dans le champ de la politique intérieure française et est engagé dans des luttes objectives avec d'autres agents politiques français pour améliorer et consolider sa position. Tel est le fond sous lequel peuvent se lire et se comprendre maints scandales politico-pétroliers remués par divers groupes d'intérêt politico-médiatiques qui touchent de façon récurrente le chef de l'Etat gabonais⁸³⁴. Ces scandales sont, dans la perspective de Michel DOBRY, des «*coups*» ; c'est-à-dire des actes qui ont pour objectif d'affecter le comportement des autres acteurs

La résistance du joueur Omar BONGO à ces coups parfois minutieusement préparés sont un indice de ce que ses positions dans le champ français sont solides et suffisamment ancrées : «*Notwithstanding his tarnished reputation, BONGO is too important for France to openly and actively disrespect. He is one of the key players in the Central African game. His interests, the interests of Elf, and the interests of France in the Gulf of Guinea are too closely aligned*»⁸³⁵.

Pour revenir sur le jeu de la domination dans le champ pétrolier du Golfe de Guinée, il va de soi que le Gabon est un espace dominé. La multinationale française Elf jouit d'une position de transcendance sur les gisements gabonais. L'ancrage français sur le champ pétrolier gabonais est tellement profond qu'il s'enchevêtre dans des relations personnelles, intimes entre les différents patrons de Elf-Gabon, le président Omar BONGO et certains milieux officiels français. Il s'est ainsi construit comme une osmose entre intérêts pétroliers de Omar BONGO et ceux français. En tout cas il y a une inféodation de la société pétrolière gabonaise (Petrogab) à Elf-Gabon. C'est un «*jeu*» dont Douglas A. YATES a cru déceler la logique : «*Here is the logic of the game : Petrogab was an agent of Elf Gabon, Elf-Gabon a subsidiary of Elf-Aquitaine, and Elf-Aquitaine an instrument of French national interests.*»⁸³⁶.

Le Congo-Brazzaville est un autre champ pétrolier dominé par la France dans le Golfe de Guinée. Malgré les convoitises des autres prétendants, le monopole français de l'industrie pétrolière congolaise reste encore quasi inébranlable. Ici comme au Gabon, solidarités objectives liées à l'exploitation pétrolière et relations personnelles entre acteurs du secteur pétrolier sédimentent un noyau d'intérêts communs entre l'élite politico-bureaucratique congolaise et les acteurs des réseaux d'influence français. «*Jusqu'à la fin des années 80, notent Jean Marc BALENCIE et Arnaud De LA GRANGE, la société française Elf a bénéficié d'un quasi-monopole pour l'exploitation du pétrole congolais, du fait des liens très étroits la liant au président Denis SASSOU NGUESSO*»⁸³⁷. Mais Elf-Congo donne une autre dimension de la domination des Etats par les acteurs multicentrés. L'emprise de la multinationale Elf sur la trésorerie publique congolaise, son inféodation des factions qui contrôlent les appareils de l'Etat, sa pénétration des réseaux formels et informels de la politique extérieure congolaise font

⁸³³ Voir, V. LESCASBLE et A. ROUTIER, FORAGES EN EAU PROFONDE. LES SECRETS DE « L'AFFAIRE ELF », Paris, GRASSET ET FLASQUELLES, 1998

⁸³⁴ Voir les ouvrages de F. X. VERSHAVE, LA FRANÇAIFRIQUE. LE PLUS GROS SCANDALE DE LA REPUBLIQUE, Paris, STOCK, 1998 ; et NOIR SILENCE : QUI ARRETERA LA FRANÇAIFRIQUE ? Paris, LES ARENES, 2000

⁸³⁵ D.A. YATES, op. cit., p. 219

⁸³⁶ Ibidem.

⁸³⁷ J. M. BALENCIE et A. De La GRANGE, MONDES REBELLES..., op cit., 1996, p. 411

en sorte que Elf Congo se trouve au centre de la politique publique et privée de l'Etat congolais. Au Congo comme au Gabon, il semble ainsi ne point avoir de politique intérieure ou extérieure sans Elf. Le Congo, depuis la période marxiste jusqu'à la transition démocratique et de la transition démocratique à celle post-guerre civile survit grâce à l'hypothèque des recettes pétrolières contre l'ouverture de lignes de crédit à l'Etat. L'Etat survit ici grâce à une multinationale. La tour Elf qui surplombe la capitale Brazzaville est le symbole vivant du transfert de la fonction de Léviathan de l'Etat à une multinationale. *«Through generous grants and loans, Elf Congo also dominated the political capital of Brazzaville (...) too. This operation was the craftwork of André TARALLO, who was the general director of Elf Congo during its formative years, and arguably one of the more powerful men in central Africa»*⁸³⁸.

Chacun des chefs d'Etat du Golfe de Guinée a ses « relations privilégiées » avec les milieux pétroliers français. Il y aurait eu difficilement construction, consolidation et légitimation de la domination politique de Omar BONGO et de la suprématie politico-militaire de Denis SASSOU NGUESSO sans le compromis pétrolier et la bénédiction de Elf⁸³⁹.

Toutefois, ce qu'on peut qualifier ici de compromis pétrolier post-colonial semble sinon en cours d'érosion du moins subir fortement les vagues de la concurrence économique mondiale. D'ailleurs le jeu des positions entre Elf et les autres multinationales a une histoire. La société britannique SHELL a toujours été le challenger de Elf dans la région. Au Gabon, au cours des années 80, Elf utilisait la stratégie de la transaction collusive pour noyauter SHELL. L'entrée en jeu des Américains en 1982 constitue une menace sérieuse pour la France. De ce fait, American Oil Corporation (AMOCO) et Tennessee Company (Tenneco) ont, dans un temps court, surclassé Elf dans la prospection et la découverte de nouveaux champs. Une forte pression de André TARALLO, patron de Elf Gabon sur le président Omar BONGO en vue d'écarter la menace des sociétés américaines a été nécessaire pour la stabilité de l'hégémonie pétrolière française. C'est au Congo-Brazzaville que s'est manifesté de façon spectaculaire la lutte pour l'acquisition des positions pétrolières prépondérantes. L'amorce de la démocratisation au Congo avait entraîné une sérieuse redistribution des cartes pétrolifères dans la région. Le malentendu entre le nouveau président Pascal LISSOUBA et Elf-Congo a été une opportunité pour les Américains de faire irruption dans le champ congolais. *«Avec la bénédiction du président LISSOUBA, la société américaine Oxy (Occidental Petroleum Corporation) a tenté de pénétrer cette chasse gardée d'Elf, en obtenant, à la stupeur des pétroliers français, une concession dans le très prometteur gisement off shore de N'kossa. La signature du contrat à quelques semaines des législatives anticipées de 1993 devait donner l'occasion aux responsables de l'opposition d'accuser le président LISSOUBA de brader les richesses du pays ; au terme d'un bras de fer politico-juridique livré sur fond de guerre civile à Brazzaville, l'Etat congolais a finalement dénoncé l'accord conclu avec Oxy. Elf a obtenu la direction du consortium d'exploitation du gisement de N'kossa, en compagnie d'une autre firme américaine, Chevron»*⁸⁴⁰.

Si au Gabon, au Congo-Brazzaville et au Cameroun pétroliers américains, britanniques et de biens d'autres pays apparaissent comme la franche dominée des acteurs dominants, il semble avoir comme un renversement de la situation en Guinée Equatoriale et au Tchad. Les firmes pétrolières américaines Mobil Oil, CMS/NOMECCO, UMC et TRITON opèrent dans les nouveaux champs très prometteurs de la Guinée Equatoriale. Malgré la forte présence américaine dans ce champ pétrolier, Elf Aquitaine a obtenu en juillet 1999 un permis de recherche et d'exploitation offshore de près de 6800km² au sud-Est de l'île de Bioko. Après le retrait de Elf et de Shell du projet de construction de l'oléoduc pétrolier Doba-Kribi, les firmes pétrolières américaines ont comblé le vide. Le consortium des sociétés chargées du

⁸³⁸ D.A. YATES, op. cit., p. 220

⁸³⁹ Voir C. ANGELI, « Le sort du Congo se joue au fond du puits de pétrole », LE CANARD ENCHAINE, 11/06/1997

⁸⁴⁰ J.M. BALENCIE et A.D. La GRANGE, op. cit., p. 411

développement des champs pétroliers de Doba au Tchad et qui se composent d'Exxon, Chevron et Petronas marque une avancée significative des pétroliers américains dans les gisements du territoire intérieur du Golfe de Guinée.

Au total qu'elles soient françaises ou américaines, les firmes étrangères dominent largement le champ pétrolier du Golfe de Guinée. Ces firmes -- françaises surtout -- tentent même de faire des États de la région de simples « *agences d'exécution* » de leurs intérêts économiques et stratégiques spécifiques. La domination des firmes pétrolières occidentales a même déjà acquis une dimension symbolique avec leur perception par les groupes sociaux comme des pourvoyeuses des utilités de survie au plus grand nombre. D'où le grand effet psychologique ressenti par l'ensemble de la société tchadienne à l'annonce du retrait de Elf et Shell du consortium devant exploiter les gisements du bassin de Doba. Ce retrait a donné lieu à l'une des manifestations officielles les plus importantes au Tchad avec une mobilisation de plus de 10.000 personnes. Le Premier ministre du Tchad et plusieurs membres de son gouvernement ont pris part à la manifestation. Le drapeau français fut brûlé et des textes hostiles lus à l'endroit de la France. Le pouvoir de N'djamena avait en effet lié le retrait de Elf et de Shell du projet de l'oléoduc à une condamnation du régime ; d'où la forte mobilisation du gouvernement. En tout cas on voit ici comment un État souverain arrime sa respectabilité ou sa légitimité internationale à des multinationales qui, pour leur part, paraissent agir d'abord en fonction des impératifs de rentabilité.

Tableau 36: *The French African oil empire : Elf and Total*

Country	Elf-Aquitaine	Total
Angola	Elf - Angola	Total Angola
Burkina Faso	Elf - Serepca	Total Texaco Burkina
Cameroun		Total Cameroun
		SONARA
C.A.R.	SNEA	TEPCAM
Chad	Elf-Congo	CEP
Congo		PETROCA
Cote d'Ivoire		Total Tchad
		Total Côte d'Ivoire
Djibouti	Elf - Gabon	SIR
Ethiopia		IPL
Eq. Guinea		Total Djibouti
Gabon		Total Mer Rouge
	SNEA	G.E. Total
Ghana	Elf-Nigeria	Total Fina Gabon
Kenya		Total Exploration Gabon
Mali		GPL
Malawi		Total Ghana Limited
Mauritius		Total Kenya
Mozambique		Total Texaco Mali
Niger		Total Malawi
Nigeria		Total Mauritius Limited
Reunion Island		Topoil Mozambique
Sénégal		Total Texaco Niger
South Africa		Total Nigeria
Sudan		Total Réunion Comores
Tanzania		Total Sénégal
Togo		La Seigneurie Afrique
Uganda		Total South Africa
Zambia		NITOC
Zimbabwe		Total Tanzania
		Total Togo
		Total Uganda
		Total Zambia
		Total Zimbabwe Limited

Source : D. A. YATES, *op.cit.*

2. Le jeu des positions nationales dominées

Bien qu'ils soient les fractions dominées du champ pétrolier régional, les acteurs aussi bien gouvernementaux que non gouvernementaux du Golfe de Guinée introduisent avec plus ou moins de bonheur leurs pions dans le jeu des hydrocarbures. Il a déjà été souligné dans cette perspective que Omar BONGO, à travers Elf, exerce un effet sur le champ politique interne de la France. La stratégie des acteurs africains dans ce jeu est celle du « *blackmail of the strong by the weak* »⁸⁴¹, c'est-à-dire le chantage exercé par le faible sur le fort. « *In order to increase their loans, aid, and technical assistance, African leaders like LISSOUBA [il faut aussi dire BONGO, BIYA, OBIANG, DOS SANTOS, OBASANJO] are willing to play the Americans off the French.* »⁸⁴².

Chaque agent du Golfe de Guinée ne joue pas seulement avec les autres agents qui, sans se situer dans le champ régional golfe-guinéen, y exercent de considérables effets. Le jeu (ou les luttes) en vue de l'amélioration des positions pétrolières entre « *pétro-républiques* » du Golfe de Guinée se déroule alors de manière parfois très heurté. Une autre dimension du champ interétatique du Golfe de Guinée émerge ainsi des relations objectives que les Etats de la région nouent autour de l'enjeu pétrolier. Déterminer la structure de ces relations objectives comme le veut la théorie des champs⁸⁴³ revient à faire une socio-analyse de la façon dont le pétrole détermine les stratégies régionales des Etats, informe (ou déforme) les « *relations privilégiées* » entre « *pays frères et amis* », lie ou divise les Chefs d'Etat dont les fortunes personnelles sont largement bâties sur la monopolisation néopatrimoniale de la rente pétrolière. A travers les luttes pour le contrôle des ressources pétrolifères, l'amitié et la fraternité qui sont le cadre dans lequel les Etats africains en général prétendent construire leurs relations internationales apparaissent comme étant sinon belligères du moins réalistes.

Le jeu pétrolier entre les acteurs du Golfe de Guinée se joue d'abord sur le terrain de l'appropriation des gisements transfrontaliers. Dans des contextes frontaliers marqués par une faible matérialisation de la démarcation des territoires, les modifications unilatérales des limites territoriales ou maritimes entre les Etats sont légion. Certaines disputes frontalières dans le Golfe de Guinée sont ainsi liées à des pratiques unilatérales de matérialisation des frontières de la part de certains Etats. Ces modifications de frontières sont d'abord orientées vers des zones territoriales créditées d'importants gisements pétroliers. Ainsi en 1982, le président Omar BONGO s'était approprié la mer territoriale de la Guinée Equatoriale autour de la région maritime de Bata. Un différend territorial a ainsi opposé durant des années les présidents « *frères et amis* » du Gabon et de la Guinée Equatoriale. Malgré le soutien apporté par la France au Gabon dans cette affaire, le jugement de la Cour Internationale de Justice (CIJ) de la Haye sera favorable à la Guinée Equatoriale.

Toujours dans le Golfe de Guinée en plein « *boom* » pétrolier, la Guinée Equatoriale a procédé à son tour, dans une correspondance aux missions diplomatiques accréditées à Malabo le 25 Août 1998⁸⁴⁴ à une délimitation unilatérale de ses frontières avec ses voisins gabonais, camerounais et nigérian et « *a exigé à toutes les parties, conformément au droit international, que les intérêts de la Guinée Equatoriale soient reconnus et respectés dans les frontières maritimes entre les trois pays* »⁸⁴⁵. En effet, pour le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale de la Guinée Equatoriale, les droits et les intérêts maritimes du Cameroun et du Nigeria au Nord de l'île de Bioko sont délimités par le « *Point Triple* » équidistant entre les trois pays, tel qu'il est déterminé à partir des lignes de base légale de la Guinée Equatoriale, du Cameroun et du Nigeria, et par la ligne médiane entre la Guinée

⁸⁴¹ S. SMITH, « Afrique noire : le duel Washington – Paris », POLITIQUE INTERNATIONALE, 1994, pp. 356-364

⁸⁴² D. A. YATES, op. cit., p. 220

⁸⁴³ P. BOURDIEU et J.D.L WACQUANT, REPNSES, op. cit.

⁸⁴⁴ ARCHIVES DU MINISTERE DES RELATIONS EXTERIEURES DU CAMEROUN

⁸⁴⁵ Ibidem.

Equatoriale et le Cameroun. Les enjeux pétroliers semblent aussi déterminer la modification unilatérale par le Nigeria de sa frontière avec le Cameroun dans la presqu'île de Bakassi. L'occupation militaire libyenne de la bande d'Aouzou au Tchad s'inscrit dans la même logique de contrôle des espaces de gisements.

L'enjeu pétrolier tient aussi une place importante dans le jeu stratégique des acteurs étatiques du Golfe de Guinée. Ainsi l'interventionnisme militaire angolais à l'échelle de l'Afrique centrale se nourrit de l'ambition des stratèges de Luanda d'être les patrons de la longue façade maritime pétrolifère allant de Luanda à Douala. D'ores et déjà la géographie angolaise des hydrocarbures déborde les frontières nationales du pays pour intégrer les zones de gisement de la République Démocratique du Congo. Ce pays fait aussi usage de l'arme du pétrole pour sanctionner d'éventuelles connivences entre les rebelles du Mouvement de Libération du Congo (MLC) et les milieux officiels de la Centrafrique. Tel peut se comprendre le blocus pétrolier que Bangui a subi au courant du mois de juin 2000 suite à « *l'affaire Zongo Oil* » : « *Cette société, filiale de Sicatrans, basée dans le village congolais de Zongo, en face de Bangui, dirigée et créée par un musulman du Nord, SANI YOLO, avait pour objectif d'acheter du pétrole à l'entreprise d'Etat Petroca (qui importe via le port congolais de Matadi) pour le revendre aux troupes tchadiennes au secours du président Laurent-Désiré KABILA dans l'Equateur. Les troupes tchadiennes sont finalement chassées par celles de J.P. BEMBA qui ont aussi besoin de pétrole. PATASSE laisse faire alors qu'il est parti d'un accord de défense avec KABILA. Ce dernier se fâche et bloque l'approvisionnement de la RCA (90% du pétrole de la RCA vient de Matadi et 10% du Cameroun)* »⁸⁴⁶. Ce blocus pétrolier de Bangui a pu permettre de voir la façon dont, dans le Golfe de Guinée, le monde multicentré camerounais domine certains Etats de la région. C'est en effet l'homme d'affaires camerounais Victor FOTSO qui a convaincu les transporteurs routiers de Douala d'acheminer des milliers de tonnes de carburant vers Bangui, via Berberati. Ces derniers n'avaient pas cru utile de répondre favorablement à la demande formulée dans ce sens par le Ministre centrafricain des Transports lors d'une visite officieuse à Yaoundé. Afin d'honorer les factures des transporteurs que l'Etat centrafricain ne pouvait satisfaire Victor FOTSO « *a débloqué près de 2 milliards de FCFA sous forme d'un prêt à l'Etat centrafricain à travers l'Union des banques centrafricaines, dont il est l'actionnaire majoritaire* »⁸⁴⁷.

Certains pays africains situés en dehors du Golfe de Guinée y exercent des effets. C'est le cas de la Libye ou de l'Afrique du sud dont quelques sociétés participent à l'exploitation pétrolière dans le Golfe de Guinée. La Libye exerce surtout des effets sur le Tchad qui a toujours été son terrain d' « *apprentissage de la puissance* »⁸⁴⁸ de la Grande Jamahiriya Arabe et Socialiste Libyenne. Au mois de mai 1998 un Accord de prospection et de production du pétrole a été signé entre le Tchad et la Libye. Pour sortir le Tchad de sa dépendance pétrolière à l'égard de son voisin camerounais, la Libye a procédé à la création d'une société des hydrocarbures chargée de l'importation, du stockage et de la distribution des produits pétroliers au Tchad avec siège à N'djamena et 50% des actions tenue de part et d'autres. En attendant la mise en œuvre de ces Accords la Libye s'est proposée de livrer au Tchad du carburant au même prix que sur son territoire (168FCFA/ litre).

B - LE JEU DE LA TRANSNATIONALISATION DANS LE SECTEUR FORESTIER ET MINIER

La gestion des produits forestiers et miniers est un autre contexte de mise en exergue du jeu multicentré qui se déroule entre les Etats et leurs compétiteurs que sont les multinationales,

⁸⁴⁶ K. MUSHANA, «PATASSE, le pétrole et l'argent du camp Kasai », AFRICA INTERNATIONAL, n°336, juillet-Août 2000, pp. 40-41

⁸⁴⁷ «Centrafrique. Un pompiste nommé Fotso », TELEX CONFIDENTIEL, N°1464 du 10 juillet 2000, p.4.

⁸⁴⁸ R. OTAYEK, LA POLITIQUE ETRANGERE DE LA LIBYE (1969-1985), Paris, KARTHALA, 1986

les réseaux de contrebande et les groupes criminels. Dans le Golfe de Guinée en effet, le « jeu » multicentré aussi bien dans le secteur minier que forestier met clairement en exergue sinon le « retrait » du moins la diminution considérable du monopole étatique de la mobilisation des ressources. Plus précisément les dynamiques liées au gain des enjeux miniers et forestiers offrent, dans l'espace du Golfe de Guinée, des sites d'observation de la domination du monde multicentré sur celui des Etats : les gouvernements éprouvent de plus en plus de difficultés à mettre « fin à l'exploitation anarchique des forêts »⁸⁴⁹. Qui plus est, celles-ci influencent considérablement l'élaboration et l'application effective des politiques forestières des Etats.

En effet, le monde multicentré du Golfe de Guinée s'articule de manière forte sur les secteurs minier et forestier qui apparaissent comme des secteurs où les échanges de « coups » entre agents sont relativement explosifs. Entre les Etats qui se dépatouillent à préserver une marge de manœuvre la plus large possible dans le contrôle de la gestion des ressources à travers la délivrance des agréments ; des licences d'exploitation, des certifications et la multitude d'exploitants qui contournent les Etats lorsqu'il ne les affrontent pas, les luttes sont âpres et parfois sans merci. De manière globale en tout cas, ces secteurs minier (1) et forestier (2) se constituent en sous-champs autonomes, auto-régulés, qui impriment une configuration particulière au jeu interétatique du Golfe de Guinée.

1. Le territoire intérieur du Congo, épice de la turbulence minière du Golfe de Guinée

Historiquement, le contrôle des mines stratégiques a occupé une place importante dans les stratégies internationales des grandes puissances et cela dans l'optique de la fabrication et de l'accumulation des armes de destruction massive. En effet, les ressources minières ont eu une grande influence dans la détermination internationale de la profondeur stratégique des diverses régions du monde. Ainsi par exemple les interventions militaires, lors de la sécession du Katanga en 1960, et les deux « guerres du Shaba » de la fin des années 70, tout comme le soutien occulte apporté à l'Afrique du Sud raciste par les puissances internationales, permettaient aux militaires et aux gestionnaires de la sécurité industrielle de l'Occident de faire cause commune pour « sauver la route du Cap » et éviter que le « coffre-fort minier » du monde libre ne tombe aux mains des « révolutionnaires rouges »⁸⁵⁰. Il ne semble d'ailleurs pas exagéré de dire que la distribution internationale des ressources concourt à l'instauration de la hiérarchie entre les Etats et détermine les territoires « utiles » ; marqués par un intensif travail d'aménagement et de contrôle et des zones « inutiles » généralement marginalisées. Les considérations minières ont ainsi été dominantes dans l'installation du principal bureau africain de la CIA à Kinshasa pendant de la guerre froide. En tout cas, l'Afrique du Golfe de Guinée a, du point de vue minier, ses zones utiles ou zones de concentration des gisements qui présentent une dimension de « zones critiques », c'est-à-dire qui échappent au contrôle des pouvoirs politiques.

C'est en effet l'arrière pays sur lequel s'adosse le Golfe de Guinée qui concentre l'essentiel des gisements et qui est par conséquent l'une des zones « les plus marquées de l'encroûtement, puis de la dissolution [relative] de l'Etat en Afrique »⁸⁵¹. La présence des gisements dans le sous-sol du noyau central du Golfe de Guinée est bien modeste. On rencontre néanmoins du manganèse et du fer respectivement au Sud et au Nord du Gabon. C'est d'ailleurs la principale zone de réserves. On rencontre également l'uranium dans le Sud-Est du pays ainsi que dans le territoire intérieur de la Centrafrique. L'uranium centrafricain a été l'enjeu principal de la rivalité franco-libyenne dans ce pays au cours du règne de l'empereur BOKASSA I^{er}. Le renversement de ce dernier par des unités de l'armée française a d'ailleurs été attribué à la

⁸⁴⁹ L. DEBROUX « Concessions forestières », WORDBANK. CAMEROON COUNTRY OFFICE NEWSLETTER, vol. 001, N°2, Avril 2000, p. 10

⁸⁵⁰ F. MISSER et O. VALLEE, « Les nouveaux acteurs du secteur minier en Afrique », MANIERE DE VOIR, 51, Mai - Juin 2000, p. 27

⁸⁵¹ A. MBEMBE, « A la lisière du monde ... », op. cit., p.14

volonté affichée par l'Empereur BOKASSA I^{er} de confier l'exploitation de l'uranium du pays au Guide de la Jamahiriya libyenne pour couronner son rapprochement avec Mouammar KADHAFI⁸⁵². Pour ce qui est des métaux qui font le plus courir les entrepreneurs miniers – l'or et le diamant – on en rencontre dans l'Est du Cameroun où l'exploitation est dominée par de petits creuseurs privés. La RCA dispose aussi de gisements d'or.

La région minière du territoire intérieur du Golfe de Guinée au sens large est sans doute la République Démocratique du Congo qui est un territoire considéré comme un « *scandale géologique* ». Ce pays dispose en effet des deux tiers des réserves mondiales de cobalt, du dixième rang des réserves du cuivre, du tiers des réserves du diamant ainsi que d'un potentiel appréciable d'or, d'uranium et de manganèse. Il s'agit de tout un territoire diamantifère qui englobe la région angolaise du Luanda Norte longtemps dominée par l'UNITA du défunt rebelle Jonas SAVIMBI. Toute une économie politique des pierres précieuses s'y déroule⁸⁵³. C'est une économie politique qui semble s'articuler sur deux processus socio-politiques : une contrebande généralisée que favorisent des conflits armés plus ou moins majeurs. Les conflits et la corruption ont, comme le notent François MISSER et Oliver VALLEE, « *facilité l'irruption d'acteurs qui empruntent leurs méthodes, leurs marchés et leurs ambitions aux mafias internationales, aux intérêts géopolitiques et au recyclage de l'argent sale. La fraude du diamant se compte en millions de dollars, et la vente des pierres est devenue le deuxième poste à l'exportation de l'Afrique, après le pétrole* »⁸⁵⁴. On peut ainsi comprendre pourquoi, dans la zone continentale du Golfe de Guinée, « *les "creuseurs" et les acheteurs de diamants de tous pays ont été les relais ou les complices [des] affrontements politiques et armés. Les quelques pans industriels de l'activité minière qui subsistaient dans ces pays ont souvent fait appel aux mercenaires ou à des forces paramilitaires comme la société minière de BaKwanga (MIBA)* »⁸⁵⁵.

L'action mafieuse est également celle des Etats "pilleurs" à l'instar du Rwanda et de l'Ouganda qui exploitent frauduleusement les territoires congolais qui sont sous le contrôle de leurs forces armées. Tous les autres Etats qui participent à la guerre, mieux au « *scramble for mineral resources* » sur le territoire *patchwork* de la République Démocratique du Congo sont des chasseurs de métaux précieux et de ressources rares. C'est véritablement « *le temps des razzias* » dont évoque François SOUDAN : « *Rwandais et Ougandais ne bougent plus du Kivu, où ils ont rétabli à leur profit les flux de diamant et d'ivoire qui préexistaient à la colonisation. Les Angolais ont pris racine dans le Kioulou congolais et dans le Badundu ex-zaïrois, le long d'une côte où les champs de pétrole se mêlent aux bancs de mérours. Les Zimbabwéens, eux, n'ont soutenu KABILA, avec hommes et Migs, que parce qu'ils lui vendent des armes et lorgnent sur les cuivres du Shaba (...). Il y a donc tout dans cette frénésie d'interventions, sauf les bons sentiments. Jeu de puissances régionales, convoitises, razzias à la petite semaine, criminalisation accélérée des économies : les prédateurs, cette fois, ne sont plus occidentaux* »⁸⁵⁶.

Tableau 37 : Les exportations diamantifères des pays du Golfe de Guinée vers la Belgique en 1999

Pays	Carats	Dollars US	Dollars US/Carats
Angola	2 539 375,00	548 238 581	215,90
Cameroun	30 556,44	6 141 735	201,00
Congo Brazzaville	71 871,80	14 639 641	203,69
R. D. Congo	23 403 869,00	758 751 974	32,42

Source: C. DIETRICH, « *Porous borders and diamonds* », in J. CILLIERS et C. DIETRICH, *op. cit.*, p. 319

⁸⁵² C'est au cours d'une visite en Libye que la France a renversé J.B. BOKASSA I^{er} pour réinstaller au pouvoir le 20 septembre 1979 l'ancien président D. DACKO. Sur ce règne, voir P. KALCK, HISTOIRE DE LA REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE, Paris, BERGER-LEVRAULT, 1974. ; « RCA= huit ans de gouvernement Bokassa », EUROPE – FRANCE D'OUTRE-MER, n° Spécial, Décembre 1973

⁸⁵³ F. MISSER et O. VALLEE, LES GEMMOCRATIES, ECONOMIE POLITIQUE DU DIAMANT AFRICAINE, Paris, DESCLEE BROUWER, 1997

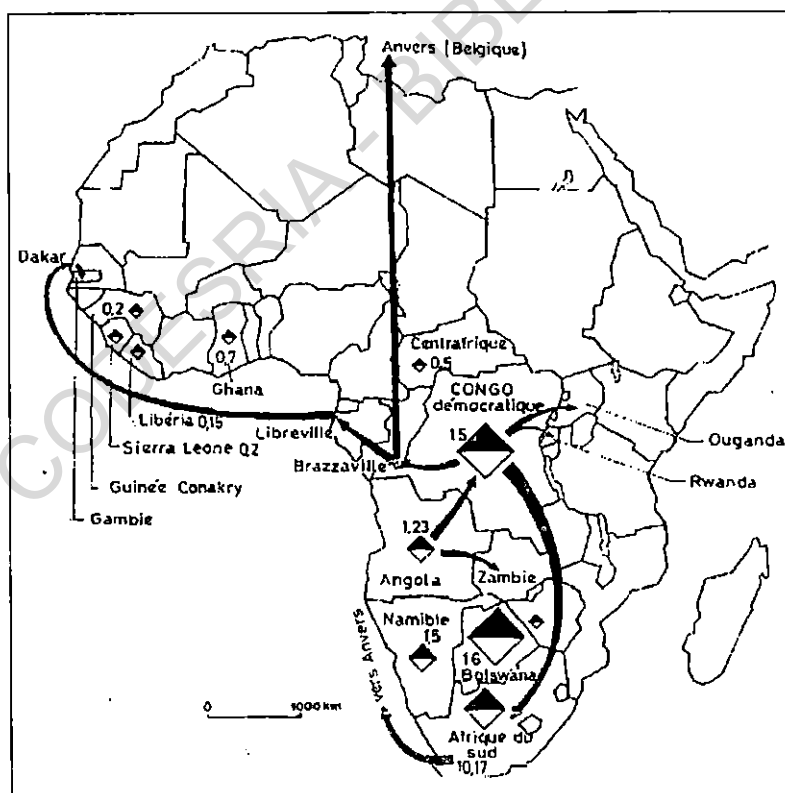
⁸⁵⁴ F. MISSER et O. VALLEE, « Les nouveaux acteurs... » *op. cit.*, p. 28

⁸⁵⁵ Ibid., p. 29

⁸⁵⁶ F. SOUDAN, « Le temps des razzias », JEUNE AFRIQUE, n°1969, 6-12 Octobre 1998, p. 23

Les acteurs étatiques, quoique mafieux, ne sont pas les seuls agents du secteur minier du territoire intérieur sur lequel s'adosse le Golfe de Guinée. Une multitude d'autres acteurs privés sont en compétition avec ceux-ci. Ces acteurs vont des groupes rebelles aux firmes multinationales. En Angola, la province du Luanda Norte et les provinces sud du pays constituaient naguère le territoire diamantifère de Jonas SAVIMBI. L'exploitation privée des diamants dans ces territoires rebelles « *extra-territorialisent* » des portions entières des territoires des Etats à l'instar de la République Démocratique du Congo, l'Ouest de la Zambie, le Sud de l'Angola et du Congo-Brazzaville. Selon Achille MBEMBE, « *L'on dénombrait, en 1996, environ cent mille mineurs recrutés aussi bien localement qu'au Congo-Kinshasa voisin (...). Souvent, soldes et récompenses se font en espèces immédiatement écoulables sur le marché, en particulier auprès de trafiquants plus ou moins spécialisés dans le ravitaillement des armées et la commercialisation des butins. Le trésor de guerre est constitué de métaux monnayés ou monnayables et de ressources pétrolifères* »⁸⁵⁷. Les méandres du marché de l'UNITA, de même que ses stratagèmes financiers sont complexes et difficile à démêler. Malgré les sanctions prises à l'endroit du mouvement de Jonas SAVIMBI tenu personnellement pour responsable de l'échec des Accords de Lusaka et qui visent à réduire substantiellement les capacités guerrières du mouvement rebelle, Jonas SAVIMBI avait fait montre d'une formidable adaptation en contournant les sanctions. Selon le récent Rapport Flower, le Togo et le Burkina Faso font parties du champ marchand de l'UNITA. La difficile application des sanctions contre l'UNITA permet de prendre très au sérieux le « *ongoing debate about whether geography and state territorial management still matter* »⁸⁵⁸.

Carte 17 : Les Flux de diamants en Afrique



Source : ENJEUX, N° 12, Juillet-Septembre 2002, p. 7

⁸⁵⁷ A. MBEMBE, « A la lisière du monde ... », op. cit., p.15

⁸⁵⁸ I. CLARK, op. cit., p. 92

Pour ce qui est des firmes multinationales intervenant dans les filières diamantifères et dans diverses autres ressources minières⁸⁵⁹, « le jeu "sérieux" »⁸⁶⁰ est dominé par les groupes anglo-saxons. C'est l'American Mineral Fields (AMF) qui, lors du « dépeçage » minier de 1996-97, avait occupé une position dominante après l'entrée de Laurent Désiré KABILA à Kinshasa. Cependant l'American Mineral Fields n'a pu jouir de la domination hégémonique du champ minier congolais à laquelle elle aspirait. Malgré son important appui à la marche "libératrice" du leader de l'Alliance de Forces Démocratiques pour la Libération du Congo (AFDL) - la société avait mis un avion personnel à la disposition de Laurent Désiré KABILA -, l'emprise de l'AMF est restée limitée sur la Générale (Congolaise) des Carrières et des Mines (Gecamines) qu'elle projetait d'absorber par le biais d'une « joint venture » symbolique. La société d'origine canadienne Barrick Gold Inc joue également sur le champ minier de la RDC. Il s'agit d'une de ces « sociétés "fusées" qui ont émergé avec une vitesse fulgurante sur le marché des matières premières »⁸⁶¹. Cette société a en effet dans son « conseil consultatif international » des membres éminents comme Georges BUSH, ancien président des Etats-Unis ; ce qui a d'ailleurs conduit certains analystes à avancer l'hypothèse d'un plan conçu sous l'ombre de Georges BUSH et destiné à la conquête minière de l'ex-Zaïre⁸⁶². C'est à travers la MIBA que s'effectue la présence française dans le jeu diamantifère régional. La minière de Bakwanga (Miba) a en effet pour principal actionnaire le Crédit agricole mutuel de France.

Toutefois, la domination multcentrée du champ minier n'est pas absolue. L'Etat reste présent dans ce champ et s'efforce d'imposer sa respectabilité comme acteur central du jeu, qui dispose du "dernier mot" en ce qui concerne l'entrée ou l'exclusion dans le champ. C'est assurément dans ce sillage qu'il convient de situer l'annulation en 1997, par Laurent Désiré KABILA, de certains contrats avec l'American Mineral Fields et avec la société suédoise Lundin. « Pour prendre la suite, la Gécamines va créer un consortium avec Anglo-American, Billiton, Iscor, l'Union minière de la Compagnie chinoise des métaux ou ferreux pour le développement de Kolwezi-Ouest, qui renferme les quatre cinquièmes des réserves de cuivre et de cobalt de la Gécamines »⁸⁶³. C'est la figure la plus marquante du jeu de la postnationalité : la désétatisation comme inéluctable conséquence de la globalisation et de la démultiplication de la violence organisée et la (re)étatisation comme colonisation nationale des dynamiques transnationales.

2. La dimension forestière du champ extraverti du Golfe de Guinée

L'espace forestier apparaît comme une autre voie d'entrée dans le champ interétatique du Golfe de Guinée. En effet, adossé sur un proche intérieur forestier, le Golfe de Guinée présente aussi l'aspect d'une région forestière. Celle-ci prend la forme d'un continuum forestier qui transcende les frontières officielles des Etats de la région. Couvrant une superficie d'environ 204 millions d'hectares, le champ forestier du Golfe de Guinée – généralement appelé la forêt dense et humide d'Afrique centrale – est, du point de vue de la géographie forestière mondiale parmi « les trois principaux ensembles boisés, denses et humides de la planète » avec notamment l'Amazonie et l'Asie du Sud-Est. L'espace forestier golfe guinéen est une aire transfrontière qui se présente en facteur unificateur de la région : il couvre le grand bassin du Congo, traverse de part en part les territoires gabonais et équato-guinéens et recoupe l'ensemble sud-camerounais. Il existe ainsi ce qu'on pourrait appeler un Golfe de Guinée forestier dont la distribution étatique des aires forestières se présente de la manière suivante :

⁸⁵⁹ GLOBAL WITNESS, A CRUDE AWAKENING- THE ROLE OF THE OIL AND BANKING INDUSTRIES IN ANGOLA'S CIVIL WAR AND THE PLUNDER OF STATE ASSETS, London GLOBAL WITNESS, 1999

⁸⁶⁰ E. KENNES, « Du Zaïre à la République démocratique du Congo : une analyse de la guerre de l'Est », L'ANNEE AFRICAINE 1998, Paris, CEAN et KARTHALA, pp. 175-204, p. 194

⁸⁶¹ E. KENNES, op. cit., p. 194

⁸⁶² Ibidem.

⁸⁶³ F. MISSER et O. VALLEE, « Les nouveaux acteurs... », op. cit., p. 28

Tableau 38: La distribution des espaces forestiers dans le Golfe de Guinée

<i>Pays de l'ensemble régional Constitutif du Golfe de Guinée</i>	<i>Surfaces forestières Exploitable</i>
Angola	2.900.000
Burundi	41.300
Cameroun	17.920.000
Congo (RDC)	105.650.000
Congo (République)	21.340.000
Gabon	20.050.000
Guinée Equatoriale	905.000
RCA	3.590.000
Sao Tomé et Príncipe	56.000

Source : ENJEUX : Oct.-Dec. 2002, n°5, p. 13

Le Golfe de Guinée forestier peut s'appréhender comme un champ. Envisager le Golfe de Guinée comme un champ forestier revient à mettre l'accent sur le jeu géostratégique et géoéconomique qui se déroule autour de la forêt perçue en terme de « *ressource* » ou de capital additionnel dans le jeu de la captation mondiale des flux financiers : « *la ressource forestière se classe au premier rang des ressources renouvelables de la sous-région* »⁸⁶⁴. En effet, dans le commerce international des bois tropicaux qui occupe le 5ème rang des échanges mondiaux, la part de l'Afrique est de 13%. Depuis le début de la décennie 2000, l'exportation du bois représente une part importante du commerce extérieur des Etats forestiers du Golfe de Guinée : 22% en Guinée Equatoriale, 12% au Congo, 10% au Gabon. La production forestière au Gabon [3 millions de m³ en 1997] représente 20,3% de la valeur des exportations et constitue le deuxième produit d'exportation. Dans ce pays, le secteur forestier qui génère 50.000 emplois formels et contribue pour 6,5% du PIB était de 9,7% en 1995. Il occupe le 3ème rang dans la balance des paiements, produit 8% des recettes fiscales et génère des rentrées de devises étrangères représentant 15 à 18% des revenus totaux⁸⁶⁵. Au Congo, la part du bois dans les recettes d'exportation qui était de 805.000 m³ en 1993 est en chute continue. Au Gabon la filière bois procure environ 9% des recettes d'exportation pour 28% de la population active⁸⁶⁶.

Compte tenue de cette importance de la forêt pour les économies des Etats, la dérivée économique-politique et stratégique du « jeu » de l'appropriation des ressources forestières est fondamentale dans les dynamiques en cours dans le milieu géopolitique du Golfe de Guinée. Ce qui autorise et légitime la construction de cet espace forestier équatorial en terme de champ : c'est un lieu de luttes et de rapports de force entre une diversité d'agents. Tout un jeu régional à la fois interétatique et multicentré s'organise ici autour des « *enjeux forestiers* » du Golfe de Guinée. Il s'agit d'un jeu qui « *implique des acteurs aux intérêts multiples et divergents* »⁸⁶⁷. Ces acteurs sont aussi bien internes - l'Etat, les « élites locales », les organismes publics ou parapublics d'aménagement des forêts - que transnationaux - les bailleurs de fonds, les multinationales et autres organisations internationales gouvernementales et non-gouvernementales (OIG et OING). Mais le jeu présente des particularités suivant la nature des acteurs. Aussi on peut distinguer un jeu forestier spécifique aux acteurs internes et une sphère de jeu propre aux acteurs transnationaux. Toutefois, la différence de nature des acteurs et les spécificités des arènes de jeu ne devrait pas empêcher de souligner et d'insister sur l'unicité du champ et/ou du jeu forestier qui se déroule dans le Golfe de Guinée et qui fait des acteurs internes et externes de simples agents en luttes dans l'arène forestière tropicale.

Le jeu interne met aux prises les acteurs étatiques qui affirment posséder « *le droit souverain d'exploiter leurs propres ressources selon leur politique d'environnement et de*

⁸⁶⁴ « La forêt d'Afrique centrale : patrimoine partagé ou ressource disputée ? », in ENJEUX, n°5, Octobre – Décembre 2000, p.3.

⁸⁶⁵ MOUGNAL, « Les aspects politiques et institutionnels de la coopération dans le bassin du Congo en matière de gestion des ressources forestières », Mémoire de DESS en Relations internationales, Université de Yaoundé II, IRIC, 2000, p. 35

⁸⁶⁶ Ibid., pp. 35-36

⁸⁶⁷ N. MBARGA, « Les conflits liés à la gestion du patrimoine forestier au Cameroun », ENJEUX, N°5, Oct.- Dec. 2000, p.11

développement [et souligne leur] *devoir de faire en sorte que les activités exercées dans les limites de leur juridiction ou sous leur contrôle ne causent pas de dommage à l'environnement dans d'autres Etats ou dans des zones ne relevant d'aucune juridiction internationale* »⁸⁶⁸, les groupes locaux qui, selon les modes de territorialité propres à chaque communauté historique, s'affirment comme les légitimes propriétaires de la forêt, les aménagistes que sont les organismes publics ou parapublic de protection ou de régénération des forêts et les opérateurs économiques regroupés au sein des exploitants forestiers. Globalement, ces nationaux dominent, sur le plan quantitatif, la profession de l'exploitation forestière comme on peut le constater dans le cas spécifique du Cameroun :

Tableau39 : Les agréments à la profession forestière par catégorie en 1999

Type d'agrément	Nationaux	Etrangers	Total	Proportion des nationaux (%)
Exploitation de bois d'œuvre	535	80	615	87
Bois d'œuvre par permis	372	0	372	100
Sylviculture	3	0	3	100
Inventaire forestier	15	0	15	100
Exploitation des produits spéciaux	48	2	50	96
TOTAL	973	82	1055	92

Source : SIGIF, Janvier 2000.

La dimension interétatique du jeu forestier concerne les tentatives de mise sur pied de la part des Etats du Golfe de Guinée, de politiques forestières communes ou concertées. Il existe ainsi des « Bases pour la mise en cohérence des politiques et lois forestières des pays d'Afrique centrale » énoncées par la Conférence sur les Ecosystèmes de Forêts Denses Humides d'Afrique Centrale (CEFDHAC) ; ainsi que tout un projet de création des aires protégées transfrontalières entre les pays d'Afrique Centrale élaboré en 1999 par le sommet des Chefs d'Etat d'Afrique Centrale sur la conservation et la gestion durable des forêts tropicales de Yaoundé. Ces cadres de concentration et d'harmonisation des politiques forestières entre les Etats sont des espaces de luttes et de rapports de force qui obèrent considérablement la mise en œuvre effective de ces projets.

La globalisation affecte tout aussi bien l'espace forestier équatorial. L'espace forestier du Golfe de Guinée envisagé comme un champ dans lequel jouent des acteurs inter ou transnationaux traduit une forte globalisation des enjeux forestiers tropicaux. Il s'agit d'une globalisation qui semble une fois de plus se faire contre l'Etat. Comme le note A. KARSENTY, « la forêt équatoriale est devenue autant l'affaire des bailleurs de fonds et des grandes ONG institutionnelles que des Etats de moins en moins souverains quant à l'utilisation de ces écosystèmes perçus comme patrimoine commun planétaire »⁸⁶⁹. Parmi les ONG les plus en vue dans le secteur forestier du Golfe de Guinée, on peut mentionner :

- le Programme International de Conservation des Gorilles (PICG) qui procède à une unification « écotouristique » de l'Ouganda, du Rwanda et de la République Démocratique du Congo ;
- le Programme Afrique Centrale de l'UICN qui impulse la mise en œuvre de la Conférence sur les Ecosystèmes des Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale ;
- la Wildlife Conservation Society dont la particularité de l'action est celle de la mise en œuvre d'une stratégie régionale par le biais des projets nationaux. Le parc tri national Nouabélé-Ndzanga-Ndoti dont elle a favorisé le développement s'inscrit aussi dans cette unification « écotouristique » de plusieurs territoires nationaux. En effet l'initiative tri nationale de la Sangha vise à promouvoir la gestion transfrontière des ressources naturelles

⁸⁶⁸ Déclaration de RIO

⁸⁶⁹ A. KARSENTY, « Les enjeux de l'appropriation des ressources forestières en Afrique centrale », ENJEUX, N°5, Oct. – Dec. 2000, p. 5

entre trois zones de conservation contiguës, la Nouabélé Ndoki (République du Congo), la Réserve Forestière de Dzanga Sangha (RCA) et la Réserve de Lobeke (Cameroun) avec l'objectif de réduire le braconnage des éléphants et des animaux sauvages⁸⁷⁰ ;

- la WWF – Bureau régional (CARPO) et le Réseau Africain d'Actions Forestières (RAAF), le Central African Regional Program For Environment (CARPE) sont autant de programmes d'actions qui se mettent en œuvre dans une perspective transfrontalière et donc régionale.

La participation de plus en plus massive des firmes multinationales au champ forestier du Golfe de Guinée est ainsi susceptible d'être perçue en terme de « jungle » comme le fait M. C. SMOUTS⁸⁷¹. Ainsi, « *Alors que traditionnellement l'exploitation forestière en Afrique centrale était surtout l'affaire des groupes européens ou libanais, l'irruption à partir de 1995 d'opérateurs asiatiques, d'abord malaysiens puis également chinois (dont Hong Kong) a modifié le paysage, sans toutefois changer profondément les modes d'exploitation. Le rachat d'entreprises européennes – et leurs concessions – a été freiné par la crise asiatique de 1997-1998, mais les firmes malaysiennes contrôlent l'essentiel de la production forestière en Guinée Equatoriale, et ont acquis une place significative de l'exploitation forestière au Gabon, plus modeste au Congo-Brazzaville. Au Cameroun le repli de ces firmes a été sensible après la crise asiatique, mais par le jeu des prises de participation dans le capital des intérêts des compagnies d'Asie du Sud-est restent bien présent. Sur le plan commercial, la Chine est devenue le premier acheteur de bois en grumes de la Guinée Equatoriale, du Gabon et du Cameroun* »⁸⁷². La forte domination multinationale de l'espace forestier augure comme un « processus de "privatisation collective" de l'espace forestier du Golfe de Guinée.

Toutefois le jeu des multinationales est lui-même de plus en plus contrôlé voir régulé par les groupes de pression internationaux qui construisent leur légitimité sur la défense et la sauvegarde de l'environnement et des écosystèmes. C'est la stratégie de "démarcation" et de transcendance par une espèce de ressource inédite qui se présente sous la forme d'une Conscience Verte Universelle. Aussi « *les entreprises opérant en Afrique centrale et les Etats qui édictent les règles d'utilisation des forêts sont soumis à une forme de contrôle social international qui est d'autant plus efficace que les groupes de pression agissent moins sur les gouvernements que sur les pays du Nord ou les organisations internationales (Banque Mondiale, Union Européenne...) qui sont les principaux bailleurs de fond des pays endettés de la sous-région. La conditionnalité environnementale est venue s'ajouter aux formes précédentes qui ne concernaient que les équilibres macro-économiques* »⁸⁷³.

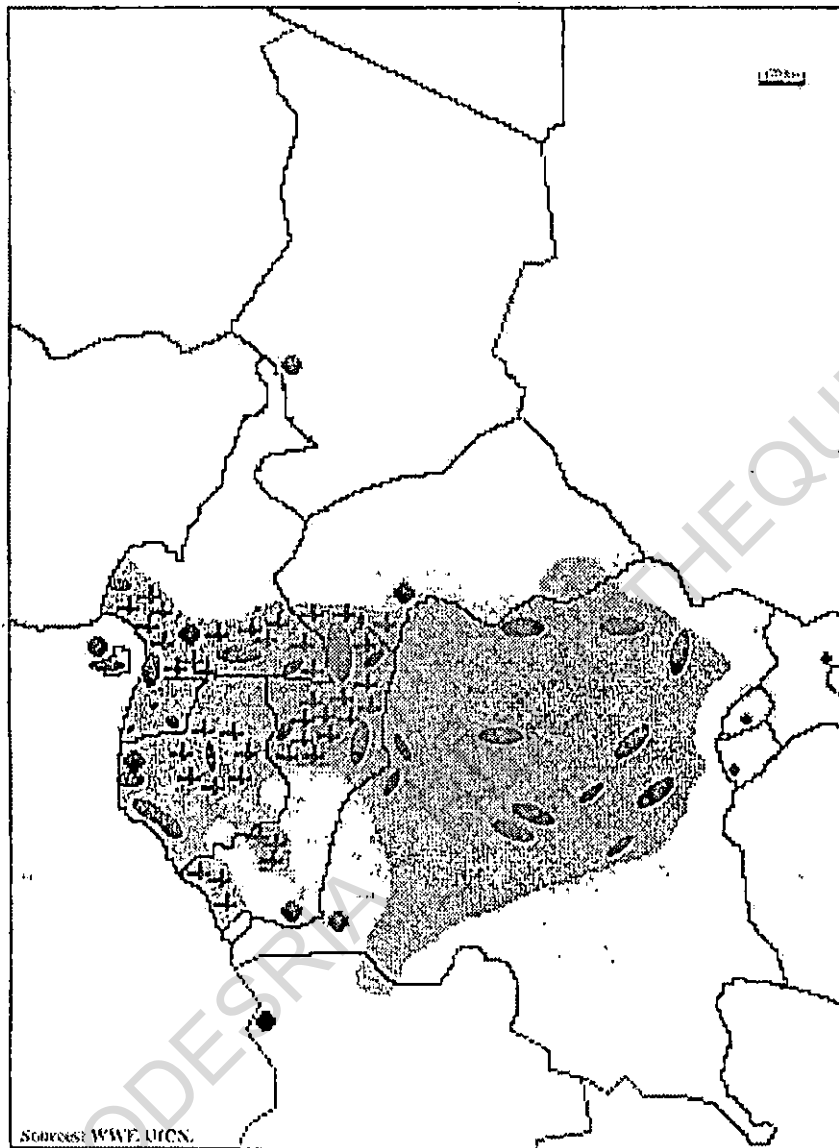
⁸⁷⁰ H. van der LINDE et alii, AU-DELA DES FRONTIERES : LA GESTION TRANSFRONTALIERE DES RESSOURCES NATURELLES EN AFRIQUE SUB-SAHARIENNE, Washington D. C., WORLD WILDLIFE FUND, INC, 2001



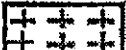
⁸⁷¹ M. C. SMOUTS, FORETS TROPICALES. JUNGLE INTERNATIONALE, Paris, PRESSES DE LA FONDATION NATIONALE DES SCIENCES POLITIQUES, 2001

⁸⁷² A. KARSENTY, op. cit., p.5.

⁸⁷³ Ibid., p.7.

Carte 18 : L'espace forestier du Golfe de Guinée



-  Limites de l'espace forestier
-  Aires protégées avec ou sans appui particulier
-  Zones d'exploitation forestière

Source : WWF, UICN, 2000

CHAPITRE 4

LA CONSOLIDATION D'UNE STRUCTURE SOCIALE REGIONALE DANS LE GOLFE DE GUINEE

La désétatisation progressive du champ interétatique du Golfe de Guinée a pour corollaire l'émergence et la consolidation d'une publicité transnationale. La publicité transnationale est à inscrire dans la vertigineuse transnationalisation de la vie internationale des Etats. La transétatisation des relations extérieures des Etats s'articule sur deux principaux phénomènes interdépendants : la fragmentation ou la "parcellisation" des politiques étrangères des Etats⁸⁷⁴ et son corollaire qu'est la privatisation de pans entiers de la diplomatie⁸⁷⁵. Cette privatisation est une délégitimation, une révocation de la posture transcendant de la diplomatie comme moyen de conduite des relations extérieures de l'Etat par le biais du dialogue et de la négociation et cela, à des fins de promotion, de protection et de maximisation de l' "intérêt national" de l'Etat. Historiquement, l'Etat a eu comme une haute main sur la détermination de ce qui devait être considéré comme l'intérêt national légitime⁸⁷⁶. Une objectivation (sociologie) de l'intérêt national semble pourtant révéler qu'il renvoie à l'ensemble des intérêts spécifiques du "bloc historique" qui domine l'Etat : « ...by national interest is meant the interests of dominant elite groups, that is to say, the interests of those who are in a position to define the foreign policy and thus the national interest of the country »⁸⁷⁷.

La publicité transnationale traduit une mise en crise du monopole étatique de la définition de l'intérêt national en tant qu'intérêt de tous et de chacun. D'où l'hypothèse de la fragmentation et de la privatisation de l'intérêt national qui se trouve désormais colonisé par les aspirations matérielles et symboliques, les spécificités du bien-être propre à chaque groupe qui joue sur l'espace étatique.

Dans des conjonctures socio-politiques marquées par de fortes similitudes contextuelles en ce qui concerne la difficile satisfaction des besoins fondamentaux des populations dû à la rareté matérielle ambiante et à l'allocation inéquitable des utilités de survie de la part des figurations chargées du partage en vertu de leur incrustation aux postes de commandement, il y a une sédimentation transnationale de la volonté d'association et d'auto-entreprise. C'est ainsi que se mettent sur pied des coalitions transnationales qui se donnent pour objectif d'organiser des espaces de dialogue, de discussion, de critique, d'auto promotion et d'échanges en marge, en deçà ou au-delà de l'interétatisme officiel⁸⁷⁸. D'où l'hypothèse d'une publicité transnationale en tant qu'ensemble de représentations collectives, de valeurs partagées et de sphères d'action qui, sur une base transétatique, prennent corps à l'intérieur de cadres organisationnels et d'actions communs (Section 1). La publicité transnationale indique la prolifération d'espaces délibératifs para-institutionnels et critiques au plan régional. Les « objets » des délibérations sont pour la plupart ce qu'on pourrait considérer comme des « biens régionaux communs » ;

⁸⁷⁴ I. V. DUCHACEK, D. LATOUCHE et G. STEVENSON (eds), PERFORATED SOVEREIGNTIES AND INTERNATIONAL RELATIONS, New York, GREENWOOD PRESS, 1998

⁸⁷⁵ Cf. B. HOCING (eds), FOREIGN MINISTRIES. CHANGE AND ADAPTATION, Basingstone, MACMILLAN PRESS, 1999 ; du même auteur, LOCALIZING FOREIGN POLICIES. NON-CENTRAL GOVERNMENTS AND MULTILAYERED DIPLOMACY, Basingstone, MACMILLAN PRESS, 1993 ; M.R. BERMAN, J. E. JOHNSON (eds), UNOFFICIAL DIPLOMATS, New York, COLUMBIA UNIVERSITY PRESS, 1997 ; J. TAYLOR, « Private-Sector Diplomats in the Global Economy », in J. P. MULDOON Jr, J. F. AVIEL, R. REITANO and E. SULLIVAN (eds), MULTILATERAL DIPLOMACY AND THE UNITED NATIONS TODAY, Boulder, Colorado, WESTVIEW PRESS, 1999

⁸⁷⁶ Dans cette direction, D. BATTISTELLA montre que « la notion d'intérêt national est un exemple type de discours de pouvoir a-démocratique permettant aux gouvernements de mobiliser des soutiens en faveur de la politique étrangère qu'ils mènent et, ce faisant, de légitimer, voire de sacraliser, l'ordre existant, à la fois interne et international », in « L'intérêt national. Une notion, trois discours », in F. CHARILLON (dir), LA POLITIQUE ETRANGERE, op. cit., pp.139-166, p. 142. Voir aussi D. BATTISTELLA, LE DISCOURS DE L'INTERET NATIONAL. POLITIQUE ETRANGERE ET DEMOCRATIE, Thèse de Doctorat en Science Politique, Université d'Amiens, 1995

⁸⁷⁷ D. A. YATES, op. cit., p. 205

⁸⁷⁸ G. DEVIN, « Les ONG et les pouvoirs publics : le cas de la coopération au développement », POUVOIRS, 88, Janvier 1999

c'est-à-dire des biens de consommation sans concurrence/ rivalité et sans exclusive tels que les droits de l'Homme, la sécurité urbaine et civile (Section 2).

Section 1 :

LA MONTEE D'UNE STRUCTURE PUBLIQUE TRANSNATIONALE

L'espace public fait aujourd'hui "sens" dans l'analyse sociologique et politiste des situations africaines telles qu'elles émergent à la suite de l'échec de « *la modernité autoritaire* »⁸⁷⁹. C'est en effet à travers la notion d'espace public qu'une tendance analytique des transitions politiques africaines tente de rendre compte de la politique post-autoritaire (ou post totalitaire⁸⁸⁰) en Afrique.

Rendre compte de l'espace public et de la société civile internationale dans le Golfe de Guinée nécessite par conséquent de prendre en compte les débats en cours au sujet de son mode historique d'affirmation dans les contextes africains. D'une manière générale, trois thèses s'affrontent ou s'ignorent dans le débat relatif à l'espace public et la société civile en Afrique.

La première thèse affirme l'existence historique d'un espace public en Afrique en dépit de la volonté du « *tout Etat* » affirmée et effectivement mise en œuvre par le « *projet national-étatique* », projet de « *réduction de la société à l'Un* » sous le couvert de « *l'unité nationale* » et du parti unique⁸⁸¹. Il a donc toujours existé en Afrique une sphère autonome au-delà des structures familiales et en deçà de la théologie étatique et dont la théorisation majeure semble jusque-là s'être faite autour des « *modes populaires d'action politique* »⁸⁸².

La deuxième thèse est celle qui émet des réserves sur l'existence d'un espace public et d'une société civile dans les « *traversées africaines* » de l'heure. Cette thèse se fonde d'une part sur le phénomène de la « *greffe et du rejet* » qui accompagne les stratégies d'importation des modèles politiques : la crise de l'universalisation du modèle occidental de la construction politique rendrait les « *sociétés civiles introuvables* » en Afrique⁸⁸³. D'autre part la tendance négatrice de la société civile dans les contextes politiques africains pense que les « *zones libérées* » à la suite de la déconstruction de l'ordre totalitaire ne sauraient pertinemment être appréhendées en terme de sédimentation d'espaces publics pas plus que la prolifération d'associations d'origines et de natures diverses ne saurait conduire à la conclusion de l'existence de sociétés civiles : « *la société civile n'est (...) à confondre, ni avec la simple existence d'associations autonomes évoluant hors de la tutelle étatique, ni avec la société tout court (erreur que commettent nombre d'observateurs pressés de l'Afrique). En effet, il ne suffit pas qu'émergent des associations pour que l'on conclut automatiquement à l'existence d'une société civile (...). On ne peut donc pas appliquer pertinemment cette notion aux configurations africaines post-coloniales sans prendre au sérieux l'ensemble des connotations qu'elle suggère...* »⁸⁸⁴.

La troisième thèse est celle d'un espace public en formation/construction. Quoique encore embryonnaire ou « *impur* »⁸⁸⁵, l'espace public et son corollaire qu'est la société civile sont en cours de sédimentation dans des temps sociaux et politiques du « *désordre et du pluralisme* » travaillés par une « *recomposition chaotique des champs sociaux* ». L'éclatement

⁸⁷⁹ M. DIOUF, « La société civile en Afrique : Histoire et actualités. Notes provisoires », Contribution au Programme « ACTEURS SOCIAUX, SOCIÉTÉ CIVILE, ET TRANSFORMATION DE L'ESPACE PUBLIC EN AFRIQUE », Dakar, COSDESRIA, 14-18 Déc. 1998

⁸⁸⁰ Sur cette direction, voir Y. A. CHOUALA, « La politique post-totalitaire en Afrique subsaharienne. Domination, Autonomie nationale et Capacité internationale des Etats Africains à l'ère de la pensée unique », Mémoire de DESS en Relations internationales, Université de Yaoundé II, IRIC, 1997

⁸⁸¹ Sur le potentat post-colonial, A. MBEMBE, AFRIQUES INDOCILES, op. cit., J.B. N'TANDOU, L'AFRIQUE MYSTIFIÉE, op. cit.

⁸⁸² Voir J. BAYART et alii, LA POLITIQUE PAR LE BAS EN AFRIQUE, op. cit.

⁸⁸³ B. BADIE, L'ETAT IMPORTE, op. cit., pp. 117-121

⁸⁸⁴ A. MBEMBE, DU GOUVERNEMENT PRIVE INDIRECT, op. cit., pp. 30-31

⁸⁸⁵ M.D.EBOLO, « De la "société civile" mythique à la "société civile" impure : entre assujettissement, émancipation et collusion », in L. SINDJOUN (dir), LA REVOLUTION PASSIVE AU CAMEROUN, op. cit., pp. 66-100

des champs socio-politiques est une conjoncture favorable pour « *la constitution progressive d'un espace public alimenté par des représentations non révérencielles du pouvoir* »⁸⁸⁶.

De fait, dans des contextes socio-politiques marqués par la mise en échec de l'ambition totalitariste et jacobine de l'Etat-pouvoir, il va de soi que y prolifèrent des sphères autonomes à l'intérieur desquelles les marqueurs étatiques apparaissent comme résiduels. Il y a bel et bien dans les « *figurations* » socio-politiques africaines une cristallisation des « *trois principes discriminants* » historiquement considérés comme constitutifs de la société civile et de l'espace public : « *la différenciation des espaces sociaux privés par rapport à l'espace politique ; l'individualisation des rapports sociaux qui confère ainsi à l'allégeance citoyenne une valeur prioritaire ; l'horizontalité des rapports à l'intérieur de la société qui fait préférer la logique associative à la structuration communautaire et qui, à ce titre, marginalise les identifications particularistes au profit de l'identification stato-nationale* »⁸⁸⁷. Il existe bel et bien une publicité à l'intérieur des champs politiques africains ; mais une publicité historique ; c'est-à-dire réinventée et déterminée par les contraintes locales. La publicité ici ne semble pas se structurer dans l'émancipation politico-étatique des groupes sociaux ; dans la sédimentation extra-politique des espaces sociaux autonomes ; une archéologie de la publicité dans les conjonctures africaines semble révéler qu'ici, l'espace public est un terrain alternatif sur lequel jouent les acteurs qui jouissent des marges de manœuvres élargies dans la hiérarchie des positions bureaucratiques. Béatrice HIBOU et Richard BANEGAS avancent, pour essayer de rendre compte de cette publicité historique, l'hypothèse du « *straddling associatif* »⁸⁸⁸.

A un moment fortement marqué par la défrontiérisation et la transnationalisation, il convient d'envisager l'espace public en termes transétatiques. On assiste en effet dans le Golfe de Guinée en particulier et dans le monde en général à l'émergence des formes de publicité (paragraphe 1) et d'identités transnationales (paragraphe 2).

Paragraphe 1 :

DYNAMIQUES ET FIGURES DE LA PUBLICITE TRANSNATIONALE DU GOLFE DE GUINEE

La publicité transnationale renvoie à un espace de jeu désétatisé et transnationalisé au sein duquel des acteurs semi ou non-étatiques aux positions et ressources différentes sont en concurrence pour l'accaparement et la manipulation des biens de domination propres à l'espace public. Il s'agit d'un espace dans lequel un certain nombre d'acteurs se connectent à des réseaux transnationaux qui leur offrent des ressources et des moyens leur permettant de s'émanciper en dehors de l'Etat. Il est d'ailleurs de notoriété planétaire que les réseaux transnationaux travaillent au contournement des Etats en créant des circuits parallèles d'influence et de légitimité et en structurant des territoires alternatifs de circulation des hommes, des biens et des idées. La publicité transnationale pourrait à juste titre participer des « *nouveaux imaginaires des frontières et de la souveraineté* » qui accompagnent la nouvelle ère de « *la fin des territoires nationaux* » et de la « *mise en place de figures de la souveraineté qui se [situent] nettement en dehors de l'Etat* »⁸⁸⁹.

Dans les « *conjonctures fluides* » africaines, l'espace public a rarement été analysé comme un espace de jeu autonome, détaché de la sphère purement politique. Le prisme étatique a marqué de son empreinte l'analyse de la circulation transnationale des idées, des hommes et des biens. La pensée d'Etat inscrit les dynamiques transnationales dans la perspective du « *contournement de l'Etat* » par les « *modes populaires d'action internationale* ». Le phénomène est perçu comme renvoyant sinon à une « *dissidence territoriale* » du moins à une

⁸⁸⁶ Ibid., p. 58

⁸⁸⁷ B. BADIE, L'ETAT IMPORTE, op. cit., p.116

⁸⁸⁸ B. HIBOU et R. BANEGAS, « Société civile et espace public en Afrique », BULLETIN DU CODESRIA, 1, 2000, pp. 40-47

⁸⁸⁹ A. MBEMBE, « A la lisière du monde... », op. cit., p. 8

intégration par le bas, un vote par les pieds en faveur de l'intégration que les institutions et actions gouvernementales se montrent incapables de réaliser.

La consolidation d'espaces de jeu transétatiques a aussi été appréhendée dans la perspective d'une critique sociale du cadastre continental hérité de la conférence de Berlin de 1884-1885. Elle s'assimile à une remise en cause, à une dépréciation et à une délégitimation des frontières coloniales ainsi qu'à un appel pour une reconsidération des spécificités socio-territoriales africaines dans la distribution spatiale des Etats. C'est en somme la critique de l'organisation illégitime des particularités territoriales et humaines du continent africain par le cadastre continental.

Il convient dès lors, afin de sortir de ces territoires analytiques éculés et idéologiquement biaisés, de tenter une appréhension réflexive de l'espace public transnational en tant que champ autonome qui a ses spécificités et ses logiques propres. L'espace public transnational est l'espace des acteurs multicentrés dont l'implantation et le déploiement vont au-delà des frontières officielles des Etats. En tant que champ, l'espace public transnational se construit autour de « *relations objectives* » entre « *gladiateurs* » transétatiques qui procèdent à la mise sur pied de figures spécifiques de territorialité. Les enjeux dans l'espace public transnational sont surtout d'ordre matériel. Les gains financiers, le contrôle des ressources rares etc. sont autant de produits qui mettent en compétition la nébuleuse d'acteurs régionaux. Cette compétition s'inscrit dans plusieurs registres. D'une part elle prend la forme d'une concurrence anarchique à somme nulle : chaque compétiteur gagnant ce qu'un autre perd. D'autre part elle se déroule dans un jeu de coalitions où des « *transactions collusives* » associent des acteurs qui procèdent à des combinaisons à la fois *ad hoc* et structurelles de leurs ressources, moyens et capitaux en vue de l'acquisition des positions prépondérantes dans les échiquiers de pouvoirs régionaux. Ce sont les interrelations qui naissent des « *transactions collusives* » entre certains acteurs non-étatiques qui structurent le champ public transnational (A). Celui-ci prend corps à travers une multiplicité de dynamiques sociales qui ne sauraient être analysées de manière exhaustive (B).

A - L'ESPACE PUBLIC COMME CHAMP : LA CONSTRUCTION TRANS-ÉTATIQUE DE LA SOCIÉTÉ RÉGIONALE

La perspective du « *relativisme méthodologique* » de Pierre BOURDIEU qui insiste sur l'historicisation définitionnelle invite, dans l'intention de l'appréhension critique de la publicité transnationale du Golfe de Guinée, que la notion d'espace public soit lui-même au préalable approchée dans la perspective paradigmatique du champ qui met un accent sur le « *relationnisme méthodologique* ». Dans celui-ci en effet, « *les concepts n'ont d'autre définition que systémique et sont conçus pour être mis en œuvre empiriquement de façon systémique* »⁸⁹⁰. Les concepts ici ne doivent pas se définir à « *l'état isolé* » mais plutôt à l'intérieur du système théorique dans lequel ils s'insèrent. Le « *relativisme méthodologique* », en tant que mise en œuvre empirique des concepts, peut avoir partie liée avec la « *science politique réflexive* » en tant que critique de l'effet de théorie qui « *consiste à vouloir tailler la réalité à la mesure du concept ou de la théorie* »⁸⁹¹.

Ainsi reliée à la réflexivité, « *le relationnisme méthodologique* » appréhende l'espace public dans son historicité ; dans sa modalité concrète et spécifique d'affirmation dans le cadre de la dynamique socio-politique. Appréhendé dans la perspective du champ, l'espace public apparaît comme une configuration marquée par une dynamique conjoncturelle des positions des acteurs et une fluidité des pôles de structuration.

S'il n'y a pas un espace public mais plutôt des espaces publics ; c'est-à-dire une pluralité de sphères ou d'arènes sub ou para-étatiques, le champ semble alors une lentille

⁸⁹⁰ P. BOURDIEU et J.D.L. WACQUANT, REPNSES..., op. cit., p. 72

⁸⁹¹ L. SINDJOUN, SCIENCE POLITIQUE REFLEXIVE ..., op. cit., p. 7

paradigmatique fructueuse pour rendre compte de la dynamique notionnelle de l'espace public (1) parce qu'il permet de prendre en compte les actions sociales des acteurs non étatiques (2).

1. Profondeur du champ public dans le Golfe de Guinée : un espace de luttes

L'Etat est le cadre *à priori* de la structuration et de l'organisation de tout espace public. Il n'y a pas d'espace public sans Etat de même qu'il n'y a pas d'Etat qui ne joue sur son espace public. Bien que se voulant une sphère intermédiaire entre l'espace étatique et celui des « groupes fondamentaux », l'espace public est aussi un cadre d'action et de déploiement étatique. Ainsi, en analysant le champ des économistes français qui constitue un des multiples espaces intermédiaires de la société politique hexagonale, Frédéric LEBARON affirme que ce champ « peut être décrit comme un prisme ou c'est en fait l'ensemble du champ du pouvoir qui se réfracte à travers un ensemble de mécanismes spécifiques »⁸⁹². C'est donc dire que la thèse négationniste et de la société civile et de l'espace public en Afrique en raison de l'« *immixtion (...) des gouvernants* » est relativement courte⁸⁹³ et se nourrit de l'illusion de la différenciation absolue/dure entre « *espaces sociaux privés [et] espace politique* »⁸⁹⁴. L'espace public devrait être perçu en termes relatifs : il y a un degré, un seuil de publicité propre à chaque sphère publique. En tout cas, la publicité de l'espace public n'est jamais absolue : elle est relative. De ce point de vue, l'espace public et la société civile n'apparaissent pas en Afrique comme de pures « *illusions* »⁸⁹⁵ idéologiquement entretenues. Ce sont des réalités historiques ; c'est-à-dire colonisées par les « *logiques de situation* » propres à leur contexte d'émergence et de consolidation.

Espace d'intérêts et d'enjeux, l'espace public dans les Etats du Golfe de Guinée l'est éminemment. En fait l'espace public n'est pas le cadre d'une harmonie pré-établie entre acteurs sociaux. Il renvoie à une construction historique et en tant que tel il est un « *champ de luttes* » et de rapports de force. Il n'y a pas de luttes sans enjeux en tant que produits de la compétition entre les joueurs. Les produits des luttes consistent pour l'essentiel en des « *utilités* »/biens de survie. C'est donc dire que la disqualification d'une publicité et d'une civilité africaines à partir d'une conception de l'« *ensemble de structures institutionnalisées, mues par des individus poursuivant des intérêts communs en dehors [des structures étatiques]* » comme une simple « *instrumentalisation du désordre* »⁸⁹⁶ semble une position purement idéologique ; notamment celle de la virginité civile des formations sociales africaines⁸⁹⁷. C'est à partir d'une telle lentille paradigmatique qu'on peut comprendre la thèse de Patrick CHABAL et Jean Pascal DALLOZ selon laquelle la prolifération des sphères autonomes et autorégulées dans les conjonctures africaines « *est moins un signe de la vitalité d'une société civile naissante que celui d'un déplacement des ressources tandis que les implacables logiques de prédation et de redistribution perdurent* »⁸⁹⁸. Si on ne peut pas attester de la profondeur de la civilité à partir de la multiplication des structures sinon autonomes du moins extra-gouvernementales, à quoi doit-on alors s'en référer ? Si la publicité doit être mise en doute pour cause de collusion, d'odeur ou de souillure étatique alors même qu'il n'y a d'espace public que par rapport à l'Etat, où rencontrer alors la forme pure de cette sphère intermédiaire ? La dynamique historique de l'espace public révèle pourtant qu'il est en interaction permanente avec l'Etat⁸⁹⁹ : espace de

⁸⁹² F. LEBARON, op. cit., p. 46

⁸⁹³ P. CHABAL et J.P. DALLOZ, L'AFRIQUE EST PARTIE ! ..., op. cit. p. 34

⁸⁹⁴ Cette perspective se rencontre chez B. BADIE, L'ETAT IMPORTE, op. cit., p. 116

⁸⁹⁵ P. CHABAL et J.P. DALLOZ, op. cit., p. 34

⁸⁹⁶ P. CHABAL et J.P. DALLOZ, op. cit., p. 34

⁸⁹⁷ Voir dans cette direction C. MONGA, « La société civile africaine est-elle civilisée ? » in D. BACH (dir), REGIONALISATION, MONDIALISATION ET FRAGMENTATION, op. cit.

⁸⁹⁸ P. CHABAL et J.P. DALLOZ, ibid.

⁸⁹⁹ J. D. LEVY, TOCQUEVILLE'S REVENGE : STATE, SOCIETY AND ECONOMY IN CONTEMPORARY FRANCE, Cambridge, CAMBRIDGE UNIVERSITY PRESS, 1999

l'action politique chez les grecs; lieu éminemment critique chez les bourgeois, l'espace public n'a historiquement existé que par rapport à l'Etat : il est étatisé.

La négation d'un espace public et d'une société civile africaines se nourrit de l'assignation arbitraire des territoires rigides de jeu et de mouvance aux différents acteurs sociaux. Tout se passe comme si les acteurs jouissant de positions privilégiées au sein des appareils étatiques étaient interdits de jeu dans les arènes publiques. Or les arènes publiques et celles extra-étatiques apparaissent comme des cadres légitimes de poursuite des intérêts spécifiques des acteurs aussi bien officiels que privés. L'hypothèse du « *straddling associatif* » avancée par Béatrice HIBOU et Richard BANEGAS⁹⁰⁰ pour rendre compte de la dynamique de la publicité et de la civilité dans les contextes africains post-autoritaires doit ainsi se comprendre comme un double investissement par les acteurs des arènes aussi bien étatiques que publiques. Il semble ne point avoir d'acteurs sociaux exclusivement étatiques ou spécifiquement privés.

2. L'espace public comme arène ouverte aux acteurs étatiques et non étatiques.

Toutes proportions gardées, la notion de champ peut permettre de sortir des lectures biaisées de l'espace public. L'espace public, dans la perspective du champ, est tout simplement un espace de jeu au sein duquel compétissent des acteurs aussi bien étatiques que non-étatiques. Dans un tel contexte, les acteurs étatiques deviennent de simples protagonistes parmi tant d'autres qui s'efforcent de sauvegarder des intérêts de champ ou de groupe face aux convoitises des autres prétendants. L'immixtion de l'Etat dans l'espace public ne saurait donc être un critère suffisant de négation ou d'invalidation de la publicité. A l'intérieur de la sphère publique les acteurs étatiques jouent non en fonction des règles et des valeurs étatiques mais plutôt en fonction des règles de jeu propres au monde extra-étatique que constitue, dans une certaine mesure, la sphère publique.

En effet, dans des contextes marqués à la fois par la diminution du prestige de l'Etat et par l'étiage des rentes étatiques, le non-gouvernemental, en tant que nouvel espace de concentration des opportunités financières et matérielles devient un espace légitime de déploiement de l'Etat en quête de ressources additives ou alternatives pour sa stabilité hégémonique. Autrement dit les acteurs gouvernementaux jouent dans l'espace public suivant les règles de jeu propres à cet espace, mais à des fins d'ascension politico-bureaucratique ou de constitution des patrimoines privés. « *Une ONG, notent Patrick CHABAL et Jean Pascal DALLOZ, peut ainsi servir de tremplin à une carrière politique selon des recettes les plus éprouvées : de nombreuses personnalités trouvant là un nouveau vecteur pour acquérir ou maintenir une position sociale. Si tant d'entre elles n'ont cessé de créer leur propre structure non-gouvernementale, c'est que ces dernières peuvent fort bien satisfaire aux objectifs les plus classiques de l'accumulation et de l'échange inégal, moyennant un minimum d'entregent* »⁹⁰¹.

Si, jouer dans l'espace public pour certains acteurs étatiques apparaît comme une stratégie de (re)positionnement politico-bureaucratique, il est donc à faire l'hypothèse suivant laquelle le champ politico-bureaucratique apparaît comme un prisme où se réfractent les positions « *publiques* » ou « *civiles* » à travers les mécanismes soit du « *Big-man entrepreneur* » soit de (re)distribution de l'assistance internationale. En tout état de cause le chevauchement entre le public, le privé et l'étatique participe ici de la trame profonde de la dynamique socio-politique fortement imprégnée par une imbrication du politique et du non politique. Les fondations et autres œuvres de charité qui pullulent aujourd'hui dans les Etats africains sont des « coups » politiques des nomenclatures dirigeantes dans le « jeu » politique dont l'espace public constitue l'arène.

⁹⁰⁰ B. HIBOU et R. BANEGAS, op. cit.

⁹⁰¹ P. CHABAL et J.P. DALLOZ, op. cit.

Le Golfe de Guinée est un espace public marqué par des logiques du « *sens commun* ». Considéré comme un champ de luttes et de rapports de forces l'espace public renvoie à une configuration de positions socio-politiques. Comme champ de positions, la configuration mouvante que constitue l'espace public s'organise autour de certaines coalitions sociales et prend « *sens* » à l'intérieur d'un certain nombre de dispositions ou d'habitus entendus comme un ensemble de dispositions durables et transposables, qui sont des structures structurées fonctionnant comme structures structurantes. Il y a dans les pays africains en général et dans ceux du Golfe de Guinée en particulier comme une culture, un « *sens commun* » de l'espace public.

Cet espace public prend corps à l'intérieur « *des représentations non révérencielles du pouvoir* »⁹⁰². Dans la plupart des États du Golfe de Guinée le « *rire du pouvoir* » est la forme dominante sinon de la « *subversion* » du moins de l'irrévérence. La dérision politique est devenue un *habitus*, un comportement politique commun aux couches populaires. Au Cameroun par exemple, Paul BIYA, le président de la république, est communément appelé « *Popoul* » ou « *Popoli* ». Une rapide généalogie de ces appellations révèle des connotations péjoratives et vulgaires : « *Popoul* » renvoie à une « *poule mouillée* » tandis que « *Popoli* » rappelle le bruit du pet qui répand généralement une odeur nauséabonde. Le R.D.P.C., abréviation du Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais est tout simplement prononcé soit comme « *Rédépéce* » [l'État camerounais], soit comme « *RDPChié* » du verbe déféquer ou chier. Au Congo-Brazzaville, « *Papa Bonheur* », sobriquet affublé à Denis SASSOU NGUESSO constitue en quelque sorte « *l'esthétique [populaire] de la vulgarité* » de ce président. « *Papa Bonheur* » renvoie successivement à son goût des mondanités, à son appétit des orifices et à sa logique de promotion et d'atteinte à tout prix de son bonheur individuel. En RDC la danse du « *Dombolo* » (danse des chimpanzés) qui s'exécute sur un arrière-fond d'imitation de la démarche du Mzee Laurent Désiré KABILA est un acte de dérision politique. A la suite de la chute du très déifié « *léopard* » MOBUTU SESSE SEKO, la succession s'est organisée autour du « *chimpanzé* » Laurent Désiré KABILA ; une autre bête politique non moins fauve. D'où cette conviction populaire exprimée dans les rues de Kinshasa : « *Nous sommes toujours dans le même taxi, seul le chauffeur a changé* ». Dans le « *sens commun* » des exclus des bénéficiaires des processus démocratiques en Afrique, les « *démocrates* » - du moins ceux qui s'en prévalent - sont comme on dit en Côte d'Ivoire des « *mangeocrates* » ; de même la démocratie n'est qu'une « *mangeocratie* » pour ceux qui remplissent les conditions sociales d'accès à son jeu. La publicité ici s'inscrit fortement dans un *habitus* de l'irrévérence, de la démystification et de la désacralisation des nomenclatures dirigeantes qui descendent de leur piédestal d'homme dieu pour devenir soit de simples « *mortels* », soit d'irrespectables « *pilleurs* » ou « *affameurs* »⁹⁰³.

La vulgarité, le désordre et l'obscénité apparaissent aussi comme des marqueurs de l'espace public dans le Golfe de Guinée et au-delà. Espace des mondanités, de la sexualité inflationniste et débordante, des grandes beuveries, des désordres et autres bricolages sociaux, l'espace public s'inscrit dans une culture non « *civique* ». La question a même été posée de savoir si la société civile africaine était civilisée⁹⁰⁴. L'espace public s'affirme également ici comme un espace d'expression anarchique de la violence dans des contextes où son monopole par les configurations étatiques se trouve considérablement effrité. L'espace public s'affirme aussi du point de vue sécuritaire comme l'espace de l'autodéfense, de la justice populaire en tant que tribunal public qui « *se charge du jugement des « malfrats* » au regard des difficultés de la mise en œuvre de la vengeance collective de plus en plus éprouvées par les États.

⁹⁰² L. SINDJOUN, « Le champ social camerounais ... », op. cit.

⁹⁰³ J.M. ELA, AFRIQUE. L'IRRUPATION DES PAUVRES. SOCIÉTÉ CONTRE POUVOIR, INGERENCE ET ARGENT, Paris, L'HARMATTAN, 1994

⁹⁰⁴ C. NONGA, op. cit.

L'espace public est en outre l'espace de la rumeur en tant que création d' « *un espace de jeu pour remettre en cause l'ordre dominant et (...) [stratégie] d'ajustement des formes d'expression de revendications et de mécontentements déployés par les acteurs sociaux dans les « conjonctures fluides »...* »⁹⁰⁵. La rumeur, c'est l'information à l'état brut n'ayant pas subi l'effet de détergent des médias officiels. Ainsi par exemple, au Cameroun, Charles NDONGO, un des chroniqueurs du palais présidentiel de Yaoundé est désigné, dans les milieux populaires « *Kilav* » nom d'un détergent vendu sur les marchés camerounais et ayant fait l'objet de nombreux spots publicitaires à la télévision nationale. L'espace public, c'est aussi l'espace de prédilection de la circulation des nouvelles faisant état de gros scandales auxquels sont cités les hommes d'appareil. Ainsi Denis SASSOU NGUESSO, Paul BIYA, Omar BONGO, Teodoro OBIANG NGUEMA MBAZOGO⁹⁰⁶, Sani ABACHA, Olusegun OBASANJO et bien d'autres chefs d'Etat ont été personnellement mêlés à des scandales financiers en relation avec les milieux du pétrole et des sectes. L'espace public dont il est question ici peut être désigné l'espace public populaire.

L'impensé de cette désignation, c'est qu'il suppose l'existence d'un espace public élitiste animé par des acteurs qui remplissent les conditions sociales de la critique et de la participation politiques. L'espace public élitiste va au-delà de la simple dérision politique pour s'instituer en un tribunal critique de la politique. Il renvoie aussi aux regroupements privés qui se forment dans les arènes publiques à des fins de revendication sociale ou politique. Ici les journaux non gouvernementaux/indépendants, les intellectuels critiques, les associations professionnelles, les organisations non gouvernementales créent des espaces de promotion de discours non-conformes à l'égard des dirigeants. Dans la plupart des Etats du Golfe de Guinée, les clergés, les comités d'action pour les libertés et les droits de l'Homme, les mobilisations pour une bonne gouvernance etc. contribuent à la sédimentation d'espaces publics spécifiques.

B. DYNAMIQUES DE MOBILITE ET LOGIQUES DE PUBLICISATION

La mobilité et la fixation transfrontières des populations constituent les registres majeurs d'expression des flux migratoires dans le Golfe de Guinée. Le contournement des barrières consulaires érigées par les différents Etats de la part des populations en situation de mobilité semble un indice relativement fort de transnationalité (1). Il constitue aussi un indicateur pertinent de la transcommunautarité qui s'est affirmé comme un *habitus* régional.

1. La transnationalisation par le bas du champ interétatique

La propension des individus à se glisser à travers les mailles des filets étatiques de filtrage et de rétention des flux migratoires peut être un indice de ce qu'il existe un monde de sens, de valeurs et de pratiques transnationales qui fait peu cas des règles étatiques de séjour et de résidence. Celles-ci s'apparentent à une légitimation institutionnelle de la ségrégation d'Etat. Le champ transétatique du Golfe de Guinée se constitue ainsi dans une dimension considérable au travers de mouvements physiques de populations qui concourent à la structuration d'espaces extra étatiques de relations et de luttes, espaces d'enchevêtrement d'acteurs et de logiques qui vont au-delà des frontières étatiques. Dans son étude sur la transnationalisation du commerce en Afrique centrale, Karine BENNAFLA met en exergue les « tensions » et les luttes sub-étatiques aux fondements, rationalités et finalités paradoxalement étatiques qui se déroulent entre réseaux de nationaux⁹⁰⁷. L'espace Fang chevauche trois territoires nationaux notamment

⁹⁰⁵ M. ENGUELEGUELE, « La rumeur de "la disparition des sexes" au Cameroun. Contribution à l'étude des modes d'expression politique alternatif dans les « conjonctures fluides », CURAPP, LA POLITIQUE AILLEURS, op. cit., pp. 355-370

⁹⁰⁶ M. LINIGER-GOUMAZ, UNITED STATES, FRANCE AND EQUATORIAL GUINEA. THE DUBIOUS « FRIENDSHIP », Geneva, LES EDITIONS DU TEMPS, 1997

⁹⁰⁷ K. BENNAFLA, LE COMMERCE TRANSFRONTALIER EN AFRIQUE CENTRALE op. cit.

camerounais, gabonais et équato-guinéen. L'espace frontalier polarisé par le marché de Mbaïboum est « *implanté à l'intersection presque exacte de la RCA et du Tchad* »⁹⁰⁸. Les acteurs de ces territoires obéissent à d'autres logiques de territorialité autres que celles des Etats. Il s'agit de territoires qui se construisent à l'initiative des acteurs privés et qui constituent de véritables alternatives au modèle étatique de division de l'espace. Toutefois les territoires alternatifs des acteurs privés sont les lieux de luttes qui se nourrissent des « *charismes nationaux distinctifs* » auxquels appartiennent les acteurs. Commerçants camerounais et nigériens sont en concurrence sur les territoires alternatifs du Golfe de Guinée. Les acteurs sub-étatiques gabonais, équato-guinéens et centrafricains travaillent à la réduction de l'emprise des camerounais et des nigériens sur leurs espaces nationaux respectifs. Chaque monde sub-étatique recourt pour ce faire à l'appui et au soutien du monde officiel comme lorsque les « *Boubanguérés* » (vendeurs de rue centrafricains) bénéficient de la protection de l'Etat centrafricain soucieux « *d'encourager la promotion des commerçants nationaux* »⁹⁰⁹. Les gabonais et les équato-guinéens jouent le même rôle face à la puissance et au dynamisme du monde marchand camerounais et nigérien.

C'est le lieu ici de relativiser la critique du territoire national/étatique faite par Karine BENNAFLA qui pense que le « *territoire est tout simplement un espace politique sur lequel s'exerce un pouvoir, étatique ou non* »⁹¹⁰. S'il est vrai que « *le territoire n'est donc pas forcément national* » et qu'il renvoie à « *une structuration de l'espace [...] organisé et (re)modelé en permanence par des sociétés* » et supposant ainsi « *une épaisseur historique suffisante pour faire de lui un espace d'appartenance* »⁹¹¹, il serait difficile d'évacuer le poids du territoire étatique dans la structuration des territoires alternatifs. Autrement dit, les territoires relevant de la domination d'autres types de pouvoirs et de communautés que ceux étatiques sont des constructions par rapport à l'Etat et donc dans une large mesure étatisées. Sinon à quel type de territoire Karine BENNAFLA fait-elle allusion en parlant du « *commerce transfrontalier* » ? Le titre de son ouvrage témoigne de la difficulté de sortir du référentiel national au moment où l'on évoque le mot territoire même lorsqu'on adopte pour posture analytique une rationalité « géographique » qui ne peut véritablement pas être considérée comme un domaine scientifique qui échappe à la domination de la pensée d'Etat. En tout cas la mobilité transétatique, c'est-à-dire non contrôlée ni régulée par les services étatiques rime avec une publicité transnationale. Dit autrement les dynamiques de mobilité comportent ou s'inscrivent dans des logiques de publicité. Ce qui fonde ces migrations, c'est la conviction de l'existence d'un monde de représentations fondées sur l'existence de valeurs, de pratiques et de représentations en partage à l'échelle transétatique.

Les migrations constituent des phénomènes de renforcement de la publicité transnationale. En effet le Golfe de Guinée est un espace migratoire, c'est-à-dire un espace marqué par le déplacement et la fixation transfrontière des populations. Il y a dans la région comme une immigration privée qui défie celle officielle qui se déroule à l'intérieur de canaux consulaires classiques. Il apparaît ainsi que le Golfe de Guinée présente une dimension de champ public transnational à l'intérieur duquel des acteurs en situation de mobilité et en quête de sédentarisation sont à la recherche d'opportunités du « mieux-vivre ». C'est la quête d'emplois salariés ou de rémunérations fortes, d'opportunités d'accumulation qui transforme le champ du Golfe de Guinée en un territoire mouvant marqué par l'itinérance de divers agents en quête d'amélioration de leurs positions. Chaque Etat du Golfe de Guinée dispose ainsi en son sein de sa part de colonies de ressortissants des autres Etats. Il semble même exister une hiérarchie de l'offre migratoire où les Etats fortement peuplés et ceux connaissant une situation d'instabilité politique fournissent le plus grand nombre d'immigrants.

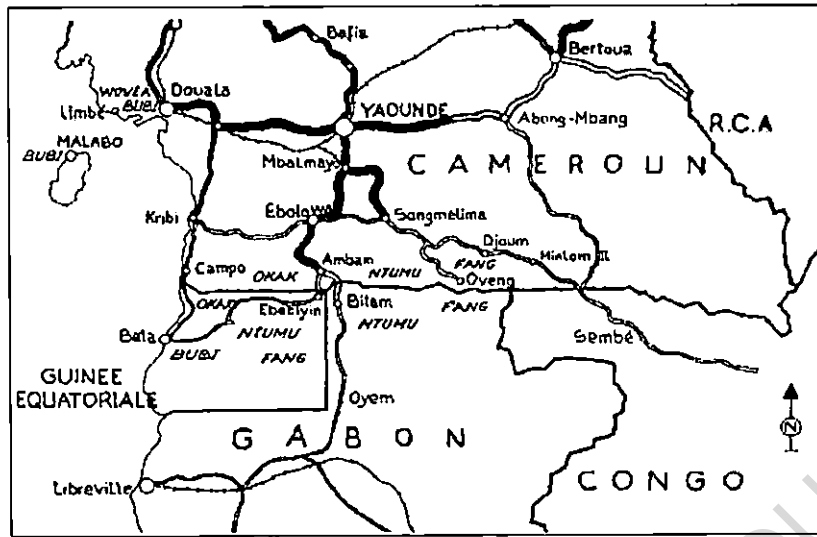
⁹⁰⁸ Ibid., p. 85

⁹⁰⁹ Ibid., p. 150

⁹¹⁰ Ibid., p. 258

⁹¹¹ Ibid., p. 258

Carte 19 : La dispersion des Fang-Ntumu entre Le Cameroun, le Gabon et la Guinée Equatoriale



Source : ENJEUX, N° 13, Octobre-Décembre 2002, p. 22

Le phénomène migratoire dans le Golfe de Guinée constitue en quelque sorte une structure contraignante à l'intérieur de laquelle évoluent les acteurs, surtout étatiques. De fait, les « relations objectives » entre les différentes colonies d'immigrants et leurs pays d'origine ont fini par se transformer en une véritable structure contraignante qui influence considérablement les Etats. Ainsi il semble ne point exister de politiques internes ou externes des Etats qui ne soient influencées par le facteur migratoire. Avec près de quatre millions de nigériens solidement implantés dans l'espace public camerounais et reproduisant leur filiation nationale à travers l'Association des Nigériens au Cameroun, la politique camerounaise du Nigeria en est considérablement affectée tout comme la politique nigérienne du Cameroun⁹¹². On pourrait en dire autant des politiques gabonaise, centrafricaine, équato-guinéenne etc. du Cameroun ; ces derniers pays abritant chacune une importante colonie camerounaise.

Les dynamiques migratoires qui traversent le Golfe de Guinée sont marquées par l'importance des flux migratoires nigériens. Le Nigeria déverse son surplus du nombre dans les pays voisins en mêlant ponctions des territoires voisins et encouragement d'une émigration régulière par la prescription du respect des normes consulaires des différents Etats. Au Cameroun la colonie nigérienne est estimée à près de quatre millions de ressortissants⁹¹³. En Guinée Equatoriale le nombre de plus en plus important d'immigrés nigériens menace de rompre l'équilibre démographique du pays avec une proportion d'étrangers qui tend à devenir plus importante que celle des nationaux. La présence nigérienne est également très forte au Gabon où les autorités se disent de plus en plus « agacées » par cette présence incommode. Cela d'autant plus que les immigrés nigériens sont considérés à Libreville comme ceux qui occupent les lieux marginaux du crime, de la contrebande et des détournements⁹¹⁴.

Le Cameroun est l'autre pays du Golfe de Guinée qui dispose d'importantes colonies d'immigrés dans les autres pays la région. Au Gabon vivent près de cinquante mille immigrés camerounais qui monopolisent de manière considérable le commerce des vivres frais et qui progressivement étendent leur influence dans les domaines plus prestigieux de l'enseignement et d'autres activités libérales. En Guinée Equatoriale la communauté camerounaise est évaluée à

⁹¹² B. NKENE, « Les étrangers, acteurs de la vie politique camerounaise : l'exemple des immigrés nigériens dans la ville de Douala », POLIS. REVUE CAMEROUNAISE DE SCIENCE POLITIQUE, Vol. 8, n° spécial, 2001, pp. 87-121

⁹¹³ T. WEISS, LES MIGRATIONS NIGERIANES DANS LE CAMEROUN, Thèse de Doctorat en géographie, Université de Paris IV-Sorbonne, 2 vol. 1996

⁹¹⁴ M. EBOZO'O, «Insécurité au Gabon. Idriss Ngari à rude épreuve », LE TEMPS, n° 58, 7 Juin 2002, p. 1

près de vingt mille ressortissants. Elle est non moins importante au Nigeria, en RCA, au Tchad, en Côte d'Ivoire où elle avoisine cinq mille ressortissants. Cette diaspora est engagée dans les luttes de survie et de positionnement avec les acteurs nationaux. Les activités commerciales, les professions libérales, le domaine de l'enseignement sont parmi les espaces de jeu les plus sollicités par les immigrés.

Des dizaines de milliers de tchadiens sont présents au Cameroun et dans une proportion relativement faible au Nigeria. La communauté tchadienne au Cameroun qui comprend réfugiés, exilés politiques et immigrés « économiques » est particulièrement présente dans le domaine de la petite agriculture et dans celui du petit commerce dans les grandes agglomérations urbaines.

Le Gabon, le Congo-Brazzaville, la Guinée Equatoriale, pays relativement moins peuplés du Golfe de Guinée disposent de communautés diasporiques relativement modestes. Au Cameroun par exemple, la communauté gabonaise s'évalue, depuis les années 80, à près d'une centaine de ressortissants partagés entre les études universitaires, les fonctionnaires des institutions régionales et internationales et quelques commerçants. Les immigrés congolais installés au Cameroun comprennent des commerçants, des réfugiés ; des exilés et quelques ouvriers travaillant dans les sociétés forestières. Les Equato-guinéens sont présents au Gabon et au Cameroun surtout dans les milieux Fang. Depuis 1997, les flux d'immigrés équato-guinéens vers le Cameroun ne font que croître comme l'attestent les chiffres suivants tirés des notes du Consul du Cameroun à Bata :

Tableau 40 : Les entrées officielles des Equato-guinéens au Cameroun (1997 et 1998)

	1997	1998
Visas ordinaires	2037	2094
Visas diplomatiques	243	224
Total	2280	2318

Source : Réalisé par l'auteur.

Parce qu'elles ont le double phénomène de sédentarisation et d'identisation en leur centre, les migrations transfrontières semblent conduire au renforcement d'une publicité transnationale. Il y a comme une consolidation d'un champ transétatique pluriel de positionnement des acteurs qui, bien que gardant en mémoire leur lieu de provenance et travaillant à sa reproduction promeuvent des intérêts spécifiques. La publicité transnationale est le champ commun de l'itinérance sinon para du moins sub-étatique.

2. L'enchevêtrement des citoyennetés, effet de la publicisation transétatique

Les communautés en situation d'immigration négocient leur pénétration dans l'espace public à travers une stratégie d'identification et d'identisation. Ainsi, les tentatives et la volonté clairement affichées des populations camerounaises, nigérianes, tchadiennes, centrafricaines etc. en situation d'immigration ou d'exil de se fondre harmonieusement dans les sociétés majoritaires d'accueil, de vivre pleinement les valeurs de ces sociétés, de partager certains de leurs usages et d'épouser leurs normes est ce qui ressort de l'observation des comportements des immigrés dans leur société d'accueil. Toutefois, il s'agit d'une insertion qui ne saurait équivaloir à une dilution pure et simple des immigrés dans les sociétés d'accueil. Il y a aussi comme une affirmation concomitante, de la part des immigrés, du *droit d'être étranger* ; c'est-à-dire une action d'imposition et de valorisation d'un soi collectif différent digne de considération et de respect. Il y a une attitude particulariste que les communautés étrangères

développent dans leur pays d'accueil. C'est la dialectique de l'identification et de l'identisation qui permet une régulation des flux migratoires.

C'est l'approche du champ qui permet une compréhension nouvelle des mutations que les dynamiques migratoires entraînent pour ce qui est de la relation entre nationalité, autochtonie et citoyenneté. Il y a dans les analyses dominantes comme une double dialectique de la « *dénationalisation* » de l'appartenance communautaire et de l'aiguisement de la « *distinction faite entre natif et non-natif* »⁹¹⁵ conduisant à la fracture communautaire et au conflit politico-identaire⁹¹⁶.

Comme le souligne Zaki LAÏDI, l'espace public s'entend d'un « *espace symbolique de représentation et de délibération fondée sur la citoyenneté et traduisant l'existence de sociétés civiles constituées sur une base transnationale* »⁹¹⁷. Si la publicité a pour fondement la citoyenneté, il va sans dire que la publicité transnationale a comme racine nourricière une citoyenneté transnationale. En effet dans des contextes marquées sinon par le recul du moins par le contournement de l'Etat, la citoyenneté semble se définir de moins en moins en termes politico-étatiques. Il y a comme une sédimentation progressive de la citoyenneté post-nationale/post-étatique que traduit la multi-appartenance sociale des individus.

Si de manière classique la citoyenneté renvoie à l'ensemble des droits et des devoirs que confère à l'individu son attachement juridique à la population constitutive d'un Etat, il y a en cette ère de la désétatisation marquée par la multipositionnalité des populations dans le champ interétatique du Golfe de Guinée, comme un avènement de la plurinationalité ou de la multicitoyenneté. La citoyenneté post-nationale traduit une nationalité plurielle où un individu peut non seulement jouir d'une multitude de rattachements juridiques à plusieurs Etats mais aussi où l'individu peut disposer des nationalités ou des citoyennetés de rechange. La citoyenneté devient elle-même une coquille vide pouvant faire l'objet d'une variété de contenus dans une « *conjoncture fluide* » où il y a une inscription simultanée des individus dans plusieurs espaces nationaux. « *Par exemple certains Fang d'Ambam se présentent successivement comme camerounais, équato-guinéens ou gabonais selon les circonstances. De même un commerçant de Garoua, qui maîtrise le haoussa et le pidgin, déclare se sentir « chez lui » au Nord du Nigeria : le port d'une « chemise serrée », l'achat d'une étiquette d'impôts (prouvant qu'il s'est acquitté des impôts nigériens) lui permettent d'être assimilé à un nigérian et de vaquer sans inquiétude à ses affaires* »⁹¹⁸. C'est ce que Karine BENNAFLA appelle le « *déclin de la nationalité en tant que distinction quelque peu factice et floue pour des individus d'une même famille ou d'une même ethnie séparés par une frontière ; [art de jouer des populations] pour franchir les frontières et évoluer sans problème en terre voisine, témoignant du rapport utilitaire qu'elles ont à la frontière et au rattachement à l'espace d'un Etat* »⁹¹⁹. Cette analyse de Karine BENNAFLA est en phase avec cette affirmation de Miguel DARCY de OLIVIERA et R. TANDON suivant laquelle « *il y a une myriade de citoyens, aux visages, soucis et sources d'inspiration différente dans le monde actuel* »⁹²⁰.

Les citoyennetés transnationales ne sont pas seulement dans le cas du Golfe de Guinée, une conséquence de la diffusion de la logique post-nationale de la globalisation. La transnationalité est une dimension historique de la formation aussi bien des identités que des citoyennetés africaines. « *Pour autant que l'on puisse s'en souvenir, note un Rapport du CODESRIA, notre histoire a été, au long du temps, une histoire de la mobilité et des migrations [...], une histoire du mouvement. Nous sommes, à cet égard, des hommes et des femmes qui ont beaucoup marché et voyagé ; qui se sont constamment déplacés, soit de leur propre gré, soit*

⁹¹⁵ P. GESHIÈRE, « Les géographies de l'autochtonie », BULLETIN DU CODESRIA, 3&4, 1999, pp. 105-106

⁹¹⁶ « Côte d'Ivoire, la tentative ethno-nationaliste », POLITIQUE AFRICAINE, n° 78, 2000

⁹¹⁷ Z. LAÏDI, (dir), GEOPOLITIQUE DU SENS, op. cit., p. 35

⁹¹⁸ K. BENNAFLA, op. cit., p. 37

⁹¹⁹ Ibidem.

⁹²⁰ M. DARCY de OLIVIERA et R. TANDON, « L'émergence d'une société civile globale », op. cit.

par la force des circonstances, les aléas de l'existence et les opportunités offertes par toute vie humaine. Notre identité s'est forgée, historiquement sur les routes de la migration »⁹²¹. L'Afrique apparaît ainsi comme « un continent des diasporas, c'est-à-dire un continent peuplé des gens qui, souvent, sont venus d'ailleurs »⁹²². Ainsi par exemple si le Cameroun apparaît aujourd'hui comme un espace de repli sécuritaire pour de nombreux réfugiés rwandais et burundais, c'est parce que, historiquement, le Cameroun, le Burundi, le Rwanda font partie d'une aire migratoire précoloniale commune : l'aire bantou. Plus exactement l'aire migratoire beti s'intègre dans le vaste espace des mouvements de populations bantou⁹²³. La mémoire collective des Hutus des Grands Lacs s'articule de manière forte sur la construction du Cameroun comme leur lieu de provenance. Cela explique aussi la propension des réfugiés des Grands Lacs à se fondre dans l'espace public camerounais sans s'imaginer comme des gens qui occupent une position marginale.

Bien que marquées par cette dimension historique, les citoyennetés transnationales s'inscrivent aussi dans le mouvement en cours qui va « de l'immigration à la nouvelle citoyenneté »⁹²⁴. C'est l'avènement de la « nouvelle citoyenneté » qui s'affirme surtout économique et sociale. Elle repose sur l'ouverture des espaces sociaux afin de permettre aux individus de capitaliser leurs potentialités créatrices et récréatrices. « La nouvelle citoyenneté, selon Saïd BOUAMAMA, se construit sur la base d'une garantie sociale accordée à tous les citoyens sans distinction. Elle est une avancée économique et sociale »⁹²⁵. A travers l'immigration se structure une « société civile globale »⁹²⁶ et se sédimente une nouvelle citoyenneté. La citoyenneté classique fondée sur la sédentarité est en pleine mutation. La mobilité s'affirme de plus en plus comme l'autre assise de la citoyenneté. L'immigration semble conduire, comme le montre le cas des nigériens au Cameroun, à de nouvelles formes de participation communautaire et politique. Elle conduit aussi à une ré émergence du réalisme national-étatique non seulement parce que les individus s'appuient sur leur filiation nationale pour pénétrer d'autres espaces publics, mais aussi parce qu'ils sont perçus dans leurs territoires d'accueil sous le prisme étatique. Au total les phénomènes d'identification et d'identisation, de désétatisation et de (ré)étatisation s'avèrent comme les nouveaux modes d'insertion « civilisée » des communautés étrangères en situation d'immigration dans les espaces publics des pays d'accueil. D'où la consolidation progressive des formes de citoyenneté sinon multi ou transnationale du moins planétaire⁹²⁷.

Paragraphe 2 :

LES DYNAMIQUES IDENTITAIRES DANS LE CHAMP INTERETATIQUE DU GOLFE DE GUINEE

En tant que champ transnationalisé, l'espace public du Golfe de Guinée est bel et bien un espace de concurrences, de luttes matérielles et symboliques. C'est un champ traversé par les dynamiques de concurrence et de luttes en vue de l'acquisition des positions matérielles et symboliques prépondérantes dans l'espace socio-politique. L'espace transnational du Golfe de Guinée est marqué par le jeu des croyances liées à la construction de soi comme identité et

⁹²¹ CODESRIA, 9^{ème} Assemblée Générale, RAPPORT DU SECRETAIRE EXECUTIF, Dakar, 14-18 décembre 1998, pp.v-vi

⁹²² Sur un aperçu, voir Ph. LABURTHE-TOLRA, LES SEIGNEURS DE LA FORET. ESSAI SUR LE PASSE HISTORIQUE, L'ORGANISATION SOCIALE ET LES NORMES ETHIQUES DES ANCIENS BETI AU CAMEROUN, Paris, PUBLICATIONS DE LA SORBONNE, 1981

⁹²³ J. BINET, LE GROUPE PAHOUI : FANG-BULU-BETI, Paris, PUF, 1958

⁹²⁴ S. BOUAMAMA, A. CARDEIRO et M. ROUX, LA CITOYENNETE DANS TOUS SES ETATS. DE L'IMMIGRATION A LA NOUVELLE CITOYENNETE, Paris, CIEMI-L'HARMATTAN, 1998

⁹²⁵ Ibid.

⁹²⁶ M. OLIVIERA et R. TANDON, CITOYENS DU MONDE OU LE RENFORCEMENT DE LA SOCIETE CIVILE MONDIALE, Washington D.C., CIVCUS, 1995

⁹²⁷ J.P. MICHIELS et D. UZUNIDIS, MONDIALISATION ET CITOYENNETE, Paris, L'HARMATTAN, 1999

différence⁹²⁸. La publicité transnationale est marquée par des processus de construction de soi collectifs « *distincts* » des autres. Ces constructions sont tributaires des croyances attachées au degré de « *civilisation des mœurs* » accordée à chacun des acteurs en jeu dans le champ. Bien évidemment, la place qu'on s'accorde dans la hiérarchie « *civilisationnelle* » détermine largement les prises de positions des acteurs politiques et publics à l'égard des agents en situation d'immigration. En tout cas la construction d'un « Nous » prestigieux comme processus de distinction des autres « *barbares* » (A) n'enraye nullement la dynamique parallèle de la transétatisation des réseaux identitaires (B).

A - L'ENJEU IDENTITAIRE DANS LE CHAMP TRANSNATIONAL DU GOLFE DE GUINÉE : LA CONSTRUCTION D'UN « NOUS »⁹²⁹ PRESTIGIEUX ET D'UN « EUX » BARBARES

L'espace public transnational du Golfe de Guinée est, à certains égards, un « *espace énonciatif* » ; c'est-à-dire une sphère marquée par la « *production de préférences* » : « *Par production de préférences, il faut entendre la capacité à produire une définition d'un « Nous » opposable au reste du monde (...). Elle suppose donc la recherche d'un discours identitaire plus ou moins intériorisé* »⁹³⁰. Le champ du Golfe de Guinée est un espace marqué par une prolifération de « Nous » qui prennent pour l'essentiel les contours des Etats. Toutefois on note également une multitude de « Nous » aussi bien infra/sub-étatiques que transnationaux en rapport avec la fragmentation identitaire des espaces nationaux.

Dans l'espace régional du Golfe de Guinée en effet, les définitions étatiques de l'identité nationale – qui sont en même temps des processus de construction de l'altérité – reposent sur la dialectique du barbare et du civilisé. C'est en quelque sorte la version tropicale de la dialectique du sauvage et du civilisé, de « *l'empire et des barbares* »⁹³¹. Dans les *habitus* qui structurent les schèmes nationaux dans le Golfe de Guinée, l'autre ; c'est-à-dire l'étranger, c'est le « *barbare* » ou le non-civilisé ; peu recommandable pour fréquentation. Globalement les figures du criminel, du « *kleptocrate* », du contrebandier, du mendiant servent à définir l'autre-étranger qui, du reste, constitue une menace pour les grandes valeurs nationales. L'autre, c'est-à-dire l'étranger est un vecteur de la « *décivilisation* » ou de la corruption des mœurs nationales. Au demeurant, le soi civilisé (2) se distingue et s'oppose à autrui barbare (1).

1. Les constructions de « l'étranger » dans le Golfe de Guinée : la prédominance de la figure du barbare

Dans l'espace-monde en général et dans le Golfe de Guinée en particulier, les processus socio-politiques de construction et d'intégration de l'étranger posent le problème global de la relation entre nationalité, autochtonie, allogénie et citoyenneté. Ce problème prend une tournure cruciale avec les dynamiques de désétatisation des allégeances, de « *sous-étatisation* » des appartenances communautaires et de transnationalisation des regroupements identitaires en cours. Bref le fait marquant dans l'actuel brouillage des critères routiniers d'identification et qui structure une véritable conjoncture des identités nationales est, comme le souligne Peter GESCHIERE, le double phénomène de la « *dénationalisation* » de l'appartenance communautaire et de l'aiguïsement de « *la distinction faite entre natif et non-natif* »⁹³². Ce double phénomène conduit, dans certains cas, à la fracture sociale et au conflit politique. Ainsi,

⁹²⁸ T. TAP, IDENTITES COLLECTIVES ET CHANGEMENTS SOCIAUX. PRODUCTION ET AFFIRMATION DE L'IDENTITE, Toulouse, PRIVAT, 1980

⁹²⁹ Cf. N. ELIAS, LA SOCIETE DES INDIVIDUS, op. cit.

⁹³⁰ Z. LAÏDI, GEOPOLITIQUE DU SENS, op. cit., pp. 39-40

⁹³¹ Cf. J.C. RUFFIN, L'EMPIRE ET LES NOUVEAUX BARBARES, Paris, J.C. LATTES, 1991

⁹³² P. GESCHIERE, « Géographie de l'autochtonie », BULLETIN DU CODESRIA, n° 324, 1999, pp. 105-106

au Cameroun par exemple, les milieux « *biaffrais* »⁹³³ sont perçus de la part des populations locales comme des « *territoires de l'altérité* »⁹³⁴ qui, malgré le dynamisme économique et marchand qui s'y déploie, apparaissent d'abord comme des milieux marqués par la criminalité, la contrebande et la tricherie. D'où la construction d'une vision péjorative des ressortissants nigériens ; « *la perception empreinte d'aversion et de méfiance des populations locales vis-à-vis des immigrés nigériens [envahisseurs et tricheurs]* »⁹³⁵. Le corollaire de cette vision péjorative est la structuration concomitante dans les schèmes de perception de la majorité camerounaise, d'un imaginaire des « *gens-à-part* »⁹³⁶ voués à l'exclusion sociale. Il s'agit là d'un processus de disqualification d'un groupe d'individus par une communauté⁹³⁷.

Les populations tchadiennes en situation d'immigration au Cameroun sont aussi perçues à partir des catégories de criminels et de délinquants. Les tchadiens au Cameroun sont globalement perçus comme des disséminateurs de l'insécurité. Ceux-ci exportent sur le sol camerounais le désordre armé quasi-chronique qui sévit depuis plusieurs décennies sur le territoire tchadien⁹³⁸. En effet, dans les constructions symboliques de la majorité des camerounais, le tchadien est d'abord perçu comme un clandestin, un brigand, un vecteur de la diffusion des armes légères et surtout un kleptomane criminel. La réponse camerounaise aux immigrants criminels tchadiens combine aussi bien l'indexation, le lynchage populaire que les condamnations de la justice nationale camerounaise. En somme l'état suivant des détenus tchadiens dans la province de l'Extrême-Nord (qui fait frontière avec le Tchad) dressé en 2000 par les services du gouverneur de cette province indique clairement les voies marginales et criminelles d'intégration sociale des tchadiens au Cameroun d'une part et leur distinction par les camerounais comme les « *Zarguina* », c'est-à-dire les « *coupeurs de route* ».

Tableau 41 : Détenus tchadiens dans l'Extrême Nord du Cameroun en 2000

Départements	Nombre de détenus	Type d'infraction				
		Vol	Fabrication de fausse monnaie	Immigration clandestine	Meurtre	Autres
Diamare	35	26	1	11	2	2
Mayo Danay	33	22	-	3	2	6
Logone et Chari	53	38	1	41	7	8
Mayo Kani	7	3	-	4	-	3
Mayo Sava	4	2	-	2	-	2
Mayo Tsanaga	2	1	-	1	-	-

Source : Réalisé par l'auteur à partir des données tirées dans « *Etat des détenus tchadiens dans la province de l'Extrême Nord* » dressé par le Gouverneur de l'Extrême Nord, 2000

Plus que le Cameroun, le Gabon apparaît sans doute dans le Golfe de Guinée comme l'Etat qui procède à une discrimination paroxystique entre nationaux et étrangers. Les croyances nationales et/ou populaires gabonaises à l'égard des étrangers se structurent d'une manière générale autour de la dialectique sinon du civilisé et du barbare du moins du maître et de

⁹³³ Désignation populaire des ressortissants nigériens au Cameroun. « Biaffrais » a une référence explicite à guerre de sécession du Biafra en 1967 qui a occasionné l'afflux massif des populations nigérianes vers au Cameroun. Aujourd'hui la communauté nigérienne vivant au Cameroun est estimée à près de 4 millions de ressortissants.

⁹³⁴ Voir : « Les territoires de l'altérité », JOURNAL DES ANTHROPOLOGUES, 59, Hiver 1995.

⁹³⁵ J.B. NKENE, « Les immigrés nigériens à Douala. Problèmes et stratégies d'insertion sociale des étrangers en milieu urbain », POLIS, vol.7, numéro spécial, 1999/2000, pp. 113-138, p. 119

⁹³⁶ Cf. A. MORICE, « Stigmatisation et esprit communautaire des "gens à part". Les contradictions d'un modèle », JOURNAL DES ANTHROPOLOGUES, 59, Hiver 1995, pp. 37-47

⁹³⁷ Cf. G. FERREOL, ed., INTEGRATION, LIEN SOCIAL ET CITOYENNETE, Paris, PRESSES UNIVERSITAIRES DU SEPTENTRION, 1998, p. 79

⁹³⁸ Sur les premières heures de ce désordre conflictuel, lire la chronique de P. LE CHEVOIR, LES NOUVELLES HEURES D'ABECHE 1966-1967. LES PREMISES DU FROLINAT, Paris, L'HARMATTAN, 1999

l'esclave. « *Dans l'imagination populaire*, note le journaliste M. BIONGOLO, *le Gabonais est assis sur un trône ; il a un Ghanéen pour lui cirer les chaussures, un Béninois pour le conduire dans le taxi, un Camerounais pour lui vendre des vivres, et un « Equato » pour lui servir de domestique* »⁹³⁹. Par ailleurs, les « *Equatos* » au Gabon sont comme par essence destinés à l'accomplissement des tâches subalternes et de divers autres travaux manuels. Il sévit en effet dans l'Etat gabonais comme une phobie de l'étranger qui a conduit à la formulation d'un « *drame* » gabonais dans le discours politique national : « *At the end of 1984, President Bongo initiated his most blatant attempt to manipulate the xenophobic tendencies of Gabonese citizens. In an address to the PDG's Political Bureau, he cited immigration as a problem that had to be brought under control. Then in an extraordinary speech to members of the Gabonese gendarmerie at the end of January 1985 (...), Bongo let loose a burst of antiforeign invective. He first targeted prostitutes, claiming that all the women playing this trade in Libreville were foreigners (...). Next he moved to attack immigrants who « enter Gabon and leave as they wish », spreading « disharmony among Gabonese » and « murder[ing] the national Economy « (...) Prime Minister Paulin Obame Nguema (...) reflecting upon transportation in Libreville, (...) asked, « The whole taxi transport network is in the hands of foreigners. Do you find that normal ? » He concluded by noting that France won the battle of the Marne in 1914 with Parisian taxis, because the taxi drivers were French »* »⁹⁴⁰.

La gestion de l'immigration par les autorités gabonaises semble, dans une certaine mesure, caractérisée par la récrimination, la répulsion, la dramatisation et l'expulsion conduisant tout simplement à la xénophobie. C'est dans cette perspective que Christopher J. GRAY estime que le Gabon est un cas type de pays où la citoyenneté se construit et se cultive à travers l'exhortation xénophobe⁹⁴¹. Ainsi des milliers de camerounais, perçus comme des kleptomanes et des escrocs de grand chemin ont été expulsés plusieurs fois du Gabon. Les premières expulsions massives remontent en 1981 avec ce que les médias ont qualifié de « *guerre du football* »⁹⁴². Un match de football ayant opposé une équipe camerounaise à celle du Gabon à Douala le 20 Mai 1981 conduisit à des manifestations anti-camerounaises⁹⁴³ à Libreville. Les attaques des habitants de Libreville prirent pour cibles la plupart des symboles des activités et de la présence camerounaises : marché, comptoirs, débits de boisson, taxis. Les étudiants et les policiers gabonais prirent activement part aux manifestations. Les camerounais constitueront encore en 1992-1993, le gros des expulsions des étrangers menées par les autorités gabonaises.

La catégorie de « *barbare* » peut aussi être perçue comme le schème – « *durable et transposable* » -- de perception des immigrés nigériens au Gabon. Les nigériens au Gabon sont considérés comme « *des gens à part* », différents dans leurs mœurs et coutumes, et baignant dans un vide de significations et de valeurs positives. Il ne sont pas vertueux ou civilisés comme les gabonais et, davantage, leur trop grande pénétration des milieux gabonais paraît sinon comme une offense intolérable du moins comme un grand danger pour la stabilité socio-politique du pays. Selon une note interne de l'Ambassade du Cameroun à Libreville ; « *Le Gabon se plaint de la présence incommode des ressortissants nigériens impliqués dans des actes de criminalité et de grand banditisme* »⁹⁴⁴. Au Gabon, les nigériens sont aussi perçus sous la figure des « *barbares* ». Ils représentent le mauvais côté social. C'est pourquoi, face à ces derniers, une partie de l'opinion publique gabonaise mobilise l'argument de « *la souveraineté nationale* » comme posture de légitimation de l'action publique contre les ressortissants de cet Etat qui, « *non seulement violent et tuent leurs victimes (sans défense), mais encore ont déclaré*

⁹³⁹ M. BIONGOLO, « Immigration. Dix jours pour payer ou déguerpir », AFRICA INTERNATIONAL, n°279-280, Janvier – Février 1995, p. 30

⁹⁴⁰ C.J. GRAY, « Cultivating Citizenship Through Xenophobia in Gabon, 1960-1995 », AFRICA TODAY, 54, 3-4, pp. 398 et 402

⁹⁴¹ M.J. GRAY, op. cit.

⁹⁴² F. MOUNIER, « Gabon-Cameroun : la guerre du football » JEUNE AFRIQUE, 1066, 10 Juin 1981, p.21.

⁹⁴³ « Gabon : Manifestations anti-camerounaises à Libreville », MARCHES TROPICAUX ET MEDITERRANEENS, 29, Mai 1981, p. 1487

⁹⁴⁴ ARCHIVES DU MINISTERE DES RELATIONS EXTERIEURES DU CAMEROUN.

la guerre aux forces de défense sur qui ils n'hésitent pas à tirer pour une simple interpellation de routine (...). Quand des ressortissants spécifiques à un pays s'identifient à travers ce genre d'actions qui, petit à petit, sont facteurs de l'embrasement du tissu social de notre pays et par conséquent, précipitent l'effondrement de notre économie, il y a urgence de brandir l'argument de la souveraineté nationale »⁹⁴⁵. C'est dans cet environnement symbolique de « nigériens–bandits–criminels » que se structure dans la société majoritaire gabonaise une certaine répulsion des immigrés nigériens qu'il convient de situer la vaste opération de refoulement des immigrés clandestins nigériens engagée par les plus hautes autorités gabonaises⁹⁴⁶. Ainsi en 1993, « plus de 1600 nigériens [seront] expulsés du Gabon »⁹⁴⁷. Furent également expulsés au cours de la même opération des ressortissants ghanéens⁹⁴⁸ et bien d'autres communautés étrangères. Au total le sentiment nationaliste est tellement fort au Gabon que même les considérations liées au poids économique des immigrés ne semblent nullement atténuer les logiques de refoulement des autorités gabonaises⁹⁴⁹.

Dans les autres pays du Golfe de Guinée, c'est au travers de ce qui est globalement considéré comme leur « complexe de supériorité » que sont perçus les ressortissants camerounais. Le « Nous » camerounais est perçu dans la sous-région comme un « Nous » hautain, condescendant qui se réserve la première place dans la hiérarchie régionale des peuples. Ce passage, tiré d'une note interne de l'Ambassade du Cameroun à Malabo est très expressive à cet égard parce qu'elle met en exergue : « le complexe d'infériorité qu'entretiennent les nationaux à l'endroit des camerounais, parce que ces derniers sont plus dynamiques et plus entreprenants dans le secteur du commerce et celui des petits métiers [ainsi que] la phobie d'invasions qu'entretiennent également les nationaux à l'égard des étrangers et surtout des camerounais, considérés à tort comme des envahisseurs ; dans cet environnement hostile ; la tâche de l'ambassade dans le domaine de la protection des camerounais ne peut pas être aisée »⁹⁵⁰. Les camerounais sont aussi perçus dans ce pays comme des « grosses têtes » ; qui disposent d'une expertise riche et diversifiée jusque dans les domaines de la délinquance et de la criminalité. Le « capital intellectuel » des camerounais est très grand en matière d'activités illicites. Ainsi selon une note interne de l'Ambassade du Cameroun à Malabo, le Chef de l'Etat équato-guinéen Teodoro OBIANG NGUEMA MBAZOGO aurait prononcé, le 17 Juillet 2000, au Palais des Congrès de Bata, un discours vindicatif à l'égard des camerounais responsables selon lui du grand banditisme et de l'insécurité qui sévissent dans ce pays : « Faites attention aux étrangers et surtout aux camerounais, car ces derniers ont eu de l'argent du pétrole avant, et leurs gisements pétroliers étant déjà épuisés, ils cherchent à nous envahir puisqu'ils possèdent des techniciens, ingénieurs, cadres de haut niveau bref de grosses têtes »⁹⁵¹. Dans une interview accordée au journal *Jeune Afrique L'Intelligent*, le président équato-guinéen va encore affirmer : « Les Camerounais sont nombreux chez nous. Certains d'entre eux se sont rendus coupables d'escroqueries, de détournements, et mettent en danger la sécurité du pays »⁹⁵².

Au Tchad et en République Centrafricaine, le camerounais apparaît dans les imaginaires populaires comme un « homme arrogant et condescendant ». Dans les milieux diplomatiques du Golfe de Guinée, il y a prédominance d'un sentiment d'exaspération à l'égard du repli sur

⁹⁴⁵ M. EBOZO'O, « Insécurité au Gabon... », op. cit., p. 1

⁹⁴⁶ « Gabon. Immigrés, vaste opération contre les immigrés clandestins nigériens », MARCHES TROPICAUX ET MEDITERRANEENS, 48, 23 Octobre 1992, p. 2783

⁹⁴⁷ « Gabon. Immigrés, plus de 1600 nigériens expulsés du Gabon », MARCHES TROPICAUX ET MEDITERRANEENS, 49, 8 Janvier 1993, p. 49

⁹⁴⁸ E. AMEYIBOR, « Ghana – Politics : Illegal Immigrants to be Evacuated from Gabon », INTERPRESS THIRD WORLD NEWS AGENCY, 6 February 1994

⁹⁴⁹ Voir : « Gabon : les implications économiques du départ des immigrés clandestins », MARCHES TROPICAUX MEDITERRANEENS, 51, 27 Janvier 1995, p. 217 et suiv. ; « Gabon : les départs des immigrés laissent un vide au plan économique » ; MARCHES TROPICAUX MEDITERRANEENS, 51, 17 Février 1995, p. 359

⁹⁵⁰ ARCHIVES DU MINISTERE DES RELATIONS EXTERIEURES DU CAMEROUN.

⁹⁵¹ Ibid.

⁹⁵² JEUNE AFRIQUE L'INTELLIGENT, N° 2186, du 2 au 8 décembre 2002, p. 33

soi du Cameroun qui fait montre d'une « *mauvaise volonté* »⁹⁵³ dans l'appui au développement de ses voisins moins nantis en ressources naturelles et en capital humain. Le principe de la politique étrangère non-hégémonique appliqué par Yaoundé à l'égard de ses voisins est paradoxalement perçu comme un comportement égoïste relevant de la stratégie du « *cavalier seul* » ; sans égards pour les voisins. C'est ainsi que dans une note sur les perspectives des « *relations entre Libreville et Yaoundé* » élaborée par l'Ambassade du Cameroun à Libreville en 1998, il est fortement recommandé que, dans l'optique d'une revitalisation de l'axe Libreville – Yaoundé, « *le premier [geste à entreprendre], avant tout et par dessus tout, est celui de la visite officielle et d'amitié que le Président Paul BIYA et son épouse, pourraient effectuer au Gabon à l'invitation, déjà adressée à Yaoundé depuis 1997, du Président BONGO* »⁹⁵⁴.

2. Les constructions nationales de soi. Phénoménologie des « nous » dans le Golfe de Guinée

Les gestions nationales quasi-xénophobiques de l'immigration de même que la prolifération des visions péjoratives des étrangers qui ont cours dans le Golfe de Guinée peuvent être analysées comme étant, dans une certaine mesure, des processus de « *distinction nationale* », d'identisation ; bref des processus de construction de soi collectifs. Cette grille d'analyse semble d'autant plus pertinente que « *tout groupe ne se constitue, ne se définit et ne se maintient qu'en se distinguant d'autres groupes et en étant distingué par eux, dans et par des relations d'opposition (...), une représentation qui ne peut accomplir sa positivité qu'en passant par la porte étroite de la négativité* »⁹⁵⁵. Dans le domaine de l'analyse internationale, le processus de « *distinction* » des Etats est généralement appréhendé comme la construction d'un « *sens* » : « *ensemble de valeurs et d'intérêts communs, produits et partagés par des sociétés politiques (...) qui aspirent à se projeter collectivement dans le champ international à des fins d'affirmation identitaire ou stratégique* »⁹⁵⁶. Le Golfe de Guinée est en effet un champ marqué par la démultiplication des espaces d'énonciation de « *sens* ». Il y a ici comme un renforcement des dynamiques de construction nationale ou sub-nationale des espaces collectifs, aussi bien sur des bases étatiques que sub-étatiques. Entendu fondamentalement comme un processus d'énonciation, la construction du « *sens national* » - qui est aussi un véritable processus de détermination d'un soi collectif, de spécification d'un « *Nous* » - a, dans le contexte africain, partie liée avec le projet national étatique fortement nourri par l'idéologie de la construction nationale.

Dans la post-colonie, la construction du « *sens* » national a eu pour vecteur le parti unique. En effet le rôle politique, économique et social jadis assigné au parti unique dans la post-colonie africaine a été pour tout dire démiurgique. « *Il devait, souligne Achille MBEMBE, endiguer les forces d'éparpillement et saborder les « identités de contrebande » (...), l'objectif final étant la production d'une société unie* »⁹⁵⁷. Le parti unique s'est voulu l'architecte du sens national, l'instance normative et législatrice suprême, le creuset de la « *mobilisation des ressources humaines, en particulier des ressources intellectuelles (...) si précieuses* »⁹⁵⁸. Au demeurant le parti unique est le cadre de la construction de l'Etat en tant que principe organisationnel de l'espace et centre de monopole de la violence symbolique légitime. Le totalitarisme idéologico-symbolique de la post-colonie monopartiste imposait à la diversité humaine qui composait les Etats, une définition du « *Nous* » en dehors duquel il n'y avait que

⁹⁵³ ARCHIVES DU MINISTERE DES RELATIONS EXTERIEURES DU CAMEROUN.

⁹⁵⁴ Note sur « Election présidentielle gabonaise du 6 Décembre 1998 et relations entre Libreville et Yaoundé », ARCHIVES DU MINISTERE DES RELATIONS EXTERIEURES.

⁹⁵⁵ M. GIRAUD, « L'ethnicité comme nécessité et comme obstacle », in G. FERREOL, ed., INTEGRATION, LIEN SOCIAL ET CITOYENNETE, op. cit., p. 139

⁹⁵⁶ G. HERMET, « Quel espace de sens pour l'Europe ? », op. cit., p. 47

⁹⁵⁷ A. MBEMBE, AFRIQUES INDOCILES, op. cit., p. 140

⁹⁵⁸ P. BIYA, POUR LE LIBERALISME COMMUNAUTAIRE, op. cit., p. 148

« *subversion* » et à la soustraction duquel il n'y avait que « *rébellion* » et « *complot* » néo-colonial. C'est en tentant d'élucider le rôle de l'Etat africain dans un tel contexte que Achille MBEMBE a avancé l'hypothèse de l' « *Etat-théologien* » pour traduire l'omnipotence et l'omniprésence des Etats africains dans les processus de construction des identités nationales dans une perspective unidimensionnelle et impérative. « (...) *l'Etat-théologien se constitue comme le principe instituant des langages et des mythes d'une société. C'est lui qui a charge de produire les formes de conscience (...) en « inculquant » à tous le principe de vision légitime, il pèse sur la capacité des agents à orienter leurs représentations. Il produit (...) les catégories de perception, les structures cognitives, l'équipement mental à partir duquel (...) voir et dire le monde. L'Etat théologien aspire donc, au total à se faire lui-même système culturel et symbolique* »⁹⁵⁹. Au regard de la manière dont les « *identités nationales* » s'expriment dans le Golfe de Guinée, on peut dire que le projet national-étatique porté par le parti unique a, en tant que procès de « *réduction de la société à l'Un* », connu un certain succès. D'où la pluralité de « *Nous* » nationaux qui marque l'espace symbolico-identitaire du Golfe de Guinée. On peut y distinguer un « *Nous camerounais* », un « *Nous Gabonais* », un « *Nous nigériens* », un « *Nous equato-guinéen* » etc.

Une brève phénoménologie de ces différents « *Nous* » révèle que, dans le Golfe de Guinée en particulier et dans l'espace africain en général, le « *Nous nigérien* » est un « *Nous* » transcendant. La personnalité nationale nigérienne s'est, au plan continental et/ou mondial, fortement structurée autour de l'élaboration d'une espèce de « *calling* » tropical. Le Nigeria a affirmé avec force une « *destinée manifeste* » régionale et continentale. Celle-ci a traduit une vision politico-populaire de la prédestination du Nigeria à jouer un rôle de « *guidance* » régionale conformément à sa position de « *géant d'Afrique* » ou de « *plus puissant Etat noir du monde* »⁹⁶⁰. C'est ainsi que lors de sa première magistrature, le président Olusegun OBASANJO affirmait que « *s'il est un pays africain ou de race noire qui dispose des potentialités pour devenir une puissance moyenne en termes politiques, économiques, technologiques et militaires durant ce siècle [le Xxème], c'est bien le Nigeria. Et jusqu'à ce qu'une telle situation ne soit réalisée, l'Afrique ne sera pas laissée aux africains par le monde extérieur* »⁹⁶¹. On voit ainsi comment le Nigeria se construit en « *sens* » africain. La mobilisation nigérienne du capital du porte-étendard africain est bel et bien une stratégie de « *nigerianisation* » de l'Afrique ; d'immatriculation nigérienne du continent africain.

Le « *Nous* » gabonais a un contenu fortement prestigieux. En effet le Gabon semble au plan socio-politique du Golfe de Guinée, ce que le Japon est à la modernité occidentale : « *Parce qu'il est le seul Etat non occidental du monde à avoir pleinement réussi sa modernisation, parce qu'il parvient à concurrencer l'Occident dans la quasi-totalité des champs de la compétition économique sans avoir à renoncer à son identité propre, le Japon trouble l'ordonnement du monde occidental. Par sa capacité de s'occidentaliser sans se renier, le Japon triomphant consacre d'une certaine manière la fin de l'occidentalisation du monde* »⁹⁶². En effet le Gabon est l'un des rares pays qui influencent considérablement le jeu politico-diplomatique régional sans s'ouvrir aux flux migratoires régionaux. La « *gabonisation* » ou la pénétration gabonaise du monde diplomatique régional se fait sans un renoncement à l'identité spécifique, à la personnalité nationale propre gabonaise. En tout cas le « *charisme collectif distinctif* » gabonais est on ne peut plus valorisé. La construction symbolique du Gabon comme l' « *Emirat du Golfe de Guinée* » a conduit à la structuration d'un ensemble de manières de penser et d'agir constitutives de ce qu'il est possible d'appeler la

⁹⁵⁹ A. MBEMBE, AFRIQUES INDOCILES, op. cit., pp. 127-128

⁹⁶⁰ R. NICOLAS, « Le Nigeria, pôle de reconstruction géopolitique ou ligne de front entre chrétiens et musulmans », HERODOTE, n° 65, pp. 234-235

⁹⁶¹ Cité par D. BACH (dir), NIGERIA : UN POUVOIR EN PUISSANCE, Paris, KARTHALA, 1988, p. 22

⁹⁶² Z. LAIDI, UN MONDE PRIVE DE SENS, op. cit., p. 189

conscience gabonaise. Le gabonais occupe la première place dans la hiérarchie des peuples de la région ; peuples qui constituent en quelque sorte la multitude qui décore sa cour.

Pour ce qui est du « *Nous* » camerounais, il se « *distingue* » sur le plan régional à travers l'imaginaire du « dynamisme camerounais » qui renvoie à un peuple inventif, créatif, courageux ; bref un peuple « *indomptable* » à l'instar de la sélection nationale de football du pays devenue le référentiel et le modèle de la « *camerounité* » dans le discours socio-politique. Il est désormais courant dans ce pays d'entendre évoquer les « *Lions indomptables* » de la science, des affaires, de la communication etc. L'imagination socio-politique des camerounais dans la région tourne en outre autour de la croyance d'un peuple béni par Dieu. La catégorie de la « *bénédictio divine* » apparaît ici comme un véritable « *sens pratique* » conduisant à une « *théorie de la pratique* »⁹⁶³ : l'activité créatrice et génératrice des utilités de survie est la conséquence d'une forte stabilité sociale qui est elle-même le résultat de la bénédiction divine. La paix au Cameroun est portée par une main divine qui préserve miraculeusement ce pays des méfaits de la guerre dans un environ gangrené par les violences conflictuelles.

Quant à la Guinée Equatoriale, son « *charisme collectif distinctif* » sort progressivement de son déficit régional. La Guinée Equatoriale est marquée par la montée d'un « *peuple en renaissance* » au plan régional grâce aux transformations sociales qui sont en cours dans le pays et qui sont largement liées à l'importance prise par l'exploitation pétrolière. D'où la construction symbolique de la Guinée Equatoriale en « *Koweït d'Afrique centrale* » : îlot de prospérité dans un ensemble régional en proie à une paupérisation accrue et dramatique. Ainsi, dans la CEMAC, « *Le poids économique de la Guinée Equatoriale au sein de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) a été multiplié par dix en cinq ans (1998 à 2002), passant de 2% à 10% environ du produit intérieur brut de la région. L'effet « pétrole » est, bien sûr, à l'origine de cette croissance exponentielle, unique sur toute la zone franc* »⁹⁶⁴. D'où également une montée et une accentuation d'un discours socio-politique fortement xénophobe.

B - LA CRISE DE LA SOCIALISATION NATIONAL-ETATIQUE : LA PROLIFERATION DES ESPACES DE SENS TRANSETATQUES

Il vient d'être indiqué que « *le pluralisme culturel de la société et le refus de sa politisation ont été (...) les arguments de justification de l'absence de démocratie pluraliste dans la plupart des Etats africains (...)* »⁹⁶⁵. C'est ainsi que Ahmadou AHIDJO, le premier chef de l'Etat camerounais (1960-1982), s'inspirant de l'expérience pluraliste des années 1950-1960, considérait le pluralisme politique comme un facteur de fragmentation politique de la nation. D'où la suppression du pluralisme et la promotion du parti unique ; parti-Etat « *alors considéré comme l'instrument par excellence de gestion des sociétés plurales dans le sens de la construction de la nation* »⁹⁶⁶ Le projet politique de la réduction de la pluralité sociale à l'Un étatique semble n'avoir durablement pas fait sens. Le tout-Etat, rien en dehors de l'Etat que l'Etat, tout par l'Etat et tout pour l'Etat qui a dominé les processus tropicaux de construction nationale a souffert de nombreuses vulnérabilités. Le moins qu'on puisse dire est que la totalisation politico-sociale du parti unique s'est heurté à de nombreux obstacles liés à l'indocilité et à la résistance passive des groupes sociaux refusant de mourir du point de vue culturel et identitaire. On peut même avancer l'hypothèse suivant laquelle les différentes sociétés n'ont adhéré à la culture du parti unique que pour mieux sauvegarder leur spécificité.

⁹⁶³ P. BOURDIEU et J.D.L. WACQUANT, REPOSES..., op. cit., p. 96

⁹⁶⁴ S. GHARBI, « La plus forte croissance de la zone franc », JEUNE AFRIQUE L'INTELLIGENT, N° 2187, du 8 au 14 décembre 2002, p. 33

⁹⁶⁵ L. SINDJOUN, « La démocratie est-elle soluble dans le pluralisme culturel ? Eléments pour une discussion politiste de la démocratie dans les sociétés plurales », L'AFRIQUE POLITIQUE, Paris KARTHALA, 2000

⁹⁶⁶ Ibidem

D'où les dynamiques revivalistes ou de « *ré-enchantement de la tradition* » qui ont accompagné la conjoncture de transition politique en Afrique. Les dynamiques revivalistes ne sont pas que conjoncturelles ; elles sont historiques et transgressent les frontières étatiques (1). A côté de ce phénomène, se développe aussi un autre notamment l'émergence d'un espace délibératif et critique transnational (2).

1. Une transnationalité de plus en plus accrue des réseaux identitaires

La structure ethnique est, selon toute vraisemblance, entrain de s'imposer comme le référentiel majeur des sociétés politiques contemporaines ; comme « *l'unité de compte décisive de la compétition [sociale mondiale]* »⁹⁶⁷. L'espace socio-politique africain offre, à la suite de la faible capacité étatique d'allocation des utilités de survie au grand nombre, le spectacle de l'accroissement de la valeur des structures ethno-identitaires érigées en espaces viables de sécurisation. Il y a ainsi dans le Golfe de Guinée comme une sédimentation progressive de noyaux ethniques de sens « *capables de prendre en compte les trois demandes du système social mondial [à savoir] : la demande de sécurité, le besoin d'identité, la quête de légitimité* »⁹⁶⁸. Dans des contextes étatiques marqués par des frontières qui n'ont pas pris en compte la distribution territoriale des ethnies, l'ethnisation des itinéraires de sens ne peut que conduire à l'émergence de réseaux identitaires et ethniques. Aussi, un processus de transformation des bases du « Nous » est en cours dans la politique globale : « *Citizenship and nationality no longer suffice to define who « we » are or where « our » loyalties lie, and « sovereign » borders no longer constitute the sole, or even the main indication of civic and moral obligation* »⁹⁶⁹. Le brouillage des lignes de démarcation entre les positions intérieures et celles extérieures est la conséquence de la crise de la territorialité, de la souveraineté et de l'autorité que la transnationalisation crée aux sociétés étatiques contemporaines. En tout cas il y a comme une segmentation progressive de l'espace interétatique en une multitude d'espaces transnationaux de sens. Désormais les logiques interétatiques cohabitent ouvertement avec les logiques transcommunautaires. Les solidarités échafaudées dans les totalitarismes post-coloniaux sont soumises à des redéfinitions qui s'appuient sur la mobilisation du capital ethnique.

Dans le Golfe de Guinée, on note l'émergence d'un réseau ethnique transnational recoupant l'espace pahouin. C'est le processus de (re)actualisation d'un « *sens* » « *sous-étatique* » entre le Cameroun, le Gabon et la Guinée Equatoriale à partir de la fédération en une seule entité ethno-politique des peuples Fangs qui vivent et circulent indistinctement d'un territoire à l'autre de ces trois pays. Ce projet ethno-politique qui s'est exprimé avec force au Cameroun lors du « *grand débat national* » en 1994 touchant à la forme de l'Etat a été perçu comme une sérieuse menace pour l'intégrité territoriale des Etats gabonais et équato-guinéen. Il s'agit en fait d'un projet irrédentiste qui reste toujours d'actualité. En tout état de cause il existe un sens « *pahouin-Fang* » qui répond dans une certaine mesure à la « *demande de sens* » exprimée par les populations africaines en général dans un contexte de déperdition des sources et attributs de la légitimité des Etats.

Un autre réseau ethnique transétatique de sens qu'on pourrait également évoquer ici est celui du « *MOÏNAM* » : regroupement des peuples GBAYA d'Afrique centrale. Littéralement traduit par « *Fils du village* », le « *MOÏNAM* » est un réseau affectif qui procède à une unification ethnique des territoires camerounais et centrafricain. Dans le réseau ethno-identitaire GBAYA, le camerounais se « *centrafricanise* » et le centrafricain se « *camerounise* ». Ce qui

⁹⁶⁷ Z. LAIDI, UN MONDE PRIVE DE SENS, op. cit., p. 207

⁹⁶⁸ Ibidem.

⁹⁶⁹ Y.H. FERGUSON et R.W. MANSBACH, « *Global Politics at the Turn of the Millennium : Changing Bases of « Us » and « Them »* », PROSPECTS IN INTERNATIONAL RELATIONS. CONJECTURE ABOUT THE NEXT MILLENNIUM (Special issue), International Study Association, 2000, pp. 77-107

domine le lien social c'est la communauté villageoise formée par ceux qui, quoique se rattachant à des Etats différents, voient et disent le monde de la même manière, du fait justement de la communauté linguistique. La citoyenneté et la territorialité sont ici inaptes à déterminer qui est camerounais et qui est centrafricain. La structure ethnique GBAYA en tant qu'instance d'identification et de définition fonde une co-appartenance étatique de fait des populations GBAYA aux Etats camerounais et centrafricain.

Les réseaux de sens transnationaux sont tout aussi bien observables à partir d'une appréhension plus affinée de ce qui se joue dans les guerres ethniques transfrontières qui se déroulent dans le territoire intérieur du Golfe de Guinée : une meilleure redistribution des ressources certes, mais une redistribution qui passe nécessairement par un remodelage ethnique des territoires politiques. Ainsi par exemple les Banyamulengue ne revendiquent pas seulement une citoyenneté congolaise, ils l'exigent à l'intérieur d'une pleine autonomie du Kivu. Il y a ici un souci d'adaptation du territoire politique au territoire ethnique. Les Toubous tchadiens épaulés par leurs frères du Niger affrontent aujourd'hui à l'arme lourde les Zaghawas à forte majorité soudanaise qui contrôlent le pouvoir politique au Tchad à travers Idriss DEBY. Il convient de souligner à cet égard que sur les 361 cantons Zaghawas répertoriés dans la région, seulement six se trouvent sur le territoire tchadien. La forte présence Zaghawa parmi les éléments de la garde prétorienne de Idriss DEBY montre à merveille que les solidarités ethno-identitaires ont supplanté les exigences et les impératifs de la nationalité et de la souveraineté.

Les Bakongos, ethnie repartie entre le sud du Congo-Brazzaville, l'Ouest de la République Démocratique du Congo, une partie de Cabinda ont organisé une résistance autonome contre le pouvoir M'Bochis de Denis SASSOU NGUESSO et contre « *le colonialisme de Luanda* » sur Cabinda. Tout comme les Albanais qui affirmaient être en guerre au moment où leurs « frères » du Kosovo se faisaient exterminer par Slobodan MILOSEVIC, les Bakongos de Brazzaville sont en état de guerre chaque fois que leurs frères du Congo Démocratique ou de Cabinda combattent et vice-versa. Il en est de même des Toubous, des Zaghawas, des Gbaya ou des Fangs de tous les pays d'Afrique centrale. Dans tous ces cas évoqués, il apparaît que les solidarités ethniques transfrontières sont plus fortes que celles imposées par les politiques d'« unité » et d'« intégrité » nationales.

2. Les communautés transétatiques de sens ou de l'émergence d'un espace délibératif et critique transnational

Est-il possible de relever et d'attester, à l'échelle régionale du Golfe de Guinée, un continuum critique et délibératif transétatique jouant la triple fonction de problématisation, de signalétique, de pression/influence des pouvoirs politiques de la région dans l'optique d'une plus grande influence des sociétés civiles sur la gestion de la *res publica* ? Peut-on y déceler une sphère susceptible de remplir un « rôle d'unificateur d'intérêt du public » qui donne à l'espace social toute sa force critique et subversive ? Somme toute l'hypothèse d'un espace public transnational dans la région du Golfe de Guinée est-elle recevable ?

A l'observation, on note bel et bien une circulation régionale des idées et surtout des récriminations envers les pouvoirs établis. Cette circulation régionale des idées pourrait à bien des égards se lire comme la formulation progressive d'une opinion publique régionale. En effet, l'élargissement des horizons de la culture civique dans les sociétés politiques de l'Afrique subsaharienne conduit à l'émergence et à la consolidation d'un espace critique transétatique susceptible d'être décrit à la suite de Jürgen HABERMAS comme « *une caisse de résonance apte à répercuter les problèmes qui, ne trouvant de solution nulle part ailleurs, doivent être traités par le système politique. En ce sens, l'espace public est un système d'alerte doté d'antennes peu spécifiques mais sensibles à l'échelle de la société dans son ensemble. Du point de vue de la théorie de la démocratie, l'espace public doit, en outre, renforcer la pression* »

qu'exercent les problèmes eux-mêmes, autrement dit non seulement percevoir et identifier, mais encore formuler les problèmes de façon convaincante et influente, les appuyer par des contributions et les dramatiser de façon à ce qu'ils puissent être repris et traités par l'ensemble des organismes parlementaires. Un travail de problématisation efficace doit donc s'ajouter à la fonction signalétique de l'espace public. Sa capacité restreinte à traiter lui-même les problèmes qu'il rencontre doit par ailleurs être mis en profit pour contrôler le traitement ultérieur du problème, dans le cadre du système politique »⁹⁷⁰.

Mais la publicité transnationale qu'on tente de déceler au niveau transnational du Golfe de Guinée ne devrait pas être appréhendée à partir d'une posture homogénéisante qui en ferait un cadre dans lequel règne une espèce d'harmonie pré-établie. En soi l'espace public est un milieu de luttes, d'affrontements entre des intérêts particuliers. Il s'agit d'un « *espace symbolique où s'opposent, et se répondent, les discours pour la plupart contradictoires, tenus par les différents acteurs politiques, sociaux, religieux, culturels, intellectuels composant une société* »⁹⁷¹. L'espace public renvoie ainsi à une « *communauté de publics* » ; lesquels publics fédèrent une variété de groupes ou de « *gens [qui] sont confrontés à des problèmes, ils en discutent, prennent une décision, émettent des points de vue. Ces points de vue sont organisés et mis en compétition. L'un d'entre eux « sort vainqueur ». Alors les gens concrétisent ce point de vue, ou leurs représentants ont mission de la faire et le font promptement* »⁹⁷². La discussion, la critique publique des gouvernements, les demandes publiques, les luttes au sein de l'espace public lui-même se font dans une très large mesure par la médiation de la presse qui a une contribution fondamentale dans la formation des opinions.

La pénétration dans l'espace public transnational du Golfe de Guinée peut se faire à partir de deux entrées principales qui ne sont nullement absolues, exclusives ou incontournables. Une première entrée peut se situer au niveau national-étatique ; c'est-à-dire que les communautés de publics ici sont constituées par les espaces publics respectifs des Etats. Dans cette optique, le jeu de la publicité transnationale dans le Golfe de Guinée recoupe largement les dynamiques ou les modalités d'appréhension, de construction, d'appréciation de chaque espace public national par un autre. La publicité transnationale est alors dans ce cas constitutive des interrelations entre les espaces publics nationaux. Il existe ainsi par exemple un discours public tchadien sur les autorités et le public camerounais ; discours public qui porte largement sur « *la galère des tchadiens [au] Cameroun* »⁹⁷³. Au Tchad, on peut noter l'existence d'une multitude de « *groupes problématiques* » constitués autour du problème commun que constitue le mauvais traitement des ressortissants tchadiens en territoire camerounais.

Les « *groupes problématiques* », convient-il de le souligner, « *constituent une catégorie qui fonde sa spécificité à partir de l'existence d'un problème social commun que ces groupes tentent de résoudre en construisant de manière volontaire des filières d'accès en vue d'atteindre leurs buts (...). Les groupes problématiques [se] distinguent par la nature de leur problème qui est essentiellement social en ce sens qu'ils n'ont pas d'autre visée que sa résolution* »⁹⁷⁴. Les groupes problématiques remplissent ainsi bel et bien cette triple fonction de problématisation, de signalétique et de pression et/ou influence des gouvernements qui spécifie l'espace public. Il y a un discours public tchadien de problématisation, de dramatisation et surtout de pression gouvernementale face à la « *mauvaise volonté des autorités camerounaises* » à l'égard des tchadiens en particulier et du développement du Tchad en général : « *dans notre avant dernière parution (L'OBSERVATEUR N°49 du 18 Décembre 1998) nous attirions l'attention des Autorités tchadiennes sur le calvaire que vivent nos*

⁹⁷⁰ J. HARBERMAS, DROIT ET DEMOCRATIE, op. cit., pp. 386-387

⁹⁷¹ D. WOLTON, « Les contradictions de la communication politique », HERMES, 17/18, 1995, pp.110-111

⁹⁷² C. WRIGHT MILLS, « Les publics et la société de masse », in J. PADIOLEAU (dir), L'OPINION PUBLIQUE, Paris, MOUTON/EHESS, 1981, p.167

⁹⁷³ B. SALL, « Les groupes problématiques comme forme socialisée du besoin d'Etat », POLITIQUE AFRICAINE, 61, « Besoin d'Etat », Mars 1996, pp. 29-38, p. 29

⁹⁷⁴ L'OBSERVATEUR, n° 51 du 13 janvier 1999

compatriotes sur le sol camerounais plus précisément dans le Nord Cameroun. Coïncidence ou ironie du sort, le même jour trois tchadiens emprisonnés depuis le 18 Novembre dernier dans une prison clandestine à la sortie de Maroua étaient libérés sans autre forme de procès »⁹⁷⁵.

Similaire au discours public tchadien sur le « *calvaire des tchadiens sur le sol camerounais* », il existe aussi tout un discours public camerounais sur « *l'orgueil gabonais* » ou « *le complexe d'infériorité équato-guinéen* » qui structure une réelle hantise des camerounais chez ces deux peuples. Les expulsions des Camerounais en Guinée Equatoriale sont une banalité de la presse camerounaise qui ne manque d'ailleurs pas de critiquer ou d'ironiser sur l'ingratitude du président équato-guinéen Teodoro OBIANG NGUEMA MBAZOGO : « *Il est déjà bien loin, ce temps où la Guinée Equatoriale d'OBIANG NGUEMA MBAZOGO mangeait dans la main du Cameroun de Paul BIYA. En ce temps-là, l'ami OBIANG ne pouvait pas passer deux mois chez lui sans venir à Yaoundé saluer son « grand frère ». En cette occasion alors, en grand seigneur et bon prince, [Paul BIYA] envoyait gentiment son avion personnel à Malabo pour les aller-et-retour de son « homologue ». En ce temps là, tout était prétexte à voyage sur le Cameroun : les salaires des fonctionnaires d'OBIANG, les maux de dents de son épouse etc. [...]. Puis est arrivé le pétrole. Depuis que les Américains et autres ont découvert qu'il y avait aussi un peu de pétrole sous l'océan qui avoisine le palais d'OBIANG, tout a changé. Et l'ami OBIANG a soudain réalisé que les camerounais étaient tous de petits voleurs et de gros salauds. Puis il a commencé à se faire représenter aux manifestations qui avaient lieu dans « son » Yaoundé. On se demandait même si l'ami OBIANG était encore à mesure de dire bonjour à notre [Paul BIYA] s'il le rencontrait un jour quelque part en route »⁹⁷⁶.*

Au Nigeria le discours public sur les Camerounais en fait un peuple provocateur qui représente un facteur d'insécurité pour les intérêts et le territoire nigériens. Les incidents enregistrés aux frontières entre divers groupes d'intérêts nigériens et camerounais sont automatiquement attribués aux Camerounais dans le discours public nigérien. Dans la même logique de décivilisation des mœurs socio-politiques camerounaises, une tendance de l'opinion nigérienne accuse avec récurrence, par la médiation de certaines presses⁹⁷⁷, le Camerounde torturer les Nigériens et d'abriter des réunions séditeuses dont l'objectif est de porter atteinte à la sûreté de l'Etat nigérien. Somme toute le jeu des communautés de publics dans le Golfe de Guinée permet d'abord de voir la reproduction de la culture d'Etat qui fait en sorte que ce sont les enjeux purement interétatiques qui se poursuivent à l'intérieur de canaux désétatisés et/ou civils⁹⁷⁸. Dans cette perspective, la publicité transnationale pourrait se lire non comme une désétatisation de l'interétatique mais plutôt comme un élargissement de celui-ci qui désormais, intègre des initiatives et les discours n'émanant pas les cercles gouvernementaux.

Une deuxième porte d'entrée dans la sphère de la publicité transnationale pourrait se situer autour de la mise en perspective des communautés critiques transétatiques qui, progressivement se forment dans l'espace régional. On note en effet dans le Golfe de Guinée en particulier et dans l'espace continental en général comme une émergence et une consolidation d'un noyau critique commun des régimes au pouvoir. Un sens commun critique des autocrates et autres dictateurs incrustés dans les postes de commandement étatiques s'institue parallèlement à la globalisation de la société civile.

A titre illustratif, des journaux camerounais ont souvent ouvert leurs colonnes aux hommes politiques d'opposition des autres pays de la sous-région. L'opposant gabonais Père MBA ABESOLE ou le député de l'opposition tchadienne Ngarlegu YORONGAR ont souvent trouvé au Cameroun des tribunes publiques critiques à partir desquelles ils fustigent leurs

⁹⁷⁵ L'OBSERVATEUR, n° 51 du 13 janvier 1999, p. 13

⁹⁷⁶ MUTATIONS, N° 467, mercredi 28 mars 2001, p. 2

⁹⁷⁷ A. BEN-AKPAN, « 164 returnees narrate ordeal in Cameroon », THE GUARDIAN, 04/10/2002 ; J. B. AGBAKWARA, « i65 Nigerians detained in Cameroon released arrive in Calabar », DAILY TIMES, 04/09/2002

⁹⁷⁸ Sur ces dynamiques extra-étatiques d'exportation des Etats, cf. Y. A. CHOUALA, « L'installation des Camerounais au Gabon et en Guinée Equatoriale. Analyse des dynamiques d'exportation de l'Etat », op. cit.

régimes respectifs. S'exprimant dans un journal camerounais au sujet du dossier du pipeline Doba-Kribi Ngarlegy YORONGAR fustige la corruption existant dans les milieux de gestion du pétrole aussi bien au Cameroun qu'au Tchad. « *Si au Cameroun où passe seulement le pipeline, un seul individu reçoit un pot de vin de 9 milliards⁹⁷⁹, combien en reçoivent les négociateurs tchadiens ? Du Tchad justement, force est de relever que pour avoir une officine de blanchiment de l'argent de toute nature, M. Idriss DEBY et les siens exigent mordicus la construction d'une mini-raffinerie du pétrole dont le contrôle échappe à la Banque Mondiale* »⁹⁸⁰. Le fait sur lequel on voudrait insister ici c'est que M. Ngarlegy YORONGAR critique le régime tchadien à partir d'une position publique camerounaise ; à partir d'un espace critique camerounaise qui joue un rôle identique à l'égard du pouvoir de Yaoundé.

On peut y voir une association de ressources ou plus exactement de structures critiques de la part des acteurs individuels et collectifs qui se donnent pour tâche principale la critique acerbe, la délégitimation ou l'érosion du prestige politique et social des configurations dirigeantes. « *Dès 1990, soutient encore Ngarlegy YORONGAR, les allées du pouvoir DEBY sont émaillées des affaires maffieuses. Par exemple, les trafics de drogues, de fausse monnaie et de vraies-fausse factures. Un Chef d'Etat comme Idriss DEBY impliqué dans les trafics de toutes sortes notamment de drogues, de fausses monnaie, de blanchiment d'argent sale, de fausses factures ne peut pas lutter contre la pauvreté avec les revenus pétroliers comme le prétend la BM [Banque Mondiale]* »⁹⁸¹. Le travail de délégitimation critique de Ngarlegy YORONGAR s'inscrit dans tout un espace délibératif et critique régional qui transgresse les frontières des Etats. La « *surface de résonance* » critique que constitue la publicité transétatique du Golfe de Guinée est animée par une « *couche sociale cultivée et éduquée* » dont les membres n'ont d'autres liens qu'un « *usage public de la raison* » dans le contrôle de la gestion de la *res publica* par les pouvoirs établis.

Ainsi le procès en diffamation des chefs d'Etat étrangers intenté contre François-Xavier VERSCHAVE par les présidents Omar BONGO du Gabon, Idriss DEBY du Tchad et Denis SASSOU NGUESSO du Congo-Brazzaville au mois d'Avril 2001 a permis de mesurer la profondeur de l'espace public régional. Selon le journaliste camerounais Pius NJAWE, « *Le procès (...) aura eu au moins un grand mérite : celui de porter sur la place publique française l'indispensable débat qui s'impose de plus en plus sur la nature et le contour des relations qu'entretient la France avec ses anciennes colonies (...) ce procès, plutôt que de laver le prétendu honneur bafoué des trois plaignants (...) a levé au moins un pan de voile sinon sur leurs méthodes sanguinaires de gouvernement, du moins sur leur gestion à l'emporte-caisse des ressources et patrimoines de leurs pays (...). Le combat de VERSCHAVE devrait être celui des Africains, ou tout au moins celui de l'intelligentsia africaine. Le Président de Survie et son association mènent en effet un combat par nature dévolu à la société civile africaine appelée à défendre l'Afrique contre ses prédateurs d'ici ou d'ailleurs* »⁹⁸². En effet ce procès a permis de voir à l'échelle régionale de l'Afrique centrale, une mobilisation de quelques intellectuels et défenseurs des droits de l'homme de diverse citoyenneté qui, « *pour ne pas être complices de par leur passivité de la mise à mort de leur continent* » se sont levés pour appuyer et soutenir le combat de François-Xavier VERSCHAVE. C'est ainsi que, en plus du député tchadien Ngarlegy YORONGAR quatre camerounais au total « *sont intervenus dans cette affaire à divers niveaux*

⁹⁷⁹ Allusion faite à Titus EDZOA, alors Secrétaire Général de la Présidence de la République du Cameroun ; dont JEUNE AFRIQUE ECONOMIE (n° 241 du 19 mai 1997) a rapporté les transactions avec les milieux pétroliers : « *Lors de la négociation de la construction d'une nouvelle plate-forme pétrolière à Kribi, Titus EDZOA trouve un accord avec une entreprise française agissant pour le compte d'un consortium de plusieurs sociétés de raffinage pétrolier. Cette dernière verse 9 milliards de FCFA. Inquiet d'une opération dont il n'a pas été informé, le Président de la République dessaisit le Secrétaire Général de la présidence, annule l'opération et fait procéder au remboursement des sommes encaissées. Le projet sera, finalement confié à la société américaine EXXON. Les vagues créées par Titus EDZOA lui valent d'être écarté de son poste à la présidence lorsque Paul BIYA procède à un remaniement ministériel* ».

⁹⁸⁰ N. YORONGAR, « La Banque Mondiale est coauteur de détournements au Tchad », in LE MESSAGER, n°1173, Mercredi 31 Janvier 2001, p. 6

⁹⁸¹ N. YORONGAR, *ibid.*, p. 7

⁹⁸² P. NJAWE, « Qui sème le vent... », LE MESSAGER, n°1193 Vendredi 23 Mars 2001, p. 6

[alors même que le président camerounais, quoique cité dans l'ouvrage de VERSCHAVE, n'était pas plaignant] (...). *Commis par la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), Me Francis NTEPPE défendait aux côtés des confrères français les intérêts de François-Xavier VERSCHAVE, tandis que l'écrivain MONGO BETI, l'informaticien Daniel UM NYOBE, et le journaliste Pius NJAWE s'étaient constitués comme témoins de la défense* »⁹⁸³. Quatre camerounais qui se constituent témoins dans un procès où leur pays n'est pas impliqué indique clairement la montée d'une opinion critique transnationale.

En effet dans un contexte où certains pays de la sous-région à l'instar du Cameroun et du Tchad sont engagés dans de vastes projets d'investissement commun, il est tout à fait normal qu'un espace critique commun émerge entre ces deux Etats. C'est dans ce sens qu'on peut comprendre cette déposition de Pius NJAWE devant le juge français MONFORT : *« Au Cameroun par exemple, le Messenger avait surpris des dirigeants du parti au pouvoir et ceux du principal parti d'opposition en flagrant délit de négociations dans une église, qui plus est, en pleine nuit. Dès le lendemain l'affaire barrait notre « une » (...). Ce faisant nous devenions un danger pour l'issue des « négociations », et donc pour le pipeline Tchad – Cameroun. Je fus ainsi arrêté sans jugement quelques semaines plus tard sous le fallacieux prétexte d'un article sur la santé de M. BIYA. A peine un mois après, c'était au tour du député tchadien YORONGAR et de la directrice du Journal « L'observateur », Mme SY KOUMBO SINGA GALI, d'être arrêtés et jetés en prison comme moi parce qu'ils menaient au Tchad le même combat que je menais au Cameroun contre le projet d'oléoduc pétrolier. Il n'y a donc pas de doute (...) que la presse, au Cameroun comme au Tchad, était gênante par rapport à un nouveau concept politique que la France voulait introduire dans ses anciennes colonies afin d'y garantir la pérennité des hommes sûrs (...) Au Tchad on a appelé cela la « démocratie consensuelle participative », au Togo et au Gabon c'était la « démocratie de l'apaisement » et au Cameroun « la démocratie apaisée ». La similitude flagrante, entre ces différentes appellations, de même que dans la démarche politique des régimes concernés, nous a convaincu que ces concepts sont issus d'un seul et même laboratoire idéologique qui pourrait se trouver quelque part dans Paris... »*⁹⁸⁴. Cet extrait quelque peu long a néanmoins le mérite de mettre en exergue le fait que dans les lentilles idéologico-politiques des groupes d'opinion sous-régionaux qui investissent le domaine de la publicité critique, il y a une conscience forte d'un combat éthico-axiologique commun face à un « noyau néopatrimonial » et prédateur tout aussi commun.

Section 2 :

L'EMERGENCE TIMIDE D'UNE SOCIÉTÉ CIVILE TRANSNATIONALE A TRAVERS LES CADRES TRANSETATIQUES D'ACTION COLLECTIVE

Du point de vue théorique, l'espace public est le lieu de l'émergence de la société civile tout comme la société civile est la dorsale, le noyau dur de l'espace public. De façon inéluctable en effet, l'accélération du phénomène de retrait de l'Etat qui est devenu comme le marqueur des sociétés politiques post-westphaliennes ne conduit pas simplement à l'implantation d'un « marché aux valeurs débridées » ; il procède également à la mise en place d'un tiers secteur à l'échelle interétatique. Il y a en effet comme l'émergence d'un phénomène mondial sans précédent – *« hommes et femmes, groupes et individus se regroupant pour agir ensemble et par eux-mêmes afin de changer les sociétés dans lesquelles ils vivent »*⁹⁸⁵. Au regard de la pauvreté qui ignore les frontières étatiques, des mouvements d'enraiment des pénuries se mettent sur pied tant au niveau supra que transnational. Des réseaux d'action commune émergent et se consolident sans nullement se soucier des considérations de prestige

⁹⁸³ Ibid., p. 7

⁹⁸⁴ Ibidem.

⁹⁸⁵ M. DARCY de OLIVIERA et R. TANDON, « L'émergence d'une société civile globale... », op. cit., p.1

monopolistique de l'Etat. C'est la promotion et la légitimation « *des liens de collaboration mutuelle [qui] se manifestent par une variété étonnante d'initiatives bénévoles* »⁹⁸⁶ à l'échelle extra-étatique. Cela conduit à la sédimentation d'un « *tiers secteur* » dans le domaine de la « *collaboration interétatique* » ; un secteur non gouvernemental et privé qui vise à la fois l'élargissement des espaces de délibération politique et le recul des diverses formes de rareté et de pénurie.

Au fondement de ces cadres de « *collaboration internationale* » semble se trouver la philosophie de la *responsabilité* en tant que nouveau paradigme pour rendre compte de la mutation en cours sur la scène internationale : « *le principe de responsabilité se substitue à celui de souveraineté (...) le principe de responsabilité découpe des communautés humaines ; les rayons d'action qu'il dessine définissent une nouvelle géographie* »⁹⁸⁷. Les cadres transnationaux d'action collective peuvent être considérés, dans la terminologie de Bertrand BADIE, comme des « *communautés de responsabilité* »⁹⁸⁸ au principe de fonctionnement suivant lequel le privé est une force d'appui et de soutien au public : « *Les initiatives privées pour l'intérêt public ne sont bien sûr, pas incompatibles avec les politiques publiques si elles sont efficaces et réfléchies* »⁹⁸⁹. C'est le leitmotiv de la privatisation des politiques publiques qui s'inscrit dans la promotion des valeurs de responsabilité et de solidarité à l'échelle interétatique. La promotion des cadres transnationaux d'action collective dans le Golfe de Guinée renvoie à ce qu'on pourrait désigner le partenariat sub-étatique.

Les cadres transnationaux d'action collective dans le Golfe de Guinée s'adossent également sur l'existence postulée d'une société civile transnationale en tant que « *troisième dimension de la vie publique, différente du gouvernement d'une part, et du marché de l'autre ; ainsi précisé, le concept acquiert une connotation très différente ; plutôt que de suggérer une arène pour des conflits de pouvoir et une concurrence égoïste, il prend une signification exactement opposée : un domaine où les valeurs de la solidarité sociale sont apprises et mises en application* »⁹⁹⁰. Au total le cadre des initiatives transnationalisées résultant de la participation des citoyens d'un ou de plusieurs pays est le champ constitutif de la publicité transnationale, si tant est que la société civile est la dorsale, le noyau dur de l'espace public et que l'espace public est le lieu de la production de la société civile. L'espace public transnational du Golfe de Guinée renvoie au cadre d'action de diverses coalitions de « *Mouvements sociaux* » qui luttent autour des enjeux de « *solidarité* » et d'entraide qui produisent de précieuses rentes pour les tenants de ces mouvements. Dans ce cas précis, « *le terme « mouvements » est utilisé en raison de la nature instable de ces groupes qui diffèrent des structures organisées pour le long terme : ils sont sociaux en raison du caractère des problèmes en jeu, de même que des distances qu'ils ont l'habitude de maintenir avec les rouages de l'Etat* »⁹⁹¹. Des mouvements sociaux traversent bel et bien l'espace interétatique du Golfe de Guinée. La plupart s'inscrivent cependant dans une logique de *solidarité instrumentale* où le salut communautaire sert de masque à des stratégies de mobilisation privée des avantages et des gains matériels et financiers. Les organisations sociales de bienfaisance ont ainsi une dimension de « *rent seeking group* » et ne peuvent par conséquent qu'évoluer dans un champ concurrentiel et heurté.

A l'échelle du Golfe de Guinée, l'analyse voudrait un tant soit peu mettre l'accent sur les mouvements associatifs transfrontaliers ainsi que sur les organisations et les associations non-gouvernementales mieux sub-étatiques agissant dans le sens de la promotion des droits de l'homme, de la défense de la citoyenneté et de l'élargissement des espaces de délibération

⁹⁸⁶ R.C. FERNANDES, « La trame de la citoyenneté planétaire », in M. DARCY De OLIVEIRA et R. TANDON, CITOYENS DU MONDE..., op. cit., p. 380

⁹⁸⁷ B. BADIE, UN MONDE SANS SOUVERAINETE..., op. cit., p. 166

⁹⁸⁸ Ibidem.

⁹⁸⁹ F. C. FERNANDES, op. cit.

⁹⁹⁰ Ibid.

⁹⁹¹ Ibid., p. 367

politique sur une base transfrontalière. Il s'agit d'un processus socio-politique qui institue une véritable mutation dans la géographie traditionnelle de la société civile qui progressivement se désétatise et se transnationalise (1). La mutation de la géographie civile mondiale semble aussi induire un *aggiornamento* des fondements la civilité elle-même (2).

Paragraphe 1 :

ECONOMIE POLITIQUE DE LA CONSTRUCTION TRANSETATIQUE DES SOCIÉTÉS CIVILES DANS LE GOLFE DE GUINÉE

Le Golfe de Guinée est, comme la plupart des autres régions du monde, un espace marqué par une nouvelle géographie des regroupements civils. La nouvelle donne mondiale des « *hommes et femmes, groupes et individus se regroupant pour agir ensemble et par eux-mêmes afin de changer les sociétés dans lesquelles ils vivent* »⁹⁹² a cette particularité de banaliser les frontières des Etats dans la limitation spatiale des regroupements. Ce qu'il convient en effet de souligner, c'est que le retrait ou le dépassement des Etats crée « *des opportunités jamais vues pour l'émergence mondiale d'un tiers secteur* »⁹⁹³ qui, à la faveur de la transnationalisation des défis et des enjeux communs de paix, de stabilité, de développement, de bien-être etc. se construit sur une base transnationale. C'est l'avènement d'une société civile à la fois supra et transétatique qui présente, suivant les circonstances et les conjonctures, le visage d'un monde parallèle tantôt régional, tantôt global.

La civilité transnationale peut s'inscrire dans la perspective de « *la fin de la souveraineté dans les relations internationales* »⁹⁹⁴. Cette tendance postsouverainiste semble s'attester par le fait que, dans le Golfe de Guinée, ce qui est en vogue, c'est moins la formation des cadres d'action civile sur une base régionale et/ou supra-étatique qu'un simple débordement des cadres d'action des associations civiles hors des territoires des Etats qui les régissent. Cela n'est pas une nouveauté dans l'histoire des relations internationales contemporaines mais à l'heure où ces organisations de la société civile ne se soucient plus beaucoup d'obtenir l'agrément des autorités des territoires qui constituent leurs champs d'action pour se déployer sur le terrain, il y a bel et bien là un signe d'effritement de l'étoffe souverainiste des Etats.

Suivant une toute autre perspective, ce qui se joue dans la civilité transnationale qui affecte le Golfe de Guinée, c'est le décentrement du jeu de l'influence qui va du registre stratégique-militaire à celui purement social et civil. En effet l'émergence d'une « *société civile globale* »⁹⁹⁵ marque l'importance de la dimension sociale et éthique du jeu de la puissance. Ici c'est l'hégémonie dans la fourniture des biens publics mondiaux qui construit la prépondérance ou la majorité symbolico-politique⁹⁹⁶. Dit autrement la pitié et l'altruisme sont devenus des registres décisifs du jeu de l'influence mondiale. C'est dans ce contexte que se constitue un champ civil régional renvoyant aux relations de concurrence, de compétitivité et de conflit existant entre ONG et divers organismes et institutions étatiques et non étatiques faisant de la bienfaisance une ressource de légitimation. Les légitimations étatiques de l'internationalisation de la société civile qui ont déjà été évoquées pourraient avoir une importante dimension de « *décharge* »⁹⁹⁷ du jeu de l'influence et de la puissance. Ce jeu, autrefois contrôlé par les seuls Etats, semble aujourd'hui passé aux « *acteurs non gouvernementaux* » qui prennent le relais dans la diffusion de l'influence des Etats à partir des

⁹⁹² M. DARCY de OLIVEIRA et R. TANDON, op. cit., p. 1

⁹⁹³ Ibidem.

⁹⁹⁴ B. BADIE, « La fin de la souveraineté dans les relations internationales », Conférence donnée au Ministère des Relations Extérieures du Cameroun, Yaoundé, 16 Mars 2001

⁹⁹⁵ M. DARCY de OLIVEIRA et R. TANDON, op. cit., p. 1

⁹⁹⁶ Voir sur ce point M. RUPPERT, PRODUCING HEGEMONY. THE POLITICS OF MASS PRODUCTION AND AMERICAN GLOBAL POWER, Cambridge, CAMBRIDGE UNIVERSITY PRESS, 1995

⁹⁹⁷ Sur une réintroduction de cette notion wébérienne dans les études africaines, cf. B. HIBOU, « La décharge, nouvel interventionnisme », op.cit.

ressources autres que celles militaires ; notamment la fourniture des biens publics (A). C'est à ce niveau qu'une géopolitique régionale des ONG s'avère fructueuse parce qu'elle permet de mettre en exergue le rapport entre ONG et pouvoir/puissance des Etats (B).

A- LA POUSSEE DE LA SOCIETE CIVILITE TRANSNATIONALE DANS LA REGION: ACTEURS ET DOMAINES D'INTERVENTION

Qui joue sur le champ civil transnational du Golfe de Guinée ? Quels sont les espaces de jeu prioritairement investis par les acteurs ? Autour de quelles « règles » se déroule le jeu de la puissance civile ? Quelle configuration du champ civil résulte des rapports de force entre formations « non-gouvernementales » qui constituent les principaux protagonistes du jeu ? Telles sont les principales questions qui se posent à toute tentative d'élucidation analytique de la civilité transnationale telle qu'elle se déploie dans l'espace historique du Golfe de Guinée. L'analyse tentera ainsi d'indiquer la nature des joueurs qui dominent le champ civil transnational (1) avant de procéder à une présentation critique des arènes du jeu qui recourent pour l'essentiel les principaux enjeux qui font l'objet d'une valorisation unanime de la part de tous les protagonistes (2).

1. Les acteurs de la société civile transnationale du Golfe de Guinée : l'hégémonie des ONG

La société internationale issue des décombres de l'ordre de Yalta est dominée par le modèle de gouvernance des « communautés de publics ». En effet, parmi la multitude d'acteurs qui traditionnellement dominent le champ de la société civile à savoir les associations bénévoles et traditionnelles, les fondations, les mouvements sociaux, les individus, il est à noter dans le contexte mondial post-international en cours, et dans celui de l'Afrique du Golfe de Guinée en particulier, une très grande prépondérance des organisations non-gouvernementales. Selon une récente estimation du PNUD, près de 250 millions de personnes bénéficient des actions des ONG dans les pays en développement. Ces dernières « sont devenues des institutions de premier plan en Afrique. Le rapport de cette région cite une croissance de 125 ONG laïques au Kenya, en 1974, à plus de 400, en 1988, de 376, en 1980, au Zimbabwe, à 1.506 en 1985, et de 12.000 en Afrique du Sud, en 1988, à quelque 20.000 aujourd'hui. Très remarquable en Afrique est la combinaison des associations bénévoles avec des formes traditionnelles »⁹⁹⁸. Au Cameroun l'ANNUAIRE DES ORGANISATIONS NON-GOUVERNEMENTALES (ONGS) DU CAMEROUN publié en 1997 avec l'assistance du Programme des Nations Unies pour le Développement dénombre environ 206 ONG déclarées ou autorisées⁹⁹⁹.

Les ONG sont en effet des associations bénévoles qui rassemblent des individus autour d'objectifs d'intérêt commun. Ces groupes réalisent des travaux motivés par le souci du bien-être collectif. Il s'agit de groupes qui agissent « volontairement, non point à la suite d'ordres d'une autorité, ni par obligation traditionnelle, ni pour des motivations de profit. Ils le font simplement pour arriver à quelque chose (...) [Ils] s'unissent pour un but commun : s'amuser, préserver quelque chose, faire avancer un objectif ou encore donner leur soutien à autrui ; tout lien qui les différencie, toute cause peut leur en donner l'occasion. Il suffit que quelques personnes les considèrent comme étant leur intérêt commun, méritant leur temps et leurs efforts. Les associations promeuvent la sociabilité dans un contexte individualiste. Dans leur pratique, biens et buts collectifs sont perçus comme la responsabilité individuelle de chaque

⁹⁹⁸ R.C. FERNANDES, « La trame de la citoyenneté planétaire », in M. DARCY de OLIVEIRA et R. TANDON, op. cit., pp. 363 et 365

⁹⁹⁹ Il convient de noter que, suivant la loi N°90/053 du 19 décembre 1990 portant sur la liberté d'association au Cameroun, les Associations, selon l'article 15, obéissent à deux régimes : le régime de la déclaration et le régime de l'autorisation. Le premier régime s'applique aux associations étrangères et religieuses tandis que le deuxième régime s'applique à d'« autres formes d'associations » ; c'est-à-dire créées par les nationaux.

membre. La vie publique est inscrite dans les initiatives privées. La citoyenneté est personnalisée »¹⁰⁰⁰.

Appréhendées à partir de la dynamique historique de la société internationale, les ONG semblent se situer à contre courant du réalisme primaire/dur qui fait des intérêts et des égoïsmes nationaux les seuls mobiles ou objectifs de l'action internationale des Etats. Parce que « *les ONG se distinguent par une suite de caractères négatifs : non gouvernementales, à but non lucratif, ne faisant pas partie de plus grandes structures, non représentatives, non donatrices* »¹⁰⁰¹, elles semblent donc légitimer la solidarité comme une des matrices des « relations objectives » entre des nations¹⁰⁰². La constitution des réseaux de relations et d'échanges à travers le monde est donc une dimension historique des relations internationales contemporaines. Du point de vue de la théorie et/ou de la sociologie des relations internationales, les ONG ont fait l'objet d'une conceptualisation en terme de « *forces transnationales* ». « *Par ONG, souligne Marcel MERLE, on entendra tout groupement, association ou mouvement constitué de façon durable par les particuliers appartenant à différents pays en vue de la poursuite d'objectifs non lucratifs* »¹⁰⁰³. Ce détour historique permet de mettre en exergue le fait que les ONG, depuis leur émergence, « *n'ont pas été limitées à une définition territoriale ni même fonctionnelle* »¹⁰⁰⁴ : la mobilité et la déterritorialisation ont donc toujours caractérisé le mode de fonctionnement des ONG.

En Afrique, le phénomène des associations non-gouvernementales marque une véritable mutation institutionnelle. Jadis, sous la tentative totalitaire de la période d'après les indépendances, les partis-Etats constituaient les seuls cercles légitimes du politique et de la vérité, les creusets unificateurs de l'ensemble des forces nationales en dehors desquels l'on envisageait aucune réalisation durable et communément bénéfique.

Dans un tel contexte de totalitarisme ou de gouvernementalisation de l'action sociale tout ce qui ressortissait du non-gouvernemental ne pouvait que s'inscrire dans la subversion, le complot ou la contre-révolution¹⁰⁰⁵. La conjoncture actuelle marquée par « *l'émancipation extra-étatique* » d'une multitude d'acteurs sociaux est un signe expressif de la mutation institutionnelle en cours dans les systèmes politiques africains. Plus significativement, l'émancipation des coalitions sociales naguère sous tutelle étatique peut bien être interprétée comme l'aspect participatif des « *transitions politiques* » africaines en cours. Elle traduit l'émergence et la consolidation d'une forme de culture civique qui met l'accent sur l'autonomie et l'horizontalité des rapports sociaux au dépens de la vieille « *loyauté verticale* ». Il permet aussi de tester empiriquement l'hypothèse de la « *responsabilité* » en tant que processus d'inscription du bien être collectif dans des actions privées ou individuelles. En tout cas, ainsi que le note R.C. FERNANDES, « *L'autonomie, plutôt que la loyauté verticale, tend à devenir une valeur-clé dans les pratiques de telles associations. Créées volontairement, elles peuvent être, en principe, dissoutes ou abandonnées suivant la volonté de leurs membres, ce qui place sur ces derniers, la charge de décider du destin de l'association. En prenant pour hypothèse une existence légale indépendante, les membres deviennent officiellement responsables de ce qui arrive à l'intérieur des groupes* »¹⁰⁰⁶.

Toutefois, une économie politique des ONG telles qu'elles se conçoivent et se déploient sur le sol africain permet d'éviter le piège de l'idéalisation absolue de ces associations. La téléologie non-lucrative de ces « *mouvements sociaux* » ne doit pas faire écran au fait que la mobilisation des financements « *pour la réalisation des projets communautaires* » est l'une de leur raison d'être. Les ONG ont ainsi une dimension d'intermédiaires financiers ; ce qui fait

¹⁰⁰⁰ R.C. FERNANDES, op. cit., p. 365

¹⁰⁰¹ Ibid., p. 370

¹⁰⁰² Voir M. MERLE, SOCIOLOGIE DES RELATIONS INTERNATIONALES, op. cit., p. 390 et suiv.

¹⁰⁰³ Ibid., p. 388

¹⁰⁰⁴ R.C. FERNANDES, op. cit., p. 371

¹⁰⁰⁵ Sur ces questions voir à titre indicatif J.B. NTANDOU, op. cit.

¹⁰⁰⁶ R.C. FERNANDES, op. cit., pp. 364-365

que, « (...) les ONG [soient] condamnées à la concurrence pour le financement des projets (...). Ainsi, même sans le vouloir, elles sont portées à introduire la logique pragmatique de l'efficacité institutionnelle dans le champ de l'action non-gouvernementale »¹⁰⁰⁷. Les contraintes liées à l'obtention des financements sont une « *logique de situation* » qui confère une dimension « réaliste » à l'altruisme, à la solidarité ou à la « *bonne volonté* » des ONG. La solidarité internationale promue par les associations bénévoles semble ainsi une solidarité réaliste ; c'est-à-dire guidée et déterminée par les intérêts propres des bénévoles. L'action commune et bénévole en vue de la poursuite des intérêts collectifs donne en effet accès à un certain nombre de profits matériels et symboliques. En tout cas, être membre d'une association non-gouvernementale confère un statut, fournit à la majorité des acteurs de ce champ des revenus parfois substantiels et colossaux que les maigres soldes versés par certains Etats de manière parfois intermittente. Mener une activité philanthropique est devenu un circuit d'ascension sociale, d'accumulation ou de constitution rapide d'importants patrimoines privés.

C'est l'émergence d'un marché de l'altruisme et de la philanthropie contrôlé par des « *tenants* » qui travaillent à la perpétuation de leur « *distinction* », de leur transcendance, « *notamment en élevant le droit d'entrée ou imposant une certaine définition de l'appartenance* »¹⁰⁰⁸. La « *tendance au professionnalisme* »¹⁰⁰⁹ qui caractérise les ONG est un indicateur décisif de ce qu'elles ont une dimension de « *rent seeking group* » (groupes en quête de rentes). Il existe ainsi désormais de par le monde, des professionnels des ONG ; des professionnels des activités à but non lucratif qui ne signifie en rien que celles-ci ne doivent pas offrir du lucre à ceux qui y travaillent. L'esprit et le goût du lucre traversent les activités à but non lucratif. Les professionnels des ONG, ce sont « *ceux qui vivent par et pour* » l'action sociale non-gouvernementale. Certains analystes ont même appréhendé la prolifération des ONG en Afrique moins comme « *un signe de la vitalité d'une société civile naissante que celui d'un déplacement des ressources, tandis que les implacables logiques de prédation et de redistribution perdurent* »¹⁰¹⁰. Les ressources des ONG sont pour certains « *Big men* »¹⁰¹¹ africains des mannes de substitution face à l'étiage de la rente des coopérations bilatérales¹⁰¹². Cependant il convient aussi de relever que toute une nouvelle race d'intermédiaires entre les ONG africaines et les bailleurs de fonds occidentaux a émergé et vit grâce à cette prédation internationale.

En tout état de cause, le non-gouvernemental gagnerait en intelligibilité en s'analysant suivant l'approche du champ. Il s'agit d'une approche qui permet de voir comment des enjeux et des intérêts spécifiques constituent les produits des luttes entre acteurs, lesquelles luttes structurent la dynamique du jeu civil du Golfe de Guinée. Le champ interétatique du Golfe de Guinée renferme un jeu extraétatique qui structure sa transnationalité. La dynamique de la transnationalisation des intermédiaires sociaux dans le Golfe de Guinée est à inscrire dans le phénomène profond qui travaille l'actuelle société mondiale à savoir l'émergence de « *nouvelles arènes du pouvoir et [de] nouveaux acteurs publics* »¹⁰¹³. La prolifération des ONG transcendant les frontières des Etats est un phénomène qui marque l'émergence à l'échelle transnationale de nouvelles arènes du pouvoir et du politique. Elle marque aussi la pénétration du champ socio-politique par de nouveaux acteurs publics-privés qui, « *[au] même titre que les anciens (...) investissent les institutions, tentent de les contourner, les noyautent ou cherchent à en contrôler les ressources matérielles et symboliques* »¹⁰¹⁴.

¹⁰⁰⁷ Ibid., p. 371

¹⁰⁰⁸ P. BOURDIEU et J.D.L. WACQUANT, REPNSES, op. cit., p. 76

¹⁰⁰⁹ Idem.

¹⁰¹⁰ P. CHABAL et J.P. DALLOZ, op. cit., p. 35

¹⁰¹¹ J.F. MEDARD, « Le "Big Man" en Afrique: esquisse d'analyse de politicien entrepreneur », L'ANNEE SOCIOLOGIQUE, 1992

¹⁰¹² B. HIBOU et R. RANEGAS, « Société civile et espace public en Afrique », op. cit.

¹⁰¹³ I.R.D. et CODESRIA, APPEL D'OFFRES DE RECHERCHE EN SCIENCES SOCIALES, op. cit., p.6.

¹⁰¹⁴ Ibidem.

Nombre d'associations transnationales jouent dans « le régionalisme transétatique » du Golfe de Guinée. A titre purement indicatif, on peut mentionner :

La Confédération des ONG d'Afrique Centrale (CONGAC). Cette ONG créée en 1992 par deux camerounais en l'occurrence NKOYOK Jacqueline et LAKOUE TENE Pierre a pour objectif de fournir un cadre d'appui mutuel et de coopération entre ONG situées dans les différents Etats d'Afrique Centrale et de favoriser la participation populaire aux efforts de développement et de protection de l'environnement. Ses domaines d'intervention sont le Cameroun, l'Afrique Centrale et l'Afrique Francophone. Dans le même champ transnational d'intervention se situe le Réseau International Agriculture Paysanne et Modernisation en Afrique (Réseau APM Afrique) dont les objectifs sont le renforcement des organisations paysannes, du mouvement paysan et la contribution à la définition des stratégies nouvelles de développement rural. Le réseau cherche également à aider les organisations paysannes, à identifier les relations qui existent entre les décisions internationales et les situations locales.

Le fait important qu'il faudrait déjà relever à ce niveau est la « *dégouvernementalisation* » de la coopération. Les réseaux de coopération transétatique qui se nouent entre les ONG conduisent à une nouvelle géographie régionale marquée par la montée des sphères et des arènes autonomes de coopération transétatique. C'est la consolidation de la société régionale de réseaux ou société régionale transétatique.

Dans le même groupe des ONG dont les domaines d'intervention « *défrontièrent* » les territoires étatiques, il convient de mentionner des associations comme Amicale Internationale (AMI) de Freddy ZANGA. Le fond « social » de cette association est la promotion des relations humaines, l'insertion sociale de la femme, l'action contre la prostitution, le développement des échanges culturels entre les nations et les peuples et la facilitation de la mobilité inter universitaire. Une autre association qui a les « *Etats africains* » comme « *zones d'intervention* » est Conscience Africaine, African Network of Grass Roots Democracy créée en 1994 par Hilaire T. KAMGA. Ses objectifs sont la promotion de la paix, de la démocratie et du développement par le recours aux valeurs fondamentales que sont les droits de l'Homme, la libre entreprise et l'économie de marché. Dans le même registre se situe la Fondation pour l'Appui au Développement Economique et Social en Afrique (FADES-Afrique). Cette fondation patronnée par Jean-Jacques NSOH et Samuel EFOUA MBOZO'O a pour principal objectif de mobiliser le maximum de ressources humaines, matérielles, financières pour soutenir le développement dans les pays du sud.

Ce qui est intéressant de faire remarquer dans ces associations et dans une multitude d'autres qui sont répertoriées dans le tableau suivant, c'est qu'elles semblent toutes reposer sur l'imaginaire de « *la fin des territoires* » étatiques. Chaque association s'auto-dote d'une ambition sinon régionale du moins internationale. Tout se passe comme si l'Etat ne faisait plus sens à l'intérieur de ses frontières. En tout cas, on note comme l'affirmation d'un espace public mondial/transnational qui recoupe celui des défis et des problèmes communs à l'ensemble de l'humanité. La civilité transnationale semble ainsi reposer sur les désirs, les besoins et les attentes communes des communautés humaines.

Tableau 42: Les ONG nationales qui « défronteraient » leurs domaines d'intervention avec une référence spécifique à la société civile camerounaise

Dénomination	Objectifs	Domaines d'intervention
International Centre for Research in Agroforestry (ICRAF)	Develop Agroforestry Systems that help to mitigate declining soil fertility, soil erosion and weed invasion and that provide acceptable alternatives to shifting cultivation	Humid Lowlands of West Africa
Institut de Recherche et des Etudes de Comportements (IRESCO)	Adapter les contenus des projets et programmes aux besoins des populations cibles	Afrique centrale
Jeunesse Africaine pour la Coopération, l'Intégration, le Développement et la Démocratie (JACIDE)	Promotion de la jeunesse, des droits de l'Homme, coopération internationale et intégration	Cameroun et Afrique
Service d'Appui aux Initiatives Locales de Développement (SAILD)	Renforcement social, économique des paysans, rééquilibrage des forces sociales en faveur des paysans	Afrique Centrale
Institut Panafricain de Développement (IPD)	Etudes et recherches sur le développement rural, promotion de la santé, de l'éducation et de la formation	Afrique Centrale francophone, Afrique de l'Ouest, Afrique de l'Est et du Sud, Afrique de l'Ouest anglophone
Réseau d'Experts Volontaires (REV)	Appui technique aux organisations publiques et aux ONG dans leur effort pour réduire la pauvreté	Cameroun et Afrique Centrale
Service Oecuménique pour la Paix (SeP)	Propager la philosophie et les techniques de la non-violence et de résolution non-violente des conflits, rechercher et étudier les obstacles à la paix juste, médiation et réconciliation, lutte contre la misère et la pauvreté, action civique, sociale et humanitaire	Cameroun et Afrique Centrale
Association Pour la Promotion des Droits de l'Homme en Afrique Centrale (APDHAC)	Promouvoir et vulgariser la culture des Droits de l'Homme	Afrique Centrale

Source : Réalisé par l'auteur

Tableau 43: Quelques associations nationales qui « internationalisent » leur dénomination

Dénomination	Objectifs
Défense des Enfants-International, DEI-Cameroun	Assurer la formation et la protection des droits de l'enfant au Cameroun, favoriser, contrôler et évaluer l'application des Droits de l'enfant au Cameroun
Emmatts International Cameroun (EIC)	Soutien aux communautés nécessiteuses, travail communautaire, appui aux activités de développement
Initiative Panafricaine contre le Tribalisme (INPACT)	Suppression de toutes sortes de discrimination à caractère tribal, ethnique, régionaliste
Sight Sauer International (SSI)	Promotion of Health
Soroptimst International Club of Yaounde	Strive for human rights for all, particulary to advance status of women, maintain high ethical standards in the business professions
SOS Kinderdorf International (SOS KDI)	Assistance aux orphelins et enfants en détresse
Society for Women and AIDS in Africa (SWAA-Cameroun)	Freiner la propagation du SIDA, éducation, sensibilisation et alerte sur le SIDA, assurer la prise en charge médicale et psychosociale des séropositifs
Association internationale Jeunesse et Progrès (AIJP)	Identification des problèmes liés à la jeunesse et approche de solutions.
Organisation Internationale des Experts (ORDINEX)	Expertise dans les entreprises privées, publiques et parapubliques. Formation des jeunes experts aux normes nationales et internationales
International Children's Foundation (ICF)	Assistance aux enfants de la rue, aux enfants et femmes de milieu rural, intégration sociale des enfants en détresse, promotion du développement de la femme
Centre International de Formation en Milieu Rural (CIFOR)	Auto-promotion du monde rural
International Women's Association (IWABDA)	Activités philanthropiques pour les moins privilégiés, développement de la femme

Source : Réalisé par l'auteur

2. Sociologie des domaines d'intervention des ONG dans le Golfe de Guinée

Quels sont les ressorts profonds de la dynamique de transnationalisation de la société civile dans le monde en général et dans le Golfe de Guinée en particulier? Sur quoi se réfèrent les acteurs extra-étatiques qui procèdent à la mise sur pied de cadres transterritoriaux d'action avec ou sans le consentement des Etats de la région? Autrement dit, pourquoi les Etats vivent de

plus en plus comme une contrainte ou un impératif politique et éthico-axiologique l'ouverture de leur espace territorial – domaine d'expression de la souveraineté – aux activités des associations non gouvernementales ne relevant pas toujours de leur droit interne?

Telles semblent être les questions centrales qui se posent dans le cadre d'une entreprise heuristique liée à l'archéologie ou à la mise en exergue des fondements du phénomène de la civilité transnationale telle qu'elle se déploie dans le Golfe de Guinée. Ces questions pourraient se rattacher à une perspective sociologique dite des profondeurs ; c'est-à-dire celle qui tente d'aller au-delà de l'aspect phénoménal pour objectiver la dynamique ou les rationalités qui soutendent les conduites et les comportements des acteurs. Le phénomène de la civilité transnationale semble fondamentalement reposer sur deux types de rationalités qui renvoient elles-mêmes à deux modèles de lecture de la nouvelle société mondiale. D'une part il traduit l'affirmation de la *responsabilité* comme nouvel horizon ou soubassement de l'action socio-politique à l'ère de la mondialisation ; et d'autre part, il rend compte ou plutôt consolide le phénomène quasi-inédit de la désouverainisation des biens communs dont la fourniture doit être assurée à l'ensemble des hommes, indistinctement de leur appartenance citoyenne.

La lecture de la société civile mondiale sous le sceau du paradigme de la *responsabilité* semble une perspective largement fructueuse. En effet, la constitution d'une société civile à l'échelle globale semble à bien des égards reposer sur la nouvelle utopie de la responsabilité autour de laquelle tente de se reconstituer le lien politique et/ou civil. S'inscrivant dans une tradition philosophique ancienne où elle se décline sous la forme de l'incarnation du sujet historique – en tant que Historicité, Rationalité et Liberté – dans ses actes¹⁰¹⁵, la responsabilité se reformule aujourd'hui sur le plan politique autour de l'expression du global et du général dans des actions individuelles des Etats ou des groupes non gouvernementaux. On peut voir ici une ligne définitionnelle d'inspiration kantienne, qui fait de l'universel le critère absolu de toute action sociale¹⁰¹⁶. En tout cas la téléologie de l'universel est au cœur du nouveau paradigme de la responsabilité qui occupe une place importante dans l'analyse internationaliste post-bipolaire.

Du point de vue de la sociologie de l'Etat, la responsabilité sort de manière relative la définition de la souveraineté de l'autorité suprême de l'Etat, de l'exclusivité des compétences matérielle et humaine, du monopole pénal et de la violence organisée pour la reposer sur la responsabilité¹⁰¹⁷, c'est-à-dire qu'elle renvoie à la capacité de satisfaction par l'Etat des besoins de ses populations et au-delà de l'humanité toute entière. Comme le note fort à propos Bertrand BADIE, « *A mesure qu'ils s'affirment, les enjeux communs à l'ensemble de l'humanité deviennent de plus en plus indivisibles. En rationalité et en éthique, ils appellent un traitement global dans lequel le principe de responsabilité se substitue à celui de souveraineté : chaque Etat est bel et bien dépositaire de la survie de la planète, de son développement et des valeurs construites comme universelles.* »¹⁰¹⁸. Il y a ainsi comme une mutation du système mondial suivant une trajectoire qui va de la communauté de souveraineté à la communauté de responsabilité. En tout cas, l'heure est à l'insertion de l'Etat dans « *une communauté de responsabilité qui se construit à l'échelle mondiale* »¹⁰¹⁹.

Cette mondialisation des communautés de responsabilité ne peut que contribuer au renforcement d'une société civile mondiale si tant est que « *la mondialisation se nourrit de la dynamique des productions locales, des aménagements locaux, de l'initiative des villes, de la coopération active entre collectivité partageant les mêmes besoins ; elle s'équilibre aussi dans la formation des régions transversales comme de grands ensembles régionaux* ».

¹⁰¹⁵ H. JONAS, LE PRINCIPE DE RESPONSABILITE. UNE ETHIQUE POUR LA CIVILISATION TECHNOLOGIQUE, Paris, LES EDITIONS DU CERF, 1990

¹⁰¹⁶ E. KANT, FONDEMENTS DE LA METAPHYSIQUE DES MŒURS, op. cit.

¹⁰¹⁷ F. DENG et al., SOVEREIGNTY AS RESPONSABILITY, op. cit.

¹⁰¹⁸ B. BADIE, UN MONDE SANS SOUVERAINETE, op. cit., p. 166

¹⁰¹⁹ Ibidem.

mondiaux »¹⁰²⁰. Parce que chaque communauté de responsabilité se sent dépositaire et du bien-être et de la survie de l'humanité toute entière, elle ne peut que transgresser les frontières officielles des Etats dans son déploiement, dans sa dynamique de satisfaction des besoins communs. Les communautés de responsabilité s'affirment ainsi comme le terreau de la civilité transnationale et cela pour au moins deux raisons : premièrement, le paradigme de la responsabilité procède à une dé-souverainisation des biens publics ou tout au moins de l'action en vue de leur fourniture ; deuxièmement « *la responsabilité consacre la réconciliation du mondial et du local* »¹⁰²¹ de par le « *double visage d'immersion locale et de liens internationaux* »¹⁰²² des groupes d'initiative commune extra-étatique qui dans leurs croisements ou transactions collusives contribuent « *au tissage des trames de citoyenneté dans un monde hétérogène et segmenté* »¹⁰²³.

C'est l'hypothèse du renforcement de la civilité transnationale ou globale par l'effet de l'affirmation et de la consolidation des communautés de responsabilité qui ne font pas grand cas du confort souverainiste des Etats : « *Moins mobilisées par la fiction souveraine dont elles se nourrissaient jadis, elles se démultiplient plus aisément, se superposant, se chevauchant, outrepassant les bornages d'Etat ou s'émancipant quelque peu des ordonnancements hiérarchiques d'autrefois (...). Locales, régionales ou mondiales, les communautés de responsabilité rassemblent ainsi tous ceux qui tiennent pour affectés solidairement par les mêmes actions publiques. Mode déterminant de l'organisation contemporaine des espaces mondiaux, ces communautés inventent ainsi une nouvelle grammaire des relations internationales : l'action internationale s'apprécie désormais non plus seulement en référence à une délibération souveraine mais aussi en fonction de la satisfaction des besoins des communautés de responsabilité mondiale, régionale ou locale* »¹⁰²⁴.

Pour tout dire la culture civile de la période post-souverainiste qui se situe entre la communauté et la responsabilité est l'instance de production et de légitimation de la civilité transnationale. Comme on le verra plus loin, les problèmes jugés d'intérêt commun sont les catalyseurs des regroupements à la fois extra-étatiques et transnationaux. C'est le leitmotiv de la multitude d'associations bénévoles qui se forment à l'échelle régionale : « *Elles s'unissent pour un but commun : s'amuser, préserver quelque chose, faire avancer un objectif ou encore donner leur soutien à autrui ; tout lien qui les différencie, toute cause peut leur en donner l'occasion. Il suffit que quelques personnes les considèrent comme étant leur intérêt commun, méritant leurs temps et leur effort. Les associations promeuvent la sociabilité dans un contexte individualiste. Dans leur pratique, biens et buts collectifs sont perçus comme la responsabilité individuelle de chaque membre. La vie publique est inscrite dans les initiatives privées. La citoyenneté est personnalisée* »¹⁰²⁵.

C'est le paradigme de la responsabilité qui fonde en grande partie la transnationalisation de la société civile dans le Golfe de Guinée. Des associations bénévoles de promotion et de satisfaction des intérêts communs en deçà des Etats et par-delà les frontières sont devenues, à l'ère de la mondialisation, comme les instances de régulation de la société interétatique régionale. C'est le déclin du réalisme interétatique ou statocentrique et la montée de l'altruisme ou de la solidarité des communautés qui s'auto responsabilisent et se donnent pour objectif la poursuite et la satisfaction des intérêts communs. Toutefois, il serait malaisé et erroné de voir dans les communautés de responsabilité et/ou de solidarité, une expression de la « bonne volonté » kantienne dans les relations internationales. Tout comme le domaine de l'humanitaire,

¹⁰²⁰ Ibid., p. 167

¹⁰²¹ Ibidem.

¹⁰²² R.C. FERNANDES, op. cit., p. 371

¹⁰²³ Ibidem.

¹⁰²⁴ B. BADIE, UN MONDE SANS SOUVERAINETE, op. cit., p. 167

¹⁰²⁵ R.C. FERNANDES, op. cit., p. 365

la solidarité internationale est devenue un enjeu qui renferme des intérêts et des profits multiples.

En effet, il n'y a point de jeu sans enjeu(x) communément admis de tous les joueurs : « *les joueurs (...) pris au jeu (...) ne s'opposent (...) que parce qu'ils ont en commun d'accorder au jeu, et aux enjeux, une croyance (doxa), une reconnaissance qui échappe à la mise en question (les joueurs acceptent, par le fait de jouer le jeu, et non par un « contrat », que le jeu vaut la peine d'être joué, que le jeu en vaut la chandelle) et cette collusion est au principe de leur compétition et de leurs conflits* »¹⁰²⁶. Cette analyse de Pierre BOURDIEU est parfaitement applicable à l'engagement des « *acteurs de la société civile* » du Golfe de Guinée dans un certain nombre de domaines sociaux qui relèvent globalement des « *biens communs* » : il s'agit de l'éradication de la pauvreté, la durabilité écologique, les droits de l'Homme, l'éducation de base, l'amélioration de la santé, le bien-être social, la préservation des patrimoines culturels etc. Ces domaines sont les plus investis – au sens de placer un capital, occuper une place et charger un objet d'une signification affective particulière – par les associations civiles travaillant au nom d'une certaine responsabilité universelle : « *Etant donné l'interconnexion des civilisations contemporaines, l'extension de la pauvreté, le déséquilibre écologique et l'exclusion ne peuvent être réglés par des actions prises uniquement au niveau local et national* »¹⁰²⁷

Si les domaines d'action ci-dessus évoqués font sens dans les milieux des associations civiles, c'est en grande partie parce qu'ils sont « *les domaines prioritaires de l'aide publique au développement* »¹⁰²⁸. Les arènes du jeu de la civilité transnationale qui font sens dans le Golfe de Guinée et dans l'ensemble du monde tropical sont déterminés par le « *haut* », c'est-à-dire par la « *communauté internationale* ». C'est à ce niveau qu'il convient de souligner une des bifurcations majeures de la société mondiale post-souverainiste ; à savoir la collusion entre le mondial/global et le local/sub-étatique qui s'interpénètrent par de-là les Etats. La collusion entre le mondial et le local indique une mise entre parenthèses de l'Etat qui s'affirme de plus en plus inapte à définir, sur son propre territoire, les critères de l'opportun et de l'inopportun, du nécessaire ou du futile. La ré appropriation locale des problématiques internationales légitimes que Arjun APPADURAI a conceptualisé par le néologisme de la « *glocalisation* »¹⁰²⁹ est une des trajectoires fortes de la postnationalité. C'est l'hypothèse de l'Etat pris en tenaille entre l'émancipation extra étatique des acteurs sociaux et l'imposition supra-étatique de politiques publiques légitimes. La rationalisation et la légitimation de l'investissement du domaine souverain et régalien de l'Etat par les forces inter et transnationales d'imposition politique et leurs relais locaux se nourrissent de l'argumentaire suivant lequel « *les initiatives privées pour l'intérêt public ne sont, bien sûr, pas incompatibles avec les politiques publiques si elles sont efficaces et réfléchies* »¹⁰³⁰.

Au total l'osmose qu'on observe entre le non-gouvernemental local et/ou international et les thèmes légitimes de la gouvernance mondiale en priorité tournée vers la satisfaction des biens communs permet de voir la façon dont la publicité et la civilité transnationales influencent les relations internationales.

Les biens publics ou communs sont un paradigme clef dans la construction de la mondialisation qui promeut dans une large mesure une logique post-souverainiste. En effet les biens publics mondiaux vont au-delà des biens traditionnels généralement conçus comme « *ce qui est utile et disponible en quantité limitée* »¹⁰³¹. De même ceux-ci se distinguent des biens

¹⁰²⁶ P. BOURDIEU et J.D.C. WACQUANT, REPONSES, op. cit., p. 73

¹⁰²⁷ M. DARCY de OLIVEIRA et R. TANDON, op. cit., p. 8

¹⁰²⁸ OSCAL, LE PLAN D'ACTION DE TOKYO. LE DEVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE A L'AUBE DU XXIème SIECLE, New York, NATIONS UNIES, 1999

¹⁰²⁹ A. APPADURAI, APRES LE COLONIALISME, op. cit.

¹⁰³⁰ M. DARCY De OLIVEIRA et R. TANDON, op. cit., pp. 8-12

¹⁰³¹ H. BEQUIN, « La localisation des activités banales », in A. BALLEY et al., (dir), ENCYCLOPEDIE DE GEOGRAPHIE, op. cit., pp. 515-531

communs classiques qui se sont tout au long de l'histoire caractérisés par leur souverainisation. Ils se sont construits comme des biens souverains dont l'Etat se réservait le monopole et l'exclusivité de la fourniture ou de l'allocation aux populations sur lesquelles il exerçait sa domination par la médiation du territoire. A l'ère du « *temps mondial* » globalisant et interdépendant, la gestion des biens publics s'inscrit désormais dans l'impératif de la communauté et de l'associativité : ce sont désormais des biens qui doivent être gérés communément et qui nécessitent de ce fait l'association d'acteurs aussi bien étatiques que non-étatiques. Parce que les biens publics sont « *des biens dont les avantages ne sont pas limités à un seul groupe de population* »¹⁰³², ils nécessitent donc que les domaines de leur satisfaction soient investis par des « *communautés de responsabilité* » affranchies de la culture égoïste du réalisme interétatique.

Dans leur théorisation récente, les biens publics mondiaux reposent sur deux principaux critères : la non exclusivité et la non rivalité. « *Une autre façon, plus stricte, de définir un bien public est d'examiner la façon dont ce bien est consommé (...). Si la consommation du bien en question n'est interdite à personne, il s'agit d'un bien « non exclusif ». S'il peut être consommé par beaucoup sans risque de se raréfier, il s'agit alors d'une « consommation sans rivalité ». Les biens publics purs, qui sont rares, possèdent ces deux attributs, tandis que les biens publics impurs n'en sont dotés qu'à un moindre degré, ou n'ont que l'une ou l'autre de ces qualités* »¹⁰³³. En terme de consommation, les biens publics mondiaux sont des biens non rivaux ; c'est-à-dire que pour jouir de ceux-ci les individus ou les consommateurs n'ont nullement besoin d'entrer dans une quelconque rivalité. Ce sont des biens à consommation sans concurrence et sans exclusive : « *On parle de non-exclusivité d'un bien lorsque personne (...) n'est exempte de l'utilisation de ce bien (...) [par exemple], le résident d'un pays qui « consomme » ou plutôt jouit de la protection des forces armées nationales ne peut pas priver un autre résident de cette même protection. La protection est indivisible et le fait qu'une tierce personne en jouisse n'implique pas de dépense « marginale » ou « supplémentaire » (non concurrentiel) [et] aucun habitant ne peut être privé de cette protection nationale qu'il ait contribué directement ou pas au budget de défense* »¹⁰³⁴.

Au total, les biens publics mondiaux sont des biens non exclusifs, non concurrentiels. Ce sont des « *biens de consommation collective... dont tout le monde jouit en commun en ce sens que la consommation d'un tel bien par un individu quelconque ne réduit aucunement ce qui est consommé par un individu...* »¹⁰³⁵. Les biens publics mondiaux sont purs lorsqu'ils sont non susceptibles de congestivité. Les biens publics « *mixtes* » ou « *congestifs* » sont des biens qui, à l'instar des parkings, routes et bibliothèques, peuvent être saturés et donc devenir exclusifs et concurrentiels à un moment donné de leur consommation. Les biens congestifs deviennent alors des « *biens clubs* » ; réservés à un groupe restreint de privilégiés.

Ainsi définis, les biens publics mondiaux sont au cœur de la mondialisation ou de la transnationalisation de la société civile. Dans la société internationale post-bipolaire, le concept de bien public mondial fait l'objet d'une opérationnalisation « *pour décrire et analyser les défis mondiaux* »¹⁰³⁶. Ceux-ci comprennent entre autres : « *l'efficacité du marché, l'équité, la santé, la durabilité, la paix, l'environnement, la connaissance, la justice, l'information, la sécurité* »¹⁰³⁷. Ce sont là des domaines qui nécessitent d'être pris en charge par des « *communautés de responsabilité* » émancipées de la grammaire souverainiste qui a jusque là dominé la sociologie de l'Etat. Parce que les biens publics mondiaux font l'objet d'une

¹⁰³² I. KAUL et alii, LES BIENS PUBLICS A L'ECHELLE MONDIALE, op. cit., p. 4

¹⁰³³ Ibid., p. 3

¹⁰³⁴ MENDEZ, R.P., « La Guerre et la Paix dans le contexte des Finances publiques internationales et de la mondialisation », op. cit., p. 31-32

¹⁰³⁵ P.A. SAMULESON, « The Pure Theory of Public Expenditure », REVIEW OF ECONOMICS AND STATISTICS, 36, November 1954, pp. 387-389

¹⁰³⁶ I KAUL et al., op. cit., p. 5

¹⁰³⁷ Ibid., pp. 7-12

consommation sans exclusive et sans rivalité, l'action en vue de leur provision ne saurait par conséquent souffrir des barrières frontalières, des limitations territoriales ou des considérations liées au prestige ou à l'ego souverainiste des Etats.

C'est ainsi que l'action en faveur de la production ou de la provision des biens mondiaux devient le vecteur de la désétatisation ou plutôt de la transnationalisation de la société civile. Au demeurant les associations bénévoles/organisations non gouvernementales sont aujourd'hui pourvoyeuses de politiques publiques dans les domaines prioritaires de la production des biens communs. Il s'agit « *des organisations et des initiatives privées orientées vers la production de biens et de services publics (...) [qui] répondent à des besoins collectifs et ne sont pas censés produire de profits. Les besoins collectifs peuvent être universels ...* »¹⁰³⁸ ; d'où par conséquent, un champ d'action universelle. C'est de cette manière que le paradigme des biens communs mondiaux structure une civilité transnationale.

L'observation des champs d'action non gouvernementale dans le Golfe de Guinée qui contribue à la privatisation des politiques publiques ou alors à l'élargissement du domaine d'action publique par l'inclusion des acteurs privés laisse clairement percevoir que les biens publics mondiaux – ou ce qui est considéré comme tel – sont au cœur des activités des ONG. Le récapitulatif purement indicatif des domaines d'activités des organisations internationales qui va suivre indique la concentration des interventions des ONG autour de quelques grands domaines qui renvoient aux biens publics mondiaux.

- La réduction et/ou l'éradication de la pauvreté et le développement durable. Ces deux domaines majeurs de l'action des ONG sont du ressort des biens publics : « *la lutte contre la pauvreté, bien qu'elle ne soit pas un bien public en soi, contribue à d'autres biens mondiaux. L'élimination de la pauvreté ne bénéficie pas seulement aux pauvres, mais également au reste de la société, car elle renforce la paix et la stabilité, la santé mondiale et l'efficacité du marché...* »¹⁰³⁹. L'éradication de la pauvreté est une garantie de la durabilité : assurance au présent de la viabilité du cadre de vie des générations futures.
- L'Etat de droit, les droits de l'homme, la démocratie, la bonne gouvernance, la réforme institutionnelle sont également des biens publics parce que leur mise en œuvre effective ne peut pas seulement bénéficier à des Etats particuliers ; raison pour laquelle ils sont au centre des politiques publiques élaborées par des organisations non gouvernementales. Par exemple, l'Etat de droit et la démocratie permettent une libéralisation économique qui est la condition de « *l'efficacité du marché* » ; étant entendu que le marché et le libre-échange créent des conditions équitables d'épanouissement pour toutes les entreprises dans tous les pays.
- La paix et la sécurité ; la justice et l'équité sont des champs qui ressortissent entièrement du domaine des biens publics. « *Comme la paix [et la sécurité], l'équité et la justice ne peuvent pas être « achetées » de manière isolée par des consommateurs individuels sur le marché. Par ailleurs, ils entraînent des bénéfices partagés par tous* »¹⁰⁴⁰ ;
- La bonne gouvernance est comme l'a souligné le président français Jacques CHIRAC devant les chefs d'Etat africains à Ouagadougou en 1996, un bien international : « *la bonne gouvernance suscite naturellement la solidarité internationale et encourage un engagement accru des bailleurs de l'aide publique au développement. Elle permet à l'initiative privée de s'épanouir et attire, par des conditions d'accueil favorables, les entrepreneurs et les investisseurs étrangers. Bref*

¹⁰³⁸ R.C. FERNANDES, op. cit., p. 382

¹⁰³⁹ I. KAUL et al., op. cit., p. 8

¹⁰⁴⁰ Ibidem.

elle inspire la confiance sans laquelle il n'y a pas de développement possible. Elle est aujourd'hui la clé de tout financement et de tout développement »¹⁰⁴¹ ;

- La santé, la connaissance et l'information. Ces autres domaines qui mobilisent les ressources de la coopération non gouvernementale internationale sont des biens publics mondiaux. L'interdépendance de la santé mondiale qui s'est accrue avec la propagation transfrontière de nouvelles maladies fait de l'endiguement des grandes contagions, le pivot de la coopération mondiale. Le SIDA par exemple, avec son unification « virologique » de la planète, atteste d'un monde fini. Dans ces conditions la sero-prévalence qui pourrait se manifester dans quelque partie de la planète que ce soit constitue une menace pour l'ensemble de la planète. La santé dans les pays en développement bénéficie ainsi aux pays développés qui sont par conséquent à l'abri des menaces de contamination. D'où une multitude d'ONG de lutte contre le SIDA. Dans le même ordre d'idées, la connaissance et l'information sont des biens publics mondiaux parce que des hommes nantis de connaissances et bien informés peuvent être employés partout dans le monde et contribuer au développement des nations. L'exode des cerveaux du Sud vers le Nord est un indice pertinent de ce que le financement international de l'éducation au Sud ne profite pas uniquement aux pays africains.

Au total l'association en vue de la résolution des problèmes communs explique sans doute l'émergence d'une société civile globale. C'est l'attestation de l'hypothèse de la fourniture des biens publics mondiaux comme la trajectoire d'édification de la civilité transnationale.

Tableau 44 : Les domaines d'intervention de quelques ONG du Golfe de Guinée et leur relation avec les biens publics mondiaux

Dénomination	Domaines d'intervention	Observation
Association Française des Volontaires du Progrès A-F-V-P	Santé, Education, Formation, Développement urbain, Développement rural	Biens publics mondiaux
CARE	Santé, Education, Formation, Environnement, Développement rural, Développement urbain, Infrastructures, Etudes/recherches	Biens publics mondiaux
Catholic Relief Service, USCC	Santé, Développement, Développement urbain	Biens publics mondiaux
Friedrich Ebert Stiftung (FES)	Santé, Education Formation, Environnement, Développement rural et urbain, Droits de l'Homme et démocratie	Biens publics mondiaux
Fondation internationale Interprogres (Suisse), Antenne régionale Yaoundé Cameroun	Education/Formation, Environnement, Développement urbain, Infrastructures, Etudes et Recherches, Intégration régionale	Biens publics mondiaux
INADES-FORMATION (Institut Africain pour le Développement économique et social)	Education/ Formation, Environnement, Droits de l'Homme et Démocratie, Développement rural	Biens publics mondiaux
« International Association for Volunteer Effort » représenté par CATIBA-CNVCP Cameroun	Education/ Formation, Environnement, Hébergement (Foyers socio-professionnels et ruraux), Développement rural et urbain	Biens publics mondiaux
Observatoire International des Prisons, Section Camerounaise	Droits de l'Homme et Démocratie, Etudes et Recherches	Biens publics mondiaux
Organisation Néerlandaise de Développement (SNV)	Education/ Formation, Environnement, Développement rural et urbain	Biens publics mondiaux
OXFAM/QUEBEC/OCSD	Santé, Education Formation, Environnement, Développement rural et urbain, Droits de l'Homme et démocratie, Etudes, Recherches	Biens publics mondiaux
Plan International	Santé, Education Formation, Environnement, Développement rural et infrastructures, Droits de l'Homme et démocratie	Biens publics mondiaux

¹⁰⁴¹ J. CHIRAC, DISCOURS PRONONCE A LA XIXeme CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT DE France ET D'AFRIQUE, Ouagadougou, 5 Décembre 1999, Paris, PRODUCTIONS 108, 1994, p. 4

Service Allemand de Développement (DED)	Education Formation, Environnement, Développement rural et infrastructures	Biens publics mondiaux
Union Mondiale pour la Nature (UICN)	Education/Formation, Environnement, Développement rural, Etudes/Recherche	Biens publics mondiaux
World Wide Fund for Nature (Cameroon Programme Office (CPO)- (WWF)		Biens publics mondiaux

Source : Réalisé par l'auteur à partir des données recueillies (puis vérifiées) dans ANNUAIRE DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES (ONGS) DU CAMEROUN ; publié avec l'assistance du Programme des Nations Unies pour le Développement, Octobre 1997.

Tableau 45 : Les domaines de la coopération internationale avec l'Afrique suivant les différents partenariats au développement.

Initiative	Domaines d'intervention	Initiateur
Partnership for Economic Growth and Opportunity in Africa Mot d'ordre « Trade but not Aid »	Etat de droit, droits de l'homme Bonne gouvernance, démocratie, société civile, paix et sécurité, intégration, croissance régionale, intégration de l'Afrique à la mondialisation etc.	Etats-Unis d'Amérique
Non ingérence, sans désengagement Mot d'ordre : «La France Avocat de l'Afrique »	Etat fort, droits fondamentaux de l'homme, principes démocratiques, liberté d'expression, bonne gouvernance, justice équitable, réduction de la dette, aide au développement, paix et sécurité, résolution des conflits, intégration et coopération régionales etc.	France
Partership Africa	Droits de l'homme, bonne gouvernance, démocratie, annulation de la dette, mobilisation des ressources, développement économique, commerce et investissement	Suède
« Accord de partenariat » Mot d'ordre : Eradication de la pauvreté et développement durable	Coopération politique (Etat de droit, droits de l'homme, réforme, institutionnelle etc.), lutte contre la corruption, approches participatives, société civile, réduction de la pauvreté + développement durable, échanges commerciaux et investissements, développement du secteur privé, décentralisation administrative etc.	Afrique- Caraïbes- Pacifique-Union Européenne.
« Le programme d'action de Tokyo » sur le développement de l'Afrique à l'aube du XXIe siècle Mot d'ordre : « Partenariat mondial »	Réduction de la pauvreté et intégration à l'économie mondiale appropriation, partenariat mondial, coopération et intégration régionales, coopération sud-sud, gestion de l'environnement, développement humain, Education santé et population, promotion du secteur privé, développement industriel et agricole, dette extérieure, bonne gouvernance, gestion des conflits.	Gouvernement Japonais, Secrétariat ONU, PNUD.
« Plan d'Action du Caire »	Gouvernance, paix, stabilité, développement, sécurité alimentaire, transformation structurelle des économies africaines, coopération et intégration régionales, mobilisation des ressources, développement institutionnel et humain, coopération internationale, annulation de la dette.	OUA

Source : Réalisé par l'auteur.

B- LA CONFIGURATION DES POSITIONS « NON GOUVERNEMENTALES » DANS LA CIVILITE TRANSNATIONALE DU GOLFE DE GUINEE

Champ et réalisme présentent une dimension gigogne en ceci que l'un et l'autre placent les rapports de force et les intérêts en leur centre : l'ordre interétatique réaliste repose sur les luttes d'intérêts et les rapports de force entre Etats¹⁰⁴² tandis que le champ est le lieu de rapports de force et de sens ; il est le lieu de luttes dont la finalité est la transformation ou le maintien de la configuration des rapports de force. C'est l'état des rapports de force au sein du champ qui, à chaque fois, détermine la configuration et le principe d'ordre en tant qu'il renvoie, dans un sens réaliste, à la configuration des positions entre agents/acteurs, à la hiérarchie qui en découle et au système dominant-dominé qui s'en instaure¹⁰⁴³. Le champ des positions « non gouvernementales » s'inscrit dans cette dynamique des luttes d'intérêts et de rapports de force avec cette particularité que les acteurs qui s'influencent mutuellement ne sont plus nécessairement des Etats souverains. C'est l'hypothèse de la désétatisation réaliste du champ interétatique du Golfe de Guinée.

¹⁰⁴² R. ARON, PAIX ET GUERRE ENTRE LES NATIONS, op cit.

¹⁰⁴³ Y. LEONARD (dir), « Ordre et désordre dans le monde », op. cit.

Il existe ici comme un ordre socio-politique des ONG avec son principe de hiérarchisation. C'est dire qu'au sein du tiers secteur transnational largement investi par les ONG, tout un jeu de la domination et de la contre domination particulièrement intense s'y déroule. Ce jeu de la domination peut se lire suivant une double perspective. Premièrement il peut se décliner sous le mode de la reproduction, au niveau multicentré, de la modalité de la domination internationale du Nord sur le Sud. Dans cette première posture, l'on remarque une forte domination des positions « *non gouvernementales* » occidentales sur celles du sud. Suivant la perspective direction on peut, en procédant à un rapatriement de la lecture du jeu de domination en cours au sein du monde multicentré, tenter de voir comment s'ordonnent au niveau local/régional les placements, les déplacements et les classements des ONG.

1. La place forte des réseaux non gouvernementaux occidentaux dans le Golfe de Guinée

Le monde non gouvernemental occidental phagocyte à peu de choses près l'espace multicentré du Golfe de Guinée. Si on part de l'hypothèse de Alvin et Heidi TOFFLER selon laquelle le monde des ONG, à l'instar de celui souterrain des « *gladiateurs mondiaux* », dispose de plus en plus de pouvoir, de services de renseignements et des capacités de négociation parfois plus fortes que celles de nombre d'Etats¹⁰⁴⁴, il est par conséquent assez aisé de comprendre et de mesurer la dimension réelle de l'emprise des associations non gouvernementales du Nord sur les espaces sociaux, politiques et économiques africains. Le Golfe de Guinée est ainsi un champ géopolitique marqué par des relations de compétition et de concurrence entre une multitude d'organisations non-gouvernementales ayant leur base dans les Etats développés du Nord.

L'action des ONG occidentales en Afrique a, sur le plan des relations internationales classiques, une conséquence majeure ; celle notamment de la « *parcellisation* » ou de la désétatisation de la politique étrangère. La diplomatie, technique de sauvegarde des intérêts nationaux de l'Etat ou plutôt de conduite des relations extérieures de l'Etat par le moyen du dialogue et de la négociation, est de plus en plus supplanté par l'action des réseaux : ensembles de relais à travers lesquels des acteurs ou groupes infra-étatiques internationalisent leurs actions. Des pans entiers des politiques africaines des Etats développés se déroulent à l'heure actuelle par l'intermédiaire des ONG. Il est possible à ce niveau de « *désafricaniser* » un certain nombre d'hypothèses fortes de ce qu'on pourrait appeler la nouvelle science politique africaniste ; en l'occurrence les hypothèses de la « *décharge* » et de la « *privatisation des Etats* ». L'action vigoureuse des ONG occidentales en Afrique est susceptible de signifier une stratégie de politique africaine des Etats du Nord. Ici en effet, il apparaît de plus en plus que gouvernements et ONG sont en « *transactions collusives* » ; ils s'interpénètrent et coopèrent dans des conjonctures spécifiques pour co-gérer certains dossiers africains.

Toutefois ces transactions peuvent aussi s'avérer éminemment collisives suivant les circonstances et les enjeux. Dans ce cas, la rivalité, la compétitivité et la concurrence marquent les rapports Etats-ONG. En tout état de cause, les ONG sont aujourd'hui, quand elles le consentent, des relais assez efficaces des diplomaties gouvernementales. On peut, en s'inspirant des lignes de réflexion de Susan STRANGE, pousser l'analyse plus loin en avançant l'hypothèse de « *rival NGOs rival States* ». La rivalité entre les ONG conduit à celle des Etats dans maints domaines de la compétition internationale. La rivalité franco-américaine dans l'ex-Zaïre en 1996 s'est faite par ONG humanitaires interposées¹⁰⁴⁵. Il en a été de même au Cameroun au moment de la conjoncture internationale de la ré-election du président Paul BIYA en 1992. Tandis que le NDI – National Democratic Institute -- américain niait toute crédibilité

¹⁰⁴⁴ A. et H. TOFFER, LES NOUVEAUX POUVOIRS, op. cit.

¹⁰⁴⁵ C. PULIDO ESCANDELL, « LES NOUVELLES TENSIONS France - Etats Unis dans le pré carré africain », POLIS. REVUE CAMEROUNAISE DE SCIENCE POLITIQUE, Vol. 4, N° 2, 1997, pp. 103-112

au scrutin et délégitimait « l'élu » Paul BIYA, les observateurs français jugeaient le scrutin acceptable. Toute une géopolitique du monde multicentré a émergé ; c'est-à-dire une géopolitique dans laquelle ce sont les considérations/positions non gouvernementales qui déterminent et informent les politiques étrangères des Etats. La géopolitique multicentrée permet d'établir la corrélation entre nombre et force des ONG et la puissance des Etats auxquels elles appartiennent.

L'action internationale des ONG occidentales en direction de l'Afrique permet aussi de relativiser l'africanisation quasi absolue de la « *privatisation du développement* ». Suivant l'orientation analytique de la nouvelle économie politique, ce ne sont pas uniquement les ONG locales africaines qui apparaissent comme de nouvelles stratégies de recherche et de captation de la rente des financements extérieurs. Il convient aussi d'indiquer, dans la perspective de l'élargissement de ces hypothèses somme toute fructueuses de Béatrice HIBOU, Richard BANEGAS, Patrick CHABAL et Jean Pascal DALOZ, que les ONG qui pullulent au Nord constituent aussi de nouveaux créneaux d'action des « *développeurs occidentaux* » qui, faute pour la plupart de véritables positions bureaucratiques ou confort salarial, se transmutent en « *partenaires occidentaux* » de la société civile africaine. Les acteurs non gouvernementaux occidentaux sont aussi des gens qui naguère cherchaient à arrondir les fins de mois en jouant le rôle de « *coopérants au développement* ».

Ces acteurs non gouvernementaux se comportent en véritables agents économiques dont la motivation principale est de faire des profits et d'obtenir le plus de financements. On a ainsi noté dans cette partie du monde une émergence des « *professionnels* » des ONG ; c'est-à-dire des gens qui vivent par et pour les ONG dont ils retirent des plus-values non négligeables. Il y a ainsi structuration d'un jeu du non gouvernemental que tente de décrire R.C. FERNANDES : « *les ONG doivent concevoir des projets intéressants des donateurs disponibles et les poursuivre avec assez de succès pour justifier une deuxième tournée de projets et de financements. Le soutien qu'elles reçoivent est fonction de leur efficacité, ce qui implique une forme de compétence spécifique dans un environnement concurrentiel. Bien que ce soit de manière discrète, les ONG sont condamnées à la concurrence pour le financement de projets (...). Ainsi, même sans le vouloir, elles sont portées à introduire la logique pragmatique de l'efficacité institutionnelle dans le champ de l'action sociale non gouvernementale* »¹⁰⁴⁶.

Les ONG surtout internationales sont caractérisées par le « *double visage d'immersion locale et de liens internationaux* »¹⁰⁴⁷. Plus exactement, dans le monde des ONG, le local est une ressource de captation des financements internationaux. On peut donc comprendre la propension de certaines ONG occidentales à avoir comme champ ou cible d'intervention les espaces africains. C'est ainsi que l'espace africain s'affirme comme une partie intégrante du champ multicentré occidental si tant il est que les limites du champ se situent là où cessent les effets du champ. De multiples ONG occidentales exercent sur les espaces africains ; d'où une scène multicentrée africaine fortement influencée sinon dominée par les positions non gouvernementales étrangères. On essayera d'indiquer à grands traits les associations non gouvernementales qui jouent sur l'espace spécifique du Golfe de Guinée ; contribuant un tant soit peu à internationaliser le monde régional sous-étatique des ONG du Golfe de Guinée.

Dans l'espace golfe guinéen en particulier et subsaharien en général, de nombreuses ONG occidentales déploient une intense activité dans presque tous les domaines de la vie économique et sociale. Les domaines d'intervention se recoupent avec ceux des ONG locales et de la coopération internationale. C'est ainsi que la Fondation Internationale Interprogrès (Suisse) mène, à partir de son antenne de Yaoundé, une importante activité à l'échelle de l'Afrique subsaharienne dans les domaines de l'éducation, de la formation, de l'environnement, du développement rural, urbain et des infrastructures ainsi que dans les études, les recherches et

¹⁰⁴⁶ R.C. FERNANDES, op. cit., p. 371

¹⁰⁴⁷ Ibidem.

l'intégration régionale. Dans les mêmes secteurs d'activité interviennent d'autres ONG à l'instar de l'Association Française des Volontaires du Progrès (A-F-V-P) et CARE d'origine britannique. A partir de son siège au Cameroun, la Catholic Relief Service (USCC) d'origine américaine intervient à l'échelle de l'Afrique centrale dans les domaines de l'aide, du développement, de la charité et de la justice. Ses groupes cibles sont constitués des communautés ecclésiastiques de base, des communautés rurales et des enfants.

Le territoire camerounais, pour ne prendre que ce pays précis, est un champ multicentré marqué par des dynamiques de placement et de déplacement des ONG occidentales. Toute une économie des échanges non gouvernementales s'y déroule ; chaque ONG tentant de se doter du plus de prestige altruiste. Les dynamiques d'élargissement de leur respectabilité rurale, urbaine ou civile ne peuvent que conduire à la concurrence et à la compétition et ce d'autant plus que, comme cela a déjà été indiqué, les domaines d'intervention des ONG sont les mêmes un peu partout. Ainsi, dans les secteurs de la démocratie, des droits de l'Homme, de l'environnement, des études et recherches, de la santé et de l'éducation/formation etc. se positionnent les fondations et ONG comme la Friedrich Ebert Stiftung (FES). Celle-ci oriente ses principales activités vers l'appui aux réformes économiques, l'encadrement des journalistes, le soutien aux syndicats. Ses groupes cibles sont surtout les élites et les leaders d'opinion. Dans les mêmes secteurs se positionne l'Organisation Néerlandaise de Développement (SNV) dont l'objectif principal est d'augmenter l'influence des pauvres, des défavorisés et des opprimés sur le fonctionnement du système social de manière à ce que ces groupes défavorisés puissent parvenir au contrôle des initiatives de développement menées à leur profit. Sur ces objectifs précis, la SNV est en relative concurrence avec OXFAM/QUEBEC/OCSD, une ONG canadienne spécialisée dans la lutte contre la pauvreté et dans l'appui aux populations démunies. Cette dernière mène d'importantes activités au Cameroun et travaille en collaboration avec le HCR dans un projet concernant les réfugiés.

Le secteur du développement urbain et rural, de la démocratie et des droits de l'homme voit l'intervention de Plan International, organisation internationale à vocation humanitaire qui a déjà à son actif sur le territoire camerounais huit puits dans l'Extrême-Nord, une campagne de vaccination à l'Est et au Nord-Ouest, la construction d'une école dans la localité camerounaise d'AWAE. Il convient aussi de mentionner toute l'activité du Service Allemand de Développement (DED) dans la fourniture des moyens nécessaires à la création des projets et programmes visant à l'amélioration des conditions de vie des populations ainsi qu'au renforcement de l'autonomie nationale.

Le domaine de l'environnement est occupé au Cameroun par deux importantes ONG qui ont toutes pour objectif principal la conservation de la nature. Il s'agit de l'Union Mondiale pour la Nature (UICN) et du World Wide Fund for Nature/ Cameroon Programme Office (CPO)-(WWF). Ces deux poids lourds se concurrencent dans le secteur de la sauvegarde durabilité environnementale avec une multitude d'autres ONG tant internationales que locales.

Au demeurant, le monde multicentré du Golfe de Guinée est dominé par les positions non gouvernementales occidentales. Celles-ci interviennent non seulement dans le champ africain mais aussi sont pour la plupart des bailleurs de fonds des ONG locales africaines aux revenus et ressources d'action insignifiants. D'où l'hypothèse de la reproduction à l'échelle multicentrée de la domination du Nord sur l'Afrique.

2. Les tendances du jeu non gouvernemental interne du Golfe de Guinée

Le Golfe de Guinée n'est pas seulement un champ d'influence des géants « *non gouvernementaux* » ayant leur base centrale dans l'hémisphère nord de la planète. Il est aussi un espace régional qui voit l'émergence en son sein d'un jeu non-intergouvernemental quasi autonome ; un jeu dont les acteurs sont pour la plupart des groupements locaux/régionaux mais

dont les thèmes et les finalités recourent globalement ceux légitimes de la « *communauté internationale* ». Si ce jeu présente des apparences d'ouverture, il renferme néanmoins, pour les acteurs qui y pénètrent, une dimension ou une interface drastique liée notamment aux conditions à remplir pour participer pleinement au jeu. Celles-ci tournent globalement autour de l'efficacité et de la dextérité dans la captation des rentes que constituent les « *tournées de financement* » pour des projets touchant à la production et à la préservation des biens communs. En tout cas, en dépit de la diversité des joueurs et de la multiplicité des « *équipes* », le champ non-gouvernemental transnational est dominé, voire contrôlé par quelques structures fortes qui accèdent ainsi au prestigieux statut de « *tenants du champ* » non gouvernemental régional.

Cadre d'action extra-étatique et ouverture du champ interétatique au-delà des sphères gouvernementales tout à la fois, le non-gouvernemental transétatique permet d'enrichir la sociologie de l'Etat et des relations internationales notamment en prenant au sérieux la « *logique de situation* » que constituent les flux transnationaux dans la reconstruction de la nature des relations interétatiques. Ici, c'est la prise en compte de la pluralité des modes de structuration de l'interétatique pour une meilleure appréciation de la divergence du social interétatique dans les modes d'intellection et/ou de théorisation qui est envisagé. Dans cette perspective, le cadre théorique général de l'étude à savoir le champ interétatique s'avère une posture paradigmatique porteuse parce qu'elle permet à la limite de voir comment les gouvernements, en tant qu'expression pratique du pouvoir des Etats, deviennent dans le « *temps mondial* » du dépassement de l'Etat, de simples acteurs parmi tant d'autres qui s'affrontent et se concurrencent en vue de la détermination et de la hiérarchisation des positions, de la distribution des cartes de la puissance au sein du « *nouveau monde* » régional.

Le « *nouveau monde* » interétatique régional présente une dimension désétatisée ou plutôt « *dé-gouvernementalisée* ». Cette dimension est portée par des acteurs qui se positionnent sur une base transétatique et qui projettent en même temps une représentation régionale de leur champ d'action. Ici se constitue un continuum spatial transnational qui se décline sous la forme d'un sous-champ autonome et spécifique avec ses enjeux, ses règles du jeu et surtout ses « *trophées* » propres. C'est le champ de la civilité transnationale ; champ marqué par des coalitions sociales extra étatiques qui internationalisent leur cadre d'action en ignorant de façon quasi souveraine les frontières officielles des Etats. Le champ de la société civile transnationale est une arène au sein de laquelle des organisations non gouvernementales luttent pour la maximisation des profits de position ou pour l'appropriation des rentes liées à leur respectabilité. Plus concrètement un certain nombre d'organisations non-gouvernementales se démarquent pour ce qui est de la régionalisation des cadres d'action. Dans le tiers secteur du Golfe de Guinée ; c'est-à-dire le secteur des actions privées pour le bien-être public, des groupes d'ONG jouissent, sinon d'une influence hégémonique du moins de marges d'action bien larges. Il s'agit notamment de l'Association pour la Promotion des Droits de l'Homme en Afrique Centrale (APDHAC), du Comité International de la Croix Rouge (CICR), du Service Œcuménique pour la Paix (SeP) et bien d'autres .

Depuis sa création en 1997, l'APDHAC mène une activité considérable dans la formation d'une conscience civile régionale des Droits de l'Homme en Afrique centrale par la biais des « *initiatives locales de la société civile en matière de promotion des droits de l'homme* » et des séminaires et ateliers sur « *l'impunité en Afrique centrale* ». Selon ses statuts, l'association « *n'a pas pour objectif de prendre partie pour telle ou telle cause particulière, mais de travailler de diverses manières à la promotion d'une société de droit, d'un Etat de droit, et à l'observation des droits fondamentaux de l'homme (...)* ; [l'] *association a pour objet la recherche scientifique, l'enseignement, la promotion et la vulgarisation des droits fondamentaux de l'homme* »¹⁰⁴⁸. On voit bien ici que l'association récuse les « *causes particulières* » au profit des actions visant la sauvegarde de la dignité humaine dans son

¹⁰⁴⁸ Article 2, STATUTS DE L'APDHAC.

ensemble. C'est assurément pour cette raison qu'elle travaille de manière à privilégier : la diffusion des brochures détaillant les droits de l'homme, la création d'une banque de données juridiques et judiciaires sur l'Afrique Centrale, la création d'une bibliothèque spécialisée en droits de l'homme, la facilitation des relais entre les initiatives des ONG, des associations professionnelles de magistrats, avocats, journalistes, universitaires s'investissant dans la promotion des droits de l'homme et d'une société de droit. L'organisation des sessions d'information et de formation sur la société de droit et les droits de l'homme etc. Somme toute au niveau interne du Golfe de Guinée, l'APDHAC s'auto construit la figure et l'image de la conscience vivante et de la mémoire vigilante des droits de l'homme.

L'action de l'APDHAC sur le terrain des droits de l'homme et de l'Etat de droit est en quelque sorte fortement concurrencée par celle de la Délégation régionale du Comité International de la Croix-Rouge pour l'Afrique centrale dont le champ d'action couvre presque tous les pays du Golfe de Guinée en dehors du Nigeria et de l'Angola (Cameroun, Centrafrique, Gabon, Guinée Equatoriale, Sao Tomé et Principe, Tchad). La délégation régionale du CICR pour l'Afrique centrale travaille intensément sur la formation d'un *noyau humanitaire commun* aux Etats et sociétés d'Afrique centrale. Elle mène par conséquent un important travail d'information, de formation, de recherche et de lobbying auprès des gouvernements afin que ceux-ci intègrent les normes humanitaires dans leur droit interne respectif. D'où la multiplication de séminaires aussi bien au niveau interne que régional. On peut ainsi évoquer à titre purement indicatif le séminaire de Yaoundé des 22 et 33 Mars 2000 sur la mise en œuvre du droit international humanitaire au Cameroun ; la table ronde du 28 juin 2000 sur les « *Enjeux humanitaires en Afrique centrale à l'aube du troisième millénaire* » ; la « *Journée d'études de droit international humanitaire* » sur le thème « *Religions, Droit humanitaire et culture de la Dignité humaine* » du 26 octobre 2000 à Yaoundé, ou bien le séminaire de formation des enseignants des universités d'Afrique centrale au droit humanitaire organisé au mois de mai 2001 à Yaoundé. Au total la délégation régionale du CIRC pour l'Afrique centrale occupe une place de choix au sein de la société civile transnationale du Golfe de Guinée.

D'autres ONG améliorent de plus en plus leur visibilité régionale en s'investissant pleinement dans la promotion d'une culture régionale ou tout au moins d'une conscience régionale commune de certains défis auxquels la région est confrontée. C'est le cas par exemple du « District 9150 » du Rotary International qui s'étend sur dix pays d'Afrique centrale et qui, lors de sa 19^e conférence de District organisé en début mai 2001 à Yaoundé, a fait de la paix en Afrique centrale le centre de ses préoccupations. Que ce soit Claude MUKONDI de la RDC, Jean RUNAYA du Burundi, Bruno MUMBA du Congo-Brazzaville, Ahmet ALL HISSEINE du Tchad ou Jean Marie MBONLGABA de Bukavu-Sud et bien d'autres, tous ces participants entendent tout mettre en œuvre pour la construction d'une paix durable en Afrique centrale. Selon Protais AYANGMA qui patronne le District 9150 du Rotary International en Afrique centrale, « (...) *il ne peut pas y avoir la paix lorsque les gens ont faim, lorsqu'ils sont illettrés, lorsqu'ils sont atteints par le SIDA. Nous pensons également que les droits à la justice, pilier de la paix, devraient être garantis. Mais surtout nous pensons que la paix doit être une demande volontariste, qu'elle n'arrive pas par accident. Il faut donc que nous semions la graine de la paix, à l'inculquer auprès des jeunes, des femmes et que nous utilisons tous les relais possibles* »¹⁰⁴⁹. Une opinion publique régionale en faveur de la paix semble l'horizon de l'action du Rotary International en Afrique centrale.

En ce qui concerne les ONG locales qui agissent au niveau régional, on pourrait mentionner le Service Œcuménique pour la Paix (SeP). Cette ONG chrétienne qui concentre l'essentiel de ses activités sur les transformations sociales non violentes s'inscrit dans la mission de promotion de la paix comme le fait le Rotary International. Il s'agit d'un service qui procède par l'information et la formation, le dialogue, la réconciliation, la médiation pour

¹⁰⁴⁹ Voir, MUTATIONS, n°481, Mercredi 2 mai 2001, p. 6

parvenir à un ordre social stable et épanouissant pour les individus. Ce qui est important de souligner ici par rapport à la formation d'une civilité et d'une publicité transnationales, c'est que l'action de formation du SeP s'étend à l'ensemble des autres pays du Golfe de Guinée et de l'au-delà. A titre d'exemple, «*Quinze pasteurs des Eglises membres du Conseil Œcuménique des Eglises de la République du Congo (COEC) [ont suivi] une formation au Norbert KENNE MEMORIAL PEACE CENTRE (siège du Service Œcuménique pour la paix). Durant quinze jours les pasteurs Congolais [auront suivi] une formation de formateurs à la résolution non-violente des conflits et à la médiation. Cette formation permettra aux Eglises congolaises de s'outiller et de revêtir l'armature de la paix et de la non-violence pour mieux remplir leur mission évangélique dans un environnement post- conflictuel* »¹⁰⁵⁰. En plus de cette activité de formation à l'échelle régionale le SeP mène aussi une activité de revendication de l'amélioration de la situation de l'Afrique dans le concret des nations.

Il en est ainsi par exemple du «*projet de justice économique pour la paix* » sur la «*conversion de la dette et le jubilé 2000 en Afrique centrale* ». Suivant une ligne critique de l'hypocrisie internationale qui se développe à partir de l'argumentaire suivant lequel l'Afrique ne peut pas se développer entre le marteau de la mondialisation et l'enclume de la dette, le SeP a lancé une vaste «*Campagne pour l'Annulation de la Dette en Afrique centrale* » en Janvier 2000. Le SeP a aussi initié au nom de la «*coalition 2000, une campagne pour l'annulation de la dette du tiers monde...* ». Il a également rédigé une lettre au président français Jacques CHIRAC et aux chefs d'Etats africains, lettre soutenue par des milliers de signatures d'africains. La lettre déclare «*illégitime, odieux, immoral, esclavagiste et génocidaire*¹⁰⁵¹ le stock actuel de la dette de la France sur l'Afrique [et exige] que la France procède à son annulation pure, simple, immédiate et inconditionnelle, à l'occasion du sommet France-Afrique à Yaoundé en Janvier 2001 ».

Somme toute le jeu interne de la société civile transnationale du Golfe de Guinée est marqué par la compétition entre une multitude de formations et d'associations non gouvernementales qui disposent néanmoins de ressources inégales et des capacités d'affirmation toutes aussi variées. C'est un champ marqué par des positions dominantes, qui tentent d'organiser le champ en leur faveur tout en le faisant fonctionner comme un appareil. Mais cette tentative d'appareillage du champ civil transnational est sans cesse mise en échec, reconfiguré et réinventé par l'introduction de pions propres de la part des positions dominées. De sorte que le champ de la civilité transnationale se doit d'être appréhendé à l'intersection de la dialectique des positions non gouvernementales fortes qui confèrent au champ une hiérarchie et une forme organisationnelle et les positions faibles, dominées ou en quête d'affirmation qui s'efforcent d'élargir leurs surfaces et moyens d'action.

Paragraphe 2 :

LES ORDRES ETATIQUES AU CŒUR DE LA CIVILITE TRANSNATIONALE

Le champ de la civilité transnationale est en fait un champ postnational où l'Etat est en «*transaction permanente avec d'autres acteurs (...), d'autres partenaires qui n'avaient jadis que l'honneur des vestiaires* »¹⁰⁵². C'est un champ marqué par l'avènement du jeu de la postnationalité ; «*un jeu subtil qui conduit les Etats (...) à se faire (...) les agents du postmodernisme* »¹⁰⁵³ qui marque de façon prégnante l'actuel séquence historique postwestphalienne. Le postmodernisme international renvoie à la désétatisation relative de l'interétatique ; à la montée des interdépendances qui relativisent la transcendance des souverainetés et contraignent les Etats aux compromissions et marchandages «*avec des*

¹⁰⁵⁰ PEACE NEWS, LETTRE PERIODIQUE DU SERVICE ŒCUMENIQUE POUR LA PAIX, N° 18, Juin 2000, p. 3

¹⁰⁵¹ C'est la lettre qui souligne.

¹⁰⁵² B. BADIE, UN MONDE SANS SOUVERAINETE, op. cit., p. 288

¹⁰⁵³ Ibidem.

rationalités qui ne sont pas de [leur] monde : c'est ici que la noble souveraineté est bel et bien morte »¹⁰⁵⁴. Le jeu postnational de la civilité transétatique est celui dans lequel l'Etat, sur la scène internationale, devient un acteur parmi tant d'autres ; un entrepreneur parmi tant d'autres.

Si pour James ROSENAU, le jeu de la postnationalité est un jeu dualiste où le monde de l'Etat et le monde multicentré sont en relation à travers toute une économie des échanges qui se déroule à la fois sous la forme des transactions collusives et collisives¹⁰⁵⁵, Bertrand BADIE distingue pour sa part un « *jeu triangulaire* »¹⁰⁵⁶ ou trinitaire animé par « *trois types d'entrepreneurs (les Etats, les acteurs transnationaux et les entrepreneurs identitaires), trois formules de mobilisation (de nature civique, utilitaire et communautaire) et trois modes de représentation des individus (politique, fonctionnel et ethno-culturel)* »¹⁰⁵⁷. Ces trois formules de mobilisation induisent trois types d'appels concurrents des individus qui s'inscrivent dans des rationalités différentes : « *l'appel citoyen et l'appel identitaire se contredisent, puisque le premier est politique et contractuel, tandis que le second récuse les idées de communauté politique et le contrat pour leur préférer les solidarités a priori et non négociables, exclusives, fermées et promptes à la « purification » ; l'appel citoyen et l'appel transnational ne peuvent pas s'accommoder, puisque le premier suppose le contrôle souverain et le second vise précisément à parfaire l'autonomie des acteurs internationaux non étatiques ; enfin l'appel identitaire et l'appel transnational s'opposent géométriquement, puisque celui-ci vante l'inclusion tandis que celui-là valorise l'exclusion* »¹⁰⁵⁸. Ce jeu de la postnationalité que décrit Bertrand BADIE est évoqué ici pour souligner que le mode d'assomption historique des ordres politiques nationaux traverse une véritable turbulence.

C'est l'hypothèse de la « *transformation d'état* »¹⁰⁵⁹ de l'ordre interétatique dans lequel l'Etat « *autrefois autorisait à titre exclusif l'individu à pénétrer dans l'espace international, muni de son passeport ou de son livret de mobilisation* »¹⁰⁶⁰. L'ordre interétatique postnational est marqué par le déclassement de la position hégémonique de l'Etat « *qui n'est pas non plus agonisant ni mutant* »¹⁰⁶¹. Il a tout simplement perdu de sa superbe monopolistique -- s'il l'a jamais possédée. En tout état de cause, le jeu de la postnationalité présente deux points de polarisation qui sont le pôle étatique et le pôle transnational/désétatisé.

Dans cette double polarisation, de multiples réagencements sont en cours. Ceux-ci se déroulent dans plusieurs directions simultanées. Pour ce qui est du versant de la civilité transnationale de ces transformations d'état, il semble se cristalliser autour de la désétatisation de l'intérêt national et de l'indistinction, mieux de la prolifération des politiques privées de maîtrise ou de viabilisation publique (A) ainsi que de la recherche, de la reconquête et de la revalorisation du lien étatique par le nombre d'agents qui occupent des positions plus ou moins fortes dans les univers nationaux. C'est l'hypothèse du besoin d'Etat comme un des enjeux de la dynamique transnationale (B).

A -TRANSNATIONALISATION DES RESEAUX NON GOUVERNEMENTAUX, INTERET NATIONAL ET POLITIQUE ETRANGERE

Deux domaines de l'affirmation souverainiste de l'Etat sont particulièrement dérangés ou affectés par le processus de consolidation de la civilité transnationale. Il s'agit du domaine de l'intérêt national et de celui de la politique étrangère. De plus en plus, sur la scène mondiale, l'Etat est remis en cause dans sa prétention à incarner l'intérêt de tous et de chacun aussi bien à

¹⁰⁵⁴ Ibidem.

¹⁰⁵⁵ J. ROSENAU, *TURBULENCE IN WORLD POLITICS*, op. cit.

¹⁰⁵⁶ B. BADIE, « Le jeu triangulaire », in P. BIRNBAUM, ed., *SOCIOLOGIE DU NATIONALISME*, Paris, PUF, 1998, pp. 447-467

¹⁰⁵⁷ B. BADIE, *UN MONDE SANS SOUVERAINETE*, op. cit., p. 289

¹⁰⁵⁸ B. BADIE, Ibidem.

¹⁰⁵⁹ Sur le concept de mobilisation, voir M. DORBY, op. cit.

¹⁰⁶⁰ B. BADIE, *UN MONDE SANS SOUVERAINETE*, op. cit., p. 289

¹⁰⁶¹ Ibid., p.288.

l'intérieur qu'à l'extérieur des frontières. La contestation de la monopolisation de l'intérêt national par l'Etat induit une désétatisation ou une parcellisation de celui-là. L'intérêt national étatique s'accordant de plus en plus difficilement avec ceux des associations se situant en dehors de la tutelle étatique, il s'ensuit logiquement une multiplication des trajectoires surtout internationales de sa maximisation. D'où une dynamique de démultiplication des politiques étrangères voire même des diplomaties.

1. ONG et désétatisation des intérêts nationaux dans le Golfe de Guinée

Comme le souligne, dans une perspective réaliste de l'interétatique Chas W. FREEMAN, l'objectif ultime du comportement international d'un Etat dans le champ international est la maximisation de son intérêt national qui se subdivise en trois principales composantes : l'intérêt suprême, l'intérêt vital, l'intérêt stratégique et l'intérêt tactique. L'intérêt national va de la survie de l'Etat à sa prédominance idéologique en passant par la sécurisation de son territoire, la protection de ses avantages stratégiques, de ses ressources et privilèges économiques, de son prestige international¹⁰⁶². Ces différentes composantes sont souverainement définies et mises en œuvre par l'Etat ou plutôt par les « sous-ensembles », *plus ou moins grands de la société civile, capables d'accéder aux autorités politiques et de leur imposer comme leurs légitimes préférences* ¹⁰⁶³. Or l'actuel contexte de dépassement et de contournement de l'Etat ne rend plus possible une telle concentration monopolistique. C'est ainsi qu'émergent et s'affirment des structures sub-étatiques d'énonciation de l'intérêt national qui collaborent avec l'Etat.

Par ailleurs, face à l'éclatement des univers socio-politiques qui rend l'Etat peu apte à poursuivre la maximisation de son intérêt national dans une posture monopolistique, ce dernier, afin de garder un contrôle politique et social substantiel sur son territoire, collabore avec des intermédiaires sociaux sur lesquels il « *décharge* » certaines de ses tâches régaliennes notamment en ce qui concerne la maximisation des gains nationaux. Plus exactement l'intérêt national s'affirme et se comprend de plus en plus comme un cocktail d'intérêts nationaux ; comme la somme des intérêts particuliers de la variété des entrepreneurs qui agissent au sein de l'espace national. L'approche libérale de l'intérêt national semble donc la perspective requise pour rendre compte de l'intérêt national dans la perspective global des relations internationales comme renvoyant éminemment aux relations sociales : « (...) *pour les libéraux, l'intérêt national qu'un Etat cherche à défendre grâce à sa politique extérieure n'est nullement transcendant par rapport aux intérêts privés ; tout au contraire, il leur est immanent : déterminées par les données sociétales internes d'un Etat et non par les données environnementales externes, l'intérêt national reflète les demandes sociétales ; il est par là même non pas unitaire, mais pluraliste* » ¹⁰⁶⁴

La modalité principale de la désétatisation de l'intérêt national est constitué par le concours des initiatives privées dans le processus de sa définition et de sa mise en œuvre. Le tiers secteur renvoie à l'action publique des privés, il est le lieu d'une dynamique de privatisation des offres et des actions d'assainissement et de viabilisation des domaines sociaux. Le secteur public et le secteur sans but lucratif n'ont pas toujours une perception concordante de l'intérêt ou du bien public. Les politiques d'austérité imposées par les institutions financières internationales ont montré que le prestige international de l'Etat -- en tant que composante essentielle de son intérêt national -- résidait dans sa solvabilité. Celle-ci nécessitait une réduction radicale des dépenses publiques ; réduction qui ne pouvait que miner la capacité de l'Etat à endiguer la pauvreté sociale dont l'éradication ou tout au moins la réduction constitue

¹⁰⁶² C.W. FREEMAN, op. cit.

¹⁰⁶³ D. BATTISTELLA, « L'intérêt national : une notion trois discours », op. cit. p.149

¹⁰⁶⁴ Ibid., p. 149

un impératif de survie. Dit autrement le monde multicentré a sa conception de ce qui est susceptible d'être qualifié comme l'intérêt de tous et de chacun.

Pour ce qui est plus précisément des différentes composantes de l'intérêt national, il est intéressant de voir comment l'Etat n'a plus le monopole de leur formulation.

En Afrique centrale, région qui recoupe de manière substantielle l'espace du Golfe Guinée, les Etats n'ont plus le monopole de la formulation ou de l'énonciation aussi bien de l'intérêt stratégique que tactique. Ce domaine est caractérisé par l'apparition des acteurs non gouvernementaux qui diffusent chacune une vision géostratégique à l'instar de l'ancien Centre d'Analyses et de Prospective Géopolitique en Afrique Centrale (CAPGAC), devenu Fondation Paul ANGO ELA en avril 1999 après la mort de son prometteur. A travers son organe d'expression ENJEUX, cette fondation pour la promotion de la géopolitique en Afrique centrale « *se propose d'être un lieu de rencontre et de débat où se développe une convergence de vue entre hommes de pouvoir, intellectuels, praticiens et experts, qui ont en commun l'intérêt collectif et le respect de la valeur humaine. La [Fondation] est attachée à la lucidité dans la recherche de solutions pertinentes face aux évolutions du monde, en tenant compte des revendications des minorités, des intérêts protégés par les groupes de pression internationaux et de l'influence prééminente des Etats. La vision qu'a l'Afrique centrale du monde, nécessite qu'elle améliore sa « visibilité » de l'environnement international . Là est la condition, si elle veut explorer les phénomènes géopolitiques et géostratégiques, déterminer les avenir souhaitables, les évolutions possibles et les situations à risques, afin de mieux en apprécier les ENJEUX* »¹⁰⁶⁵. On voit ici comment est postulée une vision géostratégique de l'Afrique centrale incarnée par la Fondation qui se donne par ailleurs la tâche de participer au décryptage des enjeux géopolitiques de la planète afin d'une insertion bénéfique et maîtrisée de l'Afrique dans un monde en pleine transmutation. Le privé ou plutôt le non gouvernemental contribue ici à la production géostratégique et géopolitique en tant que l'un des créneaux fondamentaux de conduite et de maximisation des l'intérêts nationaux des Etats.

Suivant la même ligne du détour extra-gouvernemental de l'action publique, la prédominance idéologique des Etats s'exerce à l'intérieur d'une diversité d'acteurs et de canaux non gouvernementaux. Des associations bénévoles de promotion de l'image de marque et des valeurs nationales des Etats sont légion dans la plupart des pays du Golfe de Guinée. Pour ce qui est du Cameroun, on peut distinguer le Cercle des Amis du Cameroun (CERAC) ; ONG émanant de la branche féminine du parti au pouvoir et qui est patronnée par l'épouse du président de la république du Cameroun Chantal BIYA. Cette dernière a également mis sur pied une Fondation qui porte son nom et qui fait dans les œuvres sociales ; notamment l'assistance et la prise en charge de la mère, de l'enfant et des malades du sida. Ainsi, dans le régime de son époux à forte connotation libérale, Chantal BIYA essaye de promouvoir l'image d'un Etat social au Cameroun. La Fondation Chantal BIYA a son prestige, son sens social qui va au-delà des frontières nationales et qui positionne le Cameroun dans le concert international comme un des pays actifs dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques d'amélioration des conditions de la femme et de l'enfant. C'est le leadership caritatif et social que tente de jouer, sur la scène internationale, Chantal BIYA avec l'initiative, au plan régional africain, d'une organisation non gouvernementale : « *Synergies Africaines contre le Sida et les Souffrances* ». Dans cette posture, le Cameroun devient un pôle d'inspiration pour bon nombre d'autres Etats. C'est ainsi qu'au cours du mois de mars 2001, la Fondation Partage de Adama BA KONARE alors première dame du Mali avait dépêché auprès de la Fondation Chantal BIYA, une équipe technique avec pour mission d'étudier la modalité de fourniture des prestations utilitaires aux couches défavorisées par la Fondation de la première dame camerounaise. Il en est de même de la délégation des femmes rurales équato-guinéennes

¹⁰⁶⁵ K. ANGO ELA, « La lettre et l'esprit » ENJEUX, BULLETIN D'ANALYSES GEOPOLITIQUES POUR L'AFRIQUE CENTRALE, N°01, Oct-Déc. 1999, p. 1

conduite par la Ministre des Affaires Sociales du gouvernement de Guinée Equatoriale qui a effectué une visite à Chantal BIYA. Au demeurant la Fondation Chantal BIYA contribue à sa manière au rayonnement, à la construction du prestige international de l'Etat camerounais. Au Gabon, Edith BONGO a mis sur pied l'organisation des premières Dames contre le Sida.

Le cas angolais est très particulier en ce qui concerne la force et le prestige de plus en plus acquis par le non gouvernemental. En effet, le président angolais Edouardo DOS SANTOS, au lieu de procéder à une modernisation politique, à une civilisation démocratique et humanitaire de l'Etat angolais en procédant à la parlementarisation de son pouvoir resté jusqu'à forttement militarisé et quasi totalitaire, sort de celui-ci pour tenter d'humaniser et de civiliser son Etat et son image personnel à travers sa propre fondation : la Fondation Edouardo DOS SANTOS (FESA). La Fesa s'inscrit dans un processus de civilisation internationale de l'Etat angolais et participe à la modernisation du pouvoir de José Edouardo DOS SANTOS dans un contexte international où est postulé l'existence d'un noyau éthico-axiologique commun des sociétés politiques, et auquel aucun Etat ne peut se soustraire à son bon gré. Dans le dispositif tactique du marché de pouvoir et/ou politique angolais, la Fesa est la coquille éthique, humanitaire, civilisationnelle et sociale de la politique de « *la défense de la souveraineté* » du gouvernement angolais. L'option de la « *défense de la souveraineté* » est une véritable politique d'enrégimentement et de caporalisation de la société angolaise au motif (ou prétexte) de la lutte contre l'UNITA et de son ancien chef Jonas M. SAVIMBI présenté comme un belliciste, un terroriste barbare, assoiffé de pouvoir et un criminel de guerre. Parallèlement à la politique publique de guerre contre Jonas SAVIMBI, la FESA est un véritable programme social du pouvoir. Mais il s'agit d'une action publique « indirecte » ; parce qu'elle se fait par le détour d'une fondation privée. « (...) *les actions de la fondation s'attachent à des groupes et à des thèmes porteurs au regard tant de la tragique situation angolaise(...)la formation des cadres, la morale civique, Internet, les femmes, les jeunes, les handicapés et les vieillards, le déminage, le SIDA, l'écologie sous toutes ses formes (...). La Fesa collabore en effet fréquemment avec l' « Etat », les ministères ou les administrations locales, intervenant « en complément de l'action du gouvernement », en association avec lui (...). Outre sa contribution aux actions du gouvernement et son intervention directe au profit du peuple, la Fesa soutient aussi une série d'autres organisations de la société civile* »¹⁰⁶⁶. Au total comme dans le cas camerounais, le contexte angolais permet d'apprécier la façon dont la respectabilité idéologique de l'Etat est promue par des associations extra-étatiques qui prennent néanmoins corps dans l'Etat à partir des stratégies de chevauchement.

On n'insistera pas beaucoup sur la composante sécuritaire de l'intérêt national qui est un secteur marqué par la prolifération des agents extra-étatiques. En effet l'un des phénomènes majeurs qui marquent les contextes socio-politiques des Etats du Golfe de Guinée en particulier et du monde en général est la démonopolisation étatique de la violence organisée et la privatisation de la sécurité publique. La sécurité est devenue un bien public, un service public parmi tant d'autres qui admet les initiatives aussi bien non gouvernementales à l'instar des associations d'auto-défense que privées telles les sociétés de gardiennage. En tout cas c'est l'avènement de la désouverainisation de la sécurité publique qui induit celle de l'intérêt national.

Somme toute, la civilité transnationale indique la désétatisation de l'intérêt national qui ne saurait plus être conçu ou mis en œuvre à partir du seul pôle du pouvoir d'Etat.

¹⁰⁶⁶ C. MESSIANT, « La Fondation Edouardo DOS SANTOS (FESA). A propos de « l'investissement » de la société civile par le pouvoir angolais », POLITIQUE AFRICAINE, 73, Mars 1999, pp. 91-93

2. Civilité transnationale et désétatisation des politiques étrangères

L'importance diplomatique prise par les entités non souveraines et/ou sub-étatiques est l'un des traits majeurs de la conjoncture actuelle¹⁰⁶⁷. En effet, l'action internationale des ONG aboutit à une transnationalisation de la vie internationale des Etats. Celle-ci se déroule elle-même dans le sillage de « *la contestation de la politique étrangère par des acteurs non étatiques* »¹⁰⁶⁸. Avec la dimension transétatique de plus en plus acquise par les ONG et autres associations se situant hors de la tutelle étatique, la scène diplomatique de l'Etat est de plus en plus fragmentée et éclatée. Si les entreprises associatives ont de plus en plus des lignes internationales, des stratégies et des agendas diplomatiques propres, c'est en grande partie grâce à la transnationalité des relations internationales qui se « *construisent dans l'espace mondial au-delà du cadre étatique national et qui se réalise en échappant au moins partiellement au contrôle ou à l'action médiatrice des Etats* »¹⁰⁶⁹. On a déjà souligné par exemple comment la Fondation Chantal BIYA au Cameroun, Edouardo DOS SANTOS en Angola et la Fondation Partage au Mali disposent chacune d'une marge d'action internationale propre ; relativement séparée de la politique étrangère officielle mise en œuvre par les ministères compétents de leurs Etats respectifs : « *... l'Etat en tant que machine administrative aspirant au monopole de la formulation de la politique étrangère, c'est-à-dire au contrôle de l'ensemble des relations entre le territoire sur lequel cet Etat est censé être souverain, et d'autres espaces ou d'autres Etats, avec les mêmes aspirations de contrôle et de souveraineté, sont censés constituer l'interlocuteur de ces relations. La vocation de plus en plus transnationale d'acteurs non étatiques revendiquant la liberté de poursuivre leurs activités par delà les frontières ne peut que heurter de plein fouet la logique de l'Etat, aux yeux duquel ces pratiques, lorsqu'elles deviennent incompatibles avec les lignes directrices de la politique étrangère, apparaissent comme autant d'embryons de politiques étrangères privées qu'il s'agit de ne pas laisser développer outre mesure. La réponse étatique à l'essor des activités transnationales privées est alors élaborée comme une réponse d'ensemble, à une menace qui pèserait sur l'autorité de l'Etat (...)* »¹⁰⁷⁰. De toutes les façons, les efforts des Etats pour contrôler la dimension surtout internationale des acteurs multicentrés s'avèrent aujourd'hui vains face à l'autonomisation de plus en plus acquise par ceux-ci qui se sont dotés de services de renseignements, de négociateurs, de consultants, d'experts parfois plus compétents que les commis de l'Etat. Ceux-ci dans leurs études et stratégies opérationnelles d'action proposent à leur structure respective de s'orienter d'abord vers des circuits de la « *collaboration internationale* » à l'intérieur desquels s'obtiennent des financements.

B. LES LOGIQUES ETATIQUES DES ACTEURS TRANSNATIONAUX : LA REAFFIRMATION DU LIEN NATIONAL-ETATIQUE DANS LA SOCIETE CIVILE TRANSNATIONALISEE

Comment l'étatique et le transnational peuvent se croiser et coexister à l'intérieur du phénomène de la civilité transnationale ? Tel est le niveau d'analyse qu'on voudrait aborder à ce stade de la recherche. Cette posture analytique, convient-il de le souligner, introduit dans un débat théorique majeur ; à savoir que le transnational n'est nullement l'anti-interétatique. Il y a dans le transnational d'une part un dépassement et un contournement de l'Etat et d'autre part une centralité ou une prééminence de la sphère étatique dans la régulation de celui-ci. Autrement dit, le transnational régule l'étatique et vice versa. En effet, comme cela a déjà été

¹⁰⁶⁷ J. A. VAN WYK, « The External Relations of Selected South African Subnational Government : a preliminary assessment », THE SOUTH AFRICAN JOURNAL OF INTERNATIONAL AFFAIRS, Vol. 5, n° 2, 1998, pp. 21-59

¹⁰⁶⁸ F. CHARILLON « La connivence des acteurs non étatiques... », op. cit., p. 93

¹⁰⁶⁹ B. BADIE et M.C. SMOUTS, op. cit., p. 70

¹⁰⁷⁰ F. CHARILLON, « La connivence des acteurs non étatiques ... », op. cit., p. 73

souligné, l'Etat peut être appréhendé comme le cadre a priori de toute transaction transétatique. Les actions et les stratégies pour contourner, s'éloigner ou sortir de l'Etat sont bel et bien des actions et stratégies par rapport à l'Etat et donc, dans une certaine mesure, étatisées. Il n'y a pas de transnational sans Etat tout comme il n'y a point d'Etat qui, structurellement, ne comporte une dimension transnationale. C'est cette imbrication et cette suggestion mutuelle de l'étatique et du transnational qui rendent inéluctables les croisements ou les chevauchements des logiques étatiques et transnationales dans les comportements des acteurs transnationaux.

En tout cas, la civilité transnationale telle qu'elle se déploie dans le Golfe de Guinée est une conjoncture favorable de mise en exergue de la façon dont les logiques étatiques informent et réfractent les dynamiques de circulation et de positionnement des acteurs transnationaux. Plus précisément les acteurs transnationaux apparaissent comme des acteurs « *Etat-en-tête* » ; d'où le phénomène de réaffirmation du lien national-étatique qui s'inscrit au cœur des modes de transaction qu'ils développent. C'est l'hypothèse de l'*habitus* étatique des acteurs transnationaux dans le sens à la fois éliasiens comme ce que, en dépit de leurs différences, les acteurs transnationaux ont en commun ou en partage¹⁰⁷¹ ; et dans le sens bourdieusien comme une disposition durable et transposable ; comme une structure structurée qui a une prédisposition à agir comme une structure structurante¹⁰⁷². L'*habitus* étatique des acteurs transnationaux, c'est « *la capacité génératrice pour ne pas dire créatrice, qui est inscrite dans le système des dispositions* »¹⁰⁷³ à travers lesquelles ceux-ci se rapportent, s'éloignent, contournent ou tout simplement rentabilisent l'Etat. La réaffirmation du lien national étatique dans le champ de la civilité transnationale peut être abordée ici à partir de deux cas empiriques à savoir les relais extérieures des sociétés civiles nationales (1) et les associations des étrangers qui se constituent au sein des Etats. C'est l'hypothèse de l'exportation de l'Etat (2).¹⁰⁷⁴

1. Le référentiel étatique de l'internationalisation des sociétés civiles

Les études existantes sur « *l'émergence d'une société civile globale* » ne se sont pas beaucoup penchées sur la mise en exergue des créneaux de sa globalisation. Dit autrement la sociologie réflexive de la mondialisation de la société civile semble une dimension oubliée des analyses et études en cours. S'il est vrai que « *se regrouper pour essayer de résoudre des problèmes communs n'est certainement pas une nouveauté, [que] de tous temps, des hommes se sont regroupés pour s'entraider et se protéger mutuellement* »¹⁰⁷⁵, il reste néanmoins que les réseaux d'entraide et de protection mutuelle épousent des physionomies variables selon que ceux-ci se constituent suivant le cadre strictement interne ou transnational. En tout cas, une sociologie de la transnationalisation des cadres civils d'action bénévole en relation avec la posture hégémonique de l'Etat semble indiquer qu'il ne s'agit pas uniquement d'un phénomène de désétatisation. Les dynamiques transnationales semblent aussi en même temps des dynamiques d'étatisation. Les dynamiques transnationales sont porteuses des logiques d'étatisation. Ici les acteurs qui contournent l'Etat ne mobilisent pas moins la ressource étatique à des fins de promotion de leurs intérêts propres. D'où une dynamique de structuration de la société civile régionale ou mondiale à l'intersection de l'étatique et du transnational.

Plus précisément une fondation ou organisation non gouvernementale s'internationalise le plus souvent par le biais des relais constitués par les ressortissants du pays de ses promoteurs. Une observation des bureaux ou des représentations locales des ONG étrangères – surtout occidentales – au Cameroun est édifiante à cet égard ; car elle indique la position dominante des occidentaux dans ces structures locales. En tout cas, très peu de camerounais

¹⁰⁷¹ Ibidem.

¹⁰⁷² P. BOURDIEU, CHOSSES DITES, op. cit.

¹⁰⁷³ P. BOURDIEU et J.D.L. WACQUANT, REPONSES, op. cit., p. 97

¹⁰⁷⁴ Y. A. CHOUALA, « L'installation des camerounais au Gabon et en Guinée Equatoriale ... », op. cit.

¹⁰⁷⁵ M. D. De OLIVEIRA et R. TANDON, op. cit., p. 7-8

représentent les ONG internationales sur le sol camerounais. La situation camerounaise est généralisable à l'ensemble des Etats de la sous-région. Le tableau suivant en fournit une indication :

Tableau 46: Les représentants des ONG internationales au Cameroun

ONG	Représentants au Cameroun	Nationalité
Association Française des volontaires du Progrès (A-F-V-P)	Philippe AMIRALUT et Damien LEDUC	Française
Friedrich Ebert Stiftung (FES)	M. BAMMEL	Allemande
Service Allemand de Développement (DED)	M. EBERHARDT	Allemande
Union Mondiale pour la Nature (UICN)	M. GLAND	Suisse
World Wide Fund for Nature / Cameroon Programme Office (CPO)- (WWF)	Dr. Steve GARILAN	Britannique
Organisation Néerlandaise de développement (SNV)	Victor FERRARI et Harm DUIKER	Hollandaise
Fondation Internationale Interprogrès (Suisse), Antenne régionale Yaoundé Cameroun	M. P. ZUMBACH	Suisse
CARE	MM. Michel BILISEE et Daniel TROTTIER	Britannique
Catholic Relief Service, USCC	MM. Stephen R. HILBERT et Michael CULLIGAN	Américaine
Délégation Régionale du CICR pour l'Afrique centrale	Zoran JAVANOVIC	Suisse

Source: Réalisé par l'auteur

Comme on peut le constater à la lumière de ces quelques cas, les considérations étatiques, régionales ou continentales sont bel et bien présentes au cœur des réseaux d'internationalisation des ONG. Chaque ressortissant d'un Etat se considère ou est considéré, dans l'espace socio-politique à l'intérieur duquel il se positionne à l'extérieur des frontières nationales, comme le relais naturel de sa société civile nationale. La géographie transnationale des ONG obéit ainsi le plus souvent à la dispersion internationale des concitoyens de leurs initiateurs. De ce qui précède, il s'avère que l'internationalisation des ONG, loin de s'inscrire dans un phénomène profond de mondialisation/globalisation de la société civile, semble plutôt paradoxalement une reproduction de la figure des Etats ou des continents dans ce qui apparaît somme toute comme une dimension de leur extranéité.

C'est l'énonciation des logiques ou dynamiques d'étatisation à l'œuvre à l'intérieur des formules d'émancipation extra-étatiques des acteurs nationaux. C'est ici qu'il convient de relativiser l'optimisme de la citoyenneté planétaire annoncée par Miguel Darcy de OLIVEIRA et R. TANDON comme inéluctable conséquence du « *renforcement de la société civile mondiale* » : « *les ONG, de par leur caractère institutionnel, sont devenues un élément-clé pour la conception de la citoyenneté planétaire. Leur double visage (d'immersion locale et de liens internationaux), associé à la multitude d'initiatives et d'instances indépendantes, fournit un outil flexible ou opportun au tissage des trames communes de citoyenneté dans un monde hétérogène et segmenté* »¹⁰⁷⁶. Les références nationales sont au cœur des logiques d'internationalisation des ONG ; ce qui rétrécit considérablement leur effet de tissage des liens de citoyenneté planétaire. La planétarisation s'avère ici comme une simple mondialisation du national-étatique ; comme une mondialisation du local. Dans le cas d'espèce des ONG occidentales, leur mondialisation apparaît tout simplement, suivant une lentille conceptuelle de la lecture de la mondialisation empruntée à Serges LATOUCHE, comme une occidentalisation (civile) du monde¹⁰⁷⁷.

La transnationalisation des sociétés civiles qui se fait par la mobilisation des références stato-nationales est aussi une réalité dans l'espace golfe-guinéen. Elle revêt ici deux dimensions. Dans une première dimension, la régionalisation de la société civile qui a cours dans cet espace

¹⁰⁷⁶ M.D. de OLIVEIRA et R. TANDON, op. cit., p. 371

¹⁰⁷⁷ LATOUCHE, LA PLANETE UNIFORME, Castelnau-Le-Lez, Ed. CLIMATS, 2000

géopolitique relève moins de la constitution des ONG et autres associations bénévoles à caractère non lucratif suivant une échelle régionale que d'un simple élargissement extra-territorial du cadre d'action des ONG nationales. Ce phénomène a déjà été suffisamment souligné pour ce qui est du contexte non gouvernemental camerounais. Par ailleurs, on note dans une deuxième dimension que les orientations internationales ou régionales des ONG locales suivent les itinéraires migratoires des ressortissants des Etats qui abritent leur siège. Dans le Golfe de Guinée par exemple, les ONG camerounaises sont principalement représentées au niveau régional par des camerounais soit de la diaspora soit spécialement commis pour cette tâche de représentation.

2. Les ressorts nationaux de la civilité transnationale

La tension entre le transnational et l'étatique est bien perceptible dans le regroupement des ressortissants étrangers sur leurs territoires d'accueil. Ceux-ci font face à deux types d'appels pour ce qui est du vivre-en-communauté : l'appel du revivalisme étatique et celui de l'inscription ou de la dilution dans la société majoritaire d'accueil. Ces deux appels ne s'excluent pas mutuellement même s'ils sont constamment en concurrence. Ils indiquent cependant le caractère sinon utopique du moins difficilement réalisable de la citoyenneté mondiale ou planétaire. La nécessité de répondre à ces deux types d'appel font vivre les communautés diasporiques ou les individus en situation d'immigration dans l'entre-deux de l'identification à leur société majoritaire d'accueil et de l'identisation ; c'est-à-dire la réaffirmation du lien national et citoyen avec leurs Etats d'origine. En tout cas il y a dans les associations nationales formées par les ressortissants étrangers au sein de leurs Etats d'accueil comme un double phénomène. D'un côté il y a une tentative et une volonté clairement affichées des ressortissants étrangers en situation d'immigration (communautés diasporiques) de se fondre dans les sociétés majoritaires d'accueil, d'en vivre pleinement les valeurs, d'en partager certains usages et d'en épouser quelques normes. De l'autre côté, il y a une formulation concomitante d'une attitude particulariste, une revivification du rattachement citoyen à l'Etat d'origine. C'est la tentative de combinaison du lieu de provenance et du lieu de fixation¹⁰⁷⁸. Ici encore on voit comment le national-étatique vient en réconfort ou en secours aux positions transnationales.

La formation des communautés étrangères dans les pays d'accueil indiquent tout d'abord la propension des acteurs transnationaux à faire vivre leur Etat d'origine en dehors de ses frontières et cela dans des contextes qui, pourtant, apparaissent propices à la constitution d'une citoyenneté mondiale/universelle. C'est l'hypothèse de la reproduction de l'habitus étatique des acteurs quasi-émancipés de la tutelle étatique. Dans cette perspective, l'Etat demeure le principal repère des individus dans leurs dynamiques de déplacement à l'échelle internationale. Il en découle que l'Etat, non seulement est au fondement de la production de la mondialisation comme le souligne Ian CLARK¹⁰⁷⁹, mais en plus demeure le référentiel territorial et l'horizon des visibilités de «*l'être-dans-le monde*» des acteurs transnationaux. D'où la pertinence de cet argumentaire de René J. DUPUY suivant lequel dans le monde actuel dit post-moderne il ne semble pas encore avoir d'alternative viable à l'Etat¹⁰⁸⁰.

L'espace socio-politique et géopolitique du Golfe de Guinée connaît une prolifération d'associations de non-nationaux au sein des Etats. Cette prolifération contribue dans une certaine mesure à la transnationalisation des espaces nationaux. Mais il s'agit plus exactement d'une transnationalisation qui s'inscrit dans des logiques de constitution des embryons d'Etats tiers à l'intérieur d'autres Etats à partir des comportements ayant trait au revivalisme national-

¹⁰⁷⁸ On s'inspire des analyses de A. MORICE, op. cit., pp. 37-47

¹⁰⁷⁹ I. CLARK, op. cit.

¹⁰⁸⁰ R.J. DUPUY, « Le dédoublement du monde », op. cit.

étatique des communautés diasporiques ou des populations en situation d'immigration. Ainsi, au Cameroun, il existe toute une association des ressortissants nigériens qui marque l'espace socio-politique camerounais de quelques références nigérianes¹⁰⁸¹. La dialectique de l'inscription harmonieuse dans la société majoritaire camerounaise d'accueil et de la reformulation concomitante d'une attitude particulariste est ce qu'il ressort bel et bien de l'observation attentive de la vie quotidienne au sein des multiples « *territoires nigériens* » dispersés dans les principales villes camerounaises : Douala, Bamenda, Buea et Yaoundé. Il y a une action vigoureuse d'affirmation parallèle de la part des ressortissants nigériens au Cameroun du « *droit d'être étranger* » qui les conduit à imposer à leur égard une représentation d'un soi collectif, digne de considération et de respect. En effet les milieux « *biaffrais* »¹⁰⁸² sont bel et bien perçus par la population camerounaise comme des « *territoires de l'altérité* »¹⁰⁸³ qui, malgré la prospérité économique et marchande qu'ils présentent, sont d'abord considérés comme des milieux de contrebande et d'exercice d'activités criminelles. D'où la construction d'une vision quasi-péjorative et suspecte des ressortissants nigériens et une structuration progressive à leur égard d'un imaginaire des « *gens-à-part* »¹⁰⁸⁴.

Dans cette conjoncture de perception péjorative, les ressortissants nigériens, qui ont en commun la conscience d'occuper un espace de la marge vont fournir un effort pour sortir des lieux marginaux de la représentation sociale en faisant irruption et en prenant corps dans l'espace public camerounais en tant que nigériens. D'où leur regroupement dans une association des ressortissants nigériens au Cameroun qui peut se lire comme un regroupement tactique et stratégique destiné à la négociation, à partir de la mobilisation de la ressource de l'Etat nigérien, de l'accès des ressortissants nigériens à un statut d'acteur social à part entière. Cet accès fonde lui-même la reconnaissance de la singularité nigérienne et son respect de la part de la société camerounaise majoritaire.

Par ailleurs, il conviendrait aussi de souligner un fait majeur qui accompagne la présence nigérienne sur le territoire camerounais : la « *nigérianisation* » symbolique de certains espaces camerounais. Il s'agit d'un phénomène que Blaise Jacques NKENE a tenté d'expliquer : « *Dans le cas de l'immigration nigérienne à Douala la construction des réseaux marchands transnationaux grève non seulement les frontières camerounaises et nigérianes, mais surtout ceux-ci s'approprient des espaces publics, à l'instar du plus grand espace commercial de la ville dénommé Lagos. Ce marquage de l'espace urbain de Douala reconfigure et surtout, induit des formes de représentations spatiales nouvelles chez les immigrés et les populations locales* »¹⁰⁸⁵. Ainsi on voit comment l'Etat nigérien se « *diffuse* » et s'exporte à travers ses ressortissants.

Un autre fait permet d'apprécier la façon dont *l'habitus étatique* est au cœur des représentations et des horizons de l'insertion sociale des acteurs diasporiques ou immigrés est la « *demande étatique* » formulée par les ressortissants nigériens à Buea et Bamenda au mois de février 2000 à la suite de la visite que le Haut Commissaire du Nigeria au Cameroun, son Excellence M. Emmanuel NJIWAH, a effectué dans ces deux provinces. Lors de cette visite en effet, les ressortissants nigériens ont sollicité l'octroi de la nationalité camerounaise à leurs enfants ainsi qu'aux nigériens installés au Cameroun de manière continue depuis le référendum de 1961. La formulation de ce « *besoin d'Etat* » indique bel et bien la structuration étatique des imaginaires socio-politiques des communautés diasporiques.

Sur le territoire nigérien lui-même existe une multitude d'espaces socio-politiques camerounais ; c'est-à-dire des regroupements de Camerounais qui exportent sur ce territoire

¹⁰⁸¹ B. NKENE, « Les étrangers, acteurs de la vie politique camerounaise... », op. cit.

¹⁰⁸² « Biaffrais » est l'appellation populaire des ressortissants nigériens au Cameroun.

¹⁰⁸³ Cf. « Les territoires de l'altérité », JOURNAL DES ANTHROPOLOGUES, 59, Hivers, 1995

¹⁰⁸⁴ MORCIE, op. cit.

¹⁰⁸⁵ J.B. NKENE, « Les flux migratoires dans les relations internationales africaines : l'immigration nigérienne à Douala », Proposition de recherche, GRAPS/Université de Yaoundé II, 2001, p. 5

étranger les débats et les problèmes socio-politiques camerounais à l'instar de la « *National Union of Cameroon Students (NUCS-AFRICA) Nigeria* ». Cette Union Nationale des Etudiants Camerounais au Nigeria a souvent tenu, sur le sol nigérian, des conventions débattant prioritairement des questions de politique interne du Cameroun. Les résolutions de la vingt quatrième convention de cette association tenue du 12 au 15 avril 1990 à l'université de l'Etat du Bénin sont édifiantes pour ce qui est de leur point concernant les relations entre les étudiants et le Haut-Commissariat du Cameroun à Lagos. Ces résolutions, émanant des étudiants qui, dans leur majorité ont, au moment de leur départ, contourné les canaux classiques de l'immigration, mettent un point d'honneur sur les revendications des attributs de la nationalité ; notamment le passeport : « *-noting that the passport is a vital document for any foreigner ; - considering the fact that we have to uphold the reputation of our fatherland, we therefore, plead (...) that the processing and issuance of this vital document be increased in order to save us from immigration harrasement since the laissez-passer is no longer regarded as an authentic travelling document and also to enable us live and study out of duress* »¹⁰⁸⁶. Le contournement de l'Etat par ces étudiants au moment de leur départ pour le Nigeria laisse place, après l'installation sur le sol nigérian, à la recherche et à la revendication de la filiation à l'Etat camerounais d'origine. C'est le croisement du transnational et du national ou plutôt la dynamique de reproduction, de revalorisation de la référence nationale et citoyenne dans des postures transnationales.

Les communautés camerounaises au Gabon et en Guinée-équatoriale ne s'évaluent pas à l'aune de la "noblesse" des Etats d'accueil. C'est plutôt le "charisme collectif distinctif" du territoire d'origine qui sert de mesure éthico-axiologique et surtout de référentiel d'identification politico-citoyenne. A l'intérieur de ce double phénomène semble se jouer la dynamique de l'expatriation de l'identité nationale et de l'exportation/reproduction extra -- territoriale de l'Etat. Les dynamiques migratoires camerounaises au Gabon et en Guinée Equatoriale constituent un cadre fructueux d'attestation de la réussite de la formule étatique en Afrique : l'Etat national reste l'horizon de la représentation des individus. Quoique importé ou plutôt imposé parce que la colonisation "étatisatrice" de l'Afrique fut une conquête violente et le symbole de la victoire des "civilisés sur les "indigènes" – l'Etat a connu un processus de réappropriation et de réinvention dans les sociétés africaines. Il y a ainsi eu, par le moyen de la socialisation à la culture d'Etat, tout un processus de civilisation étatique des mœurs communautaires ayant abouti à l'émergence et à la consolidation de « *marottes étatiques* », d'un transcendantal étatique. D'où des acteurs migrants « Etat-en-tête » qui, bien que revendiquant le droit de vivre partout et forgeant leurs identités sur les routes de la migration, se reconnaissent comme étant « *nés quelque part* »¹⁰⁸⁷

L'affirmation d'un soi étatique camerounais distinct de ceux gabonais et équato-guinéen est une dimension forte de l'expression identitaire en contexte d'immigration. Parallèlement à la pénétration des mœurs socio-politiques des Etats d'accueil, il y a, de la part des immigrés camerounais, une formulation concomitante d'une attitude particulariste, une mise en exergue d'une spécificité étatique s'exprimant sous la forme d'un "droit d'être étranger"; d'un droit d'appartenir et de participer à un autre "charisme collectif distinctif" opposable à celui des sociétés d'accueil. C'est la reproduction au-delà des chancelleries, consulats et ambassades du prestige national-étatique du Cameroun en terre étrangère. Deux principales modalités d'exportation de l'Etat peuvent ici être brièvement développées.

L'Etat camerounais s'exporte au Gabon et en Guinée Equatoriale par ce qu'on pourrait appeler une *excroissance territoriale*. La concentration des immigrés dans des quartiers précis des villes gabonaises et équato-guinéennes a conduit vers la constitution de véritables

¹⁰⁸⁶ RESOLUTIONS TAKEN AT THE 24TH ANNUAL CONVENTION OF NUCS NIGERIA HELD AT THE UNIVERSITY OF BENIN FROM THE 12TH –15TH APRIL, 1990.

¹⁰⁸⁷ BEDAY-HAUSSER et BOLZMAN, ON EST NE QUELQUE PART, MAIS ON PEUT VIVRE AILLEURS. FAMILLES, MIGRATIONS, CULTURE ET TRAVAIL SOCIAL, Genève, LES EDITIONS IES, 1997

'territoire camerounais'. Il s'agit de véritables '*territoires de l'altérité*'¹⁰⁸⁸ qui prennent progressivement corps à l'intérieur des espaces nationaux. Les flux migratoires procèdent ainsi à une dé-clôture territoriale de l'Etat, à un déplacement des frontières géographiques '*déterminables*' du souverain territorial dont se réclame l'Etat.

Les « *territoires de l'altérité* » que les migrants forment à l'intérieur de leurs Etats d'accueil peuvent représenter une figure des nouveaux imaginaires de la frontière et de la souveraineté dont décrit Achille MBEMBE¹⁰⁸⁹. En effet si le territoire peut être considéré comme « *une construction sociale [et politique] consubstantielle et contemporaine de la venue à forme puis à visibilité d'un groupe, d'une communauté ou de tout collectif dont les membres peuvent employer un "nous" identifiant, [s'il] est condition et expression de la manifestation, de la mise en œuvre du lien social (...) [si] le territoire est mémoire (...), marquage spatial de la conscience historique d'être ensemble* »¹⁰⁹⁰, on pourrait faire l'hypothèse suivant laquelle les quartiers à forte concentration camerounaise au Gabon et en Guinée Equatoriale participent de la reproduction à l'extérieur du territoire national de la conscience nationale historique camerounaise d'être – ensemble.

A Libreville la gare routière et le marché central de Mont-Bouët s'apparentent à de véritables '*territoires camerounais*'. Ce sont ces territoires qui seront pris d'assaut par les Gabonais lors de '*la guerre du football de 1981*'. Le marché central de Mont-Bouët, les marchés, petits bars et boutiques de la gare routière, considérés comme des symboles de l'activité camerounaise, furent incendiés, pillés et endommagés par les Gabonais, sous le regard et la bénédiction tacite des forces de police¹⁰⁹¹. Pour les émeutiers gabonais, c'est le territoire camerounais ou du moins son ex- croissance en terre gabonaise qui était ainsi brûlé dans ses recoins. Les récentes vagues de xénophobie à l'encontre des Camerounais à Malabo se sont déroulées sur les espaces quasi-contrôlés par ces derniers. Ainsi en décembre 2001, le marché des vivres de Malabo, véritable marché camerounais installé dans la capitale équato-guinéenne a été attaqué par des '*nativistes*' extrémistes. Les commerçants camerounais ont ainsi été chassés du marché central de la ville de Malabo. C'est en quelque sorte la contre action de ré-appropriation territoriale des nationaux. En février 2000 ce sont les '*filles libres*' camerounaises qui seront délogées de leurs '*territoires*'/quartiers de la ville de Malabo. Les excroissances territoriales de l'Etat camerounais à Malabo étant '*attaquées*' ou ré-appropriées par les nationaux, les ressortissants camerounais ont dû trouver refuge dans les locaux de l'ambassade de leur pays.

L'Etat camerounais s'*exporte* en outre par la reproduction de sa '*noblesse*', de son « *charisme collectif distinctif* » en terre gabonaise et équato-guinéenne . Ici le référentiel national-étatique fait sens dans les principes de vision, d'auto-organisation et d'auto distinction des colonies camerounaises en situation d'immigration. L'affirmation de la distinction camerounaise dans les différentes villes gabonaises se fait à travers la mise sur pied d'associations de ressortissants camerounais. C'est à travers la sélection électorale que sont désignés les représentants des communautés camerounaises sur l'ensemble du territoire gabonais.

La plupart de ces représentants des communautés camerounaises sont officiellement installés dans leurs fonctions par l'ambassadeur du Cameroun à Libreville qui se réserve par ailleurs le droit de suspendre voire de destituer les responsables qui ne se disciplinent pas par rapport à l'image de marque du Cameroun. C'est ainsi que, « *mis en cause dans une sombre affaire (...) trois membres du bureau de la communauté camerounaise de Libreville à savoir : M. NKONO Joseph Roland, Secrétaire Général ; M. TUHEU Jean Paul, Président de la*

¹⁰⁸⁸ HOVANESSAN et QUINIMAL, « Introduction », JOURNAL DES ANTHROPOLOGUES, op. cit., pp. 11-13

¹⁰⁸⁹ A. MBEMBE, « A la lisière du monde... », op. cit.

¹⁰⁹⁰ A. TARRIUS, « Territoires circulatoires des entrepreneurs commerciaux maghrébins : du commerce communautaire aux réseaux de l'économie souterraine transnationale », JOURNAL DES ANTHROPOLOGUES, 59, 1995, pp. 15-35, p. 32

¹⁰⁹¹ MOUNIER, « Gabon-Cameroun : la guerre du football », JEUNE AFRIQUE, N° 1066, Juin 1981

Tableau 47 : Quelques communautés camerounaises au Gabon et leurs représentants

Ville / Localités	Nom des représentants
Communauté camerounaise de FRANCEVILLE	1 – OLLE OLLE Jacques. 2 – NGARBA 3 – NKOOGO Nobert
MOANDA	1 – IBRAHIM AOUDOU. 2 – BOBDA Jean 3 – Benjamin IDA
OYEM	1 – ZOH FANYI MOKOH Francis 2 – TIADAM Alexis 3 – LEKAMA Vincent
LASTOURVILLE	1 – ABDOURAMANE GARGA. 2 – HAPPI Claude 3 – MVONDO Thomas
PORT-GENTIL	1 – MANDENGUE Gilles 2 – BIVINA BALLA Thobie 3 – HEBEBEG Léonard
OGGOUE - LOLO	1 – ADAMOUM MALLOUM 2 – NDEM Stephen

Source : Réalisé par l'auteur.

commission de règlement des différends ; et M. KUDI Patrick, Président des Jeunes, ont été, sur l'ordre de l'Ambassadeur, suspendus de leur fonction en attendant l'aboutissement de l'enquête diligentée pour éclairer cette affaire »¹⁰⁹². On voit comment, même à l'extérieur du territoire national, la participation au charisme collectif d'un groupe est conditionnée à la «soumission aux normes spécifiques de ce groupe»¹⁰⁹³. En Guinée Equatoriale, il s'est constituée une "Association Générale de la Solidarité de Tous les Camerounais" qui travaille en étroite collaboration avec les services de l'ambassade du Cameroun à Malabo. Celle-ci a d'ailleurs transmis en juillet 2001 au gouvernement de la république du Cameroun avec « avis favorable » une requête de l'Association générale de la solidarité de tous les camerounais. Selon l'ambassade, « une aide à cette association permettra de créer un fond de solidarité lui donnant la possibilité de faire face à des situations ponctuelles (...). Ce fond sera géré par le bureau de l'association [et] l'ambassade interviendra uniquement pour contrôler en les encadrant... ». Tout comme au Gabon, les associations des camerounais apparaissent comme des excroissances de l'ambassade et donc de l'Etat.

L'extra-territorialisation des activités partisans est une autre trajectoire d'exportation de l'Etat camerounais. Le Rassemblement Démocratique du Peuple camerounais (R.D.P.C.), parti au pouvoir, dispose de sections au Gabon et en Guinée Equatoriale. Dans l'exposition des «objectifs généraux» de la "Semaine Economique et Culturelle Camerounaise" qu'elle projetait d'organiser en 2000 à Libreville, la section R.D.P.C. du Gabon y voyait « une heureuse excroissance sous-régionale du programme de la CEPAL (Cellule de Promotion des Activités Lucratives) et de la CEPAC (Cellule de Promotion des Activités Culturelles), et de la CEPAS (Cellule de Promotion des Activités Sportives) du R.D.P.C. » Les «objectifs spécifiques» du programme sont plus expressifs quant à la dynamique de l'exportation de l'Etat camerounais : «le renforcement de la présence économique camerounaise au Gabon passe par la création et l'animation d'un cadre de contact et de consultation entre les opérateurs économiques locaux et la communauté camerounaise du Gabon (...) il doit aussi être un espace de démonstration de la force économique du Cameroun (...). Par ailleurs, il est indéniable que le fer de lance de la pénétration du Cameroun dans le marché gabonais est la communauté camerounaise installée sur place . Grâce à sa connaissance du terrain elle est le phare qui éclaire l'action du gouvernement et des opérateurs économiques »¹⁰⁹⁴. La section RDPC à

¹⁰⁹² LA GAZETTE DE LA COMMUNAUTE CAMEROUNAISE AU GABON, Mai 2001, p. 4

¹⁰⁹³ N. ELIAS et J. C. SCOTSON, LOGIQUES DE L'EXCLUSION. ENQUETE SOCIOLOGIQUE AU CŒUR DES PROBLEMES D'UNE COMMUNAUTE, Paris, FAYARD,1997, p. 38

¹⁰⁹⁴ « Semaine Economique et culturelle camerounaise à Libreville, Stratégie d'organisation et communication », Libreville du 4 au 12 novembre 2000, Projet., pp. 4 -5

Malabo tient souvent pour sa part des réunions et manifestations dans les locaux de l'ambassade sans parfois prendre soin de requérir l'autorisation de l'ambassade. On peut y voir, la reproduction à l'extérieur, de l'équilibre des tensions entre le parti et le gouvernement.

Le jeu politique de l'Etat se reproduit aussi à l'extérieur par l'action extra-territoriale de l'opposition. En juin 1991 à Libreville les locaux de l'ambassade du Cameroun furent incendiés. Il s'agissait là de l'exportation en terre gabonaise du temps politique national de l'heure fortement marqué par les formules imprécatoires, les proclamations combatives, le langage effusif bref l'émeute et la répression. On pourrait aussi mentionner, dans ce répertoire non exhaustif, la célébration par les colonies camerounaises de tous les grands événements nationaux : visite des autorités étatiques, fêtes nationales, victoires sportives etc. Ainsi par exemple le 7 novembre 1998, le 16^{ème} anniversaire de l'accession au pouvoir du président BIYA a été célébré à Libreville : cette célébration a été marquée notamment par des rencontres sportives, l'investissement humain à l'ambassade, des manifestations culturelles et une causerie-débat dont le thème était : *« Comment le camerounais doit se comporter à l'étranger »*. Il s'agit ici de faire valoir que la gratification que chacun tire de sa "camerounité" *«compense le sacrifice personnel de la soumission aux normes collectives»*¹⁰⁹⁵. Dans le même ordre illustratif, *«en communion avec les gabonais et tous les autres africains, la communauté camerounaise du Gabon a manifesté sa joie dans les rues de Libreville toute la matinée du samedi 30 septembre [2000] après la finale du tournoi de football remportée par les Lions Indomptables du Cameroun aux jeux olympiques de Sydney»*¹⁰⁹⁶.

Les communautés camerounaises en situation d'immigration procèdent, sinon à un *« ré-enchantement de [leur] tradition »* du moins à une actualisation, à une mise en scène du lien social et communautaire d'origine. En effet, *« le lien social qui fait continuité et mobilisation, dans ces formations mobiles, véhicule bien sûr d'autres valeurs [et d'autres références] que celles attachées [au charisme collectif distinctif lié à l' Etat nation] »*¹⁰⁹⁷. La substitution des formes d'allégeance communautaires et des identités sub-nationales aux logiques et normes d'Etat en terre étrangère peut avoir partie liée avec le temps national de la remise en cause communautariste de la transcendance de l'Etat¹⁰⁹⁸. Même à l'extérieur, l'ethnie et la région pèsent lourdement dans la constitution des associations et la composition des équipes dirigeantes de celles-ci. Ainsi, un parcours attentif des bureaux dirigeants des communautés camerounaises au Gabon fait ressortir le caractère très marqué du recrutement ethno-régional des dirigeants des associations. C'est la reproduction du système politico-administratif national de l'équilibre régional ou de la représentativité des différentes composantes et structures ethno-régionales au sein des divers appareils étatiques. C'est l'ethno-régionalisation de l'Etat par le haut.

Toutefois, il y a aussi une dynamique d'ethnisation par le bas qui s'inscrit dans une dynamique de *«montée en singularité, en spécificité des sociétés locales . La montée en singularité est traduite par le culte de l'autochtonie, de l'ethno-régionalisme ou du fédéralisme identitaire... »*¹⁰⁹⁹. Ce jeu national de la montée en singularité des ethnies et des régions est reproduite dans les "territoires camerounais" dispersés dans les espaces nationaux gabonais et équato-guinéen. En deçà des macrostructures que peuvent représenter les associations de ressortissants camerounais, nombre d'immigrés au Gabon notamment se réunissent en associations de village ou d'ethnie. On rencontre ainsi la "Grande famille Beti" regroupant comme son nom l'indique, tous les Betis vivant au Gabon. La Grande Famille Beti a à sa tête *«Le Père des Pères»* AHANDA Etienne. Cette Grande Famille Beti est à son tour éclatée en une multitude de sous regroupements à l'instar de l'*« Association des Ressortissants d'Endom »*

¹⁰⁹⁵ N. ELIAS, LOGIQUES DE L'EXCLUSION, op. cit. p. 39

¹⁰⁹⁶ LA GAZETTE DE LA COMMUNAUTE CAMEROUNAISE AU GABON, Novembre 2000, p. 17

¹⁰⁹⁷ TARRIUS, op. cit., p. 30

¹⁰⁹⁸ L. SINDJOUN, LA POLITIQUE D'AFFECTION EN AFRIQUE, op. cit.

¹⁰⁹⁹ L. SINDJOUN, ibid., p. 17

(AREM) créée le 30 août 1999 et dirigée par ASSAKO Emmanuel ; de la « Solidarité des Ressortissants du Département du Nyong et Nfoumou » etc. Des associations civiles camerounaises se constituent aussi en territoire gabonais en fonction des intérêts de groupes et des sensibilités de genre. L'Association des Femmes Camerounaises au Gabon exporte dans ce pays la culture vestimentaire du "Kaba Ngondo" et insère la cuisine camerounaise dans « *le champ alimentaire* » gabonais¹¹⁰⁰. On note également des groupes culturels comme « *Les Guerriers Bantous* », de nombreux « *clubs de soutiens* » aux Lions Indomptables.

Ce qui a assurément cours dans la transformation migratoire du lien citoyen, c'est le redéploiement de la citoyenneté à l'extérieur des frontières nationales de l'Etat. L'apparition des « *citoyens au-delà de l'Etat* »¹¹⁰¹ est sans doute le fait le plus marquant du nouveau « *modèle multiculturel de la citoyenneté* » en cours de consolidation et de banalisation avec sa remise en cause du lien intime voire constitutif entre Etat et citoyenneté. L'Etat, en tout cas, n'est plus le cadre à la fois a priori et fini de détermination de la citoyenneté. Celle-ci intègre une pluralité de postures qui se juxtaposent, s'interpénètrent et parfois s'excluent. En tout cas, le modèle de citoyenneté qui se forge sur les routes migratoires combinent allégeance à la communauté politique d'origine, solidarités transnationales, réinvestissements particularistes et participation au « *charisme collectif distinctif* » de la société d'installation. C'est la trame de la « *nouvelle citoyenneté* » qui se met en œuvre dans l'immigration et dont la marque spécifique est la transcendance de la communauté politique.

Contrairement à « *la citoyenneté dite de « proximité » (...) au lien raffermi mais particularisant [qui a lieu] à l'échelle subnationale* »¹¹⁰², la citoyenneté migratoire est une citoyenneté à distance ; extra-territoriale. La citoyenneté à distance de l'immigration repose sur des formes d'allégeance en dehors du territoire de l'Etat d'origine. Celle-ci permet de relativiser quelque peu la thèse qui affirme que la crise de la « *citoyenneté nationale paye (...)* au prix fort l'effet de deterritorialisation de toute forme moderne de décision »¹¹⁰³. Malgré la réelle « *dilution des référents territoriaux* » qui a cours dans le monde, il y a une indubitable capacité des Etats à créer, même à distance, du consentement ou de l'obligation politique. Les Etats parviennent en effet à imposer l'ordre et l'unité et surtout leur domination sur des individus qui se situent en dehors de leur espace de compétence *rationae loci*. Par un répertoire dense et varié des pratiques, les immigrés camerounais au Gabon et en Guinée Equatoriale entretiennent une attitude, un sentiment ou un lien de loyauté par rapport à l'autorité ou au pouvoir politique camerounais. C'est l'allégeance à distance qui « *donne de la légitimité au pouvoir politique en produisant du consentement* »¹¹⁰⁴. Comment les immigrés camerounais exercent-ils leur citoyenneté au-delà du territoire de l'Etat ?

Comme il a déjà été souligné, les immigrés exercent leur citoyenneté en mobilisant le « *charisme collectif distinctif* » de leur Etat d'origine qui subit ainsi un processus d'exportation. La mise sur pied des communautés et des associations des ressortissants camerounais au Gabon et en Guinée Equatoriale participe ainsi de cette réappropriation à distance du charisme national. Elle est une manifestation de la loyauté et de l'allégeance des immigrés camerounais à leur nation. Le fait que les ambassades du Cameroun à Libreville et à Malabo fournissent ou garantissent l'onction de la légitimité étatique aux dirigeants de ces associations est un signe probant de la soumission des communautés d'immigrés aux normes, valeurs, lois et règlements de l'Etat camerounais. Le rapport à l'ambassade des immigrés est en tout cas un rapport d'allégeance. Les immigrés participent aussi à la vie politique camerounaise bien qu'étant à distance. En dépit du fait que les Camerounais de l'extérieur ne soient pas pour l'instant

¹¹⁰⁰ E. CLAVO, « Toujours Africains et déjà Français : la socialisation des migrants vue à travers leur alimentation », POLITIQUE AFRICAINE, 67, 1995, pp. 48-55

¹¹⁰¹ B. BADIE et P. PERRINEAU, LE CITOYEN. MELANGES OFFERTS A ALAIN LANCELOT, Paris PRESSES DE SCIENCES PO, 2000

¹¹⁰² Ibid. p. 25

¹¹⁰³ Ibidem

¹¹⁰⁴ Ibidem

autorisés à prendre part aux exercices de vote, les entreprises partisans disposent de sections étrangères qui permettent l'internationalisation de l'action politique de leur formation respective. Les immigrés camerounais participent également à la vie économique nationale par des rapatriements de capitaux. C'est la marque de la confiance à l'Etat par les immigrés. Selon les estimations de la Banque Mondiale, 141 millions de dollars sortaient du Gabon en 1990 pour les pays d'origine des immigrés. Le Cameroun bénéficie d'au moins 15% de ces rapatriements de capitaux par le biais de sa colonie de travailleurs immigrés. Ce chiffre officiel apparaît cependant comme la partie visible de l'iceberg si on tient compte des transferts occultes/directs qui contournent les circuits bancaires et postaux.

L'expérience identitaire des migrants est nécessairement multiculturelle en ce sens qu'elle se déroule à l'intérieur d'une tension qui oscille entre la remémoration des lieux d'origine – c'est-à-dire la reproduction du vécu originaire –, et l'assimilation des influences sociales du pays d'accueil. Les migrants vivent un mode d'existence finalement transculturelle qui fusionne le lieu d'origine, les étapes de parcours et le territoire d'installation. L'identité des migrants pourrait être représentée sous la forme d'une « *chaologique* », c'est-à-dire un agencement logique d'expériences et d'influences culturelles éclatées. La « *réintroduction des continuités face aux discontinuités* » créées par les départs des lieux d'origine constitue la trame profonde des dynamiques de réaménagements identitaires. Le monde des migrants est ainsi en quelque sorte un monde qu'on pourrait qualifier d'*interstitiel*. Ainsi, l'immigré camerounais au Gabon est à la fois membre de la « *Grande Famille Beti* », ressortissant du Nyong et M'foumou ou d'Endom, autochtone de l'ère géo-humaine Fang et citoyen camerounais. Il en est également du « *Fang* » qui peut être à la fois camerounais, gabonais et équato-guinéen. Ici c'est le partage du « *charisme collectif distinctif* » Fang permet d'établir la continuité identitaire face aux discontinuités représentées par les frontières des Etats.

A l'instar de ce que Bertrand BADIE et Pascal PERRINEAU écrivent du redéploiement de la citoyenneté dans un contexte d'émasculatation des référents territoriaux¹¹⁰⁵ les réaménagements identitaires dus à la démonopolisation étatique des moyens de circulation et d'installation recouvrent une diversité de figures qui s'enchevêtrent et s'interpénètrent. On peut donc distinguer la figure d'une *identité de proximité* qui se reproduit à distance par la mise sur pied de nombreuses associations de ressortissants ou de développement du village ou de la région d'origine. C'est dans le cadre de ces associations que se reproduit la mémoire originaire ; qu'un flux de relations extrêmement denses sont maintenues avec « *ceux qui sont restés au pays* ». L'identité du migrant est aussi une identité transnationale en ceci qu'elle combine plusieurs régimes d'auto-représentation de soi. Le migrant a toujours une partie de lui-même ailleurs que dans son vécu quotidien. La culture stato-nationale des immigrés camerounais au Gabon et en Guinée Equatoriale module une vision de soi de ceux-ci en terme étrangère ; vision qui est en transaction à la fois collusive et collisive avec le moule de (re)fabrication identitaire que représente la société d'accueil. Il s'ensuit un réaménagement identitaire qui procède à une conjugaison de références à plusieurs systèmes de vision, de division et d'énonciation du monde, un pareil modèle identitaire ne peut alors que reposer sur la dorsale de la transculturalité. L'identité transculturelle est celle qui s'émancipe du primordialisme ethno-tribaliste pour faire un clin d'œil à l'expérience humaine universelle. C'est dans cette tension transculturelle que se résout la question existentielle qui se pose aux immigrés de l'être soi avec autrui dans le monde d'autrui.

¹¹⁰⁵ B. BADIE et P. PERRINEAU, op. cit.

CONCLUSION GENERALE

LES APPORTS DU PARADIGME DU CHAMP A L'ANALYSE DES RELATIONS INTERNATIONALES DU GOLFE DE GUINEE

Cette recherche a voulu rendre compte du jeu interétatique du Golfe de Guinée en recourant à la notion de champ élaborée par Pierre BOURDIEU dans le cadre de l'analyse sociologique interne. L'espace interétatique du Golfe de Guinée appréhendé dans la perspective du champ apparaît comme un espace de relations et de flux qui traversent, transgressent les frontières étatiques et qui concourent à la structuration d'une configuration mouvante au sein de laquelle des agents/acteurs aussi bien étatiques que non-étatiques aux positions et ressources inégales luttent ou se concurrencent pour l'amélioration et l'élargissement de leur surface de reconnaissance et de respectabilité. Le recours à la notion de champ a reposé sur une ambition épistémologique forte notamment celle de procéder à la désubstantialisation des relations internationales en prenant en compte leur dimension sociale. Les relations internationales sont aussi purement et simplement des relations sociales. Et parce qu'elles sont des relations sociales à part entière, il est par conséquent possible de tenter de les comprendre à partir des catégories de la sociologie interne; notamment la catégorie du champ. Tel est finalement apparu le fondement du recours au paradigme du champ dans la lecture de l'espace interétatique du Golfe de Guinée. L'opérationnalisation du paradigme du champ dans la compréhension du champ interétatique du Golfe de Guinée a eu des gains théoriques et analytiques substantiels.

1) L'enrichissement théorique des relations internationales

Du point de vue heuristique, l'opérationnalisation du paradigme du champ a permis de transcender les frontières ou les territoires des paradigmes scientifiques. Il a ainsi rendu possible l'engagement d'un dialogue entre Pierre BOURDIEU, sociologue interne et les analystes et théoriciens des relations internationales comme Hans MORGENTHAU, Raymond ARON, James ROSENAU, Philippe BRAILLARD, Bertrand BADIE et bien d'autres. Ce que Jean D. Loïc WACQUANT a appelé « *l'irrespect des frontières disciplinaires* » de Pierre BOURDIEU a comme bénéfice épistémique l'établissement des passerelles entre champs du savoir. Le cadre analytique du champ permet une défrontiérisation du savoir sociologique de l'international.

Le modèle d'analyse du champ a en outre permis d'analyser le monde régional du Golfe de Guinée à partir d'une triple posture notamment celle de la structure, de l'acteur et de la conjoncture. La structure renvoie à la configuration toujours changeante des interrelations qui existent entre acteurs régionaux hétérogènes et inégaux. La dynamique de ces acteurs et la configuration de leurs interrelations déterminent l'état de la conjoncture du champ. Et c'est à chaque fois l'état ou plutôt la balance des rapports de force entre les différents acteurs qui déterminent la surface d'expression des uns et des autres qui peut être résiduelle (comme les acteurs non-étatiques au cours de la période des autoritarismes politiques) ou considérable (comme la montée des réseaux transnationaux dans l'actuelle séquence historique dite post-internationale et/ou post-souverainiste et qui favorise l'émergence de nouvelles arènes du pouvoir et du politique).

Le paradigme du champ a conduit vers une approche de l'interétatique au point d'intersection ou de jointure de l'étatique et du non-étatique, du public et du privé, du local et du global. Il a par conséquent rendu possible une compréhension décentrée du monde interétatique régional et révélé que la fermeture des « *barrières d'entrée* » dans le jeu interétatique global à nombre d'acteurs « *hors souveraineté* » dans l'analyse classique des

relations internationales a été le fait d'analystes prisonniers de la pensée et de la culture westphaliennes d'Etat.

2) La mise en exergue de l'interétatique comme configuration mouvante

L'hypothèse principale de départ de l'étude a consisté en la projection de la structure interétatique du Golfe de Guinée comme renvoyant à une tension permanente entre un noyau dur constitué par l'inter gouvernementalisme et un espace fluide marqué par l'apparition de nouveaux acteurs et l'émergence de nouvelles arènes du pouvoir, du politique et du social qui relativisent considérablement le « complexe d'Etat » sur la scène internationale.

Les analyses et les discussions entreprises tout au long de cette étude à travers la lentille paradigmatique du champ ont ainsi permis de rendre compte du champ interétatique du Golfe de Guinée aussi bien dans sa consistance que dans sa relativité. Plus lapidairement, si le champ du Golfe de Guinée s'organise à l'intérieur des interrelations entre Etats-gouvernements, il transcende ou plutôt va au-delà des relations intergouvernementales. Entre noyau dur et espace fluide, le Golfe de Guinée renvoie ainsi à une configuration mouvante se déclinant simultanément en une pluralité de figurations dont quelques unes apparaissent comme les plus expressives.

- Le Golfe de Guinée est une configuration d'Etats en interrelations et le principe de souveraineté s'affirme comme étant son mécanisme structurant. Dans ce contexte, la notion de champ a une dimension conservatrice qui permet d'assurer la continuité du cadastre étatique de la scène internationale. D'où sa relativisation de l'hypothèse de la crise de la géographie et de la fin des territoires politiques. Du point géographique le Golfe de Guinée est un monde des Etats. Il s'agit certes d'Etats aux souverainetés molles ou impuissantes à plusieurs égards. Mais ces souverainetés impuissantes doivent être prises au sérieux parce qu'elles légitiment juridiquement les Etats de la région et se révèlent à l'analyse comme une stratégie d'adaptation et de survie dans un univers relationnel et contraignant.
- Le Golfe de Guinée est aussi une configuration fluide et mouvante dont la structuration va au-delà des seuls Etats. Y participent en effet, une multiplicité d'acteurs et de structures dépourvues de la qualité distinctive d'Etat. Si cette conjoncture ne renvoie pas à proprement parler à une délégitimation de l'Etat comme « répartiteur de l'espace » international, elle traduit néanmoins le recul de la structure étatique comme cadre fini d'expression des relations internationales à travers les deux personnages symboliques du diplomate et du soldat. D'où l'expression forte d'une dimension privée de la puissance dans le Golfe de Guinée où les multinationales comme Elf jouent un rôle majeur dans la redistribution des cartes géopolitiques de la région. Dans le Golfe de Guinée en tout cas, la puissance est de plus en plus à être recherchée ailleurs qu'au sein des Etats.
- Espace multiple, le Golfe de Guinée est aussi un espace transnational à polarisation variable. On a ainsi mis en exergue un Golfe de Guinée aux contours géographiques éclatés selon qu'on l'analyse sous l'angle des Etats, des organisations intergouvernementales régionales, des réseaux transnationaux de commerce, de la circulation des flux migratoires, culturels etc. Ici, l'hypothèse de la fin des géographies officielles est fructueuse et attestée. Ce qui apparaît, c'est plutôt un enchevêtrement des géographies. D'où la structuration et la consolidation d'un système international régional dans une conjoncture de la transnationalisation.

Toutefois, le champ interétatique est une catégorie analytique qu'il ne faudrait pas absolutiser et dont l'une des principales faiblesses est de morceler l'espace de jeu interétatique en autant d'arènes spécifiques qu'il y a d'enjeux entendus comme les produits de la compétition entre les joueurs. La rentabilité épistémique du champ serait plus accrue s'il avait

permis d'envisager une unicité de la structure des positions et des interrelations que nourrit une pluralité d'enjeux. Néanmoins le paradigme du champ interétatique est un « idéal type » - au sens wéberien - qui permet une lecture renouvelée et une compréhension alternative de la scène internationale en général et du Golfe de Guinée particulier.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

I. OUVRAGES

- ABI-SAAB, G. (dir), LE CONCEPT D'ORGANISATION INTERNATIONALE, Paris, UNESCO, 1980
- AHIDJO, A., CONTRIBUTION A LA CONSTRUCTION NATIONALE, Paris PRESENCE AFRICAINE, 1964
- ALIMA, J. B., LES CHEMINS DE L'UNITE. COMMENT SE FORGE UNE NATION : L'EXEMPLE CAMEROUNAIS, Paris, AFRIQUE BIBLIOTHEQUE, 1977
- ANSART, P., LES SOCIOLOGIES CONTEMPORAINES, Paris, SEUIL, 1990
- ASIWAJU, A. I. ed, PARTITIONED AFRICANS. ETHNIC RELATIONS ACROSS AFRICA'S INTERNATIONAL BOUNDARIES 1884-1885, London, LONDON UNIVERSITY PRESS, 1985
- APPADURAI, A., APRES LE COLONIALISME. LES CONSEQUENCES CULTURELLES DE LA GLOBALISATION, Paris, PAYOT, 2001
- APPADURAI, A., ed, THE SOCIAL LIFE OF THINGS. COMMODITIES IN CULTURAL PERSPECTIVE, Cambridge, CAMBRIDGE UNIVERSITY PRESS, 1996
- APPIAH, K. A. IN MY FATHER'S HOUSE. AFRICA IN THE PHILOSOPHY OF CULTURE, New-York, OXFORD UNIVERSITY PRESS, 1992
- ARON, R., PAIX ET GUERRE ENTRE LES NATIONS, Paris, CALMAN LEVY, 8^e ed., 1968
- ARON, R., MEMOIRE. 50 ANS DE REFLEXION POLITIQUE, Paris, JULLIARD, 1983
- BACH, D. (dir), REGIONALISATION, MONDIALISATION ET FRAGMENTATION, Paris, KARTHALA-CNRS, 1998
- BACH, D. (dir), LE NIGERIA, UN POUVOIR EN PUISSANCE, Paris, KARTHALA, 1988
- BACHELARD, G., LA FORMATION DE L'ESPRIT SCIENTIFIQUE, Paris, LIBRAIRIE J. VRIN, 1989
- BADIE, B., UN MONDE SANS SOUVERAINETE. LES ETATS ENTRE RUSE ET RESPONSABILITE, Paris, FAYARD, 1999
- BADIE, B., L'ETAT IMPORTE. L'OCCIDENTALISATION DE L'ORDRE POLITIQUE, Paris, FAYARD, 1992
- BADIE, B., LE DEVELOPPEMENT POLITIQUE, Paris, ECONOMICA, 1996
- BADIE, B. et SMOUTS, M.C, LE RETOURNEMENT DU MONDE. SOCIOLOGIE DE LA SCENE INTERNATIONALE, Paris, P.F.N.S.P. et DALLOZ, 1995
- BADIE, B. et PERRINEAU, P., LE CITOYEN. MELANGES OFFERTS A ALAIN LANCELOT, Paris, PRESSES DE SCIENCES PO, 2000
- BADIE, B. et SMOUTS, M.C. (dir), L'INTERNATIONAL SANS TERRITOIRE, Paris, L'HARMATTAN, 1996
- BAILEY, A. et al., ENCYCLOPEDIE DE GEOGRAPHIE, Paris, ECONOMICA, 1992
- BAILEY, P. et al, COMPRENDRE ET MAITRISER L'ESPACE OU LA SCIENCE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, Montpellier, GIP, RECLUS, MAISON DE LA GEOGRAPHIE, 1987

- BALANDIER, G., ANTHROPOLOGIE POLITIQUE, Paris, PUF, 1967
- BALENCIE, J.M. et GRANGE, A de La, MONDES REBELLES. ACTEURS, CONFLITS ET VIOLENCES POLITIQUES, 1, AMERIQUES, AFRIQUE, Paris, Ed MICHALON, 1996
- BARTELSON, J., A GENEALOGY OF SOVEREIGNTY, Cambridge, CAMBRIDGE UNIVERSITY PRESS, 1995
- BAYART, J. F., LA POLITIQUE AFRICAINE DE MITTERAND, Paris, KARTHALA, 1984
- BAYART, J. F., MBEMBE, A., TOULABOR, C., LA POLITIQUE PAR LE BAS EN AFRIQUE NOIRE. CONTRIBUTION A UNE PROBLEMATIQUE DE LA DEMOCRATIE, Paris, KARTHALA, 1992
- BEAUD, M., HISTOIRE DU CAPITALISME DE 1850 A NOS JOURS, 4^e ed. revue et corrigée en 1990, Paris, SEUIL, 1990
- BELANGER, L., RELATIONS INTERNATIONALES ET PARADIGMES POLITIQUES, CQRI, n° 6, 1992.
- BEN ARROUS, M., L'ETAT, SES DISSIDENCES ET LEURS TERRITOIRES LA GEOGRAPHIE, PAR LE BAS EN AFRIQUE , Document de travail 3/96, CODESRIA, 1996
- BERDAL M. et MALONE, D. M., (eds), GREED AND GRIEVANCE. ECONOMIC AGENDAS IN CIVIL WARS, Boulder, LYNNE RIENNER PUBLISHERS, 2000
- BERGER, P. et LUCKMANN, T., THE SOCIAL CONSTRUCTION OF REALITY, Allenbane, PENGUIN PRESS, 1967
- BERMAN, M. R., et JOHNSON, J. E. (eds), UNOFFICIAL DIPLOMATS, New York, COLUMBIA UNIVERSITY PRESS, 1997
- BERTI, G., LES OBJECTIFS EXTERIEURS DES ETATS, Paris, ECONOMICA, 1981
- BIDET, J., THEORIE DE LA MODERNITE, SUIVI DE MARX ET LE MARCHE, Paris, PUF, 1990
- BIDET, S. et TEXIER, J., LE NOUVEAU SYSTEME DU MONDE, Paris, PUF, 1994
- BIERSTEKER, T. J. et WEBER, C., ed, STATE SOVEREIGNTY AS SOCIAL CONSTRUCT, Cambridge, CAMBRIDGE UNIVERSITY PRESS, 1996
- BIHR, A., LE CREPUSCULE DES ETATS NATIONS. TRANSNATIONALISATIONS ET CRISPATIONS NATIONALISTES, Lausanne, PAGE DEUX, 2000
- BINET, J., LE GROUPE PAHOUIN : FANG-BULU-BETI, Paris, PUF, 1958
- BIRMINGHAM, D. et MARTIN, P.M, HISTORY OF CENTRAL AFRICA, Volume One, New-York, LONGMANN, 1983
- BIRNBAUM, P., SOCIOLOGIE DU NATIONALISME, Paris, PUF, 1998
- BIYA, P., POUR LE LIBERALISME COMMUNAUTAIRE, Lausanne, MARCEL FAVRE/ABC, 1987
- BODIN, J., LES SIX LIVRES DE LA REPUBLIQUE, Paris, FAYARD, 1986 (1^{ère} ed 1576)
- BOISVERT, Y., LE MONDE POSTMODERNE. ANALYSE DU DISCOURS SUR LA POSTMODERNITE, Paris, L'HARMATTAN, 1996
- BONGO, O., LE DIALOGUE DES NATIONS. L'AFRIQUE DANS LE NOUVEL ORDRE POLITIQUE ET ECONOMIQUE MONDIAL, Gabon, MULTIPRESS (sans date)
- BOUAMAMA, S. CARDEIRO, A. et ROUX, M., LA CITOYENNETE DANS TOUS SES ETATS. DE L'IMMIGARTION A LA NOUVELLE CITOYENNETE, Paris, CIEMI-L'HARMATTAN, 1998
- BOURDIEU P., SCIENCE DE LA SCIENCE ET REFLEXIVITE, Paris, EDITIONS RAISONS D'AGIR, 2001
- BOURDIEU P., LES STRUCTURES SOCIALES DE L'ECONOMIE, Paris, SEUIL, 2000

- BOURDIEU, P., PROPOS SUR LE CHAMP POLITIQUE, (avec une introduction de Philippe Fritsch), Lyon, PRESSES UNIVERSITAIRES DE LYON, 2000
- BOURDIEU, P., MEDITATIONS PASCALIENNES, Paris, SEUIL, 1997
- BOURDIEU, P., LA NOBLESSE D'ETAT. GRANDES ECOLES ET ESPRIT DE CORPS, Paris, MINUIT, 1989
- BOURDIEU, P., RAISONS PRATIQUES. SUR LA THEORIE DE L'ACTION, Paris, SEUIL, 1994
- BOURDIEU, P., CHOSES DITES, Paris, MINUIT, 1987
- BOURDIEU, P., CE QUE PARLER VEUT DIRE. L'ECONOMIE DES ECHANGES LINGUISTIQUES, Paris, FAYART, 1982
- BOURDIEU, P., LE SENS PRATIQUE, Paris, MINUIT, 1980
- BOURDIEU, P., LA DISTINCTION CRITIQUE SOCIALE DU JUGEMENT, Paris, MINUIT, 1979
- BOURDIEU, P., ESQUISSE D'UNE THEORIE DE LA PRATIQUE, Genève, DROZ, 1972
- BOURDIEU, P., CHAMBORDERON, J.C et PASSERON, J.C., LE METIER DE SOCIOLOGUE, Paris, MOUTON EDITEUR, 1968
- BOURDIEU, P. et WACQUANT J. D. L., REPONSES. POUR UNE ANTHROPOLOGIE REFLEXIVE, Paris, SEUIL, 1992
- BRAILLARD, Ph., LA CONTRIBUTION DU CONCEPT DE SYSTEME A L'ETUDE DES RELATIONS INTERNATIONALES, Bruxelles, EMILE BRUYLANT, 1977
- BRAUDEL, F., CIVILISATION MATERIELLE, ECONOMIE ET CAPITALISME, XVème SIECLE, T. 3, LE TEMPS DU MONDE, Paris, A. COLIN, 1979.
- BULL, H, THE ANARCHICAL SOCIETY A. STUDY OF ORDER IN WORLD POLITICS, LONDON, MCMILLAN, 1977
- BURTON, J. W., WORLD SOCIETY, Cambridge CAMBRIDGE UNIVERSITY PRESS, 1999
- BUZAN, B., THE POST-COLD WAR ERA, 2^{ème} ed., Boulder (Col.), LYNNE RIENNER PUBLISHERS, 1991
- BUZAN, B., PEOPLE, STATES AND FEAR. AND AGENDA FOR INTERNATIONAL SECURITY STUDIES IN POST COLD WAR ERA, Hemel – Hempstead, HARVESTER-WEATHEAF, 2e ed., 1991
- CAO-HUY THUAN et FENET, A., MUTATIONS INTERNATIONALES ET EVOLUTION DES NORMES, Paris, PUF, 1994
- CILLIERS, J. et DIETRICH, C., eds, ANGOLA'S WAR ECONOMY. THE ROLE OF OIL DIAMONDS, Pretoria, INSTITUTE FOR SECURITY STUDIES, 2000
- CHABAL, P. et DALOZ, J. P., L'AFRIQUE EST PARTIE. DU DESORDRE COMME INSTRUMENT POLITIQUE, Paris, ECONOMICA, 1999
- CHALIAND, G, L'ENJEU AFRICAIN. GEOSTRATEGIE DES PUISSANCES, Paris, COMPLEXES, 1981
- CHAMPAGNE, P., INTRODUCTION A LA SOCIOLOGIE, Paris, DALLOZ, 1998
- CHARENTENAY, P., QUAND LE CIEL TROUBLE LA TERRE. RELIGION ET GEOPOLITIQUE, Paris, BREPOLS, 1997
- CHARILLON, F., (dir), POLITIQUE ETRANGERE : NOUVEAUX REGARDS, Paris, P.F.N.S.P. , 2002
- CHASE, P. R. , HILL, E et KENNEDY, P., THE PIVOTAL STATES. A NEW FRAMEWORK FOR US POLICY IN THE DEVELOPING WORLD, New-York, W.W. NORTON& COMPANY, 1999
- CHEHABI, H. E. et LINZ, J., eds, SULTANICS REGIMES, BALTIMORE, JOHN HOPKINGS, 1993

- CHEMILLER-GENDREAU, M., HUMANITE ET SOUVERAINETES. ESSAI SUR LA FONCTION DU DROIT INTERNATIONAL, Paris, LA DECOUVERTE, 1995
- CHEVALLIER, J., INSTITUTIONS POLITIQUES, Paris, L.G.D.J. EJA, 1996
- CHEVALLIER, J., L'ETAT DE DROIT, Paris, MONTCHRETIEN EJA, 1994
- CLARK, I., GLOBALIZATION AND INTERNATIONAL RELATIONS THEORY, Oxford, OXFORD UNIVERSITY PRESS, 1999
- COLLARD, D., LES RELATIONS INTERNATIONALES, Paris, MASSON, 1987.
- COLLECTIF, LES DROGUES EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE, Paris, KARTHALA, 1998
- COLONOMOS, A. (dir), SOCIOLOGIE DES RESEAUX TRANSNATIONAUX. COMMUNAUTES, ENTREPRISES ET INDIVIDUS, LIEN SOCIAL ET SYSTEME INTERNATIONAL, Paris, L'HARMATTAN, 1995
- CONAC, G. (dir), LES GRANDS SERVICES PUBLICS DANS LES ETATS FRANCOPHONES D'AFRIQUE NOIRE, Paris, ECONOMICA, 1984
- CONAC, G. (dir), LES INSTITUTIONS CONSTITUTIONNELLES DES ETATS D'AFRIQUE FRANCOPHONE ET DE LA REPUBLIQUE MALGACHE, Paris, ECONOMICA, 1979
- COQUERY-VIDROWITCH, C., AFRIQUE NOIRE. PERMANENCES ET RUPTURES, Paris, PAYOT, 1985
- CORNEVIN, R., L'AFRIQUE NOIRE DE 1919 A NOS JOURS, Paris, PUF, 1973
- COUSSY, J., et HUGON, Ph, INTEGRATION REGIONALE ET AJUSTEMENT STRUCTUREL EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE, Paris, LA DOCUMENTATION FRANÇAISE, 1991
- COX, R. et JACOBSON, H., THE ANATOMY OF INFLUENCE, DECISION – MAKING IN INTERNATIONAL POLITICS, New-York, JOHN WILEY AND SOONS, 1997
- CROZIER, M et FRIDBERG, E., L'ACTEUR ET LE SYSTEME, Paris, LE SEUIL, 1977
- CURAPP & CRISPA, L'IDENTITE POLITIQUE, Paris, PUF, 1994
- CURAPP, DESORDRE (S), Paris, PUF, 1997
- CURAPP, LA POLITIQUE AILLERS, Paris, PUF, 1998.
- D'ALMEIDA-TOPOR, H., L'AFRIQUE AU XXe SIECLE, 2^e tirage, Paris, A. COLIN, 1993
- DE DEUX-BREZE, J., LE PROBLEME DU REGROUPEMENT EN AFRIQUE EQUATORIALE. DU REGIME COLONIAL A L'UDEAC, Paris, LGDJ, 1980
- DE SERNACLENS, P., MONDIALISATION, SOUVERAINETE ET THEORIES DES RELATIONS INTERNATIONALES, Paris, A. COLIN, 1998
- DELATRE, P., SYSTEME, STRUCTURE, FONCTION, EVOLUTION ESSAI D'ANALYSE EPISTEMOLOGIQUE, Paris, MOLOINE DOIN, 1971
- DESCHAMPS, H. (dir), HISTOIRE GENERALE DE L'AFRIQUE, DE MADAGASCAR ET DES ARCHIPELS, Tome 1, DES ORIGINES A 1800, Paris, PUF, 1970
- DIOP, C. A., L'UNITE CULTURELLE DE L'AFRIQUE NOIRE DOMAINE DU PATRIACAT ET DU MATRIACAT DANS L'ANTIQUITE CLASSIQUE, Paris, "PRESENCE AFRICAINE, 1959
- DIOP, C. A., LES FONDEMENTS ECONOMIQUES ET CULTURELS D'UN ETAT FEDERAL D'AFRIQUE NOIRE, Paris, PRESENCE AFRICAINE, 1980.
- DIOP, M. C., et DIOUF, M. (dir), LES FIGURES DU POLITIQUE EN AFRIQUE .DES POUVOIRS HERITES AUX POUVOIRS ELUS, Paris, KARTHALA et CODESRIA, 1999
- DOBRY, M., SOCIOLOGIE DES CRISES POLITIQUES. LA DYNAMIQUE DES MOBILISATIONS MULTISECTORIELLES, Paris, PFNSF, 1992

- DOYLE, M. W. et IKENBERRY, G.J. eds, NEW THINKING IN INTERNATIONAL RELATIONS THEORIES, Boulder, WESTVIEW 1997.
- DROZ, J., HISTOIRE DIPLOMATIQUE DE 1648 A 1919, Paris, DALLOZ, 1981.
- DUBRESON, A. et RAISON, J. P., L'AFRIQUE SUBSAHARIENNE, UNE GEOGRAPHIE DU CHANGEMENT, Paris, A. COLIN, 1998
- DUCHACEK, I. V., LATOUCHE, D. et STEVENSON, (eds), PERFORATED SOVEREIGNTIES AND INTERNATIONAL RELATIONS, New York, GREENWOOD PRESS, 1988
- DUNN, K. C. and SHAW, M. T., AFRICA'S CHALLENGE TO INTERNATIONAL RELATIONS THEORY, New-York, PELGRAVE, 2001
- DURKHEIM, E., LE SUICIDE, Paris, PUF, 1930
- DUROZELLE, J.B., L'IDEE D'EUROPE DANS L'HISTOIRE, Paris, DENOEL, 1965
- DUSSOUY, G, QUELLE GEOPOLITIQUE AU XXI^e SIECLE, Bruxelles, EDITIONS COMPLEXES, 2001
- EBOUSSI BOULAGA, F., LA CRISE DU MUNTU. AUTHENTICITE AFRICAINE ET PHILOSOPHIE, Paris, PRESENCE AFRICAINE, 1977
- EBOUSSI BOULAGA, F., A CONTRETEMPS. L'ENJEU DE DIEU EN AFRIQUE, Paris, KARTHALA, 1991
- EBOUSSI BOULAGA, F., LES CONFERENCES NATIONALES EN AFRIQUE, UNE AFFAIRE A SUIVRE, Paris, KARTHALA, 1993
- ELA J.M., AFRIQUE, L'IRRUPTION DES PAUVRES. SOCIETE CONTRE POUVOIR, INGERENCE, ARGENT, Paris, L'HARMATTAN, 1994
- ELIAS, N., ENGAGEMENT ET DISTANCIATION. CONTRIBUTION A LA SOCIOLOGIE DE LA CONNAISSANCE, Paris, FAYARD, 1993
- ELIAS, N., LA SOCIETE DE COUR, Paris, FLAMMARION, 1985
- ELIAS, N., LA SOCIETE DES INDIVIDUS, Paris, FAYARD, 1991
- ELIAS, N., THE CIVILIZING PROCESS, THE HISTORY OF MANNERS AND FORMATION AND CIVILIZATIONS, Oxford et Cambridge, BLACKWELL, 1996
- ELIAS, N., et SCOTSON, L.J., LOGIQUES DE L'EXCLUSION, Paris, KARTHALA, 1997
- FERREOL, G, ed, INTEGRATION, LIEN SOCIAL ET CITOYENNETE, Paris, PRESSES UNIVERSITAIRES DU SEPTENTRION, 1998
- FORRESTER, V., UNE ETRANGE DICTATURE, Paris, FAYARD, 2000.
- FOUCHER. M., LES CARTES DE LA GLOBALISATION, Paris, ECONOMICA, 1998.
- FRANKEL, J., INTERNATIONAL POLITICS. COFLICT AND HARMONY, London, Allen Lane, THE PENGUIN PRESS, 1969.
- FREEMAN, ARTS OF POWER ; STATECRAFT AND DIPLOMACY, Washington D.C., UNITED STATES INSTITUTE OF PEACE PRESS, 1997
- FREUD, C., QUELLE COOPERATION ? UN BILAN DE L'AIDE AU DEVELOPPEMENT, Paris, KARTHALA, 1988
- FURLEY, O et May, R., (Ed.), AFRICAN INTERVENTIONIST STATES, Burlington, ASHGATE PUBLISHING LTD, 2001
- GEMDEV, MONDIALISATION. LES MOTS ET LES CHOSES, Paris, KARTHALA, 1999
- GIDDENS, A., LA CONSTITUTION DE LA SOCIETE. ELEMENTS DE LA THEORIE DE LA STRUCTURATION, Paris, PUF, 1987

- GIESEN, K-G., L'ETHIQUE DES RELATIONS INTERNATIONALES. LES THEORIES ANGLO-AMERICAINES CONTEMPORAINES, Bruxelles, EMILE BRUYANT, 1992
- GILL, S. et MITTLEMAN, J., INNOVATION AND TRANSFORMATION IN INTERNATIONAL STUDIES, Cambridge, CAMBRIDGE UNIVERSITY PRESS, 1997
- GIRAULT, R., DIPLOMATIE EUROPEENNE ET IMPERIALISME, 1871-1914, Paris, MASSON, 1979
- GRAWITZ, M., METHODES EN SCIENCES SOCIALES, 6^e ed, Paris, DALLOZ, 1984
- GZEMPIEL, E.O. and ROSENAU, J., ALONG THE DOMESTIC FOREIGN FRONTIER : EXPLORING GOVERNANCE IN A TURBULENCE WORLD, Cambridge, CAMBRIDGE UNIVERSITY PRESS, 1997
- HAAS, N. R., BEYOND THE NATION STATE, Stanford, STANFORD UNIVERSITY PRESS, 1965
- HALLIDAY, F., RETHINKING INTERNATIONAL RELATIONS, London, MACMILLAN, 1994
- HANDEL, M. I., WEAK STATES IN INTERNATIONAL SYSTEM, London, FRANK CASS, 1990
- HEBERMAS, J., DROIT ET DEMOCRATIE, Paris, GALLIMARD, 1997
- HELDEN, S., INTERNATIONAL RELATIONS AND HISTORICAL SOCIOLOGY. BREAKING BOUNDARIES, London, ROUTLEDGE, 1995
- HERMET, G, et al, DICTIONNAIRE DE LA SCIENCE POLITIQUE ET DES INSTITUTIONS POLITIQUES, Paris, A. COLIN, 2^{ème} ed, 1996
- HIBOU, B. (dir), LA PRIVATISATION DES ETATS, Paris, KARTHALA, 1999
- HOCKING, B., LOCALIZING FOREIGN POLICIES. NON-CENTRAL GOVERNMENTS AND MULTILAYERED DIPLOMACY, Basingstoke, MACMILLAN PRESS, 1993
- HOCKING, B., (ed), FOREIGN MINISTRIES, CHANGE AND ADAPTATION, Basingstoke, MACMILLAN PRESS, 1999
- HUNTINGTON, S.P., THE CLASH OF CIVILISATION AND THE REMAKING OF WORLD ORDER, New-York, SIMON SCHUSTER, 1996.
- ILLIFE, J., LES AFRICAINS. HISTOIRE D'UN CONTINENT, Paris, AUBIER, 1997.
- JACKSON, R. H., QUASI STATES. SOVEREIGNTY, INTERNATIONAL RELATIONS AND THE THIRD WORLD, Cambridge, CAMBRIDGE UNIVERSITY PRESS, 1994.
- JAY, M., MARXISM AND TOTALITY, California, UNIVERSITY OF CALIFORNIA PRESS, 1984
- JOLLY, J., HISTOIRE DU CONTINENT AFRICAIN DES ORIGINES A NOS JOURS, Tome 2, Paris, L'HARMATTAN, 1989.
- JOLY, R. J., HISTOIRE DES PEUPLES D'AFRIQUE, Paris, NOUVEAUX-HORIZONS, 1977.
- JONAS, H., LE PRINCIPE DE RESPONSABILITE. UNE ETHIQUE POUR LA CIVILISATION TECHNOLOGIQUE, Paris, LES EDITIONS DU CERF, 1990
- KAMTO, M., POUVOIR ET DROIT EN AFRIQUE NOIRE. ESSAI SUR LES FONDEMENTS DU CONSTITUTIONNALISME DANS LES ETATS D'AFRIQUE NOIRE FRANCOPHONE, Paris, LGDJ, 1987
- KANT, E., PROJET DE PAIX PERPETUELLE, Paris, Ed. NATHAN, 1991
- KANT, E., CRITIQUE DE LA RAISON PURE, Paris, PUF, 1994.
- KANT, E., FONDEMENTS DE METAPHYSIQUE DES MŒURS, Paris, LIBRAIRIE DELAGRAVE, 1986
- KAPLAN, M., SYSTEM AND PROCESS IN INTERNATIONAL POLITICS, New York, JOHN WILEY & SONS, 1957

- KATZENSTEIN, P. J., ed, THE CULTURE OF NATIONAL SECURITY. NORMS AND IDENTITY IN WORLD POLITICS, New-York, COLUMBIA UNIVERSITY PRESS, 1996.
- KAUL, I. et al., LES BIENS PUBLICS A L'ECHELLE MONDIALE LA COOPERATION INTERNATIONALE AU XXI^e SIECLE, New York, OXFORD UNIVERSITY PRESS, 1999
- KENNEDY, P., PREPARER LE XXI^eme SICECLE, Paris, ODILE JACOB, 1994
- KENNEDY, P., STRATEGIE ET DIPLOMATIE 1970-1945, Paris, ECONOMICA, 1988
- KEOHANE R. and NYE, J.S., POWER AND INTERDEPENDANCE WORLD POLITICS IN TRANSITION, Boston, MA : LITTLE BROWN, 1997
- KI-ZERBO, J., HISTOIRE DE L'AFRIQUE NOIRE D'HIER A DEMAIN, Paris, HATIER, 1972
- KLEIN, R. A., SOVEREIGN EQUALITY AMONG STATES. THE HISTORY OF AN IDEA, Toronto and Buffalo, UNIVERSITY OF TORONTO PRESS, 1974
- KNORR, K. et VERBA, S, ed, THE INTERNATIONAL SYSTEM. THEORETICAL ESSAYS, Princeton, PRINCETON UNIVERSITY PRESS, 1961
- KONTCHOU KOUOMEGNI, A., LE SYSTEME DIPLOMATIQUE AFRICAIN BILAN ET TENDANCES DE LA PREMIERE DECENNIE, Paris, PEDONE, 1977
- KORANY, B. et col., ANALYSES DES RELATIONS INTERNATIONALES. APPROCHES, CONCEPTS ET DONNEES, Canada, GAETAN MORIN EDITEUR, 1987
- KORINMAN, M., QUAND L'ALLEMAGNE PENSAIT LE MONDE. GRANDEUR ET DECADENCE D'UNE GEOPOLITIQUE, Paris, FAYARD, 1990
- KRASNER, S., SOVEREIGNTY. ORGANIZED HYPOCRISY, Princeton, PRINCETON UNIVERSITY PRESS, 1999
- LABAZEE, P. (dir), GRANDS COMMERCANTS D'AFRIQUE DE L'OUEST : LOGIQUES ET PRATIQUES DES HOMMES D'AFFAIRE CONTEMPORAINS, Paris, KARTHALA/ORSTOM, 1993
- LABURTHE-TOLRA, Ph, LES SEIGNEURS DE LA FORET, ESSAI SUR L'ORGANISATION SOCIALE ET LES NORMES ETHIQUES DES ANCIENS BETI AU CAMEROUN, Paris PUBLICATIONS DE LA SORBONNE, 1981
- LACROIX, B. et LAGROYE, J. eds, LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, Paris, P.F.N.S.P., 1992
- LAGUIE, J., DELFAUD, P. et LACOUR, C., ESPACE REGIONAL ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, Paris, DALLOZ, 2^e ed, 1985
- LAHIRE, B. (dir), LE TRAVAIL SOCIOLOGIQUE DE PIERRE BOURDIEU. DETTES ET CRITIQUES, Paris, LA DECOUVERTE, 1999
- LAÏDI, Z. (dir), GEOPOLITIQUE DU SENS, Paris, DESCLEE DE BROUWER, 1998
- LAÏDI, Z. (dir), L'ORDRE MONDIAL RELACHE. SENS ET PUISSANCE APRES LA GUERRE FROIDE, Paris, PFNSP, 1993
- LAÏDA, Z., L'URSS VUE DU TIERS MONDE, Paris, KARTHALA, 1992
- LAMBERT, A., LA DYNAMIQUE DES RESEAUX MARCHANDS EN AFRIQUE DE L'OUEST, Ouagadougou-Paris, CLISS-CLUB DU SAHEL (OCDE), 1989
- LATOUCHE, S., LA PLANETE UNIFORME, Castelnau-le-Le 31, Ed CLIMAT, 2000
- LEBOW, R. & RISSE-KAPPON, T., INTERNATIONAL RELATIONS AND THE END OF THE COLD-WAR, New York, COLUMBIA UNIVERSITY PRESS, 1991
- LE CHEVOIR, P. , LES PREMIERES HEURES D'ABECHE 1966-1967. LES PREMISSES DU FROLINAT, Paris, L'HRMATTAN, 1999
- LEBARON, F., LA CROYANCE ECONOMIQUE, Paris, SEUIL, 2002

- LELLOUCHE, P., LE NOUVEAU MONDE. DE L'ORDRE DE YALTA AU DESORDRE DES NATIONS, Paris, GRASSET & FLASQUELLE, 1992
- LENAIN, P., LE DESORDRE POLITIQUE, Paris, ECONOMICA, 1992
- LEONIDOV, O., LES SCESSIONNISTES DE PEKIN, Moscou, AGENCE DE PRESSE NOVOST, 1972
- LESCABLE, V. et ROUTIER, A., FORAGES EN EAU PROFONDE. LES SECRETS DE « L'AFFAIRE ELF », Paris, GRASSET et FLASQUELLES, 1998
- LINGE, H. (van der), AU-DELA DES FRONTIERES : LA GESTION TRANSFRONTALIERE DES RESSOURCES NATURELLES EN AFRIQUE SUB-SAHARIENNE, Washington D.C., WORLD WILDLIFE, INC, 2001
- LINIGER-GOUMAZ, M., UNITED STATES, France AND EQUATORIAL GUINEA. THE DUBIOUS « FRIENDSHIPS », Geneva, LES EDITIONS DU TEMPS, 1997
- LEVI-STRAUSS, C., ANTHROPOLOGIE STRUCTURALE, Paris, PLON, 1958
- LEVY, J. P., TOCQUEVILLE'S REVENGE. STATE, SOCIETY AND ECONOMY IN CONTEMPORARY France, Cambridge, CAMBRIDGE UNIVERSITY PRESS, 1999
- LITFIN, K.T. ed, THE GREENING OF SOVEREIGNTY IN WORLD POLITICS, Cambridge, MA: MIT PRESS, 1998
- LOWY, M., LA GUERRE DES DIEUX. RELIGION ET POLITIQUE EN AMERIQUE LATINE, Paris, FELIN, 1998
- M'BOKOLO, E. et col., L'AFRIQUE NOIRE. HISTOIRE ET CIVILISATIONS XIXe et XXe SIECLE, Paris, HATIER – AUPELF, 1992
- M'BOKOLO, E., L'AFRIQUE AU XXe SIECLE, LE CONTINENT CONVOITE, Paris, Montréal, ETUDES VIVANTES, 1980
- MACMILLAN, J. et LINKATER, A., BOUNDARLES IN QUESTION NEW DIRECTIONS IN INTERNATIONAL RELATIONS, Londres, PINTER, 1995
- MAMDANI, M., CITIZENS AND SUBJECT, Princeton PRINCETON UNIVERSITY PRESS, 1996
- MARTIN, W. G et WEST, M. O, OUT OF ONE, MANY AFRICAS, Urbana and Chicago, UNIVERSITY OF ILLINOIS PRESS, 1999.
- MARTUCELLI, D., SOCIOLOGIE DE LA MODERNITE, Paris, GALLIMARD, 1999
- MAUGENEST, D. et POUGOUE, P.G. (dir), DROITS DE L'HOMME EN AFRIQUE CENTRALE , Yaoundé/Paris PRESSES DE L'UCAC/KARTHALA, 1995
- MBEMBE, A., DE LA POSTCOLONIE. ESSAI SUR L'IMAGINATION POLITIQUE DANS L'AFRIQUE CONTEMPORAINE, Paris, KARTHALA, 2000
- MBEMBE, A., DU GOUVERNEMENT PRIVE INDIRECT, Dakar, CODESRIA, 1999
- MBEMBE, A., A PROPOS DES ECRITURES AFRICAINES DE SOI, Dakar, CODESRIA, 1999
- MBEMBE, A., AFRIQUES INDOCILES. CHRISTIANISME, ETAT ET POUVOIR EN SOCIETE POST-COLONIALE, Paris, KARTHALA, 1988
- MBONIMPA, M., IDEOLOGIES DE L'INDEPENDANCE AFRICAINE, Paris, L'HAMATTAN, 1985
- MCKAY, V., AFRICAN DIPLOMACY, New-York, FREDERIC A. PRAEGER, 1966.
- MELANDRI, P., UNE INCERTAINE ALLIANCE : LES ETATS UNIS ET L'EUROPE 1973/1983, Paris, PUBLICATIONS DE LA SORBONNE, 1988
- MENDE, T., DE L'AIDE A LA RECOLONISATION. LES RAISONS D'UN ECHEC, Paris, SEUIL, 1972
- MENY, Y. (dir) LE MIMETISME INSTITUTIONNEL. LA GREFFE ET LE REJET, Paris, L'HARMATTAN, 1996

- MERLE, M., L'AFRIQUE NOIRE CONTEMPORAINE, Paris, A. COLIN, 1968
- MERLE, M., LA POLITIQUE ETRANGERE, Paris, PUF, 1986
- MICHELL, J.C. ed, SOCIAL NETWORKS IN URBAN SITUATIONS, Manchester, MANCHESTER UNIVERSITY PRESS, 1969
- MICHIELS, J.P et UZUNIDIS, D., MONDIALISATION ET CITOYENNETE, Paris, L'HARMATTAN, 1999
- MILWARD, A., THE EUROPEAN RESCLUE OF THE NATION STATE, Berkeley, UNIVERSTITY OF CALIFORNIA PRESS, 1995
- MISSER, F. et VALLEE, O., LES GEMMOCRATIES. L'ECONOMIE POLITIQUE DU DIAMANT AFRICAINE, Paris, DESCLEE DE BROUWER, 1997
- MITRANY, D., A WORKING PEACE SYSTEM, London, QUARANGLE BOOKS, 1966
- MONOD, J., L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, Paris, LIBRAIRIES TECHNIQUES, 1995
- MOREAU-DEFARGES, Ph, LA POLITIQUE INTERNATIONALE, Paris, HACHETTE, 1990
- MOUELLE KOMBI, N., LA POLITIQUE ETRANGERE DU CAMEROUN, Paris, KARTHALA, 1996
- N'TANDOU, J.B, L'AFRIQUE MYSTIFIEE, Paris, L'HARMATTAN, 1986
- NGAYAP, P.F., CAMEROUN, QUI GOUVERNE ? Paris, L'HARMATTAN, 1983
- NGONGO, L., HISTOIRE DES INSTITUTIONS ET DES FAITS SOCIAUX DU CAMEROUN, Tome 1, 1884-1945, Paris, BERGER-LEVRAULT, 1987
- NIETZSCHE, F., CONSIDERATIONS ACTUELLES, Paris, AUBIER, 1964
- NKUM A N'DUMBE III, A., HITLER VOULAIT L'AFRIQUE. LE PROJET DU 3^e REICH SUR LE CONTINENT AFRICAINE, Paris, L'HARMATTAN, 1980
- NYE, J., LE LEADERSHIP AMERICAIN. QUAND LES REGLES DU JEU CHANGENT, Nancy, PRESSES UNIVERSITAIRES DE NANCY, 1992
- NZEMEN, M., MONNAIE, FRANC CFA ET TONTINES. LA MONNAIE DANS LES REALITES AFRICAINES, Yaoundé, Ed., MANDARA, 1997
- O'BRIEN, R., THE END OF GEOGRAPHY. GLOBAL FINANCIAL INTEGRATION, Londres, PINTER, 1992
- OLATUNDE, J.C.B et al, AFRICAN INTERNATIONAL RELATIONS, Lagos, LONGMAN, 1985.
- OLIVEIRA, M., et TANDON, R., CITOYENS DU MONDE OU LE RENFORCEMENT DE LA SOCIETE CIVILE MONDIALE, Washington DC, CIVICUS, 1995.
- OLIVIER, R. et ATMORE, A., L'AFRIQUE DEPUIS 1800, Paris, PUF, 1970
- OTAYEK, R., LA POLITIQUE ETRANGERE DE LA LIBYE (1969-1985), Paris, KARTHALA, 1986
- OYONO, D., AVEC OU SANS LA FRANCE LA POLITIQUE AFRICAINE DU CAMEROUN DEPUIS 1960, Paris, L'HARMATTAN, 1990
- PADIOLEAU, J. (dir), L'OPINION PUBLIQUE, Paris, MOUTON/ENESS, 1981
- PAMBOU-TCHIVOUNDA, G., ESSAI SUR L'ETAT AFRICAINE POSTCOLONIAL, Paris, LGDJ, 1982
- PARMENTIER, G., LE RETOUR DE L'HISTOIRE. STRATEGIES ET RELATIONS INTERNATIONALES PENDANT LA GUERRE FROIDE, Bruxelles, EDITIONS COMPLEXES, 1993
- POURTIER, R. LE GABON Tome 2, ETAT ET DEVELOPPEMENT, Paris, L'HARMATTAN, 1989
- PROST, A.M., LA HIERARCHIE DES VILLES EN FONCTION DE LEURS ACTIVITES DE COMMERCE ET DE SERVICE, Paris, GAUTHIER VILLERS, 1965

- PUMAIN, D., LA DYNAMIQUE DES VILLES, Paris, ECONOMICA, 1982
- REICH, R., L'ECONOMIE MONDIALISEE, Paris, DUNOD, 1993
- REUTTER, P. et COMBACEAU, J., INSTITUTIONS ET RELATIONS INTERNATIONALES, Paris, PUF, 1980
- ROCHE, J. J., LE SYSTEME INTERNATIONAL CONTEMPORAIN, Paris, PUF, 1994.
- ROCHE, J.J, THEORIES DES RELATIONS INTERNATIONALES, Paris, MONTCHRETIEN EJA, 1994.
- ROSSATANGA-RIGNAULT, G., L'ETAT AU GABON. HISTOIRE ET INSTITUTIONS, Libreville, Ed. RAPONDA-WALKER, 2000
- RUFFIN, J.C, L'EMPIRE ET LES NOUVEAUX BARBARES, Paris, J.C. LATTES, 1991.
- RUFFOLO, G., PUISSANCE ET POUVOIR. LES FLUCTUATIONS GEANTES DE L'OCCIDENT, Paris, BERNARD COUTAZ, 1988.
- RUGGIE, J., ed, MULTILATERALISM MATTER .THE THEORY AND PRAXIS OF INTERNATIONAL REFORM, New-York, COLUMBIA UNIVERSITY PRESS, 1993.
- RUPPERT, M., PRODUCING HEGEMONY. THE POLITICS OF MASS PRODUCTION AND AMERICAN GLOBAL POWER, Cambridge, CAMBRIDGE UNIVERSITY PRESS, 1995
- SANDLER, T., GLOBAL CHALLENGES AN APPROACH TO ENVIRONMENTAL, POLITICAL AND ECONOMIC PROBLEMS, Cambridge, CAMBRIDGE UNIVERSITY PRESS, 1997
- SASSEN, S., LOSING CONTROL? SOVEREIGNTY IN THE AGE OF GLOBALISATION, New-York, COLUMBIA UNIVERSITY PRESS, 1996
- SEDILLOT, R., HISTOIRE DES COLONISATIONS, Paris, FAYARD, 1958
- SHAW, M., GLOBAL SOCEITY AND INTERNATIONAL RELATIONS, Cambridge, POLITY PRESS, 1997
- SHUMPETTER, J., IMPERIALISME ET CLASSES SOCIALES, Paris, MINUIT, 1972
- SINDJOUN, L (dir)., L'OPPOSITION POLITIQUE AU CAMEROUN : UN NOUVEAU JEU POLITIQUE PARLEMENTAIRE, Dakar, CODESRIA, à paraître
- SINDJOUN, L., L'ETAT AILLEURS. ENTRE NOYAU DUR ET CASE VIDE, Paris, ECONOMICA, 2002
- SINDJOUN, L., SOCIOLOGIE DES RELATIONS INTERNATIONALES AFRICAINES, Paris, KARTHALA, 2002
- SINDJOUN, L. (dir), LA BIOGRAPHIE SOCIALE DU SEXE. GENRE, SOCIETE ET POLITIQUE AU CAMEROUN, Paris, KARTHALA, 2000
- SINDJOUN, L., (dir) LA REVOLUTION PASSIVE AU CAMEROUN : ETAT, SOCIETE ET CHANGEMENT, Dakar CODESRIA, 1999
- SINDJOUN, L., SCIENCE POLITIQUE REFLEXIVE ET SAVOIRS SUR LES PRATIQUES POLITIQUES EN AFRIQUE NOIRE, Dakar, CODESRIA, 1999
- SINDJOUN, L., LA FORMATION DU PATRIMOINE CONSTITUTIONNEL COMMUN DES SOCIETES POLITIQUES, Dakar, CODESRIA, 1997
- SMITH, S., BOOTH, K. and ZELEWSKI, M. eds, INTERNATIONAL THEORY. POSITIVISM AND BEYOND, Cambridge, CAMBRIDGE UNIVERSITY PRESS, 1996
- SMOUTS, M.C., LES NOUVELLES RELATIONS INTERNATIONALES. PRATIQUES ET THEORIES, Paris, PRESSES DE LA FONDATION NATIONALE DES SCIENCES POLITIQUES, 1998
- STEINER, G, REELLES PRESENCES. LES ARTS DU SENS, Paris, PUF, 1994

- STOPFORD, J. M., STRANGE, S. and HENLEY, J. S., RIVAL STATES, RIVAL FIRMS : COOPERATION FOR WORLD MARKET SHARES, Cambridge, CAMBRIDGE UNIVERSITY PRESS, 1991
- SUR, S., RELATIONS INTERNATIONALES, Paris, MONTCHRETIEN EJA, 1995
- SUR, S., RELATIONS INTERNATIONALES, Paris, MONTCHRETIEN, 1995
- TAP., P., IDENTITES COLLECTIVES ET CHANGEMENTS SOCIAUX. PRODUCTION ET AFFIRMATION DE L'IDENTITE, Toulouse, PRIVAT, 1980
- THOMAS, L.V., LE SOCIALISME ET L'AFRIQUE Tome 2, L'IDEOLOGIE SOCIALISTE ET LES VOIES AFRICAINES DE DEVELOPPMENT, Paris, LE LIVRE AFRICAIN, 1966
- TOFFLER, A et H, LES NOUVEAUX POUVOIRS (POWERSHIFT) SAVOIR, RICHESSE ET VIOLENCE A LA VEILLE DU XXIe SIECLE, Paris, FAYARD, 1991
- TSIYEMBE, M., L'ETAT POST-COLONIAL, FACTEUR D'INSECURITE EN AFRIQUE, Paris, PRESENCE AFRICAINE, 1995
- UM NYOBE, R., LE PROBLEME NATIONAL KAMEROUNAIS, (Présentation Achille MBEMBE), Paris, L'HARMATTAN, 1984
- VAN-CHI BONNARDEL, R., GRAND ATLAS DU CONTINENT AFRICAIN, Paris, Ed JEUNE AFRIQUE, 1973
- VERSHAVE, F. X. , NOIR SILENCE : QUI ARRETERA LA FRANCAFRIQUE ?, Paris, LES ARENES, 2000
- VERSHAVE, F.X., LA FRANCAFRIQUE. LE PLUS GROS SCANDALE DE LA REPUBLIQUE, Paris, STOCK, 1998
- WALTZ, K., INTERNATIONAL RELATIONS THEORY AND THE THIRD WORLD, London, MACMILLAN, 1998
- WEBER, M., ECONOMY AND SOCIETY. AN OUTLINE OF INTERPRETATIVE SOCIOLOGY, Berkeley, Los Angeles, London, UNIVERSITY OF CALIFORNIA PRESS, 1968
- WEBER.C., SIMULATING SOVEREIGNTY. INTERVENTION, THE STATE AND SYMBOLIC EXCHANGE, Cambridge, CAMBRIDGE UNIVERSITY PRESS, 1995
- WESSELENG, H. , LE PARTAGE DE L'AFRIQUE 1880-1914, Paris, DENOËL, 1996
- XACONO, X., HISTOIRE DE LA COLONISATION FRANÇAISE, Paris, PUF, 1979
- YOUNG, G., INTERNATIONAL RELATIONS IN GLOBAL AGE, Cambridge, POLTY PRESS, 1999
- ZARTMAN, W. I., L'EFFONDREMENT DE L'ETAT. DESINTEGRATION ET RESTAURATION DU POUVOIR LEGITIME, Boulder, LYNNE RIENNER PUBLISHERS, 1995
- ZIEGLER, J., MAIN BASSE SUR L'AFRIQUE, Paris, SEUIL, 1978
- ZORGBIBE, C., RELATIONS INTERNATIONALES, Paris, PUF, 1990

II. ARTICLES ET CHAPITRES D'OUVRAGES

- APPADURAI, A., "Disjoncture and difference in the global cultural economy", in ROBBINS, B. ed, THE PHANTOM PUBLIC SPHERE, Minneapolis, UNIVERSITY OF MINNESOTA PRESS, 1993, pp. 269-295
- ARON, R., "Qu'est-ce qu'une Théorie des Relations Internationales ?", REVUE FRANÇAISE DE SCIENCE POLITIQUE, Vol. XXVII, n°5, octobre 1967, pp. 837-961
- ATLAN, C. et LAUSSEN, J., « Les approches française et américaine du maintien de la paix en Afrique », POLIS/CPSR, vol 4, N° 3, 1997, pp 80-112

- BACH, D. « Régionalisme et mondialisation en Afrique sub-sahélienne : le retournement d'un paradigme », in BACH, D., (dir), REGIONALISATION, MONDIALISATION ET FRAGMENTATION, Paris, KARTHALA-CNRS, 1998
- BADIE, B., "Realism under praise or requiem. The paradigmatic Debate in International Relation", INTERNATIONAL POLITICAL SCIENCE REVIEW, Vol. 22, N° 3, 2001, pp. 253-260
- BADIE, B., « Le jeu triangulaire », in BIRNBAUM P., (dir), SOCIOLOGIE DU NATIONALISME, Paris, PUF, 1998, pp. 447-467
- BADIE, B., « Realism under Praise or Requiem ? The Paradigmatic Debate in International Relations", INTERNATIONAL POLITICAL SCIENCE REVIEW, Vol 22, n° 3, 2001, pp 253-260
- BAKER, R., « Challenges to traditional concept of sovereignty", PUBLIC ADMINISTRATION AND DEVELOPMENT, 20, 2000, pp. 1-15
- BASTEIN, F., « Le président, pontife constitutionnel. Charisme d'institution et construction juridique du politique », in LACROIX, B. et LAGROYE, J. eds, LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, Paris, P.F.N.S.P., 1992
- BATTISTELLA, D., « L'intérêt national. Une notion, trois discours », in CHARILLON, F., (dir), POLITIQUE ETRANGERE : NOUVEAUX REGARDS, Paris, P.F.N.S.P., 2002, pp. 139-166
- BAZENGUISSA-GANGA, R., « La population de la violence politique au Congo », BULLETIN DU CODESRIA, n° 1, 2000, pp 56-60.
- BEGUIN, H., «La localisation des activités banales », in BAILEY, A. et al, ENCYCLOPEDIE DE GEOGRAPHIE, Paris, Paris, ECONOMICA, 1992, pp. 515-531
- BELANGER, L., « Les relations internationales et la diffusion du temps mondial », ETUDES INTERNATIONALES, Vol. XXIV, n° 3, 1993, pp. 549-570
- BENNAFLA, K., « La fin des territoires nationaux ? Etat et commerce frontalier en Afrique centrale », POLITIQUE AFRICAINE, n° 73, 1999, pp. 25-49
- BENSALD, B., « L'Afrique sub-saharienne : un continent endetté au potentiel pétrolier prometteur », GEOPOLITIQUE, n° 63, 1998, pp 123-133.
- BIERWIRTN, C., « The Lebanese Communities of Côte d'Ivoire », AFRICAN AFFAIRS, 99, 1998
- BOURDIEU, P., « La représentation politique. Eléments pour une théorie du champ politique », ACTES DE LA RECHERCHE EN SCIENCES SOCIALES, n° 36/37, février-mars 1981, pp. 3-24.
- BOURDIEU, P., « L'identité et la représentation. Eléments pour une réflexion critique sur l'idée de la région », ACTES DE LA RECHERCHE EN SCIENCES SOCIALES, n° 35, 1980, pp. 63-72
- BURGI, N. et GOLUB, P. S., « Le mythe trompeur du post national », Le MONDE DIPLOMATIQUE, n° 553, avril 2000, pp 10-11
- CADOUX, C., « Le statut et les pouvoirs des chefs d'Etat et des gouvernements », in CONAC, G. (dir), LES INSTITUTIONS CONSTITUTIONNELLES DES ETATS D'AFRIQUE FRANCOPHONE ET DE LA REPUBLIQUE MALGACHE Paris, ECONOMICA, 1979
- CAMARA, S., « Le Zaïre et la puissance », LE MOIS D'AFRIQUE, N° 203-204, Décembre 1982 Janvier 1983, pp. 17-38 et N° 205-206, Février 1983, pp 38-61
- CHARILLON, F., « La connivence des acteurs non étatiques dans la guerre du Golfe : les réseaux de contestation de la logique d'Etat », in COLONNOS A. (dir), SOCIOLOGIE DES RESEAUX TRANSNATIONAUX. COMMUNAUTES, ENTREPRISES ET INDIVIDUS : LIEN SOCIAL ET SYSTEME INTERNATIONAL, Paris, L'HARMATTAN, 1995, pp. 73-109
- CHAVAGNEUX, C., « La diplomatie économique plus seulement une affaire d'Etat », POUVOIRS, N° 88, 1999, pp 33-42
- CHAVAL, P., « La théorie des lieux centraux », REVUE GEOGRAPHIQUE DE L'EST, N° 1-2, 1960, pp. 131-152

- CHAVAL, P., « La théorie des villes », REVUE GEOGRAPHIQUE de L'EST, N° 1-2, 1968, pp 3-56
- CLAVO, E., « Toujours Africains et déjà Français : la socialisation des migrants à travers leur alimentation », POLITIQUE AFRICAINE, 67, 1995, pp. 48-55
- CHOUALA, Y. A., « L'installation des camerounais au Gabon et en Guinée Equatoriale. Analyse socio-internationaliste des dynamiques d'exportation de l'Etat », in L. SIDJOUN (dir), ETATS, RESEAUX ET INDIVUS DANS LES RELATIONS INTERNATIONALES AFRICAINES, (à paraître)
- CHOUALA, Y. A., « Conjoncture sécuritaire, champ étatique et ordre politique au Cameroun. Eléments d'analyse authropo-politiste d'une crise de l'encadrement sécuritaire et d'un encadrement sécuritaire de crise », POLIS, REVUE CAMEROUNAISE DE SCIENCE POLITIQUE, Vol 8, numéro spécial 2001, pp 19-64
- CHOUALA, Y. A., « L'action internationale de l'opposition. La transnationalisation de a vie internationale camerounaise », in SINDJOUN, L (dir) L'OPPOSITION POLITIQUE AU CAMEROUN, UN NOUVEAU JEU POLITIQUE PARLEMENTAIRE, (à paraître)
- CHOUALA, Y. A., « Le paradigme du champ à l'épreuve de l'analyse internationaliste », INTERNATIONAL REVIEW OF SOCIOLOGY- REVUE INTERNATIONALE DE SOCIOLOGIE, Vol. 12, N° 3, 2002, pp. 521-544
- COFFEY W., « Géographie, économie, science régionale », in BAILEY, A. et al., ENCYCLOPEDIE DE GEOGRAPHIE, Paris, ECONOMICA, 1992, pp. 159-175
- COLONOS, A., « La sociologie des relations internationales à la recherche d'une morale », INTERNATIONAL REVIEW OF SOCIOLOGY - REVUE INTERNATIONALE DE SOCIOLOGIE, Vol. 12, N° 3, 2002
- COLONOS, A., « L'acteur en réseau à l'épreuve de l'international », in SMOUTS, M.C (dir) LES NOUVELLES RELATIONS INTERNATIONALES : PRATIQUES ET THEORIES, Paris, P.F.N.S.P., 1998, pp.203-225
- COLONOS, A., «La sociologie des réseaux transnationaux », in COLONOS A. (dir), SOCIOLOGIE DES RESEAUX TRANSNATIONAUX. COMMUNAUTES, ENTREPRISES ET INDIVIDUS : LIEN SOCIAL ET SYSTEME INTERNATIONAL, Paris, L'HARMATTAN, 1995, pp. 21-69
- CONING, C. D, «Lesotho Intervention. Implications for SADC Military Intervention. Peace-Keeping and the African Renaissance», AFRICA DIALOGUE, numéro spécial, 1998, pp. 79-91
- CONSTANTIN, F., «Les relations internationales entre tradition et modernité», LE TRIMESTRE DU MONDE, 2e Trimestre 1994.
- DARBON, D., «Crise du territoire étatique et communautaire les nouveaux enjeux idéologiques de l'intégration en Afrique noire », BACH, D. (dir). REGIONALISATION, MONDIALISATION ET FRAGMENTATION, Paris, KARTHALA, 1998
- DARRAS, E, «Rire du pouvoir et pouvoir du rire. Remarques sur un succès politique, médiatique et mondain : les guignols de l'info », CURAPP, LA POLITIQUE AILLEURS, Paris, PUF, 1998, pp. 151-177
- DESCHAMPS, H., «Les Européens sur les côtes atlantiques aux XVIIe et XVIIIe siècle », in DESCHAMPS, H., HISTOIRE GENERALE DE L'AFRIQUE, DE MADASCAR ET DES ARCHIPELS, t1. DES ORIGINES A 1800, Paris, PUF, 1970
- DEVIN, G., «Norbert Elias et l'analyse des relations internationales », REVUE FRANCAISE DE SCIENCE POLITIQUE, vol. 95, n° 02, avril 1995, pp. 305-327
- DIOUF, M, «La société civile en Afrique : Histoire et actualité. Notes provisoires », ACTEURS SOCIAUX, SOCIETE CIVILE ET TRANSFORMATION DE L'ESPACE PUBLIC EN AFRIQUE, Dakar, CODESRIA, 14-18 Dec. 1998
- DOILER-APPRIL, « Guerres de milices et fragmentation urbaine à Brazzaville », HERODOTE, REVUE DE GEOGRAPHIE ET DE GEOPOLITIQUE, 3^e 4^e trimestre 1997, pp. 183-221
- DUPOIRIER , E., et SCHATER, H. J., «L'identité régionale : Problèmes théoriques et perspectives politiques », in CURAPP & CRISPA, L'IDENTITE POLITIQUE, Paris, PUF, 1994, pp. 330-334

- DUPUY, R. J., « Le dédoublement du monde », REVUE GENERALE DE DROIT INTERNATIONAL PUBLIC, T-100-2, 1996, pp. 313-321
- EBOLO, M. D., « De « la société civile » mythique à la « société civile » impure : entre assujettissement, émancipation et collusion », in SINDJOUND, L. (dir), LA REVOLUTION PASSIVE AU CAMEROUN. ETAT, SOCIETE ET CHANGEMENT, Dakar, CODESRIA, 1999, pp. 66-100
- EBOLO, M. D., « Nationalisme gouvernemental et pressions extérieures dans le contexte de la démocratisation: le cas du Cameroun », POLIS, RCSP/CPSR, Vol 1, n° spécial, février 1996, pp. 45-60
- ENGUELEGUELE, M., « La rumeur de "la disparition des sexes" au Cameroun. Contribution à l'étude des modes d'expression politique alternatifs dans les "conjonctures fluides" », CURAPP, LA POLITIQUE AILLEURS, Paris, PUF, 1998, pp. 355-370
- ENGUELEGUELE, M., « Les organisations européennes entre « désordre » et nouvel « ordre » européen », in CURAPP, DESORDRE (s), Paris, PUF, 1999, pp 375-392
- ETZIONI, A., « A paradigm for the Study of Political Unity », WORLD POLITICS, Vol. 15, n° 1, 1962
- FARRAND, C., « Touching Friendship Beyond Friendship and Citizenship in Global Politics », ALTERNATIVES, Vol. 26, Number 2, Apr-June, 2001, pp. 143-173
- FERREIRA, M.E ; « La reconversion économique de la nomenclature pétrolière », POLITIQUE AFRICAINE, 57, mars 1995, pp. 17-26
- FERGUSSON Y.H et MANSBACH, R.W, « Global politics at the Turn of the millennium Changing Bases of "Us" and "Them", "Prospects in International Relations. Conjecture about the next Millennium", INTERNATIONAL STUDIES QUARTELY, special issue, 1999, pp. 77-107
- GANTET, C, « "Le tournant westphalien" . Anatomie d'une construction historique », CRITIQUE INTERNATIONALE, n°9, oct 2000, pp. 52-58
- GARRETT, G., « International Cooperation and Institutional choice : The European Community's Internal Market », in RUGGIE, J., ed, MULTILATERALISM MATTER THE THEORY AND PRAXIS OF AN INTERNATIONAL REFORM, New-York, COLUMBIA UNIVERSITY PRESS, 1993
- GESCHIERE, P, « Géographie de l'autochtonie », BULLETIN DU CODESPIA, n° 3&4, 1999, pp. 105-106
- GIRARD, M., « Les conceptions de l'ordre dans les relations internationales », in « Ordre et désordre dans le monde », CAHIERS FRANÇAIS , n° 263, Octobre - Décembre 1993, pp 4-11
- GIRAUD, M., « L'ethnicité comme nécessité et comme obstacle », in FERREOL, G ed, INTEGRATION, LIEN SOCIAL ET CITOYENNETE, Paris, PRESSES UNIVERSITAIRES DU SEPTENTRION, 1998, pp. 137-165
- GLOBAL WITNESS, A CRUDE AWAKENING- THE ROLE OF THE OIL AND BANKING INDUSTRIES IN ANGOLAN CIVIL WAR AND THE PLUNDER OF STATE ASSETS, London, GLOBAL WITNESS, 1999
- GRAY, C. J., « Cultivating Citizenship Through Xenophobia in Gabon, 1960-1995 », AFRICA TODAY, 45, 3-4, 1998, pp. 389-410
- HERMET, G. « Quel espace de sens pour l'Europe ? », in LAÏDI, Z. (dir), GEOPOLITIQUE DU SENS, Paris, DESCLEE DE BROUWER, 1998
- HIBOU, B., « La décharge », nouvel interventionnisme », POLITIQUE AFRICAINE, 73, mars 1999, pp. 6-15
- HIBOU, B, « Contradiction de l'intégration régionale en Afrique Centrale », POLITIQUE AFRICAINE, 54, juin 1999, pp. 66-73
- HOFFMAN, S, « International Actors and Internal Law », KNORR, K et VERBA, S. ed THE INTERNATIONAL SYSTEM THEORETICAL ESSAYS, Princeton, PRINCETON UNIVERSITY PRESS, 1961

- HOLLY, A., « Bureaucratie internationale et détermination de la ligne générale des organisations internationales : le cas de l'UNESCO » ETUDES INTERNATIONALES, Vol XVI, décembre 1985, pp. 757-770
- IGUE, J. O., « Commerce informel et intégration régionale », LE COURRIER ACP-UE, 142, Nov-Déc 1993
- IGUE, J.O., « L'officiel, le parallèle et le clandestin : commerce et intégration en Afrique de l'Ouest » POLITIQUE AFRICAINE, N° 9, 1983, pp. 29-51
- KARSENTY, A, « Les enjeux de l'approbation des ressources forestières en Afrique Centrale », ENJEUX, n° 5, Oct-Déc. 2000, pp. 5-7
- KENDALL, R.E, « Description des réseaux africains du trafic international des drogues », LES DROGUES EN AFRIQUE SURSAHARIENNE, Paris, KARTHALA, 1998, pp. 175-177
- KENNES, E. "Du Zaïre à la République Démocratique du Congo : une analyse de la guerre de l'Est", L'ANNEE AFRICAINE, 1998, Paris, CEAN et KARTHALA, pp. 175-204.
- KONINGS, P., « Le "problème anglophone" au Cameroun dans les années 1990 », POLITIQUES AFRICAINE, 62, juin 1996, pp 25-34.
- LACROIX, B., « Pour une science réflexive. Enjeux et usages de la référence à Norbert Elias », TUMULTES, numéro 15, 2000, pp. 177-202
- LABROUSSE, A., "Productions illicites et trafic des drogues", in BACH (dir), MONDIALISATION, REGIONALISATION ET FRAGMENTATION, Paris, KARTHALA, 1998
- LACOSTE, Y., « Géopolitique de l'Afrique médiane » HERODOTE, REVUE DE GEOGRAPHIE ET DE GEOPOLITIQUE, n° 86/87, 3^e-4^e Trimestre 1997, pp. 3-5
- LACROIX, B., « La contribution de Norbert Elias à la construction sociale de l'Etat parlementaire », POLIS, REVUE CAMEROUNAISE DE SCIENCE POLITIQUE, Vol.9, numéro spécial, 2002, pp. 9-28
- LAST, M., « La charia dans le Nord-Nigeria », POLITIQUE AFRICAINE, 79, Octobre 2000, pp 141-182
- LE BERRE, M., « Territoires », in BALLEY, A. et al, ENCYCLOPEDIE DE GEOGRAPHIE, Paris, ECONOMICA, 1992, pp. 617-638
- LEQUESNE, C., « Comment penser l'Union Européenne », in SMOUTS, M.C. (dir), LES NOUVELLES RELATIONS INTERNATIONALES PRATIQUES ET THEORIES, Paris, P.F.N.S.P., 1998, pp. 103-104
- MACGAFFREY, J. et BAZENGUISSA, R., « Réseaux personnels et commerce transfrontalier : les migrants Zaïrois et congolais », in BACH, D (dir), REGIONALISATION, MONDIALISATION ET FRAGMENTATION, Paris, KARTHALA, 1998
- MANSFIELD E.D. et MILNER, M.V, "The Political Economy of Regionalism. An Overview", THE POLITICAL REGIONALISM, New-York, COLUMBIA UNIVERSITY PRESS, 1997, PP 1-9
- MBARGA, N, « Les conflits liés à la gestion, du patrimoine forestier au Cameroun », ENJEUX, N° 5, Oct-Déc 2000, pp.11-13
- MBEMBE, A, « A la lisière du monde. Frontière, territoire et souveraineté en Afrique », BULLETIN DU CODESRIA, n° 3 & 4, 1999, pp. 3-18
- MBEMBE, A. « Ouvrir les sciences sociales », BULETTIN DU CODESRIA, N° 3 & 4, 1999
- MBEMBE, A., « Tradition de l'autoritarisme et problèmes de gouvernement en Afrique sub-saharienne », AFRICA-DEVELOPMENT, Vol XVII, N° 1, 1992, pp. 64-37
- MEDARD, J. F., « Le « Big Man » en Afrique : esquisse d'analyse de politicien entrepreneur », L'ANNEE SOCIOLOGIQUE, 1992
- MENDEZ, R. P., « La guerre et la paix dans le contexte des finances publiques internationales et de la mondialisation », XXI^e CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT D'AFRIQUE ET DE France, COLLOQUE INTERNATIONAL PREPARATOIRE SUR LE THEME "L'Afrique face aux défis de la mondialisation », ACTES DU COLLOQUE, VOL 2, pp. 29-52

- MESSIANT, C., «La Fondation Edouardo Dos Santos (Fesa) : A propos de « l'investissement » de la société civile par le pouvoir angolais », POLITIQUE AFRICAINE, 73, Mars 1999, pp. 91-93
- MISSER, F et VALLEE, O, « Les nouveaux acteurs du secteur minier en Afrique », MANIERE DE VOIR, 51, Mai-Juin 2000, pp. 27-30
- MONGA, C, « La société civile africaine est-elle civilisée ? », in BACH, D (dir), MONDIALISATION, REGIONALISATION ET FRAGMENTATION, Paris, KARTHALA, 1998
- MORICE, A., « Stigmatisation et esprit communautaire des "gens à pat" . Les contradictions d'un modèle », JOURNAL DES ANTHROPOLOGUES, 59, Hivers 1995, pp. 37-47.
- MUTUA, M. "Redrawing the Map About Africanlines", THE BOSTON GLOBE, 22 Sept. 1994
- MWANASALI, M., "Peace and Security in Central Africa", AFRICAN JOURNAL OF POLITICAL SCIENCE, N° 2, November 1999
- N'GETTE, N., « Les hommes forts, la formation l'effondrement et la reconstruction de l'Etat », in ZARTMAN, W., (dir) L'EFFONDREMENT DE L'ETAT. DESINTEGRATION ET RESTAURATION DU POUVOIR LEGITIME, Lynne, RIENNER PUBLISHERS 1995, pp. 271-286.
- NICOLAS, G., « Le Nigeria, pôle de reconstruction ou ligne de front entre chrétiens et musulmans », HERODOTE, N° 65, pp. 234-235
- NKEN, M., « L'Angola dans une culture de guerre », DEFENSE NATIONALE, 5, mai 2001, pp. 98-112
- NKENE, J. B, "Les immigrants nigériens à Douala problèmes et stratégies d'insertion social des étrangers e milieu urbain », POLIS, vol. 7, numéro spécial, 1999/2000, pp. 113-138
- NKENE, J. B., « Les étrangers, acteurs de la vie politique camerounaise : l'expérience des immigrants nigériens dans la ville de Douala », POLIS, REVUE CAMEROUNAISE DE SCIENCE POLITIQUE, Vol. 8, numéro spécial, 2001, pp. 87-121
- NKIWANE, T. C., "Africa and international Relations : Regional LESSONS for Global Discourse", INTERNATIONAL POLITICAL SCIENCE REVIEW, Vol, 22, n° 3, pp. 279-290.
- OWONA NGUINI, M.E., « Les rapports Etat-Société dans le processus politique en Afrique. Les montages civilisateurs et décivilisateurs du Pouvoir et du Droit », AFRICAN JOURNAL OF POLITICAL SCIENCE, N° 2, November 1999, pp. 143-180
- OWONA, J., "Les doctrines de sécurité en Afrique centrale", Le MOIS D'AFRIQUE, N° 235, Oct-Nov. 1985, pp. 3-15 et N° 237-238, Octobre-Novembre 1985, pp. 43-56
- OWONA, J., « La Guinée Equatoriale et la démocratisation. L'astucieux recours à un constitutionnalisme rédhibitoire », LE MOIS D'AFRIQUE, N° 208, avril-mai 1983, pp. 52-63
- OYONO, D., « Le coup d'Etat manqué du 6 avril 1984 et les engagements de la politique étrangère du Cameroun », RFEPA, N° 223-224, Sept 1984, pp. 48-56
- PFAFF, W, « A New Colonialism ? Europe must Back into Africa", FOREIGN AFFAIRS, Vol 74, N° 1, 1995
- PULIDO ESCANDELL, C., "Les nouvelles tensions France-Etats-Unis dans le précarré africain", POLIS, REVUE CAMEROUNAISE DE SCIENCE POLITIQUE, Vol. 4, N° 2, 1997, pp. 103-112
- QUANTIN, P., "L'Afrique centrale dans la guerre. Les Etats fantômes ne meurent jamais », AFRICAN JOURNAL OF POLITICAL SCIENCE N° 2, November 1999, pp. 106-125
- QUENTIN, F. et JOANNIDIS, M., « Trafic et blanchissement : L'Afrique, cible de choix pour les filières criminelles », LA REVUE INTERNATIONALES ET STRATEGIQUE, 33, Printemps, 1999, pp. 163-167
- REN, W., « African Weak States and Commercial Alliances », AFRICAN AFFAIRS, 96, 1997, pp. 165-185
- REYNTJENS, F, « La rébellion au Congo Zaïre une affaire de voisins », HERODOTE, REVUE DE GEOGRAPHIE ET DE GEOPOLITIQUE, n° 86/87, 3^{ème} et 4^{ème} trimestre, 1997, pp 57-77

- ROSENEAU, J. N, « The New Global Order Underpinnings and Outcomes », ETUDES INTERNATIONALES, Automne 1992.
- ROZES, A., « Un pays en déshérence et au bord de la guerre totale : L'Angola 1994-1998 », L'AFRIQUE POLITIQUE, 1999, Paris, KARTHALA, pp. 179-199
- SADA, H., « Le changement à petit pas des relations franco-africaines », LE REVUE INTERNATIONALE ET STRATEGIQUE, 33, Printemps, 1999, pp. 222-232
- SALL, B, « Les groupes problématiques comme forme spécialisée du besoin d'Etat », POLITIQUE AFRICAINE, 61, mars 1996, pp. 29-38
- SAMUELSON, P.A, « The Pure Theory of Public Expenditure », REVIEW OF ECONOMICS AND STATISTICS, 36 November 1954, pp 387-389
- SCHMIEGELOW, H., « Communauté, société et Ethique en Démocratie », REVUE INTERNATIONALE DE POLITIQUES COMPAREE, Vol. 2, 1995, pp. 255-272
- SINDJOUN, L, « Sociology meets International Relations », INTERNATIONAL REVIEW OF SOCIOLOGY- REVUE INTERNATIONALE DE SOCIOLOGIE, Vol. 12, N°3, 2002
- SINDJOUN, L., « General Introduction. Transformation of International Relations - Between Change and Continuity », INTERNATIONAL POLITICAL SCIENCE REVIEW, Vol. 22, N° 3, July 2001, pp. 219-228
- SINDJOUN, L., « L'action internationale de l'Assemblée nationale du Cameroun, éléments d'analyse politiste », ETUDES INTERNATIONALES, Vol XXIV, N° 4, décembre 1993, pp. 813-844
- SINDJOUN, L., « La cour suprême, la compétition électorale et la continuité politique au Cameroun : La construction de la démocratie passive », AFRIQUE DEVELOPPEMENT, Vol XIX, N° 2, pp 21-69
- SINDJOUN, L., « La démocratie est-elle soluble dans le pluralisme culturel ? », L'AFRIQUE POLITIQUE, Karthala, 2000
- SINDJOUN, L., « La loyauté démocratique dans les relations internationales. L'Afrique face aux normes de civilité internationale », ETUDES INTERNATIONALES, Vol., XXXII, N°1, mars 2001, pp. 31-50
- SINDJOUN, L., « La politique d'affection en Afrique noire. Société de parenté, « société d'Etat » et libéralisation politique au Cameroun », GRAP OCCASIONAL PAPER, Boston UNIVERSITY, 1998.
- SINDJOUN, L., « Le Président de la République du Cameroun à l'épreuve de l'alternance néo-patrimoniale et de la « transition démocratique », in DIOP, M.C. et DIOUF, M. (dir), LES FIGURES DU POLITIQUE EN AFRIQUE DES POUVOIRS HERITES AUX POUVOIRS ELUS, Paris, KARTHALA et CODESRIA, 1999, pp. 63-102
- SINDJOUN, L., « Politics in Central Africa. Central Africa politics: reflexive introduction to the experience of States and region », AFRICAN JOURNAL OF POLITICAL SCIENCE, Special issue "Politics in Central Africa" edited by L. SINDJOUN, N° 2, November 1999.
- SINDJOUN, L., « Universalisme, régionalisme et maintien de la paix dans le contexte actuel », RELATIONS INTERNATIONALES et DEVELOPPEMENT, BORDEAUX, ACCT, 1995, pp. 62-85
- SINDJOUN, L., et VENESSON, P., « Unipolarité et intégration régionale : l'Afrique du sud et la « renaissance africaine » REVUE FRANCAISE DE SCIENCE POLITIQUE, Vol. 50, N° 6, décembre 2000, pp. 915-940
- SMITH, S, « Afrique noire : le duel Washington Paris », PLITIQUE INTERNATIONALE, 1994, pp. 356-364
- SMOUTS, « L'organisation mondiale, nouvel acteur sur la scène internationale », in KORANY, B. ANALYSES DES RELATIONS INTERNATIONALES. APPROCHES, CONCEPTS ET DONNEES, Canada, GAETAN MORIN EDITEUR, 1987
- SUR. S. « Sur quelques tribulations de l'Etat dans la société internationale », REVUE GENERALE DE DROIT INTERNATIONAL PUBLIC, T.97/1993/4, pp. 881-900

- TARRIUS, A., « Territoires circulatoires des entrepreneurs commerciaux maghrébins de Marseille : du commerce communautaire aux réseaux de l'économie souterraine mondiale », *JOURNAL DES ANTHROPOLOGUES*, 59, 1995, pp. 15-35
- TAYLOR, J., « Private Sector Diplomats in the Global Economy : Skills for Survival », in MULDON, Jr. J. P., AVIEL, J. F., REITANO, R. and SULLIVAN, E. (eds), *MULTILATERAL DIPLOMACY AND THE UNITED NATIONS TODAY*, Boulder, Colorado, WESTVIEW PRESS, 1998
- TIBI, B., « Démocratie, et démocratisation en Islam : la quête d'un islam éclairé et les contre-forces de l'autoritarisme et du fondamentalisme religieux », *REVUE INTERNATIONALE DE POLITIQUE COMPAREE*, Vol, N° 2, 1995, pp. 559-582.
- TSHIYEMBE, M., « Ambitions rivales dans les Grands Lacs », *MANIERE DEVOIR*, 51, mai-juin 2000, pp 22-23.
- VELLUT, J.L., « Relations internationales du Moyen-Kwango et l'Angola dans la deuxième moitié du XVIIe S. », *ETUDES D'HISTOIRE AFRICAINE*, I, (1970) pp 75-135.
- VIRALLY, M., « Définition et classification des organisations internationales Approche juridique », in ABISAAB, G. (dir), *LE CONCEPT D'ORGANISATION INTERNATIONALE*, Paris, UNESCO, 1980.
- WANSI, E « Enquête sur le phénomène de la toxicomanie au Cameroun », in *LES DROGUES EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE*, Paris, KARTHALA, 1998.
- WEISS, T. L., « Migrations et conflits frontaliers une relation Nigeria -Cameroun contrariés », *AFRIQUE CONTEMPORAINE*, numéro spécial, N° 80, octobre-décembre 1996, pp. 39-41.
- WOHLFORTH, W.C. « Reality Check : Revising Theories of International Politics in Response to the End of the Cold War », *WORLD POLITICS*, 50, 1999, pp 650-680.
- WOLTON, D, « Les contradictions de la communication politique », *HERMES*, 17/18, 1995, pp 110-111
- WRIGHT MILLS, C, « Les publics et la société de masse », in PADIOLEAU, J. (dir) *L'OPINION PUBLIQUE*, Paris, OUTHON/EHESS, 1981
- YACHIR, C., « L'ajustement structurel dans le Tiers-Monde », *AFRIQUE DEVELOPPEMENT*, Vol. VI, N° 1, 1991, pp. 165-184
- YATES, D. A, « Central Africa : and the Franco-American Rivalry », *L'AFRIQUE POLITIQUE*, 1998, pp 205-226.
- YOUNG, O., « Système et société dans la conduite des affaires mondiales », *REVUE INTERNATIONALES DES SCIENCES SOCIALES*, N° 144, Juin 1995

III - THESES

- ATANGANA FOU DA, *LES ESPACES MARITIMES DU CAMEROUN : UNE CONTRIBUTION A L'ETUDE DU DROIT DE LA MER*, Thèse de 3^{ème} cycle en Relations internationales, Université de Yaoundé, IRIC, 1989
- BATTISTELLA, D., *LE DISCOURS DE L'INTERET NATIONAL. POLITIQUE ETRANGERE ET DIPLOMATIE*, Thèse de Doctorat en Science Politique, Université d'Amiens, 1995
- BILOA TANG, A. T., *LA POLITIQUE ETRANGERE DU CAMEROUN A L'ERE DE LA TRANSITION VERS UN « NOUVEL ORDRE MONDIAL » (1960-2001). UNE ANALYSE A TRAVERS LE PRISME DES POLITIQUES PUBLIQUES*, Thèse de Doctorat de 3^{ème} Cycle en Relations internationales, Université de Yaoundé II, IRIC, 2002
- CHOUALA Yves Alexandre, *DESORDRE ET ORDRE DANS L'AFRIQUE CENTRALE ACTUELLE. DEMOCRATISATION, CONFLICTUALISATION ET TRANSITIONS GEOSTRATEGIQUE REGIONALES*, Thèse de Doctorat de 3^{ème} Cycle en Relations internationales, Université de Yaoundé II, IRIC, 1999

- GUEBLAOU, S., L'INTERAFRICAINNE SOCIALISTE. UNE TENTATIVE DE COOPERATION ENTRE LES PARTIS SOCIALISTE AFRICAINS, Thèse de Doctorat 3^e Cycle en Relations internationales, Université de Yaoundé, IRIC, 1987
- LEONNHARDT, A. THE CULTURE OF DEVELOPMENT IN BAKALAND. THE APPARATUS OF DEVELOPMENT IN RELATION TO BAKA HUNTER GATHERRESS, A Dissertation presented to the Faculty of Princeton University in Candidacy for the Degree of Doctor of Philosophy, Department of Anthropology, 1998
- MOUGNAL, ACTION PUBLIQUE ET SOUVERAINETE DES ETATS : ANALYSE DES ENJEUX AUTOUR DE LA GESTION DES FORETS DU BASSIN DU CONGO, Thèse de Doctorat de 3^e-me Cycle en Relations Internationales, Université de Yaoundé II, IRIC, 2002
- NDEMEZO'O NGUEMA, D., LES AUTORITES GABONAISES FACE AUX PROBLEMES DE L'IMMIGRATION AFRICAINE, Thèse de Doctorat de 3^e Cycle en Relations Internationales, Université de Yaoundé II, IRIC, 1994
- NKOUM-ME-NTSENY, L.M., LA DUALITE CULTURELLE EN POLITIQUE ETRANGERE. UNE ETUDE COMPARATIVE ENTRE LE CAMEROUN ET LE CANADA, Thèse de Doctorat 3^e Cycle en Relations internationales, Université de Yaoundé II, IRIC, 1996
- OWONA NGUINI, M.E. LA SOCIOLOGIE DE L'ORDRE POLITIQUE AU CAMEROUN ENTRE AUTORITARISME ET DEMOCRATIE (1978-1996), Thèse de Doctorat en Science Politique, Université de Bordeaux IV, 1997
- SINDJOUN, L., CONSTRUCTION ET DECONSTRUCTION DE L'ORDRE POLITIQUE AU CAMEROUN. SOCIOGENESE DE L'ETAT, Thèse de Doctorat d'Etat en Science Politique, Université de Yaoundé II, 1994
- WEISS, T., LES MIGRATIONS NIGERIANES DANS LE SUD-OUEST DU CAMEROUN, Thèse de Doctorat de Géographie, Paris IV, Sorbonne, 2 volumes, 1996

MEMOIRES ET RAPPORTS DE STAGE

- BANBARA, E., « Les stratégies de lutte contre la drogue en Afrique centrale », Mémoire de DESS en Relations internationales, Université de Yaoundé II, IRIC, 2000
- CHOUALA, Y. A., « Le monde selon Yaoundé », Rapport de Stage en vue de l'obtention du DESS en Relations internationales, Université de Yaoundé II, IRIC, 1998
- CHOUALA, Y. A., « La politique post-totalitaire en Afrique sub-saharienne. Démocratisation et capacité internationale des Etats africains à l'ère de la pensée unique », Mémoire de DESS en Relations internationales, Université de Yaoundé II, IRIC, 1998
- MOUGNAL, « Les aspects politiques et institutionnels de la coopération dans le bassin du Congo en matière de gestion des ressources forestières », Mémoire de DESS en Relations internationales, Université de Yaoundé II, IRIC, 2000
- ONOO OBIAN BINDAM, « Les différends frontaliers de la Guinée Equatoriale », Rapport de Stage Diplomatique, Université de Yaoundé, IRIC, 1991

IV - ARTICLES DE JOURNAUX

- AGBAKWURA, B., « 165 Nigerians detained in Cameroon release arrive in Calabar », DAILY TIMES, 04/09/2002
- AMEYIBOR, E., « Ghana – Politics : Illegal Immigrants to be Evacuated from Gabon », INTERPRESS THIRD WORLD NEWS AGENCY, 6 Février 1994
- ANGELI, C., « Le sort du Congo se joue au fond du puits de pétrole », LE CANARD ENCHAINE, 11/06/1997
- BEN-AKPAN, A., « 164 Returnees narrate ordeal in Cameroon », THE GUARDIAN, 04/02/2002
- BIONGOLO, M., « Immigration. Dix jours pour payer ou déguerpir » AFRICA INTERNATIONAL, N° 279/289, Janvier-Février 1995

- EBOZO'O, M., « Insécurité au Gabon. Idriss Ngari à rude épreuve », LE TEMPS, N° 58 du 7 Juin 2002
- KEBE Y., « Congo-Kinshasa. Jusqu'où ira Kabila ? », JEUNE AFRIQUE ECONOMIE, N° 271, Sept-Oct. 1998
- MOUNIER, F., « Gabon-Cameroun. La guerre du football », JEUNE AFRIQUE, JEUNE AFRIQUE, 1066, 10 Juin 1981
- MUSHANA, K., « Patasse, le pétrole et l'argent du camp Kassaï », AFRICA INTERNATIONAL, n° 336, Juillet-Août 2000
- NJAWE, P., « Qui sème le vent... », LE MESSAGER, N° 1193, 23 mars 2001
- SOUDAN, F., « Le temps des razzias », JEUNE AFRIQUE, N° 1969, du 6 au 12 Octobre 1998
- YOUSOUFOU, M. et DOTCHEVI, P., « Drogue, la contagion nigériane », JEUNE AFRIQUE ECONOMIE, N° 296, Oct. 1999

V - AUTRES JOURNAUX CITES

- LA LETTRE DIPLOMATIQUE, N° 41, 1^{er} Trimestre 1998
- CAMEROON TRIBUNE, N° 7211/3499, 23 Octobre 2000
- JEUNE AFRIQUE, N° 1826, 4-10 Juin 1996
- JEUNE AFRIQUE L'INTELLIGENT, N° 2112, 13 – 19 Juillet 2001
- TELEX CONFIDENTIEL, N° 1464 du 10 Juillet 2000
- MARCHES TROPICAUX ET MEDITERRANNEENS, 29 mai 1981
- MARCHES TROPICAUX ET MEDITERRANNEENS, 48, 23 octobre 1992
- MARCHES TROPICAUX ET MEDITERRANNEENS, 49, 8 janvier 1993
- MARCHES TROPICAUX ET MEDITERRANNEENS, 51, janvier 1995
- L'OBSERVATEUR, N° 51, 13 janvier 1999
- MUTATIONS, N° 467, 28 Mars 2001
- MUTATIONS, N° 481, 2 mai 2001
- JEUNE AFRIQUE ECONOMIE, N° 241, 19 mai 1997
- PEACE NEWS. LETTRE PERIODIQUE DU SERVICE OEUUCUMENIQUE POUR LA PAIX , N° 18, Juin 2000
- LA GAZETTE DE LA COMMUNAUTE CAMEROUNAISE AU GABON, mai 2001

VI - DOCUMENTS DIVERS

- ACTE CONSTITUTIF DE L'UNION AFRICAINE
- AGIR ICI ET SURVIE, LES SILENCES DE LA FORET. RESEAUX, MAFIAS ET FILIEREBOIS AU CAMEROUN, Paris, L'HARMATTAN, « Les dossiers noirs », 2000
- ATLAS OF AFRICA, LES EDITIONS DU JAGUAR, 2000
- « Commission Mixte de Sécurité Tchad/Cameroun du MINREX »
- « Communiqué du Conseil de Concertation des Ethnies Minoritaires contre le Tribalisme et le Népôtisme en Guinée Equatoriale »
- « Communiqué Final de la Réunion Tripartite tenue à Brazzaville du 1^{er} au 4 septembre 1999 entre le Ministre de l'Intérieur de la République de Angola, le Ministre d'Etat Chargé des Affaires intérieures de la République Démocratique du Congo et le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité et de l'Administration du territoire de la république Démocratique du Congo »
- CBLT, « Procès Verbal du neuvième Sommet des Chefs d'Etat et de GOUVERNEMENT »

- CEMAC, « Rapport Final de la Commission Ad Hoc d'Experts sur le Renforcement du Mécanisme de Financement Autonome de la Communauté »
- CENTRE REGIONAL DES NATIONS UNIES POUR LAPAIX ET LE DESARMEMENT EN AFRIQUE, Lomé-Togo, « Projet de Recherche sur le rôle des problèmes frontaliers dans la paix et la sécurité en Afrique », Atelier International d'Experts, Rapport Final, Lomé, Togo, 9-12 mars 1992
- CHARTE DE L'ORGANISATION DE L'UNITE AFRICAINE
- COESRIA, 9^{ème} Assemblée Générale, RAPPORT DU SECRETAIRE EXECUTIF, Dakar 14-18 décembre 1998
- COMMISSION DU BASSIN DU LAC TCHAD, « Procès verbal du neuvième sommet des chefs d'Etat et de Gouvernement », N'djamena, 30-31 octobre 1996
- COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE (CEEAC), « Protocole Relatif au Conseil de Paix et De Sécurité de l'Afrique Centrale (COPAX) »
- CONSITUTION DE LA REPUBLIQUE GABONAISE, Loi N° 3/91 du 26 mars 1991
- COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE, Communiqué de presse 2002/26bis. Frontière terrestre et maritime entre le Cameroun et le Nigeria (Cameroun c. Nigeria, Guinée Equatoriale (Intervenant), Résumé de l'arrêt du 10 octobre 2002
- COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE, REQUETE A FIN D'INTERVENTION DU GOUVERNEMENT DE LA GUINEE EQUATORIALE, enregistrée au Greffe de la Cour le 30 1999, www.icj-cij.org
- COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE, REQUETE ADITIONNELLE A LA REQUETE INTRDUCTIVE D'INSTANCE déposée au greffe de la cour le 29 mars 1994, www.icj-cij.org
- COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE, REQUETE INTRDUCTIVE D'INSTANCE, enregistrée au Greffe de la Cour le 29 mars 1994, www.icj-cij.org
- DECLARATION A L'ISSUE DU SOMMET DES CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT AFRICAINS SUR L'AGENDA ECONOMIQUE ET SOCIAL POUR L'AFRIQUE A L'OREE DU TROISIEME MILLENAIRE, Libreville, 2000
- DISCOURS DE JACQUES CHIRAC A LA XIX^{ème} CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT ET DE FRANCE ET D'AFRIQUE , Ouagadougou, 5 décembre 1999
- FEDERAL REPUBLIC OF NIGERIA, ANTI-CORRUPTION LAW OF THE FEDERAL REPUBLIC OF NIGERIA, 2000, Agingbi Lagos, TIMES PRESS LIMITED, 2000
- FEDERAL REPUBLIC OF NIGERIA, CONSTITUTION OF THE FEDERAL REPUBLIC OF NIGERIA 1999, Lagos, FEDERAL GOVERNMENT PRESS
- « H. E. Y. K. Museveni's Response To The Un Report On DRC », 26 April 2001
- IRD-CODESRIA, APPEL D'OFFRE S DE RECHERCHE EN SCIENCES SOCIALES, (Rédaction Emile Le Bris et Achille MBEMBE), Juin 2000
- LA CONSTITUTION CAMEROUNAISE, Loi N° 96/06 du 18 Janvier 1996 portant révision de la constitution du 02 juin 1992, Ed. AVENIR, Université de Douala
- LA PENSEE POLITIQUE D'AHMADOU AHIDJO, Monte Carlo, ED. Paul BORY, 1968
- LA POLITIQUE EXTERIEURE DU CAMEROUN, Réalisé sous la direction du Bureau Politique de l'Union Nationale Camerounaise, Yaoundé, Février 1975
- NATIONS UNIES, COMITE CONSULTATIF PERMANENT DES NATIONS UNIES SUR LES QUESTIONS DE SECURITE EN AFRIQUE CENTRALE, MOBILISATION DES NATIONS UNIES POUR LA PAIX ET LA SECURITE EN AFRIQUE CENTRALE, New York NATIONS UNIES, 1997
- NATIONS UNIES, COMITE CONSULTATIF PERMANENT DES NATIONS UNIES SUR LES QUESTIONS DE SECURITE EN AFRIQUE CENTRALE, LES INSTITUTIONS DEMOCRATIQUES ET LA PAIX EN AFRIQUE CENTRALE, Bata (Guinée Equatoriale 18-21 mai 1998

- NATIONS UNIES, COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE, CENTRE DE DEVELOPPEMENT SOUS-REGIONAL POUR L'AFRIQUE CENTRALE, « Repenser le développement en Afrique centrale. Faire de l'intégration un puissant moteur de développement au niveau national », Doc. N° 46/CEEAC/SG/CC/IX/99
- ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE, ELECTIONS LEGISLATIVES AU GABON, 9 et 23 décembre 2001, Rapport de la mission d'observation de la Francophonie
- PLAN D'ACTION DE LAGOS POUR LE REDRESSEMENT ECONOMIQUE DE L'AFRIQUE, 1981
- PNUD, ANNUAIRE DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES (ONGs) DU CAMEROUN, Octobre 1997
- PNUD, RAPPORT MONDIAL SUR LE DEVELOPPEMENT 2001
- PNUD, RAPPORT MONDIAL SUR LE DEVELOPPEMENT 2002, « APPROFONDIR LA DEMOCRATIE DANS UN MONDE FRAGMENTE », New York, USA, 2002
- PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE DU CAMEROUN, REGLES DU PROTOCOLE A OBSERVER EN MATIERE DE CEREMONIES PUBLIQUES, PRESEANCES, HONNEURS CIVILS ET MILITAIRES, Yaoundé, IMPRIMERIE SAINT- PAUL, (sans date)
- RAPPORT SUR LES TRAVAUX DU PREMIER SOMMET DES CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT DU GOLFE DE GUINEE, Libreville 19 Novembre 1999
- REGIONAL SURVEY OF THE WORLD, AFRICA SOUTH OF THE SAHARA 2002, Europa Publications 2001
- REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO, MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE, « Déclaration du Gouvernement de la REPUBLIQUE DU Congo Relative à l'accroissement de la violence au Rwanda et au Burundi », 25 Juin 2001
- REPUBLIQUE DU CAMEROUN, NATIONS UNIES AU CAMEROUN , XXIème CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT D'AFRIQUE ET DE France, Colloque International Préparatoire sur le thème « L'AFRIQUE FACE AUX DEFIS DE LA MONDIALISATION », Actes du Colloque, Volume I et II
- «Rencontre Tchad/Cameroun sur les problèmes de sécurité », Maroua, 19-23 Août 1994
- «Resolutions taken at the 24th Annual Convention of NUCS Nigeria held at the University of Benin from the 12th-15th April 1990 »
- SEMAINE ECONOMIQUE ET CULTURELLE CAMEROUNAISE A LIBREVILLE, STRATEGIE D'ORGANISATION ET DE COMMUNICATION, Libreville du 4 au 12 Novembre 2000
- TRAITE INSTITUANT LA COMMISSION DU GOLFE DE GUINEE
- UNE NOUVELLE INITIATIVE AFRICAINE. FUSION DE L'ASSOCIATION DU MILLENAIRE POUR LE PROGRAMME DE REDRESSEMENT AFRICAIN (PRA) ET DU PLAN OMEGA, Juillet 2001

Annexes

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE